

que pour son plaisir. Après avoir été, à l'école de peinture du Calabri, l'élève de Cassin et de Vanière, il suivit à Paris les leçons de David. En même temps il étudiait l'anatomie au Muséum d'histoire naturelle et au laboratoire. Les troubles politiques qui avaient compromis plus d'une fortune genevoise, ruinèrent sa famille. Résolu à gagner sa vie par son art, il suivit le conseil de son ami lord Rivers qui l'engageait à se fixer en Angleterre. Désormais, il ne quitta plus ce pays. A Genève, il avait peint plusieurs fort beaux portraits, entre autres ceux de son parent Audéoud-Fazy, de sa sœur, de son cousin L.-A. Gosse, etc., mais c'était surtout comme animalier qu'il excellait. Il persévéra dans ce genre et il créa bien des chefs-d'œuvre. Il y acquit la célébrité mais non la richesse, trop peu courtisan pour réussir auprès des grands personnages qu'il eut maintes fois, à Londres, l'occasion d'approcher. Il mourut le 27 décembre 1849. Son œuvre assez considérable est disséminée dans les musées et les collections particulières d'Angleterre et de Genève. On trouvera au Musée d'Art et d'Histoire à Genève, le *Lieu de récréation*, au Musée de l'Ariana la *Négresse Albinoo*; beaucoup de familles genevoises possèdent des tableaux où Agasse, Adam Töpffer et parfois Firmin Massot ont collaboré. L'un faisant les animaux, les autres le paysage et les figures. — D. Baud-Bovy: *Peintres genevois*, t. II, Genève, 1904. — De Montet: *France protestante*, II^e édition. — JG, 1850, no 6. — Rigaud: *Recueil de renseignements relatifs à la culture des Beaux-Arts à Genève*, Genève, 1849. — MDG VI. [H. REVILLIOD.]

AGASSIZ. Famille vaudoise originaire de Bavois, possessionnée à Orbe dès le XV^e siècle, sous le nom d'Agasse. Antoine Agasse fut châtelain d'Orbe pendant vingt ans. Il fut déposé le 23 juin 1531, dit Pierrefleur, parce qu'il était hostile aux Luthériens et s'opposait aux prédications d'Holland et de Viret. Il mourut à Orbe le 7 juillet 1551. Cette famille a donné dès lors de nombreux fonctionnaires administratifs ou judiciaires dans la ville et le bailliage d'Orbe. — Armoiries: d'argent à l'agasse (pie) de sable posée sur deux écots croisés de même (de Mandrot). — Variante: Mi-partie: à dextre de gueules chargé d'un lion; à senestre, coupé en chef d'azur chargé de trois fleurs de lys et en pointe, traversé de gueules et d'or à mi-pieds. (Cl., pasteur à Combremont 1796). [A. K.]

1. LOUIS-RODOLPHE-BENJAMIN, pasteur à Saint-Imier, Môtier, Orbe et Concise, † 6 septembre 1837. Père de — 2. **LOUIS-JEAN-RODOLPHE**, un des plus grands noms de la science suisse, * 28 mai 1807 à Môtier (Vully), † 14 décembre 1873 à Cambridge (Massachusetts, États-Unis). Il fait ses études classiques au collège de Bienne et au gymnase de Lausanne. Puis étudie la médecine et les sciences naturelles à Zurich en 1824, à Heidelberg en 1826 et à Munich en 1827. Le 28 avril 1829, il est reçu docteur en philosophie; il avait présenté pour dissertation inaugurale quelques considérations générales sur les formations du squelette dans le règne animal. La même année, il publie, en collaboration avec Martius, son premier ouvrage, dédié à Cuvier: *Selecta genera et species piscium quas in itinere per Brasiliam annis 1817-1820 collegit et pingendos curavit J. B. de Spix; digessit, descripsit et observationibus anatomis illustravit L. Agassiz* (Monachi 1829, 8^o avec 90 planches). Il reçut son diplôme de docteur en médecine, le 3 avril 1830; le sujet de sa thèse est: *De taxi et syntaxi morphomatum tela cornea dicta*. En possession de ce titre, il s'installe à Concise où son père était pasteur; tout en pratiquant la médecine, il travaille à deux grands ouvrages, les *Recherches sur les Poissons fossiles*, qui ne seront terminées que dix ans plus tard, et les *Poissons d'eau douce de l'Europe centrale* dont un seul volume a paru, comprenant trois livraisons publiées en collaboration avec Carl Vogt. Pour compléter ses matériaux, il se rend à Paris en 1830; il y entre en relations intimes avec Cuvier à qui il était recommandé par Alexandre de Humboldt. Cuvier mit à sa disposition l'énorme quantité de documents qu'il avait rassemblés sur les poissons fossiles. L'amitié de Humboldt lui valut d'être nommé à la chaire d'Histoire naturelle

nouvellement créée au gymnase de Neuchâtel. Pendant le séjour de 14 ans qu'il fit dans cette ville, son activité se porta sur une triple série de sujets. Il commença par se vouer à l'enseignement où il acquit du premier coup une très grande maîtrise; il créa et développa le Musée d'Histoire naturelle qui conserve sa grande collection de poissons d'eau douce et tous les fossiles qu'il avait rassemblés pour ses travaux. Dans le domaine scientifique, il continua ses études sur les poissons, en entreprit d'autres sur différents points de paléontologie. C'est à Neuchâtel que parut son œuvre capitale: *Recherches sur les Poissons fossiles*, 5 volumes avec 400 planches in-8^o coloriées, 1833-43, qui fit de lui le fondateur de l'ichtyologie paléontologique, l'égal de Cuvier dans ce domaine. Puis parurent successivement: *Monographie d'échinodermes vivants et fossiles*, 4 livraisons, 57 planches, 1838; *Description des Echinodermes de la Suisse*, 2 livraisons, 25 pl., 1839-1840; *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale*, 1 vol. avec 40 pl. color., 1839-1842; *Nomenclator zoologicus* (catalogue de tous les genres animaux avec étymologie et bibliographie), 1842; *Monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge d'Angleterre et de*



Louis Agassiz (1807-1873)

D'après un portrait tiré de la biographie d'Agassiz par sa femme.

Russie (Old Red Sandstone), 1 vol. avec 40 pl. f^o, color., 1844. A côté de ces études zoologiques, il se lança dans la géologie avec ses travaux qui établirent l'existence de la période glaciaire. Rappelons en premier lieu le fameux discours d'ouverture de la vingt-deuxième session de la Société helvétique des sciences naturelles à Neuchâtel, le 24 juillet 1837. Dans ce premier discours, composé en une nuit, il pose les bases essentielles sur lesquelles est édifiée, de nos jours encore, la théorie glaciaire: l'origine glaciaire des blocs erratiques et des surfaces striées si fréquentes dans le Jura. (Voir à l'art. GLACIERS l'histoire de cette théorie et la part qu'Agassiz y a prise.) Les années suivantes sont consacrées à des études sur les glaciers alpins. C'est de cette époque que date le célèbre *Hôtel des Neuchâtelois* (voir cet article). Les résultats de ces recherches ont été publiés sous les titres: *Etudes sur les glaciers*, 1 vol. av. 18 pl. f^o, 1840; *Système glaciaire; nouvelles études et expériences sur les glaciers actuels*, 1 vol. av. 40 pl. f^o et 2 cartes, 1847. Pendant son séjour sur les glaciers de l'Aar, Agassiz prit part aux ascensions suivantes: 4^{me} de la Jungfrau, 28 août 1841; 2^{me} du Wetterhorn, 29 juillet 1845. En 1840, il traversa la Strahlegg, de l'Hôtel des Neuchâtelois à Grindelwald; en 1845, le Lauteraarjoch, du Grimsal au pied du Wetterhorn. — Pour recueillir les matériaux que ses études paléontologiques nécessitaient et pour prouver l'extension des glaciers quaternaires, il fit plusieurs voyages en Angleterre, en France et en Allemagne. Aussi ses publications sont-elles richement documentées et illustrées; il donnait tous ses soins aux planches merveilleuses dont il accompagnait ses mémoires. Pour satisfaire à ces besoins, il entretenait plusieurs dessinateurs et avait créé une lithographie en engageant H. Nicolet à s'établir à Neuchâtel. Actuellement encore, les planches d'Agassiz n'ont pas été dépassées en beauté et en finesse. Depuis longtemps, il projetait un voyage aux États-Unis pour étudier de près les poissons du Nouveau-Monde.

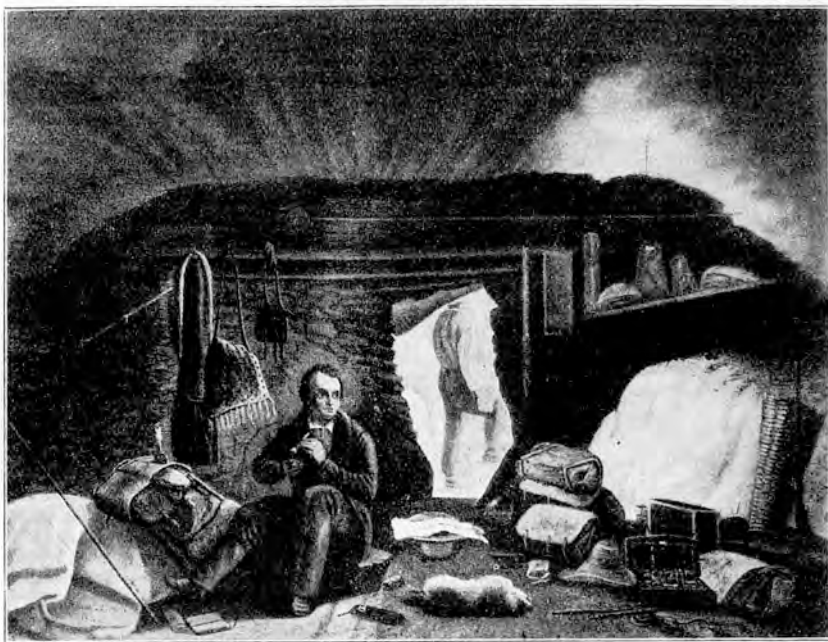
Signature de Louis Agassiz.

Humboldt réussit à intéresser à cette idée le roi de Prusse, alors prince de Neuchâtel, et Agassiz fut chargé d'une mission scientifique : la comparaison des faunes des Etats-Unis et de l'Europe. Il s'embarqua en septembre 1846. Peu après

son arrivée, il donna une série de « conférences sur le plan de la création, spécialement en ce qui concerne le règne animal » ; sur le conseil de Lyell, il avait été appelé à l'Institut Lowell de Boston. Il y fit ensuite un cours sur les glaciers. Après ce début pédagogique, Agassiz se voua à sa mission et à l'étude de la question glaciaire en Amérique ; il n'est pas long à trouver des traces laissées par les glaciers, et qui venaient confirmer sa théorie. Dans le but d'augmenter son matériel, pour étudier les poissons d'eau douce et pour apprendre à connaître le pays, il organise une expédition au lac Supérieur, à laquelle prennent part des étudiants, des naturalistes et des amateurs. A son retour, il réunit tous les faits nouveaux et les nombreuses idées que cette excursion lui a valu dans un ouvrage remarquable qui nous révèle un nouveau côté de l'esprit d'Agassiz, celui du géographe : *Lake Superior, its physical character, vegetation and animals*, Boston 1850. Il rapporta de ses expéditions un puissant matériel dont il

fit le noyau d'un musée, qui devint plus tard le musée de zoologie comparée de Cambridge, l'un des plus importants du monde entier. Au printemps de 1850, il épousa en secondes noces Elisabeth Cabot Cary, de Boston (sa première femme était Cécile Braun, la sœur du botaniste Alexandre Braun, un ami d'Agassiz ; il l'avait épousée en 1833) ; ce mariage fut pour beaucoup dans sa résolution de rester aux Etats-Unis. De cette époque datent ses recherches sur les formations coralligènes de la Floride, un sujet que son fils Alexandre devait reprendre plus tard. Il les fit à la demande du Dr Bache, directeur du *Coast Survey*. Les résultats de ses recherches ne furent publiés intégralement qu'après sa mort ; son fils les fit paraître sous le titre de : *Report on the Florida Reefs by L. Agassiz, accompanied by illustrations of Florida Corals from drawings by A. Sonrel, Burkhardt, Alex. Agassiz a. Roetter, with explanation of the plates by L.-F. de Pourtalès*, 1880. En 1857, il publia à Boston un ouvrage d'une portée philosophique, l'*Essay on Classification*, réimprimé plus tard à Londres, traduit en français par Vogeli, revu et augmenté par l'auteur, publié sous le titre *De l'espèce et de la classification en zoologie*, Paris 1869. Il s'efforça de combattre la doctrine de l'évolution, en niant l'influence du milieu dans la variation des organismes. Il cherche aussi, le premier, à définir les termes de la classification : espèce, genre, famille, etc. Dans cette fameuse querelle des réalistes et des nominalistes, il se montre nettement réaliste en soutenant que ces groupes ne sont pas artificiels, mais correspondent à des réalités. Enfin, il nie l'existence d'un centre unique de création des organismes ; selon lui, les provinces zoologiques correspondent chacune à un centre de création distinct. — Il s'occupa également beaucoup alors de la question des races humaines ; il a développé ses idées dans un mémoire important, intitulé *Sketch of the natural provinces of the animal world and their relation to the different types of man*, qui a servi d'introduction au grand ouvrage de Nott et Glidon, *Types of Mankind*, Philadelphie 1854. Contrairement aux idées courantes, Agassiz croit que les hommes ne proviennent pas d'une

souche commune, mais de centres divers, et que les groupes primitifs de l'espèce humaine correspondent d'une manière générale à la distribution des animaux et à leurs combinaisons en faunes. C'est, comme on le voit, la conclu-



Intérieur de l'Hôtel des Neuchâtelois. D'après un tableau de Burkhardt, 1842, un des membres de l'expédition (Musée de Neuchâtel).

sion de ses études zoologiques. — Dans la même période, Agassiz entreprend un ouvrage d'une grande envergure, les *Contributions to the natural history of the United States*, qui devait comprendre dix volumes ; quatre seulement ont paru, illustrés de 80 planches. 1857-1862. — Entre temps, on lui décerna beaucoup d'honneurs. En 1852, le prix Cuvier, qui était attribué pour la première fois, lui fut remis pour ses *Poissons fossiles*. Puis, en 1857, on lui offrit la chaire de paléontologie au Museum d'histoire naturelle à Paris, poste qu'il refusa, estimant que sa tâche n'était pas terminée en Amérique. Après une nouvelle offre, qui reçut la même réponse, Napoléon III lui conféra la croix de la Légion d'honneur. L'été 1859, Agassiz le passa en Europe ; il rendit visite à ses amis d'Angleterre et de France, et vit en Suisse sa mère pour la dernière fois. De retour en Amérique, il reprit son activité professionnelle et scientifique. Quand éclata la guerre de Sécession, il prit parti pour les nègres, et chercha à justifier sa manière de voir par ses travaux scientifiques antérieurs. Mais depuis quelques années déjà, sa santé était minée par ses travaux excessifs ; il dut s'accorder des vacances, et finalement un séjour au Brésil. Cette expédition fut défrayée par Nataniel Thayer, un de ses amis ; après un séjour de trois mois à Rio-de-Janeiro, Agassiz et son état-major scientifique explorèrent pendant dix mois le bassin de l'Amazone. Agassiz s'était imposé deux sujets d'étude : la faune des eaux douces du Brésil et les glaciers quaternaires, dont il trouva des traces jusqu'aux sources de l'Amazone. Il ramena une quantité considérable de matériaux, dont entre autres 1500 espèces de poissons (on en connaissait jusqu'alors un peu plus de 100 pour l'Amazone), et un volume, écrit en collaboration avec sa femme : *Voyage au Brésil*, trad. par Vogeli, Paris 1869. En 1871, il s'embarqua de nouveau sur un navire qui faisait le tour de l'Amérique, de Boston à San Francisco par le détroit de Magellan. Il en profita pour étudier les sargasses dont on ne connaissait pas alors l'origine, les Echinodermes et les glaciers sud-américains (il en découvrit des traces dans tout le sud du continent).

Le récit de cette expédition a été publié sous le titre de : *Un voyage d'exploration scientifique dans l'Atlantique et l'Amérique du Sud*, dans la *Revue cours scient.*, IV, p. 1077 ss. (1873). C'est au cours de ce voyage, à Santiago, qu'il apprit sa nomination de membre étranger de l'Institut de France. De retour à Cambridge, il s'employa à fonder une école d'été sur la côte du Massachusetts, où instituteurs et institutrices pussent, pendant leurs vacances, se récréer et s'instruire en étudiant l'histoire naturelle. Surmené par tous ses travaux scientifiques et par



Dessin de Louis Agassiz à l'âge de 12 ans.
Tiré du *Bull. de la Soc. vaudoise des Sciences naturelles*.

son enseignement, il mourut à Cambridge le 14 décembre 1873. On l'enterra au cimetière du Mount Auburn ; sur sa tombe fut placé un bloc de granit du glacier de l'Aar. Sa mort fut considérée aux Etats-Unis comme un deuil national.

Au point de vue scientifique, Agassiz a excellé dans trois domaines. Il est le fondateur de la théorie glaciaire et le pionnier de la glaciologie (voir l'art. GLACIERS). En second lieu, on lui doit la création de l'ichtyologie fossile ; dans cette partie, il est l'égal de Cuvier ; son ouvrage sur les Poissons fossiles est devenu classique et sa classification des poissons est, à peu de chose près, la systématique actuelle ; de plus, ses études sur les poissons vivants et leur embryologie sont, avec celles de Cuvier, les premières recherches méthodiques sur la question ; les résultats qu'elles ont donnés forment la base de nos connaissances sur les poissons. En zoologie, il faut encore mentionner ses travaux sur les Echinodermes et les Coraux qui furent poursuivis par deux de ses disciples : Edouard Desor et Alexandre Agassiz, son fils. Un côté de son activité qu'on a trop méconnu, c'est celui qui a trait à la géographie physique. Grâce à ses recherches sur les glaciers suisses,

il avait acquis une si grande habileté à analyser les formes topographiques qu'il reconstituait avec une aisance surprenante l'histoire de la surface terrestre depuis les temps quaternaires. Cette disposition est frappante entre autres dans son ouvrage sur le lac Supérieur. Cabot qui a écrit le récit de cette excursion raconte qu'il décrivit à ses compagnons l'histoire des chutes du Niagara et qu'il leur en narra le développement futur. — Dans un autre domaine enfin, Agassiz est sans égal : c'est dans l'enseignement. Tous ses élèves, en Suisse comme en Amérique, ont raconté comment il savait se mettre à la portée d'un auditoire quel qu'il fût et exciter son enthousiasme pour les sujets les plus nouveaux et les plus ardues. Il le dut à son esprit éminemment synthétique et à son amour pour l'humanité. En résumé, si Agassiz ne fut pas un génie à l'instar de Newton, de Lamarck ou de Pasteur, il fut cependant l'égal de Humboldt et de Cuvier. L'oubli dans lequel on le tient en Suisse et de qui l'on songe que la seule époque pendant laquelle Neuchâtel a été un centre scientifique vers lequel se tournaient les regards de l'Europe savante est précisément celle où Agassiz professait. — Voir : E.-C. Agassiz : *Louis Agassiz, sa vie et sa correspondance* ; trad. A. Mayor, Paris 1887. — J. Marcou : *Life, letters and works of L. Agassiz*, Londres 1896 (contient la liste complète des publications d'Agassiz). — L. Favre : *Louis Agassiz* (Programme des cours de l'Académie de Neuchâtel, 1878-1879). — Centenaire d'Agassiz : plusieurs discours publiés dans le *Bull. Soc. vaud. sciences nat.*, 1907. — M. de Tribolet : *L. Agassiz et son séjour à Neuchâtel de 1832 à 1846* et Th. Studer : *Die Bedeutung von L. Agassiz für die zoologische Wissenschaft* (dans les *Actes de la Soc. suisse des sc. nat.* 1907). — W. James : *L. Agassiz ; words spoken at the reception of the americ. soc. of naturalists*, Cambridge, 1897. — Soc. de Belles-Lettres : *Souvenir de l'inauguration du buste élevé à L. Agassiz*... Neuchâtel, 1887. — E. Blanchard : *Un naturaliste du XIX^e siècle, L. Agassiz* (dans la *Revue des Deux-Mondes*, juillet-août 1875). — Une bonne partie des archives d'Agassiz (correspondance, notes de cours et de voyages, manuscrits, ouvrages, originaux de planches), est conservée à l'Institut de Géologie de l'Université de Neuchâtel. Ses collections de zoologie sont la propriété du Musée d'Histoire naturelle de Neuchâtel ; il en est de même pour ses collections européennes de paléontologie.

3. *Alexandre*, fils du précédent, * 17 décembre 1835 à Neuchâtel, † 28 mars 1910 aux Etats-Unis. Ne s'établit

en Amérique qu'après le second mariage de son père, en 1850. Il termine ses études à Harvard où professait son père ; étudia les sciences naturelles, chimiques et techniques, reçoit le titre d'ingénieur. Nommé assistant au *U. S. Coast Survey* en 1859 ; au Harvard College en 1860 ; inspecteur des mines de cuivre de Hekla sur le lac Supérieur, de 1866 à 1869. Gagne une fortune considérable en exploitant des mines. Dès lors se voue entièrement aux sciences naturelles. En 1874, à la mort de son père, il est nommé curateur, puis directeur, en 1902, du



Alexandre Agassiz (1835-1910)
(D'après un portrait tiré des *Actes de la Société suisse des sciences naturelles*, 1910.)

Museum of comparative zoology de Cambridge. Cette institution lui doit le développement considérable qu'elle a pris et qui la place au premier rang des musées mondiaux, à côté de Londres et de Paris. Mais son activité principale s'est portée sur les recherches marines. Le *Coast Survey* ayant mis à son service les navires *Blake* et *Albatross*, il fit, de 1876 à 1905, de fréquentes expéditions

qui le conduisirent aux Antilles, aux Sandwich, à Fidji, à la Grande Barrière d'Australie, à l'isthme de Panama, etc. Au cours de ces expéditions, il recueillit un immense matériel zoologique qui fit le sujet de nombreux travaux. Voir entre autres : *Three cruises of the U. S. Coast and Geodetic Survey steamer Blake 1877-1880*, 2 vol. 1888 ; *North American Acalephae*, Cambridge 1865 ; *North American Starfishes*, 1877 ; *On the development of the Ctenophora*, 1874 ; *Revision of the Echini*, 2 vol. 1872. Ses travaux ont porté essentiellement sur les Echinodermes, les Coraux, les Vers et les Poissons d'Amérique. Mais les études qui ont eu le plus grand résultat, ce sont celles qu'il a consacrées aux récifs de coraux. Au moment où il a commencé ses recherches, deux théories étaient en présence : celle de Darwin, d'après laquelle les récifs se forment par le développement en hauteur de coraux sur un soubassement qui s'enfoncé, et celle de Murray qui prétend qu'ils s'édifient par le développement latéral de coraux établis sur un soubassement stable. Les études d'Agassiz le conduisirent à développer la théorie de Murray, en lui donnant une forme plus extrême encore ; pour lui, les régions coralliennes sont plutôt en voie de soulèvement que d'affaissement ; et les formes des récifs sont dues à l'érosion marine et éolienne. (Voir : *A reconnaissance of the Bahama and of the elevated reefs of Cuba*, dans le *Bull. Mus. comp. zool. Harvard College*, XXVI, 1894. — *The elevated reef of Florida*, id XXVIII, 1896. — *The islands and coral reefs of Fiji*, id. XXXIII, 1899. — *The coral reefs of the tropical Pacific*, 3 vol., dans les *Mem. Mus. comp. Zool.*, XXVIII, 1903). Les recherches modernes, celles en particulier de W. M. Davis (*Les falaises et les récifs coralliens de Tahiti*, dans *Annales de Géographie* 1918) semblent donner tort aux conclusions d'Agassiz ; on doit considérer la théorie de Darwin comme générale, celle d'Agassiz comme ne s'appliquant qu'à des cas isolés, tels que la Floride. Les études d'Agassiz sur la Floride sont intéressantes parce que, en se basant sur l'âge des bancs de coraux qui la constituent, elles fixent les débuts de l'activité humaine à un minimum de 200,000 ans d'ici. Voir : G.-R. Agassiz : *Letters and Recollections of Alexander Agassiz with a sketch of his life and work* (avec un portrait), Boston 1913. — *Memoirs of the Mus. comp. zool. of Harvard College*, Cambridge, 1910. — *Who's Who in America*, VI, 1910. — R. v. Hertwig in *Sitzungsberichte der math. Klasse der K. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1911. — *Handwörterbuch der Naturwissenschaften*, I. — *Actes de la Soc. suisse des sciences naturelles*, 1910.

[R. O. FRICK.]

AGASSIZHORN. Sommité (3956 m.) dans les Alpes bernoises (V. DGS) à laquelle Desor donna ce nom en 1840 en l'honneur de Louis Agassiz ; première ascension en 1872. — De même l'AGASSIZJOCH (3850 m.), col franchi pour la première fois en 1866. — Voir Dr Dubi : *Hochgebirgsführer durch die Berner Alpen*, t. III, p. 44, 46, 1909.

[E. B.]

AGASUL (C. Zurich, D. Pfäffikon, V. DGS). Très ancien hameau de la com. civile « Oberhofgemeinde » Illnau. En 764, Otger fit don au couvent de Saint-Gall de la moitié de ses biens patrimoniaux à *Aghinsulaca*, et en 774, Blitgaer fit de même pour sa propriété à *Aginsulaga*. Hartmot, abbé de Saint-Gall, afferma en 884 à Amalbert les biens du couvent à *Aginsulun*. Les deux comtes Hartmann de Kibourg remirent en 1239 au couvent de Töss la moitié du domaine d'A. que le ministériel Henri de Wurmenhusen lui avait donné. Son neveu (?) Pierre de Wurmenhusen compléta ce don en 1257. Le nom d'A. contient sûrement comme deuxième élément ahd. *solaga*, *sulaga* = mare, borbier où le gibier se vautre (« süht »), un mot qui se trouve aussi dans le nom d'endroit *Sulgen* (voir SI VII, 866) ; dans le premier élément ne se trouve guère le nom rare et douteux d'Ago (voir Förstermann I² 15 ss.) mais plutôt l'ahd. *agana* (Graff : *Ahd. Sprachschatz* I, 132) dont il faudrait prendre plutôt la signification de fétuque, une espèce de mauvaise herbe, (lat. *festuca*) que celle généralement admise de balle du blé ; donc mare près des fétuques ? — DIETHALM d'A. (Agasuler), bourgeois de Zurich depuis 1401, était au service des seigneurs au Rüden. — Voir UZ I-III. — *Mem. Tig. III.* — *Zürch. Bürgerbuch*, I, p. 51. [F. H. et K. St.]

AGATHOPOLIS. Voir NEUENSTADT.

AGAUNE. Voir SAINT-MAURICE.

AGEN, BATAILLE D'. Lorsqu'en 121 av. J.-C. les Romains eurent organisé la Gaule narbonnaise, ils se trouvèrent menacés par l'invasion des Cimbres et des Teutons. C'était la première fois que des tribus celtiques et germaniques foulaient le sol romain pour en prendre possession. Après avoir, dans leurs incursions au nord des Alpes, entraîné deux tribus des Helvètes, les Toygènes et les Tigurins, ils battirent le consul romain, M. Junius Silanus, sur les frontières des Allobroges, tandis que les Tigurins seuls, sous la conduite de Divico, se dirigeant vers le sud-ouest, battaient complètement le consul romain Cassius Longinus dans le pays des Nitiobriges, près d'Agén sur la Garonne (Agienum, Lot et Garonne). Le consul et une grande partie de ses soldats tombèrent ; les survivants durent passer sous le joug. Cette défaite fut suivie en 105 de celle d'Arausio (Orange). Cependant les Tigurins ne surent pas profiter de leur victoire et Marius sauva Rome de l'invasion. L'endroit de la bataille n'est toutefois pas suffisamment déterminé. — Voir Tite-Live : *Epit.* LXV. — Gisi : *Quellenbuch* I (1869), p. 211-234. — C. Jullian : *Histoire de la Gaule*, III, p. 57 et 359. [E. TATARINOFF.]

AGENCE DES PRISONNIERS DE GUERRE. Voir CROIX-ROUGE.

AGENSTEIN, PIERRE, de Diemtigen, d'abord trésorier, banneret 1716-1722, lieutenant 1723-1729 et de nouveau banneret du Bas-Simmenthal, se serait élevé virilement, devant le gouvernement de Berne, contre le projet de la dime du lait. — Voir AHVB I, 397. [H. T.]

AGENT NATIONAL. Sous la République helvétique, on donnait ce titre au représentant de l'autorité exécutive, désigné dans chaque commune ou section de commune par le sous-préfet du district. L'agent national remplissait une partie des fonctions attribuées aujourd'hui au syndic. — *DHV*. [FAVEY.]

AGERSTENBACH (C. Thurgovie, D. Kreuzlingen, Com. Ermatingen, V. DGS). Ferme près d'Ermatingen sur la route de Steckhorn à Constance. Dans un rentier du bailiage d'Ermatingen, de 1445, l'*Agelsturenbach* (de l'ahd. *agalstra* = pie) est mentionné comme propriété frontrière. Vers le milieu du XVIII^e siècle, le collège des Jésuites de Constance y construisit, comme lieu de séjour, une maison de frères, Sainte-Marguerite, c'était un fief de Reichenau auquel étaient attribués quatre arpents de vignes et deux faux de pré. Après la suppression du collège en 1774, la maison, légèrement construite, tomba rapidement en ruine et fut vendue en 1781 au peintre Sébastien Mattlin, à Ermatingen. — Voir AC Thurgovie. *Abt. Meersburg*, Ermatingen. — Pupikofer : *Kant. Thurgau* (in *Gem. der Schweiz*...). [SCR.]

AGES. On donne le nom d'âges aux grandes divisions des temps préhistoriques : l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer.

On a, en effet, reconnu de bonne heure que les plus anciennes armes étaient faites de pierre et de silex ; puis le métal remplaça la pierre : le bronze d'abord, le fer ensuite. Cependant, cette division en trois âges successifs, basée uniquement sur la matière employée pour la confection des principales armes et des outils les plus usuels, ne saurait servir de base, à elle seule, à un classement scientifique des collections d'objets préhistoriques. En effet, si l'usage des instruments de pierre finit par être presque complètement abandonné lorsque le métal fut connu, en revanche, le bronze continua à être employé communément avec le fer pendant tout l'âge du fer, comme durant l'époque romaine et celle des invasions. La classification préhistorique est aujourd'hui basée principalement sur la typologie, c'est-à-dire sur l'évolution des formes données aux objets au cours des siècles. Le classement des objets d'après la matière dont ils sont faits est aujourd'hui complètement abandonné.

Nous donnerons ici un aperçu de l'histoire du système des trois âges, renvoyant pour les caractères propres à chacune de ces périodes à l'article PRÉHISTOIRE. Déjà entrevue par Hésiode et par Lucrèce, la théorie des trois âges ne fut appliquée d'une manière scientifique que de nos jours ; elle est née en Scandinavie. Dès 1813, Vedel-Simonsen l'avait admise dans son histoire du Danemark ; mais c'est en 1836 seulement que Thomsen applique ce

système pour la première fois au classement du musée de Copenhague. La même année, et indépendamment de Thomsen, Lisch l'adopta pour sa publication du musée grand-ducal de Ludwigslust (Mecklembourg-Schwerin). Worsaae, qui avait succédé à Thomsen, proposa de diviser l'âge de la pierre et l'âge du bronze chacun en deux périodes successives et l'âge du fer en trois périodes. Cette division de l'âge de la pierre ne concernait que l'époque néolithique, l'époque paléolithique faisant défaut dans le nord. C'est en 1866 que Lubbock reconnut l'existence de deux âges de la pierre : un premier âge de la pierre, ou époque paléolithique, et un second âge de la pierre, ou époque néolithique ; en 1869, G. de Mortillet présentait sa classification de l'époque paléolithique en quatre périodes successives, classification qui est demeurée en usage jusqu'à nos jours après avoir subi toutefois d'importantes modifications. En 1872, Hildebrand, directeur du Musée

Paris le 22 décembre 1820, fille de Louis. On a d'elle un roman : *Eléonore de Cressy*, Genève et Paris, 1823. La notice qui précède cet ouvrage posthume raconte que, dans un séjour en France, elle eut occasion de voir Bonaparte, très jeune encore, et sous-lieutenant d'artillerie. Une relation suivie s'établit entre eux : Bonaparte, après son départ, correspondit quelque temps encore avec celle qu'il avait pris l'habitude d'appeler *sa bonne maman*. Il ne l'oublia point dans sa prospérité ; il la vit à Nyon, en 1797 ; à Chambéry, après la bataille de Marengo. Plus tard, elle reçut de lui une pension de 6000 fr. — *France protestante*, 2^e édit. t. I, col. 51. [E. R.]

AGIEZ (C. Vaud, D. Orbe. V. DGS). Village cité en 1011 sous le nom d'*Aziacus*, nom dérivé du gentilice *Abidius*. Un cimetière burgonde y a été découvert en 1836 ; ses restes ont été dispersés. Le village fit partie du domaine royal de Bourgogne, plus tard, dès le XI^e s., de la

Âges	Époques	Périodes	Phases	Chronologie géologique et historique	Remarques			
Pierre	Paléolithique	Chelléenne.		interglaciaire (Riss-Würm)	Manque en Suisse.			
		Acheuléenne.				Manque en Suisse.		
	Moustérienne.	Wildkirchli, Cotencher.						
Aurignacienne.	Manque en Suisse.							
	Mésolithique	Azylienne.	postglaciaire		Manque en Suisse.			
	Néolithique	Néolithique			Schweizersbild, Thaingen, Salève, Birseck, Thierstein, etc.			
Bronze		Bronze I		2500-1900	Stations lacustres (Fenis).			
		Bronze II				1900-1600		
		Bronze III				1600-1300		
		Bronze IV				1300-900		
Fer	1 ^{er} âge du fer	Hallstatt I		900-700	Manque en Suisse. (Le Bronze IV se prolonge en Suisse jusqu'au Hallstatt II).			
		Hallstatt II				700-450		
	2 nd âge du fer	La Tène I				a	450-400	Sépultures (Les 3 phases a, b et c n'ont été reconnues jusqu'à ce jour qu'en Suisse. Dr Viollier : <i>Les sépultures du second âge du fer</i> . Genève 1916).
						b	400-325	
						c	325-250	
							250-50	
	La Tène II		50 av.-50 ap. J.-C.	Sépultures, station de la Tène.				
	La Tène III			Village de l'usine à gaz à Bâle.				

de Stockholm, reconnu que l'âge du fer comprenait deux époques successives qu'il nomma premier âge du fer, ou époque de Hallstatt, et deuxième âge du fer, ou époque de La Tène. La subdivision de l'époque de La Tène en trois périodes remonte à 1885 ; elle est due à Tischler, directeur du musée de Königsberg. La même année Montelius, directeur du musée de Stockholm, proposait de diviser l'âge du bronze scandinave en six périodes. — M. Hoernes : *Mitteil. der anthrop. Gesellschaft in Wien* XXIII (1893), p. 71.

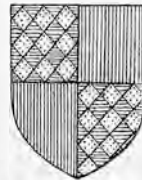
Le nombre des périodes varie pour chaque âge suivant les pays et suivant le plus ou moins grand développement pris par les différentes civilisations préhistoriques. On admet aujourd'hui, pour l'Europe occidentale, les divisions suivantes, divisions qui sont applicables en particulier à la Suisse (voir tableau ci-dessus). [VIOLLIER.]

AGETTES (LES) (C. Valais, D. Hérens. V. DGS, suppl.). En 1250 *Agietes* ou *Agiettes* (Gr 1438) ou bien par aphérèse *Giete* (Gr II 169) en 1267-1276. *Agyetty*, *Giety*, etc., sont des formes fréquentes au XIII^e siècle pour désigner la *ziète*, c.-à-d. le mayen, pâturage de printemps et d'automne. *Agettes* est dérivé de *Adiecta*(s) c.-à-d. *bona* ou *funda adiecta*, biens adjoints (de Sion), voir aussi *DHV*, *AGETTES*. Aux XIII^e et XIV^e s., *Agettes* était un fief des De la Tour pour passer ensuite à la mense épiscopale. La commune appartient à la paroisse de Vex. Habitants : 1798, 143 ; 1910, 310. — Voir L. Meyer : *Untersuch. über die Sprache von Einflisch*, p. 80 et 117. [L. MEYER.]

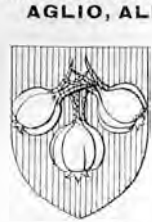
AGIER, MARIE, * à Genève le 3 février 1742, † à

terre de Romainmôtier. Une famille noble d'Agiez est mentionnée dès 1140. Renaud de Vaumarçus en hérita et fit en 1256 abandon de ses biens au prieur de Romainmôtier. Celui-ci administrait le village par un mayor. Les mayors du nom de Thomasset construisirent au XVII^e s. une maison seigneuriale, que l'on nomme le château. Agiez a été constitué en paroisse après 1285, et son église date probablement du XIV^e siècle ; elle a été remaniée en 1687. Un hameau, les *Moulins* d'Agiez, doit son nom à un moulin du couvent de Romainmôtier, mentionné dès 1468, et utilisé jusque vers 1825. — *DHV* I, p. 18-19. [M. R.]

AGLIÉ (d') ou **AILLÉ (d')**. Le nom se trouve encore sous différentes formes : *d'Alex* ou *des Alex*, en latin : *de Allodiis* ou *de Alldio* enfin : de *Saint-Martin d'Aillé*. Il fut porté par une famille d'Ivrée que l'on rencontre à Genève dès le XIV^e siècle. Dès 1372 RICHARD *de Alldiis*, précédemment curé de Vandœuvres, est chanoine de la ville ; il est mentionné dans le préambule des Franchises données par Adhémar Fabri. Le neveu de Richard, BARTHÉLEMY *de Alldiis*, est secrétaire de la ville en 1406. En 1467, BARTHÉLEMY DE SAINT-MARTIN *d'Aillé* reçoit gratuitement le droit de bourgeoisie ; il est membre du Petit Conseil en 1471, syndic en 1472. La famille d'Aglié posséda plusieurs seigneuries : celles du Rosey et du Marthey, dans le can-



ton de Vaud, et celle de Corbière, dans le canton de Fribourg. Elle disparaît des annales genevoises à la fin du XVI^e siècle, tout en subsistant en Italie. Le dernier de ses membres qui nous soit connu, à Genève, est Pierre de Saint-Martin d'Aillé, encore vivant en 1569. — Gallife : *MS.*, aux AE de Genève. — Ad. Gautier : *Familles genevoises d'origine italienne*, Bari, 1893. — P. H. 331 aux AE de Genève. [H. REVILLIOD.]



Armoirie des Aglio d'Arzo.

AGLIO, ALLIO, DALLIO, de ALLIO, LAGLIO, ou dell'AGLIO. Aujourd'hui le nom de la branche de Arzo (D. Mendrisio) s'écrit toujours *Allio*. Famille noble et très ancienne de Bissone, de laquelle tire probablement son origine la famille du même nom, que l'on trouve déjà au XVIII^e s. à Arzo et qui nous donna le sculpteur et peintre Andrea Salvatore. Vegezzi voudrait faire dériver les Aglio de Bissone de la famille des Aglio de Val d'Intelvi. Les Aglio de Bissone s'allièrent, probablement vers la moitié du XVI^e s., avec l'ancienne famille noble des Garovo,

elle aussi de Bissone, et constituèrent ainsi la famille des GAROVAGLIO (voir ce nom). — 1. DOMENICO, architecte, de Bissone. Par diplôme du 22 juin 1558 l'empereur Ferdinand I l'anoblit, ainsi que ses frères Andrea et Giovanni et leur concéda en même temps une augmentation d'armoiries. Domenico travaillait à cette époque-là pour l'empereur dans la Croatie et la Slavonie. — *BStor.* 1893. — Voir la description des armes des Aglio de Bissone dans *AHS* 1918, p. 66. — 2. GIACOMO LAGLIO d'Arzo travaillait avec d'autres compatriotes, vers 1605, à l'ornementation de la chapelle principale du dôme de Côme. — 3. PAOLO DE ALLIO, artiste qui travaillait au commencement du XVII^e s. à l'Abbaye de St-Florian, en Autriche. — 4. ANDREA SALVATORE * 1736, † 1786, d'Arzo, sculpteur et peintre sur marbre. Il vécut presque toujours à l'étranger, surtout en Saxe. La tradition veut qu'il soit revenu en 1780 au village natal. Il inventa de nouvelles machines pour scier le marbre et aurait trouvé moyen de peindre le marbre. Il copia sur marbre des tableaux célèbres : la Vierge de Bovilli, pour la reine de Sardaigne ; la naissance de Marie de Médecis, de Rubens, pour le comte Firmian, résident impérial à Milan, etc. En 1752 il va à la cour de Dresde et y reste 22 ans. En 1784 il réussit à imiter l'albâtre foncé. Oeuvres principales : une table avec petits amours et méandres pour le roi de Sardaigne ; l'autel en marbre, de style rococo, de l'église de Borna (Saxe), 1756. Il était aussi marbrier de la cour et avait la garde des statues en marbre du grand jardin de Dresde. — 5. ANDREA, curé d'Arzo, * à Arzo le 18 septembre 1802, † le 1^{er} novembre 1861. D'abord vicaire, ensuite, de 1828 à 1861, curé d'Arzo. Député au Grand Conseil tessinois de 1844 à 1852, où il représenta le cercle de Riva S. Vitale. Aumônier du 1^{er} bataillon tessinois à la guerre du Sonderbund. Il fut renommé comme bon orateur. — 6. FRANCESCO ANTONIO, sculpteur sur bois et architecte du XIX^e s. On lui doit la chaire en bois sculpté que l'on admire dans l'église paroissiale de Meride (D. Mendrisio) et les travaux de restauration de l'église de l'Immaculée Conception de Lugano. — *ALBK.* — Bianchi : *Artisti Ticinesi.* — Oldelli : *Dizionario.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Dotta : *I Ticinesi...* — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino.* [D^r C. TREZZINI.]

AGNADINA. Voir ENGADINE.

AGNAS (ALLAS). Abréviation : LAS AGNAS (C. Grisons, D. Maloja, Com. Bevers, V. DGS). Ancienne auberge au bord de l'Inn, entre Bevers et Ponte. Ce nom proviendrait de bouquet d'aunnes, désinence romanche *allas* « aux aunnes », et de maréage, désinence allemande *Au*. C'était autrefois l'auberge la plus renommée de l'Engadine, à cinq heures des hospices de l'Albulha et de la Bernina. C'est là que s'assemblait autrefois, tous les deux ans, la landsgemeinde de la Haute-Engadine, que les délégués des communes se réunissaient en tribunal suprême dans les cas importants et que depuis les temps les plus anciens les hommes et les jeunes gens de la milice de la vallée étaient passés en revue avant le départ. C'est à las Agnas que chaque semaine les notables du pays se donnaient rendez-vous, et un jour

même les francs-maçons de la Haute-Engadine y tinrent leurs assises. On y vit même souvent des bals élégants. Dans le voisinage se trouve la Fontaine des merles (fontana merla) qui fait la frontière, entre Sur Fontana merla et Suot Fontana merla, des deux juridictions de la Haute-Engadine. Les archives de la Haute-Engadine possèdent quelques documents intéressants sur A. Le 15 avril 1555, Sébastien Nuot, propriétaire de la maison de l'Au, annonce à la landsgemeinde réunie à Zuoz qu'il a nouvellement installé dans son immeuble une belle chambre chauffable à l'usage et pour la plus grande sécurité du tribunal de la juridiction. Ayant demandé une contribution aux frais, il lui est alloué vingt florins du Rhin. En 1556 la justice de Samaden prononce, dans un différend entre Sébastien Nuot et la localité voisine de Bevers, que cette dernière mettra à ban la forêt de Churing de telle sorte que la maison de Sébastien dans l'Au soit protégée contre les avalanches ; en outre Bevers lui fournira le bois pour une conduite d'eau. En 1717, les représentants de localités de la juridiction de la Haute-Engadine décident que les propriétaires de l'Au recevront de la juridiction vingt florins pour lesquels ils s'engagent à toujours à chauffer « la belle chambre neuve » à chaque injonction du landammann. — Voir Z. Pallioppi : *Ortsnamen des Kt. Graub.* 1862, I, n^o 223 C. — U. Campell : *Rätische Gesch.* (Ausg. Mohr) I, 70. — H.-L. Lehmann : *Die Republik Graub. histor. geograph. statist. dargest.* Magdeburg 1797 I, 332. — E. Lechner : *Piz Langard u. die Bernina Gruppe*, 2^e édit. Leipzig, 1865, p. 129. — M. Caviezel : *Das Oberengadin*, Coire, 1876, p. 101. — J. K. v. Tscharnher : *Der Kant. Graub. hist. geog. stat. dargest.* Coire, 1842, p. 281. — J. Robbi : *Der erste Winterkurgast im Oberengadin*. S. A., Samaden, 1913, p. 15. — *Regesten des Kveisarchivs Oberengadin*, n^o 45, 50, 87. [F. P.]

AGNELET. Famille bourgeoise de Neuchâtel au XIV^e siècle. — OTHENIN fils A. figure dans la reconnaissance de cette ville en 1353 Six ans plus tard, un nommé A., probablement le même, était boursier de Neuchâtel. — En 1406, NICOLET était maire de Neuchâtel. — AE Neuchâtel. — *MN* 1905, p. 53. [L. M.]

AGNELLI. Famille d'origine milanaise, établie à Lugano, où elle fonda sous son nom la première imprimerie du Tessin. On ne sait pas précisément à quelle époque les Agnelli s'établirent à Lugano. Suivant les Recès fédéraux, un Giacomo Antonio A. était huissier de Lugano en 1709. En 1745, les douze cantons souverains accordaient à deux frères Agnelli, de Milan, le monopole de l'imprimerie dans les quatre bailliages « avec la liberté d'imprimer toute espèce de livres qui sont imprimés dans les autres pays catholiques ». Le privilège fut accordé pour vingt ans et renouvelé en 1765 et 1785. La maison A. imprima de nombreux ouvrages religieux, scientifiques et politiques. Elle joua un certain rôle dans les troubles politiques de la fin du XVIII^e s. et fut secrètement subventionnée par l'empereur Joseph II. A partir de 1746, elle imprima surtout une feuille hebdomadaire portant jusqu'en 1797 le titre *Nuove di diverse corti e paesi*, puis de 1797 à 1799 celui de *Gazzetta di Lugano*, rédigée par G. B. Agnelli et par l'abbé Vanelli, qui devint plus tard la *Gazzetta Ticinese*. Depuis 1756 les Agnelli publièrent aussi le *Corriere Zoppo o Mercurio Storico e politico*, revue mensuelle semblable au *Mercurio suisse* de Neuchâtel et au *Mercurio storico-politico*, de Venise. L'imprimerie fut détruite le 29 avril 1799 dans l'émeute qui avait éclaté à Lugano contre le gouvernement de la République helvétique. A cette famille appartiennent : JEAN-BAPTISTE, propriétaire de l'imprimerie à l'époque de sa destruction ; rédacteur de la *Gazzetta di Lugano*, partisan de l'union à la république cisalpine et de la république helvétique unitaire, lors des troubles de 1799 il sauva à grand-peine sa vie par la fuite. — ANTOINE, de Lugano, député de 1808 à 1813 au Grand Conseil tessinois. — Weiss : *Die tess. Landvogteien.* — *BStor.* 1882. — Dotta : *I Ticinesi.* — Baroffio : *Dell'Invasione Francese.* — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Recès fédéraux. [D^r C. TREZZINI.]

AGNELLUS. Serait d'après la *Synopsis annuum monasterii Disertinensis*, le huitième abbé de Disertis. Le fait n'est cependant pas prouvé par les documents ;

toutefois le nom figure dans l'index du Codex de Reichenau de 826 ; et comme dans cette liste, entre l'abbé Ursicin et Agnellus personne d'autre n'est nommé, il faudrait placer son règne déjà dans le VIII^e siècle. La chronologie 818 à 836, admise habituellement, paraît pour la première fois dans la *Synopsis* qui comble ainsi la lacune dans l'ordre de succession des abbés. — Voir Eichhorn : *Episcopatus Curienensis*, p. 225. — Schumacher : *Album Desertinense*, p. 5. [N. C.]

AGNENS. Voir ASNENS.

AGNER. Ancienne famille du Nidwald, participant aux corporations de Büren, ob et nid dem Bach. *Armoiries* : coupé de gueules à une marque de maison de sable, et fascé d'or et de sable de quatre pièces.



— 1. BARTLI et — 2. MARTIN, tombèrent à la Bicoque, 1522, ou à Pavie (1525) suivant les obituaires des batailles du Nidwald. — 3. MELCHIOR, juge et du Conseil en 1554, architecte cantonal en 1560 ; il construisit cette année-là l'osuaire de Stans. En 1563, avoué de la

chapelle de Nieder-Rickenbach. Il mourut le 7 février 1593, après avoir assigné par testament une somme importante pour la reconstruction de la chapelle de Büren.

— 4. BARTLI, fils du n° 3, acheva la chapelle de Büren en 1596. — 5. JOSEPH-ANTOINE, prêtre 1879, sufragant à Beckenried, 1880, puis curé de ce lieu de 1882-1903. † en 1905 chapelain à Biberegg. — R. Durrer : *Arch.-u. Kunstdenk. Unterwalden*, p. 75 et 437. — JAS. — Odermatt : *Kollektaneen im hist. Museum Nidwalden. — Stammbücher de Nidwald.* — R. Durrer : *Unterwaldner Urk.-Buch*, p. 1. [R. D.]

AGNÈS. * 1281, † 11 juin 1364, fille du roi Albert I^{er}, mariée au roi de Hongrie, André III, † 1301. C'est à tort que la tradition lui attribue une grande part dans la poursuite des républicains de son père ; pendant ces événements, elle était au contraire en Autriche. Ce n'est qu'en 1317, après la mort de sa mère Elisabeth, qu'elle se rendit dans sa fondation de Königsfelden, qu'elle développa par des dons et la construction d'un hôpital et d'un asile de pauvres. Elle fit des dons également à l'hôpital de Baden et au couvent de Töss. A Königsfelden, elle habitait sa propre maison et s'y occupa, pendant plusieurs décades, activement et avec adresse de la politique des Habsbourg. Selon Egide Tschudi, c'était une femme « singulièrement adroite et active », et l'âme de la maison de Habsbourg. Souvent elle joua le rôle de médiatrice dans les difficultés entre les Habsbourg et les Confédérés. Le 24 mars 1331 elle fit aboutir un arrangement entre l'Autriche et le fratricide Eberhard, au château de Thoune ; en février 1333, elle réussit à mettre fin à la guerre de Guminen entre Berne et ses alliés d'une part et les villes et pays autrichiens d'autre part. En 1340, elle réussit à faire un arrangement entre Zurich et les conseillers de cette ville qui s'étaient réfugiés à Rapperswil pendant la révolte de Brun. En 1342, après la bataille de Laupen, elle fut l'intermédiaire de Berne pour conclure avec l'Autriche une alliance de dix ans, à laquelle se joignit aussi Soleure. En 1350, elle s'entremet dans le différend entre Bâle, Fribourg, Strasbourg et Zurich et amena, en été 1350, Zurich et Rapperswil à signer un armistice. Après le premier siège de Zurich, elle s'entremet encore entre le duc Albert le Boiteux et Zurich et conclut une paix, à la vérité tout en faveur de l'Autriche, puisqu'elle rétablissait les droits seigneuriaux des Habsbourg dans les Waldstätten et interdisait aux Confédérés de s'allier désormais avec des pays sujets de l'Autriche ; aussi les Waldstätten refusèrent-ils de reconnaître son verdict. Elle mourut à Königsfelden et sa mort fut une grande perte pour la diplomatie des Habsbourg. Portrait dans : J. Müller : *Merkwürdige Ueberbleibsel*, 1773, I, 6, pl. 9. — Voir AS I, n° 270, 271, 403, 409. — Kopp : *Urk.* I, 162. — Tschudi : I, 364. — Lüthy : *Sol. Wochenblatt* 1826, p. 361. — Kopp-Lütolf : *Eidg. Bünde*, liv. 12, p. 282 s. — Wattenwyl : *Stadt Bern II*, 67 s. — LL I, p. 83. — Hermann von Liebenau : *Lebensgeschichte der Königin Agnes v. Ungarn*, Regensburg, 1868. — H. von Liebenau : *Hundert Urkunden zu der Geschichte der Königin Agnes*, Regensburg, 1869. — Stammler, dans *Argovia*, t. 30. — Dändliker : *Stadt*

u. Kt. Zürich, p. 139 s. — Dändliker : *Gesch. der Schweiz I*, 406 s. — Dierauer : I, p. 154 s. — *MAGZ XXVI*, p. 133. [Nz.]

AGNO (C. Tessin, D. Lugano. V. DGS). Il faut distinguer l'histoire de la *pieve* d'Agno de l'histoire du village pour simplifier l'exposé.

1. **Pieve d'Agno.** La *pieve* d'Agno est très ancienne. Le premier document qui en parle (dont l'authenticité toutefois est mise en doute par quelques auteurs), est un diplôme de 818 de l'empereur Louis le Débonnaire ; il établit que, à côté de la *pieve* d'Agno, existait aussi celle de Lugano. L'abbaye de Cielo d'Oro de Pavia posséda dans la *pieve* d'Agno des droits de propriété et de redevances, dont l'existence cependant fut fortement menacée vers la fin du XII^e s. par les privilèges, tantôt faux, tantôt authentiques, de papes et de rois. On ne peut dire exactement en quelle année les droits de la célèbre abbaye se sont éteints. Ils disparurent, probablement par aliénation dans la première moitié du XIII^e siècle ; c'est ainsi qu'un document de 1244 ne parle déjà plus des droits que l'Abbaye avait à Astano. Il est prouvé par un document de 1352, conservé aux archives paroissiales de Sessa, et par les relations des visites pastorales des évêques de Côme en 1571 et en 1591, que la *pieve* d'Agno était très étendue et embrassait 36 de nos paroisses sur territoire suisse et 10 paroisses sur territoire italien. En 1633 la *pieve* d'Agno perdit toutes les paroisses et chapelles sur territoire italien, à l'exception de Cremenaga, qui fit partie de la paroisse de Sessa jusqu'en 1842. Ce fut par ordre de l'empereur qu'en 1633, Marchirolo avec Lavena fut détaché et constitué en *pieve* indépendante. En 1661, on constate l'existence du décanat de Bironico ; en 1746 ou 1747 est fondé le décanat de Sessa ; en 1910 celui de Breno. Politiquement, la *pieve* d'Agno appartient d'abord à la ville-république de Côme, ensuite au duché de Milan et, après la conquête suisse, elle fit partie du bailliage de Lugano. Avant le XII^e siècle la vallée de Marchirolo et de Lavena appartenait au comté de Seprio ; en 1196 après de longues discussions entre Côme et Milan, elle fut cédée à cette dernière ville. Pendant la guerre de dix ans (1116-1127) entre Côme et Milan, la *valle Carvina* (le territoire de l'ancienne paroisse de Bironico) semble avoir fait cause commune avec Milan et s'être détachée de la *pieve* d'Agno, à laquelle elle ne fut rendue qu'en 1481. Isonne et Medeglia furent détachés d'Agno en 1501 pour être incorporés au comté de Bellinzona. Le reste de la *pieve* d'Agno partagea toujours le sort politique de Lugano et constitua, avec les *pievi* de Lugano, Capriasca et Riva S. Vitale, la *communitas Vallis Lugani*. Cette communauté de la vallée de Lugano ne fut jamais une commune au vrai sens du mot, indépendante comme les communes lombardes ; ce fut un pays sujet de Côme, de Milan et des Suisses (voir LUGANO). Pendant la domination suisse, la *pieve* d'Agno comptait 37 communes, elle était placée avec la Capriasca sous la surveillance d'un fiscal ou d'un chancelier et devait fournir une compagnie de 200 soldats. A cette époque la *pieve* d'Agno nommait 36 ou 37 des 96 ou 97 membres du Conseil général du bailliage. Aux XVI^e et XVII^e s., suivant Fäsi et les Recès fédéraux, elle nommait trois des 13 (suivant Heusler, 12) procureurs composant le conseil de la communauté ; vers 1680 ce conseil ayant été réduit à 7 membres, la *pieve* d'Agno n'en nomma plus que deux. — Les rapports entre la *pieve* d'Agno et les autres *pievi* constituant le bailliage de Lugano ne furent pas toujours exempts de difficultés et de malentendus. Suivant les Recès, en 1592 la *pieve* d'Agno prétend, contre Lugano, d'être exempte des charges de maintenance des routes et en appelle aux privilèges concédés par le duc Sforza de Milan et confirmés en 1545, 1567, 1570, 1588 et 1590 par les cantons souverains. En 1598 elle se sépare des autres *pievi* jusqu'en 1608 alléguant le trop de charges fiscales qu'elles lui avaient imposées ; de 1658 à 1663, nouvelle séparation ; en 1680, Agno cherche encore à se séparer, mais sans y réussir. Agno et sa *pieve*, en 1798, protesta de son attachement à la Suisse dans une nombreuse assemblée tenue à Agno le 14 février. La *pieve* fournit aussi un gros contingent de volontaires qui aidèrent ceux de Lugano à chasser les cisalpins le 15 février. A la cessation de la domination suisse en 1798, la *pieve* d'Agno nomma 3 des 21 membres du gouvernement provi-

soire de Lugano qui remplaça le 20 mars 1798 le Conseil provisoire qui gouvernait l'ancien bailliage. A la proclamation de l'Helvétique, la *pieve* d'Agno perdit toute signification politique et fut incorporée au district de Lugano. Mais pendant les troubles de la période de l'Helvétique le commissaire Zschokke redonna à la *pieve* d'Agno, comme d'ailleurs à toutes les autres du bailliage, son importance politique d'autrefois dans son projet, avorté cependant, de concentrer toutes les communes du bailliage en quatre grandes communes : Lugano, Agno, Riva S. Vitale et Bidogno. En 1802 le préfet national de Lugano, Franzoni, revient à la circonscription par *pievi* lorsque, sur la demande des deux *pievi* de Lugano et d'Agno, il ordonne les assemblées par *pievi* pour l'élection des députés, — ceux d'Agno devaient en nommer six — qui auraient dû procéder à la reconstitution des autorités de district ; ce qui amena le soulèvement contre l'Helvétique, la proclamation de l'indépendance et de la souveraineté de l'ancien bailliage et la lutte, dont on parlera plus bas. Ce n'est qu'en 1803 que la *pieve* d'Agno et toutes les autres en général perdirent définitivement leur importance politique.

2. **Village d'Agno.** L'histoire du village (anciennement *Anium*) se confond un peu avec celle de sa *pieve*. La paroisse remonte vraisemblablement au VI^e ou au VII^e s. ; elle existait certainement au IX^e s. Une tradition, qui subsistait encore lors de la visitation pastorale de 1684, veut que le chapitre des chanoines ait été fondé et doté par l'empereur Othon II (973-983), lors de sa descente en Italie. Le premier document qui mentionne le chapitre de la collégiale est de février 1192. Le premier prévôt, dont on connaisse le nom, est Guglielmo da Marchiolo (1288-1301). En 1591 la paroisse comprenait encore Magliaso, Neggio, Bioggio et Pura. Elle comptait 166 ménages, dont 81 pour la commune actuelle. L'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste remonte à l'an 1760 et fut bâtie sur l'emplacement d'une ancienne chapelle. En 1585, il était déjà question de la construction de l'église collégiale, puisqu'on trouve dans les Recès qu'à cette date Agno demandait aux cantons souverains la permission de lever un impôt pour aider à la construction. L'imposante façade est de l'architecte Giuseppe Pastori, de Turin ; l'intérieur est de l'architecte Antonio Boffa, de Cassina d'Agno ; elle renferme des peintures des frères Torricelli, de Lugano, des stucs de Ghezzi, de Lamone et de Soldati, de Neggio. Le maître-autel, en marbre, est du prof. Ferdinando Albertolli et il fut exécuté par les sculpteurs Gaetano Giorgioli et Pietro Ferroni. — Le village aurait été une colonie romaine. Au moyen âge il a le rang de *bourg*. Les archevêques de Milan y avaient des fiefs ; ainsi la curie milanaise investit en 1363 un certain Andriolo de Morcote de la pêcherie d'Agno. Ce droit de pêche dut passer ensuite aux évêques de Côme, qui le conservèrent jusqu'au commencement du XIX^e s. où ils le cédèrent à des particuliers. La pêcherie, très mal vue des habitants et cause de désordres, passa ensuite à l'Etat qui en 1837 en tira 1900 lires cantonales ! Elle a disparu à la suite du décret du 1^{er} décembre 1843, qui en ordonnait la destruction. La vieille famille des Castagna de Lugano eut la régence de la pêche sur le lac d'Agno (embranchement de celui de Lugano). — De la domination des Visconti on sait seulement que, au temps du duc Philippe-Marie († 1447), Agno fournissait 17 hommes d'armes aux troupes ducales et qu'en 1498, pendant la peste de Lugano, le marché avait été porté de Lugano à Agno. En 1518 Agno obtint des XII cantons le privilège d'avoir chaque mois une foire et un marché. En 1619, il y a la concession d'un nouveau marché au 13 octobre ; mais la concession fut aussitôt retirée sur les réclamations des deux cantons et demi. En 1798 Agno prit une part active aux mouvements de l'indépendance tessinoise ; sous la conduite de Battista Vicari, ceux d'Agno accoururent à l'aide des volontaires de Lugano. Lors du passage des Austro-Russes en 1799 quelques maisons d'Agno furent pillées et les plaines d'Agno devinrent le théâtre de plusieurs combats contre les Français, qui y furent battus (17-24 mai). En 1802, lors du soulèvement contre l'Helvétique (v. plus haut), Agno devint le quartier général des troupes paysannes. C'est au pont d'Agno que les troupes de l'Helvétique furent battues le 4 octobre, ce qui eut pour conséquence la capitulation de ces troupes et l'aban-

don par celles-ci de Lugano (5 octobre). Le 18 août 1809 Agno devint le siège d'un des cinq péages conservés dans le Tessin. Par le décret de mai 1806 Agno et son cercle devaient faire partie de l'arrondissement judiciaire de Magliaso. — Politiquement Agno est aujourd'hui chef-lieu du cercle de justice de paix avec les communes d'Agno, Bioggio, Bosco, Cademario, Cimo, Gentilino, Iseo, Montagnola, Muzzano, Vernate ; au point de vue ecclésiastique, c'est le chef-lieu du décanat embrassant les paroisses d'Agno, Bioggio, Bosco, Cademario, Gentilino-Montagnola, Iseo-Cimo, Magliaso, Muzzano, Neggio, Pura, Vernate. La foire traditionnelle de S. Provino (8, 9 et 10 mars), qui est la plus caractéristique du canton, est célèbre ; elle attire à A. une foule énorme. A. possède aujourd'hui un établissement de pisciculture ; depuis 1869 une école moyenne et une école de dessin, aujourd'hui professionnelle, due à la générosité du chanoine Alberto Lamonì, de Muzzano. — Maspoli : *La pieve d'Agno*, Como 1917. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien*. — Monti : *Atti della visita pastorale di F. Ninguarda, vesc. di Como*, vol. II et III de la *Raccolta storica comense*. — Tamburini : *Guida del Malcantone*, Lugano 1911. — Baroffio : *Storia del C. Ticino*. — BStor. 1883, 1884, 1888, 1890, 1904 et 1915. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. — Francini : *La Svizzera italiana*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Baroffio : *Dell'Invasione francese nella Svizzera*. — Recès fédéraux. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Atti del Gran Consiglio del C. Ticino. [D^r C. TREZZINI.]

AGNOLO, MICH. Voir ANGELUS, M.

AGNOZZI, JEAN-BAPTISTE. Chargé d'affaires du Saint-Siège en Suisse de 1869 à 1873. L'encyclique papale *Elsi multa luctuosa*, du 21 novembre 1873, renfermant des accusations contre les autorités de la Confédération, le Conseil fédéral remit le 12 déc. de la même année à Agnozzi une note où il déclarait qu'une représentation diplomatique permanente du Saint-Siège en Suisse était devenue sans objet. Le chargé d'affaires transmit alors au Conseil fédéral, le 17 janvier 1874, les objections du Souverain Pontife et quitta la Suisse en février après avoir séjourné quelques jours à Lucerne à titre privé. [P. X. W.]

AGNUZZO ou **AINUZZO** (anc. *Anitium*) (C. Tessin, D. Lugano, Com. Muzzano, V. DGS). Hameau de la paroisse d'Agno. L'empereur Louis le Débonnaire, par diplôme de 818, donne la cour (curtis) d'Agnuzzo au clergé de Sant'Abondio de Côme. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Brentani : *Lugano e il Ceresio*. — BStor. 1885. [D^r C. T.]

AGO. Ancienne famille de Kussnacht (Schwyz). — URICH, témoin en 1302 dans le différend entre le chevalier Eppo de Kussnacht et l'abbesse de Zurich au sujet des bailliages du lac et des pêcheries au Kiemen. C'était un homme de l'abbaye de Murbach. H (HEINI ?), fermier en 1325 de la pêche que l'abbaye de Münster possédait à Böschenrot. — AE Zurich, doc. CF. 57. — *Kelleramts-rodol Beromünster*. [A. T.]

AGOVERUS. Abbé de Saint-Maurice du temps du roi Dagobert III (env. 713). — Gall. Christ. XII. [D. J.]

AGERN (C. Valais, D. Conches). Plus tard *Geren*, hameau dans le voisinage de Geschenen (près Münster), siège de la famille de ce nom, éteinte au XVI^e siècle. — KAROLUS, cité notaire à Naters en 1370, puis à Naters et Goms. Il fonctionne dans des contrats concernant les héritiers des comtes de Blandrate. En 1373, il se dit vicaire à Naters ; 1376, notaire, vicaire et chancelier (employé de chancellerie ?) ; 1374, reçoit de l'évêque G. Tarrelli l'autorisation de fonder un autel de la Trinité à Naters. Curé à Münster de 1383-1389, puis à Naters jusqu'à sa mort 1409. — BWG I, 272. [L. MR.]

AGOSTINI. En 1680, un Agostini était un des délégués des trois *pievi* de Agno, Capriasca et Riva S. Vitale dans le conflit qu'elles avaient depuis longtemps avec Lugano, à cause de l'administration du bailliage de Lugano. — AS I 1680. — 1. DONATO, stucateur de Lugano ; en 1765 il étudiait à l'Académie des Beaux-Arts à Parme et fut le disciple du prof. Benigno Bossi. — SKL. — 2. LUIGI, avocat de Cassina d'Agno, membre du Grand Conseil tessinois ; de 1827 à 1830 député du district de Lugano ; de 1834 à 1839 représentant du cercle d'Agno. Ami du landammann G. B. Quadri, mêlé aux événements concernant ce personnage, il fut procureur fiscal et co-

propriétaire du journal *L'Indipendente*. — Dotta : *I Ticinesi*, etc. — Tartini : *Storia politica del cantone Ticino*, Locarno, 1904. — Gubler : *Geschichte des Kantons Tessin von 1830-1841*. [Dr C. T.]

AGOSTIS, LORENZO DE, de Locarno. Capitaine au service du roi de France, servit avec ce grade en *stor.* Piémont dans la seconde moitié du XVI^e s. — *BStor.* 1879. [Dr C. T.]

AGRA (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). On ne sait rien des origines de ce village. D'un inventaire de la cathédrale de Côme il résulte que les chanoines de Côme y possédaient des terres en 1298. En 1472, Agra est détaché avec S. Pietro Pambio et d'autres localités, de la paroisse de Lugano pour constituer la paroisse de S. Pietro Pambio. En 1591, Agra avec le hameau de Bigogno (Bisogno) fait partie de la sous-paroisse de Barbengo et compte environ 20 ménages avec 120 à 130 habitants; en 1801, Agra comptait 496 hab.; en 1900, 464; en 1910: 485. Aujourd'hui il forme une sous-paroisse indépendante et appartient au cercle de Carona et au décanat de Lugano. Sous la domination des Visconti, au temps du duc Philippe-Marie, Agra fournissait 19 soldats aux troupes ducales. — Monti : *Atti III*. — *BStor.* 1890 et 1904. [Dr C. T.]

AGRICOLA. Voir ACKERMANN.

AGRICOLA. Evêque de Sion au VI^e siècle, qui avait alors son siège à *Octodurum*, le Martigny d'aujourd'hui. Son existence est attestée par la Chronique de Marius de Lausanne, relatant que, en 565, les moines de Saint-Maurice avaient formé contre lui une entreprise hostile. Probablement s'agissait-il d'un exemple de lutte soutenue parfois au moyen âge par les cloîtres jaloux de leur immunité, contre l'ingérence d'un évêque qui prétendait les soumettre à sa juridiction. — Voir Besson : *Les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion*. [D. J.]

AGRICULTURE. La production agricole d'un pays est limitée en premier lieu par sa dépendance du climat et de la nature du sol (exposition, altitude, composition chimique). Ce sont là les conditions intrinsèques et essentielles de la culture. Elle est limitée ensuite par des éléments extérieurs nombreux et divers qu'on peut répartir en trois groupes : a) les débouchés (voies de communications, transports, marchés intérieur et extérieur, etc.); — b) la personnalité juridique de l'agriculteur; — c) la situation juridique de la terre et son organisation. En Suisse, tout particulièrement, ces facteurs sont caractérisés par une extrême variabilité. Il y a donc, dans un article aussi court que celui-ci, de véritables difficultés à décrire minutieusement l'état de l'agriculture au cours de notre histoire. Aussi l'on comprendra que nous nous soyons contentés — faute d'ailleurs de monographies précises pour la période antérieure au XVIII^e siècle — de donner quelques traits généraux.

D'une façon générale, le caractère humide du climat s'accorde assez bien avec la configuration accidentée du sol et sa composition chimique. De là, une prépondérance de la production fourragère — partant de l'éleveur du bétail — aux dépens de la culture des céréales qui exigent un climat sec.

De la production agricole des habitants des cavernes, nous n'avons aucune trace. Par contre, nous sommes un peu mieux renseignés sur l'activité des populations lacustres et des peuplades occupant à la même époque le centre du pays. Des recherches patientes ont permis de constater l'élevage du bétail, la culture des céréales, des arbres fruitiers et le tissage du lin.

Au début de la période que l'on a accoutumé d'appeler historique, les Helvètes occupaient la plus grande partie de notre pays. C'est par leurs vainqueurs, les Romains, que nous avons appris à connaître les travaux agricoles auxquels ils se livraient. La culture des céréales alternait avec celle des navets et autres racines. La vigne était connue. Ces populations celtiques paraissent avoir attaché un grand prix aux bestiaux. Le fromage de l'Helvétie était très estimé au delà des Alpes. De la laine des moutons, on fabriquait des étoffes. Les chevaux étaient très recherchés. L'élevage des porcs sur les pâturages et dans les forêts semble avoir été assez développé. La concentration de la propriété foncière entre les mains des nobles et des druides, réduisait le peuple à l'état de servage. Et la production agricole, mal-

gré les remarquables aptitudes des habitants, était relativement faible.

Les Romains, bien servis par leurs soldats, utilisèrent merveilleusement les dispositions naturelles des Helvètes à l'agriculture et le régime foncier qu'ils trouvèrent établi. Sous leur impulsion, la culture du sol prit — notamment en Suisse occidentale — un essor que ces contrées n'avaient point connu auparavant. Ils introduisirent de nouveaux produits, de nombreuses variétés d'arbres fruitiers et des végétaux originaires d'Orient. Ils apportèrent des méthodes de culture ignorées : la greffe, l'assolement biennal (la jachère alternant avec une céréale). L'exploitation des terres était libre pour chaque domaine. L'assolement biennal n'était limité par aucune mesure d'ordre général, telle que le ban des récoltes ou le parcours des troupeaux. On pratiquait également la culture alternante des Celtes. Le pays resta divisé en domaines; chacun dépendait d'un chef habitant au centre de sa propriété, groupant ainsi autour de lui ses colons, serfs ou esclaves.

Cette prospérité disparut avec les invasions. Au V^e siècle, la domination romaine prit fin en Helvétie. Deux peuplades d'origine germanique s'y fixèrent, apportant avec elles les usages qui leur étaient familiers. Les Alamans s'étendirent peu à peu du lac de Constance à l'Aar. Ils s'emparèrent du sol par la violence, car rien ne permet de conclure à un partage de la propriété foncière avec les anciens habitants, et formèrent de petites agglomérations, isolées les unes des autres, peu peuplées. Dans la Suisse occidentale, les Burgondes, organisant de gros villages, peu nombreux, partageant avec les Romains les fermes et les maisons d'habitation, les vergers et les terres de labour, les forêts et les pâturages. Alamans et Burgondes subirent bientôt l'influence de la civilisation romaine et la culture de leur sol s'améliora. De leur côté, ils introduisirent dans notre pays le système germanique de l'assolement triennal obligatoire avec le ban des récoltes et le droit de parcours du bétail sur les jachères. Cet assolement triennal comportait la culture successive des céréales d'hiver, céréales d'été, puis la jachère. Ce régime réglait le genre de culture, prescrivait un délai déterminé pour l'exécution des travaux et ordonnait, sitôt les récoltes enlevées, de laisser le terrain libre au bétail. C'est probablement à cette époque que, des débris des domaines romains, on constitua les biens communaux (allmends). Ainsi, toutes les terres, sauf les pâturages et les forêts d'utilisation commune, étaient soumises à de nombreuses restrictions entravant le développement de l'agriculture.

Soumis à la domination franque, les Alamans et les Burgondes n'apportèrent guère de changements à leurs habitudes. Tous les droits francs supposent un état où la population s'occupe principalement d'agriculture; ils offrirent un système juridique où les produits de la terre dominant. Le village, comme centre de l'activité économique, était une partie de la *Mark*, c'est-à-dire d'un ensemble de terres plus considérable, s'étendant souvent sur plusieurs lieues, qui était la propriété collective des habitants. On donne généralement comme traits caractéristiques de cette époque : la pauvreté des constructions, la pauvreté d'ustensiles agricoles, le nombre relativement faible des bœufs, les mauvaises prairies, la prépondérance de l'élevage des porcs. L'importance économique de la forêt ne correspondait pas à son étendue (chasse, bois, abeilles, pacage). A l'époque carolingienne, les monastères bénédictins ont seuls une véritable organisation agricole. Ils apportent un grand soin à la culture des légumes, des fruits (Saint-Gall, Reichenau) et de la vigne. Ils entreprennent le défrichement des forêts. C'est pendant cette période que se constituent les grands domaines fonciers, ecclésiastiques et laïques, les uns par achats, donations, ventes, les autres par usurpations. La constitution franque meurt. La population libre des campagnes disparaît de plus en plus; il n'y a plus de communautés libres, sauf en Suisse centrale, sous la forme d'union forestière (*Markgenossenschaft*) et dans les vallées italiennes (*vicinanze*). La féodalité s'établit. Toute cette civilisation est essentiellement agricole; mais sa production est réglée en vue de la satisfaction directe des besoins du seigneur et de sa *familia*, du couvent et de sa *familia*. Ces domaines vivent pour eux-

mêmes et par eux-mêmes (c'est ce qu'on a appelé le stade de l'économie domestique fermée). L'échange n'existe pas. Toute la circulation depuis la production jusqu'à la consommation s'effectue dans le cercle fermé de la maison. L'agriculture, ainsi organisée, se trouve donc, vers la fin du XI^e siècle, dans une période de stagnation. Ce qui lui donne un caractère économique différent à l'époque suivante, ce n'est pas l'amélioration des produits, mais la circulation de ces produits. L'économie isolée fondée sur la culture du sol a besoin de débouchés pour subsister. Ces débouchés, elle les trouve dans les villes où se tiennent les marchés. Dès le XII^e siècle, des villes nouvelles sont créées; les villes anciennes reprennent vie; la circulation de l'argent est plus grande, le mouvement commercial plus intense, on passe au stade de l'économie urbaine: la ville devient le centre d'une région agricole. On l'a dit justement: «le caractère économique de la ville, c'est qu'elle est stérile». On a beau y rencontrer des jardins, des étalles, des allmends, sans l'afflux des produits de la campagne, elle mourrait de faim. L'ancienne économie rurale domestique se transforme. Les agriculteurs produisent en vue de la vente. Ils vendent aux bourgeois les produits du sol. En retour, ils leur achètent des produits industriels qu'ils étaient jadis contraints de fabriquer eux-mêmes, suivant des procédés rudimentaires. La culture des céréales progresse, quoique lentement. Elle paraît s'être étendue plus loin qu'aujourd'hui, jusque dans l'Obwald. L'élevé du bétail prend de l'extension; les produits laitiers font l'objet d'un commerce assez intense. L'élevage des porcs est en progrès. Les chevaux sont très recherchés. Des moutons, on tire de la laine et de la viande. Les produits des forêts augmentent de prix, par suite des déboisements. Font également de grands progrès: la culture des jardins, des arbres fruitiers, la viticulture (notamment dans le Pays de Vaud, depuis le XII^e s.). La pêche se développe. Par contre, l'apiculture et l'élevage de la volaille semblent subir un temps d'arrêt. Le sort des paysans s'améliore. La diminution de la valeur de l'argent diminue sans cesse la valeur des prestations fixes et héréditaires que les seigneurs perçoivent de leurs hommes: d'où une plus-value de la rente du sol. Pour en bénéficier, les propriétaires sont obligés de donner leurs terres à bail et de faire des concessions à leurs tenanciers (par exemple, dans la crise agricole à Fribourg, 1449). Dans ce nouvel ordre de choses, les couvents cisterciens sont des agents économiques extrêmement actifs. Fondés aux XII^e et XIII^e siècles, ils ont adopté dès le début une organisation économique en harmonie avec le nouvel état de choses, en exploitant directement leurs domaines. Possédant généralement de nombreuses vignes, ils vendent leur vin aux villes. Propriétaires de troupeaux de moutons importants, ils s'adonnent à l'industrie de la laine. Les monastères bénédictins — souvent trop petits — qui continuent à faire cultiver leurs propriétés par des tenanciers payant des redevances fixes, se voient rapidement acculés à la ruine. D'autre part, il se produit une immigration de la population rurale dans les villes. Il est certain que le moyen âge a souvent privé la campagne des bras nécessaires à la culture du sol.

Par la liberté politique, le commerce, la richesse, les bourgeois ont une énorme supériorité sur les habitants du plat pays. C'est pourquoi nous voyons dès le XIV^e siècle les domaines de la plupart des seigneurs fonciers, laïques et ecclésiastiques, tomber au pouvoir des villes. (Rappelons à ce sujet, la querelle très caractéristique des Tvingherren à Berne, 1471.) Si bien qu'à la fin du XV^e siècle, on peut répartir les cantons en deux groupes: d'une part, les centres urbains, véritables seigneurs, tenant en étroite dépendance les campagnes et les pays leur appartenant; d'autre part, les communautés rurales de la Suisse centrale, véritables démocraties régies par le système politique issu de la communauté de biens. Alors, nous voyons se manifester dans certaines villes cette tendance qui durera jusqu'à la fin de l'ancien régime: localiser l'agriculture à la campagne, concentrer le commerce et l'industrie dans les cités. (Voir, par exemple, les prescriptions de Waldmann à Zurich, à la fin du XV^e siècle.) De cette centralisation politique naît une centralisation économique avancée et l'on peut dire qu'avec le

XVI^e siècle, nous entrons dans une nouvelle période, que l'on a appelée l'économie nationale, et qui est caractérisée par le développement du commerce et de l'industrie, et l'intervention régulière d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Mais pendant tout le XVI^e siècle, le développement agricole est entravé par la situation politique particulièrement instable, les guerres civiles et les enrôlements à l'étranger.

Au XVII^e siècle, la Suisse fut troublée par la révolte dite *Guerre des Paysans* (1653), qui prit par la suite une allure politique. Pendant la guerre de Trente ans, la situation des classes agricoles avait été extrêmement prospère. Cette prospérité disparut avec la paix. Les tarifs douaniers de la France et des Etats de l'Allemagne du Sud paralysèrent le commerce et l'industrie. L'agriculture s'en ressentit. Le prix des propriétés baissa. Les paysans qui avaient contracté des emprunts à de forts intérêts se virent dans le plus grand embarras. De plus, une émission de fausse monnaie vint augmenter leur détresse. Une révolte éclata. On sait comment elle fut réprimée. Le triomphe des villes fut complet et le paysan fut placé dans une dépendance économique plus étroite qu'auparavant.

Pour les XVII^e et XVIII^e siècles, il faut noter l'introduction de la pomme de terre et du tabac, l'extension de l'industrie fromagère et de l'élevé du bétail, la culture des châtaigniers, près d'Estavayer, jusqu'en 1780. Il est juste de signaler aussi les tentatives de différents gouvernements (en particulier de Berne) pour intensifier l'agriculture (culture des céréales, de la vigne et du mûrier, élevage des porcs, partage progressif des biens communaux depuis 1760) et améliorer la condition personnelle des campagnards. Malgré les efforts des sociétés économiques de Berne, fondée par J.-R. Tschiffely (1760-1772), de Fribourg (1763), du pasteur Hirzel, malgré les découvertes de N.-Th. de Saussure, le créateur de la chimie agricole, l'agriculture ne parvint pas à sortir de l'ornière où elle était embourbée. Il faut en chercher les causes dans les faits que nous avons déjà signalés: l'assolement triennal, les lourdes charges réelles grevant les terres, l'endettement général et surtout le formidable développement industriel. De l'agriculture à la fin de l'Ancien Régime, nous pouvons, d'après l'excellent ouvrage de M. Rappard, *L'agriculture à la fin de l'Ancien Régime*, donner l'état suivant. Le fait principal, c'est la prédominance du pâturage sur la culture des céréales, et l'importance considérable du bétail et des laitages. Le gros bétail constituait un élément essentiel de la richesse du pays et un des éléments les plus importants de l'économie suisse. Les principaux débouchés extérieurs étaient la France et l'Italie. Le petit bétail n'était pas très considérable et ne quittait guère les montagnes. Par contre, comme au moyen âge, l'élevage du cheval tenait une grande place dans l'économie du pays. Des productions dérivées de l'élevage du bétail, il suffit de retenir le lait, le beurre et le fromage. Par suite du développement du commerce, les prix du lait et du beurre augmentèrent considérablement. Il s'ensuivit une production à caractère commercial, pour la consommation locale et régionale. En vue de l'exportation, l'industrie du fromage était devenue, au cours du XVIII^e siècle, une des branches importantes de l'activité économique. Le principal centre de production était la Gruyère et le pays de Gessenay. Ce développement intensif provoqua une augmentation constante de l'importation du sel, une hausse des prix des pâturages et une diminution de vente locale du lait et du beurre. De grandes exploitations fromagères furent créées, nécessitant un intermédiaire capitaliste entre le paysan et le consommateur. La culture des céréales était répartie à peu près comme suit:

a) les trois cantons primitifs ne fournissant pour ainsi dire pas de grains;

b) la principauté de Neuchâtel, les Grisons, Glaris, Appenzell, Genève, Bâle, les vallées italiennes, de production insuffisante;

c) Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, Zurich, Zoug, Lucerne, Berne, Fribourg, Vaud et Valais, produisant à peu près la quantité nécessaire à la consommation intérieure;

d) Soleure et l'ancien pays d'Argovie, ayant une production normale légèrement supérieure à la consommation intérieure.

Dans son ensemble, la Suisse était lourdement tributaire de l'étranger et cette dépendance n'avait fait que s'accroître pendant tout le XVIII^e siècle.

Bien que la superficie affectée à la culture de la vigne fût très faible, la viticulture était très soignée. Elle était dans le Pays de Vaud « la source principale du bien-être ». La culture de la pomme de terre était générale. Celle du lin et du chanvre variait beaucoup suivant les régions. La production des fruits, surtout en Thurgovie, dépassait de beaucoup les besoins de la consommation intérieure; de là, un commerce d'exportation assez intense. Les légumes ne donnaient lieu qu'à un commerce local. Le tabac n'était guère cultivé que dans la région septentrionale de la vallée de la Broye. Dans les vallées italiennes, culture du mûrier et élevage du ver à soie permettant d'exporter la soie. Au début du XVIII^e siècle, les forêts constituaient pour la Suisse d'immenses richesses; mais par suite de la politique imprévoyante des gouvernements, les déboisements avaient réduit le pays, à la fin de l'Ancien Régime, à un état voisin de la pauvreté.

Un fait sur lequel on ne saurait trop insister, c'est qu'à la veille de l'invasion française, la grande majorité des paysans suisses étaient propriétaires. La terre devait nourrir son homme et absorber son activité. Dans la plaine, les terrains attenants à une agglomération, près et jardins, étaient répartis en petites parcelles que chaque propriétaire cultivait à son gré. Autour de cette première zone, les champs appartenant aux divers membres de la commune. Au delà, une troisième zone constituée par les biens communaux, pâturages et forêts. La première zone avait une importance très variable. Dans la deuxième, la culture était réglementée. L'assolement triennal était la règle générale. Ça et là des exceptions: en Thurgovie des essais de production intensive; dans certaines contrées de Berne et en Valais, l'assolement biennal. Quant aux biens communaux, ils étaient pour la plupart exploités directement. Parfois les communes les affermaient; les avantages qu'ils offraient aux rares bourgeois variaient suivant les régions. Dans la région intermédiaire, entre la plaine et la montagne, l'élevage prédominait; mais beaucoup de champs étaient laissés en jachère et les habitants étaient souvent obligés de prendre une occupation accessoire (par ex. l'horlogerie dans le Jura). Le rôle de l'homme étant insignifiant dans l'économie alpestre, le faire-valoir direct était exceptionnel.

Il faut dire maintenant quelques mots des nombreuses redevances féodales qui grevaient les terres. On peut distinguer deux sortes de prestations: les charges personnelles et les charges réelles. Les charges personnelles, plus vexatoires qu'onéreuses, consistaient dans le servage — qui avait d'ailleurs presque disparu et dont il eût été bien difficile de déterminer la nature juridique — et les corvées. Elles furent supprimées le 4 mai 1798. Ce fut pour le paysan plus une satisfaction morale qu'une amélioration matérielle. Les charges réelles étaient plus lourdes. Souvent perçues arbitrairement, elles constituaient parfois de véritables impôts. Nous ne pouvons que les énumérer, en nous contentant de renvoyer le lecteur à chaque mot: la DIME, le CENS et les LODS. Autant de causes de mécontentement. Leur abolition jettera les paysans du côté des démocrates.

Au XIX^e siècle, l'agriculture fait, en Suisse, comme dans tous les autres pays, de grands progrès. L'abolition ou le rachat des dîmes, des cens, du droit de libre parcours, l'abandon graduel de l'assolement triennal, la division au moins partielle des territoires communaux, la mise en culture des territoires en jachère, tels sont les premiers changements qui se manifestent. On augmente la production des engrais de ferme. En 1816, on reprend la culture de la pomme de terre, un instant abandonnée. On tente la culture de la betterave sucrière. L'industrie de l'alcool se développe considérablement. En 1885, le monopole en est confié au Gouvernement fédéral. Des essais intéressants sont faits pour accroître la production du tabac. Ce qu'il importe de souligner, c'est le développement intensif de la culture des céréales pendant la première moitié du XIX^e siècle. Entre 1850 et 1860, la Suisse aurait produit de quoi couvrir sa consommation pendant 290 à 295 jours. Par suite du mouvement commercial (développement des voies de communication) et de l'im-

portation des blés étrangers, une baisse lente se produisit; à partir de 1870-1877, elle s'accroît et une véritable crise éclata. La superficie des terres emblavées diminua considérablement. A la fin du XIX^e siècle, la Suisse n'aurait plus produit que pour 65 à 70 jours. D'autre part, il est nécessaire de tenir compte de l'accroissement notable de la production de l'unité de surface et des mesures de culture intensive prises pendant la guerre de 1914-1919. Du rendement de 8 à 10 quintaux par hectare, on est arrivé jusqu'à 30 quintaux par ha. Ces dernières années, la moyenne était de 20 à 25 quintaux. Si le pays supporta assez facilement la crise du blé, ce fut grâce au développement de l'élevage du bétail, de la production laitière et fromagère. La production fourragère avait augmenté par suite de l'introduction des plantes dites améliorantes (trèfle, esparcette, luzerne). L'économie alpestre, sous l'impulsion de K. Kasthofer et de R. Schatzmann, avait pris un essor remarquable. Tandis qu'au XVIII^e s. l'importance du bétail était la suivante: 1^o espèce bovine, 2^o chevaline, 3^o porcine, 4^o ovine, 5^o caprine, au XIX^e s. elle s'établit comme suit: 1^o bovine, 2^o porcine, 3^o chevaline, 4^o caprine et 5^o ovine. L'accroissement des voies de communication, la multiplication des débouchés, la fabrication du lait condensé (première fabrique à Cham, fondée en 1867) provoquèrent un essor de l'industrie laitière et fromagère qui n'a fait, depuis lors, que suivre une courbe ascendante. Tandis que l'arboriculture demeurait très florissante, la viticulture resta à un point mort. La sylviculture, grâce surtout à la législation fédérale, regagna le terrain qu'elle avait perdu au XVIII^e s. et au début du XIX^e.

L'on affirme qu'actuellement, la surface du sol produit le double ou le triple de ce qu'elle produisait il y a un siècle. Avant la guerre la valeur de la production agricole était d'environ 950,000,000 frs. Dans ce développement, il faut tenir compte des progrès techniques réalisés: l'emploi de méthodes scientifiques, l'utilisation générale des engrais chimiques, surtout depuis 1850, le perfectionnement de l'outillage, les nombreux travaux d'assainissement effectués au cours du siècle dernier. L'Etat, gouvernement fédéral et gouvernements cantonaux, aidèrent de leur mieux la classe agricole. Ils accordèrent de larges subventions, prirent des mesures de protection contre les maladies contagieuses. Des écoles d'agriculture furent créées dès 1804 (Hofwil). Les plus importantes sont aujourd'hui: Strickhof (Zurich), Grangeneuve (Fribourg), Rütli (Berne), Muri (Argovie). Une section agricole fut organisée à l'Ecole polytechnique. Des établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles furent installés à Liebefeld, Zurich, Lausanne. Certains cantons fondèrent des écoles d'industrie laitière (Moudon, Fribourg) et de viticulture (Vevey, Auvornier, Wädenswil). Enfin, à côté de sociétés qui ont pour but l'étude générale des questions d'économie rurale, il faut mentionner l'Union suisse des paysans, à laquelle ont adhéré la presque totalité des autres associations agraires, et qui joue un rôle de plus en plus important.

Actuellement la petite culture est celle qui donne le revenu économique le plus élevé. Dans les petites exploitations, l'unité de surface rend presque le double, en produits divers, de ce que l'on tire des grandes cultures. Pour obtenir des rendements plus considérables, il y a encore de nombreux progrès à réaliser au point de vue des améliorations foncières, du travail du sol, de la production végétale et animale et de l'industrie agricole.

Bibliographie: F. et E. Anderegg: *Bibliographie nationale suisse: Agriculture*, 6 cah. Berne 1894-95. — *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, art. *Agriculture*. — A. Furrer: *Volks-wirtschafts-Lexikon der Schweiz*, art. *Landwirtschaft*. — W.-E. Rappard: *Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie en Suisse I. L'agriculture à la fin de l'ancien régime* (Genève 1912). — E. Chuard: *L'agriculture au XIX^e s.* dans P. Seippel: *La Suisse au XIX^e s.* — Conrad Bäschlin: *Die Blütezeit der ökonomischen Gesellschaft Bern (1759-1766)* (Bern 1917). — E. Chuard: *L'avenir de l'agriculture* (*Bibl. Universelle*, t. XCIV n° 282, juin 1919, p. 321 s.). — K. Bücher: *Etude d'histoire et d'économie politique*, trad. Haussay. Bruxelles, Paris 1901.

Voir aussi les articles suivants: ALPESTRE (ECONOMIE). BÉTAIL (ELEVAGE). LAIT (INDUSTRIE DU). — VIGNE. JARDINS.

ARBORICULTURE. FORÊTS. — APICULTURE. SÉRIGICULTURE. — CÉRÉALES. POMMES DE TERRE. TEXTILES (PLANTES). — DÉFRICHEMENT. MARK. ASSOLEMENT ET JACHÈRE. PATURAGES COMMUNAUX. BAN DES RÉCOLTES. VAINES PATURES. [L. K.]

AGRIPPA, Henri Corneille. * à Cologne en 1486.



Son véritable nom de famille semble être Cornelis, celui d'Agrippa paraît tiré du nom de sa ville natale, *Colonia Agrippina*; à la fin de sa vie, il y ajoute le nom de Nettesheim, petit village au nord de Cologne d'où sa famille était peut-être originaire. C'était un cosmopolite vagabond que les uns ont porté aux nues dès le XVI^e s., d'autres n'ont vu en lui qu'un aventurier sans scrupules et un charlatan éhonté. Hâbleur, vaniteux, vindicatif, il possédait des qualités très vastes pour son temps: militaire, médecin, légiste, théologien, diplomate, orateur, philosophe, alchimiste, penseur libre avec un penchant pour la Réforme, il ne laisse pas, quoi qu'on puisse penser de son caractère, d'être une figure singulièrement intéressante.

Il appartient à la Suisse par la bourgeoisie genevoise qui lui fut octroyée gratuitement en 1522. Il est inscrit dans le registre avec les titres de *artium et medicinarum doctor* auxquels, semble-t-il, il n'avait pas droit. Arrivé à Genève en mai ou juin 1521, il y séjourne jusqu'à la fin de décembre 1522 ou aux premiers jours de janvier 1523. Son but en arrivant dans cette ville était d'obtenir, grâce à l'influence de son ami l'official Eustache Chappuis, la charge de médecin du duc de Savoie. Agrippa fut déçu dans ses espérances.



Henri-Corneille Agrippa. D'après un dessin de Gosse.

M. Th. Dufour a retrouvé deux autres traces de son séjour, c'est d'abord un calendrier pour 1523, signé par Agrippa et imprimé par Jacques Vivian, et aussi une enquête contre un faux-monnayeur, Jean Maillard, avec qui Agrippa semble s'être compromis (Voir BSHG IV, p. 192, 198).

De Genève, Agrippa passa à Fribourg en Suisse où il exerça une année les fonctions de médecin de la ville. Sa correspondance le montre entouré d'un groupe de savants et de bourgeois influents, curieux des sciences occultes et peut-être ouverts aux idées nouvelles dont Agrippa, défenseur de Lefèvre d'Étaples, lecteur de Luther, correspondant d'Erasmus et de Capiton, était un propagateur. Malgré la faveur dont il jouissait, il se lassa très vite de son séjour en Suisse, et, n'attendant plus rien du duc de Savoie, il reprit sa vie aventureuse et errante qu'il termina à Grenoble, âgé de 49 ans (1545).

Malgré trois éditions datées de 1510, 1531 et 1535, il ne semble pas que le recueil des œuvres d'Agrippa ait été publié de son vivant. Les deux premières dates indiquées sont évidemment fausses, la troisième au moins douteuse. Quoi qu'il en soit, les œuvres complètes d'Agrippa ont été imprimées plusieurs fois dans le courant du XVI^e s. Parmi les plus intéressantes, il faut citer le *Petit livre sur l'incertitude et la vanité de toutes les sciences...* (très grand nombre d'éditions, traduit à plusieurs reprises en français, entre autres par Louis Turquet, traduit aussi en anglais, en italien, en allemand, en hollandais). — *Le Discours sur l'excellence du sexe féminin* (trois traductions différentes en français, et versions anglaise, allemande, italienne, polonaise, (cette dernière en 1891). — *Libri tres de occulta philosophia* (grand nombre d'éditions: allemande, 1855; anglaise, 1898). En 1910, réimpression de l'ancienne traduction française de Le Vasseur (1727).

La source principale de l'histoire d'Agrippa est sa corres-

pondance dont un recueil a paru au cours du XVI^e s., 451 lettres dont 253 de lui et 198 de ses amis. On ne saurait accorder une confiance illimitée à tout ce qu'il raconte. Pour sa bibliographie, voir Prost. — Sur A. voir Henri Morley: *The life of Henry Agrippa de Nettesheim*, Londres, 1856. — M.-A. Prost: *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres*. Paris, 1881-82, 2 vol. — Joseph Orsier: *Henri Cornelis Agrippa, sa vie et ses œuvres, d'après sa correspondance*, Paris 1911. — Th. Dufour: *Notes manuscrites*. — A. Daguët: *Agrippa chez les Suisses, 1512-1532*, (ASHF II.). — Gautier: *Médecine*, p. 17-19, 423, 505. — Herminjard: *Correspondance des Réformateurs*, I (1866), p. 46, n. [H. D.]

AGRIMOINE, all. AGRISWIL (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS) (*Grewillars, Gréwillard*, lat. *Agri Monachorum*). Com. et vge sur la rive gauche de la Biberen, à 2 km. ouest de la station Ferenbalm de la Directe Berne-Neuchâtel; paroisse Ferenbalm. Habitants, 1818, 204; 1902, 167; 1910, 145.



— *Armoiries*: d'argent à une pie de sable sur une branche du même (voir *Wappentafel der Stadt Murten v. der gerichtsuntergebenen Dörfer* au musée de Morat). La pie a été choisie à cause de l'ancien nom du village *Agristwyl* que l'on faisait dériver à tort de cet oiseau, en patois *Agerste* ou *Agrist*. Le prieuré clunisien de Villars-les-Moines (Münchenwiler) possédait autrefois des biens à Agrimoine, d'où ce nom. Un chemin qui conduit à Agrimoine au travers de la forêt de Morat s'appelle encore *Wilerweg*. Agrimoine joua un certain rôle en 1802-1803 au temps de l'occupation française; des hussards qui revenaient de nuit d'une sortie à Châties furent assaillis à coups de pierre à Agrimoine et deux fusils leur furent enlevés. Il fallut l'intervention personnelle du général Ney pour que les deux fusils fussent restitués. Les suites de cette affaire désagréable furent une légère amende et la fermeture de l'auberge du village. Anciennes familles bourgeoises d'Agrimoine: Berner, Gutknecht, Kirchhofer, Mäder, Scheurer, Vogel. — Voir H. Gutknecht: *General Ney u. Agriswil* (tirage à part du *Murtenbieter*, 1906). — J.-F.-L. Engelhard: *Darstellung des Bezirks Murten*, Berne, 1840, p. 156. [C. M.]

AGRISWIL. Voir AGRIMOINE.

AGT, aussi **AGTEN** ou **AGTER**. Famille que l'on peut suivre du commencement du XV^e s. jusque vers 1600 dans le district actuel de Lucerne. — HANS, de Lucerne, mourut en 1476 à la bataille de Grandson. Des paysans du nom d'AGTEN sont aussi mentionnés à Flüelen et Gurtellen au XIV^e siècle. [P. X. W.]

AGTSTEIN ou **ACHATES**, LÉONHARD, * à Bâle. Imprimeur du XV^e siècle. Un des premiers introducteurs de la typographie en Italie. Sa première impression est un *Virgile*, Venise 1472, sa dernière une *Grammatica græco-latine* de Lascaris, Vicence 1491. — *Nouvelle Biographie Universelle*.

AGUET. Nom de plusieurs familles vaudoises citées à Boussens en 1480, à Morrens 1548, Sullens 1550, Crisrier 1590, Chavanne-le-Veyron 1590, Bremblens 1598, Lutry 1643, Prilly 1694, Combremont-le-Petit (av. 1731), Echagnens (admis bourgeois 1777), Perroy (av. 1804), Savigny 1826. Ont fourni des magistrats et fonctionnaires. *Armoiries*: à Cossonay en 1848: D'azur (?) à la bande de (?) chargée d'un croissant et de deux étoiles, accompagnée à dextre et à senestre d'une rose. D'un Aguet, ministre à Begnins en 1701: de (?) chargé de six fleurs de lys, dont trois au chef et une en pointe. [M. R.]

AGUIMAC, parfois **AGUIMAR**. Famille genevoise dès la fin du XVII^e s. à laquelle appartiennent entre autres: ANTOINE, reçu maître orfèvre en 1753, qui pratiqua son art et mourut à l'île Saint-Martin (Amérique); ETIENNE, son fils, orfèvre en 1773. — Voir: Genève *AE*. — SKL. [C. R.]

AGUSTONE, de Balerna (C. Tessin). Maître-construc-teur du XVI^e s. Le 23 février 1590, la confrérie de Saint-Joseph des menuisiers de Rome décida la construction d'une nouvelle église au pied du Capitole et sur les prisons des SS. Pierre et Paul. L'entreprise fut confiée à maître PAOLO Agustone. — FRANCESCO, stucateur, peut-être descendant du précédent, disciple d'Hercule Ferrata. Il

travailla à la *Sapienza* de Rome et à Matelica. En 1660 on le trouve à Osimo, travaillant à la cathédrale. — *B. Stor.* 1885. [D^r G. T.]

AGY (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Anciennes formes *Azie, Azje, Agje, Agiè, Agiet* (en allemand Ebsachen, Epsachen et Eppsachen et non Englisberg comme l'ont écrit certains auteurs). Groupe de trois maisons de campagne et de trois domaines à 2 km. de Fribourg, dans la commune de Granges-Paccot, appelés du nom de leurs propriétaires actuels : Agy Remy, Agy Reynold, Agy Montenach. D'après Stadelmann et Jaccard, Agy était le domaine d'un Abidius, gentilice romain. La plus ancienne mention d'Agy est de l'année 1212 : Pierre d'Azie est témoin dans une donation faite à l'abbaye d'Haute-rive. Il semble, sans qu'on puisse l'affirmer, que la famille d'Englisberg a possédé Agy. L'abbaye de Hautcrêt y avait des possessions vers 1230. Le domaine et le fief d'Agy passèrent au début du XVI^e s. dans la famille Nussbengel où ils restèrent jusqu'en 1649. Le principal des trois Agy était celui appelé aujourd'hui Agy Remy, que l'on qualifiait de fief et qui avait une tour et une maison forte. Quelques individus se sont appelés d'Agy sans qu'on puisse dire qu'une famille ait porté ce nom d'une manière continue. Les Bernois incendièrent Agy le 13 août 1386. Le 21 mars 1448, les volontaires de Fribourg défirent à Agy un corps de Savoyards et de Moratois. C'est dans la plaine d'Agy que la tradition place la revue des troupes fribourgeoises et gruyériennes le 21 juin 1476, veille de la bataille de Morat. C'est à Agy Montenach qu'eut lieu, en 17-0, le mariage d'Etienne de Sènancour, l'auteur d'*Obermann*, avec Marie de Daguet.

Personnages à citer : Marmet d'Azie, bourgeois de Fribourg en 1345, Hensli von Epsachen en 1428 ; du conseil des Deux-Cents en 1450 ; Clewi Lanter, bourgeois de Fribourg en 1465, dans le conseil des Deux-Cents en 1470 sous le nom de Clewi Dagie, et dont les descendants portent le nom de Lanter. — Voir : ACF Fribourg, fonds Remy d'Agy. — Kuenlin : *Dict. du cant. de Fribourg* I, p. 4. — Apollinaire : *Dict. des paroisses* VI, p. 428, 442. — *Chronique fribourgeoise du XVII^e s.*, par H. Remy, p. 65, 80, 82, 124, 150. — G. Michaut, *Sènancour, ses amis et ses ennemis*, Paris, 1910, p. 75, 381, 382. — Stadelmann : *Etudes de toponymie romande...* 1902, p. 263. — Jaccard : *Essai de toponymie*, dans *MDR*, 2^e série, t. VII, p. 3. — T. de Remy : *Agy, la propriété, les propriétaires, les fermiers* (Ms en préparation). [R. Remy.]

AH. Voir **A, AA.**

AHE, zu der. Voir **A ou AA.**

AHENARIUS. Voir KESSLER, JOH.

AHERLISBODEN (Arlis Boden). Petite plaine du Planeberg, commune de Gessenay (Berne). D'après la tradition, les femmes de Gessenay y mirent en fuite, en 1331, les Bernois venus pour soutenir le sire de Krumbourg dans ses prétentions sur le château de Vanel. — Voir Ellen : *Sage u. Dichtung des Saanenlandes*, Bern 1907, p. 21.

AHORN (IM). Voir IM AHORN.

AHORN, BARTH. Voir ANHORN.

AHORN, LUC, de Constance. Sculpteur, 1789, s'établit à Lucerne en 1820 et y érigea, du 28 mars 1820 au 7 août 1821, le monument du Lion, modelé par Thorwaldsen. — Liebenau : *Karl Pfyffer u. das Löwendenkmal*, p. 40, avec portrait. [P. X. W.]

AHUSER. Voir AAUSER.

AIDES. L'aide féodale (*auxilium, juramen, subsidium, subsidii indictio, droit de indicte*, parfois *taille*), était une redevance domaniale que le suzerain, en sa qualité de seigneur prééminent, avait le droit, dans certains cas déterminés, d'imposer à la population de ses domaines. On l'a souvent assimilée, à tort, à la *taille domaniale*. C'était une contribution exceptionnelle qui n'était levée que dans des circonstances extraordinaires, limitées par les contrats féodaux et la coutume. Elle consistait soit en une somme fixe perçue sur l'ensemble des habitants, soit en une taxe proportionnelle aux biens de chaque contribuable.

L'aide, ainsi définie, n'existait pas en pays germaniques. Elle était spécifique au droit français. En Suisse, nous ne la retrouvons que dans l'ancien Pays de Vaud et le diocèse de Genève, en Valais et dans la contrée de Neu-

châtel. Elle était exigée notamment par les comtes de Neuchâtel, de Gruyère, les seigneurs de Valangin, les dynastes de Cossonay, les sires de La Sarra, les évêques de Lausanne, de Sion, le prieur de Romainmôtier.

En principe, c'était une prestation pécuniaire due par le vassal au suzerain. Elle retomba rapidement non seulement sur les propres tenanciers du seigneur, mais sur ceux de ses vassaux et, parfois, de ses arrière-vassaux. Dès le XIII^e s., elle ne portait plus, semble-t-il, que sur les bourgeois et les paysans. Les vassaux étaient tenus de « recouvrer » l'aide de leurs sujets, et d'en « rendre compte à leur supérieur, soit en premier degré ou autre » (Quisard, *Commentaire*, p. 34).

L'aide la plus connue, dans nos pays comme en France, était l'*aide aux quatre cas* : la rançon du seigneur fait prisonnier, la chevalerie d'un fils du seigneur, le mariage d'une fille ou d'une sœur du seigneur, et depuis les Croisades, les expéditions ou les pèlerinages en Terre-Sainte (Boye, an. 1454 ; *MDR*, XIV, p. XLVI, n. 3 ; XXII, n. 199 ; XXVIII, p. 384 ; XXXI, n. 1412 ; XXXII, n. 1826). Mais le nombre des cas où l'aide était demandée variait beaucoup, et les cas eux-mêmes étaient très différents. Souvent deux ou trois cas seulement sont prévus : chevalerie du fils et mariage de la fille (*MDR* XXX, n. 705, 932 ; XXXI, 1191, 1199) ou, mariage de la fille et changement de seigneur (Valangin 1372) ou encore : mariage de la fille, chevalerie du fils, voyage outre-mer (*MDR* V, p. 248-9). Un cas où l'aide est fréquemment requise, est l'achat de terres pour la seigneurie. Tantôt on le substitue à l'un des quatre cas ordinaires, tantôt on l'ajoute comme cinquième cas (*MDR* XX, n. 74 ; XXVII, n. 2 ; Boye, An. 1454, 1537, 1562).

La contribution consistait généralement en un fouage. Des sommes fixes semblent avoir été moins souvent perçues. En 1323, chacune des aides due par les gens de Cossonay fut taxée 110 lb. Au XVI^e s., les bourgeois de Neuchâtel payaient 500 lb. dans chaque cas.

Dans les domaines ecclésiastiques, la nature des cas fut naturellement modifiée. Le prieur de Romainmôtier levait l'aide : 1^o pour couvrir les frais de procès relatifs à sa juridiction ; 2^o pour subvenir à ses besoins lorsque ses récoltes avaient été détruites et que celles de ses hommes n'avaient point souffert ; 3^o pour l'acquisition de nouvelles terres ; 4^o pour la réemption d'un bien engagé du consentement commun (*MDR* III, p. 483-484, 796, 858). Les évêques de Lausanne et de Sion ne faisaient appel à leurs sujets qu'en deux circonstances : achat de propriétés et négociations à Rome ou à la cour impériale pour le bien commun (*MDR* VII, p. 9, 12, 211 ; XXIX, n. 265 ; XXXII, n. 1720). Ce dernier cas se retrouve dans la charte des franchises de la prévôté de St-Ursanne.

L'aide fut levée pour le rachat du comte R. de Gruyère fait prisonnier (vers 1400) ; pour un pèlerinage de Conrad de Fribourg (1404) ; pour le mariage de Marie de Bourbon (1588) ; pour l'adoubement d'Henri II de Longueville (1634) etc. Les seigneurs paraissent y avoir attaché un grand prix ; ils la conservèrent même lorsqu'ils affranchirent leurs tenanciers des autres redevances domaniales (*MDR* XX, n. 74 ; XIV, p. XLVI, n. 3) ; parfois ils y renoncèrent, moyennant finances (*MDR* XXX, n. 932 ; XXVIII p. 384, rachats des aides par les hommes des Ormonts-dessus, 1349).

Dans le comté de Neuchâtel, à l'exemple de la Franche-Comté, les habitants étaient, aux termes de leurs chartes de franchises, tenus de payer les aides. Dans le Pays de Vaud, seuls les bourgeois d'Aubonne étaient soumis à l'aide. Les chartes communales vaudoises ne connaissent pas cette obligation. Au cours des XIV^e et XV^e siècles, les princes de Savoie confirmèrent cette exemption. Mais cela ne les empêcha point, dans un cas précis où, d'après la coutume, ils pouvaient exiger l'aide de leurs vassaux, de demander à leurs villes des « subsides librement consentis et accordés ». Les villes ne purent refuser ces « dons obligatoires » qui furent très nombreux pendant les XIV^e et XV^e siècles. En fait, ces subsides ne différaient pas des aides ; mais au point de vue juridique, c'étaient de véritables impôts extraordinaires, levés par application de contrats passés dans chaque cas particulier. Il faut les rapprocher des *Haupt- ou Wochenangster* imposés par Berne à ses sujets.

Il est difficile de dire quand l'aide féodale cessa d'être perçue. Elle disparut très lentement. Dès le XIII^e siècle, on voit des seigneurs ou affranchir leurs tenanciers (MDR XXXI, n. 1191, 1412) ; mais ce sont des faits exceptionnels ; plus souvent les hommes en paient leur libération. Au milieu du XIV^e siècle, les bourgeois de Lausanne paraissent s'être débarrassés de l'aide due à l'évêque pour l'acquisition de nouvelles terres. Dans le Pays de Vaud, la conquête bernoise ne supprima pas immédiatement ces redevances. Quisard, dans son commentaire, en parle longuement. Au XVII^e siècle, elles semblent ne plus exister. Dans les terres de Romainmôtier, elles avaient été abolies par LL. EE. en 1591 (MDR III, p. 33, 879). En 1650, Fribourg paraît les réclamer des sujets enlevés à la Savoie. En Valais, il nous a été impossible de fixer une date précise. Dans le comté de Neuchâtel, l'aide était perçue encore au XVIII^e siècle.

Sur l'aide féodale : en général : Ernst Mayer : *Deutsche u. französische Verfassungsgeschichte...* (Leipzig 1889) t. I, p. 74 et 77. — A. Esmein : *Cours élémentaire d'histoire du droit français...* 11^{me} éd. (Paris 1912) p. 194, 220, 609 et suiv. — Henri Sée : *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge*. Paris 1901, p. 482 et suiv. — En Suisse : J. J. Hisely : *Histoire du comté de Gruyère*. Introduction : p. 322 et suiv. [MDR IX (1851)]. — François Forel et Charles Le Fort : *Chartes communales du Pays de Vaud...* p. XLVII-XLVIII [MDR XXVII (1872)]. — DHV : art. *Aides et Ormonts*. — Pierre Quisard : *Le Commentaire coutumier...* éd. Schnell et Heusler (*Zeit. f. Schw. Recht*, t. 15). — B. de Cérenville et Ch. Gilliard : *Le subsidé de 1432* (RHV 1917). — Boyve : *Annales historiques...* — R. Hoppeler : *Beiträge zur Geschichte des Wallis im Mittelalter* (Zürich 1897) p. 95-96. — L. Stouff : *Le pouvoir temporel et le régime municipal dans un évêché de l'empire germanique jusqu'à la Réforme* [L'Evêché de Bâle] (Bâle 1890) t. II, p. 26. — N.-F. de Mülinen : *Recherches historiques sur les anciennes assemblées des Etats du Pays de Vaud*. Berne, 1797. — A. von Tillier : *Geschichte des eidg. Freistaates Bern...* (Berne 1838) t. II, p. 466. — Voir les documents cités au cours de l'article. [L. K.]

AIDE-MAJOR (Genève). Voir MAJOR.

AIENT. Voir AYENT.

AIGEN. Famille saint-galloise. Voir EIGEN.

AIGLE (en all. ELEN) (C. Vaud, D. Aigle. Voir DGS)



Armoiries : Coupé de sable et d'or, à deux aigles de l'un en l'autre. Devise ancienne : *Recta volat cum scientia et iustitia*. La plus ancienne mention de cette localité date de 1152, sous la graphie *Aleo*, mais elle existait déjà antérieurement. On y a trouvé des tombeaux de l'âge du bronze ; puis, sur une colline près du château, les restes d'un bâtiment romain avec aqueduc, et enfin une agrafe en fer incrustée d'émaux, de l'époque franque.

Le noyau de la localité était au Bourg, où était l'église paroissiale dédiée à saint Jacques (aujourd'hui église allemande protestante). Non loin étaient le château, demeure des vidomnes puis des baillis bernois, et le prieuré de Saint-Maurice, compris dans le quartier du cloître. Au quartier de la chapelle était la maison de Saint-Bernard.

Aigle paraît avoir été, dès le XII^e siècle tout au moins, aux mains des comtes de Savoie. Des vidomnes, qui prirent le nom de noble d'Aigle (voir ce mot), administrèrent



Aigle vu de la gare : d'après une gravure en couleurs de K. Lafon. Environs de 1860.

cette terre en leur nom. Le 15 juin 1232, le comte Thomas de Savoie passa un accord avec les frères Jacques et Pierre de Saillon aux termes duquel il leur céda la peauté (poderio) d'Aigle, excepté le fief des chevaliers et le bourg d'Aigle. Peu après, les Saillon acquièrent le vidomnat lui-même. Il résulte de cet acte que dès ce moment, le bourg avait une administration distincte du reste de la seigneurie, et qu'il était déjà doté de franchises, dérivant sans doute de celles de Villeneuve. Du moins, le texte confirmé le 18 mai 1314 par le comte Amédée V s'inspire-t-il directement de ces dernières. Franchises ne veut pas nécessairement dire administration autonome. Mais le 19 juin 1288, le bailli du Chablais G. de Septème, nommant quatre syndics ou procureurs de la localité, paraît plutôt confirmer une désignation des bourgeois que faire un établissement de son propre chef. En tout cas, l'administration locale est constituée à cette date. Les bourgeois devaient, suivant l'usage, la chevauchée au comte de Savoie. Mais l'acte du 18 mai 1314 réserve qu'ils devront pouvoir aller et venir en un jour par bateaux, et en 1392 la comtesse de Savoie Bonne de Bourbon dispensa les habitants du bourg d'Aigle de se joindre à la chevauchée jusqu'à ce que, dit la comtesse, « tous nos autres gens aient passé, afin qu'ils ne souffrent perte en leurs biens ».

Les bourgeois d'Aigle eurent souvent maille à partir avec les seigneurs du voisinage. Tant et si bien qu'en 1464, le conseil de Berne leur accorda quelques secours pour les aider à briser l'orgueil de leurs voisins, cela au moment même où une autre expédition bernoise marchait sur Bex. C'était une première prise de contact dans cette région entre Berne et les ducs de Savoie. L'idée d'avoir depuis l'Oberland et le Gessenay un débouché direct sur la plaine du Rhône et la Savoie devait tout naturellement venir aux Bernois. Elle fut réalisée au moment des guerres de Bourgogne. Dans la nuit du 11 août 1475, 1000 hommes du Gessenay auxquels s'étaient joints des contingents des Ormonts et de Château-d'Éx firent irruption à Aigle. Le château était défendu par un seigneur Jean de Compey-Torrens, vidomne du lieu. Après une courte résistance, celui-ci demanda à négocier, et au cours des pourparlers parvint à s'enfuir. Verdeil rapporte que, pour se venger, les Bernois massacrèrent la garde du

château et livrèrent ce dernier au pillage. Le sire de Torrens fut assassiné à Vevey le 10 mars 1476, et son fils Louis de Compey fut tué en avril suivant dans un



Aigle. L'église allemande où prêcha Farel.
D'après une photographie de 1879.

combat livré dans les terrains marécageux d'Outre-Rhône. Les bourgeois paraissent d'ailleurs avoir été d'accord avec les Bernois. En 1491, ils adressèrent à Leurs Excellences une représentation, leur demandant de ne rien innover dans le pays d'Aigle, qui s'était soumis volontairement, sans effusion de sang. Les Bernois avaient récompensé leurs aides de 1475 en cédant aux gens de Gessenay le domaine des Vallese, et à ceux de Château-d'Ex et de Rossinières ceux des Chivron. En 1533, ils acquirent de Philibert de Compey les droits des vidomnes.

La réforme fut prêchée à Aigle dès 1526. Farel, qui passait pour être le régent d'école Ursinus, y prêcha le 30 novembre déjà. Le gouvernement bernois hésita tout d'abord à le laisser parler, puis l'autorisa formellement le 8 mars 1527. Immédiatement après la dispute de Berne, en mars 1528, la messe fut interdite à Aigle, et c'est Félix de Diesbach, le propre frère du curé Nicolas de Diesbach, qui, en sa qualité de gouverneur du mandement, exécuta l'ordre d'interdire le culte catholique et de détruire les images. Cela ne se fit pas sans résistance. Le 6 septembre 1529 encore, le Conseil de Berne interdit à ses sujets d'Aigle de porter des chapelets et de discuter la vérité évangélique. Il ordonne que l'on envoie à Berne, pour être mis à la raison, « les adversaires de la Parole de Dieu ». Néanmoins, le 29 juillet 1528, Berne avait félicité les gens d'Aigle, par lettre solennelle, et leur avait témoigné toute satisfaction.

Des trois églises d'Aigle, l'église paroissiale dédiée à saint Jacques et où avait prêché Farel, fut affectée au culte allemand. Elle l'a été constamment dès lors, sauf de

1839 à 1866, où elle fut cédée au culte catholique. En 1528, ce fut l'église du prieuré, dédiée à saint Maurice, qui devint paroissiale et qui l'est encore. L'église Saint-Pierre, qui dépendait du Saint-Bernard et desservait un hôpital primitif, fut démolie. On a conservé un bénitier dans la maison Aviolat qui doit avoir été construite sur son emplacement.

En 1642, on éleva à l'église Saint-Jacques une « tour-nelle » que signale Plantin vingt ans plus tard et à la construction de laquelle les gens de Leysin et de Corbeyrier durent contribuer comme anciens paroissiens. On voit encore dans cette église une cloche fondue en 1435 par Jean Robert. Quant à l'église Saint-Maurice, elle a été réparée à plusieurs reprises, et dotée en 1902 de vitraux dessinés par Frédéric Rouge et exécutés par M. Hosch. A côté des églises, il y avait un premier hôpital dépendant du Saint-Bernard et un second hôpital fondé vers 1350 par Aymonet de Pontverre, « pour héberger les pauvres du Christ » et que ses descendants, les seigneurs de la Baume et de Pontverre, cédèrent à la ville par acte du 27 mai 1442. Celle-ci en avait déjà fondé un autre qui subsista, enrichi des biens du premier, jusqu'au XIX^e siècle.

Après la Réforme, la ville d'Aigle s'augmenta d'un certain nombre d'immigrés qui avaient quitté le Valais pour cause de religion. Elle vécut dès lors d'une vie paisible sans incidents notables. Notons seulement que la communauté, qui avait obtenu en 1314 le droit de tenir deux foires annuelles, les vit porter à trois au XVI^e siècle et à cinq en 1762. La peste fit de gros ravages à Aigle, en



Aigle. Entrée du château. Etat actuel.
Tiré d'une notice sur Aigle, publiée par la Société d'utilité publique d'Aigle.

1348, en 1428, en 1564, et de 1626 à 1630, comme dans tout le reste du pays.

La révolution vaudoise de 1798 y fut proclamée sans incident. En 1803, on brûla sur la place des Glariers une

grosse charrelée de terriers et de parchemins, en haine des temps féodaux. La commune d'Aigle acheta, le 26 juillet 1804, le château à l'Etat de Vaud. Le culte catholique a été réintroduit en 1836 et possède depuis 1866 une église nouvelle.

Les principaux monuments d'Aigle sont le château, qui date du moyen âge et a été restauré par les Bernois, l'église paroissiale qui est l'ancienne église des prêtres, l'église Saint-Jacques, la maison de ville construite en 1668 dans l'ancien immeuble des Graffenried, et quelques maisons du XV^e et du XVI^e siècles.

Aigle a donné quelques personnages importants : Hugues de Loës, notaire, qui joua un rôle au moment de la Réforme, le landammann Clavel (1767-1837), le colonel Ch. Veillon (1809-1869), le colonel A. de Loës, etc.

Deux journaux paraissent dans cette ville : *Le Messager des Alpes* (1864) et la *Feuille d'avis d'Aigle* (1891). La société des Mousquetaires date du XVI^e siècle.

Bibliographie. *DHV*. — A. C. V. : Arch. d'Aigle. — *MDR* 29-33. — Tillier : *Hist. Berne*, II, p. 247, et Gings : *Guerres de Bourgogne*, VIII, p. 236. — Herminjard : *Correspondance*, II. — *Aigle et ses environs*, 1908. — Dulex-Ansermet : *Guide du touriste à Aigle*, 1864. — F. Isabel : *Aigle-Ollon-Bex*, 1897. — Kuss : *Histoire d'Aigle*, 1895. [M. R.]

AIGLE. Famille noble qui tire son nom du fait qu'elle tenait dès le XII^e siècle, à titre héréditaire, le vidomnat d'Aigle, peut-être au début pour l'évêque de Sion, puis pour le comte de Savoie. *Armoiries* : de sable à l'aigle d'or. On connaît MANFRED d'Aigle, chevalier en 1179, BORCARD, « baron » du comte de Savoie en 1179, GUI, GIRAUD et GUILLAUME, en 1213, MANFRED, JACQUES et GUILLAUME, fils de GUI, en 1248, lesquels vendirent le vidomnat d'Aigle aux Saillon, leurs cousins, qui paraissent avoir été une branche de la même famille. Dès lors le nom seul de Saillon apparaît dans les actes. — *DHV* I 44. — *MDR* t. XII, XXIV, XXVII, XXIX. — H. Gay du Borgéal : *Notice sur les nobles d'Aigle* dans *RHV* 1894. [M. R.]

AIGLE (DISTRICT). Le district d'Aigle a été constitué en 1798. [M. R.]

AIGLE (GOUVERNEURS ou BAILLIS D'). Les Bernois ayant conquis en 1475 sur le duc de Savoie les quatre mandements d'Aigle, y établirent un gouverneur, que l'on appela quelquefois du nom de bailli, à l'imitation des baillis du pays de Vaud et du Chablais. En voici la liste :

Georges de Stein 1475 ; Nicolas Baumer 1477 ; Pierre Steiger 1479 ; Thomas Schöni 1482 ; W.-Leonard Löblin 1486 ; Urs Werder 1490 ; Jean-Rodolphe Nägeli 1497 ; Antoine Brugger 1502 ; Nicolas de Graffenried 1509 ; Jean Huber 1512 ; Jean de Weingarten 1512 ; Louis de Diessbach 1516 ; Nicolas de Graffenried 1519 ; Jacques de Rove-rea 1525 ; Jean-Rodolphe Nägeli 1528 ; Antoine Tillier 1533 ; Jean Huber 1538 ; Pierre Sturler 1543 ; Nicolas Tillmann 1549 ; Georges de Weingarten 1553 ; Nicolas de Graffenried 1558 ; Pierre Koch 1561 ; Abraham de Graffenried 1566 ; Vincent Dachschofer 1574 ; Bénédicte d'Erlach 1577 ; Jean d'Erlach 1583 ; Marcuard Zehender 1583 ; Antoine Dachschofer 1585 ; David Michel 1591 ; Abraham Sturler 1597 ; Antoine d'Erlach 1603 ; Bernard de Werd 1609 ; Jean-Rodolphe Horn 1612 ; Pierre Haller 1618 ; Jean-François de Luternau 1623 ; François Guder 1629 ; François-Louis d'Erlach 1635 ; Jean-Antoine d'Erlach 1641 ; Jean-François de Luternau 1647 ; Gabriel de Diessbach 1653 ; Béat Fischer 1659 ; Conrad Guder 1665 ; Louis Sturler 1671 ; Antoine de Graffenried 1673 ; Antoine Lombach 1679 ; Ulrich Thormann 1685 ; Jean-Ph. Schmalz 1691 ; Antoine Knecht 1697 ; Jean-Jacques Fischer 1703 ; Emmanuel Rychener 1708 ; Béat-Jacob May 1714 ; Jaques Jenner 1720 ; Samuel Matthey 1725 ; Jean-François Wursterberger 1731 ; Samuel Wursterberger 1737 ; Béat-Sigismond Ougsperger 1743 ; Louis de Bonstetten 1749 ; Jaques-Emmanuel Bucher 1755 ; Sigis.-Emmanuel de Graffenried 1761 ; A. de Haller, administrateur provisoire 1761-1763 ; Fred.-Guill. de Bondeli 1763 ; Jean-Rod. Wagner 1769 ; Philippe de Buren 1775 ; Nicol.-Alex. de Wattenwil 1781 ; Nicolas de Diessbach 1787 ; Béat-Emmanuel Tscharner 1793.

Le dernier bailli quitta Aigle le 25 janvier 1798 pour

aller prendre à Château-d'Ex le commandement d'une armée bernoise qui ne réussit pas à reprendre le pays aux patriotes. [M. R.]

AIGLE (MANDEMENT). Le gouvernement d'Aigle était divisé en quatre mandements : Aigle, Ollon, Bex, Ormonts. Du mandement d'Aigle ressortaient la paroisse d'Aigle comprenant les villages de Laysin, d'Yvorne et de Corbrier ; la paroisse de Noville avec Rennaz et Roche, la paroisse de Chessel. [M. R.]

AIGLE (PRIEURÉ). De l'ordre des Augustins, dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice, au quartier que l'on appelle aujourd'hui le Cloître, près du château. Cette maison existait en 1143 déjà, date à laquelle saint Garin, évêque de Sion, la restitua aux religieux de Saint-Maurice. Néanmoins, un autre évêque la donna au prieuré de Saint-Pierre de Clages, en Valais, dépendant de l'abbaye d'Ainay. Mais en 1177, l'abbé de Saint-Maurice obtint de l'archevêque de Besançon, légat pontifical, la reconnaissance de ses droits, et en 1259, le prieur de Saint-Pierre de Clages reçut un dédommagement. Le prieur de Saint-Maurice d'Aigle était choisi parmi les chanoines de l'abbaye. En 1528, le prieuré fut sécularisé. La chapelle devint l'église paroissiale. Elle l'est encore. Liste des prieurs :

Guillaume 1234 ; Rodolphe de Chastonay 1294-1322 ; Jean Barthélemy 1327-1354 ; Emery Gorgier 1354-1364 ; Jean Garret 1364-1378 ; Guillaume Blanc, Abbé 1381 ; Guillaume André 1392-1403 ; Pierre Patin 1403-1404 ; Pierre Bernard 1404 ; Nicod de Cupelin 1436 ; Guillaume d'Aubigny 1455 ; Hugues d'Aubigny 1455 ; Guillaume d'Arbignon 1466 ; Balthasar de Blandrate 1466-1467 ; Jean Tavelli 1468-1485 ; Marc, cardinal de Palestrina, 1485 ; Jean Meylet 1485-1488 ; Vuifred du Châtelard 1488-1521 ; Pierre d'Illens 1521-1526 ; Pierre de Graffenried 1526-1528. [M. R.]

AIGLE (SALINES). Les sources salées du district d'Aigle sont connues depuis un temps fort ancien, dès le XV^e siècle tout au moins, dans la région d'Arveye et de Panex. Des mines de sel ont été exploitées de 1554 à 1835 à Panex sur Ollon ; d'autres vers 1790 à Arveye, à Chesières et à Plambuit, dans la même région. Mais peu à peu toutes ces mines ont été abandonnées, et l'activité industrielle s'est concentrée sur les salines de Bex (voir ce nom). — *DHV* I, 219-221. [M. R.]

AIGLE-LE SÉPEY-DIABLERETS. Chemin de fer électrique, à voie étroite, construit en 1914, relie Aigle à travers les Ormonts au village des Diablerets (1160 m.) d'où l'on gravit l'imposant massif des Diablerets (3246 m.). [M. R.]

AIGLE-LEYSIN. Chemin de fer à voie étroite de 1 mètre, à traction électrique, construit en 1900, relie Aigle et le réseau des chemins de fer fédéraux à l'importante station climatique de Laysin dans les Alpes vaudoises. Longueur 6875 m. — Weissenbach I, 13. — *DHV* I, 412. [M. R.]

AIGLE-OLLON-MONTHEY. Chemin de fer électrique à voie étroite, construit en 1907, relie le bourg industriel de Monthey (Valais) et la ligne de Champéry au réseau fédéral. Longueur 7763 m. — Weissenbach I, 250. — *DHV* I, 412. [M. R.]

AIGLES (Genève). En relation avec ses armoiries, l'Etat de Genève entretint des aigles qu'il confia, au XIX^e siècle, à la ville de Genève. Ces animaux offerts généralement par des particuliers étaient nourris dans des cages placées auprès des abattoirs principaux, proche Longemalle, d'abord, puis en l'île (1826-1876) et enfin, d'une manière intermittente et non officielle, aux abattoirs actuels (Plainpalais), jusqu'à ces dernières années. Voir : Genève AE. [C. R.]

AIGREMONT (C. Vaud, D. Aigle). Château près des Voêtes, dans la vallée des Ormonts. Il n'en reste qu'un pan de mur, mais le plan général et les toisés sont encore reconnaissables. Il fut construit entre 1321 et 1348 par Aymon de Pontverre, seigneur de la chapelle d'Aigle (qui fut bailli du Chablais en 1350), lequel avait reçu du comte de Savoie le droit de haute justice sur ses terres et ses hommes d'Aigle et d'Ormont, en même temps qu'il arrondissait ses domaines. Vers 1372, Aymon eut pour successeur son fils François, qui mourut jeune sans héritier, puis sa propre veuve, Françoise de la Tour Châtillon, et

un parent ou ami, Jean de Vallesse, chacun pour la moitié. Françoise mourut en juin 1403 après avoir disposé en faveur de son neveu le comte Rodolphe IV de Gruyère, avec substitution en faveur d'un autre neveu, Jean de la Baume. Mais à sa mort, le comte de Savoie, qui attribuait à Aigremont une valeur militaire, s'empara du château, malgré les tentatives du comte de Gruyère de s'y installer. Un arbitrage qui attribuait en 1404 un quart au comte de Gruyère et trois quarts à Jean de la Baume, ne fut pas ratifié par le comte de Savoie, qui en 1441 encore, tenait le château et la seigneurie, les faisant administrer par son châtelain de Chillon, Ferdinand Bouvier. En 1425 seulement, il abandonna l'héritage de Françoise de la Tour à Antoine de Gruyère (fils de Rodolphe) et à Jean de la Baume par moitié. En 1433, les de Vallesse, déjà coseigneurs d'Aigremont, rachetèrent une part de ces biens. La seigneurie fut ainsi possédée par indivis entre plusieurs gentilshommes. Antoine, bâtard de Gruyère, prend en 1480 le titre de seigneur d'Aigremont, mais il vendit ses droits aux Bernois en 1501. Ceux-ci rachetèrent en 1502 ceux du comte de Gruyère, en 1524 ceux de Louis de Russin, seigneur d'Allaman, en 1532 ceux de Vallesse et ceux de Nicolas de Chivron, vidomne de Sion.

Le château lui-même n'est pas mentionné lors de la conquête du pays par les Bernois en 1475. Quoi qu'en dise la légende (*DHV* I, 52), sa dernière mention est de 1447. Il n'avait jamais été un centre administratif ou judiciaire. C'est au Sépey que se traitaient les affaires, se payaient les redevances et qu'en 1502 le délégué du comte de Gruyère remit aux Bernois ses anciens sujets. Sans doute, mal entretenu après la remise en état qu'en avait faite le comte de Savoie avant 1425, et inoccupé par ses divers seigneurs, il était tombé en ruines. *Armoiries* des Aigremont, seigneurs des Ormonts : d'or au lion de gueules.

[H. MEYLAN-FAURE.]

AIGREMONT, d'. Famille bourgeoise de Neuchâtel en 1353 déjà. JEAN, chanoine de Neuchâtel est remplacé le 4 juin 1448 par PIERRE. — Matile : *Musée historique* III, p. 91.

[L. M.]

AIGROZ, AIGRE, EGRE. Famille fribourgeoise et vaudoise.

A. Canton de Fribourg. Famille du XV^e siècle. — 1. JEAN, fils de Jean, banneret au quartier de l'hôpital (1427-29), membre du Petit Conseil (1431-49), de la corporation des teinturiers, recteur de la Grande Confrérie (1440-41), administrateur de l'hôpital. Fut, à la suite de plaintes portées contre lui par les paysans, destitué par le duc Albert VI d'Autriche et fait prisonnier ; mais relâché au bout de cinq jours, il s'enfuit à Morat avec d'autres conseillers destitués comme adversaires de l'Autriche (1450) ; fit partie du comité formé par ces fuyards. Il entra à Fribourg lors de la défection de l'Autriche (10 juin 1452), fut de nouveau élu au Conseil, n'est plus mentionné en cette qualité dès 1460. Son nom a été donné en 1492 à une tour des fortifications de la ville (tour d'Aigre). — 2. JACQUES (Jaquet), banneret 1439-42 et 1456-59 ; fut un des plus riches bourgeois de Fribourg avec une fortune imposable de 10.000 livres (1447). — 3. FÉLIX est mentionné en 1444 en raison de ses tendances anti-autrichiennes. — A la même époque apparaissent aussi PETERMANN et WILHELM ; mais la famille paraît éteinte dès la seconde moitié du XVI^e siècle. — Voir : Pierre de Zurich : *Les fiefs Tierstein* (*ASHF* XII). — Le même : *Catalogue des avoués*, etc. (*AF* VI). — A. Büchi : *Freiburg's Bruch mit Oesterreich*, Fribourg 1897. — Hans Greierz : *Annalen* (*FG* X).

[A. BUCHI.]

B. Canton de Vaud. Famille citée à Combremont-le-Petit dès 1500. *Armoiries* : d'argent à la cotice de gueule, soutenue d'une dite d'azur. Cette famille est surtout connue par une série d'astrologues et de maîtres d'école qui se succédèrent de 1697 à 1898. Le premier — 1. JEAN publia en 1697 un *Almanach nouveau* qui devient avant 1729 l'*Almanach de Lausanne*. Le privilège qu'avait obtenu Jean en 1697 fut renouvelé en 1718 à son fils — 2. DAVID, régent d'école mourut en 1752. Le fils de ce dernier, — 3. DANIEL-SIMÉON (1727-1805) obtint en 1752 le renouvellement du privilège, mais il céda en 1756 ses droits à son frère — 4. LOUIS (1732-1801) et partit pour l'étranger. Louis eut dès 1794 pour collaborateur son fils — 5. JÉRÔME, lequel en 1809 ou 10 s'associa son cousin — 6. JEAN-GUIL-

LAUME, fils de Daniel, lequel fut à son tour maître d'école pendant quarante ans et mourut en 1836 ; enfin — 7. JULES-DANIEL, fils de Jean-Guillaume (1876-1893) aussi maître d'école, fut également co-rédacteur de l'*Almanach de Lausanne*. — M. Henriod : *Les Astrologues de Combremont-le-Petit et leurs almanachs*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1913. — Citons encore M^{me} MARGUERITE Aigroz, née Darier * à Genève le 8 juillet 1862. Elle passa son jeune âge en partie à Genève, en partie à Lyon où son père, Henri Darier, était établi dans le commerce. Elle avait fait ses études à Genève. Mariée à Genève à Lucien Aigroz, elle le suivit à Lausanne où elle ouvrit une école de peinture. Sa spécialité était la peinture des fleurs. Plus tard femme de M. Schnürer, elle alla s'établir à Cannes. — *SKL* I, p. 18. [M. R. et L. C.]

AILLOD ou ALLIOD. Famille originaire du Pays de Gex, établie à Russin et à Genève dès le XV^e siècle. *Armoiries* : d'azur à la fasce d'or chargée à dextre d'un croissant, accompagnée de quatre roses du même, trois en chef une en pointe. — MERMET, de Russin, reçu bourgeois le 11 juillet 1412 ; son fils AYMON fut conseiller en 1458. — PIERRE, notaire de 1554-1595, fils d'Ami, conseiller du C.C., secrétaire du consistoire et curial du chapitre en 1558, fut poursuivi pour avoir dit avec Collassus que Pierre Vandel était homme de bien ; cassé de ses charges, il paya une amende de 40 écus. Peu après il réintégra ses fonctions publiques et fut même, pendant l'année 1577, secrétaire d'Etat, mais déposé en janvier 1578 pour incapacité et peut-être indécatesse. — *Armoiries* de Pierre : un chevron ployé accompagné en chef de deux étoiles et en une pointe d'une rose tigée et feuillée (figurant sur un sceau de Pierre Aillod, Bourgeois, 1572). — Famille éteinte au XVII^e siècle. — Voir Genève : AE. — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois*. — Covelle : *LB*. [C. R.]

AIMO, chevalier de Poipone, fut installé le 2 janvier 1379 capitaine-général du Valais (Landeshauptmann) par l'évêque Edouard de Savoie. — Le nom, identique à *Aimon* (voir plus bas), est tiré de l'ahd. *Heimo*, forme abrégée des noms en *Heim-* (= foyer, patrie) comme *Heimrich* (moderne *Heinrich*), *Heimbercht*, etc. — Furrer : *Wall. Gesch.* III. [D. J. et K. S.]

AIMON, prieur de Saint-Maire à Lausanne (1216-1217). [M. R.]

AIMON. Nom de plusieurs prélats et ecclésiastiques de la Suisse romande.

A. Evêques de Genève. 1. **AIMON (DE GRANDSON)**, fils d'Ebal IV, seigneur de Grandson et de La Sarra, chanoine de Lausanne en 1209, chantre de cette église 1210-14, chanoine de Saint-Jean de Besançon, évêque de Genève de 1215 à 1260, † le 21 octobre 1262. C'est sous son épiscopat que le comte de Genevois dut remettre au comte Pierre de Savoie son château de Genève. — *Regeste genevois*, nos 554-920. — Reymond : *Dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, 352. — 2. **AIMON (DE MENTHONAY)**, évêque de Genève. Chanoine de l'abbaye de Sixt, fut nommé évêque de Genève à la fin de 1267, † 26 novembre 1275. — Cf. *Regeste genevois*, nos 1025-1275. — 3. **AIMON (DE QUART)**, évêque de Genève. Fils de Jacques, seigneur de Quart, des vicomtes d'Aoste, il est mentionné comme chanoine de Lyon le 8 nov. 1283, devient prévôt de Lausanne en 1286, est nommé en 1287 évêque de Sion par le chapitre, mais son élection n'est pas ratifiée par le pape ; enfin est élu évêque de Genève le 28 février 1304. Il eut à soutenir de longues luttes contre le duc de Savoie et le comte de Genevois, fut arbitre entre l'évêque et les citoyens de Lausanne. Il mourut à la cour de l'empereur Henri VIII à Ivry le 5 octobre 1311 et fut inhumé dans l'église d'Aoste, dont son frère, le B. Emeric était évêque. — *Regeste genevois*, nos 1524-1694. — Reymond : *Dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, 424-25. — Beyssac : *Chanoines de Lyon*, p. 69. — 4. **Aimé ou Aimon (DE GINGINS-DIVONNE)**, abbé de Bonnemont et évêque élu de Genève. * en 1453, bénéficiaire en 1473 de l'église d'Ardon (C. Valais), pourvu en 1481 d'un canonicat à Genève. Nommé prieur de Port-Valais 1481, abbé de Bonmont 1483, prieur de Divonne 1488, recteur de Chivry au pays de Gex 1493, prieur de



Saint-Sulpice 1500, prieur de Nyon 1512, il fut enfin élu en 1513 évêque de Genève par le chapitre, mais Rome ne ratifia pas l'élection. Il se vit déposséder en 1536 de plusieurs de ses bénéfices et mourut l'année suivante, à 84 ans, après avoir légué ses biens à la ville de Berne. — *AHS*, 1919, n° 2.

B. Evêques de Lausanne. — **Aimon** (DE COSSONAY), fils de Jean II, sire de Cossonay, chanoine de Lausanne 1328, nommé évêque de Lausanne le 8 juin 1355, en opposition avec Thomas de Savoie, archevêque de Tarentaise. Ce fut un prélat très énergique qui résista à la main mise de la maison de Savoie sur le pays de Vaud. C'est ainsi qu'il s'opposa en 1356 à la nomination du comte Amédée VI comme vicaire impérial dans son diocèse, codifia en 1368 dans le « Plaid général » le droit coutumier de la ville de Lausanne, obtint en 1365 de l'empereur Charles IV (alors à Lausanne) la reconnaissance des droits régaliens de l'évêque sur le comté de Vaud. Il institua en 1370 la confrérie des avocats de Lausanne, dite de Saint-Nicolas. Il mourut le 6 mars 1375. — **Aimon** (DE MONTFALCON), évêque de Lausanne (1491-1518) * vers 1440, fils de Guillaume, seigneur de Flaccieu en Bugey. Aimon entra en religion chez les Bénédictins et fut à la tête de plusieurs prieurés de Savoie, entre autres celui de Ripaille. Mais, intelligent et habile, il fut appelé dès 1471 à la cour du duc de Savoie pour siéger dans son conseil, et en 1489 le roi de France, Charles VIII, le nomma aussi son conseiller. Il venait d'être nommé abbé de Hauterêt (Vaud) en 1489, lorsque, à la sollicitation du duc, le pape le nomma (16 mai 1491) évêque de Lausanne. Aimon fut l'un des plus grands prélats qui illustrèrent ce siège. Il eut tout d'abord à rétablir la discipline dans son diocèse, promulgua des Constitutions synodales (1493), fit imprimer un Missel (1493), un Rituel (1500) et un Bréviaire lausannois (1509). On le voit veiller avec énergie sur les mœurs du clergé ; il eut à se prononcer sur l'affaire Jetzer et des Dominicains de Berne (1508) et différentes affaires de sorcellerie. Il fonda le couvent de carmes de Sainte-Catherine du Jorat (1497) et celui des cordeliers de Morges (1497), contribua à l'élévation de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg (1512). Il

Montferrand, et il y réussit pleinement. Quoique sujet du duc de Savoie, il s'opposa à ses empiètements à Lau-



Armoiries d'Aimon de Montfalcon, d'après un relief au Musée National de Zurich.

sanne. Mais bon serviteur, il fut à plusieurs reprises, de 1495 à 1509, son ambassadeur auprès des Liges suisses, avec lesquelles il discuta longtemps du renouvellement de l'alliance avec la Savoie. Il fut encore, en 1507, ambassadeur du duc à la cour de France, au sujet d'approvisionnements de blé et d'affaires délicates concernant des pensions. Au retour, et en 1509, ce fut l'évêque de Lausanne qui alla à Lucerne auprès des Liges suisses pour demander le renouvellement de l'alliance entre la France et les Confédérés. Il fut alors aux prises avec Mathieu Schinner, évêque de Sion, que l'on voit à la même époque intervenir à Rome pour imposer à Aimon un coadjuteur à sa dévotion, Nicolas de Diesbach. Bon évêque, habile diplomate, Aimon était en outre un lettré, épris des arts de la Renaissance. On lui attribue des poésies, entre autres les vers qui décorent les peintures du château de Lausanne. Il fut le mécène du poète franc-comtois Antitus. Il restaura et agrandit le château épiscopal de Saint-Maire, où l'on voit encore de lui la « chambre de l'évêque » et de très curieuses peintures, scènes de mœurs. Il aimait la musique, fit placer dans l'église de Curtilles un vitrail reproduisant son portrait, construit à la cathédrale de Lausanne le grand portail de style renaissance et la chapelle des saints Martyrs Thébéens avec ses belles stalles. C'est là qu'il fut enterré, le 11 août 1517, au lendemain de sa mort. Aimon avait pour devise : *Si qua fata sinant*. Cette devise et ses armes : écartelé d'argent à l'aigle de sable, contre-écartelé d'hermines et de gueules, se retrouvent à la cathédrale de Lausanne, au château et en d'innombrables endroits, jusqu'à Paris, au musée de Cluny, qui conserve un beau babut lui ayant appartenu. — Schmidt et Gremaud : *Histoire du diocèse de Lausanne*, t. II, p. 116-127, 240-256. — Charrière : *Dynastes de Cossonay*, 112-116. — Reymond : *Dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, 307, 389, 390 et une étude en préparation. [Maxime REYMOND.]

C. Ecclésiastiques valaisans. AIMON DE BRIANÇON, vicomte de Tarentaise, fut nommé en 1053 par Humbert de Savoie, abbé-commendataire de Saint-Maurice. — B. de Montmelian : *St. Maurice I.* — AIMON DE SÉCHAL, fils de Jean, de Tarentaise, prévôt du Grand-Saint-Bernard en 1374, reçut le titre de patriarche de Jérusalem pour avoir pris la défense des Arméniens contre les Turcs. Vers la même époque, il administrait le diocèse de Saint-



Aimon de Montfalcon, d'après un vitrail de l'église de Curtilles.

fut de 1497 à 1510 administrateur de l'évêché de Genève, travailla à rétablir la paix politique à Lausanne, compromise par les rigueurs de son prédécesseur, Benoît de

Pons-de-Tamiers en Languedoc. En 1393, il renonça à la prévôté du Saint-Bernard et en 1397 fut nommé archevêque de Tarentaise par l'antipape Benoît XIII. † 1404. Il légua à l'église du Grand-Saint-Bernard une précieuse relique de la couronne d'épines du Christ. — *Gall. Christ.* XII. — Duc : *La Maison du Grand-Saint-Bernard.* [D. J.]

AIMON, de Genève, fils du comte Guillaume, prévôt de Lausanne 1252, évêque de Viviers 1255, † 1263. — Raymond : *Dignitaires de l'église de Lausanne*, 344. [M. R.]

AIMON, AYMON, AIMONIS. Ancienne famille bourgeoise d'Ayent. Vers la fin du XIII^e s., un Aimon d'Ayent s'établit à Loèche où il fut la souche d'une nombreuse famille. Au début celle-ci s'appelait Aimonis (forme génitive) dite de Ayent ; elle s'éteignit au XIX^e s. sous le nom de HEIMEN. *Armoiries* : tranché de gueules à une pointe d'argent ployée en barre mouvante du flanc dextre et chargée d'une étoile d'or, et d'azur à un croissant contourné d'argent.



— JEAN, probablement de Loèche, paraît en 1518 comme bénéficiaire de l'église Collégiale de Valère. Prieur de Lens, il est élu le 9 oct. 1532 chanoine de Sion et en 1555 installé doyen de Valère. † au début de décembre 1565. — *BWG* I et Arch. de Valère. [L. MR. et D. J.]

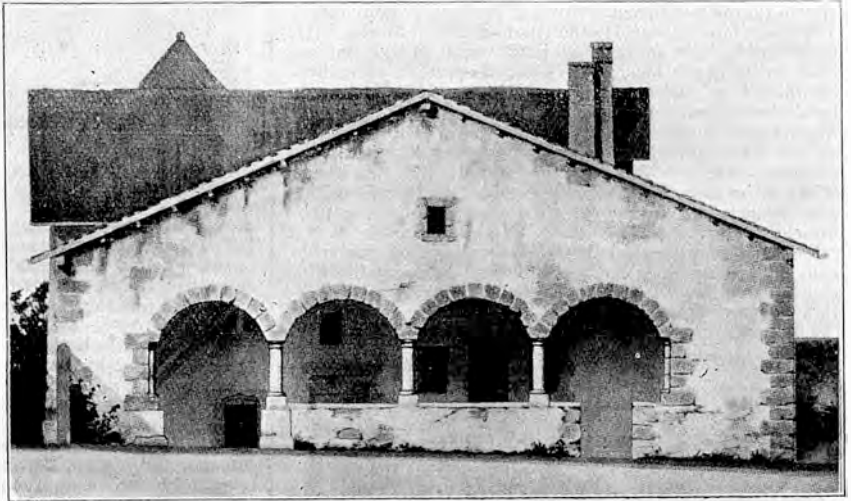
AINAY. Saint-Martin d'Ainay, ancienne abbaye bénédictine, située à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône et que l'on croit avoir été fondée ou restaurée à l'instigation de Salonius, évêque de Genève vers 440, fils de Saint-Eucher, de Lyon. C'est là que saint Romain, fondateur de l'Abbaye de Saint-Claude et probablement aussi de Romainmôtier, se serait initié à la vie ascétique. Aurélien (859), abbé d'Ainay, puis archevêque de Lyon, releva les ruines du monastère. L'abbé Gauceraud entreprit la construction d'une nouvelle église que le pape Pascal II consacra en 1107. Durant le moyen âge, l'Abbaye d'Ainay exerça une grande influence dans la région lyonnaise et dans les pays environnants, grâce aux nombreuses églises dont la possession lui fut concédée ; cette influence pénétra, dès le XI^e siècle, dans l'ancien diocèse de Genève, dans le Valais et, par là, jusqu'en Italie. Vers 1061, Ainay reçut de Conon, fils du comte Gérold de Genève, l'église de Saint-Marcel en Albanais (*in pago Gebennensi*). En 1107, Pascal II confirma à Ainay la possession de l'église de Saint-Jean (prieuré), Saint-Laurent (chapelle, hors la porte Saint-Antoine), Saint-Georges (prieuré, près Lancy), Bârdonnex, Confignon, Bourdigny, Meyrin, Maisonnnet (Com. de Meyrin), Meinier, Chontex, Collonge (sur Bellerive), Essertines sur Rolle (Vaud) ; dans celui de Lausanne : Saint-Didier (probablement Saint-Loup, près Eclépens) ; dans celui de Sion : Saint-Pierre de Clages (prieuré), Saxon, Riddes, Ayent et Granges. Ainay posséda encore, momentanément, les prieurés de Satigny (avant 1134) et d'Aigle (jusqu'en 1259). L'abbaye lyonnaise exerçait sa suprématie sur la plupart des églises qui lui avaient été confiées dans la région de

Genève par l'intermédiaire du prieuré de Saint-Jean (voir ce nom). — Voir *Grand Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay*, éd. Charpin-Feugerolles et Guigues (Lyon, 1885). — Regeste. — J.-B. Vanel, art. « Ainay » dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, I, col. 1195-1201 (Paris, 1911). — Galiffe : Genève H. et A. — Genève AE : Visites pastorales (1411-1518). [Victor VAN BERCHEM.]

AINUZZO. Voir AGNUZZO.

AINWIL. Voir ANDWIL.

AÏRE (C. Genève. V. DGS). Le hameau d'Aïre, près Genève, fit partie du pays de Gex jusqu'en 1816. Pendant tout le moyen âge jusqu'en 1536, époque à laquelle le territoire des Franchises genevoises fut étendu à la commune actuelle du Petit-Saconnex, il dépendait de la paroisse de Saint-Gervais. On sait que l'église de Saint-Gervais relevait du prieuré de Saint-Jean hors les murs. De ce fait, les habitants d'Aïre se rendaient à l'église de Saint-Gervais et surtout à celle du prieuré toute proche sur les rives du Rhône, au lieu dit maintenant « Sous Terre ». Après 1536, le territoire d'Aïre fut détaché de Saint-Gervais et réuni à la paroisse de Vernier, plus tard aussi commune de Vernier dont il dépend encore. Outre la dime, le prieuré de Saint-Jean possédait en fief une grande partie de



Aïre. La maison-forte, dite « Prieuré d'Aïre », d'après l'*Ancienne Genève*, de J. Mayor.

ce hameau. Les chapelles de Saint-Jacques, Saint-Martin, ainsi que la cure et la confrérie du Saint-Esprit à Saint-Gervais et les seigneuries de Floret, d'Orsières, de Coudrée, y possédaient aussi des droits. La situation élevée d'Aïre sur un promontoire baigné par le Rhône, favorisa déjà anciennement l'établissement de maisons d'une certaine importance dont les deux principales furent fortifiées. La première de ces maisons fortes appelée « Château d'Aïre » dominait les « Iles » du Rhône ; elle appartenait à la fin du XVI^e siècle à Benoît Verpillier. Sa veuve, Huguette Mechin laissa cette propriété à son neveu Jaques Perissin, fils de Jean, graveur lyonnais illustre qui composa entre autres les *Quarante tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables*. En 1635 cette propriété fut vendue à Philibert Viret, puis elle passa par héritage maternel entre les mains de J.-J. Desgouttes. En 1806, ce château complètement transformé appartenait à Etienne Duchêne et ses neveux, et de nos jours, les maisons élevées sur cet emplacement sont la propriété de M. Floquet-Perréard.

La seconde des maisons fortes appelée improprement le « prieuré d'Aïre », probablement à cause d'un pittoresque promenoir à l'italienne qui la décorait, peut-être aussi pour avoir appartenu, comme dépendance, au prieuré de Saint-Jean hors les murs, n'était point un donjon comme on l'a dit, mais une maison de plaisance, qui pouvait être mise en état de défense. La construction ancienne se composait de deux corps de logis différents, séparés par

un jardin. Le corps de logis du couchant appartenait au XVI^e siècle à la famille Du Villard; ce n'était qu'une maison avec pressoir. Léonard Revilliod l'acquit par l'échange d'une autre propriété à Châtellaine de Louis Du Villard le 27 mars 1635. La famille Revilliod transforma complètement cette demeure et y construisit les arcades bien connues. Tout cet ensemble fut malheureusement démoli en 1882. La propriété appartenait par héritage en 1754 à J.-J. Trembley. De nos jours, l'emplacement est possédé par la société immobilière « ancien prieuré d'Aire ». Le deuxième corps de logis au levant appartenait au XVII^e siècle à la famille Rosset qui eut quelques alliances avec la famille Du Villard; il fut aussi acquis par Léonard Revilliod le 19 mai 1658 d'Anne Rosset, femme de Pierre Des Arts. Les deux corps de logis furent alors réunis. Nous voyons par l'inventaire après décès de Pierre Revilliod, de 1706, que ce dernier avait réuni là une importante collection de tableaux et œuvres d'art. La maison carrée ou maison haute qui existe encore rappelle par son plan les maisons fortes du XV^e siècle. Jacques Mayor en a donné une description complète et soignée. Elle subit des modifications importantes aux XVII^e, XIX^e et XX^e siècles. Dans les restaurations de 1917, on a retrouvé un beau plafond à poutrelles décoré à la mode italienne.

En 1754, la maison haute était entre les mains de J. François Revilliod et Ezéchiel Lullin, puis par héritage elle revint à la famille Prevost qui la garda jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Lord Stanley d'Alderley, grand ami du Cardinal Mermilliod, posséda cette propriété, mais l'abandonna ensuite à ses fermiers en la laissant tomber en ruines. De nos jours, elle appartient à M. Charles Rivet qui en fit faire une restauration complète. — AE, Genève: France n° 24, fol. 67 et suiv. Pinault notaire. Vol. 21, fol. 49. Pierre Jovenon, notaire, vol. 49, fol. 208^{vo}. Inventaires R. n° 573. Plans du cadastre français. — J. Mayor: *L'ancienne Genève. L'art et les monuments*. Genève, 1896, 4, f. 79-88. — Id. BSHG t. I (1892-1897), p. 133-140. — Théophile Dufour: *Notice sur Jean Perrissin et Jacques Tortorel*, Paris, 1885, 8, p. 21. [Louis BLONDEL.]

AIRE-LA-VILLE (C. Genève. V. DGS). *Eyria-Villa*, *Ayra-Villa* (1496), centre important de vestiges romains; ancien fief et baronnie sur la rive gauche du Rhône, en face de l'ancien manoir féodal de Peney. D'après le Sommaire des titres des fiefs de la province de Carouge, t. I, Fiefs avec juridiction (Arch. départementales d'Annecy), les plus anciens possesseurs connus du fief d'Aire sont: 1338, Jean et Aimé de Marlioz; 1422, Antoinette de Châtillon; 1462, Guillaume de Viry; 1497, Pierre de Pesmes; 1534, les de Choudens (Jean et Louis). Les Fabri, famille patricienne genevoise, portèrent le titre de seigneurs d'Aire-la-Ville, du 29 mai 1613 à la Révolution (Acte d'inféodation: Voir Genève AE, rouleau d'Aire-la-Ville, n° 3). Ils avaient acquis cette seigneurie de Jacques-David, citoyen de Genève, qui l'avait achetée, deux ans auparavant des de Choudens. Au XVIII^e siècle, la Seigneurie de Genève y percevait des dîmes, ainsi que la maison de Viry, les chanoines de Saint-Pierre (alors à Annecy) et les de la Grave. Conquis par les Bernois en 1536, le fief d'Aire retourna, vingt-huit ans plus tard, ainsi que tout le bailliage de Ternier dont il faisait partie, à la maison de Savoie (Départ. de Lausanne 1564). A partir de 1601 (Traité de Lyon), il fut réuni à la France et incorporé au bailliage de Gex. En 1604, Henri IV céda Aire aux Genevois, mais le Parlement de Dijon refusa d'entériner cet acte. Le traité de Turin de 1760 le rétrocéda à la Savoie qui le conserva jusqu'en 1816, époque où Aire devint commune genevoise. Au XV^e s. Aire fit partie de la paroisse de Bernex, plus tard de celle de Cartigny et après la domination bernoise qui marqua l'établissement de la foi réformée, les habitants d'Aire retournèrent à l'ancien culte et se rattachèrent à la paroisse de Bernex. En 1726, Mgr. de Rossillon, évêque de Genève, inaugura l'église actuelle et installa Louis-Joseph Fabry qui en fut le premier curé. Ce dernier intenta un procès à la Seigneurie de Genève et obtint qu'elle participât aux frais du culte. Le clocher date de 1762. En l'absence de biens communaux, les habitants faisaient paître leurs bestiaux avec ceux de Bernex et payaient pour cela une redevance au seigneur de Livron (1666).

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, un bac reliait les deux rives du Rhône, entre Peney et Aire. A l'inauguration du premier pont (pont suspendu), le tablier s'écroula et il y eut plusieurs victimes (27 mai 1853). Le pont actuel date de l'année suivante; les arcades crénelées du premier pont furent seules conservées. — Voir Genève AE, spé. R. C. — Gantier: IV et VI. — Brossard: *Histoire... du Pays de Gex*. — Th. Claparède: *Histoire des Eglises réformées du Pays de Gex*. — Reber: *Recherches archéologiques*. [A. Cz.]

AIREBAUDOZE, ARIBODOUZE, AYRE-

BODOZE, etc. Noble famille du Lan-

guedoc, qui acquit au milieu du XVI^e siècle la seigneurie d'Anduze et dont la descendance protestante à Genève s'éteignit au XVII^e siècle. *Armes*: De gueules au château d'or sommé de trois pièces du même. — PIERRE, dit Mr d'Anduze, archidiacre à Nîmes était fils de Jean, sieur du Cest, coseigneur d'Anduze et de Clairan, trésorier du roi à Nîmes. Passé à la religion réformée,

il se réfugia à Genève où il reçut l'habitation le 2 janvier 1552, et la bourgeoisie, le 9 mai 1555. Pasteur à Jussy, en cette même année, à Genève en 1560, il poursuivit son ministère à Lyon (1561), Montpellier (1562) et Nîmes (1564). C'est là très probablement qu'il mourut avant 1571. Son frère GUILLAUME, sieur du Cest, habitant de Genève le 27 avril et bourgeois le 5 juin 1556, entra au Conseil des Deux-Cents en 1566 et mourut avant 1581. — Pierre, fils de Guillaume, seigneur du Cest, est connu généralement sous ce seul nom de Mr Du Cest, juriconsulte et humaniste, occupa les premières charges de la magistrature genevoise. * à Genève en 1557, avocat et docteur en droit, il est élu au Deux-Cents, en 1590, au Soixante, en 1599 et devient membre du Petit Conseil, le 9 janvier 1610. Auditeur en 1599, il exerce les fonctions de procureur général de 1605 à son entrée au Petit Conseil, celle de procureur de l'Hôpital, de 1610 à sa mort. Il siège encore au Consistoire comme ancien, de 1603 à 1610, et de 1622 à 1627, à la Chambre de la Santé durant une épidémie de peste de 1615 à 1617 et à partir de 1620 commande la compagnie de Saint-Gervais. Cette carrière si remplie et que la mort interrompit le 8 mars 1627, ne représente qu'une partie de l'activité de Pierre d'Airebaudoze. Au lendemain de la mort d'Henri IV, en 1611, il avait rempli pour Genève une mission de confiance en recueillant auprès des églises protestantes du Midi de la France des subventions destinées à l'entretien de la garnison et à la sauvegarde de la place. Mais les publications qui parurent sous son nom latin de *Petrus ab Area Baudoca Cestius*, méritent surtout de conserver sa mémoire. Ce sont en premier lieu des recueils de textes juridiques comme le *Corpus juris civilis*, très réputé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et les *Institutes* de Justinien; puis les diverses éditions de poètes latins, tel le *Thesaurus*, imprimé à Genève en 1586, et les œuvres d'Ausonius qui parurent en 1588, un précis de géographie en latin, de 1589, enfin des pièces détachées éparses dans divers ouvrages du temps, et des Chroniques. Pierre d'Airebaudoze, malgré les jugements sévères de critiques modernes, garde une place honorable parmi les romanistes du XVI^e siècle. Une inscription dans le vestibule de sa maison (à Genève, 7, rue de l'Evêché) se rapporte aux travaux qu'il y fit exécuter en 1606 par l'architecte Jean Bogueuret (SKL, t. I, p. 169). — Le frère cadet de Pierre, JACQUES, seigneur du Cest, * à Genève en 1571, y mourut le 24 septembre 1623, après être entré au Conseil des Deux-Cents, en 1614. — Voir Genève AE. — *France protestante*, 2^e édit., t. I, col. 60-69. — Galiffe: *Not. gén.*, III, p. 7-8. — J.-P. Hugues: *Hist. de l'Eglise réformée d'Anduze*. 2^e édit. (1864), p. 20-22. — Sur Pierre d'Airebaudoze et ses œuvres, v. Alphonse Rivier dans *Revue de législation*, 1870, p. 56-73. — Eug. Ritter dans *MDG XXII*, p. 241-273. — BSG IV, p. 185. [P. E. M.]

AIRICH, comte en Thurgovie. AIRICES, apparaît vers 736, au plaid de justice de Glatt comme gaugrave, après la disparition du duché d'Alémanie due aux Carolingiens. [D' Gz.]

AIROLDI, famille de Lugano et de Gênes, issue, dit-on, de **AIROLO** de Bissone, sculpteur (voir ce nom). A citer : 1. **Francesco**, de Ponte Capriasca, ancien capitaine des gardes italiens, joua un grand rôle en 1814 à l'époque troublée du changement de la constitution cantonale. Il fut le chef de la révolte. Le 25 août 1814, il est nommé président de l'assemblée réunie à Giubiasco pour demander la révision de la constitution du 10-29 juillet de cette année-là ; puis

envoyé en délégation au Petit Conseil ; membre de la commission issue de l'assemblée de Giubiasco (26 août) ; du gouvernement provisoire (27 août) ; arrêté le 12 septembre par le commissaire fédéral Sonnenberg et délivré le 14 par les Luganais. Il organisa aussitôt un nouveau soulèvement des gens du val Colla et de la Capriasca et le 20 septembre il se présentait, avec une milice d'hommes en armes, aux portes de Lugano tenu par un contingent de troupes fédérales. Après quelques petits combats contre les troupes fédérales et la population, le contingent fédéral se retira à Mendrisio (21 sept.) et Airoldi occupa la ville, où il commanda en maître jusqu'à l'arrivée du commissaire fédéral Salis-Sis, des Grisons, qui traita avec lui (23 sept.). Airoldi publia le 24 une proclamation « aux citoyens armés du canton du Tessin », de rentrer dans leurs maisons pour y procéder à l'élection des députés, qui devaient se rendre à Bellinzona pour élaborer la nouvelle constitution. Le 15 août 1815, condamné à mort par contumace par la cour de justice du Tessin munie de pouvoirs spéciaux par la Diète fédérale, il eut ses biens confisqués. Airoldi se réfugia en Italie. Le 20 mai 1821 il envoyait de S. Secondo au Grand Conseil une demande en grâce. Le Grand Conseil refusa d'abord la grâce, le 2 juillet 1822, mais il l'accorda le 15 déc. 1824. — 2. **Giovanni**, * 1822, † à Lugano 1894, de la vieille famille patricienne de Lugano, fils d'Antoine, avocat et notaire dès 1847, publiciste, orateur estimé et homme d'Etat. Il représenta à plusieurs reprises le Tessin au Conseil des Etats (1851-52 ; 1869-73) et Lugano au Grand Conseil tessinois (1850-55 ; 1867-93). De 1851 à 1853, il fut un des rédacteurs de l'*Operaio*, organe du parti d'extrême gauche, qui venait de se fonder à Bellinzona et qui, pour combattre le gouvernement de G.-B. Pioda, fusionna en 1854 avec le parti conservateur, ayant comme organe l'*Unione del Popolo*. Il publia des nouvelles, des poésies et surtout sept pièces de théâtre. En 1885, Giovanni commença chez Salvioni, à Bellinzona, la publication du *Pancacciere*, un journal étrange, paraissant irrégulièrement et sans un abonnement fixe. Giovanni en était le propriétaire et l'unique rédacteur et y publia quelques-unes de ses productions littéraires. — Baroffio : *Storia del C. Ticino*. — Tartini : *Storia Politica*. — Dotta : *I Ticinesi*, etc. — *BStor.*, 1894, 1907. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana. Atti del Gran Consiglio. Presse suisse*. [Dr C. T.]

AIROLO, de Bissone, sculpteur qui travailla en 1387 au Dôme de Milan. De cet Airoldo serait issue la famille des Airoldi de Lugano et de Gênes, où les Airoldi restaurèrent l'église monumentale de S. Donato. — *BStor* 1907. — *Vegezzi* : *Esposizione storica*. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*, Locarno 1912, II, p. 215. [L. T.]

AIROLO (C. Tessin, D. Léventine, V. DGS). Anciennement *Ariollo*, *Evioltz*, *Eviels* (nom allemand actuel), *Oeriels*, *Orieltz*, *Oriolo* Chef-lieu du cercle Airolo-Bedretto. Le village est très ancien et eut jadis une grande importance dans la Léventine. Il remonte certainement à l'époque romaine, comme il est prouvé par la découverte de tombes de l'âge du fer et par la trouvaille, en 1840-44, de monnaies romaines à Airolo et à Madrano. La vieille tour carrée du Stalvedro (*Stabulum vetus*), semblable à celle d'Hospenthal, dont on voit encore les ruines, remonte à la domination lombarde : la tradition l'attribue au roi Didier, qui l'aurait bâtie vers 774. Madrano avait un château dominant la route du Gothard, qui fut restauré vers la fin du XIII^e s. par la famille des Annexia (v. ce nom). Dès une très haute antiquité, Valle, par où passait alors la route, possédait un hospice pour les pé-

lerins. En 1840 Airolo entretenait encore un hospitalier à Valle en faveur des pèlerins. La paroisse existait déjà en 1224. L'église, à cette époque, devait être un édifice déjà remarquable, puisqu'elle avait trois autels : de Saint-Nazaire, titulaire, de la Sainte-Vierge et de Sainte-Catherine. Airolo devait former une seule communauté avec Bedretto, mais en 1227 les deux *vicinanze* paraissent déjà séparées. Au XIII^e s. on constate l'existence à Airolo d'un marché déjà ancien, et à partir de 1250 environ la mesure d'Airolo est généralement employée dans toute la Léventine. Airolo partagea toujours le sort politique et religieux de la Léventine. Pendant la période des seigneuries foncières (XII^e s.) il appartient très probablement aux seigneurs de Giorno. Il formait avec Bedretto, Prato, Quinto et Ambrì, un arrondissement fiscal (la rodarie de Intusmontem), pour les chanoines du Dôme de Milan, et un arrondissement de dîmes avec Prato, Quinto et Ambrì pour l'église prévôtale de Biasca. En 1290 a lieu le soulèvement



Le clocher d'Airolo. D'après une photographie.

d'Airolo et du reste de la Léventine par Alberto Cerro, de Madrano, contre la domination d'Otto Visconti et même contre les droits souverains du chapitre de Milan, qui avait inféodé la vallée aux Visconti. En 1309 autre tentative de soulèvement par Giacomo Annexia, seigneur du château de Madrano. En 1331 Airolo fut détruit, avec Quinto et Faïdo, par les troupes d'Uri, Schwyz, Unterwald et Zurich, commandées par Jean d'Attinghausen, qui étaient descendues dans la Léventine pour venger des marchands d'Urseren dépouillés, affirmait-on, par les Léventinois. Par le traité du 21 juillet 1426 entre les Suisses et le duc de Milan, Airolo devint avec Hospenthal le siège d'un tribunal inférieur. En 1439 a lieu à Airolo une réunion entre les commissaires d'Uri et du duc de Milan, qui fut suivie de l'invasion et de la conquête définitive de la Léventine par les Uranais. C'est à Airolo qu'avait été fixé en avril 1512 le rendez-vous des troupes des cantons suisses et de Baden et Bremgarten en marche pour les guerres d'Italie. Les gens d'Airolo durent participer en grand nombre, avec les Léventinois, à la bataille de Marignan, puisque Airolo y perdit 31 hommes, presque la moitié des morts léventinois. Airolo prit une part très active aux événements de la dernière décennie du XVIII^e s. Lors de l'envoi à Bâle, en 1792, des troupes suisses pour la protection de notre neutralité, Airolo demanda de fournir tout le contingent exigé de la Léventine : effectivement la moitié du contingent était composée de gens d'Airolo. — En 1798, lorsque le commissaire Jauch vint au Tessin pour faciliter la nouvelle organisation de l'Helvétique, les gens d'Airolo, se faisant les interprètes des sentiments des Lé-

ventinois, demandèrent à ne plus être détachés du canton d'Uri. C'est encore Airolo qui en 1799 donna le signal, avec Quinto, de la révolte du Tessin contre la domination française et contre l'Helvétique. Guidés par le jeune Gio. Antonio Camossi, les gens des deux communes désarmèrent, le 27 avril, une bonne partie du contingent des troupes de l'Helvétique, qui, sous le commandement du capitaine Albertoli, devait passer le Saint-Gothard et s'était arrêté à Airolo à cause du soulèvement d'Uri. Airolo et Quinto entraînent toute la Léventine à l'exception de Chironico. Ils arrêtèrent un convoi français et s'emparèrent des effets du général Lecourbe. Le 9 mai, 400 Léventinois combattaient avec les Unrais et les Valaisans à la défense de Wassen. Ceux d'Airolo s'y distinguèrent par leur bravoure, surtout au combat à l'hospice du Saint-Gothard (12 mai), d'où ils furent délogés par les soldats du maréchal Soult. Les 28 morts que les Léventinois eurent dans ces rencontres étaient presque tous d'Airolo. A leur retour, les Français voulurent se venger sur la vallée en commençant par la destruction d'Airolo, où ils avaient déjà fait les préparatifs pour brûler le village. Ce ne fut que grâce à l'action du curé Pozzi qu'Airolo fut épargné. Le 28 mai les troupes autrichiennes et russes arrivaient à Airolo et le général Haddik y fixait son quartier général. Airolo devient le théâtre de combats meurtriers : les 27-28 mai, au Stalvedro, entre 14 000 Austro-Russes et 3000 Français ; le 24 sept., à Cima del Bosco, victoire de Souvarov sur 1000 Français ; le même jour, autre victoire de Souvarov à la chapelle de Saint-Antoine (près de l'Hospice du Gothard). C'est à Airolo, au mois de septembre 1824, qu'eut lieu la conférence des cantons du Tessin, Bâle, Lucerne et Uri, qui décida la construction de la route du Gothard. — Suivant le témoignage de Saint-Charles Borromée, la population d'Airolo vivait au XVI^e siècle du commerce et du transit. Jusqu'à la suppression des barrières cantonales par la C. F. de 1848, Airolo compta parmi les places de douanes les plus importantes du Tessin. En 1832 les droits perçus sur les marchandises en transit (*forletto*) furent supprimés par décret du Grand Conseil. La douane rapportait 6600 livres environ vers 1816, 4500 vers 1840, tandis qu'à cette époque le droit de péage rapportait 50 000 livres. — Lors de la visite de Saint-Charles (16 octobre 1567) Airolo ne comptait que 145 ménages (180 l'année précédente) avec 600 habitants. En 1900 il comptait 1628 habitants. En 1505, et surtout en 1566, il est visité par la peste qui dans cette dernière année fit 115 victimes et anéantit 35 ménages ; en 1736 (19 sept.) et en 1877 (17 sept.) il est détruit par un incendie. Le 28 déc. 1898, éboulement du Sasso Rosso (voir DGS). — A remarquer le vieux clocher de style lombard, qui résista à tous les incendies ; belle tour carrée en pierre de taille, à six étages. L'église paroissiale des SS. Nazaire et Celso a été bâtie après le désastre de 1877. L'église de Brugnasco possède des peintures de Gio. Batt. Tarilli et de son fils Gian-Domenico, de Cureglia. Aujourd'hui Airolo est important par les fortifications du Gothard et sa gare des CFP ; c'est un centre de villégiature très fréquenté ; il possède une école professionnelle pour les garçons. Airolo est la patrie d'Albert Cerro, de Giacomo Annexia, du conseiller fédéral Giuseppe Motta, de Sr. Carmela Motta, sœur du précédent, supérieure générale des religieuses de Menzingen. — BStor. 1884, 1885, 1893, 1894, 1898, 1899. — Meyer : *Blenio und Leventina*, Lucerne, 1911. — Cattaneo : *I Leponti*, Lugano, 1874. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Pometta : *Sunto di Storia Ticinese*. — Baroffio : *Storia del C. Ticino*. — Baroffio : *Dell' Invasione francese*. — D'Alessandri : *Atti di S. Carlo*, Locarno, 1909. — Magistretti : *Liber notitiae Sanctorum Mediolani*. — Rahn : *I monumenti artistici del Medio Evo nel Cantone Ticino*, trad. avec adjonctions par E. Pometta, Bellinzona, 1894. — Francini : *Swizzera italiana*. — Francini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*, Lugano, 1840. — Recès fédéraux. — *Verzeichnis der bei Marignano gefallenen Liviner*, dans *Histor. Nbl.* 1918. [D' TREZZINI.]

AITLINGEN ou **EIT(E)LINGEN, von**, famille noble éteinte provenant du château d'Aitlingen, à Aichachthal (Com. Rieteschingen, District Donaueschingen) qui fut détruit en 1499 par les Confédérés. Deux membres de cette famille furent abbés de Rheinau (Zurich) ; un autre

fut reçu bourgeois de Rheinau dont il devint avoyer par la suite. *Armoiries* : un héron tenant un poisson dans le bec ; cimier : un héron naissant (armoiries complètes sur le sceau de l'avoyer Conrad 1378-91). — 1. HENRI, 1299-1302 grand célièrier du couvent de Rheinau, 1302-29 32^e abbé sous le nom de Henri IV ; fonda en 1310 une messe perpétuelle sur l'autel de S. Blaise. D'après Mullin *Helvetia sacra* † 23 octobre 1329. Voir son sceau dans *Sigelabbildgn. zum UZ VIII*, n° 42. — 2. JEAN, frère du n° 1, possède en 1333 la moitié de la dime de Weissweil comme fief de Rheinau, conjointement avec son neveu Henri ; ils prennent en tiers Henri Schnetzer, bourgeois de Schaffhouse, auquel ils vendirent leur part le 7 janvier 1334. — 3. HENRI, 1333-82, fils de Hugues et neveu du n° 2 ; en 1357, il loue avec sa femme Vèrène An dem Ort, de Schaffhouse, la terre de Wilchingen. Vèrène vit encore avec son fils Jean en 1382 (Rüeger : *Chronik*, p. 882, n° 4). Le 27 janvier 1362, Henri, domicilié à Rheinau, cède le moulin Obermarthalen, avec les droits du meunier, comme fief des Habsbourg à l'abbaye de Rheinau (AE Zurich, *Rheinau* n° 59). — 4. HENRI, fils du n° 3, célièrier du couvent de Rheinau, en 1345, puis abbé sous le nom d'Henri VI vers 1350, successeur d'Henri von Neuenburg. Il fut un administrateur prudent et un défenseur des franchises du couvent ; il rassembla les titres du couvent et les fit confirmer par le bailli de Thurgovie



Sceau de Jean d'Aitlingen.



Sceau de Conrad d'Aitlingen.

en 1374. En 1352, il acheta le bailliage d'Altenbourg qu'il remit en fief à son frère Jean. Henri mourut le 2 mars ou le 2 mai 1380. — 5. CONRAD, neveu du n° 4, fit don à Rheinau, en 1383, de ses biens à Jestetten pour des œuvres pieuses. Le 3 décembre 1386, il appose son sceau en qualité d'avoyer de la petite ville de Rheinau, et vendit, le 23 juin 1391, à deux nonnes de Paradies, une autre propriété à Jestetten, appartenant autrefois aux de Randedg. — 6. JEAN, fils du n° 5, moine à Rheinau en 1384, custode en 1409 ; comme tel il installa le nouvel abbé Henri de Bettmaringen. Il est encore cité comme doyen en 1418 (?) avec son frère Henri. — 7. JEAN, fils de Frédéric et neveu du n° 5, prêtre séculier, donna en 1384 au couvent de Rheinau plusieurs vignes à Rheinheim pour fonder un anniversaire en l'honneur des nobles von Aitlingen. — Voir Hohenbaum van der Meer : *Kurze Gesch. des Gotteshauses Rheinau*, 1778, p. 101-14. — *Freiburger Diözesanarchiv* XII, p. 281-84. — Kindler von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 5. — US. — Rüeger : *Chronik von Schaffhausen*. — UZ VIII-XI. [E. HEGLI.]

AJOIE (en all. ELSGAU). Contrée du Jura bernois, située au N. de la chaîne du Lomont-Mont-Terrible. Elle a porté successivement



les noms : *Alseavugia*, *Alsgau*, *Alsgaudia*, *Alsgaugensis pagus* ou *comitatus*, *valle de Ajoie*, *Elsgaudia*, *Elsgaugium*, *Elisangium*, *Elischove* (c'est-à-dire *Elisgowe*), *Elsgöwe*, etc. Les vieux documents et la forme allemande nous donnent la signification de ce nom : *gau* « contrée, district » (latin *pagus*) ; *Els* semble avoir été emprunté au nom du pays limitrophe d'Elssos (du 7^e au 8^e siècle *Alisatia*, aussi *Alsatia*), tout en méconnaissant ce nom qui est

composé de *Ali + satia*, ahd. *Eli-sazia*, c'est-à-dire les « étrangers », ceux qui habitent un autre pays (*ali-*, *eli-* se trouve aussi dans le mot *eli-lenti* (ahd.) qui signifie un autre pays et qu'on rencontre encore dans le mot « Elend » (nhd.); — l'affinité primitive avec le mot latin *alius*, le mot grec ἄλλος « un autre » est établie. — *Armoiries* : de gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic à enquerre d'or tenant en son bec et entre ses pattes une crose d'évêque brochante d'or.

Autrefois, l'Ajoie comprenait le bassin hydrographique de l'Allaine, depuis la source de cette rivière à son confluent avec le Doubs. Plus tard, ce nom a désigné la région de Porrentruy soumise à la souveraineté temporelle du prince-évêque de Bâle. Actuellement, l'Ajoie désigne généralement le district de Porrentruy, y compris l'ancienne prévôté de Saint-Ursanne. L'histoire de cette région se confond assez souvent avec celle de la ville de Porrentruy. Pourtant, elle en est assez distincte pour mériter d'être traitée à

s'étant élevées entre les maisons de Ferrette, de Montbéliard et l'évêque de Bâle, des arbitres attribuèrent, en 1270, l'avouerie d'Ajoie à ce prélat. Aussi, en 1280, l'évêque Henri d'Isny la remit-il en fief inaliénable, et non transmissible à ses descendants, au comte Thierry III, avec l'avouerie de Bure qui la touchait, moyennant une redevance annuelle de deux tablettes de cire. En 1281, les comtes de Ferrette, après diverses contestations, renoncèrent en faveur de l'Église de Bâle à tous leurs droits sur l'avouerie d'Ajoie et le domaine de Bure pour une somme de 180 marcs d'argent. Dès lors, les comtes de Ferrette n'eurent plus aucune autorité en Ajoie. Mais Renaud de Bourgogne, héritier du comte Thierry, revendiqua le Porrentruy et s'empara de la ville. Alors l'évêque appela à son secours Rodolphe de Habsbourg qui assiégea Porrentruy du 2 mars au 16 avril 1283. Le 17 avril 1283, par un acte daté du camp devant Porrentruy, le comte Renaud déclara remettre à l'évêque de Bâle, à perpétuité,

le château de cette ville avec tous ses droits et dépendances, les bailliages ou avoueries d'Ajoie et de Bure, avec leur territoire, appartenances et droits y annexés; il s'engagea à ne jamais élever aucune prétention sur ces biens et à ne susciter à l'évêque aucun embarras à propos des châteaux qu'il avait construits, ou qu'il construirait dans la suite sur le territoire de l'évêché. De nouvelles difficultés s'élevèrent entre Renaud et l'évêque Pierre Reich de Reichenstein; elles furent aplanies par la nomination de quatre arbitres: à partir de 1288 la possession de l'Ajoie fut définitivement assurée aux évêques de Bâle.

L'histoire de l'Ajoie n'offre aucun fait saillant dans la première moitié du XIV^e s. Le 9 décembre 1383, l'évêque Imier de Ramstein confirma aux habitants des mairies d'Ajoie et de Bure tous leurs droits, libertés, us et coutumes. Mais l'évêché était très obéré et le même évêque vendit à réméré tout le pays de Porrentruy, le 5 juillet 1386, pour 11 000 florins d'or, à Etienne, comte de Montbéliard et à Henri, son fils, seigneur d'Orbe, qui confirmèrent la ville et la campagne dans tous leurs droits.

Cependant, le 29 juin 1461, l'évêque Jean de Venningen racheta cette contrée au comte Eberhard de Montbéliard-Wurtemberg pour la somme de 22 500 florins. Elle devint ainsi partie intégrante de la principauté et à partir de cette époque, son histoire se confond avec celle de l'évêché. Il existait pourtant, en Ajoie, encore quelques seigneuries qui finirent par être réunies peu à peu à l'évêché. C'est ainsi que celle de Roche d'Or fut reconquise par l'évêque en 1474, en même temps que Blamont, Clémont et autres lieux. L'évêque restitua ces dernières localités le 19 juillet 1478, mais il se réserva les villages de Grandfontaine, Réclère et Damvant. La seigneurie de Rocourt fut rachetée en 1573 par l'évêque Melchior de Liechtenfels. Miécourt et Beurvesin, possession des comtes de Neuchâtel, furent acquis par échange contre une partie du village de Lignièrès en 1625.

L'Ajoie souffrit beaucoup de la guerre de Trente Ans. Plusieurs villages, entre autres Alle, Fontenais, Courtedoux, furent incendiés par les Suédois qui ravagèrent tout le pays en 1634 et en 1635; Porrentruy assiégé dut même capituler le 13 juin 1635. L'occupation de la ville dura jusqu'au 3 octobre et lui coûta 80 000 livres bâloises. L'Ajoie ne se releva qu'avec peine de ses ruines.

De 1730 à 1740, l'Ajoie fut troublée par une révolte des



Carte de la seigneurie d'Ajoie.

part. Le premier document qui en fasse mention est l'acte de 728, par lequel le comte Eberhard, de la maison d'Alsace, donne au monastère de Murbach les terres de son domaine privé *in pago Alsegaugensi*. Le 19 mars 866, Lothaire, roi de Lorraine, confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval ses possessions, entre autres celles situées à Courtemaiche, *Curtemque Mictiam in Alsegaugensi*. Dans le partage du royaume de Lorraine entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, le 9 août 870, ce dernier reçoit, entre autres, l'Ajoie (*Eliškowe*). Mais c'est en 999 que l'Ajoie devait revenir, en majeure partie, à l'évêque de Bâle. Le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, ayant fait don de Moutier-Grandval à l'évêque, y compris le monastère de Saint-Ursanne et ses dépendances, tous les domaines de ces deux églises situés en Ajoie lui furent, par le fait, octroyés. Vers la fin du XI^e siècle, les évêques Bourcard d'Asuel et Bertholde de Neuchâtel accrurent encore les domaines de l'évêché par des donations de terres sises en Ajoie. Un partage étant intervenu, en 1125, dans la famille des Montbéliard-Ferrette, leurs possessions dans ce pays échurent aux comtes de Ferrette qui les gardèrent durant 111 ans. En 1236, elles furent de nouveau réunies au comté de Montbéliard par Ulrich qui les céda à son beau-frère, Thierry III. Des contestations

paysans. Celle-ci fut causée par une ordonnance du prince-évêque, de 1726. C'était une sorte de codification des décrets promulgués précédemment avec un certain nombre de dispositions inconnues jusque-là qui faisaient de ce recueil une véritable constitution nouvelle. Porrentruy, puis l'Ajoie formulèrent leurs griefs. Les Etats de la principauté furent réunis à cinq reprises, de 1730 à 1739, afin d'amener une entente entre la cour et le peuple. Le prince-évêque, Jean-Conrad de Reinach, mal conseillé par son ministre, le baron de Ramschwag, exigeait la soumission de ses sujets. Mais ceux-ci, forts de leurs anciennes franchises, garanties par les rôles ou coutumiers, s'adressèrent à Vienne. Là encore, Ramschwag renseignait l'empereur qui éconduisit les envoyés du peuple. La lutte s'envenima. Le chapitre lui-même réclama l'éloignement du ministre qu'on accusait d'être l'auteur de toute l'effervescence. Le prince s'entêta et nomma le baron de Ramschwag conseiller aulique. Ce fut le signal de la révolte. A la tête des mécontents se trouvaient les *commis*, nommés par les maires d'Ajoie. C'étaient Pierre Péquignat, de Courgenay ; Frideloz Lion, de Cœuve ; Jean-Pierre Riat, de Chevèze ; Germain Prongué, de Buix, remplacé par Jean-Jacques Vallat de Bure ; leur chef incontesté était Pierre Péquignat.

Apprenant que le prince avait l'intention de faire appel aux troupes des cantons suisses, les paysans d'Ajoie réunis en assemblée à Courgenay le 8 septembre 1735 firent le serment de repousser par les armes toute intervention étrangère. Le prince Jean-Conrad mourut en 1737 et il eut pour successeur Jacques-Sigismond de Reinach. Celui-ci, à peine monté sur le trône, tenta un dernier effort pour ramener le peuple dans la soumission. Il exigeait d'abord l'obéissance et promettait le pardon ensuite.

Jacques-Sigismond se sentant fort d'un traité qu'il avait signé avec Louis XV, en 1739, comptait sur l'appui promis par le roi de France. D'autre part, Péquignat et ses acolytes avaient fait appel aux Bernois, aux Lucernois et aux Bâlois. Mais ils n'obtinrent rien.

Le 27 avril 1740, le comte de Broglie, envoyé par Louis XV arrivait à Porrentruy avec 400 dragons à cheval et 200 grenadiers. Arrêtés trois jours après à Bellelay, à leur retour de Berne, Péquignat et son compagnon Riat furent emprisonnés au château. Lion et Vallat furent pris plus tard. Un long procès s'ensuivit. Péquignat, Lion et Riat furent condamnés à mort le 31 octobre 1740. De plus, le corps du premier fut écartelé et ses membres placés à l'entrée des mairies d'Ajoie, soi-disant pour donner un exemple au peuple. Les biens des commis furent confisqués, et de nombreuses peines infligées à d'autres accusés. Le souvenir de ces événements vit encore dans le chant populaire par excellence de l'Ajoie, les *Petignats*.

Au point de vue administratif, l'Ajoie fut divisée jusqu'à la fin du XV^e siècle en deux avoueries : celle d'Alle et celle de Bure, et le prévôt de Porrentruy était en même temps grand maire d'Ajoie. En cette qualité, il rendait la justice à Alle avec douze assesseurs. Il y avait, en outre, des plaids généraux à Chevèze et à Bure. A partir du XVI^e siècle, l'Ajoie eut cinq grandes mairies ayant chacune sa bannière et ses armoiries, savoir : 1. *Mairie d'Alle*, comprenant neuf communes : Alle, Asuel, Charmoille, Cornol, Courgenay-Courtemaury, Fregiécourt, Miécourt, Plenjouse, Villars-Fontenais, avec la Motte, Montvohay et Valbert. 2. *Mairie de Bure*, cinq communes : Bure, Boncourt, Buix, Courtemaiche et Fahy. 3. *Mairie de Chevèze*, six communes : Chevèze, Bressaucourt, Damvant, Grandfontaine et Roche d'Or, Réclère et Rocourt. 4. *Mairie de Cœuve*, sept communes : Cœuve, Beurnevésin, Bonfol, Dampheux, Lugnez, Montignez et Vendlicourt. 5. *Mairie de Courtédoux*, comprenant Courtédoux et Courchavon-Mormont.

Au point de vue religieux, l'Ajoie était au XV^e s un des onze décanats ou chapitres ruraux du diocèse de Bâle. Il ne comprenait que seize églises paroissiales auxquelles s'en ajoutèrent dix jusqu'en 1839 et, particularité bizarre, tout en dépendant du prince-évêque de Bâle, pour le temporel, la plupart des paroisses relevaient de l'archevêché de Besançon. Aussi, pour mettre fin à cette anomalie, le prince Frédéric de Wangen fit-il un échange avec l'archevêque bisontin. Vingt paroisses passèrent sous la juridiction de l'évêque de Bâle, tandis que celui-

ci en cédaît à l'archevêque vingt-neuf situées dans la partie française de la Haute-Alsace. L'accord conclu en 1779 entra en vigueur en 1781. L'Ajoie subit le sort de l'évêché et, en 1792, elle forma d'abord la République rauracienne (27 novembre 1792-23 mars 1793) ; elle fut ensuite réunie au Département du Mont-Terrible, puis au Département du Haut-Rhin (1800 à 1815). — Trouillat : *Monuments*. — Quiquerez : *Hist. des institutions constitutionnelles et juridiques de l'ancien Evêché de Bâle*, Delémont, 1871. — Mgr Chèvre : *Hist. abrégée du Jura bernois*, Porrentruy, 1899. — A. Daucourt : *Les armoiries de l'Ajoie* (AHS 1905 et 1916). — G. Viatte : *A propos des armoiries de l'Ajoie* (AHS 1918).

AKERET et **ACKERET**. Cette ancienne famille de paysans, aujourd'hui encore florissante, qui paraît déjà dans le rôle des contribuables en 1454, était originaire de Guntalingen et de Waltalingen dans la vallée de Stammheim où elle s'est éteinte ; mais elle s'est maintenue à Nussbaumen (Thurgovie) dont elle avait acquis la bourgeoisie. Le nom s'écrivait autrefois Ackrer et Acker ; il n'avait aucune relation certaine avec les Akeret de Seuzach, mais avec les Akert de Nussbaumen, depuis 1787 à Aussersihl. Le nom signifiait à l'origine labourneur ou il se rapporte peut-être à *Ackeren* : cueillette des glands et des faines. (Voir A. Farner : *Gesch. der Kirchengem. Stammheim 1911*.)

— 1. HANS-ULRICH ACKERET, à Nussbaumen, était en 1685 huissier du tribunal thurgovien. Il vint un jour en manteau rouge à l'église de Stammheim et les habitants protestèrent avec succès. — 2. **Jean-Ulrich**, 1837-1902, maître imprimeur et propriétaire d'un atelier de broderie. L'avant-dernier d'une famille de onze enfants, et pauvre orphelin, il se rendit à quatorze ans à Elgg comme apprenti typographe, puis comme ouvrier dans plusieurs localités de la Suisse allemande. De 1860 à 1863, il édita le journal *Grenzboten* à Stein s/Rhin. En 1862 il se fixa à Andelfingen où il reprit le journal *Andelfinger Anzeiger*, devenu depuis 1874 l'*Andelfinger Zeitung*, encore aujourd'hui propriété de la famille. Animé d'un robuste esprit d'initiative, se fiant à ses forces et à l'appui des membres de sa famille, il fonda en 1875 une fabrique de broderies qui fut vendue en 1889. Grâce à une énergie de fer et à sa constance, il fit prospérer ses affaires (voir le *Wehthaler* 1902, n° 87 avec portrait).

— 3. HERMANN, * à Andelfingen en 1869, fils du n° 2, entreprit, après des études professionnelles en Suisse et à l'étranger, la rédaction, l'impression et l'édition du journal le *Wehthaler* à Dielsdorf, et en 1902 *Die Glatt*, à Bassersdorf. Le tirage actuel des deux journaux dépasse 6000 exemplaires. L'agrandissement ou plutôt la reconstruction de l'imprimerie à Dielsdorf eut lieu en 1911. Capitaine dans les troupes d'administration (quartier-maître), président de la commission de l'école secondaire de Dielsdorf, il est membre du Grand Conseil depuis 1917, membre du comité de l'association cantonale des Arts et Métiers et homme politique actif. — 4. GUSTAVE, 1871-1900, frère du n° 3, naquit à Andelfingen. Jeune homme, il se fit remarquer par son talent de journaliste dans plusieurs journaux d'autres cantons. Co-rédacteur du journal de son père, l'*Andelfinger Zeitung*, il s'acquitta par son caractère, son activité inlassable et ses capacités professionnelles, la considération même de ses adversaires politiques. Il collabora aussi vaillamment à la consolidation de la ligue des paysans zuricois fondée dès 1890. Il mourut prématurément à l'âge de vingt-neuf ans de la tuberculose pulmonaire. (Voir *Nécrologies* dans l'*Andelfinger Zeitung* 1900, n° 52, avec son portrait ; le *Wehthaler* 1900, n° 50, avec portrait ;



Jean-Ulrich Akeret
1837-1902

NZZ 1900, n° 178.) — 5. PAUL * 1884, frère des nos 3 et 4, qui avait repris, après la mort de son père, la direction technique de l'imprimerie, en est depuis 1907 le propriétaire-éditeur. — 6. FRITZ (Ackeret), de Nussbaumen, * 27 juin 1866 à Rudolzingen (Zurich), beau-fils du n° 2. A la mort de ce dernier, il fut rédacteur de l'*Andelfinger Zeitung* de 1902-10. Atteint de tuberculose pulmonaire, il se retira à Benken, et de là rédigea la partie agricole du *Winterthurer Tagblatt*; il livra aussi des articles politiques à la *NZZ* et à l'*Andelfinger Zeitung*. † 1^{er} février 1914 à Benken (nécrologie dans *Andelfinger Zeitung* et *Winterthurer Tagblatt*). [F. HEG.]

AKERMANN. Voir ACKERMANN.

AKERT, famille bourgeoise d'Aussersihl, primitivement originaire de Nussbaumen (voir AKERET). HANS-HENRI fut reçu bourgeois d'Aussersihl en 1787 (J. Frick: *Gemeindebuch des Limmatthales* II, p. 32. — *Bürgeretat* de Zurich 1905 et 1911). Des membres de la famille sont établis dans l'Amérique du Nord et dans celle du Sud. — HANS-HENRI Akert-Näf, 1836-1907, apôtre mormon à Salt Lake City (Etats-Unis). [F. H.]

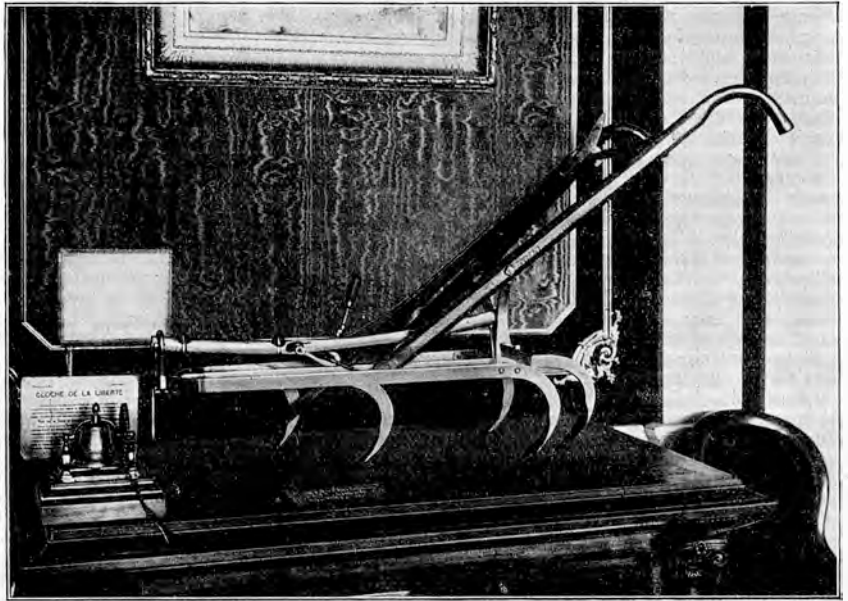
AKLI et AKLIN. Voir ACKLI et ACKLIN.

AKUNIAN, Ilse. Voir FRAPAN, ILSE.

ALA, ALAE. Voir AIGLE.

ALABAMA (AFFAIRE DE L'). L'affaire de l'Alabama appartient à l'histoire générale et au droit international, mais les deux parties en cause, l'Angleterre et les Etats-Unis, y ont mêlé honorablement la Suisse et Genève. Dans la guerre de Sécession qui pouvait porter un préjudice très grand aux Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne n'observa pas une stricte neutralité: elle reconnut aux Sudistes la qualité de belligérants et laissa armer dans ses ports, entre 1862 et 1864, plusieurs vaisseaux de guerre, malgré les avertissements du gouvernement américain et de son ministre à Londres. Un de ces bâtiments, l'*Alabama*, captura plusieurs navires marchands battant pavillon des Etats-Unis et fut finalement coulé le 19 mai 1864 au large de Cherbourg, après un duel avec le *Kearsage*. Après la victoire définitive du Nord, le gouvernement de Washington réclama à l'Angleterre une indemnité. La tension devint telle entre les deux pays, qu'on put craindre un conflit maritime. Les Etats-Unis proposèrent l'arbitrage en juin 1866 déjà, mais ce ne fut qu'au traité de Washington, le 8 mai 1871, que l'Angleterre l'accepta. D'après les clauses du dit traité, le différend devait être porté devant un tribunal composé de cinq arbitres nommés par la reine de Grande-Bretagne, le président des Etats-Unis, le roi d'Italie, le président de la Confédération suisse et l'empereur du Brésil. Le 3 août 1871, les ministres de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, à Berne, portèrent officiellement à la connaissance du président de la Confédération, le traité de Washington et l'invitèrent à désigner un arbitre suisse. Ce fut l'ancien conseiller fédéral Stämpfli qui fut choisi. Le 15 déc. de la même année, il était présenté en cette qualité au Conseil d'Etat de Genève par Sir John Auldjo, consul de Grande-Bretagne, avec les quatre autres arbitres: Sir James Cockburn, lord chief justice d'Angleterre, Charles Francis Adams, fils du président Adams et ministre des Etats-Unis à Londres pendant la guerre de Sécession, le comte Frédéric Sclopis, ministre d'Etat et secrétaire du royaume d'Italie, et le baron d'Itayuba, en-

voyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Brésil à Paris. La présidence du tribunal d'arbitrage fut dévolue au comte Sclopis. Dans les deux courtes séances qui eurent lieu les 15 et 16 décembre 1871 dans la salle sise au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville de Genève (salle qui



Alabama: Charrue symbolique de la Paix, fabriquée avec des épées d'officiers américains réunis, en 1876, lors du centenaire de la fondation des Etats-Unis; en 1878, elle figura à l'Exposition de Paris, puis fut donnée à la ville de Genève. (D'après une photographie.)

porta plus tard le nom d'Alabama), il fut décidé que le tribunal se réunirait le 15 juin de l'année suivante à Genève, et que les documents additionnels, les contre-mémoires et les pièces justificatives, seraient remises le 15 avril entre les mains du secrétaire du tribunal, M. Favrot. La remise des dits documents eut lieu au jour fixé, dans une courte séance à laquelle aucun juge-arbitre n'assistait. L'Angleterre et les Etats-Unis y étaient seuls représentés par lord Tenderden, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères et par M. Bancroft-Davis, ministre des Etats-Unis à Berlin. Les arbitres tinrent séance les 15 et 18 juin 1872; dans la seconde séance, ils entendirent les plaidoyers des avocats américains Ewatts, Cushing et Morrison R. Waite et les répliques des Anglais, Lord Tenderden et MM. Brook Taylor et Harbord. Le jugement fut rendu le 14 septembre suivant; par quatre voix contre une, l'Angleterre était condamnée à payer aux Etats-Unis une indemnité de quinze millions et cinq cent mille dollars. L'Angleterre s'inclina devant la sentence malgré la protestation de son arbitre qui n'apposa pas sa signature au bas de l'acte, à côté de celles de Charles-François Adams, Frédéric Sclopis, Stämpfli et Itayuba. L'arbitre désigné par le président de la Confédération, l'ancien conseiller fédéral Jacques Stämpfli, reçut comme gage de son intelligente et impartiale activité dans le procès, de remarquables pièces d'argenterie qui figurent aujourd'hui dans les collections du Musée de l'Ariana, à Genève. — Voir *JG* aux dates citées. — *Papers relating to the Proceedings of the Tribunal of Arbitration of Geneva*, Londres, 1873. [O. K.]

ALAMAN. Très ancienne famille de Horgen et Wädenswil sur le lac de Zurich. Première mention le 22 septembre 1300: [Conrad] est témoin au couvent d'Ettenbach. A Horgen apparaît Werner en 1334. Des membres de la branche de Horgen achètent la bourgeoisie de Zurich: en 1386 Cuoni, Pierre et Rudi; en 1395 Henri et en 1440 Pierre. Pierre, de Horgen, demeurant à Wädenswil, se rachète de la servitude, avec ses enfants, en 1408.

Le dernier Alaman connu est Hans, à Wädenswil en 1471. — *UZ VII et XI. — Zürcher Bürgerbuch I. — AE Zurich, B VI 191 et 193; Urk. Stadt u. Land 2821; Steuerbücher du XV^e s.* [P. H. et J. F.]

ALAMAND dit **REY**, famille reçue à la bourgeoisie



Alabama. Cloche de la paix (d'après une photographie).

de Genève en 1455, JACQUES (1496-1518) et HUGUES (1519), furent monnayeurs du Saint-Empire. — Galiffe : *Notices IV, p. 8. — MDG II.* [A. Ch.]

ALAMAND DE SAINT-JEOIRE, évêque de Genève, sacré le 25 mai 1342. Il décréta en 1343 et 1352 de nouvelles constitutions synodales, soutint des luttes contre le comte de Savoie et contre la puissante famille genevoise des Tavel, reçut en 1365, à Genève, l'empereur Charles IV qui confirma les franchises de la ville. † le 2 avril 1366. — Cf. Fleury : *Histoire de l'église de Genève*, p. 121-128. — *MDG II, p. 151-53; XXIII f. XXXV-XLV. — Foras, Armorial, t. I, p. 7.* [M. R.]

ALARDET, CLAUDE-LOUIS, évêque de Lausanne. Voir CLAUDE-LOUIS.

ALARIC, roi des Wisigoths, de la famille des Balthes, * vers 370, † 410 dans l'Italie méridionale. Il fut le premier prince germain établi dans l'empire qui ne voulut pas se plier aux instructions de Rome et prétendit exercer une politique personnelle. Après qu'il eût pillé la péninsule des Balkans, l'empereur d'Occident Honorius lui confia la préfecture d'Illyrie avec le titre de duc. Mais en 401 Alaric leva de nouveau les Wisigoths et tomba sur l'Italie. Pour la sauver, Stilicon retira les légions romaines du Rhin. On crut autrefois que le fait d'avoir laissé le Nord de l'Helvétie sans protection, permit aux Alamans de passer le Rhin et de pénétrer en Helvétie. Mais des recherches plus récentes (voir Oechsl : *Zur Niederlassung der Burgunder u. Alamannen in der Schweiz, JSG 33, p. 234 ss.*) ont prouvé que cette invasion n'eut

lieu qu'au milieu du V^e siècle. Il n'est pourtant pas exclu que quelque tribu alémanique se soient établies déjà auparavant sur le sol de la Suisse actuelle. La tradition suivant laquelle les Helvètes auraient prêté leur concours à Alaric pour la prise de Rome n'est pas fondée. — *LLI, p. 90. — Wietersheim Dahn : Gesch. der Völkerwanderung, I. [Nz.]*

ALARME, ALARMISTES (Genève). La réglementation en matière d'alarme et de fausse alarme a été l'objet d'arrêts du Petit Conseil, dès 1527, en tout cas, et d'édits du Conseil des CG dès 1548. La constitution de 1794 consacre la teneur générale de la législation précédente. Au XIX^e s. on retrouve des vestiges des mesures prises auparavant. Pour l'alarme en cas de feu, voir à INCENDIE. L'alarme en cas de péril était donnée par les cloches, la *Clémence*, généralement. Tous les Genevois devaient alors accourir se ranger en armes, par quartiers. Les étrangers (sauf la garde soldée) devaient par contre rester enfermés. Le tout sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Le cri d'alarme habituel au XVIII^e s., était : *à l'eau*; celui qui l'employait sans cause, était réputé séditieux et, partant, criminel. — Voir : Genève AE : *Edits I, III; PH n° 5168; MH; Constitutions.* — Burnet E.-L. : *Le procès du Vaudois Meystre*, dans : *RHV 1910.* [C. R.]

ALARMET. Voir BROGNY, DE.

ALAWICUS, moine de Reichenau, fut nommé abbé de Pfäfers par l'empereur Otton II, par document du 13 octobre 974. Eichhorn (*Episcopatus Curiensis, p. 274*), l'identifie, d'après l'historiographe de Pfäfers, avec l'abbé de Reichenau en 997 qui fut élu évêque de Strasbourg en l'an 1000. Si le document d'Otton III qui donne Klengold pour abbé de Pfäfers le 15 mars 992, est authentique, Alawicus devait avoir quitté ce couvent bien avant son élection à Reichenau. — Wegelin : *Reg. von Pfäfers*, n° 20, 21. — Herimannus Augensienis : *Chronicon. — Mon. Germ. ser. V, 118.* [Joseph MULLER.]

ALBA, MARTIAL, de Montauban, étudia la théologie à l'Académie de Lausanne et, à Pâques 1552, retourna en France avec quatre de ses collègues : Pierre Escrivain, de Gascogne, Charles Favre, de Blanzac près Angoulême, Pierre Navihères, de Limoges, ancien copiste de Th. de Bèze, et Bernard Séguin, de La Réole, qui avait été au service de Viret. Ils furent arrêtés à Lyon le 1^{er} mai 1552, et le 16 mai 1553, ils souffrirent le supplice du feu, malgré l'intervention des cantons évangéliques, de Berne en particulier, et des commerçants saint-gallois établis à Lyon. Calvin et Viret échangeèrent plusieurs lettres avec les martyrs. — Voir Ruchat-Vuillemin V, p. 480-488. — *Bull. du protestantisme français III, p. 505. — France protestante, 2^e édit. I, 72-77.* [E. B.]

ALBAMAURO, évêque de Genève (?), assista au synode tenu en 859 au couvent des Trois-Jumeaux (Langres). — Cf. Duchesne : *Fastes épiscopaux I, 226.* [M. R.]

ALBANI, HANNIBAL, d'Urbino, * 1682, † 1751. Neveu du pape Clément XI. Chanoine de Saint-Pierre à Rome, puis Protonotaire apostolique, nonce en Pologne, cardinal en 1711, archevêque de Saint-Pierre. Protecteur de plusieurs ordres et, depuis le 11 février 1719, protecteur des cantons catholiques. — *LL I, 91.* [R.-O. F.]

ALBANITAG. Fête de la Saint-Alban, qui pendant six siècles environ est restée le grand jour de fête de Winterthour. A l'origine, on la célébrait le 22 juin, jour de la Saint-Alban; plus tard, ce fut le 21, car en Suisse aussi, le culte de ce saint britannique fut remplacé par celui de son homonyme de Mayence. La solennisation de ce jour à Winterthour a pour origine la remise à la ville, le 22 juin 1264, par le comte Rodolphe III de Habsbourg, de la charte de franchise. Pour vider un différend de la ville avec la seigneurie, qui avait dégénéré en soulèvement, le comte fit à la ville, par cette charte, des concessions importantes : agrandissement de la banlieue de la ville, accroissement des libertés personnelles et politiques des bourgeois, abandon à la ville comme bien communal (allmend) de l'Eschenberg, acquisition de la plus grande importance pour celle-ci. La réconciliation fut scellée par l'hommage qui désormais fut rendu régulièrement le jour anniversaire. Dès le commencement du XV^e s., l'importance de ce jour s'accrut du fait que les bourgeois le choisirent pour diverses élections, celle entre autres de l'avoyer et, exceptionnellement, pour des délibérations et des décisions législatives. Tous les bour-

geois étaient tenus de participer à l'assemblée sous peine de fortes amendes. Jusqu'avant dans le XVII^e s., la cérémonie politique, qui avait lieu le matin, était suivie, l'après-midi, d'une revue et d'exercices militaires; elle commençait déjà à 4 h. du matin jusqu'en 1752, et se célébrait à l'origine en plein air, sur la place du marché. — Depuis 1437, ce fut à l'hôtel de ville, récemment construit, et dès 1560, dans l'église, suivant un cérémonial solennel, avec exercices religieux et musique (*Albanigebätt, Huldigungspredigt, Albanismusik*). Le soir, l'*Albanische* réunissait à l'hôtel de Ville avoyer, conseillers et bourgeois. C'était un repas commun offert par la ville en l'honneur du nouvel élu, et composé de vin, de pain et de fromage; on y ajoutait pour les conseillers du beurre et du « ziger ». Depuis 1715, si, pour une raison quelconque, cette fête, appelée aussi *Schultheissen* — ou *Vergebenschenke*, n'avait pas lieu, les bourgeois recevaient en dédommagement 2 mesures de vin et 2 livres de pain; on appelait cela l'*Albanispense*. Dès 1728, liberté ayant été laissée aux bourgeois de participer à ce repas ou de l'emporter chez eux, et d'autre part, des luttes politiques commençant à les diviser, ce repas fut de moins en moins fréquenté. Il fut finalement supprimé en 1758, car seuls les bourgeois de condition inférieure y participaient encore. Il fut remplacé par un cadeau, perdant ainsi son caractère de fête commune de toute la bourgeoisie. Cette fête ne fut plus célébrée dès lors que dans les sociétés et les familles. Mais elle resta très populaire et survécut même au bouleversement de 1798 qui ravit pourtant à la ville et son autonomie et son avoyer. Cette même année, l'*Albanispense* fut distribuée non seulement après l'élection des autorités provisoires, mais aussi à l'occasion de la prestation du serment civique; on y ajouta même un don en argent. Les années suivantes, il y eut une interruption causée par les misères et les troubles. En 1803, elle fut de nouveau distribuée régulièrement à l'occasion du renouvellement des autorités communales. Dans des circonstances importantes, ainsi en 1816, lorsque Winterthour eut de nouveau ses propres autorités, et en 1831, quand la nouvelle constitution cantonale lui permit de se donner aussi une nouvelle organisation communale et que toutes les autorités furent renouvelées, on distribua, en plus du don habituel de vin et de pain, un à deux thalers. Depuis 1816, les veuves, les divorcées, ainsi que les demoiselles d'un certain âge ayant leur propre ménage eurent droit à cette distribution, ce qui en modifia le caractère. Bien que le conseil s'efforçât de maintenir la règle d'après laquelle seuls les bourgeois ayant assisté à l'assemblée d'étaient recevaient l'*Albanispense*, il fut bientôt obligé d'admettre des exceptions. Enfin, en 1864, cette dernière perdit sa signification politique lorsque la distribution fut reportée de la Saint-Alban à la fin de l'année, et ne fut plus qu'une étrenne de la ville aux bourgeois. Une décade encore, elle se maintint sous sa forme dégénérée; puis les difficultés financières nées de la politique ferroviaire de la ville lui donnèrent le coup de grâce. Depuis 1875, l'*Albanitag* n'est plus qu'un souvenir historique. [A. ZIEGLER.]

ALBARET. Famille originaire du Languedoc. — 1. PIERRE, fils de Simon, avocat, émigra au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, retourna en France plus tard, mais vint se fixer définitivement à Genève. — 2. JEAN-JACQUES, l'un de ses fils. * à Genève en 1727, reçu bourgeois le 25 juin 1771, fut l'ancêtre commun de deux branches actuellement existantes, l'une à Neuchâtel, l'autre à Genève. Il eut pour fils JEAN-JACQUES et JEAN. Ce dernier, 1756-1822, gendre de Jean-François-Jacob Richard, notaire, fut membre de l'Assemblée Nationale. — 3. JEAN-FRANÇOIS-JACOB, fils de Jean allié Richard (1796-1843), alla s'établir à Montpellier, où il fut réintégré dans la nationalité française. De sa nombreuse descendance, ERNEST, fixé depuis 1891 à Neuchâtel, a été agrégé avec sa famille à cette commune, et naturalisé Neuchâtelois le 19 nov. 1913. — 4. LAURENT, second fils de Jean (1798-1821), marié à Londres, est l'ancêtre de la branche de Genève et l'aïeul de M^e Cuchet-Albaret (voir ce nom). La branche catholique restée à Toulouse donne un capitoul en 1771. — Voir AE Genève, notes sur la famille Albaret. — Covelle: *LB*, p. 450. — D^r Muston: *Hist. d'un village*, Montbéliard, II, p. 17 et 268. — Bibl.

nationale à Paris, Cabinet des titres, registre, pièces originales, lettre A, n^o 630. Vol. I, p. 23. [C. R.]

ALBEGG ou **ALPEGG** (C. Schwyz, D. Einsiedeln. V. DGS). Est déjà mentionné dans un document d'Henri II, du 2 septembre 1018 (Albecca) comme Marche comprenant toute la chaîne de montagnes des Mythen à Bennau, soit la frontière ouest de la vallée de l'Alp. Plus tard, et aujourd'hui encore, Albegg désigne les terres sises au pied du Katzenstrick. — egg = crête avancée, arête; *al* probablement montagne, alpe, ou mhd *albe* = alpe, en allemand suisse encore aujourd'hui écrit quelquefois avec -b au lieu de -p; voir ALBIS. (Voir *SI I*, 156-157, 190-194). En 1403, on mentionne un couvent de femmes Hagenrütli dans l'Albegg en même temps que ceux de Hinter et Vorder Au. Vers 1530 il ne restait de ces maisons que celles de Vorder Au et de l'Albegg. Et cette dernière ne dura plus longtemps; à la suite d'un accord avec le chapitre, elle fut réunie au couvent de femmes de Vorder Au. — Voir P.-Odilo Ringholz: *Gesch. des Frauenklosters Au bei Einsiedeln*. [R.-r.]

ALBEGGER. Famille éteinte d'Einsiedeln (Schwyz), qui tire son nom d'Albegg. — 1. HEINI, paraît dans les rentiers et les livres de comptes de l'Abbaye d'Einsiedeln au milieu du XIV^e s. — 2. RUDY Albeker est propriétaire de l'auberge *zum Weissen Wind* à Einsiedeln en 1480. — 3. HEINI, de Gross près Einsiedeln, est cité en 1511 comme « protecteur » à la grande fête des Saints Anges, parce que chargé du maintien de l'ordre. En 1519, il est curateur de Véréne Bieler. [R.-r.]

ALBENAS, d'. Famille noble française, de Nîmes, réfugiée au pays de Vaud, pour cause de religion, au début du XVIII^e s. Acquis vers 1740 la seigneurie de Sullens, qu'elle posséda jusqu'à la Révolution. — *Armoiries*: De gueules chargée d'une aile d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'une en pointe. [M. R.]

ALBENSCHIT (prononciation populaire *Halbenschit*). A. Groupe de maisons sur l'ancien chemin muletier du Gothard, entre le château d'Attinghausen et l'ancienne tour sur le Schatzbödenli. — B. Nom d'une famille éteinte à Attinghausen, qui tire son nom du hameau, et dont nous pouvons citer — 1. ULRICH, à Attinghausen, dont la propriété fut donnée le 8 mai 1287, par le chevalier Rodolphe de Schauensee aux religieuses de Fraental. — 2. RUEDEGER, d'Albenschit, apparaît de 1365 à 1377, parmi les chefs politiques d'Uri. Les obituaires nomment encore WERNHER et WALTER à Albenschit, qui tombèrent en 1386 à la bataille de Sempach. Celui d'Attinghausen mentionne entre autres ALBERT et WERNER. L'obituaire de Schattdorf cite RUEGER à Albenschit, Mathilde, sa femme; celui de Seedorf, FREN (Véréne) ALBENSCHITTE qui, vers 1470, posséda une propriété à Seedorf, et se trouve le dernier représentant connu de la famille. Ses armoiries sont reproduites dans Pusikan: *Die Helden von Sempach*, sans indication de source. [Joseph MULLER.]

ALBERGATI, Nicolas, * à Bologne en 1375, d'une famille noble et illustre dans la magistrature. Il étudia le droit dans l'Université de sa patrie et se fit chartreux à vingt ans. En 1417 il est évêque de Bologne et en 1426 Cardinal-prêtre de Ste-Croix de Jérusalem. Albergati fut à plusieurs reprises légat du pape. C'est au retour de sa première ambassade en France, en 1431, qu'il passa au Concile de Bâle; rentré à Rome en 1432, il fut envoyé l'année suivante à Bâle avec le titre de légat-président. Ses fonctions de président étaient plutôt honorifiques et ne lui donnaient aucune autorité dans les discussions. Le pape ayant quitté Rome pour Florence à cause des troubles qui y régnaient, les Pères du Concile lui envoyèrent le légat afin de l'aider à pacifier l'Italie, mais Eugène IV réexpédia Albergati à Bâle où, le 23 janvier 1435, il présida la XX^e session du Concile. Rappelé peu après à Florence, il fut nommé légat en France et mourut à Sienne le 9 mai 1443. — Voir *Dict. d'hist. et de géogr. ecclésiastiques*. [L. M.]

ALBERGEMENT. Voir ALBERGEMENT.

ALBERIUS. Voir AUBÉRY.

ALBERSWIL (C. Lucerne, D. Willisau. V. DGS). Vge sur la Wigger, près Willisau, au pied des ruines du château de Kasteln. *Alberswile* en 1236, 1306, *Albeswile* 1331, *Albrechtswile* 1349. Le nom dérive du prénom ahd. *A(da)lbrecht* = Albert. Le couvent d'Einsiedeln y pos-

sédait des propriétés dès le début du XII^e siècle, dont il tirait six schillings de redevance. Le domaine d'Einsiedeln comprenait au XIV^e s. quatre *Schuppenen* (de 2 poses chacune) de champs et de forêts. L'abbé Conrad III en vendit la dime



Seceau de la com.
d'Alberswil.

en 1502 à l'avoyer Petermann Feer. De même encore, le couvent d'Engelberg s'y trouvait propriétaire déjà en 1236. Les droits de bailli, de haute et de basse justice, appartenant à la seigneurie de Kasteln, à laquelle, jusqu'au 20 juin 1671, les gens d'Alberswil et d'Ettiswil devaient certains jours de corvée, ce qui occasionnait de nombreux différends. Le rachat des obligations féodales coûta mille florins. Le seceau de la commune, du XVIII^e s., porte l'effigie de Saint-Blaise, patron de la chapelle Burgrain. — Voir *Gfr.* — Ringholz : *Gesch. v. Einsiedeln.* — *Habsburg. Urbar.* [P. X. W.]

ALBERT, nom porté par plusieurs évêques, abbés et d'autres ecclésiastiques suisses.

A. EVÊQUE. **Albert**, évêque de Constance 1407-10, fils d'Albert Blarer et de Anna Muntprat. Chanoine de Constance en 1388, prévôt en 1391. Après que son élection eut été recommandée au pape en 1398, le chapitre l'éleva à l'évêché le 29 décembre 1406; il y renonça en 1410 et mourut le 7 avril 1441. Sur son activité voir K. Rieder : *Regesta Episcoporum Constantiensium* III n° 8001-8205. Son seceau a été reproduit dans Weech : *Siegel von Urkunden aus dem... General-Landesarchiv zu Karlsruhe*, 32, 8 et 32, 9. — Voir Kindler et Knobloch : *Oberbad geschlechterbuch* L. p. 97. — Ruppert : *Konstanzer Chroniken*, p. 443. — *Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins*, 27, p. 326-343. — *Badenia*, I, p. 40. [F. H.]

B. ABBÉS. 1. DE WETTINGEN. **Albert I** (HUTER) de Mengen, 1358-1379, abbé de Wettingen. C'était un homme d'une activité extraordinaire qui s'efforça sans relâche de relever la situation financière du couvent des Cisterciens de Wettingen, ébranlé par des frais de procès considérables. Il acheta en 1359, du chevalier Jean de Séon, la ferme et le patronage de la paroisse de Höngg. Le droit de patronage et les revenus qui y étaient attachés restèrent au couvent, par contre, l'avouerie passa en 1384 à Zurich. Il acheta aussi à Henri, évêque de Constance, les redevances en vins (quart) de Dietikon, ainsi que deux moulins, et obtint en 1368 du chevalier de Schönenwerth l'Egelsee situé dans le voisinage, avec les bois et les prés. Pour se procurer l'argent nécessaire à cette acquisition, il vendit les terres situées dans le canton d'Uri où, depuis 1315, la situation des propriétaires fonciers ecclésiastiques était devenue fort précaire; en effet, ces biens qui rapportaient encore en 1310 quatre cents livres, n'en donnaient plus que cinq en 1350 par suite de difficultés avec les serfs. Aussi, suivant le conseil de la reine de Hongrie, l'abbé et le couvent vendirent-ils à la landsgemeinde d'Uri en 1359, tous les biens du monastère pour la somme de 8448 florins et renoncèrent-ils à tous leurs droits sur leurs serfs des cantons primitifs. Avec le produit, Albert paya des dettes du couvent et acquit les propriétés mentionnées ci-dessus. Durant son règne, le monastère subit encore de graves pertes, près de dix mille florins, du fait de l'invasion pillarde des Coucy (Gugler). Les années qui suivirent furent toutes remplies de guerres et l'abbé abdiqua en 1379, mais mourut en 1407 seulement. — Voir *LL* t. 49. — Wirz : *Helvet. Kirchengesch.*, Zurich 1809, 2^e partie, p. 278 et 279. — P. Dominicus Willi : *Das Cisterzienser-Stift Wettingen-Mehrerau*, Wurzburg, 1881, p. 15. — Hans Lehmann : *Führer durch Wettingen*, Aarau 1894, p. 12. — **ALBERT II** (HAAS) de Rapperswil, abbé de Wettingen, 1462-1486, travailla activement à la réparation des bâtiments et acheta en 1473 le Katzensee avec les pâturages qui en dépendaient. Il ne fut cependant pas bon administrateur, et, comme les plaintes contre sa mauvaise gestion se multipliaient, les huit cantons confédérés y envoyèrent l'abbé de Salem pour y remédier. Il mourut en 1486. — Voir *LL* t. 49. — P. Dominicus Willi : *Das Cisterzienser Stift Wettingen-Mehrerau*, Wurzburg 1881, p. 20. — H. Lehmann : *Führer durch Wettingen*, Aarau 1894, p. 13. [O. ZÜRCHER.]

2. ABBÉ DE MURI. **Albert** ou ADALBERT I, abbé de Muri,

1284-1298, scella en 1285 une lettre d'investiture en faveur du frère R. Knochli, commandeur de l'ordre teutonique à Hitzkirch et conclut la même année un arrangement entre le couvent de Frauental et l'ancien curé Jean, de Sarmenstorf. C'est sous son règne que fut prononcée la sentence arbitrale des chevaliers Louis von Liebgg et Conrad von Heidegg dans le différend entre le couvent et le chevalier Rodolphe von Barro, de Bremgarten, causé par une question de propriété et de droits à Aristau; le jugement attribua au couvent les dîmes et les bois à Schoren, un bois de chênes, ainsi que divers droits. En 1297, Albert céda par acte au couvent de Gnadental un fief héréditaire dans le Renfstal. — Voir : *Gfr.* 20, p. 309. — Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, p. 418. [G. WIEDERKEHR.]

C. ECCLÉSIASTIQUES. — **ALBERT**, chanoine de Lausanne et écolâtre de la cathédrale vers l'an 1000. — Reymond : *Dignitaires*, p. 253. [M. R.]

Albert, DE STRASBOURG (ARGENTINENSIS). Chroniqueur, auquel on a attribué pendant un certain temps la chronique de Matthias von Neuenburg. Cuspinien a, en effet, publié en 1553 chez Oporinus à Bâle, à la suite de son ouvrage *De consulis Romanorum*, un *Chronicon Magistri Alberti Argentinensis incipiendo a Rudolpho primo Habsburgensi usque ad sua tempora* (1273-1349). Il est reconnu aujourd'hui que cette chronique est l'œuvre de Matthias von Neuenburg, un secrétaire de l'évêque Berthold de Strasbourg. Tout au plus admet-on que Matthias a utilisé des renseignements oraux de son contemporain Albert de Strasbourg, ou même encore une chronique de ce dernier aujourd'hui perdue. Cuspinien attribue encore à Albert un livre de facéties du roi Rodolphe 1^{er} de Habsbourg, le *Liber facetiarum*, actuellement perdu. Si l'on connaît peu les œuvres d'Albert de Strasbourg, on n'est pas davantage renseigné sur sa vie. Plusieurs suppositions ont été émises à son sujet, dont la plus plausible est que notre chroniqueur doit être identifié avec Albert II, évêque de Freising et comte de Hohenberg, * vers 1303 † 25 avril 1359 à Stein s/Rhin. Le surnom de « Strasbourg » lui venait de ce qu'il avait été chanoine dans cette ville. Il fut candidat à l'évêché de Constance en 1334-35, puis de nouveau dix ans plus tard; enfin, en 1349, il était nommé par le pape à l'évêché de Freising. En cette qualité, il accorda à Albert II d'Autriche des secours contre les Suisses en 1354. — Wenck : *Albrecht von Hohenberg u. Matthias von Neuenburg*, dans *Neues Archiv*, 1884, p. 29-98. — L. Wieland : *Beiträge zur Kenntnis der literarischen Tätigkeit des Matthias von Neuenburg*, dans *Abhandlungen der Kgl. Ges. der Wissenschaften zu Göttingen, phil.-hist. Klasse*, 1891 et 1892. — *Diction. d'hist. et de géographie ecclésiastiques*. [L. M.]

ALBERT (de WEIDHOFEN), chanoine à Munster (Lucerne), fonda un obit, et † 1335. — Voir M. Riedweg : *Gesch. des Stiftes Münster*, p. 473. [P. X. W.]

ALBERT I, duc d'Autriche et roi des Romains, fils aîné de Rodolphe de Habsbourg et de Gertrude (Anna) de Hohenberg, * vers 1248. Il est cité pour la première fois en 1270; en 1276 il était marié avec Elisabeth fille de Meinhard de Tirol (1263-1313) qui reçut, en 1282, le duché de Carinthie. En 1281, Albert reçut de son père l'administration des terres enlevées à Ottokar de Bohême; l'année suivante il fut investi, conjointement avec son frère, puis à partir de 1283 seul, de l'Autriche, de la Styrie, de la Carniole et de la marche des Vendes. A la mort de son père, 15 juillet 1291, Albert eut à faire face à l'opposition qui s'élevait de toute part contre les Habsbourg. Après s'être rendu maître de la situation à l'Est et avoir perdu tout espoir de monter sur le trône, il se tourna contre ses adversaires coalisés de la haute Allemagne pour les écraser. Les plus importants étaient l'évêque de Constance, son parent de la branche des Habsbourg-Lautenbourg; le comte de Savoie et son frère le seigneur de Vaud; la jeune maison de Kibourg; les villes impériales de Zurich et de Berne; Guillaume, abbé de Saint-Gall, de la maison de Montfort, et ses parents; Elisabeth de Homberg et Rapperswil, enfin les fondateurs de la Confédération suisse, Uri, Schwyz et Unterwald. Uri et Schwyz s'étaient alliés le 16 octobre 1291 à Zurich contre les Habsbourg. On combattit avec des succès partagés jusqu'à l'arrivée d'Albert. Le 31 mai il se

fit prêter serment à Lucerne, assiégea Zurich quelques jours, continua à poursuivre ses ennemis qui furent promptement contraints de se séparer. Après la prise de Wil, la paix fut conclue en août avec ses principaux adversaires de l'Est: l'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall et Zurich. Les années suivantes virent surgir l'hostilité entre Albert et



Albert I^{er}, roi des Romains, d'après les *Merckwürdige Ueberbleibsel*. 1775.

Adolphe de Nassau, qui avait été désigné le 5 mai 1292 par les princes électeurs pour succéder à Rodolphe de Habsbourg. Albert d'Autriche chercha à augmenter sa puissance par des alliances et les mariages de ses filles, jusqu'au moment où l'opposition grandissant contre le roi, les princes se tournèrent vers lui. Après la mort d'Adolphe de Nassau, tombé le 2 juillet 1298 à la bataille de Göltheim, Albert fut élu roi. Schwyz et Uri avaient mis à profit la rupture entre le roi et le duc d'Autriche pour se faire délivrer des lettres de franchise par le premier le 30 novembre 1297. Ces lettres

ne furent pas confirmées par le nouveau roi. Au printemps de 1308, Albert se rendit de nouveau dans la haute Allemagne et y faisait de grands préparatifs contre la Bohême et autres adversaires de sa politique, lorsqu'il fut assassiné par le fils de son frère Rodolphe, Jean, et quelques complices: Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balm, Walter de Eschenbach et Conrad de Tegernfeld. Le crime eut lieu le 1^{er} mai 1308, entre Windisch et Brugg, à l'endroit où la veuve d'Albert fit élever le couvent de Königsfelden. — Voir Kopp: *Gesch. der eidgenöss. Bände III*. — Dierauer: *Hist. de la Confédération suisse I*. — Ivo Luntz: *Urkunden u. Kanzleiwesen der Söhne Rudolfs von Habsburg*, dans *Mitteilgn. des Instituts für österr. Geschichtsforschung*, 1916, p. 411-478. — J. Bernoulli: *Propst Johann von Zürich, König Albrechts I. Kanzler*, dans *JSG* 1917. — Notes du Dr C. Frun. [L. M.]

ALBERT II, duc d'Autriche de 1339 à 1358, dit le paralytique ou le sage, * 12 déc. 1298 † 20 juillet 1358, était le 4^e fils du roi Albert I († 1308) et d'Elisabeth fille du comte Meinhard de Görz-Tirol. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais en 1322, il se chargea de l'administration de l'Autriche et de la Styrie pour le compte de son frère Frédéric, prisonnier à Mühlberg, puis, de 1326-1328, après la mort de Léopold, de l'Autriche occidentale. Il épousa, en 1324, Jeanne de Ferrette, dont on connaît 7 enfants, parmi lesquels trois fils (Rodolphe IV † 1365, Albert III † 1395 et Léopold III † 1386) lui succédèrent sur le trône ducal. Il régna d'abord en commun avec son frère cadet Otto jusqu'en 1339, puis seul jusqu'à sa mort en 1358 sur toutes les terres des Habsbourg. C'est sous son règne que se constitua la Confédération des huit cantons, dans une époque où les intérêts des confédérés étaient en opposition violente avec ceux de l'Autriche. Par son entrée dans la Confédération, Zurich, ville alliée de l'Autriche, provoqua l'irritation du duc. Une guerre s'ensuivit dans laquelle il s'agissait pour Albert non seulement de châtier Zurich, mais encore d'affirmer et de regagner sa situation compromise dans la Suisse centrale. Zurich subit trois sièges de courte durée, en septembre 1351, juillet 1352 et septembre 1354. Des pourparlers de paix furent entamés entre chacun des sièges et aboutirent à la paix dite de Ratisbonne, conclue dans cette ville les 23-25 juillet 1355. Cette paix rétablissait dans ses grandes lignes le *statu quo ante* 1350. — Voir Liechnowsky: *Gesch. des Hauses Habsburg III*, Vienne, 1838. — H. v. Liebenau: *Lebensgesch. der Königin Agnes von Ungarn*, Ratisbonne, 1868. — ADB I, 279. — A. Huber: *Gesch. Oesterreichs*, II, Gotha, 1885. — A. Huber: *Die Zeit der ersten Habsburger (bis Ru-*

dolf IV], Vienne, 1866. — Dierauer: *Hist. de la Conf. suisse I*. — Dändliker: *Gesch. der Stadt u. des Kantons Zürich I*. — G. v. Wyss: *Der Regensburger Friede* dans



Albert II, duc d'Autriche, dit le Paralytique, d'après les *Merckwürdige Ueberbleibsel*. 1776.

ASGA 1866-1867. — Th. Ritter: *Die Politik Zürichs in der 2. Hälfte des XIV. Jahrh.* Zurich, 1886. — Favre: *La Confédération des huit cantons*, Leipzig, 1879. — Dierauer: *Chronik der Stadt Zürich (QSG XVIII)*, Bâle, 1900. — H. de Diessenhofen: *Fontes rerum Germ. IV*. — Matthias v. Neuenburg: *Continuatio*, éd. Studer. — AS II, 2^e éd., p. 29-41 et 263-297. [Th. GREYERZ.]

ALBERT III, duc d'Autriche, * fin 1319 ou début de 1350 † 29 août 1395, dit « la tresse », fils d'Albert II le paralytique et de Jeanne de Ferrette. A la mort de son frère aîné et tuteur, Rodolphe IV (1365), il eut avec son cadet, Léopold III, le gouvernement des terres indivises des Habsbourg. Parmi les adversaires de ces jeunes princes se trouvaient, à côté de seigneurs allemands et italiens, les Confédérés qui, déjà peu avant la mort de Rodolphe, avaient mis à profit les embarras de l'Autriche pour lui enlever Zoug. Par la paix de Thorberg, 7 mai 1368, Zoug resta aux Confédérés. A la suite de désaccords, les deux frères, Albert et Léopold, procédèrent à un partage de leurs terres, en 1373 d'abord, puis, à titre définitif en 1379. Albert avait l'Autriche proprement dite, tandis que Léopold obtenait les autres possessions ainsi que l'Autriche antérieure. Ce partage eut pour conséquence de laisser Albert complètement étranger aux guerres que son frère avait à soutenir contre les Suisses. Mais Léopold étant tombé à Sempach, Albert réunit les terres de son frère aux siennes, cela à la suite d'un accord, du 10 août 1336, avec Guillaume, fils aîné du premier. Dans ces conditions il se vit obligé de continuer la guerre, et pendant l'année 1387 poussa activement, avec Guillaume, à la reprise des hostilités, suspendues par une paix d'une année. Il aboutit au désastre de Nâfels. Malgré son caractère pacifique, Albert, dominé par les intérêts de sa maison, chercha à recouvrer par la force les possessions tombées aux mains des Confédérés, et dans ce but déploya une activité politique intense, avec son neveu Léopold IV, pour se créer des alliés. Zurich fut un moment du côté de l'Autriche. Devant l'attitude résolue des Confédérés, les ducs reculèrent et consentirent une paix de 20 ans, 16 juillet 1394. — Voir ADB I, 281-283. — Dierauer: *Histoire de la Confédération suisse I*. [G. BRUN.]

ALBERT VI, duc d'Autriche, * 1418 à Vienne, deuxième fils d'Ernest dit de fer, le fondateur des Habsbourg-Styrie, et de sa seconde femme Cimburgia ou Cimbarka, fille du duc Ziemovits de Mazovie. Son frère aîné était Frédéric V, plus tard roi sous le nom de Frédéric III. Ambitieux et violent, Albert ne se contentait pas de la condition inférieure que lui faisait le traité du 13 mai 1436 et obligea son frère à lui faire des concessions continuelles. Ainsi, il obtint le 5 août 1439, au nom de son cousin Sigismond, fils de Frédéric « à la poche vide », la régence de l'Autriche antérieure, en 1443, l'administration de ces mêmes terres, et en 1446, des pouvoirs identiques à ceux qu'exerçait le duc Sigismond au Tirol. C'est pendant son règne qu'eut lieu la guerre de Zurich, à laquelle il prit une part importante, politiquement et militairement. Avec son frère, il poussa à une rupture de plusieurs princes allemands avec les Confédérés, octobre 1444 refusa de reconnaître un armistice conclu à Constance, et avec les Zuricois, délivra Rapperswil, fin novembre. Après l'entrée de Bâle dans le conflit, juillet 1445, il se rendit devant cette ville; le 6 au 13 septembre, il campa sur la rive droite du Rhin, en face de Rheinfelden, sans pouvoir empêcher Stein près Rheinfelden de tomber aux mains des Bâlois et des Confédérés. Le 11 mars 1446, les princes alliés du sud de l'Allemagne réunis à Tubingue sous la direction d'Albert, décidaient d'équiper une grande armée. Celle-ci n'entra plus en campagne, parce que des tendances pacifiques gagnaient les deux adversaires. La paix avec Bâle, 14 mai 1449, livra à l'Autriche Rheinfelden, jusqu'alors ville impériale; par contre, Fribourg passa à la Savoie, 10 juin 1452, et Albert VI et Frédéric III ne purent reconquérir Schaffhouse, ville impériale depuis 1415. Cette dernière s'allia aux Confédérés le 1er juin 1454. Albert, qui avait obtenu en 1453 le titre d'archiduc, mourut à Vienne le 2 décembre 1463. Il avait épousé Mechthild, fille de Louis IV comte palatin du Rhin, et veuve du comte Louis de Wurtemberg. — Voir Huber: *Gesch. Oesterreichs* III. — Dierauer: *Hist. de la Confédération Suisse* II. — *ADB* I 285-290. — *GHS* I 16. — *ASG* VIII 153. — A. Bachmann: *Urkundliche Nachträge zur österreichischen Gesch. im Zeitalter Friedrichs III.* dans *Fontes rerum Austriacarum, Diplomata et Acta*, t. 46. — Notes du Dr C. Brun. [L. M.]

ALBERT, nom de famille du canton d'Uri. En 1532, JEAN, de Mairengo (C. Tessin), ayant pris part à la bataille de Cappel, fut naturalisé avec ses fils, PIERRE et OSWALD; il se fixa à Burglen, d'où la famille se répandit dans la suite dans d'autres communes et cantons, sans compter cependant des représentants remarquables. [J. M.]

ALBERT ou ALBUS, HENRI, frère de l'ordre des prémontrés, archevêque de Navarre en Arménie 1345, vicaire général de Jean Senn, évêque de Bâle, † 1349. En sa qualité de vicaire général il consacra, le 29 janvier 1346, l'église de Gnadenthal au Petit Bâle, et le 16 octobre de la même année, celle de Soultz. — Voir *Basler Chroniken* VII, 234. — Vautrety: *Hist. des évêques de Bâle*, I, p. 346. — Trouillat III. [L. M.]

ALBERT, PHILIPPE, † 12 mai 1631 à 65 ans, fils de Guillaume, originaire d'Annecy, imprimeur. La Bibliothèque publique et universitaire de Genève possède, imprimées par lui, une œuvre de Philippe Paschalis (1619) et deux de Jo. Aloysius Riccius (1619-1620). Dans certains actes publics, Philippe Albert est désigné à tort sous les noms d'Abel, Abert. — Voir: Genève AE. [C. R.]

ALBERT DE NOVENZANO. Voir NOVENZANO.

ALBERT (DE NUREMBERG). Sculpteur, selon les documents depuis 1492 à Berne; en 1494 le conseil le recommande à la ville de Berthoud pour des travaux qui ne sont pas spécifiés. Il exécute les armoiries des bailliages bernois pour un poêle de la salle du conseil; il moule des images et des lettres pour la grande cloche de la collégiale. Le 4 novembre 1524, chargé de sculpter les fonts baptismaux pour la collégiale, il reçoit le 24 novembre dix couronnes sur son travail. En 1529, il conclut un marché avec Soleure pour un palançon. — Voir *SKL* I, p. 21. Suppl. p. 3. [E. B.]

ALBERTI. Famille tessinoise, dont on peut citer: — 1. ANTOINE, fils de Dominique, stucateur, de Morcote. On le trouve à Rome en 1634 où il est incarcéré pour avoir déchargé une arquebuse en pleine rue. — *BStor.* 1885. —

SKL. — 2. **Joseph-Antoine**, * à Bologne 1715, † à Pérouse (ou à Ferrare) 1768, architecte et ingénieur, fils d'un maître-constructeur, de Vira Mezzovico, émigré à Bologne. Très jeune, il se distingua dans les études de mathématiques, d'architecture et d'hydraulique et reçut la bourgeoisie de la ville de Bologne où il passa presque toute sa vie. De ses travaux on sait seulement que, parmi les meilleurs architectes de Rome, Florence et Ferrare, lui seul sut exécuter un travail important d'hydrostatique à Pérouse (l'aqueduc), pour lequel il reçut du Pape un don de 200 ducats. De ses nombreux écrits il faut citer: *Istruzioni pratiche per l'Ingegnere Civile, o sia Perito Agrimensore e perito d'ingegnere* (Venise, 1747, réimprimé avec des améliorations en 1768); *Trattato della misura delle fabbriche*, Venise, 1757; *Nuova diopra monicometra da usarsi sopra le tavolette pretoriane per misurare qualsiasi distanza*, Venise 1768. — Voir Bianchi: *Artisti Ticinesi*. — Weiss: *Die tessin. Landvogteien*. — *ALBK.* — *Vegezzi: Esposizione Storica.* — *SKL.* — 3. **JEAN-DOMINIQUE**, * 29 sept. 1759, † 10 août 1817. Dr en théologie, doyen du décanat de Sessa et pendant cinquante ans prévôt de Sessa. Il fut député au premier Grand Conseil tessinois, de 1803 à 1808, représentant du cercle de Sessa. Homme remarquable pour son savoir et pour ses recherches historiques. — *Dotta: I Ticinesi.* [Dr TREZZANI.]

ALBERTI, JOACHIM, de Bormio, 1595-1673, revêtit dans sa ville natale la charge de podestà, et, durant les luttes dans la Valteline, il fut à la tête des troupes de Bormio. Adhérent influent du parti espagnol, il fut saisi par le duc de Rohan et banni du pays. Il écrivit: *Antichità di Bormio*, qui parut en 1890 dans le premier volume de la *Raccolta storica* de la Société d'histoire de Côme; l'*Antichità* est une source précieuse pour l'histoire des Grisons au XVII^e siècle. — Voir E. Hafter: *Eine neue Quelle für die Gesch. der Bündnerwirren im XVII. Jahrh.* (dans *ASG* 1891). — G. v. Wyss: *Gesch. der Historiogr. in der Schweiz*, Zurich, 1895, p. 272. [F. P.]

ALBERTI, d', vieille famille du val Blenio. Dans un document de 1305 conservé aux archives bourgeoises d'Aquila on parle d'un JULES d'Alberti, témoin dans un litige relatif à l'obligation de tenir en bon état le *pons regalis* d'Aquila. Ce d'Alberti est dit de Verone, de Ponte Aquileseo (Com. d'Aquila). Les d'Alberti seraient-ils originaire d'Italie? — *BStor.* 1881. — 1. **VINCENT**, * à Milan, le 20 février 1763, † à Olivone, sa commune d'origine, le 6 avril 1849, prêtre et homme d'Etat tessinois, appelé parfois le petit Talleyrand. Il eut comme professeur à Milan le célèbre poète Giuseppe Parini. Sous-préfet de Blenio sous la République Helvétique, il fut le vrai et le seul gouverneur de sa vallée; il démissionna de cette charge en 1800. Il était chapelain d'Olivone lorsque le 15 juillet 1801 il fut élu membre des Diètes cantonales. A la mi-août 1802 il est nommé membre de la commission chargée de l'élaboration de la constitution cantonale. Sous l'Acte de Médiation, quand le Tessin devint un canton, il fut le premier président du Petit Conseil, dont il resta membre de 1803 à 1814. En 1814 d'Alberti est envoyé avec Rusca et Caglioni aux plénipotentiaires des puissances alliées pour soumettre à leur approbation le projet de constitution cantonale du 4 mars de la même année. Il fut membre du Tribunal du contentieux, participa à la *consulta* de Soleure et en 1813 il fut chargé de négocier avec le ministre Prina. Il défendit les droits de souveraineté et d'indépendance du Tessin, même au risque d'encourir les fureurs de Napoléon, ainsi lors de l'occupation du Tessin par les troupes françaises du général Fontanelli (31 oct. 1810). De 1815 à 1817, il fut exclu du gouvernement; en 1817 il est nommé secrétaire d'Etat et de 1830 à 1837 fait partie du gouvernement cantonal. Dans les conseils il joua le premier rôle et il est, peut-on dire, le père de la Réforme constitutionnelle de 1830 dont il rédigea le texte, chargé de cette besogne par le gouvernement. C'est lui qui fut envoyé à la Diète fédérale avec deux autres personnages pour obtenir la sanction fédérale à la constitution de 1830. En 1833, lors de la question de la révision du pacte fédéral, d'Alberti fut un des plus acharnés adversaires de la réforme même. Grand patriote, écrivain renommé, administrateur et économiste de mérite, d'Alberti peut être considéré comme l'un des premiers hommes d'Etat du Tessin. Malheureusement il a eu des moments de faiblesse, ainsi

le 30 juillet 1811, lors de la question de la cession du Tessin méridional au royaume d'Italie, il fut de ceux qui votèrent pour la cession. D'idées très unitaires d'abord, il les modifia quelque peu dans la suite. D'Alberti siégea au Grand Conseil de 1803 à 1815, de 1820 à 1830 et de 1842 à 1844; il le présida sept fois; il représenta quatre fois le Tessin à la Diète fédérale (à Zurich 1813, 1814 et 1815; à Berne en 1830). Il contribua à la fondation de la Société d'utilité publique et en 1833, présida à Lugano la Société helvétique des sciences naturelles. Promoteur de l'instruction publique, d'Alberti et d'autres personnes d'Olivone donnèrent la somme de 34 500 livres pour la fondation à Olivone d'un couvent de huit moines chargés de l'enseignement de la philosophie. C'est l'origine du *Pio Istituto* d'Olivone, dont l'acte de fondation fut redigé en 1820 et modifié en 1825. On lui doit, en outre, le *Compendio degli atti legislativi ed amministrativi* de 1803 à 1830. D'Alberti était lié d'une grande amitié avec La Harpe et Usteri. — Dotta: *I Ticinesi*. — Baroffio: *Storia del C. Ticino*. — BStor. 1890, 1888. — Tartini: *Storia politica*. — Lavizzari: *Escursioni nel cantone Ticino*, Lugano, 1865. — Correspondance de F. C. De la Harpe avec d'Alberti (RHV 1913-1915). — Vegezzi: *Esposizione Storica*. — Borroni: *Ticino Sacro*. — Gubler: *Gesch. des Kt. Tessin von 1830-41*. — Cantù: *Storia della Città e Diocesi di Como*. — Baroffio: *Dell' Invasione francese nella Svizzera*. — 2. JEAN-PIERRE, d'Olivone, colonel † 1820; de 1815 à 1820 représentant direct du cercle d'Olivone au Grand Conseil tessinois et du 2 mai 1817 à sa mort membre du Petit Conseil. Avec l'abbé Vincent d'Alberti et d'autres compatriotes il contribua à la fondation du *Pio Istituto* d'Olivone. — Dotta: *I Ticinesi*. — BStor. 1888. [Dr C. T.]

ALBERTIN. Nom de famille qui se rencontre dans les Grisons, à Alvanen et Grisch; la famille s'est éteinte, par contre, à Schmitzen, Stürvis, Mons. [F. P.]

ALBERTIN, auparavant **ALBERTINI**. Famille venue à Zurich en 1556 avec les proscrits du Locarnais; elle acquit la bourgeoisie en 1640 et s'éteignit en 1790. *Armoiries*: Coupé d'or à une aigle de sable couronnée d'or et d'azur à un croissant d'or (*Wappenbuch* C. Meyer 1674). — 1. FRANÇOIS (Francesco), s'enfuit avec sa lemme et ses deux enfants en 1556 à Zurich, martyr de la foi évangélique. Il connut la pauvreté et dut gagner son pain en raccommodant des souliers. (Ferd. Meyer: *Die evangel. Gem. in Locarno*). — 2. GASPARD, petit-fils du n° 1, passementier, fut reçu en 1640 avec d'autres familles tessinoises, bourgeois de Zurich pour 15 florins, à titre conditionnel, c'est-à-dire sous réserve de ne pouvoir faire partie des autorités; il prêta serment le 28 mars (*Bürgerbuch* II). — 3. JEAN-JACQUES, 1631-1699, cousin du n° 2, étudia à Genève et Paris, dut partir pour le Palatinat à la suite de désordres de conduite; consacré à Zurich en 1663, il retourna dans le Palatinat, où pendant deux ans il fut pasteur et précepteur. 1666, pasteur à Wipkingen, 1678, à Ermatingen (camérier 1687, doyen 1693), et 1695, à Mettenstetten où il mourut. Albertin acquit dans le Palatinat de grandes connaissances musicales, qui lui furent précieuses dans sa carrière pastorale: en particulier touchant les chants d'église et le jeu des instruments. Il faisait autorité dans les sociétés zuricoises de musique pour l'achat d'instruments, et fut l'ancêtre d'une famille de musiciens. — 4. Son fils aîné JEAN-GASPARD (1665-1742), d'abord destiné à la chaire, étudia la théologie; il devint en 1688 V.D.M. et depuis 1690 vicaire à Hérisau. Mais depuis l'âge de 19 ans il était un membre zélé de la société zuricoise de musique, dont il devint plus tard le directeur et l'âme. De retour à Zurich, il se fit nommer précepteur au Carolinum; c'était un achèvement à l'office de chantre au Grossmünster. En 1696, il remplaça Henri Nötli dans ce poste. Il joua un rôle considérable comme auteur de libretti, en particulier pour les *Neujahrsblätter* de la Société de musique. Il écrivit le premier, en 1712, une histoire de la musique zuricoise sous forme d'introduction au nouveau registre des procès-verbaux de la *Musiksal-Gesellschaft*. En 1698, il avait renouvelé le *Musikkollegium ab der Chorherrenstube*, qu'il dirigea avec prudence jusqu'à sa mort. Cette société donna, à

partir de 1765, de grands oratorios en concerts publics. — 5. HENRI, tisserand, frère du n° 4 (1666-1736), se destina jeune à la musique, fut membre de la Société de musique du Grenier, et en 1699 trompette de la ville. Pensionné en 1733. — 6. JEAN-DIDIER, * 1669, frère de n° 4, membre de la tribu des tisserands et chantre de l'église de l'hôpital à Berlin, a renouvelé son droit de bourgeoisie à Zurich, le 26 mars 1725. — 7. JEAN-HENRI, fils du n° 4 (1713-1790), se fit un nom comme ingénieur et cartographe, mais fut avant tout musicien. Possesseur d'une épinette, il la donna en 1744 à la société de musique de Bischofszell qui avait perdu tous ses instruments dans un incendie. Auteur de la *Observations-Charte von verschiedenen Distanzen am Zürich-See* de 1740, d'une carte des environs du lac de Mezzola sous Chiavenna et d'un abornement en Valteline. En 1747 il s'occupa de la nouvelle édition de la carte cantonale de Schaffhouse (Peyer). — Voir K. Wirz: *Etat*. — ZT 1885, p. 12. — Max Fehr: *Spielleute im alten Zürich*, 1916. — Le même: *Das Kantorat am Grossmünster in Zürich* (en préparation). — A. Wolf: *Gesch. der Vermessungen in der Schweiz*, p. 75-78. — Généalogie au *Promptuarium* de Keller-Escher (Bibliothèque centrale de Zurich) 1er vol. et des Wyss de Berne dans la correspondance latine du XVI^e s. [Dr Max Fehr.]

ALBERTIN ou **ALBERTINI**, VINCENT, de Loèche, fut immatriculé le 22 juin 1573 à l'Université de Fribourg en Brisgau. Il paraît ensuite comme notaire, en 1599 intendat de Loèche, 1616 capitaine des troupes du Valais en amont de la Morse. Il fut capitaine au service de France en 1593 et 1614. Le 30 mars 1614, avec le capitaine Platea, il conclut une capitulation à Soleure avec les pléni-potentiaires français pour une levée de troupes dans le Valais. — BWG IV. — Rott: *Inventaire II*. [L. M.]

ALBERTIN, JULES, de Madrano, dans la Léventine, fut naturalisé dans le canton d'Uri le 20 déc. 1657 après avoir payé 550 florins. [E. W.]

ALBERTINI. Famille grisonne répandue à Ponte, Mesocco, Trons et autrefois à Zuoz, Präszanz et Coire où elle est éteinte. Les Albertini seraient venus de Bologne vers la fin du XIV^e siècle. En 1559, GASPARD ALBERTIN appose son sceau portant une marque de maison. En 1603, André et Jean, fils



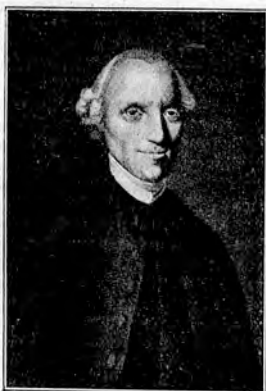
de Bernard de Campovasto, sollicitent des armoiries et plus tard l'anoblissement contre paiement d'une taxe et la promesse de services fidèles; ils essayèrent un refus, leur demande n'étant pas suffisamment justifiée. En 1641, leurs descendants demandent encore une fois leur anoblissement et des armoiries «nobles». Les deux demandes leur furent accordées par l'empereur Ferdinand III, alors à Ratisbonne, le 13 février 1641. Leurs armoiries sont dès lors: écartelé, aux 1 et 4 d'azur à un lion d'or tenant une arbalète du même chargée d'une flèche d'argent; aux 2 et 3, d'argent à une aigle de gueules. — (*Regesten von Adels- und Wappenbriefen angefertigt auf Grund der Register u. Konzepte, im Adelsarchiv des K. K. Minister. d. Innern*, ainsi que *Haus-, Hof- und Staatsarchiv in Wien*, Mns. de la Bibliothèque cantonale des Grisons). — 1. JEAN, vicaire à Sondrio de 1607 à 1609 (*LL Suppl.* VI, p. 25). — 2. JACQUES, docteur en droit, † 1624, fut un des cinq Grisons qui échappèrent aux massacres de la Valteline à Tirano en 1620. Avant 1622 et 1623, il avait été délégué des Grisons auprès du duc de Feria à Milan: en 1623 il défend l'Engadine contre les prétentions de l'évêque de Coire après le traité de Lindau (F. Sprecher: *Gesch. der Kriege u. Unruhen*, éd. Mohr I). — 3. JACQUES-ULRICH, 1630-1697, docteur en droit, fils du capitaine Ulrich, publia en 1675 *Trattati di casi di coscienza*. En 1665 il était un des 5 membres de la commission qui traduisit en romanche les ordonnances civiles, matrimoniales et criminelles du tribunal de la Haute-Engadine. En 1675, délégué des Grisons au gouvernement de Milan. — 4. JACQUES-ULRICH, 1667-1726, fils du n° 3, prit en 1686 du service en Espagne; il est en 1695 co-

lonel du régiment grison au service d'Espagne et se distingue tout particulièrement en 1702 à la bataille



Jacques-Ulrich Albertini (n° 4), d'après un portrait de Behrens. (Propriété de la famille Albertini, à Ponte.)

de Luzzora; en 1704 il est gouverneur de la ville de Lodi; en 1707, il prend les devants et rentre avec son régiment dans les Grisons avant le licenciement. Il est landammann de la Ligue des Dix-juridictions en 1709, membre du Conseil de guerre des Grisons en 1712, podestà de Tirano de 1719 à 1721 et Capitaine général de la Valteline de 1721 à 1723. La plupart de ses fils et petits-fils furent officiers au service étranger ou revêtirent des charges dans leur patrie ou dans le pays sujet. (Voir: *Leichpredigt... bey... Bestattung Ihro Gnaden Herrn Brigadieren Jac. Ulric Albertin, zu Lutzein, 1726, dans LL Supp. VI. 626*). — 5. JEAN-BAPTISTE, 1769-1831, évêque des Moraves, ~~lequel~~ lequel était parti avec sa femme Marguerite, née Planta-Wildenberg, et ses enfants, pour Neuwied, en 1763, et était entré dans la communauté des frères Moraves. En 1782, il entra au gymnase de Niesky et en 1785 au séminaire théologique de Barby. A ce moment-là, il se lia avec son condisciple Fr. Schleiermacher. Nous le trouvons en 1788 maître au gymnase et 1796 professeur de théologie au séminaire de Niesky. A côté de ses études de théologie, il s'occupait avec prédilection de botanique, écrivit sur cette science plusieurs ouvrages qui furent réimprimés plus d'une fois. En 1804, il embrassa le pastorat, s'y voua tout entier de 1804 à 1821 et obtint les plus grands succès. Il devint alors l'orateur le



Jean-Baptiste Albertini, 1769-1831, d'après un portrait de Behrens. (Propriété de la famille Albertini, à Ponte.)

plus aimé et le plus couru de la communauté. Il a publié: *Dreissig Predigten für Freunde u. Mitglieder der Brüdergemeine*, 1805, 3^e éd. 1829, et *Sammlung geistlicher Lieder*. Une autre collection de sermons parut après sa mort: *36 Reden an die Gemeinde zu Herrnhut*, 1882. En 1814, il fut sacré évêque et en 1821 il devint membre de la conférence des anciens dont il fut le président et l'âme jusqu'à sa mort (voir *ADB I 216*). — *Zum Gedächtnis des selig entschlafenen Bruders J. B. v. A. Gnadau* 1832). — 6. **Christophe**, * en février 1776, à Ponte, † le 23 déc. 1848, à Coire, président de Ligue de la Maison-Dieu et bourgmestre de Coire, était le fils du capitaine général Pierre et d'Ursina, née Planta-Wildenberg. Avec ses frères, il reçut toute sa première instruction par un précepteur, et fréquenta ensuite les universités de Giessen et de Marbourg. Après l'entrée des Autrichiens dans les Grisons, en mai 1799, il fit partie du gouvernement provisoire à tendances autrichiennes, qui fut dissous deux mois après, par suite de l'arrivée des Français. Albertini s'enfuit avec sa mère à Fürstenberg et y demeura jusqu'au printemps 1800. Il entra ensuite dans le régiment grison au service de l'Angleterre comme premier-lieutenant dans la compagnie du comte Rod. de Salis-Zizers. Le régiment opéra d'abord, du printemps 1800 à la fin de l'année, à Zizers et environs, puis dans la Haute, enfin dans

la Basse-Engadine et fut transféré en Carinthie et en Styrie où il fut licencié en 1801. Albertini retourna alors dans les Grisons; en 1803, il fut député au Grand Conseil pour la Haute-Engadine; il épousa, en 1805, Elisabeth von Gugelberg, de Maienfeld. La même année, il quitta, avec sa mère, l'Engadine, demeura quelques années à Sils dans le Domleschg et se fixa en 1808 à Coire. Par ses efforts, et ceux de quelques philanthropes, fut fondée cette année-là la caisse d'épargne pour les classes pauvres des Grisons. De septembre 1808 à 1809, en qualité de président de la Ligue de la Maison-Dieu, il fut membre du gouvernement où il se montra énergique et résolu, spécialement dans la réforme complète des moyens de transports, qui toutefois n'aboutit pas. De 1807 à 1848, il fut, presque sans interruptions, membre et plusieurs fois président de la cour d'appel cantonale. En 1814 il s'éleva par la parole et la plume contre le rétablissement de l'ancien régime dans les Grisons que poursuivait le parti réactionnaire. C'est dans le même esprit qu'il parut comme député des Grisons à la diète de Zurich où il chercha à éclairer les monarques étrangers et leurs ministres sur la véritable situation et le sentiment public dans les Grisons. Il fut délégué en 1814 à Milan. En 1815 il représenta au congrès de Vienne les Grisons et défendit les intérêts de son canton dans la question de la Valteline. Selon ses instructions, il s'opposa énergiquement à la délégation fédérale qui poursuivait l'incorporation de cette vallée aux Grisons, estimant qu'elle aurait troublé la tranquillité et la paix du canton. Il écrivit sur l'activité de la députation grisonne à Vienne un intéressant rapport. En 1817 et les années suivantes, nous trouvons Albertini parmi les promoteurs les plus actifs de la construction des routes du Splügen et du Bernardino. En 1822, il fut délégué auprès de l'empereur François à Vérone. De 1809 à 1848, il est membre du conseil de l'hygiène publique, qu'il présida de 1818 jusqu'à sa mort; de même, dès 1808 membre du Conseil et depuis 1818 membre de la direction de l'école cantonale; il exerça ces deux fonctions jusqu'en 1843. Cependant, son principal champ d'activité fut la commune de Coire. Il fut reçu bourgeois en 1812 et devint la même année prévôt de la corporation, conseiller et juge de la ville. Il fut bourgmestre en 1819, 1821, 1823, 1826, 1828, 1832, et exerça en cette qualité une activité bienfaisante. Dès 1830 il se retira peu à peu des affaires publiques, la tournure que prenaient les événements politiques ne correspondait plus à ses tendances conservatrices et il ne pouvait se réconcilier avec le nouvel ordre de choses. Le 26 août

1829, il fonda avec Ragat Alys une société dont le but était l'exploitation des mines de fer de Filisur et de Bergün, et qui eut une fonderie à Bellaluna; malgré des difficultés de toutes sortes, cette entreprise a pu se maintenir plusieurs décades, grâce à l'infatigable énergie de ces deux hommes; elle fut mise en liquidation pour cause de faillite en 1858. — Voir: *Erinnerung an Christoph v. Albertini*, Coire, 1859. — F. Pieth: *Graubünden u. der Verlust des Vellins* (dans *JHAG* 1912). — 7. **JACQUES**, président de la Ligue de la Maison-Dieu, * 15 déc. 1793 à Zuoz, † le 25 juin 1848. Bourgeois de Ponte, il fit ses études de droit de 1813

à 1815 à Heidelberg. En 1819, 1823 à 1825, il est suppléant à la cour criminelle cantonale et de 1838 à 1840 président. 1843-1848, membre et président de la haute cour d'appel; 1828, membre de la commission d'élaboration du code pénal. En qualité de landammann, il fut à la tête du tribunal suprême de la Haute-Engadine de 1825 à 1827 et dès lors, sans interruption jusqu'en 1848, représenta la Haute-Engadine au Grand Conseil. Comme



Christophe Albertini, 1776-1848, d'après un portrait d'un peintre inconnu. (Propriété de la famille Albertini, à Ponte.)

président de la Ligue de la Maison-Dieu, il appartint au Petit Conseil en 1835 et 1840 ; siégea dans la *Ständeskommission* en 1831, 1837 et 1847, et en 1836 représenta les Grisons à la diète fédérale. C'était un homme aux opinions modérées, conservatrices, un travailleur et un homme d'état dévoué à son canton. — Voir J. Robbi : *Die Ständespräsidenten und Vizepräsidenten des Kant. Graubünden* (dans *Graubündner Generalanzeiger*, 1917). — 8. **RODOPLHE**, ingénieur, * à Zuoz en 1821, † à Samaden le 19 décembre 1896. Il fit ses études techniques à Genève, puis à Carlsruhe où il se trouva avec des amis grisons, le futur conseiller fédéral Bavier et l'inspecteur général des constructions Salis. En 1844 il entra au service du canton des Grisons. De 1847 à 1852, il s'occupa spécialement du projet et de la construction de la route du Prätigau et de la Bernina. De 1852 jusqu'à sa mort, il fut ingénieur des trois districts routiers grisons qui embrassaient à cette époque un territoire étendu et difficile : toute l'Engadine, Bregaglia, Oberhalbstein, Poschiavo et la vallée de Münster. C'est sous sa direction que fut entreprise la correction du talweg de l'Engadine à Celerina, qui, si souvent inondée, offrait un aspect désolé ; aujourd'hui l'Inn et le Flatzbach coulent entre de solides digues. — Voir : *Der freie Rätler*, 1896, n° 301. — *SB* 1897, p. 7. — 9. **THOMAS**, conseiller national, * le 14 juillet 1829 à Horn (Thurgovie), étudia de 1846 à 1847 le droit à Munich et en 1848 à Göttingue et Paris. Rentré à Ponte, son village d'origine, il fut de 1855 à 1857 juge de paix du district d'Unter-Fontana Merla, en même temps président de l'autorité tutélaire de l'Engadine, et de 1857 à 1859, landammann de la vallée. Au Grand Conseil il représenta l'arrondissement de la Haute Engadine de 1853-54, 1861-68, 1871-74, 1879-1883 ; il fut préfet de 1863 à 1868 et de 1869 à 1870 Conseiller d'Etat ; en cette dernière qualité, il se rendit à Vienne en 1869 pour négocier la construction de la route de Martinsbruck. C'est lui aussi qui prit l'initiative de la prolongation de la route de l'Albula, de Bergun à Ponte. De 1882 à 1893 membre et en 1893 vice-président du tribunal cantonal, 1872-1878, membre du Conseil de la Banque cantonale. En 1874 il publia une dissertation sur la construction de chemins de fer dans les Grisons et en 1876, à la demande du gouvernement, un Avis sur les douanes publiques et privées et sur les droits de passage dans les Grisons. Il fit partie du Conseil national de 1893 à 1899 ; se retira des affaires publiques en 1900 et vécut dès lors à Ponte. — Voir J. Robbi : *Unsere Regierungsräte* (*Unterhaltungsblätter zum Graub. Generalanzeiger*, 1918, n° 5). — 10. **LAURE**, de l'ancienne famille grisonne des Gugelberg von Moos, * le 10 mai 1853 au château de Salenegg à Maienfeld. Mariée à dix-huit ans, veuve à quarante, elle mourut le 25 septembre 1909. Sous le pseudonyme de L. Meyer, elle écrivit son *Lehrbuch der Graphologie*, dont la deuxième édition parut en 1900 et la cinquième en 1918. Parmi tous les ouvrages traitant cette matière, celui-ci est un des meilleurs et fut traduit dans plusieurs langues. M^{me} Albertini avait à Maienfeld un bureau graphologique. Elle recevait des demandes d'analyse d'écriture du monde entier. Fort souvent elle fut appelée pour expertises d'écriture de Zurich, Saint-Gall, des Grisons et même de l'étranger (Belgique) ; sa profonde sagacité conduisit plus d'une fois le juge sur de tout autres traces et fit découvrir le coupable. — Voir Ad. Frey : *Zum Andenken an L. v. A.* (dans *Wissen und Leben*), 1909. — *Neue Bündnerzeitung* du 5 oct. 1909. — 11. **JACQUES**, D^r en droit, colonel, de Ponte-Campovasto, * le 21 mars 1861, fréquenta le gymnase de l'école cantonale, étudia à Zurich, Munich, Pise, Iéna, Berlin et obtint en 1887 le grade de D^r en droit. Il se fixa à Zurich où il fut très apprécié comme avocat. Plusieurs années après, il rentra momentanément dans sa patrie où il fut élu juge de district et d'arrondissement. Après son mariage, il retourna à Zurich, consacra la plus grande partie de son temps à des études militaires et collabora à la rédaction de revues militaires. En automne 1899, étant major, il est délégué par le Conseil fédéral aux grandes manœuvres italiennes ; en 1902 il est promu lieutenant-colonel, reçoit le commandement du 30^e régiment d'infanterie et en 1909 colonel d'infanterie. Il retourna alors dans son pays qu'il aimait. En mai 1914, il fut élu landammann de la Haute-Engadine.

C'est le premier landammann de la contrée qui ait été élu de quatre années en charge. Depuis 1913, il représente au Grand Conseil la Haute-Engadine et il est également vice-président du tribunal du district de Maloja. — D'après les renseignements de M. Alf. Schucan, de Zuoz. — Voir Th. von Albertini : *Die rätische Familie von Albertini*, Zurich, 1904. [F. P.]

ALBERTIS, de. Le 20 février 1720, l'abbé de Saint-Gall, Joseph de Rudolfis, reçut en qualité de sujets les frères JEAN et JOSEPH de Albertis, de Venzone, duc de Milan. Ils se fixèrent à Rorschach où ils s'adonnèrent au commerce de toile. Les négociants de la ville de Saint-Gall et de Rorschach s'étaient opposés à leur réception dans les terres de l'abbaye, c'est pourquoi l'Abbé s'était refusé à les recevoir jusqu'au moment où ils reçurent de l'évêque de Constance l'autorisation de s'établir à Arbon. Leur maison de commerce paraît avoir prospéré rapidement ; en 1752, Jean céda à ses deux fils sa part dans la maison, d'une valeur de 67 895 florins. Au milieu du XIX^e siècle l'entreprise fut liquidée. Les fondateurs de la maison écrivaient leur nom de Albertis, la lettre de réception donne de Alberti et les descendants s'appelèrent von Albertis. Ils n'ont pas de droit de noblesse ; cependant, en 1754, après la mort de Jean, ils revendiquèrent cette dernière. — Voir : Arch. du chapitre St-Gall. — ALOIS, * 25 mars 1801, † 6 sept. 1863 à Rorschach. Destiné d'abord au commerce, il entra dans la politique à la suite du mouvement catholique provoqué par la suppression de l'évêché de Coire-Saint-Gall et la promulgation de la loi sur les droits de l'état en matière ecclésiastique ; ces deux événements provoquèrent la grande assemblée populaire de décembre 1834 à Gossau et la fondation du parti conservateur saint-gallois. Placé par les élections de mai 1835 à la tête de la commune de Rorschach et élu par l'assemblée du district premier député au Grand Conseil, il compta avec Léonard Gmür parmi les jeunes chefs du parti et entra avec lui dans le Conseil d'Administration catholique. Pendant vingt ans, jusqu'à son renversement en 1855, il fit partie de cette autorité qu'il présida pendant les législatures de 1843 à 1844 et de 1851 à 1853. Les longues négociations avec la Curie au sujet de l'érection de l'évêché de Saint-Gall eurent lieu en partie durant sa présidence. — Voir *Neues Tagbl.* 1863. [J. M.]

ALBERTO. Nom très répandu dans le canton du Tessin, qui fut porté entre autres par plusieurs artistes. — ALBERTO DE BISSONE, sculpteur. En 1388 il travailla à la construction du Dôme de Milan. — ALBERTO I DE CAMPIONE, travaillait en 1244 à la cathédrale de Modène ; oncle d'Arrigo II de Campione. — ALBERTO II DE CAMPIONE, sculpteur, travailla à la construction du Dôme de Milan. Il sculpta, entre autres, en 1404, un sauvage pour la série des « géants » du Dôme sur le dessin de Paolino de Montorfano. — ALBERTO DE CARONA (probablement de la famille des Solari), sculpteur, travaillait en 1387 au Dôme de Milan. — ALBERTO DE CARONA, sculpteur, travailla en 1544 avec son fils Gerolamo et d'autres artistes tessinois à une des portes du Dôme de Milan. — ALBERTO DI PIETRO DE CARONA, architecte au XV^e s. Il construisit avec des artistes italiens l'église de Saint-Venance à Camerino. En 1480, il en acheva la façade avec l'aide de son compatriote Balthazar di Paolo. — ALBERTO DE GIORNICO. Voir GIORNICO. — ALBERTO DE MELIDE, fils de Jean, sculpteur, qui avec son frère Philippe fut chargé d'un monument funéraire dans l'église de Saint-Dominique à Pérouse. En 1471 les deux frères travaillaient à Rome. — ALBERTO DE MORCOTE, maître-constructeur. En 1561, il construisit la célèbre Porta Pia de Rome, sur le dessin de Buonarrotti. Le 22 mai 1561, il recevait 38 écus pour ces travaux. — Voir *SKL.* — *ALBK.* — *BStor.* 1880, 1885, 1912. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri.* — *Vegezzi : Esposizione storica.* — ALBERTO DE LODRINO, de la très ancienne famille seigneuriale de Lodrino. En 1193, il vend un alpage aux gens d'Olivone ; il possédait des fermes, prairies, vignes, droits de pâturages et rentes foncières à Semione. Avec sa femme Jeanne, et ses enfants, il échangea le 7 juin 1207 des terres avec l'Abbaye de Disentis. — Voir Karl Meyer : *Blenio und Leventina.* — Id. : *Die Capitanei von Locarno.* — ALBERTO DE LUGANO, maître-constructeur du XV^e s. En 1454 il bâtit le château de Saturnia dans le territoire de Sienne. Aux archives des *Riformazioni* de

Sienna il existe la résolution de la petite république par laquelle, en 1454, elle décidait la construction du château et d'en confier le travail à maître Albert de Lugano. — *ALBK.* — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como.* — ALBERTO DE NOVAZZANO, un des premiers archiprêtres de Locarno, en 1233. Cette donnée est importante pour la question discutée de l'organisation ecclésiastique de Locarno. — Monti : *Atti III.* — ALBERTO DE RIVA S. VITALE, fils de Petracchio, notaire impérial et secrétaire des évêques de Côme, André degli Avvocati, Etienne Gatti et Henri de Sessa. Les 23 février 1359, 1^{er} novembre 1364 et 14 avril 1371, Albert rédige les instruments d'investiture de nombreux biens et droits féodaux que les évêques André, Etienne et Henri concédaient à des membres de la famille des Muralto de Locarno. — Voir Karl Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* [Dr TREZZINI.]

ALBERTOLLI. Ancienne famille de Bedano (D. Lugano) qui fut illustrée du XVIII^e s. à nos jours par une longue série d'artistes de valeur. — 1. FRANÇOIS, architecte, * à Bedano 1701, père de Giocondo. Avec son fils — 2. MICHEL * 1732, il construisit le palais épiscopal d'Aoste, d'autres palais et des églises dans cette ville et à la campagne ; le fameux pont de Chatillon, près d'Aoste, sur une vallée profonde, et la route célèbre de « La Meugnette » au-dessous de la ville. — 3. ALBERT, de Bedano, * à Aoste, stucateur du XVIII^e s., fils de Michel. Il est l'auteur des stucs d'une rare beauté qui ornent la grande salle et l'atrium du palais épiscopal d'Aoste. — 4. GRATO, fils du n° 1, † 1812, stucateur et sculpteur, de Bedano, travailla avec son frère Giocondo, de 1772-1775, à la villa Poggio Imperiale de Florence. Il exécuta aussi les stucs du palais royal de Florence. Il doit être identique avec Grato Albertolli qui, le 26 janvier 1802, est envoyé avec le sous-préfet Rusca de Lugano à la rencontre des gens de la Capriasca révoltés contre l'Helvétique et contre la domination française. — 5. **Giocondo**, * à Bedano le 24 juillet 1742, † à Milan le 15 nov. 1839; fils du n° 1, architecte, stucateur, peintre, sculpteur et professeur; en 1809, chevalier de la couronne de fer. Le plus célèbre de toute la famille. Il commença des études littéraires à Aoste, mais étant porté irrésistiblement à l'étude du dessin, son père l'envoya à l'âge de treize ans à l'Académie de Parme. Formé à Parme par un sculpteur et dans le dessin par l'abbé Peroni, et étudiant à l'Académie pendant 10 ans, il se distingua dans la décoration architectonique. En 1770 il est chargé par Ferdinand III de Toscane d'exécuter des statues pour la villa royale de Poggio Imperiale, près de Florence. Il dirige ces travaux pendant quelque temps, puis les laisse à son frère Grato et à des disciples de l'Académie de Parme et en 1772 il part pour Rome afin d'y étudier les monuments de l'antiquité et de la Renaissance. En 1772, Giocondo prépare les projets de restauration de la galerie du château ducal de Mantoue; avec Carlo Vanvitelli il travaille à Naples à la décoration de l'église de l'Annonciade. En 1774 il est appelé à Milan par le célèbre architecte Piermarini, et est chargé de la décoration intérieure du palais royal de Milan, construit par Piermarini, et qui, satisfait de son travail, finit par lui confier toute l'œuvre décorative. La grande salle était terminée en 1776; ce premier exemple de décoration de style classique très pur suscita l'enthousiasme dans les familles nobles de Milan, qui firent décorer leurs palais dans ce style. En 1775 Albertolli est rappelé à Florence et y prépare les dessins et les modèles pour le palais granducal, dont il confia l'exécution à son frère Grato et rentra à Milan. Giocondo joua un des premiers rôles dans la fondation de l'Académie des beaux-arts de Milan, par Marie-Thérèse. De 1776 à 1812 il y fut professeur d'art décoratif et conserva ce poste malgré les changements du gouvernement. Cette activité comme professeur ne l'empêcha point de décorer de 1775 à 1779 la nouvelle villa impériale de Monza; de faire les dessins pour la décoration des palais du prince de Belgiojoso, des marquis Casnedi et Arconate, du comte Greppi; de construire, toujours dans le style classique, la façade du palais Melzi au Corso di Porta Nuova, la villa Melzi et la chapelle sur le lac de Côme et d'en exécuter la décoration. Dans la villa de Monucco du comte Andreani, il reconstruisit, avec le même matériel, une chapelle, vrai bijou d'art classique, qui existait aupara-

vant à Lugano. Les œuvres de Giocondo sont innombrables et il travailla jusqu'à un âge très avancé. En 1812 une maladie des yeux le força de quitter l'enseignement à l'Académie; dès lors il jouit d'une pension royale. Il fit encore le dessin du maître-autel de l'église de Saint-Marc de Milan, une foule de dessins de candélabres, de meubles, etc., une partie de la décoration de l'arc de la paix à Milan. Comme peintre il laisse une Madone à l'église de Saint-Roch à Milan. Giocondo a eu le mérite d'être revenu l'un des premiers au style classique; il exerça une influence très heureuse, très intense et très étendue sur l'art par ses travaux et ses publications: *Ornamenti diversi* (24 planches, 1782); *Alcune decorazioni di nobili sale* (publication de 22 planches, 1787); *Miscellanea per i giovani studiosi del disegno* (20 planches, 1796); *Corso elementare d'ornamenti architettonici* (1805). Elle se fit sentir même en France, en Allemagne, en Russie et en Amérique. Avec David, il est le grand propagateur des idées et de l'art classiques. Il n'est pas étonnant qu'il ait joui d'une grande considération; en 1805 le gouvernement royal de Milan l'envoya à Paris représenter l'Académie des beaux-arts aux fêtes du couronnement de Napoléon I^{er}. En 1807 il est nommé membre de la Commission de la décoration publique de la ville de Milan. Il fut membre d'honneur des Académies de S. Luc à Rome, de Florence et de Carrare. Retiré de l'enseignement, il continua cependant à faire partie du jury des grands concours. Giocondo a une statue au palais de la Brera à Milan, au Palazzo Civico à Lugano. Il est enterré au cimetière de Porta Garibaldi à Milan où se trouve une belle inscription funéraire. Le 23 janvier 1768 il avait épousé Marthe-Catherine Degiorgi de Bedano, qui lui donna un fils et cinq filles. — Somazzi: *Cenni biografici del Cav. Giocondo Albertolli*, Bellinzona 1883. — Oldelli: *Dizionario.* — *Allgem. Lexikon.* — Bianchi: *Artisti Ticinesi.* — Weiss: *Die tessin. Landvogteien.* — Lavizzari: *Escursioni.* — *BStor.* 1884 et 1888. — Monti: *Atti III.* — Cantù: *Storia della città e diocesi di Como.* — Baroffio: *Storia del Cantone Ticino.* — Vegezzi: *Esposizione storica.* — SKL. — 6. LOUIS, * 1750, † à Milan le 6 avril 1843, prêtre, de Bedano, fils du n° 1, professeur au Séminaire de Côme, et de 1774 à 1780, au gymnase de Brera, à Milan; pendant trente ans ami et collègue de Parini. — 7. JACQUES, * à Mugena (au-dessus de Bedano) en 1761, † à Milan le 8 janvier 1805, neveu du n° 5. En 1773 il va étudier à Parme où son père avait un atelier de marbrerie; en 1780, à l'Académie de Milan où il suit les cours de Piermarini et de son oncle Giocondo. Inspecteur général des travaux publics dans les districts cisalpins de Padoue, Rovigo et Adria, il est spécialement connu par son activité de professeur au Séminaire et à l'Université de Padoue, 1790, et à Milan, 1798, où il succéda à Piermarini. En 1798 Jacques, avec sept autres professeurs, avait été privé par le gouvernement autrichien de ses charges. Il revint à Milan où il succomba d'un coup d'apoplexie. L'Académie de Brera lui éleva un monument. — 8. RAPHAEL, * à Bedano en 1770, † à Milan en 1812, fils du n° 5, dessinateur, graveur et peintre. Il fut adjoint de son père à l'Académie de Milan et dessina et grava un grand nombre de planches pour la *Miscellanea per i giovani studiosi del disegno* de son père. Il travailla aussi aux séries de gravures de son cousin Ferdinand. Il grava lui-même le portrait de Pierre Moscati et un Saint-Joseph, de Guido Reni. — 9. **Ferdinand** * Bedano le 11 nov. 1780, † à Milan le 24 avril 1844, architecte, décorateur et graveur, neveu et beau-fils du n° 5, élève de celui-ci à l'Académie de Milan où il fut envoyé en 1795. En 1805 il est appelé au lycée de Vérone; en 1807 à Venise, sur l'invitation du célèbre Moscati, alors directeur de l'instruction publique, comme professeur à l'école des Beaux-Arts, que l'on venait de fonder. Etant à Vérone il dessina les meilleures constructions de Sanmicheli et il publia en 1815 ces dessins sous le titre de *Porte di città e di Fortezze di Michel Sanmicheli architetto del XVI secolo.* En 1812 il succéda à son oncle à l'Académie de Milan. A cette époque il essaya de la gravure et fit la plupart des planches composant le grandiose projet du *Foro Bonaparte* par l'architecte Altolini; par ordre du garde des sceaux de Napoléon, le duc Melzi d'Évilvenne, il exécuta le sceau et les armes du gouvernement et des familles milanaïses anoblies

par Napoléon : il en fit un registre qui est conservé aux archives de S. Fedele de Milan. Comme architecte, il travailla à Milan, Vérone et Venise ; en 1824 il s'établit à Gènes où il fit des constructions de style classique ; il dessina les maîtres-autels en marbre des églises d'Agno (1829) et de Sonvico et le monument du duc de Lodi dans la villa Melzi sur le lac de Côme. A Milan, il construisit la façade du palais du comte Paolo Faverna ; à Casalino Novarese, l'église : il fit de nombreux monuments funéraires, entre autres celui de Mgr Stanislas Faverna de l'église d'Arconate. En 1824 il publia le volume in-folio *Fregi del Foro traiano*, contenant des dessins rapportés de ses voyages à Rome, Naples et Pompei. Il fut membre correspondant de plusieurs Académies et, avec Dominique Moglia, est considéré comme le père de la décoration italienne moderne. — 10. FIDÈLE, * à Bedano 1789, † Monza le 21 février 1832, peintre-décorateur. Elève de l'Académie de Venise sous Dorsato, il acquit une grande perfection dans le grotesque à la manière de Raphaël. En 1812, il se rend à Milan et y décore plusieurs palais ; il laisse aussi une salle de bains très richement décorée dans le palais royal de Monza. — 11. CHARLES, capitaine en 1799 de la première compagnie du contingent de l'élite lughanaise. Lors des troubles et des révoltes de 1799 contre l'Helvétique et contre la domination française en Suisse, Carlo fut envoyé avec sa compagnie en aide au gouvernement central. S'étant arrêté dans sa marche à Airolo, il est désarmé avec ses hommes par les gens d'Airolo et de Quinto et finit par être consigné comme prisonnier aux troupes autrichiennes qui avaient envahi le Tessin. — 12. GIOCONDO, sculpteur contemporain, de Torricella. Il exposa deux œuvres à Zurich en 1883 : *Il biricchino* et la *Melancolia*. — 12. GIOCONDO, * à Bedano le 28 sept. 1870, architecte. Il émigra en Argentine où, en 1893, il fut nommé premier architecte au bureau des travaux publics de Buenos-Ayres ; † 1919. — *BStor.* 1884, 1888, 1893, 1905. — Weiss : *Die tessin. Landvoegeien*. — Lavazzari : *Eccursioni*. — Bianchi : *Artisti Ticinesi*. — Monti : *Atti III*. — Oldelli : *Dizionario*. — *ALBK*. — *SKL*. [D' TREZZINI.]

ALBERTOLLO, DE BELLINZONE, cité en 1471 parmi les artistes qui travaillaient au Dôme de Milan. — *Allgem. Lexikon*. [D' T.]

ALBERTUS, monnaie d'or, simple et double, frappée vers 1620 par Albert, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne ; elle est tarifée le 41 mai 1620, dans les *AS I. V*, 2 p. 127. — Voir Schneider : *Handwörterbuch der gesamten Münzkunde*, p. 15. [E. H.]

ALBERTUZ, doyen de Lucerne en 1168, fut le premier doyen authentique du chapitre des prêtres des Waldstätten. [P. X. W.]

ALBEUVE (C. Fribourg, D. Gruyère. V. DGS). Com. politique et scolaire, paroisse. Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire, le territoire d'Albeuve apparaît comme distinct du comté de Gruyère : peut-être est-ce une donation très ancienne faite par les comtes à l'évêque de Lausanne. Toujours est-il qu'au XI^e siècle, Albeuve changea de propriétaire : Hugo, évêque de Lausanne, donna ce village, en même temps que Riaz et Crans (près Nyon) au chapitre de la cathédrale ; dans un acte de 1200, il est même spécifié qu'Albeuve appartenait uniquement au Chapitre et au prévôt : le doyen et l'évêque n'y avaient aucun droit. En 1291, nouveau changement de possesseur : par acte du 6 août de cette année, en effet, l'évêque Guillaume de Champvent céda au Chapitre son droit de patronage sur les églises de Pontareuse et d'Epandes, entre autres choses, et reçut en échange les droits que possédait le Chapitre et le prévôt sur les églises de Riaz et d'Albeuve, certains biens à Vuadens, ainsi que la forêt de Voucens (Bulle). — Après la conquête du Pays de Vaud par les Fribourgeois, en 1536, Albeuve, de même que Bulle, Riaz et la Roche, demeurèrent la possession de Fribourg qui, dès lors, se considérant comme successeur de l'évêque, se réserva le droit de procéder à la nomination des curés. Albeuve fit alors partie, non point du bailliage de Gruyère, mais bien de celui de Bulle, de même que les autres terres épiscopales mentionnées plus haut ; en 1561, par exemple, on donna l'ordre au commissaire des extentes de faire des grosses particulières pour Albeuve et Bulle. La position excentrique d'Albeuve, au milieu des terres du comte de Gruyère,

n'alla pas sans susciter certains embarras. En 1200, par exemple, eut lieu un arrangement entre les comtes et le Chapitre de Lausanne, arrangement par lequel les comtes abandonnaient au chapitre leurs possessions à Albeuve et à Riaz. En 1237, nouvelle difficulté, entre Rodolphe III et le Chapitre, au sujet d'un certain nombre d'hommes relevant de celui-ci qui avaient épousé des Gruyériennes du comté. Pour prévenir tout ennui dans la suite, on décida que les femmes du comté qui épouseraient des sujets du chapitre, soit à Albeuve, soit ailleurs, appartiendraient à celui-ci, elles et leur postérité, et *vice-versa*. En 1370, autre difficulté encore entre Rodolphe IV et l'évêque Aymon de Cossonay, relative aux limites d'Albeuve : la question fut réglée par une sentence arbitrale.

Albeuve, *Alba aqua* dans tous les documents latins du moyen âge, devait être jadis un assez gros village. Le terrier de 1339, rédigé par le notaire Raymond Bonedici, mentionne un certain nombre de familles qui se sont presqu'entièrement éteintes dans la suite : Tavernier, de la Charrery (actuellement Charrière), Darberg, Wadens, Riboley, Willy, de Cuves, Cugnien, Bructin, de Gex, Pappiod, Baud, Mermilliod, etc. Le 20 juillet 1876, pendant le tir fédéral de Lausanne, le village fut ravagé par un formidable incendie qui, en deux heures, brûla plus de 160 maisons, l'église, la cure avec les archives et les registres d'état civil. La paroisse d'Albeuve est très ancienne : elle existait déjà au XI^e siècle ; probablement fut-elle détachée de celle de Bulle vers le X^e siècle. L'église paroissiale a été reconstruite, et consacrée le 18 septembre 1883. En 1623, les frères Pierre et Antoine Beaud fondèrent la chapelle des Sciernes, où le vicaire d'Albeuve devait dire la messe trois fois par semaine en été et deux fois en hiver. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses I*, p. sqq. [Paul EUSCHER.]

ALBGAU (ALBEGAU, ALBIGOUVE, ALPEGOVE). Ancien comté dans l'actuel Grand Duché de Bade, sur la rive droite du Rhin, limitrophe de l'Argovie. Il est mentionné pour la première fois en 781 et pour la dernière en 1120. Plusieurs comtes de l'Albgau furent en même temps seigneurs en Suisse. Ainsi ULRICH (780-804) fut aussi comte de Thurgovie ; CHADALOH (891) administra la Basse-Argovie ; LIUTHO (929) était comte du Zurichgau, 924-952, et avoué du chapitre de Zurich. D'autre part, on compte parmi les landgraves de l'Albgau, Rodolphe de Lenzbourg au XII^e siècle. — Voir G. Tumbült : *Die Grafschaft des Albgau* (dans *ZGOR* nouv. série VII). — Bader, dans divers tomes de *ZGOR*. Sur d'autres *Albgau* souabes voir Stälin : *Württ. Geschichte I*, 279 s. Le nom est d'origine incertaine ; *Alb* nom du Jura de Souabe et de plusieurs rivières ; voir Förstemann II^e 47. [F. W.]

ALBI (BLANC). A. Canton de Genève. Nom de plusieurs familles ayant vécu à Genève dès le XV^e s., originaires de Saint-Gall, de Vaud, de Savoie. Divers membres de ces familles furent reçus bourgeois, quelques-uns remplirent des charges publiques. PIERRE, syndic en 1376. — Voir Genève AE. — Covelle : *LB*. — Grivel : *Liste chronologique des syndics*. [H. D'A.]

B. Canton de Vaud. Nom de nombreuses familles vaudoises qui donnent à Lausanne des chevaliers et des chanoines au XII^e s., à Vevey le juriconsulte Girard Albi au XV^e s., à Aigle et Villeneuve, des curés d'Aigle, des chanoines de Saint-Maurice et de Sion ou Montjoux XIV^e et XV^e s. [M. R.]

ALBI, ALBUS, HENRI, de la famille des seigneurs de La Tour, possédait à Granges et environs de grandes propriétés. Il avait épousé Aymonde, fille du vidame Guillaume d'Anniviers. Dès le 1^{er} décembre 1239, il paraît dans les documents en qualité de gentilhomme et dès le 17 juillet 1252 de chevalier de Granges. En politique, Albi joua un certain rôle. A plusieurs reprises il est nommé à côté des seigneurs du pays, de l'évêque de Sion et à la tête de la noblesse de la contrée ; ainsi dans l'alliance conclue le 17 juillet 1252, par l'évêque Henri I^{er} de Rarogne avec Berne, dans les traités que le même évêque signa avec Pierre de Savoie les 5 septembre 1260 et 27 février 1265, etc. Il paraît pour la dernière fois dans les documents le 6 mars 1278. — *Gfr.* I et II. [D. L.]

ALBICINI (FRA VALERIANO DA FORTI) * à Forti 1753, † 1832, de la famille des marquis Albicini. Après une vie

aventureuse, il se retira en 1817 à l'ermitage de Saint-Bernardo, au-dessus de Comano, où il vécut saintement et dans la pénitence. Grand orateur, il tint, à partir de 1821, plusieurs missions au Tessin et en Italie. — *BStor.* 1893. — Borroni : *Ticino Sacro.* — Monti : *Atti III.* [D. T.]

ALBIEZ (ALBIETZ, ALBUTZ), PIERRE * à Faulenfürst 1787, de Tiefenhäusern (Forêt-Noire), fils de Michel et de Libertata Burgerin. Son père, marchand de fer, vint se fixer à Fribourg vers la fin du XVIII^e siècle, où Pierre fut élevé. Ce dernier fut naturalisé Fribourgeois en 1826, bourgeois d'Ueberstorf. Pierre épousa la même année Suzanne-Anais-Célestine-Clémence Julian, de Nîmes. En 1806, il s'engagea au service de France; en 1810, il fit la campagne d'Espagne, où sa bravoure lui vaut les galons de sergent-major; puis il fit la campagne de Russie, il est blessé à Polotsk. 1815, sous-lieutenant des voltigeurs à Fribourg; 1821, à Foix, capitaine-adjutant-major dans le régiment de Steiger; en 1828, créé chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de St-Louis; 1831, à Nîmes. Après son licenciement, il revint à Fribourg; 1837, il fait partie du Conseil de guerre, lieutenant-colonel, commandant de gendarmerie; 1845, adjoint de l'inspecteur général des troupes cantonales, instructeur en chef de l'infanterie fribourgeoise. En 1847, s'étant distingué au service du gouvernement conservateur, il fut destitué par les radicaux. Albiez mourut le 25 mai 1852. Il a publié: *Extrait du règlement sur le service des troupes dans les places et en campagne, à l'usage des officiers... et caporaux d'infanterie*, Paris 1825. — Voir aux AE de Fribourg, Doss. individuels A, Albiez; Tobie de Ramy: *Recueil de généalogies*, pl. 23. — H. de Schaller: *Histoire des troupes suisses au service de France*, p. 305-421 dans *ASHF III.* — A. Maag: *Gesch. der Schweizer Truppen in franz. Diensten*, p. 82, 304, 814. — *Catalogue de la Bibl. économique de Fribourg*, p. 69. — *Gazette de Fribourg* 1852, n° 64. — *Le Narrateur fribourgeois*, 1852, n° 65. — *Annuaire officiel du Canton de Fribourg*, 1838 et s. [R.EMY.]

ALBIN, Apollinaire, conseiller d'état et médecin de la cour de Russie, 1773-1830. Fils de parents pauvres, originaire de Tersnaus dans le Val de Lugnez, le jeune garçon, fort doué, eut à surmonter les plus grandes difficultés avant de pouvoir entrer à l'école du couvent de Pfäfers et d'être reçu, en qualité de futur curé, dans l'Alumneum grison à Dillingen. Cependant une aversion intime pour la théologie et une maladie de poitrine l'obligèrent à abandonner ses études. Une tante riche et deux Messieurs von Blumenthal, d'Obercastels, s'intéressèrent à lui et lui avancèrent l'argent nécessaire aux études de médecine. A Vienne, il fut bientôt l'élève favori du célèbre Pierre Frank qui put abandonner à cet étudiant consciencieux et intelligent, durant la dernière année de ses études, une partie de son activité polyclinique. Ayant obtenu quelques guérisons remarquables parmi des patients de la haute noblesse, le prince russe Wolkonsky, qu'il avait soigné, l'engagea comme médecin personnel. A Moscou où il avait suivi le prince, il se fit bientôt une grande clientèle et devint plus tard médecin du prince Galizin à Pétrograde. Introduit par ce dernier dans le monde de la cour, il se vit confier plusieurs missions importantes par l'Empereur Alexandre 1^{er} qui pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma conseiller d'Etat et médecin de la cour. Durant l'hiver 1812-1813, Albin soigna des milliers de blessés russes et français dans les hôpitaux de Moscou. En 1829 il voulut rentrer avec sa famille dans sa patrie pour y passer les dernières années de son existence. Mais en 1830 le choléra éclata à Moscou et l'empereur lui confia la direction de trois des hôpitaux les plus importants de la ville. En octobre, le mal l'atteignit aussi et l'emporta en quelques heures. — Voir A. Sprecher: *Gesch. der Republ. der Drei Bünden II*, p. 492-93. [L. J.]

ALBINEN (C. Valais, D. Loèche. V. DGS). Com. politique comprenant les hameaux de Tschinjeran, Bulies, Cudry, Planedry, Boruri, Dorben, Dieten et Zerdalen. Cité en 1264 *Arbignon*, en 1336 *Albignon* (Gfr. II), c'était peut-être un domaine des nobles d'Arbignon (voir ce nom). Les hameaux et les terres portent presque tous des noms romans; la langue allemande n'a pas dû être employée à Albinen avant le XV^e siècle. Albi-

nen appartenait à la paroisse de Loèche jusqu'en 1737, et construisit son église en 1739. Habitants: 1798, 226; 1910, 359. Les registres de paroisse datent de 1853 (?). — Voir J. Zimmerli: *Die Sprachgrenze im Wallis*, Bâle 1899. [L. MR.]

ALBINEUS. Voir AUBIGNÉ.

ALBINI, Joachim (JACQUES), abbé d'Engelberg de 1694-1724, était fils d'un maçon du Maienthal, un « homme corpulent et puissant », selon le chroniqueur Bünti du Nidwald. Il ne s'agit pas du Maienthal du canton d'Uri, mais du val Maggia dans le Tessin, où, dans cet îlot linguistique allemand qu'est le village de Bosco, se trouve encore la maison paternelle d'Albini. Ses parents sont Jean et Anna im Herd. Le père habitait vers 1685 à Einsiedeln, probablement retiré des affaires; cependant, il s'occupait beaucoup à cette époque de l'expédition de reliques des catacombes, de Rome à Engelberg, Frauenfeld et à Bosco son village natal. Son fils, le futur abbé Joachim, naquit le 22 mai 1666; en 1687 il est moine à Engelberg, 1690 prêtre et en 1694, étant le plus jeune des prêtres, il devint abbé. Il est rangé parmi les plus capables des abbés qui ont dirigé cette maison religieuse, tant pour les soins qu'il apporta au progrès de la vie spirituelle que pour son intelligence dans l'administration. Il brilla au milieu de ses frères par sa vie ascétique, fut pour eux un exemple et devint, selon le témoignage de son contemporain, le P. Ildefonse Straumeyer, l'abbé « en toute chose et de tous ». Il encouragea les études et les recherches scientifiques par l'achat pour la bibliothèque d'ouvrages nombreux qu'il munit de son ex-libris, il orna la sacristie de pièces d'orfèvrerie de valeur qui ont été conservées pour la plupart. En qualité d'économiste, il continua avec l'Italie le commerce assez important de bétail et de fromage, pratiqué par ses prédécesseurs. Son compatriote Brunnez, de Bosco, lui servait de secrétaire-correspondant et le maître-fromager Christian Catonich ou Catani, originaire de Tavetsch (Grisons), à Engelberg, était chargé des expéditions. L'abbé Joachim projeta la reconstruction totale du couvent d'Engelberg, composé de constructions de tous les siècles, et éleva dans ce but en 1722 le gros bâtiment servant à l'économie rurale qui limite la cour du monastère au Sud et à l'Ouest; il devait servir d'habitation à la famille religieuse durant la période des travaux. Cependant l'abbé ne devait pas pouvoir mettre ses projets à exécution; il mourut le 11 juillet 1724 après une activité administrative de trente années. Mais il avait posé les bases financières pour la reconstruction du monastère actuel qui se fit après l'incendie de 1729. Joachim fit don à l'église paroissiale de Bosco du corps de saint Théodore, martyr, et de nombreux objets de valeur. Les armoiries d'Albini portent un lion issant avec un B entre les pattes. Une grille de fer avec ces armes doit se trouver à Genève. Le portrait à l'huile de Joachim se voit dans la salle de réception du couvent. Son successeur, Emmanuel Crivelli, paya, en février 1739, 133 florins au lieutenant et peintre François-Jean von Maur, de Schwyz, pour ce portrait et d'autres peintures; il reçut ensuite en don gratuit du « fils du peintre Thuring », un second portrait de Joachim, peut-être une copie du premier. — Voir *Album Engelbergense*, 1882. — R. Durrer, dans Rahn: *Statistik schweiz. Kunstdenkmäler: Unterwalden*. — E. A. Stückelberg: *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, 1902. — *Regesten 1145-1157*, 1158, 1162, 1166 et 1168. — Dr P. Ignaz Hess: *Der Klosterbau in Engelberg* (Jubiläumsgabe, 1914). — Borroni: *Ticino sacro*. — Oldelli: *Dizionario*. — Monti: *Atti IV*. [P. Ignaz Hess.]

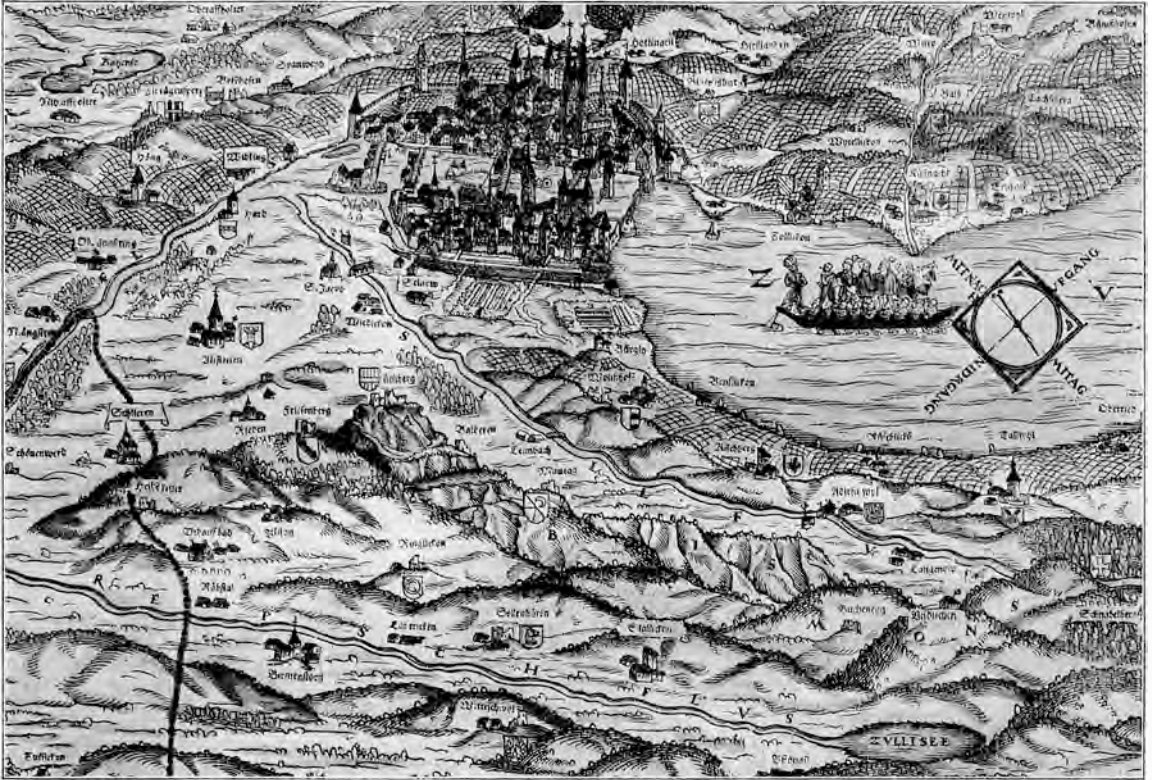
ALBINNA, **ALBUNA**, etc. Nom primitif, d'origine celtique, de la rivière et de la ville d'Aubonne (Vaud). Voir AUBONNE. Cité dès le X^e siècle. [M. R.]

ALBINUS. Nom latin de Nicolas Wyss (voir Journal de Bullinger, éd. Egli, p. 41). [F. H.]

ALBIS (latin MONS ALBIS) (C. Zurich. V. DGS). Chaîne de montagne comprenant jadis l'Uetliberg; la partie nord porte les noms de Albishof, Albis (gütli) et Albrisrieden, tandis que l'on réserve aujourd'hui plus spécialement le nom d'Albis pour l'extrémité sud de la chaîne; le passage de l'Albis et le territoire et les fermes qui s'étendent de là jusqu'aux gorges de la Sihl. Le nom est probablement

d'une manière quelconque en rapport avec Alpes: mhd. *albe* (ahd. *alpa*), en allemand suisse encore prononcé en partie avec *b*, aussi bavarois *Alb'n*, *Alm* «alpage, alpe»; comparer aussi *Albinen*, nom d'un haut village de montagne dans le Valais; un mot *alb* «montagne, hauteur», est probablement d'origine pré-indogermanique et est répandu comme noms d'endroits dans l'Europe occidentale: *Albion*, irlandais *Alba*, Ecosse, italique *Alba*; noms de villes situées à une grande altitude, *Albumus*, montagne dans la Lucanie; en mhd. la signification de montagne est encore conservée dans la «*rauhe Alb*», avec le son primitif; voir Weigand: *Deutsches WB*³ p. 43 b. — A. Walde: *Latin. etym. WB*³ 1910, p. 23, 28, sous *albus*, *Alpes*. C. Tüerst écrit *Alpis* dans sa

nos jours. Ainsi le hameau de Medikon (Stallikon) ne compte plus qu'une maison d'habitation; les métairies Schnabelberg et Jäger (Langnau) étaient déjà désertes au XVIII^e s. La vigne que l'on trouvait encore au milieu du XVIII^e s. à Unter-Albis, à 600 m. d'altitude, a diminué du flanc Sud-Est de l'Albis ces derniers temps. — Voir aussi Ebel: *Anleitung die Schweiz zu bereisen*, II 1809, p. 23-28. Le passage de l'Albis, point stratégique souvent mentionné dans l'histoire militaire, a été occupé en 1799, entre les deux batailles de Zurich, par le général Masséna (F. Becker: *Die 1. Schlacht bei Zürich*, p. 84). Il existe, du cartographe H.-C. Gyger, une jolie petite carte de l'Albis, du XVII^e s., avec les armoiries du bailliage de Knonau (AE Zurich, H. I 152). — Voir Ed. Attenhofer: *Albisbriefe*, 1890,



La chaîne de l'Albis. Reproduction d'une partie de la carte Murer de 1566 (Bibliothèque Nationale).

Descriptio de situ Confederatorum (OSG VI); *Albisi*, dans *Geographus Ravennensis* IV 26; 820, *mons Albis*; 853, *mons qui Albis vocatur*. Sur la crête de l'Albis il y avait trois châteaux-forts: 1. l'Uetliburg, refuge préhistorique et poste de garde romain; au moyen âge château des barons de Regensberg, détruit en 1267 ou 1268. — 2. Baldern, château impérial et de bailli royal. Suivant la tradition, il aurait aussi été détruit dans le combat contre les Regensberg. Le château élevé et solide que cite Vitoduran sur l'Albis près Zurich (*Castrum excelsum et firmum in monte dicto Albis prope Thuregum*) doit être plutôt l'Uetliburg. — Voir *Turicensia* 1891, p. 32. — 3. La Schnabelburg, propriété des barons von Eschenbach-Schnabelburg, fut détruite en 1309 par les ducs d'Autriche (ZT 1894, p. 128). Sur le versant Est de la montagne se trouvaient les châteaux de Friesenberg et Manegg ainsi que le petit couvent de femmes de Marienberg; sur le versant Ouest, le château des barons de Sellenbüren. Suivant A. Schoch: *Beiträge zur Siedelungs- u. Wirtschaftsgeographie des Zürichseegebietes* (1917), les établissements les plus élevés sur l'Albis et le nombre de leurs habitants ont diminué ou même disparu de 1634 à

tirage à part du *Stadtbote* (avec de courtes notices géographiques et historiques sur l'Albis). — Gottlieb Binder: *Der Uetliberg u. die Albiskette* (avec carte) dans *Orell Füssli's Wanderbilder* n° 339-340. — [H. Weber]: *Der Albis. Ein Gedicht in Hexametern*, Zurich, 1842. — J.-C. Heer: *Bilder vom Albis*, 1897. — 2 panoramas par H. Keller (1809) et M. Hüni (1902); voir *Bibliogr. Landeskunde* II a. p. 479. La section Am Albis du C. A. S. fut fondée en 1897, comprenant des membres du district d'Affoltern. [F. HEGI.]

ALBIS (C. Zurich. V. DGS). Hameaux et fermes. I. HINTER-, MITTLER- et OBER-ALBIS ou BRÜDER-ALBIS, de la Com. Hausen. II. UNTER-, OBER- et HINTER-ALBIS, et l'ancienne Com. civile Albis, de la Com. Langnau.

I. Ces fermes s'appelaient autrefois RATTLSBERG, désignation qui se rencontre encore dans la carte du canton de Keller, de 1831 (Ober- et Unter-Rattlisberg). En 1189, le pape Clément III confirma au couvent de Muri la possession du domaine *Ratolfesperc*. En 1255 les habitants de la montagne *Rathelsperc* reçurent l'ordre d'assister aux trois grandes fêtes de leur église-mère à Baar, mais d'aller au culte au couvent de Cappel. En 1260, l'abbaye de Muri remit en fief héréditaire ses possessions

dites *Ratholtsperch* à l'abbé de Cappel et les serfs qui en dépendaient, parmi lesquels les intendants de *Ratoltsperch*, au couvent de Cappel. Sept ans plus tard, les nobles de

Zürich. — L. Hennequin : *Zurich, Masséna en Suisse*. Par suite de l'ouverture des lignes de chemin de fer Zurich-Affoltern-Zoug (1864) et Zurich-Thalwil-Zoug (1897), le trafic a considérablement diminué sur ces routes. Par contre, les chemins de piétons, de l'auberge de Baldern dans la vallée de Stallikon, et par la Schnabellücke sous la Schnabelburg, sont très fréquentés depuis longtemps. L'ancienne route de l'Albis était jusqu'au XIX^e s. très mauvaise, étroite et dangereuse pour les voitures. Des éboulements et les pluies l'endommagèrent ou la détruisirent à plusieurs reprises. Déjà en 1492, les abbés de Cappel et Muri ainsi que les habitants de la région furent invités à rétablir le chemin dévasté par l'eau. Après une amélioration en 1651, la route fut reconstruite en 1744 et 1757-58 ; les communes du bailliage de Knonau durent contribuer aux frais. La route eut dès lors son propre inspecteur et fut rendue carrossable.

A la place de cette ancienne route, on en construisit une nouvelle en 1835-38, conduisant en de nombreux contours par le col de l'Albis, de Wollishofen à Riedmatt, mais non plus à Türlen. Depuis juin 1837, la poste de Brunnen utilisa

cette route ; en 1846, celle de Lucerne passait de jour par l'Albis et de nuit par Horgen. Ce service postal prit fin à l'ouverture du chemin de fer d'Affoltern en 1864 (*Mem. Tig.* I-IV. — AE Zurich, *Akten* V). Dans ces dernières années, le chemin longeant la crête de l'Albis, depuis l'Uetliberg au col de l'Albis par l'auberge Felsenegg (*ZWChr.* 1908, p. 130 s.) a été rendu carrossable.

[F. HEGI et E. STAUBER.]

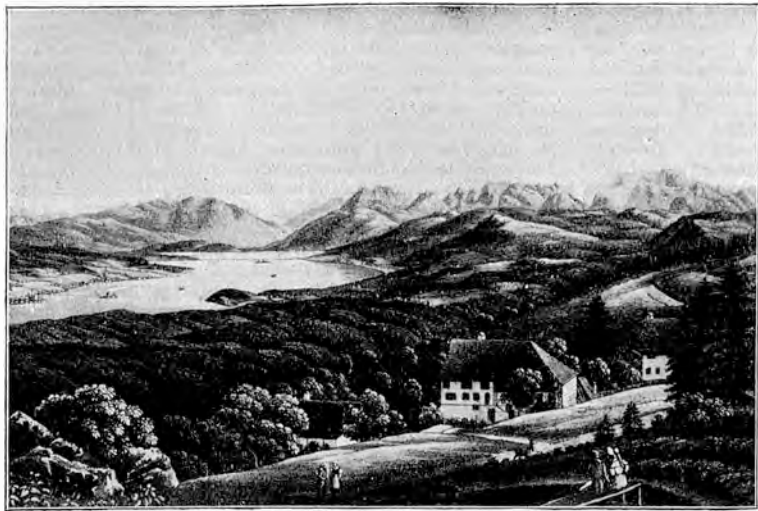
ALBIS, CHRISTIAN, artiste-peintre et membre de la *Lux- und Loyaenbruderschaft* à Zurich aux environs de 1520. — ASA 5, p. 17 et SKL. [F. H.]

ALBIS, d'. Famille originaire de Milbau en Auvergne (France), qui se fixa au pays de Vaud au XVIII^e siècle et acquit la bourgeoisie de Pully. *Armes* : d'azur à un cygne d'argent surmonté d'un croissant accompagné de deux étoiles d'argent. [M. R.]

ALBIS, von. Nom de familles à Rheinau, Aarau et Zurich. A. — 1. EGELOLFUS, témoin à Bendlikon en 1167 ; fait partie de la suite des barons von Eschenbach et Schwarzenberg, sans doute en qualité de ministériel (*UZ* I, n° 319). — 2. JEAN de Albis, *Abwis, Alben, Albizze*, ministériel des Regensberg depuis 1271, fut vendu avec sa femme en 1294 au comte Rodolphe de Habsbourg en qualité de gentilhomme dépendant du château de Balm, près Rheinau. Il avait reçu des barons de Regensberg, pour dot de sa femme, la dime d'église de Egg à Esslingen. D'après les rôles, détenteur de biens hypothéqués par les Habsbourg, à Egg, Liebenberg et Oetwil (*UZ* IV et VI. — *Habsburger Urbar* II). † avant 1306 sans enfants. D'après le rentier du couvent, de 1330 environ, les von Albis possédaient aussi un fief noble à Rheinau. — 3. FRITSCH ou FRÉDÉRIC, bourgeois d'Aarau en 1329, † avant 1360.

Il scella en 1343, en qualité d'arbitre, avec un sceau portant une roue de moulin. Il laissa deux enfants, Jean et Anna, qui devint la femme de Henri Eppli, de Zurich (voir ce nom et aussi concernant JEAN 1370, US).

B. — 4. ULRICH, ab ou von Albis, frère lai au couvent de Wettingen de 1248 à 1267, ne paraît pas identique à Ulrich de Schnabelburg, de même frère lai à Wettingen (Dom. Willi : *Album Wet-*



Vue du Mont Albis d'après un dessin de Fr. Schmied, gravé par Siegfried. (Bibliothèque centrale, Zurich).

Schnabelburg vendirent aussi à Cappel l'avouerie de leurs possessions sur la montagne dite *Ratoltsperch* ; la dime de ces terres passa à l'Abbaye en 1288. Le nom de Bruderalbis fut porté du XVI^e au XIX^e s. par les fermes de Ober- et Unter-Rattlisberg à cause de la famille Bruder (Bullinger : *Reform.-Gesch.* I p. 279). Sur la carte de Gyger, 1667, le nom de Bruderalbis se trouve entre les deux fermes.

II. Dans la banlieue de Langnau se trouvent les hameaux de Unter-, Ober- et Hinter-Albis sur la route de l'Albis. Jusqu'au milieu du XIX^e s., il existait une commune civile Albis. Les tables de population 1634-1910 des 3 hameaux se trouvent dans A. Schoch : *Beiträge... des Zürichseegebietes*, Tableau VII.

Le haut du passage, où se trouve l'ancienne auberge du Cerf à côté de la nouvelle *zum Windegg*, s'appelait *zur Buchen* déjà au XV^e s. (*Brennwaldchr.* II, p. 85 et cartes de Murer et de Gyger). Après la bataille de Cappel, les Zuricois se réunirent sur l'Albis à *zur Buchen*, y reçurent des renforts, mais se retirèrent sur Bremgarten (Bullinger : *Reform.-Gesch.* III, p. 104). — En juillet 1799, le général Masséna avait là ses quartiers (vue de l'auberge dans *ZWChr.* 1901, p. 320). Il y avait déjà en 1547 un établissement de bains sur l'Albis ; en 1643 une société de tir, qui comptait 127 membres en 1708, y fut fondée. Le pasteur de Thalwil devait tenir le catéchisme sur l'Albis avant la construction de l'église de Langnau ; il recevait un cheval pour cela.

La veuve du colonel von Escher-von Meiss construisit en 1871 une villa entre Ober- et Mittler-Albis, dont sa fille, le délicat poète Nanny von Escher, fit le rendez-vous des amis de la littérature et de l'histoire (*ZWChr.* 1908, p. 294-295 avec vue). Ses recueils de poésies, *Gedichte*, Frauenfeld, 1895, et *Meine Freunde*, Zurich, 1917, contiennent plusieurs morceaux se rapportant à l'Albis. Un monument commémoratif des batailles de Zurich de 1799, le *Franzosenbrünneli*, a été érigé entre Mittler- et Unter-Albis (Attenhofer : *Albisbriefe*, p. 30). [F. HEGI.]

ALBIS (ROUTE ET COL) (C. Zurich. Voir DGS). Deux routes conduisent sur la chaîne de l'Albis, l'une, autrefois peu connue, de Albisrieden à Birmensdorf par l'Unter-Albis ; l'autre, d'Adliswil à Hausen ou Knonau. Toutes deux relient Zurich à Zoug et ont joué un rôle dans différentes guerres : dans l'ancienne guerre de Zurich (*Chroniques* de Fründ et Edlibach) ; dans celle de Cappel (Bullinger : *Reformationsgesch.*) et dans les batailles de Zurich de 1799 (W. Meyer : *Die 1. u. die 2. Schlacht bei*

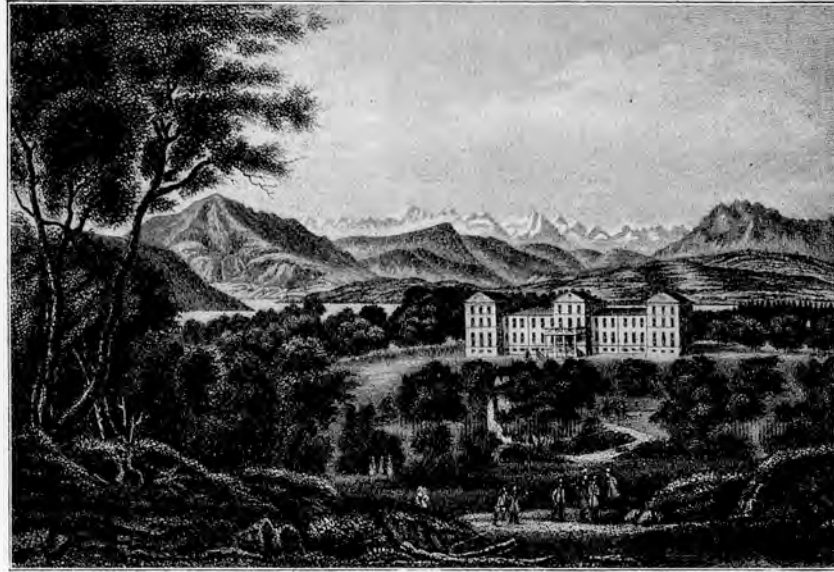


Sceau de Frédéric von Albis (23 févr. 1343)

tingense, 1892, p. 6 et 8. — Dam. Willi: *Das Zisterzienser-Stift Wettingen-Mehrerau*, p. 61. — De la famille Ab Albis ou Albiser citée depuis 1293 à Heisch et à Hausen am Albis, à laquelle se rattache peut-être Frédéric von Albis, mentionnons — 2. RUDI, fils de Hans, qui recut en 1399, du couvent de Cappel, le fief « rouge » à Heisch. — 3. NICOLAS, son frère (?) et — 4. HANS, de Hausen, tous deux meuniers sur la Sihl, près Zurich, furent reçus bourgeois de cette ville en 1401 et 1423. — Merz: *Wappenbuch der Stadt Aarau*, p. 325. — UZ VI et VII. — AE Zurich, *Ausgeschied. Urk. Cappel*. — *Bürgerbuch I.* — Voir aussi ALBISSER. [F. HEG.]

ALBISBRUNN (C. Zurich, D. Affoltern, Com. Hausen. Voir DGS). Etablissement hydrothérapique sur un plateau au pied de l'Albis, entre les villages de Hausen et Ebertswil, le plus ancien de la Suisse, fondé en 1839 par le Dr Wilhelm Brunner de Winterthour, et dirigé par lui pendant 44 ans. La maison fut construite en 1839-40 et agrandie aux deux ailes en 1842. Le prospectus de 1844,

lui qui s'allia aux Vittadini de Milan en épousant Rovida. — 3. FRANÇOIS, de Ponte-Tresa, député de la Magliasina au Grand Conseil, de 1803 à 1808, et de 1813 à 1815. — 4. CHARLES, fils du n° 2, * à Novazzano en 1833, major des troupes tessinoises en 1872; député au Grand Conseil de 1877 à 1885, de 1893-94 et de 1897 à 1902, † en 1908. — 5. NATALE, sculpteur contemporain, de Stabio, s'établit à Paris. Les quatre statues de la façade centrale de l'École Polytechnique de Zurich sont de lui. Il exposa régulièrement au salon de Paris de 1890 à 1893 et de 1897 à 1899. A l'Exposition universelle de 1900, il exposa le groupe *Melchthal et son fils*. Membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts en 1897 et de la Société tessinoises des Beaux-Arts. — 6. PIERRE, de Novazzano, fils du n° 2. De 1885 à 1892, représentant de Chiasso au Grand Conseil; en 1892, membre de la deuxième constituante tessinoise. Capitaine et syndic de Novazzano pendant 27 ans, † 1909. — 7. CHARLES, petit-fils du n° 2 et cousin du suivant, * à Novazzano en 1878; inspecteur cantonal des forêts et major d'état-major général depuis 1917; depuis 1919 commandant du bataillon 95. — 8. JOSEPH, fils de Trifones, orfèvre encore vivant, de Novazzano, * le 14 mai 1880; directeur de police à Lugano, commandant-major du bataillon de landwehr 175 depuis le 31 déc. 1916. — Voir *Allgem. Lexikon*. — BStov. 1897. — Dotta: *I Ticinesi*. — SKL. [D. TREZZINI.]



Albisbrunn, d'après une reproduction d'un tableau de S. Brunner, gravé par H. Huber.

par le Dr Brunner, donne une description du traitement à l'eau froide, mais bientôt l'institut pratiqua aussi les autres méthodes hydrothérapiques. En 1843, il comptait déjà 143 baigneurs; dans les années suivantes, le peintre Alexandre Calame, et depuis 1851, Richard Wagner, vinrent s'y reposer. — Voir *Basler Nachrichten* du 3 juin 1885, suppl. au n° 129. — Henri Nägeli: *Gedichte u. Erinnerungen... über das Kurleben in Albisbrunn*, Zurich, 1842. — F. Vogel: *Denkwürdigk. Stadt u. Landsch. Zürich I*, p. 45. — Dr E. Paravicini (médecin et propriétaire de l'établissement depuis 1884): *Die Wasserheilanstalt Albisbrunn*, 1886. — Julius Studer: *Albisbrunn, eine Gesch. Skizze*, dans *NZZ* 1889, n° 207 et 212. — *ZWChr.* 1901, p. 167. [F. H. et A. M.]

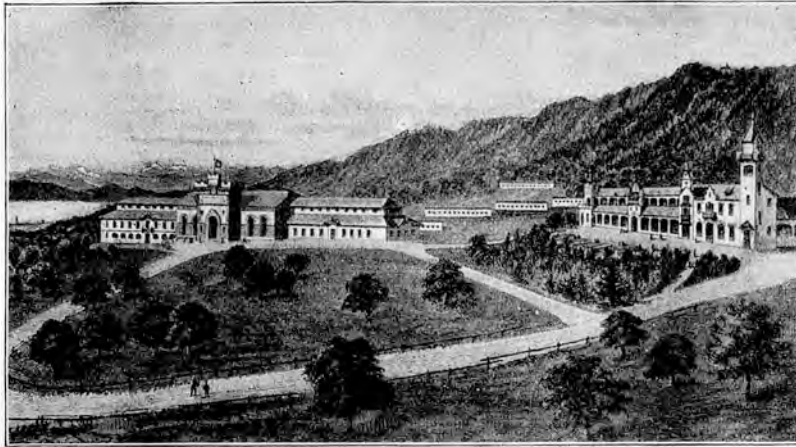
ALBISETTI, famille anciennement à Balerna, qui paraît vers 1600; aujourd'hui il en existe deux branches, dont l'une à Novazzano et l'autre à Magliasina. On dit que cette famille descend de la famille des Albizzi du Gênois et du Nivôis. Par les mariages, elle est alliée aux nobles Vittadini de Milan; en effet, un Joseph Albisetti épousa une Rovida, descendante des nobles Vittadini et cousine de Carlo Cattaneo. Dans la maison qui appartient aujourd'hui aux Albisetti alla Brusata de Novazzano, naquit en 1634 le célèbre architecte Carlo Fontana. — 1. JOSEPH, de la Magliasina, curé de Muzzano, député au Grand Conseil de 1808-1813. — 2. JOSEPH, fils de Pierre et d'Angela Fontana, * en 1784 à Brusata de Novazzano, † en 1881. C'est

Voir DGS). Vieille auberge et place de tir au pied de l'Uetliberg, qui exactement s'appelle *Unter (dem) Albis*, ou plus simplement *im Albis*. En 172, l'abbesse de Zurich vend à Hugues Milcheli une terre à Sihlfeld *Unter (dem) Albis*, et à Honrein (UZ IV, n° 1479). Cet Albis à Wiedikon se divisa en deux parties, séparées par le ruisseau qui descend de Kolbenhof: *Grossalbis* au Sud-Est, et *Kleinalbis* au Nord-Ouest. (Vögelin: *Attes Zürich II*, p. 694 et carte de 1650 environ. — K. Escher: *Chronik der ehem. Gem. Wiedikon u. Auser-sihl*, p. 112). L'auberge d'Albisgütli a donné son nom aux installations de tir, qui furent érigées en 1897-98 à Grossalbis par la société de tir de la ville de Zurich. Ces installations furent inaugurées par un tir cantonal, du 12-21 juin 1898. (Voir Fritz Marti: *Die Schützengesellschaft der Stadt Zürich*, 1898, p. 95-101. — Richard Kuder: *Die Festbauten auf dem Albisgütli dans Eidgen. Schützenfestzeitung* 1907, n° 1, avec vues et plan. — *ZWChr.* 1899, n° 28 et 30; 1907, n° 27-30; 1911, p. 466). Pour le tir fédéral de 1907, on construisit la ligne de tramways *Albisgütlibahn*, qui ne fit pas ses affaires, et fut exploitée dès l'origine par les tramways de la ville. — Voir l'art. KNABENSCHIESSEN. [F. HEG.]

ALBISHOCHWACHT « sur le Schnabelberg ». Le Défensional de Haller de 1620 prescrivait d'établir un poste de veilleur sur le Bürglenstutz de la chaîne de l'Albis. Il fut érigé sur le Schnabelberg, au Nord-Ouest de l'an-

ancien château de Schnabelburg, au point de 880 m. Construit en bois, il brûla en 1664, dans l'affaire Wigoltingen et fut remplacé par un édifice de pierre. Il résulte de l'inspection de 1689 que le veilleur devait être pris dans la paroisse de Hausen, dans celle de Rifferswil et dans la garde de Langnau. A la place du poste de veuille qui fut vendu par l'Etat en 1856, on a érigé en 1873 un pavillon encore existant. (*ZWChr* 1901, p. 320). — Voir G.-J. Peter: *Zur Gesch. des zürcher. Wehrwesens im XVII. Jahrh.*, avec supplément: *Hochwachtenkarte*, de H.-C. Gyger, de 1643. Panorama de Keller 1809 (Ebel: *Anleitung I*). [F. Hegl.]

ALBISHOF (C. Zurich, D. et Com. Zurich, mais jusqu'en 1893 Com. Wiedikon). Sur la route de l'Uetliberg, à l'Ouest de Albisgarten, existe depuis 1850 une fabrique de briques qui possède des succursales à Giesshübel et Heuried et qui, pendant ces 20 ou 30 dernières années, a beaucoup contribué au développement des constructions dans la ville de Zurich. En 1871, fut fondée aussi à Albishof la fabrique de poterie Bodmer. — Voir K. Escher:



Le nouveau stand d'Albisgütli, ouvert en juin 1898 (*Schützenfestzeitung* 1907).

Chronik der ehem. Gem. Wiedikon u. Aussersihl, p. 104. — Comptes-rendus imprimés. [F. H.]

ALBSRIEDEN (C. et D. Zurich. Voir DGS). Com. politique et scolaire et ancienne com. civile avec corporation de forêt, paroisse depuis 1866, école secondaire depuis 1902. *Armoiries*: d'azur à la croix pattée de gueules. En 1836, la Société des antiquaires de Zurich a mis à jour, sur l'ancienne place du gibet, un groupe de bâtiments romains, dont une villa avec son hypocauste en ruines, et une foule d'objets parmi lesquels des tuiles avec l'empreinte D. S. P. D'après les



monnaies trouvées, l'établissement a dû être occupé jusqu'à Constantin, puis quitté subitement et réduit en cendres. (*MAGZ* X, p. 83, nos 346-348 et XV. 3, p. 82. — Heierli: *Urgesch. der Schweiz*, p. 340).

Albsrieden s'appelait à l'origine seulement Rieden (820 *Rieda*, *Riete*, 1225 *Riedirn*, 1255 *Riedin*, 1256 *Rieden*), 1271 *Riedin prope Albis*, 1275 *Rieden prope montem Albis*; nommé *Rieden am Albis* pour le distinguer des villages d'Oberrieden et Rieden ennet der Glatt, près de Wallisellen; du ahd. (*h*)*riot* « marécages » (entre Albsrieden et la Limmat se trouvent encore aujourd'hui des marais), et non du ahd. *riod* « essartage »; voir *SI VI*, 1735 milieu. Il apparaît pour la première fois dans le *Rotulus* du Grossmünster de Zurich (IX^e s.) comme *vilula Rieda* en possession du chapitre de Zurich (*UZ I*, n° 37). C'était presque entièrement une seigneurie foncière du chapitre avec de nombreux serfs; c'est pourquoi elle prit les mêmes armes que celui-ci. En 1264 apparaît la première mention certaine d'un maire d'Albsrieden, Rüdiger. Il avait remis ses fiefs au chapitre sous

condition de célébrer son anniversaire et ceux de ses parents et d'ajouter dans les chants d'église l'*Exuperantius* (voir ce nom) aux deux anciens patrons zuricois (*UZ III*, n° 1255). Il y avait d'autres propriétaires de moindre importance à Albsrieden: l'abbaye d'Engelberg, les couvents de femmes d'Etenbach et de Selnau, et plus tard l'hôpital de Zurich. (Hoppeler: *SSR Zürich I*, p. 108-114). Albsrieden appartenait à l'origine à une grande association de «marke», celle de Zurich (?); en 1566 il sépara ses pâturages de ceux de Wiedikon avec lesquels il formait jusqu'alors une indivision où la corporation des bouchers de Zurich avait part (*SSR I*, c. p. 147). Le plus ancien rôle coutumier date de 1346; il est en latin tandis que le texte allemand est du XV^e s.; il a été renouvelé en 1562 et 1651 (*SSR*). Nous sommes peu renseignés sur le bailliage d'Albsrieden. Au X^e s. apparaît bien comme tel un Azilinus (*UZ I*, n° 190), mais il était probablement sous-bailli. Le bailliage passa ensuite aux Zähringen qui le remirent peut-être en fief aux Schnabelburg; ces

derniers ne le possédaient en fief impérial que depuis 1218, puis il devint arrière-fief de la famille des chevaliers Mülner de Zurich. En 1255 Jacob Mülner vendit le bailliage au chapitre de Zurich, qui le reçut en fief la même année du roi Guillaume (*UZ I* n° 429, III n° 940 et 1199). En 1526, le chapitre remit la haute et basse justice d'Albsrieden à Zurich qui depuis 1366 au moins y avait des bourgeois externes (*Zürcher Steuerbücher I*, p. 102). Zurich attribua Albsrieden au haut bailliage de Wiedikon, mais les revenus fonciers et les dîmes restèrent au chapitre. Après 1798, il fit partie du district de Zurich, puis de 1803-1814 de celui de Horgen et à partir de 1814 de nouveau de celui de Zurich. Pour ce qui concerne le gibet, voir Vögelin: *Alles Zürich II*, p. 642.

Albsrieden possédait déjà en 1270 une chapelle (*UZ IV*, n° 1464), dont les patrons étaient SS. Conrad et Ulrich (Nüscher: *Gotteshäuser III*, p. 402; *SSR Zürich I*, 1). Le Grossmünster désigna et rétribua le pasteur jusqu'en 1831, date où la collature passa à la commune. Parmi ces pasteurs il y eut J.-J. Breitingen, le futur antistes. La chapelle fut agrandie à plusieurs reprises, ainsi en 1680 où elle fut dotée d'une nouvelle tour; en 1753 elle fut restaurée et en 1816-17 elle fut remplacée par un nouveau bâtiment de l'architecte Conrad Stadler (*ZWChr*, 1906, p. 281, avec vue). L'église possédait un fonds assez considérable, ce qui lui permit de secourir ses pauvres dans les années de disette de 1771 et 1772, sans le secours des autorités. Albsrieden fut érigé en paroisse le 18 août 1866. L'école date du XVII^e s.; le maître était payé par le fonds de l'église, mais en 1780 cette subvention fut supprimée et l'école devint libre (*AE Zurich*, E II, 496). On construisit des maisons d'école en 1807 et à deux autres reprises.

Dans la guerre de Zurich, le 22 juillet 1443, les avant-postes des Zuricois et des Confédérés se rencontrèrent à Albsrieden ou près du village (*Edlibachs Chronik* dans *MAGZ IV*, p. 53. — Hans Fründ: *Chronik*, éd. Kind, 153 et 154. — *OSG XVIII*, p. 212). En 1799, Albsrieden fut occupé de juin à septembre par les Français et s'en plaignit au Directoire avec Uitikon et Birmensdorf (*ZT* 1862, p. 49). Un *Spécificielles Verzeichniss des Schadens, den die Gem. A. i. J. 1799 durch die fränk. Einquartierungen u. Requisitionen erlitten* (1800), par H.-K. Brunner, pasteur à Albsrieden, se trouve dans les archives de la cure. Albsrieden eut aussi à souffrir des combats qui se donnèrent à ce moment (*ASHR IV*, p. 613, 1446 et 1532). En décembre 1813, il fut traversé par les troupes autrichiennes.

Depuis la fin du XIX^e s. l'industrie s'est considérable-

ment développée à Albrisrieden et de nombreuses fabriques ont vu le jour (NZZ 1919 n° 152). La commune s'efforce d'obtenir sa réunion à la ville de Zurich. Les registres tres de baptêmes datent de 1590, ceux de mariages de 1597 et ceux des décès de 1700. Registres des bourgeois de 1750. Habitants, 1634: 243; 1814, 1852; 1836: 496; 1860: 610; 1888: 766; 1900: 1218; 1910: 1778. Liste des bourgeois avec leurs professions et des maisons, de 1863, dans J. Frick: *Das Gemeindebuch des Limmatthales* II, p. 101. — Voir *Mem. Tigur.* I-IV. — *ZWChr.* 1906, avec vue du village, p. 237 et 282 s. — *Gemeindechronik von A.* (1901-05) par O. Winkler, pasteur à A. de 1896 à 1905 (Mns à la Bibliothèque Centrale de Zurich). [C. BRUN et A. M.]

ALBISSER, nom de famille que l'on rencontre en plusieurs endroits.



A. **Canton de Soleure.** I. Ancienne famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. — JEAN, originaire du St-Michelsamt (dans la prévôté de Beromünster, C. Lucerne), reçu bourgeois en 1639. La famille s'éteignit avant 1759. *Armoiries*: d'azur au cor postal d'or, surmonté d'une étoile d'or. — Voir Franz Haffner: *Geschlechterbuch.* [v.v.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille de Büron, Entlebuch, Geuensee, Grosswangen, Schachen, etc. — 1. JEAN-BAPTISTE, de Geuensee, secrétaire de préfecture 1820, grand conseiller, Conseiller d'état 1841, président du tribunal 1845. — 2. JOSEPH, juriste à Lucerne, où il naquit en 1868. Il étudia le droit et l'économie nationale à Leipzig, Munich et Berne. Il est avocat depuis 1895 et depuis le 1^{er} juillet 1915 membre du Conseil communal de Lucerne. Il fait partie depuis 1899 du Conseil général de la ville; il a siégé en 1894-1895, puis depuis 1903 au Grand Conseil de Lucerne comme représentant du parti socialiste qu'il a fondé. Dès 1895 il s'occupa des cheminots; membre fondateur de l'Union suisse des employés des services de transport, dont il fut le président central de 1898 à 1902 et de nouveau depuis 1909. Comme représentant des cheminots, il fut élu en 1912 au conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents. L'Assemblée fédérale le nomma président du tribunal fédéral des assurances. — Voir NZZ 1917, n° 1793. [H. BR. et P. X.W.]

ALBLIGEN (C. Berne, D. Schwarzenbourg, V. DGS). Com. et paroisse séparée de Schwarzenbourg par une gorge, profonde de cent mètres, où coule la Singine, et entourée de trois côtés par le canton de Fribourg. La commune d'Albligen et une étroite bande de terre vis-à-vis de Laupen sont les seuls territoires bernois situés à l'ouest de la Singine. En 1148 *Albennon*, dans un document mentionnant les possessions du prieuré de Rüeggisberg, 1313 *Albenen*, 1346 et 1354 *Ablingen*, 1339, 1467, 1490 *Hablingen*. En 1423, il passa avec le district de Schwarzenbourg, de la Savoie aux Bernois et aux Fribourgeois et en 1803 fut incorporé définitivement au canton de Berne. Albligen fit d'abord partie de la paroisse d'Ueberstorf, puis, contraint par Berne à embrasser la Réforme, il se trouva réuni en 1531 à Wahleren et peu après constitué en paroisse autonome. En 1565 éclata une violente épidémie de peste. Dans le cimetière supérieur on a découvert les fondations d'un bâtiment d'une destination inconnue. En 1485 l'ammann fit ériger une chapelle dédiée aux saints Pierre et Paul dont la tour fut gravement endommagée en 1804 par un incendie causé par la foudre et qui détruisit l'auberge voisine; en 1823 fut construite l'église actuelle. A l'intérieur, on montre un vitrail avec l'aigle bicéphale et deux armoiries bernoises. A l'extérieur est fixée une plaque commémorative rappelant la mort du pasteur Walter Hofmann dans une excursion géologique sur le mont Bremring en 1908. La cure a été reconstruite en 1721. Parmi les anciennes maisons, citons la « Schmitte » avec ses sentences et ses vitraux, ainsi que celle « im Boden », de 1787. Dans le hameau de Kurried, Kunrieden 1467, au bord de la route vers Ueberstorf, se voit un manoir (1727) avec pignon en escalier et des sculptures rongées par le temps dans le jardin (jet d'eau, statues des quatre saisons); il appartenait autrefois aux familles patriciennes fribourgeoises des Muller et des Praroman. Dans la gorge de la Singine se trouvent

le Moulin de Ruch, une ancienne carrière et le pont construit en 1826, restauré et couvert en 1888 et 1906. Habitants: 1818, 520; 1870, 692; 1880, 701; 1910, 645. Registre des baptêmes depuis 1607 (avec des lacunes). [E. B.]

ALBO CASTRO, de. Voir WEISSENBURG, DE et BLANKENBURG, DE.

ALBO LAPIDE, Albert de, ou ALBERT DE WEISENSTEIN, dominicain, né probablement à Zurich. En 1440 il entre en théologie à Rome; 1450, professeur dans cette ville lors du Grand Jubilé sous Nicolas V; en 1455, il délivre des lettres d'indulgence à Saint-Gall; 1458, lauréat de théologie à Florence. A partir de 1480, Albert vit à Zurich, mais on ne connaît rien de sa vie. Il est l'auteur de deux ouvrages qui, très probablement, sont les plus anciens imprimés zuricois. Le premier, existant en un seul exemplaire à Einsiedeln, porte pour titre: *Laus*

infructuosus esse postis sanguis eorum ut inde crederet
 fides unde putabatur peritura Inquit Augustinus
 Nonne paulo apostolo crisi decapitato (Romae caput ipsius et es
 salus deus et tres fontes videntur aquae ibidem ita dicitur ut qui
 usque hodie perleuant Regem in concione nis est ut is qui con
 vertit petra in stagna aquae et rupam in fontes aquarum ite ceteris
 et cōsolari gratularitur: Et sic iam nunc largam suam benedicti
 onem sanctorum mariae meritis salutis totent suis deuotis in p̄cia
 tur Ve sicut nobis annum benignitatis et gratie p̄ suū in terziesi
 carū benedixit Ita sumus impeti huius fontis cūntatem nostrā
 et eius populū factorū meritis salubriter letificauit ut enariat mira
 bilia dei et sanctorum suorum laudes qui in sanctis suis semp̄ est mira
 bilis p̄reare hoc aqua cuius contraxerunt morboz sit sanatus sicut ex
 p̄ientia docet q̄ p̄prietatibus elementorum attribui non p̄t p̄ie cre
 dendum est q̄ hoc sanatus vicius alij sup̄ naturali virtute p̄ficiat
 tur Quio vero futuris tēporibus de hoc fonte sanctorum p̄notum
 nitorū meritis deus ip̄e qui bōnes et iūmēra saluat ordinare uelit su
 rorum necitit om̄ne p̄uocentia cōmittamus que oīā sapienter for
 titur: sicut et p̄p̄onit Donet deus ut hec mea exhortatio sim
 p̄li: quidem sed veracitilo exarata de indulgentiarum laude et
 commendatione singulorum corā penetret Et hic si quis gen̄e
 det ve noui per indulgentia dictarum indulgentiarum collecta p̄gram
 albertum de albo lapide sacro theloye p̄fessorem.

Albo Lapide. Fac-similé de la dernière page de l'écrit sur le Jubilé. (Bibliothèque Centrale de Zurich).

et commendatio illius Suuissimi Cantici Salve regina. Le deuxième, dont il existe sept exemplaires, est un écrit sur l'extension du Jubilé de 1475 à Zurich, ordonnée par bulle du pape Sixte IV, du 12 juillet 1479. Il a pour but de faire connaître le caractère des indulgences et de recommander leur acquisition. L'auteur parlant dans la dernière partie de la source miraculeuse qui surgit de Noël 1479 à mars 1480, dans la Wasserkirche de Zurich, l'on peut admettre que cet imprimé sortit de presse en 1480, avant le 11 septembre, date d'ouverture du Jubilé. Le lieu d'impression paraît être Zurich, mais l'aspect général du livre dénote qu'il ne sort pas d'une imprimerie bien établie, mais plutôt d'une installation de fortune, montée à la hâte, probablement dans le couvent des dominicains de Zurich. C'est de là que doit être sorti aussi le premier ouvrage d'Albert, qui est certainement antérieur à celui-ci. — Voir F.-Jos. Schiffmann: *Der Dominikaner Albertus de Albo Lapide u. die Anfänge des Buchdrucks in der Stadt Zürich*, publié avec des additions par Ad. Fluri dans *ZT* 1899, p. 100-130. — E. Voullième: *Die deutschen Drucker des fünfzehnten Jahrhunderts, kurzgefasste Einführung in die Mon. Germ. et Italiae typographica*, Berlin, 1916, p. 122 (avec bibliographie). — Reproduction dans: *Type Facsimile Society: Publications of the Society for the years 1900-1909*, Oxford. [C. B.]

ALBON, IM. Voir IM ALBON.

ALBONA. Voir AUBONNE.

ALBRECHT, nom de famille répandu dans les cantons d'Argovie, Lucerne, Saint-Gall, Thurgovie, Uri, Valais et Zurich.

A. Canton d'Argovie. Ancienne famille bourgeoise de Lenzbourg. — 1. MARC, vicaire et *ludi magister* à Lenzbourg, pasteur à Schinznach et Ammerswil † 1823. Il avait épousé Jeanne Spengler, de Lenzbourg, dont il eut trois fils : Max-Frédéric, 1793-1838, Frédéric-Gottlieb, *1798, Henri, Dr en médecine, 1801-1842, qui fut puni par le tribunal supérieur pour sa participation aux troubles de 1840. — 2. FRÉDÉRIC-GOTTLIEB, devint en 1820 vicaire à Ammerswil, de 1824 à 1829 vicaire et maître auxiliaire à Zofingue et de 1829 à 1842 pasteur à Schinznach, où il fut impliqué dans le procès de son frère Henri et condamné à une partie des frais. Ses ennemis en profitèrent pour le priver de ses fonctions. De 1842 à 1846, diacre provisoire à Baden et Lenzbourg, puis en 1847 vicaire à Gontenswil. Accusé d'entretenir des relations coupables avec une jeune fille, il fut suspendu de nouveau de ses fonctions et emprisonné, mais, en 1849, après une brillante plaidoirie de l'avocat Fahrlander, le tribunal cantonal le déclara innocent de toute faute et annula toute peine. — Voir Arch. de Lenzbourg, reg. d'état civil. — R. Fahrlander : *Verteidigung des H. G. Albrecht von Lenzbourg, gewes. Pfarverweser in Gontenschwil, an das tit. Bez. Gericht Kulm*. Imprimé comme Mns. — TRG 1894. — 3. GOTTLIEB, *1808 à Lenzbourg, fils de Marc, ténancier de l'auberge du Rössli à Aarau et Lenzbourg, devint d'abord vicaire à Seengen, puis premier pasteur de la paroisse nouvellement fondée de Fahrwangen-Meisterschwanden et de 1849 à 1881, pasteur à Kulm, † en 1893. — 4. HERMANN, pasteur, fils du n° 3, * le 16 février 1846, à Fahrwangen, fréquenta les écoles de son canton, les universités de Bâle, Göttingue et Zurich et fut consacré dans cette ville en 1869. Vicaire de Lenzbourg et inspecteur des écoles de district ; en 1874, il répondit à un appel de Rorschach où, jusqu'à sa mort, il exerça une activité étendue et bienfaisante comme pasteur, brillant orateur de la chaire, ami des écoles et philanthrope. Il déclina huit appels venus des paroisses de grandes villes. Sous son influence, la communauté de fidèles dissimulés de Rorschach prit un essor extraordinaire. De 1875 à 1877, il fut co-rédacteur, puis dès 1877, seul rédacteur du *Religiöses Volksblatt*. Théologien réformé convaincu, il se fit parmi le clergé protestant de son canton une place en vue. Il mourut à Berne le 26 octobre 1892. — 5. HERMANN, * à Aarau en 1847. Recu médecin en 1876, il s'établit à Berne et enseigne à l'Université comme privat-docent. En 1877, il se fixe à Neuchâtel où il pratiqua jusqu'en 1895. S'installe ensuite à Genève où il meurt le 5 mars 1899. Auteur de nombreux articles. — *Revue médicale de la Suisse romande*, XIX (1899), p. 230-231. [F. W., Br. et L. K.]

B. Canton de Lucerne. Famille de la ville de Lucerne, reçue bourgeoise en 1537, originaire de Knutwil, Mauensee, Rieden, Sursee, Uffikon. — P. LÉGER, de Lucerne, *1722, capucin 1741. — P. MASSEUS, de Knutwil, *1749, capucin 1770. [P. X. W.]

C. Canton de Saint-Gall. Famille originaire de Sargans, dont une branche a émigré à Weisstannen et une autre à Bienne. La première mention qui en est faite est de 1676. — 1. JACQUES, * 17 février 1827 à Sargans, fut élève du séminaire puis de l'école cantonale de Saint-Gall et étudia la philologie à Munich. De 1853 à 1854, instituteur à Lachen (Schwyz), puis à Saint-Gall 1856 et 1859 à 1860, ensuite à La Neuveville; 1863 à 1895, professeur de langues allemande et latine au progymnase de Bienne, où il mourut le 27 mars 1897. Excellent dessinateur caricaturiste et satirique, il collabora au *Postheiri* et pendant de longues années au *Nebelspalter* où il publia les lettres de *Stanislaus an Ladislaus*. A Saint-Gall, il rédigea la feuille satirico-politique illustrée *Der Inspektor*, 1861-1862, et fut correspondant de plusieurs journaux saint-gallois. Collabora au calendrier *Der Prophet*, qui paraissait à Glaris de 1850 à 1860. De 1848-1871, il publia, sous le pseudonyme de Frater Hilarius, le *Neuer Distelkalender*; en 1888, les *Erinnerungen an das St. Galler Oberland in Sargansermandart von Frater Hilarius*, et

en 1890, *Humoristisch-satyrisches Quodlibet*. Il a aussi laissé des poésies inédites : *Gallöpfel*. — 2. Son fils JULES, * le 29 juin 1866, avocat à Bienne, conseiller communal depuis 1913, conseiller municipal depuis 1913, député 1902-1918. — 3. PAUL-ARNOLD, docteur méd. * 23 mai 1870 à Mels, pratiqua à Uetikon, Weinfelden, Ottenbach et depuis 1913 à Dübendorf. Dissertation : *Ueber arterio mesenterialen Darmverschluss an der Duodeno-Jejunalgrenze u. seine ursächliche Beziehung zur Magen-erweiterung*, Lausanne, 1899, et dans *Virchows Archiv*, 1899. Il a écrit en outre *Gastero-enterostomie bei Ulcus ventriculi*, dans Brun : *Beiträge zur klin. Chirurgie*, XXIII, 1911. [H. T. et G. W.]

D. Canton de Thurgovie. Famille probablement originaire du canton de Zurich, bourgeoise de Müllheim (Thurgovie) depuis le XV^e siècle. *Armoiries* : parti de sinople et d'argent au massacre de cerf de l'un à l'autre. A citer : — 1. JACQUES, * 1806, à Müllheim, consacré en 1828. Il fut le premier pasteur de Nusshausen (1828-1837), puis pasteur à Matzingen, membre du Conseil d'éducation et secrétaire du Conseil d'église de Thurgovie. Il résigna ses fonctions en 1849 pour raisons de santé, et devint ammann de Müllheim, membre du Grand Conseil et, pendant une législature, du Conseil des Etats. — 2. HENRI, Dr médecin à Frauenfeld, * 5 février 1842 † 18 février 1916, fils du n° 1. Il fréquenta l'école cantonale de Thurgovie, étudia dès 1860 la médecine à Zurich et Berne où il prit ses grades, poursuivit ses études à Prague, travailla pendant une année comme médecin-assistant à l'hôpital cantonal de Munsterlingen et termina ses études sous Billroth à Vienne. Il s'établit en 1866 à Steckborn et en 1871 à Frauenfeld où il fut jusqu'à sa mort un médecin très couru. Albrecht prit part à l'occupation des frontières en 1870 comme médecin-assistant au bataillon thurgovien 7. De 1879 à 1916 il fut médecin de district, médecin de place à la caserne de Frauenfeld et enfin médecin de corps d'armée. En outre, pendant de longues années, il fit partie de l'autorité directrice de l'école primaire de Frauenfeld, et pendant vingt-neuf ans du Conseil de surveillance de l'école cantonale de Thurgovie; l'hôpital de Frauenfeld n'eut pas d'ami plus zélé qu'Albrecht qui fut aussi président de la Croix-Rouge de Thurgovie. — Voir sa nécrologie dans le *Sonntagsbl. der Thurg. Zeitung*. [Sch. et G. W.]

E. Canton d'Uri. ALBRECHT, plus rarement ALBERT, nom de famille qui paraît pour la première fois en 1469 avec HENRI et PIERRE à Schattdorf, où ils avaient des propriétés dont Albrecht Bönig payait les intérêts en 1426. Ce dernier est probablement la souche de la famille, le prénom étant devenu nom de famille. — 1. PIERRE fit en 1474 un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice et tomba en 1499 au combat de Rheineck. Son fils — 2. PIERRE, est avoué de l'église de Schattdorf en 1496; en 1515, trésorier du pays; en 1515 et 1516, député à la Diète; de 1516 à 1518, landammann, et en 1524 et 1536, ancien landammann. — 3. HENRI, fils du n° 2, paraît la première fois en 1544 comme témoin; 1544-1547, bailli de la Léventine; depuis 1554, membre du conseil de guerre; 1561-1573 député à la diète; 1563-1565, et 1571-1573, landammann; † aux environs de 1574. — 4. PIERRE, fils du n° 3, habitait Schattdorf comme son père, et mourut environ en 1595; il était membre, ainsi que le landammann Pierre et Balthasar Albrecht, de la corporation de l'Autruche à Aldorf, où entra également son fils — 5. HENRI, lequel fut prévôt de 1617-1619. Ce dernier dressa en 1610 le cadastre des conduites d'eau à Schattdorf; de 1619 à 1622, en qualité de délégué d'Uri, il prit part aux réunions et aux redditions des comptes des trois cantons; revêtit en novembre 1622 la charge de bailli des eaux à Schattdorf et mourut le 10 sept. 1623. La famille s'est éteinte au XVII^e siècle. Le sceau du landammann Pierre porte une marque de maison. [Jos. Müller.]

F. Canton du Valais. Les Albrecht forment une branche de la famille Mangold, de Conches, et se fixèrent au XVI^e siècle, d'une part, dans la paroisse de Mörel et de l'autre à Blitzingen, Biel et Niederernen. La famille est éteinte depuis deux siècles à Fürgangen, Niederernen et Biel. Par contre, de Mörel elle se propagea à Martisberg et Sax. — Voir BWG I, 273. — A citer ANTOINE, de l'ordre des capucins, fils de Valentin, de Blitzingen, * à

Viège le 14 juin 1837, étudia à Brigue, entra le 8 octobre 1856 dans l'ordre des capucins à Lucerne et exerça une activité féconde dans les couvents de Schwyz (1860), Arth (1861), Fribourg (1863) et Sion (dès 1877) où il mourut le 7 décembre 1907. Il est l'auteur de l'opuscule : *Blumenlese für Lehrer von einem Erziehungsfreund*. — Voir BWG I et Wallis. *Bot.* 1907.

6. **Canton de Zurich.** Nom de famille du canton de Zurich, à l'origine prénom, existant depuis le milieu du XIV^e siècle à Høgg et à Zurich (*Zürch. Stadt- u. Steuerbücher*). Au XV^e siècle on trouve cette famille dans le Conseil de Winterthour et dans le Neumant, d'abord à Stadel en 1455, et au début du XVI^e s. à Rheinau. Aujourd'hui elle existe encore dans les districts de Bülach, Dielsdorf et Zurich ; à Oberengstringen elle est éteinte depuis 1829 (Weber : *Die Kirchgeme. Høgg*, 1869, p. 52 et 155).

1. **CAMPAGNE DU CANTON.** — 1. JEAN, de Winkel, prend part en 1512 à la campagne de Lombardie contre la France. — 2. ADAM, du Neumant (Stadel), participe à la bataille de Marignan (A. E. Zurich, A. 30, *Reisrödel*). — 3. JEAN, avoué du couvent de Rheinau en 1529, écrit en cette qualité, le 4 juin, au bailli d'Eglisau, pour demander du secours de la part de Zurich contre les paysans soulevés (Strickler : *Actensammg. zur Reformationsgesch.* II, n° 432 et 544). — 4. FÉLIX, de Neerach, capitaine en 1656 dans l'expédition contre Rapperswil (A. E. Zurich, E. II, 270). — 5. **Henri**, *1823 à Neerach, † 1896 à Bülach, géologue et sourcier. Il apprit d'abord de son père le métier de forgeron, puis s'établit en cette qualité à Bülach. Des dons d'observation extraordinaires, doublés de connaissances scientifiques, firent de lui un remarquable chercheur de sources. Il se voua complètement et avec passion à cet art et devint le connaisseur de sources le plus expérimenté en même temps que le plus savant qu'il y eut jamais. En 1875, parut son excellente brochure populaire : *Die Wasserversorgung auf dem Lande*, avec une préface de l'ingénieur Bürkli-Ziegler. Cet écrit, dont le succès et la diffusion furent grands, démontrait que non seulement les villes, mais aussi les villages avaient besoin d'améliorer leurs services des eaux au point de vue de l'hygiène et de l'agrément. En 1884, après l'épidémie de typhus à Zurich, il aida le professeur Heim à clarifier l'eau potable. Dans les volumineux *Berichte der erweiterten Wasserkommission der Stadt Zurich*, 1885, sont publiées toute une série d'observations d'Albrecht. En outre, bon nombre de ses avis comme expert juridique ont paru dans *Expropriations-sachen Marthalen u. Benken an den Bezirksrat*. Il a contribué à procurer une bonne alimentation en eau à quelques centaines de localités qui, autrefois, en manquaient, et a tranché une quantité de contestations en matière hydraulique. Il a rassemblé ses notes dans un livre intitulé : *Quellenkunde*. Pour la ligne Winterthour-Eglisau, il exécuta le tracé d'un tunnel sous le Dettenberg. A la demande de la commission géologique, il fit, dans les années qui précédèrent 1880, un inventaire modèle des blocs erratiques et des moraines de la partie nord du canton de Zurich. Sa collection minéralogique a été incorporée à la collection géologique de l'École polytechnique. Albrecht a encore publié : *Geologische Excursionen* dans A. Wild : *Am Zürcher Rhein* II, p. 265-277. — Voir A. Heim : *Heinrich Albrecht, geologischer Quellentechniker* (NZZ 1896, n° 72 et 73). — 6. JACQUES, 1837-1893, de Stadel, bourgeois de Zurich depuis 1876, fabricant de soieries à Riesbach, puis à Afoltern am Albis (*Bürger-etats von Zurich* 1879-1911). — 7. HENRI, de Boppelsen, *1846, agriculteur et secrétaire de commune à Boppelsen jusqu'en 1911 ; membre du Grand Conseil depuis 1881 ; membre du tribunal de justice du district de Dielsdorf 1898-1905, président de ce tribunal depuis 1912. [F. HEGI.]

II. **WINTERTHOUR.** — 1. JEAN, membre du Petit Conseil 1401-1410 ; en 1405 distributeur du bois et gardien des clefs de la caisse de la ville, curateur de l'hôpital du bas et de la léproserie de Saint-Georges aux champs en 1406. Membre du tribunal thurgovien, dont le siège était alors à Winterthour, en 1406-1407, directeur des travaux de la ville en 1408, il est souvent mentionné dans les documents de cette époque. — 2. Un Albrecht était curé de Winterthour en 1399. — 3. HENSLI, délégué auprès du duc Sigis-

mond, à Innsbruck, lors du siège de la ville en 1460. La famille s'éteignit à la fin du XV^e siècle. — K. Hauser : *Winterthur z. Z. des Appenzellerkrieges*, 1899, p. 117, 123. — *Chronik des Lawr. Bosshart*. [K. H.]

III. **VILLE DE ZURICH.** De nombreuses réceptions d'Albrecht à la bourgeoisie de Zurich eurent lieu de 1351-1603, puis de nouveau depuis 1876 et par la réunion des communes de 1893 ; la plupart venaient de Høgg, puis aussi de Schaffhouse, Stein s/Rhin, etc. et au XIX^e siècle de Stadel. *Armoiries* : A. Parti d'or et de sable au massacre de cerf de l'un à l'autre. B. Voir n° 3. C. De gueules à un demi-cerf d'or sur trois coupeaux de sinople (voir Meyer : *Wappenbuch von Zurich* de

1605 et 1674). — 1. SIGISMOND, en 1434, vice-gardien des carmes déchaussés à Zurich (Dürsteler : *Geschlechterbuch*). — 2. HENRI, armurier, demeurant au Rindermarkt en 1429, maître de la corporation des forgerons au conseil de la Saint-Jean 1443, capitaine des 20 hommes avec les armes courtes de la corporation (Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmiden*). — 3. HENRI, tanneur, cité en 1457 dans une émeute d'Hans Waldmann, prit part en 1458 à l'expédition volontaire de la guerre des plapparts ; élu maître de la corporation des tanneurs au lion rouge, dans les conseils de la Saint-Jean de 1485 à 1488. Partisan de Waldmann qui était son créancier hypothécaire pour une maison au Niederdorf, une procédure pénale fut instruite contre lui le 21 mai 1489, après sa fuite. Le 25 août, condamné à une amende de 100 florins en faveur de la ville, exclu de la corporation et déclaré incapable d'emplois pendant 10 ans, il dut donner une caution de 500 florins. Le 9 juin 1492, il fut relevé de ces condamnations et mourut la même année, rétabli dans toutes ses prérogatives. — Gagliardi : *Dok. Waldmann I et II*. — *Edlibachs Chronik*, p. 255. *Armoiries* : d'or à une marque de maison de sable accompagnée en pointe d'un croissant du même (Edlibach). — 4. PIERRE, serrurier, fils du serrurier Matthieu, de Stein s/Rhin, qui acquit la bourgeoisie en 1543. Reçu de la corporation des forgerons en 1570, il se maria la même



année et son père paya à celle-ci le *Tischgeld* pour 19 tables. Avec Henri et Jörg Albrecht, il fit don en 1610 à la corporation d'une coupe d'argent avec les armes de la famille (Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmiden et SKL*) ; descendance éteinte en 1785. — 5. JEAN, fondeur de cuivre, de Schaffhouse, apprit son métier à Bâle chez un maître célèbre pour la fonte des tuyaux de fontaines ; il fut reçu à la bourgeoisie de Zurich, le 19 novembre 1576, pour 20 florins en considération de ce que la ville ne possédait aucun autre représentant de son indispensable métier. Il fut chargé de la surveillance des fontaines et on lui construisit une nouvelle fonderie (A. E. Zurich, *Akten Supplikationen* 1654 et *Bürgerbuch* II) ; descendance éteinte en 1834. — 6. JEAN-PIERRE, fils du n° 5, *1589, fondeur de cuivre, fut reçu de la corporation des forgerons le 17 mai 1612. Il livra l'installation métallique pour les fontaines de toute une série de villes suisses. A sa demande, il reçut en août 1654 une distinction du conseil pour son travail artistique en matière de fontaines, de monnaies et de treuils (A. E. Zurich, *Akten Supplikationen*). — 7. WERNER, 1573-1635, de Benken, pasteur à Weiningen 1599, acquit la bourgeoisie de Zurich en 1603 avec son fils Jean-Conrad. Pendant son séjour à Weiningen, 67 de ses paroissiens passèrent au catholicisme. 1612-1626, pasteur à Rorbas, et depuis 1629 à Wangen (Zurich). — 8. JEAN-RODOLPHE, 1609-1651, petit-fils du n° 4, consacré en 1630, pasteur à Mollis (Glaris) 1630-1635, à Salmsach (Thurgovie) 1635 et depuis 1645, à Wiesendangen. Sa fille Lydia, 1637-1742, mourut à 104 ans, 7 mois et 7



Seau de Hans-Rodolphe Albrecht, n° 10.

jours, à Zurich. — 9. JEAN-JACQUES, fils du n° 7, 1608-1644, consacré en 1634, pasteur à Burg, près Stein s/Rhin jusqu'en 1643 (voir pour les nos 7-9 Wirz: *Etat*. — G. Heer: *Die evangel. Geistlichkeit des Landes Glarus*. — Pupikofer: *Verzeichn. der Geistlichen des Kt. Thurgau*. — Dürsteler: *Geschlechterbuch*). — 10. JEAN-RODOLPHE, 1669-1731, petit-fils du n° 8, *Ratsprokurator* du Conseil en 1693, 1712 commandant du château Forsteck à Sax, 1718-1728 landamman de Thurgovie (Holzhalf: *Lexikon*. — *Die Familie Pestalozzi*, tabl. I. — Pupikofer-Strickler: *Gesch. des Thurgau* II). — 11. MATTHIEU, 1691-1751 arrière-petit-fils du n° 8, consacré en 1713, pasteur à Kirchberg depuis 1726 (Pupikofer: *Geistliche*, p. 74). — Voir encore Keller-Escher: *Promptuarium I* (Bibl. centrale de Zurich). [F. HEGI.]

ALBRECHT, CHARLES, 1789-1876, *à Tubingue, se rendit Suisse en 1830 où il remplit plusieurs postes d'instituteur primaire et secondaire, à Horgen, Metmenstetten, Winigen, Berthoud et Worben. Il a publié contre Strauss, Büchner et Feuerbach: *Naturwissenschaft, Philosophie und Religion nach ihrer Zusammengehörigkeit*, Bienne 1872. — *Die wissenschaft. geordnete Weltansicht als Beweis gegen den Atheismus Büchners und der übrigen Materialisten*, Bienne 1874. — Voir *Bieler Tagblatt* 1876, n° 141. — *Schweizer. Handelscourier*, 1876, n° 468. [E. B.]

ALBRECHTSWIL, Hugo von, premier chapelain et fondateur de l'autel Sainte-Catherine dans l'église de Saint-Pierre à Zurich, installé par le prévôt du chapitre le 6 mai 1325. Malgré les présomptions de UZ X, n° 3973, il devait tirer son nom de Alberswil (C. Saint-Gall, Com. Gossau). Une famille du même nom était bourgeoise de Wil (C. Thurgovie) en 1277. — UZ V, n° 1650. — *Mülleri praef. in Tubam Joel*, p. 45. — USIG III-V. — *Mon. Germ. Neer. I*. [F. H.]

ALBRICI, nom de famille répandu dans le Tessin et les Grisons.

A. Canton du Tessin. *Armoiries*: D'azur à un château d'argent, à deux tours, ouvert et ajouré du champ, surmonté d'un lion d'or tenant une roue du même. (D'après G. Corti). Le nom se rencontre sous diverses formes: *Brizio, Bricio, Bretio, Albricius, Albricii, Albricis, Albricis, Albrizzi*. Dans les Recès fédéraux, il est écrit *Albrisch* et *Alberisch*. L'origine de cette famille tessinoise est obscure; peut-être vient-elle de Côme. On la trouve très tôt à Locarno, Lugano



et Torricella. Les Albrizzi de Lugano et de Torricella forment probablement une seule branche; en tout cas, ceux de Lugano possèdent encore le droit de bourgeoisie ainsi que des propriétés à Torricella. — BRANCHE DE LOCARNO. C'est à Locarno qu'on trouve la première mention de la famille. Le 18 janvier 1247, un ROMEDIUS DE BRICIO, de Locarno, est témoin dans un acte passé entre le chapitre de Saint-Victor de Locarno et Simon Orelli. Le 1^{er} janvier 1284, un SIMON DE BRICIO, de Locarno, fils de feu « Bricii bechary » (boucher), de Locarno, participe à l'assemblée des bourgeois. Dans la liste des ayants droit aux régales de Locarno on trouve, en 1317, les héritiers de feu ZINE de Bricio. Dans un acte de location, passé le 24 juin 1393 par la commune de Pedemonte, figure le notaire ETIENNE, fils de feu Monete de Brizio (ailleurs de Bretio), de Locarno. Le fils d'Etienne, ANTOINE, ainsi qu'un GIOVANNOLO, fils de feu Nicolas de Britio, figurent en qualité de notaires dans un acte du 25 mai 1432. Vers la fin du XIV^e siècle, on parle d'un « magister Andrea de Albricis »: C'est la première fois qu'on rencontre le nom complet. En 1460 et 1464, la famille Albrici prétend appartenir à la noblesse de Locarno. Elle possède, de 1416 à 1422 le château de Castel S. Pietro (D. Mendrisio). Parmi les membres marquants de la branche de Locarno, il faut citer: — 1. SIMON, dit ordinairement IL CAMPANELLA, de Locarno, capitaine de Franchino Rusca, comte de Locarno, dans la lutte que celui-ci entreprit contre les Vitani de Côme. En 1448 Simon prend Porlezza; il est battu avec le comte à Chiasso; se retire au château de Morbio Inferiore et y est tué à la prise du château par les Comasques. — 2. ZANINO, de Locarno, homme d'armes à la solde des Comasques. Il se distingua surtout dans la guerre des Vitani de Côme contre Franchino Rusca. — 3. LUCIO, de Locarno, créé

sénateur de Milan en 1593 par Philippe II, roi d'Espagne. — BRANCHE DE LUGANO-TORRICELLA. La première mention de la branche des Albrizzi de Lugano est de 1400; on rencontre alors un ANTOINE de Albricis, de Lugano, archiprêtre de Saint-Victor de Locarno. Le 7 décembre 1414, Antoine et le chanoine LAURENT, fils de maître François de Albricis de Lugano, passent, au nom du chapitre de la collégiale, une convention avec les *vicini* de Pedemonte. En qualité de témoin figure également maître FRANÇOIS, fils de feu Jean de Albricis, de Lugano, mais habitant Locarno. Ce François est vraisemblablement le père de Laurent. Antoine était encore archiprêtre de Locarno le 15 octobre 1437. A cette date, en effet, il assiste avec un ANDRÉ de Albricis, fils de feu Jean, à la rédaction d'un acte d'investiture des biens de l'évêque de Côme aux Muralti de Locarno. Parmi les membres marquants de la branche de Lugano-Torricella, il faut citer: — 4. ANTOINE

de Torricella et Lugano, avocat et notaire, *31 mars 1773, † 1^{er} juillet 1846. Dès 1797, il était premier-lieutenant des grenadiers du corps des volontaires qui repoussèrent, le 15 février 1798, l'attaque des Cisalpina contre Lugano. Membre de la députation qui, le 22 février 1798, traita avec les commissaires de la Cisalpina au sujet des événements du 15 février. Ensuite d'une accusation de corruption portée contre lui par le peuple, il passa aux partisans de la Cisalpina réunis à Bissone, dont il devint secrétaire.

En cette qualité, il signa la proclamation que les « Patriotes » (ou membres de la Cisalpina) lancèrent contre Lugano, le 1^{er} ventôse an VI. Le gouvernement provisoire lui infligea une amende dont il ne paya qu'une partie; ses biens furent en conséquence sequestrés par décret du 12 juin 1799. Antoine fut un juriconsulte de grand mérite; on l'a surnommé le Marocco du Tessin. De 1813 à 1815, député au Grand Conseil; en 1815, membre de la commission chargée d'élaborer les codes civil et pénal du Tessin. Membre du tribunal d'appel; député à la Diète extraordinaire du 23 décembre 1830 au 7 mai 1831, à Berne. Inspecteur scolaire général du district de Lugano, en 1836. Il collabora avec Francini à la *Gazzetta Ticinese*. — Voir Monti: *Atti III*. — Oldelli: *Dizionario*. — *BStor*. 1879, 1883, 1895, 1898, 1910 et 1911. — Baroffio: *Storia del C. Ticino*. — Recès fédéraux. — Pometta: *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Gubler: *Geschichte des Kantons Tessin*. — Francini: *La Svizzera italiana*. — Baroffio: *Dell' invasione francese nella Svizzera*. — Francini-Peri: *Storia della Svizzera italiana*. — Rossi: *Il Sonderbund nel Ticino*. — Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. [Dr TREZZINI.]

B. Canton des Grisons. Famille de Poschiavo. — 1. PROSPER, conseiller aux Etats, *18 mars 1822, † 14 décembre 1883. Il fréquenta les écoles de Poschiavo, le collège Gallio à Côme, et le collège des Jésuites à Fribourg, et étudia ensuite le droit à Pavie et Zurich. Il débuta dans la carrière publique comme secrétaire de commune. En 1849 et 1850, il est podestà et en même temps membre de la Cour d'appel cantonale; de 1849 à 1883, à plusieurs reprises, président d'arrondissement, président du tribunal du district et député au Grand Conseil pour Poschiavo. En 1864, 1865 et 1876, nous le trouvons au Conseil d'Etat et en 1873, il représente les Grisons au Conseil des Etats. Au début de 1880, il renonça à la politique pour se vouer exclusivement à ses affaires privées, le commerce des vins et la poste aux chevaux. C'était un homme d'état libéral et un bel orateur. — Voir J. Robbi: *Unsere Regierungsräte* (dans *Unterhaltungsblätter zum Graub. Generalanzeiger*, 1918, n° 6). — 2. PIERRE, ingénieur, *1838, † 22 août 1892. Il fréquenta dès 1854 l'Ecole cantonale grisonne, en 1859 l'Ecole polytechnique de Mu-



Antoine Albrizzi, d'après un portrait de Reina.

nich et termina ses études techniques de 1860 à 1862, à l'École polytechnique fédérale à Zurich. Entré au service de son canton, il travailla aux routes de l'Albula, du Schyn, de la Bernina et du Landwasser. Il fut aussi pendant cette période podestà de Poschiavo et en 1867 député au Grand Conseil pour l'arrondissement de Poschiavo. En février 1872, le Petit Conseil le nomma adjoint de l'ingénieur en chef et ingénieur de la première circonscription routière, situation qu'il occupa jusqu'à sa mort. — Voir: *Der freie Rätler*, 1892, n° 198. [F. P.]

ALBRIZZI. Voir ALBRICI.

ALBRUN (COL DE L') ou BOCCHETTA D'ARBOLA (V. DGS). Passage conduisant de Fiesch à Domo d'Ossola entre l'Ofenhorn et l'Albrunhorn. Ce col, le plus important du Haut-Valais, forme avec le Gries et le Grimsel une voie commerciale entre l'Oberland bernois et le val d'Ossola. Des trouvailles préhistoriques à Binn permettent même de conclure à une utilisation très ancienne. Dans la guerre de Milan, il servit de passage, en novembre 1425, à une colonne de secours de 2500 Bernois et Soleurois qui allaient dégager un corps franc de confédérés assiégés dans Domo d'Ossola. Ceux-ci étaient accompagnés de partisans de la Suisse orientale et du Valais, qui avaient passé le Simplon et le Gries quelques semaines auparavant. La route prise par les Bernois est indiquée dans Justinger (p. 283) via « Buni » (Binn) et « Bäfich » (Baceno). Depuis la paix de Bellinzona, de juillet 1426, il n'est plus question que des troupes confédérées aient passé l'Albrun; par contre, l'échange de marchandises, telles que bétail et vins entre l'Oberland bernois et Domo d'Ossola s'est fait par ce col jusqu'au XIX^e siècle. [H. DUBI.]

ALBULA. Rivière, vallée, district, route et usines électriques du canton des Grisons.

Nom. Le nom du passage provient, sans aucun doute, de la rivière, non l'inverse. — En romanche, le nom se prononce: *Alva* ou *Alva*, dérivé de *Albla*, ensuite de différents remplacements des deux *l*; la forme allemande *Elbele* (originellement *Illbelle* 1349, *Aelwell* 1394), subit la modification normale de *l* en *e*. Quant à la dérivation du latin *albus* = blanchâtre, on peut attirer l'attention sur les *Aquæ albulæ*, près de Rome, et sur *Albula*, ancien nom du Tibre blanc-jaunâtre (*fluvius Albula, quem nunc Tiberim vocant*, Livius I, 3, 5. *Thesaurus lingue Latine* I, 1500), ce que confirme le fait que jusqu'à la correction de la Nolla, dans le dernier quart du siècle précédent, l'Albula et le Rhin postérieur, n'ont pas été désignés autrement que par les adjectifs blanc et noir. Cependant, comme la plupart des grandes rivières ont des noms qui remontent au-delà de l'époque romaine, il est possible que Albula appartienne au même groupe que *Elbe*, mot très répandu dont la forme latine est *Albis*. Il faut avouer que cette hypothèse mérite un certain crédit. [Dr R. v. PLANTA.]

Chemin de fer de l'Albula. C'est le tronçon des chemins de fer rhétiques de Thusis à Saint-Moritz. En 1896 la compagnie de chemin de fer Landquart-Davos, qui prit plus tard le nom de chemins de fer rhétiques, ouvrit à l'exploitation la ligne Coire-Thusis. Le trafic vers l'Albula et la route du Splügen prit alors une grande extension et fut favorisé encore dans tous les domaines par la nouvelle voie ferrée. C'est alors que naquit le désir de doter le canton d'un réseau ferré qui reliait progressivement toutes les vallées principales. Une loi ferroviaire visant ce but fut acceptée par le peuple grison le 20 juin 1897. Les frais étaient répartis entre le canton et les communes, ces dernières s'engageant à fournir gratuitement le terrain, la pierre, le gravier et le sable. Les lignes qui devaient avoir la priorité étaient celles de Reichenau-Ilanz et de l'Albula. Les communications avec l'Engadine étant de première importance, non seulement pour le canton des Grisons, mais encore pour toute la Confédération, tant au point de vue politique que militaire, cette dernière, par décision de l'Assemblée fédérale du 30 juin 1898, s'intéressa à l'établissement des lignes de Thusis-Filisur-Saint-Moritz et de Reichenau à Ilanz par une subvention de huit millions de francs. Une commission composée du colonel Th. von Sprecher, des conseillers nationaux Planta et Steinhäuser, avait reçu la mission de hâter la construction de la nouvelle ligne, d'accord avec le directeur Schucan qui

dirigea dès le début l'établissement de ce réseau à voie étroite. Les travaux se firent de 1898 à 1903; la dernière paroi de rocher du tunnel de l'Albula tomba le 29 mai 1902, et la ligne fut livrée à l'exploitation jusqu'à Sameden, ou plutôt Celerina, le 1^{er} juillet 1903 et jusqu'à Saint-Moritz le 10 juillet 1904. Les frais de construction du chemin de fer de l'Albula s'élevaient à fin 1905, pour 61,7 km., à 25 811 000 francs; le devis était de 21 200 000 francs. — Voir F. Hennings: *Projekt und Bau der Albulabahn, Denkschrift, im Auftr. der Rätischen Bahn*, Coire, 1908. [F. P.]

Passage de l'Albula. Passage entre Ponte et Bergun. Des deux côtés du col s'élevaient les pics rocheux de l'Albulastock, granitiques au sud, calcaires au nord. Derrière ce qui fut le lac de l'Albula, s'élève une masse rocheuse blanche à laquelle le passage et la rivière doivent peut-être leur nom d'Albula (voir ci-dessus). De tous les passages de l'intérieur des Grisons, l'Albula était autrefois le plus fréquenté. Les trouvailles d'objets en bronze faites près de Bergun font supposer une utilisation ancienne du chemin. Au débouché dans l'Engadine se dressait le château de Guardaval, construit par l'évêque Volcard peu avant 1291. Le passage servait aux relations avec les terres de l'évêché de Coire, situées de l'autre côté des monts, l'Engadine et le Vintschgau. Au sujet de la construction et de l'entretien de la route, il s'éleva déjà au XVI^e s. tout espèce de contestations entre les communes en deçà et au delà du passage. Il en fut de même pour le transport des marchandises qui donna lieu à des conflits entre Filisur et Alvanen. En 1654, les communes de Bergun et Latsch autorisèrent un particulier à construire au col l'hôtellerie du Weissenstein; seul asile entre Bergun et Ponte, elle fut très fréquentée. Avant cette date, il ne s'y trouvait ni une auberge, ni un hospice, et l'indication du DGS y relative est fautive. De même, à l'époque de la construction de l'auberge, il n'existait pas de lac sur le col. Celui qui s'y trouva plus tard était artificiel; cuvette profonde de quelques mètres et entourée d'une digue. Il fut probablement établi à l'époque où les Salis jouaient un rôle à Bergun et possédaient l'auberge du Weissenstein. Il est connu que les Salis du Val Bregaglia s'intéressaient beaucoup à la pêche et qu'ils ont peuplé de poissons plusieurs lacs de la haute montagne dans l'Engadine, par exemple le lac Sgrischus. Ce sont eux qui formèrent probablement le lac de Weissenstein et y jetèrent des poissons. Il s'étendait jusque dans le voisinage immédiat de l'hôtel, et fut réputé dans la suite pour ses truites; il a dû être établi vers la fin du XVII^e s. ou au commencement du XVIII^e s., car en 1714, nous trouvons les Salis propriétaires du Weissenstein. En 1696, Bergun, Filisur et Latsch signèrent une convention pour la construction d'un chemin à travers le Bergunerstein, de Bellaluna à Bergun. L'ancienne voie passait-elle au-dessus du massif rocheux, par Latsch et Stuls, ou sur la gauche de l'Albula en franchissant les hauts rochers pour aboutir à Filisur? Les opinions sont encore partagées; la première supposition est la plus probable. La construction de la route à travers le rocher de Bergun, du moins la partie taillée dans le roc, fut confiée à des carriers expérimentés, Pierre Täschler et Pierre Sur, de Thusis. C'est la première fois, à cette occasion, que de la poudre de mine fut utilisée pour la construction des routes dans le canton des Grisons. Les autres travaux du chemin furent, selon la convention, exécutés en régie. — Voir R. Reinhard: *Pässe und Strassen in den Schweizer Alpen*, Lucerne 1903, p. 180. — J. K. Tschärner: *Der Kant. Graub.*, Coire 1842, p. 172. — G. Theobald: *Naturbilder aus den rät. Alpen*, 3^e éd., 1893, p. 128. — P. Lorenz: *Zur Gesch. des Hochgerichts Greifenstein*, Coire 1904, p. 136. [F. P.]

Route de l'Albula. La construction de la route de l'Albula, de Tiefenkastel à Ponte, comprend deux périodes. Le tronçon Tiefenkastel-Bergun fut établi de 1855 à 1858 avec une largeur de 3 m. 60 et la correction donna la route actuelle. Les premiers travaux coûtèrent 136 000 francs, et la partie dans le rocher de Bergun demanda à elle seule 40 000 francs. Cependant, quelques années après, le chemin se révéla insuffisant. Avec les élargissements et les corrections qui durent être entrepris, cette voie de 17,3 km. coûta 290 486 francs. Le tron-

con Bergun-Ponte, 22,9 km. fut commencé au printemps 1864 et achevé en 1866. L'initiative de la construction partit de Ponte-Campovasto et plus spécialement du landamann Thomas Albertini, de Ponte, le futur conseiller national. Les particuliers et les communes fournirent 72 000 francs. La Confédération, par décision de l'Assemblée fédérale de juillet 1861, s'intéressa au réseau routier grison pour un million de francs et en destina cent mille spécialement à la route de l'Albula; le canton prit 50 000 francs à sa charge et les dépenses totales s'élevèrent à fr. 252 184,85. En 1871 une société construisit sur le passage de l'Albula l'hospice actuel. La cuvette de l'ancien lac de Weissenstein, après l'écoulement de l'eau, servit un certain temps de glaisière à une tuilerie du voisinage. Plus tard le lac fut reconstitué; la cuvette était à peine remplie que la digue, faite essentiellement de terre, céda; et, en septembre 1870, par le plus beau temps, la vallée fut inondée; depuis lors la contrée de l'ancien lac est un marécage désert. — Voir G. Gilli: *Das Strassenetz des Kant. Graubünden im Jahresber. d. Naturf. Gesch. Graub.*, t. 41, 1897-98, p. 126. — P. Lorenz: *Zur. Gesch. des Hochgerichts Greifenstein*, Coire 1914, p. 148. [F. P.]

Usines de l'Albula. Usines électriques de la ville de Zurich, près Sils, sur l'Albula, dont la construction fut décidée par la commune en juin 1906. Selon une convention, la ville de Zurich s'engageait à fournir gratuitement à la commune concessionnaire une grande quantité de force électrique. En 1908 et 1909 l'usine fut construite à Sils et les machines, transformateurs et appareils de toute sorte, montés. A la fin de 1909, la conduite aérienne Sils-Zurich et les bâtiments de l'usine étaient à peu près terminés, de sorte que le 15 décembre 1909 la livraison du courant à Zurich se faisait en partie et vers la fin de 1910 en totalité. Les années qui suivirent, la plupart des communes du Domleschg furent reliées à l'usine. Les dépenses s'élevèrent jusqu'à la fin de 1910 pour l'usine à fr. 6 964 110,50 et pour la conduite aérienne Sils-Zurich à fr. 4 260 953,91. — Voir *Geschäftsberichte des Stadtrates von Zürich betreffend das Albulawerk*, 1907 ss. [F. P.]

ALBUS, à l'origine, monnaie de la grandeur d'un gros, employée principalement dans les contrées rhénanes, et frappées surtout par les Princes électeurs ecclésiastiques. Le nom de *Wittpfenning* ou de *Witte* (= weiss, blanc) apparaît vers 1360 en opposition aux *Rappen* ou *Schwarzpennige*, de la même époque dans la région du Haut-Rhin. L'expression *Albus* correspond à l'allemand suisse *Blanken* (SI V, 121-122), au français *blanc* et à l'italien *bianco*. Cette monnaie ne fut pendant longtemps pas employée en Suisse. Elle y fut introduite en masse de l'empire allemand, au commencement du XVIII^e s. Elle avait alors une valeur d'environ 2 kreutzer ou un demi-batz. Cette monnaie, ainsi que d'autres dites *liedertliche* (d'un mauvais aloi), furent rigoureusement interdites en 1721; cependant elles restèrent dans la circulation longtemps encore. En Suisse, seul Thomas de Salis, baron de Haldenstein, près de Coire, frappa de ces monnaies en 1752. Elles portent l'inscription *I Albus*. Il semble cependant que ce ne fut qu'un essai, car elles sont très rares. — C. F. Trachsel: *Die Münzen und Medaillen Graubündens* p. 275, n° 288. — AS I vol. 7, 1^{re} partie, p. 216 et 248; 7^e, p. 775. — C. Chr. Schmieder: *Handwörterb. der gesamten Münzkunde*. — H. Halke: *Handwörterb. der Münzkunde*. [E. HARN.]



Albus du baron Thomas de Salis-Haldenstein de 1752.

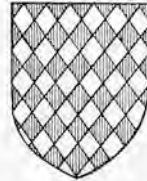
ALBUS. Nom latin de la famille des chevaliers Wisso, de Zurich. Cette forme latine, la seule à l'origine, se rencontre depuis 1149; en 1250 apparaît la forme Wizo dans les documents, et depuis 1258 dans les sceaux. Il n'est pas impossible que Wiso et Herich ou Erich Albus, membres de l'abbaye de Zurich en 968, et Reginbold Albus 976, soient des ancêtres des Albus = Wisso. — UZ I,

p. 177, n° 1. — *Sigelabb. zum UZ II*, n° 81. — Voir aussi WISSO. [F. H.]

ALBUS MONS. Voir BLAMONT.

ALBUZIO, famille de Lugano dont on peut citer: — 1. JEAN-PIERRE, † à Milan en 1583 (?), médecin et écrivain de renom. — 2. JEAN-PIERRE, * 1507, † à Pavie 1583, fils du précédent, médecin, philosophe, historien, poète et orateur. Il fut pendant 50 ans professeur à l'Université de Pavie. Comme médecin il fut appelé aux cours de Parme, de Bavière et d'Autriche et auprès de plusieurs cardinaux. Il fut enseveli dans l'église de St. Eustorgio, à Milan. — Voir Oldelli: *Dizionario*. [Dr TREZZINI.]

ALBY (d'), d'ALBI, d'ALBIER, des ALBIACO,



familles genevoises paraissant toutes remonter à Hugues d'Albi, d'Albi en Genevois, cité en 1183 et à une autre famille d'Albi, originaire de Cluses. Quelques dignitaires de l'Eglise et quelques membres du gouvernement de Genève en étaient

membres. Famille éteinte au XVIII^e s. dans les Albiier de la Rochette. — GUI, alias de Cluses en Savoie, chanoine de Genève, de Lausanne et de Paris, docteur en droit en 1399, abbé de Saint-Félix de Valence. Il était prévôt de Genève en 1423 lorsque le chapitre l'élut évêque de Genève, à la mort de Jean de Courteuisse. Rome lui préféra le cardinal de Brogny, puis, en 1426, l'écarta une seconde fois pour nommer François de Mez. Le Saint-Siège se borna à l'accepter comme vicaire général. Gui d'Alby était un littérateur de quelque valeur, dont les œuvres ont été récemment étudiées. Il testa le 18 avril 1427 et mourut le 2 mai 1430. — Cf. Reymond: *Dignitaires*. — U. Chevalier: *Répertoire bio-bibliographique*, I. — MDG t. II, p. 169-183. — Genève AE. — Galiffe: *Armorial*. [H. D'A. et M. R.]

ALCHENFLÜH (C. Berne, D. Berthoud. V. DGS). Vge de la commune de Rüdigen, paroisse de Kirchberg, sur la rive gauche de l'Emme, à la station Kirchberg du chemin de fer de l'Emme. Ancien siège de tribunal du comté de Bourgogne, à la limite des trois juridictions Konolfingen, Zollikofen et Murgenthal. Alchenflüh forma plus tard avec Möttschwil, Schleumen, Rüti près Berthoud, Lissach et Rüdigen une juridiction du bailliage de Berthoud. Le moulin était propriété du couvent de Thorberg et fut vendu, en 1502, à Hans Loun, de Berthoud. La dime appartenait à la chambre des grains (Kornherrenamt) de Berne. Alchenflüh est le lieu natal de Jean Weber, conseiller d'Etat et directeur du chemin de fer du Gothard, 1828-78 (Voir ce nom). Le nom est formé de *-flüh* (ahd. *fluohi*), ancien datif figé du singulier de *Fluh* = rocher, et de *Alchen*, nom de diverses herbes maigres, canche (SI VII 844-5), un mot qui se trouve aussi dans le nom d'*Alchenberg* (Com. Winigen, D. Berthoud). — Voir W. F. v. Mülinen: *Heimatkd* V 11. — Jahn: *Chronik*, 62, 63. — LL I, 116. — Holzhalb I, 25. [R. O. et K. S.]

ALCHENSTORF (C. Berne, D. Berthoud. V. DGS). Com. composée de Unter- et Ober-Alchenstorf, et depuis 1887 aussi de Wil, dans la paroisse de Koppigen. Ce nom signifie d'après les plus anciens documents (*Alcherstorf* en 1257, 1275, *Alchirstorf* 1261-62) village d'*Alcher*; *Alcher* peut signifier plus probablement « celui d'*Alchen* »; un nom hypothétique d'endroit, *Alchen* pourrait être supposé d'après les noms *Alchenberg* et *Alchenflüh* qui se trouvent dans le même district qu'Alchenstorf. Suivant un rentier de 1261-63, les Kibourg tiraient annuellement 1 livre de leurs biens à *Alchirstorf*. L'église d'Alchenstorf, décanat de Lutzelluh, est mentionnée pour la première fois en 1275. Elle avait pour curé Jacob Schupfen en 1316. En 1381, la veuve d'Oswald zu Rhin, Ursule von Ergouw, vendit le patronage de l'église pour 200 florins de Florence à Pierre de Thorberg, qui en fit don à la maison des chartreux de Thorberg, fondée par lui. Ce don fut confirmé en 1417 par le pape Martin V. L'église fut réduite au rang de filiale de celle de Koppigen en 1420, à cause de son peu de ressources et du petit nombre de ses paroissiens, et fut même plus tard suppri-

mée. En 1689, les habitants d'Alchenstorf payaient au pasteur de Koppigen 22 couronnes de cense annuelle de chanvre et de lin. Le couvent de Thorberg possédait le droit de basse justice à Ober- et Unter-Alchenstorf, ainsi que le moulin, comme moulin banal, et la pêche. Après la réformation, le village fit partie du district de Thorberg en 1798 de celui de Wangen, et en 1803 de celui de Berthoud. Habitants : 1764, 276 ; 1850, 648 ; 1880, 676 ; 1910, 635. D'une famille ayant porté le nom d'Alchenstorf l'on connaît : RODOLPHE en 1257 ; H. de Alchistorf en 1276 ; WERNLI et WERNER, bourgeois de Berthoud 1345 et 1349, CHUNCI, de même bourgeoisie 1374. — Voir *FRB* II-IX. — W.-F. v. Mülinen : *Heimatkunde* V, 11. — Jahn : *Chronik*, 63. — Lohner : *Ref. Kirchen*, 414. — *Äschlimann* : *Gesch. v. Burgdorf*, 35. — *LL* I, 116. [R. O.]

ALCIAT, Jean-Paul, ou ALCIATI DELLA MOTTE ou SIEUR DE LA MOTTA, de Savigliano en Piémont, fut reçu bourgeois de Genève le 11 novembre 1555. Il fit partie d'un petit groupe de membres de l'église italienne de Genève qui professait des doctrines antitrinitaires. Il refusa de signer une confession de foi proposée par Calvin, le 18 mai 1558, et ne tarda pas à quitter la ville pour éviter les poursuites qui aboutirent, le 1^{er} septembre 1558, à la condamnation d'un autre hérétique italien Valentin Gentilis. Alciat resta dans le voisinage de Genève et, par ses rapports avec ses compatriotes protestants, dirigea ses attaques contre Calvin lui-même. Sa renonciation à la bourgeoisie le 19 juin 1559 le fit citer à comparaître devant les syndics et conseil ainsi qu'un autre fugitif italien, Silvestre Tellius. Alciat répondit de Saint-Julien, alors terre de Berne, le 17 juillet 1559, en envoyant sa confession de foi qui fut trouvée bonne. Il n'en fut pas moins condamné, le 14 août 1559, avec Tellius, par défaut, comme hérétique et fauteur de désordres, à la privation de sa bourgeoisie et au bannissement perpétuel. Alciat séjourna ensuite en Pologne avec Valentin Gentilis et le médecin Georges Blandrata et contribua à y répandre les idées sociniennes. Il mourut à Dantzig en 1565. Son procès se trouve aux AE de Genève. P. C. 835. — Voir l'article de C. Constantin dans le *Dict. d'hist. et de géogr. eccl.* où se trouve la bibliographie. — Bayle : *Dict. hist. et crit.* I, 2^{me} éd., p. 148-150 — J.-A. Gautier : *Hist. de Gen.* IV, p. 233, 284-85. — Henri Fazy : dans *MG* XIV, p. 2, note 3, p. 27-28. [P.-E. M.]

ALCOOL (MONOPOLE DE L'). Avant 1885, la fabrication de l'eau-de-vie n'était soumise en Suisse à aucune imposition fédérale. Cette fabrication s'exerçait, en ce qui concerne les matières féculuses, dans 1022 distilleries, pour la plupart très primitivement installées, dont 938 produisaient annuellement moins de 100 et seulement 6 plus de 1000 hl. Les distilleries produisant moins de 2 hl. par an ne sont pas comprises dans ces chiffres. La matière première mise en œuvre était principalement la pomme de terre, et les excédents de récolte de ce produit trouvaient un écoulement facile dans les distilleries. En outre, les résidus de la distillation (drèches) constituaient un appoint avantageux de fourrage pour le bétail. Dans 16 cantons et 2 communes, l'importation des boissons spiritueuses était grevée de droits d'entrée variés, mais selon la constitution fédérale de 1874, ces octrois cantonaux ou communaux devaient disparaître fin 1890 au plus tard. La consommation annuelle de l'eau-de-vie était évaluée à près de 9 litres à 50° par tête. Le dommage causé dans le domaine de la santé publique par cette consommation exagérée était d'autant plus grand que la défectuosité des appareils employés ne permettait généralement d'obtenir qu'un produit très impur et de qualité plus que médiocre.

Par message du 20 novembre 1884, le Conseil fédéral proposa aux chambres d'accorder à la Confédération les pouvoirs nécessaires pour combattre l'alcoolisme et de modifier à cet effet la constitution fédérale. Le résultat de cette proposition fut l'adjonction à la constitution d'un article 32 bis conçu comme suit : « La Confédération a le droit de décréter, par voie législative, des prescriptions sur la fabrication et la vente des boissons distillées. Toutefois ces prescriptions ne doivent pas imposer les produits qui sont exportés ou qui ont subi une préparation les rendant impropres à servir de boissons. La distillation du vin, des fruits à noyau ou à pépins et de leurs

déchets, des racines de gentiane, des baies de genièvre et d'autres matières analogues est exceptée, en tant qu'il s'agit de produits indigènes, des prescriptions fédérales concernant la fabrication et l'impôt. — Après l'abolition des droits d'entrée sur les boissons spiritueuses mentionnées à l'article 32 de la constitution fédérale, le commerce des boissons alcooliques non distillées ne pourra plus être soumis par les cantons à aucun impôt spécial, ni à d'autres restrictions que celles qui sont nécessaires pour protéger le consommateur contre les boissons falsifiées ou nuisibles à la santé. Restent toutefois réservées, en ce qui concerne l'exploitation des auberges et la vente en détail des quantités inférieures à deux litres, les compétences attribuées aux cantons par l'article 31. — Les recettes nettes provenant des droits sur la vente des boissons distillées restent acquises aux cantons dans lesquels ces droits sont perçus. — Les recettes nettes de la Confédération résultant de la distillation indigène et de l'élevation correspondante des droits d'entrée sur les boissons distillées étrangères seront réparties entre tous les cantons proportionnellement à leur population de fait établie par le recensement fédéral le plus récent. Les cantons sont tenus d'employer au moins le 10^e/₁₀ des recettes pour combattre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets. » Cet article fut accepté à la votation populaire du 25 octobre 1885 par 230,250 oui contre 157,463 non.

La loi fédérale concernant les spiritueux, qui fut élaborée en exécution de l'article constitutionnel ci-dessus, fut adoptée par l'assemblée fédérale le 23 décembre 1886 et par le peuple suisse, le 15 mai 1887, par 267,122 oui et 138,496 non. En voici les dispositions principales. Le droit d'importer de l'alcool de toute sorte appartient exclusivement à la Confédération, de même que le droit de distiller des matières féculuses de toute provenance et des fruits de provenance étrangère. La distillation des fruits indigènes est libre. Le quart de la consommation du pays en alcool provenant de matières féculuses est fabriqué pour le compte de la Confédération dans des distilleries privées concessionnées par l'Etat. Les trois autres quarts sont achetés à l'étranger par l'administration du monopole. Chacun a le droit, moyennant paiement d'une taxe de monopole, de distiller des fruits étrangers ou d'importer de l'alcool provenant de fruits étrangers. La Confédération met en vente, en quantité de 150 litres au moins, les alcools indigènes ou étrangers provenant de matières féculuses, au prix de revient lorsqu'ils sont à l'usage technique, à un prix majoré de la taxe de monopole lorsqu'ils sont destinés à la boisson. Le commerce de l'alcool de toute sorte en quantités de 40 litres ou plus est libre, le commerce en quantités plus petites est soumis aux lois fiscales et de police des cantons. L'industrie des auberges et la vente en détail du vin et de la bière sont également assujetties aux prescriptions cantonales. Pour ces boissons, le commerce en détail ne comprend toutefois que les quantités au-dessous de 2 litres. La responsabilité pour la qualité des boissons distillées provenant de matières féculuses incombe à la Confédération, la surveillance des eaux-de-vie d'autres provenances est du ressort des cantons. Les recettes nettes du monopole appartiennent intégralement aux cantons, à charge par eux d'affecter le dixième de leur part à la lutte contre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets.

La loi séparait donc la distillation suisse en deux groupes distincts : l'un comprenait la distillation des fruits, déchets de fruits, baies, racines, de provenance indigène, l'autre celle des fruits étrangers et des matières féculuses. Le second groupe était seul soumis au monopole fédéral. Si la distillation des fruits indigènes a été soustraite aux prescriptions fédérales, cette exception doit être attribuée en première ligne à des raisons d'opportunité politique. La distillation des fruits était le mode le plus anciennement usité de la distillation en Suisse. Elle était exercée comme industrie accessoire dans une foule d'exploitations agricoles, rarement elle était pratiquée en grand. Toute tentative d'ingérence dans ce domaine étendu de l'activité agricole aurait soulevé une opposition qui eût empêché d'avance toute intervention de l'Etat dans la question de l'alcool, d'autant plus que le sentiment populaire était loin d'être convaincu de la nocivité de cette forme de distillation, qui en réalité n'est

pas aussi malfaisante que la distillation des fécules. L'eau-de-vie de fruits coûtait du reste déjà le prix élevé au niveau duquel la taxe de monopole devait faire hausser le prix de l'eau-de-vie de fécule. A côté des motifs d'opportunité, on ne manquait donc pas de bonnes raisons pour justifier la différence de traitement appliquée aux fruits indigènes. La disposition de la loi qui ordonnait que le quart de la consommation d'alcool de la Suisse devait être fourni par des distilleries privées travaillant pour le compte de la Confédération, avait pour but de faciliter aux agriculteurs avoisinant ces distilleries l'écoulement de leurs excédents de pommes de terre et de leur permet-

cun était dorénavant obligé de payer en espèces l'eau-de-vie qu'il buvait. D'autre part, le dégrèvement des boissons alcooliques non distillées (vin, cidre, bière), de toute imposition à partir de 2 litres, rendit ces boissons, qui sont bien moins nuisibles que l'eau-de-vie, plus accessibles au consommateur. En conséquence, l'usage immodéré de l'eau-de-vie décrut rapidement et il est certain que sa consommation a diminué des deux tiers depuis 1885, de sorte qu'on ne peut plus parler en Suisse d'une « peste du schnaps ».

La loi fédérale concernant les spiritueux, du 23 décembre 1886, a été remplacée depuis lors par la loi fédérale sur l'alcool du 29 juin 1900; mais celle-ci ayant été émise comme l'autre en exécution de l'article constitutionnel 32 bis, elle est basée sur les mêmes principes fondamentaux et ne diffère de la première que par des dispositions accessoires. Le rendement net du monopole de l'alcool s'est élevé en moyenne, jusqu'à fin 1918, à 6 millions de francs par an. [Alfred CURTAT.]

ALCUIN, * vers 735 dans le royaume anglo-saxon de Northumbrie. † 19 mai 804 à Tours. Pendant deux séjours dans le royaume des Francs, ministre de Charlemagne dans les questions qui relèvent aujourd'hui du Département des cultes, il eut très peu de relations avec notre pays; on peut seulement dire qu'il était en correspondance amicale avec Remedius, évêque de Coire (*Monum. Alcuiniana, Bibl. rerum German. VI*, lettres nos 148, 213, 262, 263 et 264). Son activité rénovatrice dans le domaine des études supérieures à la cour de Charlemagne et, pendant son deuxième séjour, à Tours où il créa une école modèle, eut aussi sa répercussion sur les centres civilisés du territoire actuel de la Suisse (voir le catalogue de la Bibliothèque de Saint-Gall, édit. Weidmann, dans *Gesch. der Bibliothek von St. Gallen*, p. 360-400, qui montre combien les livres d'école d'Alcuin étaient estimés). La tradition suivant laquelle Alcuin, au retour d'un voyage en Italie en 781-782, se serait arrêté au couvent de Moutier-Grandval, avant de se rendre à la cour de Charlemagne, et y aurait écrit la Bible dite « Bible d'Alcuin », de Moutier-Grandval, aujourd'hui en possession du *British Museum* (voir Lionel O' Radiguet, *ASJ* 1915, p. 190), est une simple présomption qui repose uniquement sur cette expression « Bible d'Alcuin ». Cette Bible est un exemplaire de la Bible révisée d'Alcuin. En réalité, elle a été écrite par un moine de Moutier-Grandval et est devenue celle du couvent. Lors de l'occupation de l'évêché de Bâle par les Français, à l'époque de la Révolution, les successeurs du couvent de Moutier-Grandval, les chanoines de Delémont, s'enfuirent et la bible resta à Delémont. Elle passa en différentes mains jusqu'en 1822 où elle fut acquise par v. Speyr-Passavant, de Bâle. Ce dernier en publia une description dans laquelle il soutint l'assertion que cette bible avait été écrite de la propre main d'Alcuin et remise à Charlemagne. Il l'offrit en vente dans les principales villes d'Europe, entre autres à Charles X, roi de France, et, en 1836, elle fut acquise par le *British Museum*. (Voir de Speyr-Passavant : *Description de la bible écrite par Alcuin, de l'an 778 à 800 et offerte par lui à Charlemagne le jour de son couronnement à Rome, l'an 801*, Paris 1829 (avec bibliographie). — *List of Additions to the manuscr. in the British Museum in the years 1836-1840*, Londres, 1843, p. 39. — J.-O. Westwood : *Palaeographia sacra pictoria*, Londres 1843-1845. — H.-E. Gaullieur : *Mémoire sur quelques livres carolins...* dans *MIG*, I, p. 165. — Quiquerez : *Notice sur le chapitre de Moutier-Grandval, établi à Delémont depuis 1534*, *ASJ* XV, p. 161. — Quiquerez : *Objets d'antiquité provenant de l'abbaye de Moutier-Grandval (Bull. soc. pour la conservation des Monum. hist. d'Alsace, II^e série, 4^e vol. 1865-1866, 2^e partie p. 1).* — *Facsimiles f. Biblical Manuscr. in the British Museum*, édité par Frederic G. Kenyon... Londres, 1900. — A. Daucourt : *La Crosse de Saint-Germain*, *ASJ*, 1908, p. 130. C'est par erreur qu'on a dit qu'une deuxième bible carolingienne de Moutier-Grandval se trouvait à Oxford (voir Radiguet, l. c.; *ASA* 1916, p. 252), ce qui ressort clairement de Daucourt, l. c. La Bibliothèque centrale de Zurich possède une autre « Bible d'Alcuin » provenant de l'ancienne bibliothèque du chapitre. Elle a passé de tout temps pour être un don de Char-



Fac-similé de la Bible d'Alcuin. Préface de S. Hieronymus.
(Bibliothèque Centrale, Zurich.)

tre d'accroître, au moyen des drèches, l'effectif de leur bétail. Les nouvelles distilleries ayant été construites, pour la plupart, au contraire des plus importantes des anciennes, dans des régions qui avaient fréquemment une surproduction de pommes de terre, le monopole a procuré de ce chef à l'agriculture des avantages sensibles.

La répartition intégrale des recettes nettes du monopole aux cantons a heureusement résolu, pour les cantons qui percevaient jusqu'alors des droits d'entrée sur l'importation des boissons spiritueuses, le problème brûlant de la suppression de ces droits à la fin de 1890, en leur procurant une compensation à peu près équivalente. Pour les autres cantons, c'était une recette nouvelle qui mettait fin à l'infériorité fiscale dans laquelle ils se trouvaient depuis 1848 vis-à-vis des cantons a octroi. Une des principales conséquences de la loi fut la mise sous scellés immédiate des distilleries de matières féculieuses, c'est-à-dire la suppression d'autant de foyers d'infection. Cha-

lemagne au chapitre du Grossmunster. — Voir J.-H. Hottinger: *Schola Tigwin. Carolina*, p. 19. — Martin Gerbert: *Itr Alemannicum*, Saint-Blaise, 1773, p. 53. — Schinz: *Ueber einige litterarische Denkmale der Caroling. Monarchen zu Zürich das Schweiz. Museum*, 1790, X^e cahier, p. 729. — Rahn: *Dans Psalterium Aureum von Sanct Gallen*, 1878, p. 7. — Vögelin: *Altes Zürich I*, p. 309. — Franz Steffens: *Latéinische Paläographie*, pl. 46 et 47. [C.B.]

ALDER. Famille des cantons d'Appenzell, de Berne et de Zurich.

A. Canton d'Appenzell. Famille appenzelloise très répandue dans les communes des Rhodes-Extérieures qui apparaît pour la première fois en 1501. Elle a donné des membres aux autorités communales de Urnäsch, Schonengrund et Schwellbrunn ainsi que toute une série de membres du gouvernement des Rhodes-Extérieures. Le nom vient peut-être de *Alt-heri*, ancien prénom. — 1. PIERRE, de Urnäsch, * 1605, vice-landammann 1648. — 2. Le plus connu est JEAN, maître d'école à Hérisau aux XVII^e-XVIII^e s. Il fit paraître en 1701, à Saint-Gall, un *Nachtmahl-Büchlein und biblische Fragstückelein* qui eut 20 éditions en 4 ans. Cet ouvrage, accueilli de la façon la plus louangeuse par le clergé protestant de la Suisse orientale, fut exalté en vers par un pasteur de Coire. Mais Alder devint suspect de magie à propos d'écrits anabaptistes et d'alchimie; il entra en conflit avec l'autorité et, en 1745, fut puni corps et biens. Il dut résigner ses fonctions d'instituteur et mourut en 1753 à Schwänberg près Hérisau, indigent et proscrit. L'assertion de Leu qu'il avait été expulsé du pays est inexacte. Alder laissa beaucoup de manuscrits historiques, religieux et politiques qui témoignent d'une activité incessante, d'une grande érudition et d'une intelligence claire. — 3. JEAN-HENRI, de Waldstatt, * 1749, baneret, 1798. — 4. JEAN-JACQUES, de Hérisau, * 1810, trésorier du canton 1859. — 5. FRÉDÉRIC de Urnäsch, * 1847, Conseiller d'Etat 1894. — 6. ALBERT, * 12 octobre 1888, subit en 1914 ses examens de médecine à Zurich, et présenta sa thèse en 1915: *Etappen-Spital-Erfahrungen aus Dimotika (Bulgarisch-Türkischer Krieg 1912-1913)*. Leipzig 1915. Depuis 1918 médecin-chef à la Polyclinique de l'Université de Zurich. — Gottl. Büchler: *Gesch. des Geschlechtes der Alder* (Mns à la Bibl. cant. de Trogen). — Joh.-Konr. Schäfer: *Materialien zu einer vaterländ. Chronik*, 3^e année, Hérisau 1811. — Gabr. Walser: *Appenzeller Chronik*. [D^r M. et G. W.]

B. Canton de Berne. — **Cosmas** (en lat. ALDERINUS). Musicien et compositeur dont l'origine et la formation professionnelle sont inconnues. Il est probablement identique à un Cosman que les chanoines de Saint-Vincent de Berne prirent « de nouveau » le 6 avril 1524 en qualité de chantre. Après l'introduction de la Réforme, le conseil le nomma greffier du conseil des constructions (Bauherren), poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut aussi greffier de la maison de Frienisberg jusqu'en 1542, puis de l'hôpital du Haut. Plusieurs rentiers portent sa signature avec son paraphe. Alder devint en 1538 membre du Grand Conseil. Il est un des auteurs de l'*Interlaknerlied*, dont se plaignirent les Unterwaldiens, et fut pour cela puni d'une amende de 40 florins. Il mourut le 7 novembre 1550. Jean Haller dit dans sa chronique de l'année 1550: « En automne de cette année, le 7 novembre, mourut de la peste Cosman Alder, excellent musicien et compositeur. » Alder fut marié deux fois: sa première femme, Barbara von Hofen, lui donna 6 filles de 1531 à 1539; de la seconde, Barbara Schwägler, il n'eut point d'enfant. Il appartenait à l'abbaye du Lion d'or. L'artiste R. Mürger lui a consacré un des panneaux de la frise dans le local de l'abbaye, et l'a représenté dirigeant un groupe de chanteurs et de musiciens. Les œuvres musicales de Alder ont été inventoriées et appréciées par Adolf Thürlings et E. Bernoulli. Ce dernier a édité une composition d'Alder pour l'épithaphe en vers de Henri Lupulus sur la mort de Zwingli (*Zwingliana* II, 136-144); Thürlings a publié, à la suite d'une notice biographique sur Alder dans la même revue (II, 219 s.), une bibliographie de ses compositions. — Voir Thürlings: dans *Vierteljahrsschrift Musik. Wiss.* 1892, n° 3. — NBT II, 1897 et 1898. — Un CONRAD Alder, * avant 1530, puni en 1547 comme étudiant pour ses opinions luthériennes, desser-

vit la maladière (Siechenhaus) de Berne 1549, diacre à Berthoud 1550, pasteur à Grafenried 1552, à Limpach 1555, † 1596, était probablement fils de Cosmas. — GÉRON, le fils de ce dernier, fut proviseur à Berne, pasteur à Sumiswald 1587, à Limpach 1596, Biglen 1601, Wohlen 1610. Il mourut en 1626. [A. F.]

C. Canton de Zurich. ALDER (autrefois aussi ALDERER). Vieille famille bourgeoise de Kuskacht (Zurich) où elle compte encore beaucoup de représentants. Originaire probablement du canton d'Appenzell, où elle est citée avant 1400; elle apparaît à Zollikon, près Kuskacht, en 1469. Elle s'éteignit à Zollikon en 1611 avec Nicolas, mais avant 1500 déjà un rameau s'était fixé à Kuskacht. Agriculteurs pour la plupart, les Alder ne se sont pas répandus beaucoup en dehors de Kuskacht. A mentionner: — 1. NICOLAS, de Kuskacht, prend part en 1513 à l'expédition en Haute-Bourgogne; à la bataille de Marignan en 1515. En 1532, il est curateur des enfants du commandeur Conrad Schmid, tombé l'année précédente à Cappel; en 1560, il paraît comme amodiateur d'une partie de la dime du couvent de Kuskacht. — 2. ULRICH, éperonnier de Kuskacht, acquit le 27 juillet 1603 la bourgeoisie de la ville de Zurich (AE Zurich: *Bürgerbuch* II, p. 35). Il est porteur des armoiries suivantes indiquées dans le *Geschlechterbuch* I, p. 109, de Dürsteler:



de gueules à une banderole d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'une fleur de lys au pied nourri du même sur un mont à trois coupes de sinople. Une branche de Zurich porte à tort, depuis 1861, de gueules à l'aigle d'or (voir J. Egli: *Ausgestorbener Adel von Stadt und Landesh. Zurich*, 1865, suppl. I). — 3. JEAN-HENRI, de Kuskacht, fourrier en 1607 dans l'armée impériale du général comte Gallas. — 4. JEAN-HENRI, de Kuskacht, cordonnier, acquit en 1630 la bourgeoisie de Danzig. — 5. JOSUE, de Kuskacht, mourut caporal en 1647 au service espagnol devant Barcelone. — 6. JACQUES, commissaire viticole du canton de Zurich, * 22 mai 1848, † 24 déc. 1910 à Kuskacht. Fils d'un paysan, il suivit les écoles primaires et secondaires de son village, étudia les langues dans divers instituts de la Suisse, puis reprit la profession de son père en se spécialisant dans la culture de la vigne; il acquit ainsi la réputation d'un vigneron modèle. Aussi le Conseil d'Etat zuricois le nomma-t-il, le 21 juin 1890, commissaire cantonal viticole, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort. Dans son village, Alder rendit des services comme membre de l'assistance et du Conseil de commune. Il était aussi capitaine d'infanterie depuis 1879. — Voir *ZWCh.* 1911, p. 5, avec portrait. — *NZZ* 1911, n° 2 du 2 janvier. — *Zürichszeitung* 1910, n° 151 du 31 décembre 1910. [J. FRICK et D. FRETZ.]

ALDINGER, Zacharie, * 1806 à Dörzbach (Wurtemberg), agent provocateur. En 1834, il s'établit à Berne, soi-disant réfugié politique; mais il est expulsé à cause de son passé douteux, et se rend à Zurich, où il joue un rôle dans la « Jeune Allemagne » sous le nom de baron Eyb. Dans une réunion du club, en 1836, il proposa d'entrer avec armes en Allemagne. Arrêté avec ses collègues, il fut retenu après l'expulsion de ses collègues à la suite d'une plainte de la famille Eyb dont il avait emprunté le nom. Sa situation s'aggrava du fait que le ministre autrichien comte Bombelles, lui avait donné un faux passeport. Aldinger avait entretenu probablement aussi des relations avec la Légation de Prusse. Malgré le soupçon d'avoir pris part à l'assassinat de l'espion Lessing, qu'Aldinger avait connu à Berne, le procureur général ne put cependant le traduire en justice parce que son alibi présentait une grande vraisemblance. Par contre, il fut condamné en avril 1837 à une année de prison et au bannissement pour falsification de documents publics, appropriation de noms de famille et désobéissance aux lois. Après sa détention il se rendit à Francfort s/M. où il subit la prison civile. Le reste de son existence est ignoré. — Voir J. Schauberg: *Lessing*, etc. 1837. — H. Schmidt: *Die deutschen Flüchtlinge in der Schweiz und die erste deutsche Arbeiterbewegung 1833-36*, p. 78 s. [D^r Félix BERCHTOLD.]

ALDRINGEN, Jean de, maréchal, de Thionville,

* 10 décembre 1588, † 22 juillet 1634, entra jeune au service de l'Espagne et en 1618 au service de l'empire. Lorsque éclata la guerre de succession de Mantoue, 1629, il conduisit une partie des troupes impériales en Italie par les Grisons, et à la paix de Chierasco, 1631, retourna en Allemagne par le même chemin. En 1632, il est fait comte de l'empire et feld-maréchal. En automne 1633, une armée hispano-milanaise, sous la conduite du duc de Feria, se rendait en Allemagne au moment où le feld-maréchal suédois Horn mettait le siège devant Constance, depuis le territoire suisse neutre, afin de lui interdire l'entrée de la Souabe. Aldringen parvint à joindre son armée à celle de Feria, ce qui obligea Horn à lever le siège. Ces deux armées, environ 25 000 hommes, se retirèrent alors du Bodan sur le Rhin à travers le Hegau et s'approchèrent, le 11 octobre, des villages frontières schaffhousois; ils s'y installèrent et commencèrent aussitôt à piller, brûler et tuer. Le gouvernement de Schaffhouse demanda aide aux Confédérés et aux Suédois. Zurich envoya dans la ville menacée six compagnies, qui y trouvèrent les délégués d'Aldringen requérant en vain une livraison de pain pour leur armée. Ces délégués furent retenus, mais après une vive correspondance, relâchés. Le 16 octobre, l'armée d'Aldringen partit pour toucher peu après, de nouveau, au territoire suisse, près de Bâle. De Laufenbourg, le général requit le gouvernement de Bâle d'accorder à ses deux armées passage sur territoire bâlois et des vivres contre paiement. Les Bâlois accordèrent ce qu'ils ne pouvaient empêcher; leurs députés, parmi lesquels celui qui fut plus tard le bourgmestre Jean-Rodolphe Wettstein, obtinrent au moins que cette troupe prendrait le chemin le plus court, par Augst, et éviterait les excès. Le 18 octobre l'armée d'Aldringen et les deux jours suivants celle de Feria, passèrent les portes de Bâle se rendant en Alsace. La délivrance de Brisach, qui était le but de cette campagne, fut obtenue, mais elle fut suivie d'une retraite désastreuse sur le Danube à la suite de la prise de Landshut par les Suédois. — Voir E. Brohm: *Joh. v. Aldringen*, Halle, 1882. — H. Hallwich: *Gestalten aus Wallensteins Lager II: Joh. Aldringen*, Leipzig 1885. — J.-J. Metzger: *Die Stellung u. die Gesch. des Kant. Schaffhausen während des dreissigjährigen Krieges* (dans *JSG IX*, 1884). — Franz Föh: *Der Durchmarsch der Kaiserlichen 1633* (dans *BJ* 1890). [Dr Frieda GALLATI.]

ALEE ou **ALLÈE** de P. Voir LETA DE.

ALEGRE, YVES, marquis d', fut un des prétendants à la souveraineté de Neuchâtel en 1707. Il tirait ses droits de François d'Alègre, seigneur de Pressy, second mari de Charlotte de Châlons, descendante directe de Jean de Châlons. Il fut évincé, ainsi que les autres prétendants, en faveur du roi de Prusse le 3 novembre 1707, et présenta, le 19 décembre 1712, une protestation au congrès d'Utrecht pour la conservation de ses droits. Alègre fit paraître en 1707 un manifeste intitulé: *Mémoire de M. le marquis d'Alègre, prince d'Orange, sur la Principauté de Neuf-Chastel et Valangin*. — *Armoiries*: de gueules à une tour carrée d'argent, maçonnée de sable, accostée de six fleurs d'or. — Voir S. de Chambrier: *Description de la mairie de Neuchâtel*, p. 517. [L. M.]

ALEMAN. Voir ALLEMAN ou ALLEMANN.

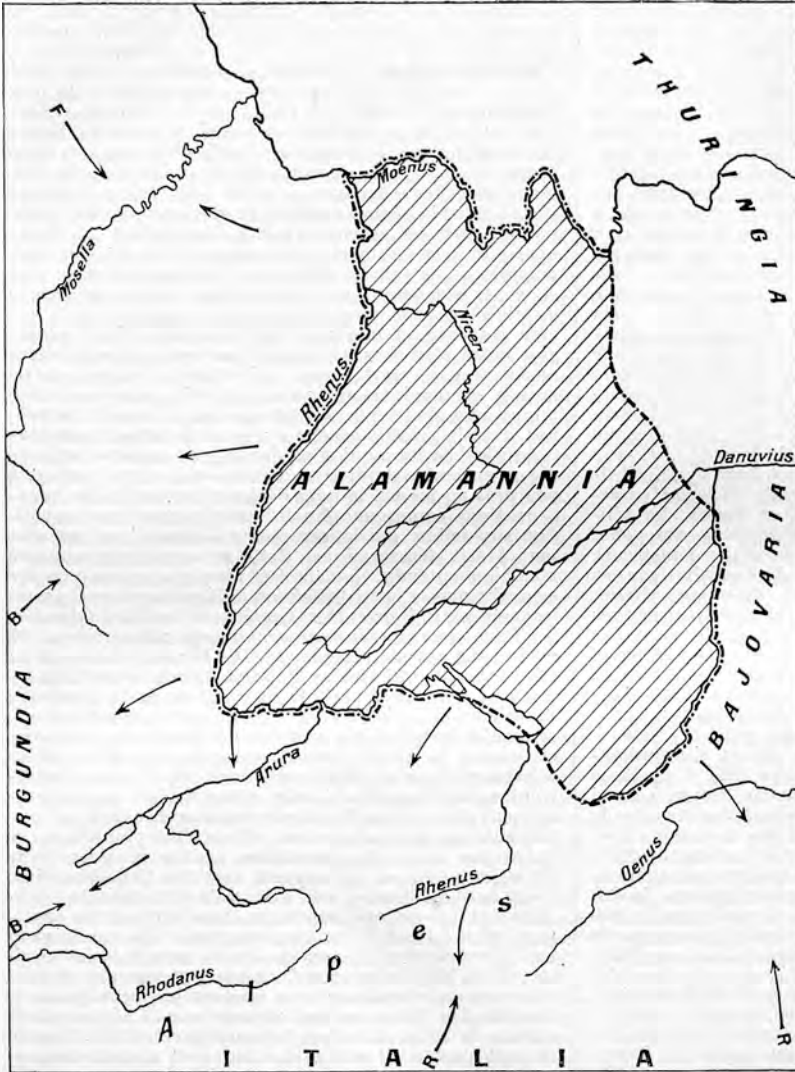
ALEMAN, Louis, d'une famille noble du Bugey. * à Arbert, en 1390, † à Salon, le 16 septembre 1450. D'abord chanoine de Lyon, puis abbé de Tournus sur Saône, il fut nommé évêque de Maguelonne en 1418 et employé à Rome par le pape Martin V. Après la mort de l'évêque Jean de Courtecuisse, une minorité du chapitre de Genève lui donna ses suffrages contre Guy d'Alby, qui obtint la majorité. Le pape annula cette élection et nomma Jean de Brogny, qui consentit à échanger contre l'évêché de Genève, l'archevêché d'Arles, auquel Aleman lui succéda. Créé cardinal prêtre du titre de Sainte-Cécile en 1426 et vice-camerlingue, il fut député à Sienna pour la tenue du concile qui y avait été transféré de Pavie. Il joua un rôle éminent au concile de Bâle qu'il présida, il s'y opposa à Eugène IV et fit nommer pape Félix V auquel il alla porter la tiare à Ripaille (1439) et qu'il persuada plus tard d'abdiquer pour procurer la paix à l'église. Déposé par Eugène, il fut rétabli dans sa dignité cardinale par Nicolas V et envoyé comme légat dans la Basse-Allemagne. Des miracles s'étant

produits sur son tombeau, il fut béatifié en 1527. — Cf.: *Abrégé de la vie du C. Louis Aleman, cardinal, archevêque d'Arles*, 1716. — Manni (Domen. Mar.): *Della vita e del culta del C. Lodovico Alemanni a Alamanni, card. di s. Chiesa*, Florence 1771. — Gabriel Pérouse: *Le cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle et la fin du grand schisme*, Paris 1905. — Guichenon: *Hist. de Bresse et de Bugey*, III, p. 4. — Ulysse Chevalier: *Répert. des sources hist. du moyen âge*. — MDG II, p. 170 et s. — Jaques Lenfant: *Hist. de la guerre des Hussites et du concile de Bâle*, Amsterdam 1731. [Albert CROISY.]

ALÉMANNES. Confédération de peuples, en majorité germaniques. Le nom d'*Alamanni* apparaît pour la première fois en l'an 213 apr. J.-C., lorsque l'empereur Caracalla rencontre ces « Barbares » sur les bords du Main; de rudes combats y furent livrés, à la suite desquels l'empereur prit, avec plus ou moins de raison, le surnom d'*Alamannicus*. Les Alémanes qui, à cette époque, étaient établis dans la région du Main et qui sont souvent mentionnés chez les auteurs anciens, descendent des Semnonnes qui en formaient le noyau. Il n'est pas impossible qu'ils aient déjà alors eu contact avec des éléments étrangers, avec des tribus celtiques comme les Helvètes, par exemple, qui ont aussi habité la région du Main, et que ces populations se soient mélangées entre elles. Les Alémanes se nomment eux-mêmes parfois *Suebi*, *Suabi*, nom qui, d'après les sources de langue germanique qui nous ont été conservées, s'applique à tout le peuple des Alémanes. Le nom d'Alémanes (c'est la graphie exacte) a reçu différentes interprétations; la définition qu'on en donne généralement est celle d'« un ensemble de diverses tribus » ou, ce qui revient à peu près au même, le nom désigne l'ensemble des membres d'une communauté politique plus vaste par opposition aux tribus qui la composent — ceci dans un sens tout à fait démocratique. Cette puissante communauté n'a, bien entendu, jamais été réunie sous un pouvoir central; mais elle se divisait en différents groupes, parmi lesquels les *Brisgaves*, les *Lentienses*, les *Bucinobantes*, les *Rætobares*, les *Juthunges*; on cite même jusqu'à 15 « rois » régnant simultanément. Dès le commencement du III^e siècle de notre ère, les Alémanes commencent à exercer une forte pression sur la frontière de la Germanie supérieure et de la Rhétie. Ce sont eux surtout qui brisent enfin la puissante ceinture de forteresses romaines et passent le Rhin, portant la terreur dans les villes d'Augusta Raurica et d'Aventicum; leurs bandes pénètrent même jusqu'en Gaule et en Italie, puis disparaissent des annales. Des découvertes archéologiques établissent que dès ce moment, si ce n'est plus tôt, ils se fixent par clans dans certaines parties reculées de la Suisse, et entrent en rapport avec les Gallo-Romains. Ceux des Alémanes qui sont restés au delà du Rhin déploient une énergie admirable dans leurs luttes continues contre les Romains, auxquels ils ne laissent pas de repos, tant ils sont avides de posséder des territoires. En 354, l'empereur Constance est contraint de conclure une paix honteuse avec les deux princes alémanes Gundobad et Vadomar, qui règnent sur la région située en face de Bâle, dans l'angle formé par le Rhin. Bientôt ils sont aussi sur les rives du Bodan et tentent de passer le Rhin et de pousser jusqu'en Rhétie. A la fin du IV^e siècle, Rome doit leur abandonner complètement la rive droite du Rhin et se fortifier à nouveau le long du fleuve (voir l'art. RHIN). Les lignes intérieures de la Suisse sont aussi, à cette époque-là, fermées par des forts et des tours de garde. Ces ouvrages de défense ont probablement pour cause immédiate la destruction d'Aventicum par les Alémanes au milieu du IV^e s. L'empereur Julien ne rétablit le prestige des armes romaines (bataille d'Argentoratum, 359) que d'une façon éphémère. L'empereur Valentinien I s'avança aussi jusque sur la rive droite du Rhin: c'est probablement à cette occasion que le poète Ausone s'empara de Bissula, la gracieuse Alémanne. En 378, Gratien est le dernier général romain qui pénètre en Alémanie sur la rive droite du Rhin. Il est possible que des fractions considérables du peuple aient pénétré dans la Suisse orientale et centrale. Au commencement du V^e s., Stilicon retira ses légions des positions

qu'elles occupaient sur le Rhin, et se borna à défendre la frontière de l'Italie. En 451, les Alémannes sont encore cités comme « tribus germaniques d'outre-Rhin ». L'énergique général romain Aétius (v. ce nom) réussit à asservir temporairement ce peuple redoutable à la politique romaine. Ce n'est qu'après la mort d'Aétius, survenue en 454, que les Alémannes s'établissent de nouveau en grandes masses dans notre pays, pour l'occuper et

armes romaines aux Campi Canini, près de Bellinzone. Ils reprirent aussi la région du Main, après la défaite des Burgondes par Aétius. C'est dans la seconde moitié du V^e s. que les Alémannes déploient en libres Germains leur plus grande puissance. Mais l'éparpillement de leurs forces, conséquence inévitable de leurs incessantes expéditions de pillage, aussi bien que leur irréductible individualisme, les empêchèrent de se constituer en un Etat organisé. Non seulement ils sont forcés de se retirer devant les Burgondes venus de l'Ouest, et de leur abandonner momentanément toute la Suisse occidentale et centrale, mais encore une troupe des leurs qui s'était dirigée vers le N.-O. pour faire une incursion dans le royaume franc, est vaincue en 496 (ou un peu plus tard) par le roi Clovis. Ces agresseurs, ainsi que leurs compatriotes restés chez eux, perdent leur indépendance, absorbés par l'organisation supérieure de l'Etat franc. Les groupes du Sud, les Alémannes fixés en Suisse, sont probablement restés tout à fait étrangers à cette expédition; quoiqu'il en soit, lorsque les Francs firent plus tard une tentative pour les asservir, ils trouvèrent protection, eux et les fugitifs d'autres tribus alémanniques, auprès de Théodoric, roi des Ostrogoths. Vers 507 a lieu un partage temporaire du domaine alémanique entre les trois puissances voisines: le royaume des Ostrogoths (les deux Rhéties), les Burgondes (l'ancienne *Maecima Sequanorum*) et le royaume des Francs (l'Alsace et la rive droite du Rhin); dès lors, les Alémannes de la rive droite du Rhin sont appelés *Souabes*, tandis que ceux qui se rattachent aux royaumes des Ostrogoths et des Burgondes gardent le nom d'Alémannes. Théodoric réussit à étendre temporairement son pouvoir sur la fraction burgonde de ce peuple, mais lorsqu'il meurt en 526, et que son empire en Italie est lui-même ébranlé, les Alémannes de Suisse, et spécialement l'ancienne *Civitas Helvetiorum*, tombent sous la domination du roi mérovingien Théodebert (538) auquel ils doivent le service des armes, et dont ils doivent accepter des chefs politiques. Nous ne possédons aucun témoignage écrit des rudes combats qui furent alors livrés. Lors des partages ultérieurs, qui ranimèrent le sentiment de solidarité entre les tribus alémanniques, l'Alémanie occidentale est réunie à la Bourgogne, celle de l'Est à l'Austrasie.



L'Alémanie vers 450.

----- Frontière de l'Alémanie.

Les flèches divergentes indiquent les directions de l'extension des Alémannes; les flèches convergentes, les obstacles rencontrés. B = Burgondes; F = Francs; R = Rhétiens.

pour le germaniser selon leur coutume. Les Alémannes viennent « pour boire l'eau du Rhin sur la rive romaine » (Sidoine Apollinaire). Le Jura, l'Alsace, le Palatinat tombent en leur pouvoir, tandis que dans les Alpes ils n'avancent que lentement et sporadiquement. Entre eux et la tribu des Juthunges, qui leur est apparentée, et à qui, par la suite, le nom de *Suebi* = *Souabes*, s'appliquera spécialement, se nouent de nouveau des rapports plus intimes. Par les passages des Alpes, et principalement par ceux des Grisons, ils s'avancent en Italie. Ils ne semblent guère s'être laissés intimider, quoiqu'une de leurs bandes ait éprouvé encore une fois la force des

Il n'est pas possible de déterminer avec précision la frontière très flottante qui séparait ces deux Etats. L'Aar tend de plus en plus à former la limite entre la Bourgogne et l'Alémanie; celle-ci s'organise, et forme politiquement l'Argovie et la Thurgovie, et, au point de vue ecclésiastique, l'Evêché de Constance. Au commencement du VIII^e s. apparaît un Gottfrid, comme duc des Alémannes, qui soutient énergiquement vis-à-vis du maire du palais franc Pépin d'Héristal, les prétentions de son peuple à l'indépendance. Ce n'est qu'en 730, après la mort de Gottfrid, que Charles Martel met fin à l'indépendance du duché d'Alémanie; lorsque, plus tard, surgissent

ici ou là des ducs, ils sont considérés comme des usurpateurs. Sous le roi Pépin le Bref, l'autorité légitime est exercée dans le pays par deux gouverneurs comaux. A l'époque carolingienne, les Alamannes sont de loyaux sujets de l'empire franc.



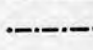
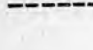
Nous manquons de renseignements sur les institutions juridiques primitives des Alamannes. Leur plus ancien code est postérieur à l'an 496. C'est le *Pactus Alamannorum*, qui semble n'avoir pas été écrit avant le milieu du VI^e s. Plus tard, entre 613 et 622, apparaît la *Lex Alamannorum a Hlotario constituta*, qui est visiblement influencée par le droit franc, quoique d'anciennes conceptions juridiques, notamment au sujet du « prix du sang » (*Wergeld*), s'y fassent encore jour. Si les Alamannes arrivés en masse au milieu du V^e s. étaient encore païens, s'ils révéraient les anciennes divinités germaniques, en particulier Ziu, que quelques auteurs identifient avec *regnator omnium deus* de Tacite, et se livraient aux mêmes pratiques religieuses que les autres Germains, cependant, au commencement du VII^e s., au temps du missionnaire Colomban, ces farouches populations ne peuvent se soustraire à la forte influence chrétienne des Francs. La *Lex Alamannorum* fixe l'organisation de l'Eglise ; les organes ecclésiastiques y sont placés à la tête de l'échelle de compensation (*Wergeld*). A cette époque existent d'une façon certaine les évêchés de Strasbourg, Bâle, Constance et Coire. La situation de l'Eglise est telle que l'on doit considérer comme très désavantageux de ne pas s'y rattacher, ou de ne pas se conformer à ses préceptes (Meyer von Knonau). Il est certain que le christianisme mit longtemps pour s'implanter profondément. On peut cependant remarquer que les groupes venus les premiers s'étaient déjà convertis au contact de leur entourage, ou tout au moins se considéraient comme christianisés, lorsque la grande masse suivit leur exemple.

Il ne peut guère être question d'une civilisation propre et typique des Alamannes, en raison de la dissémination de ce peuple et de son contact avec des civilisations étrangères. Ils fuyaient le séjour des villes ; mais n'ont pas anéanti tout ce qu'ils ont trouvé sur notre sol. Cependant ils ont certainement aussi colonisé d'une manière pacifique, et tiré parti pour leur usage des biens existants, des habitations, des champs, des pâturages. L'agriculture a été chez eux très anciennement en honneur. Lorsqu'ils habitaient encore la rive droite du Rhin, ils devaient, parfois, ravitailler l'armée romaine. Ils se livraient aussi d'une façon restreinte à l'industrie du métal et au commerce. Au I^{er}, et peut-être encore au II^e s., ils avaient probablement la coutume de brûler leurs morts, selon l'usage des autres Germains, et de nombreux tumuli explorés en Suisse étaient des hypocaustes contenant le mobilier funéraire des Germains (par exemple à Messen, canton de Soleure).

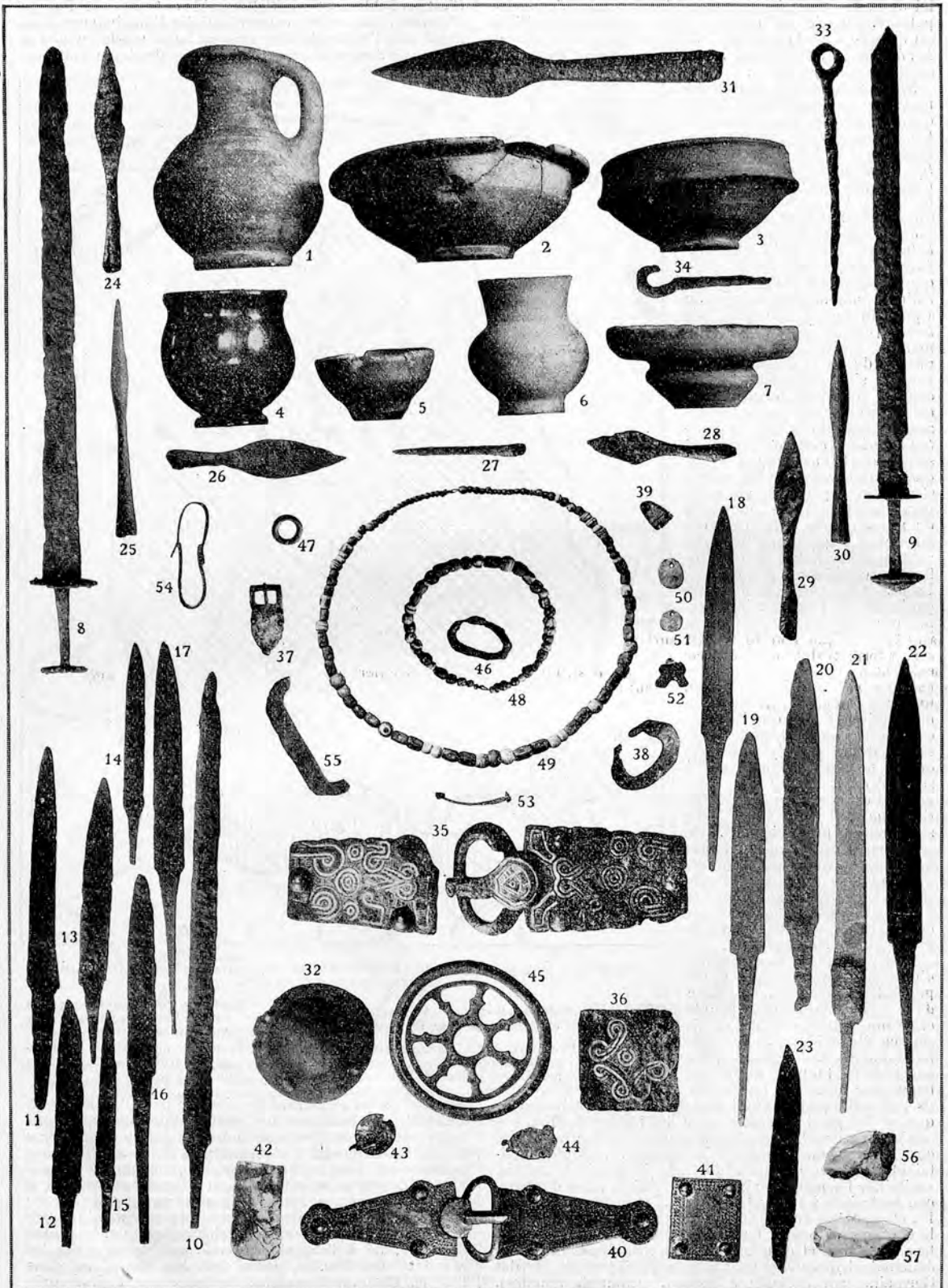
C'est probablement aux Celtes qu'ils ont emprunté l'usage d'enterrer leurs morts, comme les Gallo-Romains en avaient aussi pris l'habitude. Ils déposent leurs morts en pleine terre, soit dans des cercueils de bois ou de pierre, soit sim-



L'Alamannie à l'époque de sa plus grande extension, au commencement de la période mérovingienne (environ 550).

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Dissémination des Alamannes en Rhétie et dans le Valais. |  | Limite de la poussée burgonde vers l'Est aux dépens des Alamannes. |
|  | Frontière de l'Alamannie à l'époque de la plus grande extension. |  | Frontière orientale de la Bourgogne transjurane au milieu du VII ^e siècle. |

plement en les entourant de pierres ; ils y placent des ofrandes plus ou moins riches, parfois rien ; quelques sépultures renferment plusieurs individus inhumés en même temps. Les nécropoles alamanniques du V^e au IX^e s. sont nombreuses. Les plus anciennes, notamment dans les cantons de Schaffhouse et de Bâle, et ailleurs encore dans le Nord de notre pays, datent du commencement du VI^e s. ; au VII^e s. elles deviennent extrêmement nombreuses ; (voir par exemple la carte archéologique de la Suisse orientale, de Keller, et les nombreux rapports sur les résultats des fouilles, parus dans les *MAGZ* et dans l'*ASA*). Ces cimetières sont le plus souvent situés près



Objets de provenance alémanique trouvés à Oberbuchsiten (Soleure). (Voir détail, page 167.)

des villages actuels, et Ferd. Keller a pensé avec raison que, dans le voisinage de tous nos anciens villages, il existe des cimetières des habitants primitifs : Germains, Alamannes et Burgondes, dont les uns sont déjà connus, les autres restent à découvrir. Ces cimetières ont livré un si riche mobilier que nous pouvons nous faire une image exacte de l'armement, du costume et de la parure des Alamannes. Il est même possible de déterminer, d'une façon approximative, l'évolution des types et d'en fixer la chronologie. Les guerriers ne portaient point de casque de métal (du moins il n'en a pas encore été découvert chez nous), mais étaient armés de l'épée (*spatha*) avec fourreau, souvent orné de rivets; du long couteau (*scramasax*), souvent aussi avec fourreau; du couteau court, de la lance et de la pointe de flèche, plus rarement de la hache de guerre, du javelot et du bouclier de bois avec de forts umbos. Les sandales et les ceintures étaient ornées de boucles de fer damasquinées d'argent (celles-ci seulement à partir du VII^e s.), ou encore de boucles de bronze ciselé. Les objets de parure communs aux deux sexes étaient des fibules; d'abord elles apparaissent, sous l'influence gallo-romaine, munies du porte-agrafe ordinaire et de rayons; plus tard, les fibules à disque, souvent plaquées d'or, ou pourvues de cabochons. Les femmes se paraient de colliers en perles de verre, d'émail et d'ambre; elles avaient souvent des aumonières ornées de plaques de bronze ajourées; on a retrouvé à maintes reprises des boucles d'oreilles d'un très beau travail, de lourds pendentifs et des appliques élégamment ornés. Des épingle à cheveux, souvent joliment ciselées, ont leur extrémité supérieure terminée en forme de tête d'oiseau, avec des pierres ordinairement rouges, ou du corail incrusté, pour figurer les yeux. Hommes et femmes portent de lourds bracelets, qui se terminent fréquemment en tête de serpent. Les tombes d'enfants renferment souvent un riche mobilier funéraire. Un des plus riches cimetières, où l'on a trouvé aussi des bijoux en or, est celui à Beringen (Schaffhouse). Des ustensiles domestiques sont aussi fréquemment déposés dans le tombeau, mais la céramique est rare, ce qui fait supposer que l'on se servait surtout de vases de bois. La poterie trahit par ses formes une certaine influence gallo-romaine. A partir du milieu du VI^e s., l'influence mérovingienne se fait sentir, surtout dans l'ornementation; l'influence chrétienne n'est pas absente non plus. Au Sud du Rhin, les trouvailles sont généralement plus pauvres qu'au Nord. — L. Schmidt: *Allg. Geschichte der german. Völker bis zur Mitte des 6. Jahrh.*, avec Bibliographie. — Kaufmann: *Deutsche Altertumskunde*, 1913, 1, 409. — Echsli: *Zur Niederlassung der Burgunder und der Alamannen in der Schweiz*. (*JSG* 33, 223). — P.-E. Martin: *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne 534-754*, 1910. — Tourneur-Aumont: *Etudes de cartographie hist. sur l'Alémanie*, Paris 1918. — Barrière-Fleury: *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901. — Hoops' *Reallexikon der german. Altertumsk.*, art. *Alamannen* et *Alamannische Funde*. — Meyer von Knonau: *Alamannische Denkmäler in der Schweiz* (dans les *MAGZ* 18, 3^e cah., 19, 3^e cah.). — E. Brenner: *Stand der Forschung über die Kultur der Merowingerzeit* (dans le *JB Röm.-Germ. Komm. üb.* 1912, 253-350). — La *Lex Alamannorum* a été publiée par Joh. Merkel dans les *Mon. Germ. hist. Leges* III, et dans une nouvelle édition critique par K. Lehmann dans *Mon. Germ. hist. Leg.* section 1, t. V (1848), 21-33. — Des recherches anthropologiques ont été entreprises par le Dr Schweg qui a publié différentes monographies sur ce sujet.

Légende de la planche 166 : FOUILLES ALÉMANNIQUES A OBERBUCHSITEN (SOLEURE). (Objets rassemblés comme exemples de types alémaniques des VII-IX^e siècles). — N^o 1-7. Céramique alémanno-franque, en général rare dans ce dépôt parce que la population d'alors se servait plutôt d'ustensiles de bois. Dans les n^{os} 2-3, l'influence romaine est très reconnaissable. — N^{os} 8-10. Longue épée dite *Spatha*; les n^{os} 8-9 avec plaque de garde et pommeau; le n^o 10 est encore dans le type de la Tène. Longueur ordinaire 90 cm. Les fourreaux sont la plupart en bois, les bords tenus par des lamelles de bronze; occasionnellement, le fourreau est orné de clous de bronze. — N^{os} 11-23. Long couteau dit *Scramasax*, souvent avec poignée proportionnellement longue permettant d'employer les deux mains. Avec et

sans gouttière visible, n^o 22, celle-ci pour mieux tenir la lame dans le fourreau. Longueur moyenne 60 cm. Le *scramasax* est l'arme des VII^e et VIII^e siècles. — N^{os} 24-31. Pointes de lances en fer. A remarquer la variété des formes. Les plus élancées sont les plus modernes. — N^o 32. Umbo, en fer, type exclusivement germanique. N^{os} 33-34. Perçoirs en fer portatifs. Voir Besson, *Art Barbare*, 183, fig. 124. — N^{os} 35-44. Plaques et ornements de ceinture, boucles de ceinture et de sandale. Le n^o 35, en fer, est un exemple typique d'incrustation d'argent. Il faut probablement attribuer une origine orientale à l'art de l'incrustation germanique, qui déjà au VII^e siècle dénote des influences orientales. Le n^o 40 est un bon exemplaire de ceinture en bronze. — N^o 45. Plaque d'aumonière en bronze, parure féminine typique chez les Alamannes. Ce disque orné se rencontre peu avant l'an 600. Voir Lindenschmitt: *Handbuch der deutschen Alt.* I tabl. XXVII. — N^{os} 46-47. Bracelets de fer et de bronze. — N^{os} 48-49. Colliers de femme, composés la plupart du temps chez les Alamannes de petites perles de verre, monochromes ou polychromes, ou d'ambre, de formes très variées. — N^{os} 50-52. Pendentifs, formés très souvent de monnaies romaines ou mérovingiennes, qui fournissent un point de repère chronologique. — N^{os} 53-54. Anneaux de bronze d'un usage inconnu. Garniture? — N^{os} 55-57. Briquet. Le n^o 55 est en acier, les n^{os} 56-57 en silex.

Nous devons ces photographies à l'amabilité de M. le Dr Viollier, vice-directeur du Musée national. [TATARINOFF.]

ALÉMANNIE (DUCHÉ D'). Voir SOUABE (DUCHÉ DE).
ALÉMON ou **ALENCONIO**, PHILIPPE D', * le 15 août 1397, cardinal et évêque d'Ostie. Il fut envoyé par le pape Urbain VI, en qualité de légat, auprès de différents peuples et princes, et séjourna pendant un certain temps de l'année 1387 dans la Confédération suisse, à Lucerne, Zurich, Bâle, etc. Il délivra des indulgences et accorda des privilèges. — Voir *Gfr.*: *Registre*, et *Helvetia*. [P. X. W.]

ALERMET. Voir BROGNY, DE.

ALERTE (LA GRANDE). L'un des principaux objectifs de la politique de Berne, au milieu du XVII^e s., fut d'assurer définitivement sa domination sur le pays de Vaud, qu'il avait enlevé en 1536 au duc Charles III de Savoie et que les héritiers de ce dernier n'avaient jamais renoncé à reconquérir. Ses voisins, tantôt adversaires et tantôt amis, le savaient et s'en servaient comme d'un efficace moyen de pression. C'est ainsi qu'on voit en 1649 le duc invoquer à Berne ses droits pour empêcher la conclusion d'un accord avec la Franche Comté espagnole, et le gouvernement bernois craignait à ce moment même que les Français ne rachetassent au duc ses prétentions, afin d'avoir sur lui une emprise directe. En 1653, il fut question d'une entente à ce sujet entre le duc de Savoie et les rebelles de l'Entlebuch. L'inquiétude des Bernois fut particulièrement grande en 1655-56, au moment de la guerre de Vilmergen. Berne nomma Wagner gouverneur du pays de Vaud, avec mission d'armer les villes du littoral et de requérir l'appui de Genève, en vue d'une agression des troupes savoyardes massées dans le Chablais, et auxquelles des troupes valaisannes et fribourgeoises devaient tendre la main. Des mesures de défense rigoureuses furent prises à Lausanne en janvier, et le 14 février suivant encore, la ville envoya un député à Genève chercher un technicien capable de fortifier la cité. L'alerte fut grande, mais n'eut cependant pas de suite. Le 1^{er} juin 1658, Berne se crut complètement rassurée, à la suite du renouvellement de l'alliance avec la France qui lui garantissait la possession du pays de Vaud. Mais cette joie fut de courte durée. La France (alliée de la Savoie) et l'Espagne (qui possédait la Franche Comté), entre lesquelles oscillait la politique des Lignes suisses, signèrent en novembre 1659 la paix des Pyrénées, et l'on craignit fort, dans les cantons évangéliques, que ce ne fût au détriment de Genève et du pays de Vaud. Ce fut la « grande alerte » dont parlent les correspondances du temps. Berne leva dans le pays de Vaud une contribution de guerre et renforça, au printemps de 1660, toutes les garnisons du littoral, entre autres à Lausanne, et surtout à Vevey que l'on disait secrètement gagnée au duc de Savoie. Les cantons évangéliques décidèrent le 27 avril d'envoyer du renfort à Genève et sur les bords du Léman. Des déclarations formelles de l'ambassadeur fran-

cais de la Barde ne rassurent qu'à demi le gouvernement bernois qui maintient toute l'année ses mesures de défense, et ne s'en départit que lorsque tout danger fut écarté. — Voir Rott : *Hist. de la repr. dipl. de la France* III. — Genève AE : RC 1659 ; PH. 3360-76. [C.-H. DENK.]

ALET. Voir ALLET.

ALET, HENRI d'. Voir HENRI (Bayler), évêque de Constance.

ALETHOPHILUS. Voir SCHEUCHZER, J. J.

ALETSCH (GLACIER D') (V. DGS). Les pâturages à l'Ouest de la partie inférieure du plus long fleuve de glace de la Suisse sont déjà désignés en 1231 dans les documents sous la forme *Alech*. Le nom de famille Aletscher (Alechere, Alethere, Alechera, Alescher, Alacher, Alatscher, etc.) se rencontre de 1320 à 1434. L'origine de ce nom est obscure et n'a rien à faire avec Lôtschen puisque A fait partie du radical. La vallée d'Aletsch, d'où sort la Massa, est mentionnée par Stumpf et Simler en 1574 ; le glacier qui la remplit en grande partie figure pour la première fois sur la carte du Valais du greffier Antoine Lambien, de Brigue, en 1682 (facsimile JSAC XL, p. 264). Basées sur Lambien, des descriptions du glacier parurent en 1706 par Hottinger et en 1760 par Gruner, celle-ci très détaillée. Ce dernier donne aussi les plus anciennes relations de l'écoulement du lac de Märjelen sous le glacier d'Aletsch dans les gorges de la Massa (voir art. MERJELEN, LAC DE). — Voir W.-A.-B. Coolidge : *Climbers' Guide to the Bernese Oberland* I, 2^e partie, p. 175-177. [H. DUBL.]

ALEX. Ancienne famille bourgeoise de Bulle. En 1361 déjà on trouve un MERMETUS Alex comme caution pour le couvent d'Humilimont. Ce Mermet, † avant 1378, eut trois fils : MERMET, HUMBERT et AYMONET, dont les deux derniers sont les souches des deux branches mentionnées ci-dessous. *Armoiries* : coupé, de gueules à deux demi-vols d'argent et d'argent à un demi-vol de gueules.



A. Humbert eut deux fils, RODOLPHE, gouverneur de Bulle en 1446, et OTTO ;

c'est de ce dernier que descendent deux rameaux de la famille Alex dont le premier, remontant à Jean, fils d'Otto, s'éteignit à Bulle en 1770, avec Anne-Marie Alex, épouse de Jean Gex ; cette partie de la famille portait le nom de *Alex alias de Broc*. D'Humbert, frère de Jean, descend : — 1. GUILLAUME, lieutenant (banneret) de Bulle, qui eut un frère — 2. ANTOINE, notaire dans cette même ville en 1543. Quelques années après, en 1546, il alla s'établir à Fribourg, où il occupa la place de greffier du tribunal. Etant l'un des particuliers les plus riches de Fribourg, il acheta des Mayor de Lutry et de la Grande Confrérie, des droits seigneuriaux sur presque toutes les localités de la contrée du Gribloux (Favagny, Rossens, Vuisternens, Rueyres, Orsonnens, Fuyens, etc.). En 1546, il fut reçu bourgeois de Fribourg et il prit place au Conseil des Deux-Cents ; en 1571, il fut nommé à celui des Soixante, et en 1580 enfin au Petit Conseil. Il fut anobli en 1581 par lettre de noblesse concédée par l'Empereur Rodolphe II, en date du 27 mai. Selon toutes probabilités, il avait été marié deux fois ; d'abord avec Yonny Paris, de Bulle ; en secondes noces avec Françoise Féguilly, de Fribourg. Il mourut vers 1584. — Voir Rott : *Inventaire*, I, p. 100. — Gremaud : *Notice historique sur la ville de Bulle*, p. 36. — 3. SIMON, fils du n° 2, seigneur d'Orsonnens et coseigneur de Pont en 1588, bailli de Romont de 1589 à 1594 ; du Conseil des Deux-Cents en 1579, des Soixante en 1598 et du Petit Conseil en 1600 ; il fut bourgmestre de Fribourg en 1603, et remplit encore diverses autres charges. Il épousa Elisabeth Känel en 1575, et mourut sans enfants en mars ou avril 1621. — 4. NICOLAS, frère du n° 3, acheta la seigneurie de Tornay en 1591 ; du Conseil des Deux-Cents en 1583 et des Soixante en 1601. Il commanda une compagnie de 300 Suisses dans le régiment Balthasar Gallati, au service de France en 1587 ; cette compagnie se couvrit de gloire à la retraite de Meaux, et fut du nombre des dix mille Suisses conduits à Henri III, lors de son évasion de Paris, par le baron de Sancy. Il avait épousé Catherine d'Affry, fille de l'avoyer Louis d'Affry, et fut bailli de Morat de

1595 à 1600, † en 1604. — R. Werro : *Notice sur la vie et les écrits de Sébastien Werro*, Fribourg 1841, p. 17-18. — 5. JOST, frère du n° 3 : des Deux-Cents en 1578, année où il épousa Barbe de Praroman, fille du Conseiller d'Etat Guillaume de Praroman. Ayant, le 14 août 1584, prononcé quelques propos contre la religion catholique, il s'attira de graves ennuis, suscités par le prévôt Schneuwly et le curé Werro, ennuis qui l'obligèrent à se réfugier à Berne, où il fut reçu bourgeois le 4 janvier 1585. Voulant mettre ordre à ses affaires à Fribourg, et fort de la promesse à lui faite par l'avoyer de Fribourg Lanthen-Heid, qu'il ne lui arriverait rien que d'agréable, il se rendit à Fribourg où il fut pris, jugé et emprisonné, mais relâché bientôt après, Berne menaçante ayant vivement protesté. Il mourut à Berne, sans postérité. — Voir Dagnet : *Jost Alex, ou les souffrances d'un protestant fribourgeois* (traduit de l'allemand), Genève 1864. — Gelzer : *Die drei letzten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*, p. 175-181. — Iselin-Rüttimeyer : *Jost Alex, Beschreibung seiner Gefangenschaft und Entledigung* (dans AHVB 1858). — Dagnet : *Illustrations fribourgeoises*, p. 47 (ASHF VI, p. 243). — 6. ANTOINE, neveu du n° 5, fils de Charles ; du Conseil des Deux-Cents en 1622, bailli de Vaulruz de 1634 à 1639, † en 1659. — Guillaume Alex, banneret de Bulle, avait un frère Pierre, dont l'un des fils, FRANÇOIS, fit partie du clergé de Bulle en 1562. Le petit neveu de celui-ci, DOM JOSEPH, * en 1650, fut membre du même clergé ; il conquit le grade de docteur en théologie et fut un prédicateur distingué. Il mourut à Bulle en 1702. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, II, p. 297 et 299.

B. Aymonet eut un fils, JEAN † avant 1438, qui eut à son tour deux enfants, CRISTIN et MERMET, dont les descendants disparaissent à la fin du XVI^e s. — CRISTIN, † avant 1501, gouverneur de Bulle en 1462, n'eut qu'une fille, Jaquette, qui épousa en premières noces Nicod Ficaul, d'Albeuve, et en secondes noces Hugo Grumallier, de Bulle. Le fils de celui-ci, ANTOINE, prit le nom de famille de sa mère, et c'est ainsi que se perpétua le nom Alex. Son petit-fils, ANTOINE, curial de Riaz au commencement du XVII^e s., eut plusieurs enfants, dont FRANÇOIS, époux de Françoise Dargent : il habitait Bulle ; PIERRE, frère du précédent, partit pour la Franche Comté. Le prieur de Vuillorbe lui accensa, le 15 avril 1664, le moulin de Guigot près de Glamondans, village à 25 km. de Besançon. Pierre s'y maria, et sa descendance est actuellement fort nombreuse. Son arrière-petit-fils, JEAN-FRANÇOIS, ayant eu, en 1794, des démêlés avec la justice républicaine, manifesta l'intention de revenir en Suisse. Il envoya son fils Michel, * en 1772, à Fribourg et à Bulle pour y faire reconnaître leur bourgeoisie. L'ouragan révolutionnaire s'étant apaisé, Jean-François resta en Bourgogne et son fils fut seul à rentrer à Fribourg. Il s'établit au Châtelard, près de Romont, où il arriva après 1795 et s'y maria ; en 1819, il se fixa à Bulle, où toutes les autres branches de la famille étaient éteintes. Il eut un fils, JACQUES, père de plusieurs enfants dont l'abbé PIERRE, * le 4 février 1850, élève au Collège germanique de Rome, docteur en théologie, ordonné prêtre à Rome le 10 juin 1876, vicaire à Neuchâtel 1877, curé au Val-de-Ruz (Fontaines) 21 juillet 1880, professeur au Collège Saint-Michel (Fribourg), 1889, curé de Bulle 6 juillet 1893, membre de la commission de vigilance ; † 20 mai 1917. — Biographie dans *Liberté*. — *Fribourgeois*. — *Semaine catholique*. — ASHF IX, 115 et 255. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* II, p. 275 (avec plusieurs inexactitudes : lire par exemple 1413 au lieu de 1313). — AF 1919 : Paul Ebischer : *La famille Alex*. [Paul EBISCHER.]

ALEXANDER, famille grisonne, à l'origine bourgeoise de Fideris et plus tard de Sent. Il existe aussi dans ce village une famille *Zonder* qui doit en être issue. — 1. *Blaise*, de Sent, dans la Basse-Engadine, reçu en 1615 dans le synode rhétique protestant, fut d'abord pasteur dans la Valteline, prit part, en 1618, à la propagande des prédicants dans les Grisons contre le parti espagnol, et siégea au tribunal criminel de Thusis. Le synode de Zuoz le suspendit en 1619 de ses fonctions ecclésiastiques pour six mois, avec Georges Jenatsch, pendant que le tribunal de Coire le déclarait hors la loi pour avoir participé au tribunal de Thusis. Peu après, il fut cependant acquitté par le tribunal de Davos, combattit en

juillet 1620 dans la vallée de Münster contre les Autrichiens envahisseurs, et fut un de ceux qui, avec Georges Jenatsch en février 1621, se rendirent de nuit de Grüsch à Rietberg et tuèrent Pompée Planta. Il combattit ensuite, avec ceux de la Basse-Engadine, contre les troupes venues des V cantons au secours du parti hispano-autrichien. En automne 1621, comme les négociations avec l'Autriche ne paraissaient pas aboutir, il dirigea les troupes grisonnes dans leur expédition sur Bormio. Mais comme les Autrichiens pénétraient de nouveau dans les Grisons et soumettaient la Ligue des Dix-Juridictions, Blaise voulut s'enfuir à Glaris par le col de Panix avec Georges Jenatsch et d'autres partisans. Il fut saisi, conduit à Maienfeld, puis à Gutenberg et enfin à Innsbruck, et exécuté dans cette ville le 23 décembre 1622 après avoir eu le poing coupé. Il était accusé de participation au meurtre de Pompée Planta et d'être un meneur dans les troubles de l'Engadine. Blaise avait la conviction qu'on le condamnait parce qu'appartenant à la confession réformée; cela ressort de la belle lettre qu'il écrivit au siens peu avant son exécution. — F. Sprecher: *Gesch. der Kriege und Unruhen*, éd. Mohr. — 1. *Annalas della soc. Raeto-Rom.* V, 1890, p. 107. — Truog: *Die Bündner Prädikanten* (dans *JHGG*, 1901). — *LL* 1, 127. — 2. JEAN, Landammann et directeur des bains de Fideris, * 12 mai 1841, à Fideris. En 1864, il étudia le droit à l'Université de Zurich et de Heidelberg. Fut landammann de 1869 à 1873. Pendant cette période, il tint le bureau des postes de Fideris, qu'il installa dans la maison achetée du ministre Bavier. Grâce à son initiative, Fideris eut une station du télégraphe en 1871 déjà. En 1872 il entra dans la société des bains de Fideris dont il devint directeur en 1881; pendant 17 ans il travailla avec succès à l'achèvement des bains que dirige aujourd'hui son fils. Sa dernière œuvre, poursuivie avec énergie, fut l'introduction de l'éclairage électrique à Fideris. Il mourut le 22 mai 1913 à Fideris. — D'après les renseignements du landammann Jann Alexander à Fideris. [F. P.]

ALEXANDRE. Famille noble vaudoise qui a donné des magistrats à Nyon au XV^e s. — *RF* 2. [M. R.]

ALEXANDRE I^{er}, empereur de Russie 1801-25, fils de Paul I^{er}, petit-fils de Catherine II, a exercé une influence décisive sur l'histoire de la Confédération suisse. * en 1777, il eut pour précepteur, de 1784 à 1793, le Vaudois F.-C. Laharpe. Celui-ci, pénétré de Rousseau, sut le gagner aux idées de liberté et d'indépendance et l'intéresser au sort de la Suisse. Cet intérêt en faveur de notre pays se manifesta lors du passage des alliés, pendant le Congrès de Vienne et la deuxième paix de Paris. Quand les Alliés passèrent le Rhin, déc. 1813-janv. 1814, Alexandre usa de toute son influence au quartier général de Francfort pour épargner à notre pays une violation de sa neutralité. Il craignait le rétablissement par les alliés de l'ancien état de chose et que l'autonomie des cantons créés en 1803, comme Vaud et Argovie, ne fût remise en question. Il n'aboutit pas dans sa tentative de ménagement. Le passage du Rhin, de Bâle à Schaffhouse, fut décidé en son absence et exécuté, quoique Metternich eut donné deux fois sa parole qu'il n'aurait pas lieu. C'est à son énergique intervention que les efforts des Bernois intransigeants pour reprendre le pays de Vaud et l'Argovie n'aboutirent pas. Alexandre obtint aussi que la réorganisation politique de la Suisse fut laissée à la Diète et aux cantons, quoique les puissances exerçassent une grosse influence par leurs délégués, soit en donnant des conseils soit en faisant pression sur les décisions de la Diète en cas de désaccord des cantons. Ce fut le cas à plusieurs reprises pendant la longue Diète de Zurich, janvier 1814-août 1815. Ainsi l'indépendance de l'Argovie fut obtenue non à Zurich mais à Paris. Pendant le Congrès de Vienne, qui s'ouvrit en octobre 1814, l'influence du tsar en faveur de la Suisse, conseillé par Laharpe et représenté par Capo d'Istria et le baron de Stein, fut décisive. A l'extérieur, l'indépendance de la Suisse fut reconnue; à l'intérieur la Diète avait les mains libres, et les questions de frontière furent réglées d'une façon assez satisfaisante pour la Suisse. Cependant, la Valteline et le pays de Gex furent perdus grâce aux intrigues de la France et de l'Autriche. L'on doit en particulier aux délégués russes la reconnaissance de l'indépendance des cantons de Vaud

et d'Argovie. Par contre, Alexandre et Laharpe s'opposèrent, sans succès, à la réunion de l'évêché de Bâle au canton de Berne. A plusieurs reprises, Alexandre témoigna de la bienveillance à des Suisses. En 1804 déjà, il chercha vainement à attirer en Russie J.-H. Pestalozzi; à l'occasion de son passage à Bâle, en janvier 1814, il reçut ce dernier, l'embrassa et lui remit l'ordre de Wladimir. En automne 1815, il revint pour la seconde fois à Bâle et se rendit à Zurich en passant par Brugg où il fut reçu par le gouvernement argovien. A Zurich, il se fit montrer la ville par Escher de la Linth et s'intéressa à ses travaux. Lors de la grande disette de 1817, Alexandre envoya, à la demande de Capo d'Istria, 100 000 roubles pour soulager la misère dans la Suisse orientale. La moitié de cette somme était destinée à la colonie de la Linth. — Voir *Korrespondenz Alexander's I. mit Laharpe* dans *Sammlung der russ. hist. Gesellsch.* V, Pétersbourg 1870. — *Le gouverneur d'un prince*, Lausanne 1902. — Mottaz: *Laharpe, Alexandre et Bonaparte*, dans *RHV*, 1902. — Hilty: *Eidg. Gesch.* dans *PJ* 1886 et 1887. — Monnard: *Notice biographique sur le général F.-C. de Laharpe*, Paris 1838. — Oechsl: *Gesch. der Schweiz im XIX. Jahrh.* II. — Oechsl: *Die Verbündeten und die Schweiz. Neutralität 1813*, Zurich 1898. — Dierauer, vol. V. — Tillier: *Vermittlungsakte I et II, Restaurations-epoche I*. [Th. GREYERZ.]

ALEXANDRE VI, pape, Rodrigue Lanzol (Borgia suivant d'autres auteurs), neveu de Calixte III, naquit en 1431 à Jativa près de Valence. Il fut successivement évêque de Valence (1455), puis cardinal-diacre de Saint-Nicolas *in carcere* (1456), vice-chancelier de la curie romaine, et le 11 août 1492 pape sous le nom d'Alexandre VI. Alexandre fit une alliance défensive avec Venise et Milan en 1493 et encouragea au début l'entreprise de Charles VIII contre Naples, où 5000 Suisses servaient sous les bannières françaises, puis s'y opposa (1494). Ayant dû consentir à un accord qui autorisait le libre passage de l'armée française, il fit ensuite alliance avec Venise, l'Espagne, le roi des Romains et le duc de Milan pour chasser les Français hors de l'Italie (1495). Louis XII ayant succédé à Charles VIII, il se rapprocha d'abord de lui, mais l'abandonna bientôt par politique de famille. Lors de la conquête de Milan (1499) il accorda aux Français le secours de sa diplomatie. Dans celle de la Romagne, les Suisses avaient 2000 mercenaires qui collaborèrent à la prise de Forlì le 12 janv. 1500. Dans le long procès contre l'évêque valaisan Jost de Silenen, il destitua celui-ci (1497) et pour le siège épiscopal, vacant par la démission de Nicolas Schinner, il décida, après de longues hésitations, en faveur du candidat impérial Matthieu Schinner contre celui de la France. Il mourut après une courte maladie le 18 août 1503. — Voir *Buchardi Diarium 1483-1506*, éd. Thuasne, Paris 1883-85. — Anshelm: *Berner Chronik I et II*. — Pastor: *Gesch. der Päpste III*, Freib. i. B. 1895. — W. Gisi: *Der Anteil der Eidgenossen an der europ. Politik 1512-16*, Schaffh. 1865. [Alb. BUCHI.]

ALEXANDRE (LE PÈRE) est un personnage cité dans la plupart des récits de l'Escalade tentée contre Genève le 21 décembre 1602 par le duc de Savoie; il y est désigné comme jésuite écossais, encourageant les Savoyards à monter aux échelles en leur distribuant des billets destinés à les préserver d'une mort violente. Son nom est demeuré populaire à Genève et il est mentionné dans presque toutes les chansons de l'Escalade, en termes railleurs. Il faut très probablement l'identifier avec le Père Alexandre Hume ou Humaus (1560 ou 1561-1606), qui seconda avec zèle François de Sales dans ses efforts pour ramener le Chablais au catholicisme et qui fut, selon un biographe, aumônier des troupes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. — Voir Th. Claparède: *Le Père Alexandre* (dans *MDG XVII*, p. 118-121). — Alain de Bedelièvre: *L'Escalade de 1602, l'histoire et la légende*, Annecy 1903, p. 142-146. [V. G.]

ALEXANDRE, DE CARONA, sculpteur de la fin du XV^e s.; collaborateur de Marco Cadocci pour la « Scuola Grande » de Saint-Marc et d'autres constructions de Venise. — *Allgem. Lexikon*. [Dr C. T.]

ALEXIUS (ALEXIS, ALIESCH). Famille originaire de Ponte Campovasto, compta un certain nombre de pasteurs et de notaires de Campovasto (Camogasc). Au

XVIII^e siècle GIAN PITSCHEN émigra en France où son nom fut transformé en Alexis. La famille habite depuis longtemps Samaden où elle reçut la bourgeoisie en 1914. — 1. GASPARD, 1576-1626, étudia à Zurich et à Genève, ministre le 8 septembre 1609, pasteur à Chêne en 1608; professeur de théologie et de philosophie en 1610; reçu en 1617 du synode rhétique; pasteur à Genève, où il fut aussi pasteur de l'église italienne 1612-18; pasteur dans les Grisons dès cette année 1618; pasteur à Sondrio



où il fonda le collège, dirigea (aussi en 1618) l'assemblée synodale suspecte de 1618 à Bergün et assista la même année au tribunal criminel à Thusis. En juillet 1620, à l'occasion du meurtre d'un homme de la Valteline, il s'enfuit à Sondrio avec Georges Jenatsch et d'autres. Au mois de septembre suivant, le parti français l'envoya avec Jean a Porta comme délégué auprès de l'Union protestante en Allemagne, dans les États-Généraux et vers le roi d'Angleterre pour demander conseil et secours. Ils passèrent par Aarau, Bâle, Strasbourg et furent arrêtés à Brissach sur territoire autrichien, conduits à Innsbruck où on les relâcha après deux ans de captivité (1620-22). Professeur de philosophie à Genève, juillet 1623-26. Il a publié: *Dissertatio physica de mixtura*, Genève 1625. — Voir Heyer. — Sac. Dott. Baserga: *Il movimento per la Riforma in Valtellina e le sue relazioni con Ginevra (Società storica per la Provincia e antiqua Diocesi di Como)*, fasc. 83 et 85, p. 99-128 et 7-36. — Sprechler: *Gesch. der Kriege u. Unruhen*, éd. Mohr I. — 2. GASPARD, de Speier, capucin, père gardien à Feldkirch, fut envoyé en 1621 avec d'autres capucins dans les Grisons, à la demande des catholiques et particulièrement du juge de Florin. Il prêcha à Bonaduz, Sagens, etc. Lorsque les troupes des V cantons durent se retirer des Grisons, les capucins rentrèrent avec elles dans la Suisse primitive. Au début de 1622, le nonce Scappi envoya le père Alexis comme missionnaire dans les Grisons, où il prêcha à Coire et particulièrement dans le Prätigau. Après la soumission de l'Engadine et de la Ligue des Dix-Juridictions, l'évêque de Coire l'envoya en conférence à Lindau. Par son entremise, un accord put être conclu, le 30 septembre 1622, entre l'archiduc Léopold, d'une part, et la Ligue de la Maison-Dieu avec la seigneurie de Maiefeld, de l'autre. Ce traité de Lindau fit de lui un des promoteurs les plus actifs de la restauration du catholicisme dans les Grisons. Alexis mourut le 19 juillet 1629 à Altorf. — Voir J.-G. Mayer: *Gesch. des Bistums Chur*, II, 398 s. — 3. JEAN, de Campovasto, fut reçu en 1663 dans le synode évangélique rhétique, d'abord pasteur à Cinuskel, puis dans sa patrie Campovasto. On connaît de lui deux oraisons funèbres en romanche. — Voir LL I, 125. — Truog: *Die Bindner Prädikanten* (JHGG, 1901). [C. R. et F. P.]

ALFELD. Voir ARNOLD.

ALFERMÉE (C. Berne, D. Nidau, V. DGS). Vge sur la rive gauche du lac de Bienna formant avec Tüscherz (Dauher) une commune bourgeoise et une commune d'habitants, de la paroisse de Douanne (avant 1879 de celle de Sutz). En 1276, *Alfermee* (don d'un clos de vigne par Henri de Jegistorf à son épouse Elisabeth de Buchegg), 1325 et 1343 *Alfermie*; 1353, *Alphrame*, 1410, *Alframe*. Le couvent de Fraubrunnen y possédait des vignes en 1340, de même que celui de Saint-Urbain (voir l'art. CONVALET), la famille d'Erlach au XV^e siècle et la ville de Berne jusqu'en 1801. Le vignoble d'Alfermée s'étend des rives du lac jusqu'à 550 m. La limite communale, à l'est, est l'ancienne frontière entre l'évêché de Bâle et le district, autrefois comté de Nidau. Le 2 mars 1798 eut lieu un combat au-dessus d'Alfermée (voir l'art. RUSEL). [E. B.]

ALGE, Sines. Pédagogue estimé et sténographe, * le 20 mai 1847 à Lustenau (Vorarlberg), † à Saint-Gall le 18 décembre 1909. Il fut maître secondaire à Lustenau, de 1863-66, puis à Necker (Neu Toggenburg) de 1867 à 1875, où il acquit la nationalité suisse. De 1873 à 1880 à l'école secondaire de Gossau; 1880 à 1904 maître, et 1891 à 1900 directeur de l'école secondaire des jeunes filles de Saint-Gall, maître de sténographie à l'école cantonale 1893 à 1902, membre fondateur (1889) et premier président de la Société des maîtres secondaires saint-gallois

et pendant plusieurs années chroniqueur du *St-Gall. Neujahrsblatt*. C'est dans la sténographie, système Stolze, puis Stolze-Schrey, qu'il déploya une activité spéciale. Il fut à plusieurs reprises président de l'Association générale suisse de sténographie, de 1870 à 1888 rédacteur de l'organe de la société, directeur de cours de perfectionnement en sténographie. Il est l'auteur de nombreux manuels de sténographie qui, pour la plupart, ont eu plusieurs éditions (son *Lehrbuch*, en 1918, était à la 63^e); il composa aussi de nombreux écrits de propagande ainsi qu'une *Geschichte der Stenographie in der Schweiz* et une *Methodik des stenogr. Unterrichts*, etc. Partisan actif et convaincu de l'enseignement des langues vivantes, il composa plusieurs méthodes pour l'étude de l'allemand, du français et de l'italien (parus chez Fehr, à Saint-Gall et en Angleterre) qui acquirent une grande renommée, parmi lesquels il faut citer ses *Leçons de français*. — Voir J. Kuoni: *S. A. Reallehrer in St. Gallen, ein Lebensbild*, St-Gall 1910. — Paul Lange: *Alges Lehrmethode u. Lehrmittel für den franz. Unterricht*, Saint-Gall et Leizpig 1905. — Son fils ARNOLD * en 1879, depuis 1907 professeur à l'École de Commerce, depuis 1919 à l'école cantonale de Saint-Gall, est l'auteur de *Die Lautverhältn. einer Patoisgruppe des Berner Jura*, Saint Gall 1904. [Br.]

ALGENTSHAUSEN (C. Saint-Gall, D. Unter Toggenburg, V. DGS). Vge et bailliage. En 814, Adalgoz cède à l'église de Saint-Martin de Jonswil la propriété qu'il avait acquise dans la Marche d'Adalgozeshusen. Dans la suite, le couvent de Saint-Gall acheta de riches propriétés dans la contrée. Algentshausen appartient à la seigneurie, [plus tard haut-bailliage de Schwarzenbach, mais formait néanmoins une juridiction autonome et était désigné en 1324 comme bailliage indépendant. La juridiction de Schwarzenbach passa en 1483 avec Algentshausen au couvent de Saint-Gall. Les dîmes, grandes et petites, furent pendant longtemps propriété des échantons de Landegg. En 1500, Schwarzenbach, Ober- et Niederstetten et Algentshausen, revisèrent leurs anciens droits, coutumier et seigneurial, qui les régissaient. Depuis 1803, Algentshausen fait partie de la commune et paroisse de Henau. [Br.]

ALGÉRIE. La conquête de l'Algérie par la France (1830) ouvrit de nouveaux débouchés aux populations d'Europe. Les nombreux travaux à accomplir dans ce pays neuf et la sécurité offerte par les troupes d'occupation devaient tenter les gens désireux de faire fortune hors de leur pays. De nombreux Suisses partirent pour l'Algérie, tout d'abord sans leur famille. En 1842, ils formaient déjà une colonie suffisamment nombreuse pour que la Diète se vit obligée de créer un consulat à Alger. La plupart de nos compatriotes établis sur la côte d'Afrique étaient des Tessinois, maçons, plâtriers, marbriers de leur état. A partir de 1844, des ressortissants d'autres cantons, notamment des Valaisans et des Argoviens, se joignirent à eux. En 1854, une compagnie genevoise fonda une entreprise de colonisation à Sétif (province de Constantine). Malgré les concessions et les subventions du Gouvernement français, la situation des colons resta précaire, à raison de la dureté du climat et des difficultés de culture; mais ces désavantages, rendus publics par le consul, n'empêchèrent point les Suisses d'émigrer en Algérie. En 1859, on en comptait 1743 disséminés dans tout le pays; en 1865, près de 3000.

Pendant les trente-cinq premières années de la domination française, nos compatriotes ne furent au bénéfice que d'un régime de tolérance. Le 1^{er} septembre 1865, les stipulations du traité d'établissement passé entre la France et la Suisse, le 30 juin 1864, furent étendues à l'Algérie.

Pour assurer la protection des Suisses dispersés dans les différentes provinces, le Conseil fédéral créa un vice-consulat à Oran en 1859 et un autre à Philippeville en 1870. Ces deux postes n'eurent pas une longue existence. Le 1^{er} fut supprimé en 1888 et le 2^e en 1904. Depuis cette date, l'Algérie ne forme plus qu'un seul arrondissement consulaire dépendant du consul installé à Alger.

La vie de la colonie ne fut guère troublée que par les insurrections locales, les tremblements de terre, les famines, les invasions de sauterelles. La plupart de nos compatriotes se sont toujours occupés d'agriculture, notamment de la culture de tabac et de la vigne. Au début, le commerce fut très difficile. Il se développa lentement. Jusque vers 1875, les principaux produits suisses qui

trouvaient en Algérie un débouché assez important étaient les tissus de coton de St-Gall, les montres, les bijoux, le tabac et le chocolat. Puis, dans le tableau des importations en Algérie, le fromage prit une place considérable (50%). Il faut mentionner également l'absinthe. En 1885, le régime douanier algérien, qui jusqu'alors avait des tarifs spéciaux, fut assimilé à celui de la métropole. Avant 1914, l'Algérie exportait en Suisse des vins, des moutons, des fruits, des légumes. Elle importait surtout de notre pays des machines (locomotives), du lait condensé, des fromages, des tissus de coton. Actuellement l'Algérie n'est pas une place où la Suisse puisse trouver de nouveaux débouchés; c'est un marché qui a atteint son plus grand développement. Il importe seulement de le maintenir à l'état où il se trouve. — L. Karrer: *L'émigration suisse et la loi fédérale sur les opérations des agences d'émigration*, Berne 1887. — Notes personnelles. [L. K.]

ALGÉSIRAS (ACTE D'). Pour mettre fin à la situation incertaine et confuse du Maroc, une conférence internationale fut réunie à Algésiras (Espagne) du 16 janvier au 7 avril 1906. Par les articles 7, 45 et 46 de ses actes, elle décida: 1. Que la police marocaine à créer aurait à sa tête un Inspecteur général à désigner par la Suisse pour cinq ans, avec résidence à Tanger. 2. Que les actions intentées contre la future banque d'Etat marocaine seraient jugées en dernière instance par le Tribunal fédéral. Le Conseil fédéral accepta ces dispositions, et le 26 janvier 1907, il désignait, en qualité d'Inspecteur général, le colonel d'artillerie Armin Muller, de Bienne. Ce choix fut agréé par le sultan. Le colonel Muller remplit ses fonctions pendant la durée de son mandat et, le 10 décembre 1911, entra dans sa patrie. [H. T.]

ALIBERTIS, de. Famille originaire de Florence, ayant vécu à Genève aux XV^e et XVI^e s. sous les noms de De Albertis, De Alibertis, Bon Filias, Gen filias, Janphiliere. — Voir: Genève AE. spéc. Evêché, rouleau n° 77. — Gallifé: Ms. — Covelle: *Livre des B.* — Borel: *Les foires de Genève*. — Gautier: *La médecine à Genève*. [C. R.]

ALIÉNÉS. Le document le plus ancien ayant trait à un aliéné appartient au canton de Berne et remonte à mars 1353. A cette époque-là, les malades étaient confiés à des particuliers ou laissés en liberté. On sait cependant que vers 1300 déjà et jusqu'à la mort de la reine Agnès (1364), Königsfelden fut tout à la fois couvent et hôpital. Vers 1520, la Réforme y pénétra et huit ans plus tard, sous la domination bernoise, un hospice, en partie destiné aux aliénés, y fut installé. Il en est fait mention pour la première fois en 1530. Le règlement de 1548, inspiré par un esprit humanitaire, fixe le mode de vie des pensionnaires, les punitions à leur infliger, etc.

A Bâle aussi, le couvent des Cordeliers avait été supprimé au XVI^e siècle et on y avait logé les aliénés; derrière l'église, autour d'une cour, s'étendait un cloître; à l'étage on disposait de 22 locaux, pour la plupart de sombres cellules.

Nous savons encore qu'à Berne, à cette même époque, on envoyait les aliénés «guérissables» à l'Hôpital de l'Isle, les incurables à l'Hôpital du bas. Au XVII^e siècle, en raison du manque de place, l'idée d'employer à cet effet les léproseries et les maisons affectées aux lunatiques fut maintes fois discutée et rejetée.

A Zurich, c'est également l'ancien couvent des Cordeliers qui servait à héberger les vésaniques; une commission en avait la surveillance.

Au premier agrandissement de Königsfelden, en 1682, avait succédé celui de 1766. L'année suivante, le Conseil de Berne décida de procéder à un examen et à l'amélioration de la situation des aliénés de cet asile. Mais le premier règlement «cantonal» de cet asile date de 1798.

Après avoir discuté divers projets intéressants, concernant le traitement et le placement des aliénés, les autorités grisonnes avaient fini par les caser avec les condamnés au château de Furstenu.

C'est à Berne que revient l'honneur d'avoir érigé le premier asile destiné à soigner les vésaniques. L'idée en surgit en 1730, mais la maison (Tollhaus) ne fut achevée et ouverte que le 1^{er} janvier 1749. Elle fut agrandie deux fois dans le courant du même siècle, désaffectée en 1855 et utilisée à nouveau quelque vingt-cinq ans plus tard. Ce fut indéniablement une construction bien comprise;

le chauffage y était prévu. Le menu des pensionnaires y était réglé; détail remarquable, le vin en avait été prescrit. On passait le manger aux malades par une ouverture (Essloch); il était servi sur un bloc de bois fixé par une chaîne et dans lequel étaient creusées deux écuelles.

Les aliénés du canton de Soleure étaient relégués depuis un temps mal déterminé mais lointain à la Cluse; vers la fin du XVIII^e siècle on y comptait 20 à 25 pensionnaires.

Lucerne, dès la fin du XVIII^e siècle, logeait ses vésaniques dans le «Tollhaus», endroit malsain. Il fallut des années de polémiques ardentes pour modifier cet état de choses.

La première moitié du XIX^e siècle fut une période de développement rapide. Les initiateurs de ce mouvement généreux et humanitaire furent les docteurs de la Rive à Genève et F. Brenner à Bâle.

Le tableau que ce dernier nous trace du traitement des malades est encore bien sombre. Deux grandes chambres divisées en «Blockhäuser» avec grosses serrures, les hébergeaient; ils étaient en partie enchaînés. Les malades tranquilles étaient mêlés aux épileptiques et aux cancéreux. Les sexes n'étaient séparés que de nuit; de jour, ils étaient réunis dans un préau, avec des pondeles, etc. Un «Hausmeister» y régnait à l'aide d'un «nerf de bœuf», mettait les chaînes, un bloc aux pieds, etc. Rarement un médecin y faisait visite (Tableau de Kaulbach).

Cependant, dès 1804, Königsfelden eut un médecin attiré (Dr Kohler); en 1810 lui succéda le Dr Stäbli, dont on retrouve encore de fort bonnes observations médicales. Très doux, il introduisit des réformes, obtint plus de respect par l'installation d'un bain et inaugura la thérapeutique par le travail. Il obtint même un crédit pour récompenser les malades qui se rendaient utiles. Il fut interdit à l'aubergiste de livrer du vin aux aliénés. Le Dr Stäbli avait mauvaise opinion des bains et douches, des chaises à rotation, faisant partie de l'outillage thérapeutique d'alors. Toutefois, les châtiments corporels, bien que limités, étaient encore en usage.

De 1813 date un règlement pour le personnel médical, la nourriture, les vêtements, etc. Les documents médicaux de cette époque ont malheureusement disparu en majeure partie.

Dès 1806, le canton de Vaud hospitalisa ses aliénés à l'Hôpital cantonal et depuis 1810 au Champ de l'Air, aménagés dans ce but. En 1813, Zurich éleva sur le terrain de l'ancien hôpital une maison destinée spécialement aux aliénés. Elle contenait 22 places pour guérissables et 100 pour incurables.

En 1829, le Conseil de Lucerne décida l'achat du domaine de «Seeburg», pour en faire un asile pour aliénés et aveugles. Un revirement politique (1830) renversa ce projet et renvoya son exécution à des temps meilleurs.

A Genève, avant 1832, les aliénés étaient réunis à la Discipline; leur sort n'était guère enviable malgré les soins éclairés du Dr de la Rive, et bien qu'apparavant déjà un «hôpitalier» philanthrope, M. Joly, y eût introduit de grandes améliorations. Il avait, par exemple, substitué aux chaînes et aux colliers de fer le corset de force en toile. Les deux sexes étaient confondus sur les mêmes corridors; les locaux étaient trop petits. De 1832 à 1838, le château de Corsier servit d'hospice et le Dr Coindet en fut le médecin distingué. Le 20 mai 1838 la maison des Vernets reçut les 83 aliénés internés du canton et durant de longues années elle fut considérée comme un modèle. En même temps la Loi et règlement sur le placement et la surveillance des aliénés (5 février 1838) réglait toutes les questions relatives à ce domaine. A Bâle, les luttes politiques de 1830 à 1833 mirent empêchement à la réalisation des projets d'amélioration du traitement des aliénés. Cependant, dès 1832, le Dr Frédéric Brenner fut appelé à les soigner. Médecin dont la bonté égalait la valeur scientifique, il abolit les mesures coercitives et demanda énergiquement la construction d'un asile pour y traiter les «malades du système nerveux central». Les nouvelles divisions furent occupées en 1842 par les aliénés, qui en «manifestèrent une grande joie». Bientôt la place commença à manquer et dès 1855 une annexe reçut les idiots, les épileptiques et les gâteux. Notons en passant qu'à cette époque déjà, le delirium tremens était fréquent et qu'on commençait à délimiter la paralysie générale. Le Dr Brenner, dans un rapport circonstancié, relève la néces-

sité de séparer les diverses formes des maladies mentales, de procurer du travail aux internés, d'avoir un pavillon pour les enfants.

En dépit des protestations énergiques des religieuses, le



Pirminsberg (Saint-Gall). Couvent transformé, avec annexes «en pavillon».

canton de Thurgovie avait décidé de placer ses malades au couvent de Munsterlingen. L'adaptation des bâtiments à leur nouvelle destination fut entreprise en 1838 et l'hospice ouvert en 1840. Il paraît toutefois que la co-existence du couvent conduisit à des dissentiments et il fut supprimé en 1848. Les locaux, occupés auparavant par les religieuses, servirent à agrandir la division des aliénés. Jusque là les sexes avaient été réunis dans un pavillon unique, bien que répartis sur deux étages différents.

En 1845, après de longs pourparlers, l'asile de Saint-Pirminenberg, près Pfäfers, reçut les aliénés du canton de Saint-Gall. Un ancien couvent sécularisé a été transformé et aménagé pour y héberger ce genre de malades. Avec les années, il fallut procéder à bien des transformations encore et des annexes plus ou moins heureuses furent ajoutées au corps du bâtiment principal. La colonie agricole de l'asile à St-Margarethenberg, sur l'alpe, loge, l'été durant, de 15-20 malades.

Les cantons voisins, qui n'avaient pas d'asile, s'exprimèrent de passer des contrats pour le placement de leurs ressortissants aliénés dans ce nouvel asile.

C'est grâce à l'initiative privée de M. Auguste de Meuron que l'asile de Préfargier put, en 1849, ouvrir ses portes aux aliénés du canton de Neuchâtel. Préfargier resta un asile privé, mais avec quelques concessions à l'Etat, qui peut y interner ses malades à des conditions pécuniaires favorables. Devenu bientôt insuffisant, il a subi aussi de nombreuses transformations depuis l'époque de sa fondation.

Les aliénés de Bâle-Campagne furent placés jusqu'en 1853-54 chez des particuliers; on se souvient encore des réduits, comparables à des niches, où on pouvait les voir le dimanche pour un morceau de pain. Un petit nombre d'entre eux cependant étaient admis à l'hospice des incurables, qui remonte à 1750 environ. Depuis 1853-54 existe à Liestal une section d'hôpital, destinée aux vésaniques; elle fut agrandie à deux reprises. Le canton a acquis du terrain en vue de la construction d'un asile moderne.

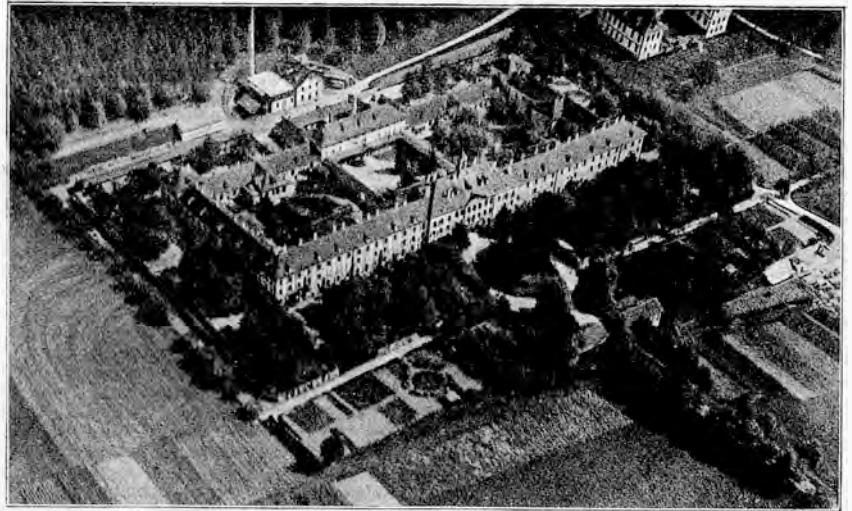
Vers 1860, à l'occasion de l'installation de la maison

de correction de Realta, les Grisons y adjoignirent une subdivision pour 25-30 aliénés incurables. Elle existe encore aujourd'hui.

La période de 1855 à 1875 est marquée par un magnifique développement de la psychiatrie. Selon des plans très soigneusement préparés, on vit bâtir et consacrer au traitement des maladies mentales de véritables palais; pendant longtemps, ils furent considérés comme des «types modèles».

La Waldau (Berne) s'ouvrit en 1855; appartenant d'abord à une corporation, elle devint propriété d'Etat en 1884. L'ancien bâtiment, d'un bel extérieur, n'est plus, aujourd'hui, que le centre de toute une série de maisons ou transformées ou entièrement construites pour recevoir des aliénés. Les 25 pensionnaires de la Cluse furent transférés à La Rosegg (Soleure) en 1860. Les bâtiments étaient un modèle du genre pour l'époque. En 1864 déjà, on dut procéder à des agrandissements, la place manquant. Il en fut de même en 1890 du côté des hommes. Enfin en 1910, l'asile fut doté d'un pavillon mixte de belle venue

et dont les divers services sont fort bien compris. En 1870, Zurich mit le Burghölzli, dont la situation est magnifique, à la disposition de ses malades; presque dès le début il fut encombré, et dans l'impossibilité de répondre favorablement aux demandes d'admission venant d'autres cantons. Deux ans après (1872) fut inauguré à Königfelden (Argovie), l'un des plus beaux asiles du continent. Plus tard, une partie du vieil hospice fut démolie, mais une autre est depuis longtemps de nouveau occupée. De nouveaux pavillons ont été ajoutés en 1907-1908. L'asile du Bois de Cery (Vaud) reçut, en 1873, les aliénés internés jusque là au Champ de l'Air et ceux (des hommes seulement) qui avaient été transférés depuis 1867 dans le domaine du dit Bois de Cery. Au bout de quelques lustres, l'asile modèle, construit pour 300 lits, hébergeait de 500-550 malades. L'encombrement, comme partout ailleurs, se fit péniblement sentir. On dégorgea quelque peu par le placement familial, dès 1904. En 1906, ouverture de deux annexes; salles d'observation pour agités. Tout récemment (1919), le



Waldau (Berne). Type caserne. A droite en haut: le vieux Tollhaus (1740), transformé.

Grand Conseil vaudois a ratifié l'achat de l'ancien hôtel des Bains à Gimel, qu'une société avait déjà transformé en une maison de santé. C'est aussi en 1873 que l'asile de Saint-Urbain (Lucerne) accueille les aliénés lucernois. C'est un ancien couvent transformé, qui, comme ses pa-

reils, engloutit pas mal d'argent afin d'être à même de remplir ses nouvelles destinées. Il y avait des années que le Dr Attenhofer signalait, mais en vain, la situation déplorable de ses concitoyens aliénés et avait procédé depuis longtemps au recensement des malades du canton. Les luttes politiques bouleversèrent à plusieurs reprises les projets établis avec sagesse. En 1881, on remédia un peu à l'encombrement de l'asile par la colonie agricole de Gross-Sonnhalde.

On trouve dans le rapport du Dr Girard de Cailleur des détails intéressants sur le sort des vénéranques du canton de Fribourg. C'est en 1875, et sous sa direction, que Marsens (près Bulle) reçut les premiers malades. Les villas d'Humilimont, construites après 1900, sont desservies par les médecins de l'asile, mais au point de vue législatif, elles ne font pas partie de celui-ci.

L'ancien couvent de Rheinau (Zurich) admit des malades depuis 1867. En 1901 et 1915 y furent adjoints les pavillons de Neu-Rheinau. Le tout constitue aujourd'hui le plus grand asile de Suisse. Voir RHEINAU.

Le Prof. Wille, après avoir dirigé et transformé les maisons de Munsterlingen, Rheinau et Saint-Urbain, avait été appelé à occuper la chaire de psychiatrie à l'Université de Bâle. Il employa toute son énergie et son expérience à l'élaboration des plans et à la réalisation d'un asile-clinique, qui fut achevé en 1886. La Friedmatt (Bâle) fut le type, non plus de la « caserne », mais de la répartition « en pavillons ».

Le même système fut adopté à Munsterlingen (Thurgovie) pour les agrandissements successifs de l'asile (1890-1900 et 1903) qui s'était, dès le premier, complètement séparé de l'Hôpital cantonal, au point de vue médical et administratif.

Le canton de Thurgovie héberge encore 130 aliénés chroniques environ dans l'ancien couvent de St. Katharinental, près Diessenhofen ; le manque de places le force

Schaffhouse. On y procéda à un recensement des aliénés en 1861 ; en 1869, le Conseil d'Etat proposa la construction d'un asile. Mais elle ne fut réalisée qu'en 1891. La Breitenau, un fort bel édifice, réunit les malades soignés



Krombach près Hérisau. Type pavillons.

jusque là dans d'autres maisons cantonales ou étrangères ou chez des particuliers.

Le canton de Saint-Gall, dont l'établissement de St-Pirminsborg (Pfäfers) était complètement engorgé, décida la construction d'un nouvel asile dans l'extrémité opposée de son territoire, à Wil ; dès 1890-92, quatre pavillons de 75 lits chacun servirent à caser une partie des aliénés de Pirminsberg. Rapidement le manque de place se fit sentir et en 1898-1902, on construisit dix nouveaux pavillons fort bien aménagés à tous égards. Wil reçoit aussi un assez grand nombre de malades corporels, mais avec l'encombrement dû aux aliénés, on est obligé de leur laisser moins de place qu'il n'en avait été prévu.

Avec l'aide du legs de Loë, les Grisons édifièrent près de Coire la maison de Waldhaus, également très bien installée et rappelant quelque peu le type de Königsfelden. Elle fut inaugurée en 1892.

Neuchâtel se trouvant trop à l'étroit à Préfargier, étudia la création d'un asile qui comprendrait en même temps des pavillons pour les incurables corporels.

Projeté d'abord à Rochefort, le nouvel asile, « système pavillons », fut ouvert en 1894 à Perreux, dans un site admirable.

Le Tessin plaça ses malades à l'asile provincial de Côme, en vertu d'un contrat datant de 1882. La maison de santé cantonale de Casvegno, près Mendrisio, fut achevée et occupée en octobre 1898. Le type « village » y est très coquettement réalisé ; on conçoit qu'un canton où la profession de maçon est fréquente, ait pu bâtir tout à la fois bien et à bon marché. Une colonie agricole y fut adjointe en 1906 ; des agrandissements successifs, nécessités par l'augmentation du nombre des malades, s'imposèrent en 1909 et 1915-16.

Un progrès considérable fut réalisé par le canton de Berne qui, en 1895, inaugura le grand asile de Munsingen, combinaison intelligente du système « caserne » et du pavillonnage. Moins heureuse fut sans doute la transformation de l'ancien couvent de Bellelay (Jura Bernois) en une maison pour aliénés incurables (1899). Le climat y est rude et les voies d'accès sont fort peu commodes.

A cet égard l'aménagement, pour un service d'aliénés, de deux hôtels à Meiringen, paraît plus propice. On y a interné depuis 1919 environ 130 malades du sexe féminin. Le manque de place dans les asiles et la crise hôtelière (suite de la guerre) ont en quelque sorte justifié l'exécution de ce projet. Mais peut-être que cet es-



Cery près Lausanne. Type caserne.

en outre à en faire soigner une centaine dans la maison privée de Littenheid, près Wil.

C'est encore la pénurie de places au Burghölzli et à Rheinau qui conduisit à hospitaliser des aliénés chroniques et des séniles à Wulfingen (Zurich) dès 1894.

On n'était point resté inactif dans le petit canton de

sai de décentralisation donnera des résultats favorables.

Au début du XX^e siècle Genève reprend place au premier rang par l'ouverture de Bel-Air (1900), dont les pavillons confortablement installés donnent à profusion air et lumière aux malades.

Grâce à l'énergie et à la persévérance du Dr P. Repond le canton du Valais fut doté d'un asile à partir de 1901. La maison de Malévoz, près Monthey, d'abord privée, mais à la fondation de laquelle l'Etat avait coopéré, fut agrandie en 1911 et rachetée par le canton en 1912.

Le canton d'Appenzell Rh.-Ext., se préoccupait depuis des années déjà de l'assistance aux aliénés. Il procéda à un recensement très sérieux de ceux-ci, les plaça d'abord dans les asiles cantonaux voisins. Le pasteur Lutz, et plus tard le Dr Kursteiner furent les chevilles ouvrières de l'organisation de cette assistance. Dès longtemps on avait créé un fonds de réserve pour la construction d'une maison de santé. La grande générosité d'un concitoyen permit bientôt de réaliser le vœu ratifié par la Landsgemeinde et en 1908 l'asile de Krombach, près Hérisau, ouvrit ses portes : coquet village admirablement situé, il domine la vallée.

Enfin, en 1912, le Grand Conseil des Grisons décida de faire construire à Realta un établissement de 250 lits ; il doit être achevé dans le courant de 1919.

Les petits cantons de la Suisse centrale n'ont pas d'asile ; Glaris capitalise un fonds destiné à combler cette lacune. En attendant, les aliénés de ces régions doivent être placés soit dans des maisons cantonales, soit à l'étranger. Mais surtout le nombre des demandes d'admission dépasse considérablement celui des lits disponibles. Depuis 1906, le sanatorium de Franziskusheim, près de Zoug, bien que propriété privée, pare, dans la mesure du possible, à ces inconvénients. Le 7 octobre 1916, le Conseil d'Etat de Zoug publia un règlement d'application de la loi sur les hôpitaux, cliniques et maisons de santé publiques et privés, du 11 février 1915.

On peut affirmer que tous les asiles d'aliénés de la Suisse, dirigés par des médecins, sont bien tenus ; les malades y sont humainement traités et bénéficient des progrès de la science. Malheureusement l'encombrement fait partout sentir ses conséquences désastreuses.

L'enseignement de la psychiatrie aux étudiants en médecine est confié aux cliniques de : Bâle (Friedmatt), Berne (Waldau), Genève (Bel-Air), Lausanne (Cery), Zurich (Burghölzli).

Dans la plupart des cantons ont été fondées, dès longtemps, des « Sociétés de patronage ». Elles secourent les familles d'aliénés indigents, concourent à la guérison de malades en payant les frais de traitement ou de médicaments, placent des guéris ou des chroniques capables de vivre en liberté. Elles intéressent le public à la question de l'aliénation mentale, dont la portée sociale est si énorme. A plus d'une reprise elles ont pris l'initiative de la création ou de l'agrandissement d'asiles. — *Bibliographie*. Dr Frölich : *Allerlei vom alten Spital und der Irrenanstalt Königsfelden*. (XVIII^e rapp. de l'Aargauische Hilfsverein für arme Geisteskrankte). — Dr Frölich : *Der Spital in Königsfelden*. *Brugger Neujaars-Blätter*, 1918. — Dr W. Morgenthaler : *Bernisches Irrenwesen. Von den Anfängen bis zur Eröffnung des Tollhauses 1749. — Etablissement de Préfargier*, dans *Le véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour l'an de grâce 1850*. — Dr R. Godet : *Cinquante ans d'activité. Maison de Préfargier*. Neuchâtel 1899. — Dr Lisibach : *Jubilaeums-Bericht über die 25jähr. Wirkksamkeit der kant. Irrenanstalt Sankt-Urban* (XXV. Rapport de l'Hilfsverein für arme Irren des Kts Luzern 1899). — F. Riklin : *Ueber Familienpflege der Geisteskranken und Irrengesetzgebung, mit besonderer Berücksichtigung des Kts Zürich* (*Jahresbericht der Pflegeanstalt Rheinau 1909*, p. 39-154). — Renseignements des directeurs des asiles cantonaux.

TABLEAU DES ASILES CANTONAUX D'ALIENÉS DE LA SUISSE.

	Année d'ouverture	Moyenne des admissions	Effectif à fin 1917
Bel-Air (Genève)	1900	300	350
Les Vernets (Genève)	1838	—	—
Bellelay (Berne)	1899	50	320
Breitenau (Schaffhouse)	1892	90	250
Burghölzli (Zurich)	1870	600	420
Casvegno (Tessin)	1898	200	350

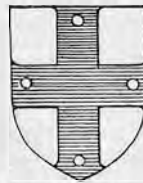
	Année d'ouverture	Moyenne des admissions	Effectif à fin 1917
Cery (Vaud)	1873	450	550
Friedmatt (Bâle-Ville)	1886	200	300
Königsfelden (Argovie)	1872	200	830
Krombach (Appenzell A.R.)	1908	150	330
Liestal (Bâle-Campagne)	1853	75	180
Malévoz (Valais)	1901	100	90
Marsens (Fribourg)	1875	100	280
Munsingen (Berne)	1895	200	807
Munsterlingen (Thurgovie)	1840	150	430
Perreux (Neuchâtel)	1894	50	280
St-Pirminsberg (St-Gall)	1847	130	330
Préfargier (Neuchâtel)	1849	75	160
Rheinau (Zurich)	1867	120	930
Rosegg (Soleure)	1860	150	450
St-Urbain (Lucerne)	1873	180	560
Waldau (Berne)	1855	190	870
Waldhaus (Grisons)	1892	100	340
Wil (St-Gall)	1891	300	680

[DRS. C. LADAME et R. WEBER.]

ALIG, BALTHASAR, d'abord chapelain à Pleif, puis de 1652 à 1677, pasteur à Vrin (Grisons). Il fut un des premiers écrivains romanches de son temps et auteur de *La passium de Nies Segner*, Prague, 1672 ; deux ans après parut la seconde édition, chez Coliasch. Il traduisit ensuite les épîtres et l'évangile du dimanche, imprimés par Barbisch, à Coire. Il est également l'auteur de *Cudisch de Cancuns*, chants religieux parus chez Barbisch. Il fit aussi fondre en 1676 une cloche pour Vrin. — Voir J.-J. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens*, Mns. [L. JOOS.]

ALIKON (C. Argovie, D. Muri, Com. Meienberg, V. DGS). En 893 *Alahinchova* et *Halachinchova*, 1179 et 1247 *Halinchon*, *Alilikon*, c'est-à-dire « fermes des *Alahinges* », soit des gens d'*Alah-frid*, -*munt*, -*win*, ou encore d'*Alaho* (forme abrégée) ; de ahd. *alach*, gotique *alhs* « temple ». Malgré le nom de *Bürgli* que porte une terre, on ne connaît aucun château ni une famille de chevalier de ce nom. Le prévôt Burkard, de Muri, acheta en 1055 plusieurs fermes à Alikon pour son couvent. Le duc Léopold d'Autriche, qui devait à Hans Gessler 38 marks d'argent, lui assigna pour cette raison trois marcs sur Zoug et Alikon. Cette hypothèque demeura entre les mains de Gessler jusqu'en 1415. En 1240, Ulrich d'Attinghausen scella un document selon lequel Alikon passe au couvent d'Engelberg. En 1673 la commune reçut des cantons confédérés une subvention pour placer une petite cloche dans la chapelle restaurée de St-Jost ; en 1754, la même chapelle devenue caduque fut reconstruite, agrandie et pourvue d'une petite cloche (de P.-Louis Keiser, de Zoug). — Voir P. M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, 26 et 28. — *UZ* I et II. — *Gfr.* 25 et 26. — A. Nüscheler : *Die aarg. Gotteshäuser* 25. — W. Merz : *Die mittelalterl. Burganlagen* I. [G. WIEDERKEHR.]

ALIKON, von, famille lucernoise originaire du village de ce nom. *Armoiries* : d'argent à la croix d'azur, pattée et percée. — 1. JEAN, bourgeois 1448, du Grand Conseil 1449, fondeur de cloches. — 2. PIERRE, du Petit Conseil 1451, bailli de Weggis 1469, de Ruswil 1477, 1489, 1493 et de Munster 1483. — 3. Maître HENRI, fils du n° 2, étudia à Bâle en 1478, notaire 1496, du Grand Conseil 1498 à 1503, capitaine à Wil en 1500 pour l'abbé de Saint-Gall, bailli dans les bailliages libres de 1500 à 1502, bailli de Willisau 1503, à plusieurs reprises député à la diète depuis 1500, secrétaire de ville 1503 à 1537. Lettre d'indulgence pour lui, sa femme Dorothea, son fils Balthasar et 3 filles, de 1518, donnée par Bernhardin Sanson. — 4. BALTHASAR, du Grand Conseil 1517, du Conseil des Neuf 1518, † en 1522 à la bataille de la Bicoque. — Voir : *AS I*. — *SKL* — *AHS*. — *Rats Prot., Besatzungsbuch Akten*. [P. X. W.]



ALINGES, d'. Famille. Voir ALLINGES, D'.
ALINGII. Voir BERNARDI.

ALIOD, Claude d'(*Aliodi, Claude de Savoie, Allobrox*, aussi *Wassermann*). Antitrinitaire originaire de Moutiers en Tarentaise, pasteur à Neuchâtel en 1537. A

la suite d'une dispute religieuse avec les ecclésiastiques bernois, il fut banni du territoire bernois le 21 mai 1534. Il se vit expulsé de Constance et d'Ulm comme arien en août 1534 et en octobre, Bullinger écrivit contre lui. Menant une vie errante, on le trouve à Strasbourg et Wittemberg. Au début de 1537, il est à Thonon, puis à Genève; le synode de Lausanne, en mai 1537, le condamne à se rétracter et nous le rencontrons ensuite pasteur dans le bailliage de Thonon jusqu'en 1539. En mars 1543, il est à Constance, en juin 1544, il fait une visite à Bullinger. En janvier 1547, à cause de ses erreurs ariennes, il est emprisonné à Augsbourg après s'être rétracté le 2 février, il est réhabilité. Thomas et Ambroise Blaurer le soutiennent financièrement et le recommandent à Bullinger. Il gagna alors péniblement sa vie en vendant des ouvrages de médecine et de mathématiques. En avril 1548, nous trouvons sa famille à Frauenfeld, en mai à Winterthur. Plus tard, il est à Memmingen, en février 1554 il est en prison à Augsbourg et dès lors nous perdons sa trace. En 1534, on le représente sous les traits d'un homme petit et boiteux, chauve, à la barbe longue partagée en deux pointes, famélique et à la veste noire usée jusqu'à la corde. Il donnait toutefois à ses adversaires l'impression d'un homme sincère, pieux et inoffensif. A l'audience de 1534, il avait déclaré que Farel partageait sa conception religieuse, ce qui permit à Pierre Caroli d'accuser d'arianisme Farel et même Calvin, qui traitait Aliod avec indulgence, et de trouver beaucoup de crédules. — Voir Herminjard : *Correspondance des Réformateurs*, t. III-VI. — *Briefwechsel der Brüder A. u. Th. Blaurer*; éd. par Traugott Schiess, t. III. — Fr. Roth : *Augsburgs Reformationsgeschichte*, t. III. [E. B.]

ALIODI, ALLIODY. Famille reçue à la bourgeoisie de Neuchâtel vers le milieu du XVI^e siècle. Elle venait très probablement de France à la suite des persécutions religieuses et descend peut-être du pasteur Claude d'ALIOD (voir ce nom). — ISAAC, « libraire » (relieur), à Neuchâtel, a reçu en 1579, 40 livres pour avoir relié 4 registres de reconnaissances. La famille s'est éteinte au XVII^e siècle. [L. M.]

ALIOLUS, DE MELIDE. En 1421, il est mentionné avec Estomaxius, son compatriote, parmi les artistes employés aux travaux de restauration du dôme de Côme. — *Vegezzi : Esposizione storica*. — SKL. [D^r C. T.]



ALIOTH. Famille bourgeoise de Bâle, Arlesheim et Bienne; le berceau est la ville de Bienne. Le premier ancêtre de cette famille qui ait laissé des traces jusqu'ici est CLAUDE, de Bienne (* en 15... † en 16...). Il a laissé des descendants non seulement en Suisse (à Bâle, Arlesheim, Berne, Nidau, Wangen, Meiringen, Erlikon, etc.), mais aussi en France et en Amérique. *Armoiries* : Coupé d'or à l'aigle éployée de sable et d'azur à trois

monts de sinople en pointe, une tour d'argent sur le mont de droite et une colombe du même volant dans sa direction à senestre. *Devise* : plus d'honneur que d'honneurs. Le fondateur de la branche bâloise et d'Arlesheim est un descendant de Claude Alioth de la huitième génération, nommé : — 1. JEAN-SIGISMOND, * à Bienne le 2 nov. 1788, † à Bâle le 5 mai 1850; il épousa en 1813 Chrischona Hornung, de Mulhouse. Dès l'année 1812, il se fixa en Alsace, où il pratiqua le commerce. Après avoir appris en Angleterre la fabrication mécanique de la chape, il créa à Bâle, en 1824, la filature de chape. La maison J.-S. Alioth et C^{ie} fut la première sur le continent à travailler par des moyens mécaniques. Il posa ainsi les premiers fondements de la Société industrielle pour la chape à Bâle qui existe encore. En 1830, il transféra à Arlesheim le siège de ses affaires, et y passa la plus grande partie de son existence; il habitait la propriété dite « Andlauerhof » et possédait le château de Birseck. En 1840, il devint bourgeois de Bâle. Parmi ses descendants, il y a lieu de citer : — 2. **Daniel-Auguste**, * le 15 novembre 1816 à Guebwiller (Alsace), † le 24 janvier 1889 à Arlesheim; il épousa en 1840 Marie Falkner. Il dirigea avec succès la fabrique créée par son père qui, en 1873, devint la société en commandite par actions Chancel, Veillon, Alioth et C^{ie}. Il fut co-fon-

dateur et membre du conseil d'administration de la société d'assurances sur la vie « La Bâloise », ainsi que de la Banque hypothécaire de Bâle-Campagne; il fut également député

au Grand Conseil de Bâle-Campagne et membre du conseil communal d'Arlesheim. Il fit construire dans sa propriété une chapelle qu'il mit à la disposition de ses coreligionnaires protestants. Il habitait la maison du coadjuteur du chapitre de la cathédrale appelée « Vorderer Hof ». En reconnaissance des services rendus par lui à la communauté, la commune d'Arlesheim lui conféra la bourgeoisie d'honneur. Alioth prit part à la guerre du Sonderbund en qualité d'officier d'état-major et obtint en 1863 le grade de colonel. —



Daniel-Auguste Alioth (1816-1889).
D'après un dessin de Julius Sulzer (1848), lithogr. par L. Wegner.

3. **FRÉDÉRIC-SIGISMOND**, frère des nos 2 et 4, * le 19 juin 1819, † le 12 avril 1878; épousa en 1855 Marie Le Grand. Docteur-médecin, il pratiqua son art à Arlesheim et se voua avec zèle à l'étude de la botanique; il fut un grand bienfaiteur de la commune d'Arlesheim. — 4. **JULES-ACHILLE**, frère des nos 2 et 3, * à Mulhouse le 26 septembre 1822, † à Arlesheim le 13 janvier 1898. Il fut directeur technique dans la filature paternelle J.-S. Alioth et C^{ie} transformée plus tard en Société industrielle pour la chape. Dans l'armée, il parvint au grade de major du génie. Il posséda le château de Birseck et la propriété dite « Andlauerhof ». Il épousa en 1850 Emilie Marquis, de Chatelard, et en 1858 Lucie Franck, de Mulhouse. — 5. **AUGUSTE-MAXIMILIEN**, fils du no 2, * le 29 janvier 1842,

† le 1^{er} février 1892; épousa Aurélie-Marie Charpentier (marié en secondes noces avec J. Schäublin). Il fut architecte à Bâle et l'ami de Jacob Burckhardt (voir la correspondance éditée par Trog). Il construisit la maison Veillon (actuellement Passavant-Allemandi, Gartenstrasse, 1) et la maison Burckhardt-Heusler, dite « zur Zosse » (Faubourg Saint-Alban, 96). Il fut capitaine d'infanterie. — 6. **SIGISMOND-GUILLAUME**, fils du no 2 * le 12 février 1845 à Arlesheim, † le 1^{er} octobre 1916 dans cette localité; il épousa en 1873 Sally Vischer. En 1869, il entra dans la filature de son grand-père J.-S. Alioth et C^{ie}, sous la direction de son père et lorsqu'en 1873 elle se transforma en société en commandite par actions Chancel, Veillon, Alioth et C^{ie}, il en devint l'un des gérants. Lors de la création, en 1882, de la Société pour la chape, il y occupa les fonctions de directeur, puis en 1888 celles d'administrateur-délégué, poste qu'il occupa jusqu'au printemps 1914. Il appartient au Grand Conseil de Bâle-Ville de 1884 à 1889 et de 1893 à 1908, et fut également membre du comité de la chambre de commerce bâloise qu'il présida de 1898 à 1906, maître de l'Abbaye des Tisserands, secrétaire de la société académique et atteignit dans l'armée le grade de colonel à l'état-major général. A l'occasion du 450^e anniversaire de la fondation de l'Université de Bâle, en juin 1910, la Faculté de philosophie lui conféra le titre de docteur *honoris causa*, en reconnais-



Sigismond Guillaume Alioth (1845-1916)
D'après une photographie.

sance des services rendus à l'Université et à la Ville de Bâle. — 7. **Louis-Rodolphe**, fils du n° 2. * le 5 mai 1848 à Arlesheim, où il mourut le 1^{er} juillet 1916 ; il épousa en 1873 Berthe de Speyr.



Louis-Rodolphe Alioth
(1818-1916).
D'après une photographie.

Après avoir terminé ses études d'ingénieur, il entra comme directeur technique dans la filature paternelle Chancel, Veillon, Alioth et C^{ie} où il était intéressé ; il quitta ce poste peu de temps avant l'agrandissement et la transformation de cette filature en Société anonyme pour la chape en 1882. Dès lors, il se consacra exclusivement à l'électrotechnique et fonda d'abord à Bâle et ensuite à Münchenstein une usine électrique qui devint en 1895 la S. A. d'électricité Alioth et fusionna en 1910 avec la société d'électricité Brown, Boveri et C^{ie}. Louis-Rodolphe fut l'un des tout premiers pionniers de l'industrie électrique suisse et contribua pour une grande part à son développement, à sa renommée et à l'extension de son champ d'activité à l'étranger. Il y a lieu de mentionner spécialement ses entreprises hardies dans le domaine des chemins de fer électriques. En 1903 l'Université de Lausanne lui conféra le titre de docteur en sciences *honoris causa*, en reconnaissance de ses mérites. Alioth fit également une belle carrière militaire et obtint le grade de colonel du génie. — 8. DANIEL-ALFRED, fils du n° 2, * le 8 février 1850, † le 6 février 1913, avocat et notaire à Bâle, membre de la cour d'appel et capitaine d'infanterie. Il épousa en 1882 Julie-Louise Vischer et en 1891, Rose-Barbara-Adèle Veith.

[HANS-FRANZ SARASIN.]

ALITHEADOTOSKI. Voir FÜSSL, JOH. KONR.

ALIU, ALLIU, HALIU. Formes diverses d'AIGLE.

ALLAGE (DROIT D'). Voir HALLAGE.

ALLALIN (COL D'). (V. DGS). 3570 m. Col entre le Rimpfischhorn et l'Allalinhorn, conduit de Mattmark, dans la vallée de Saas, à la Täschalp et à Zermatt. Le nom d'Allalin ne vient pas de l'arabe, comme on l'a admis d'après Engelhardt, savant de Strasbourg, car les Sarrasins n'ont jamais paru dans la vallée de Saas, mais provient, comme le démontrent les formes originelles *Ayguelina*, *Aquilina*, du dialecte franco-provençal parlé par la population qui habita la vallée de la Viège avant l'invasion germanique. Ainsi, quoique n'ayant pas la même origine, ce nom paraît avoir un sens identique à celui du col de l'Adler voisin. Ce passage a été franchi pour la première fois le 11 septembre 1828, de Täsch à Saas, par le géomètre prussien Ernest Michaelis, alors occupé en Suisse, et le 14 août 1847, de Mattmark à Saas, par le professeur Melchior Ulrich, Jacob Siegfried, le pasteur H. Schoch, avec le pasteur U. Jos. Imseng et les guides Jean Madulz et François Andermatten. — Voir Fröbel et Heer : *Mitteil. aus dem Gebiet der theoretischen Erdkunde*, Zurich 1836, I, p. 231, réimprimé dans le *JSAC* XXXIX, p. 358-361. — *Berg- und Gletscherfahrten*, Zurich 1863, II, p. 100-116. — L. G. Iselin : *Walliser Ortsnamen und Walliser Urkunden* dans *ASG* 1894, fasc. 5 et 6 ; 1896, fasc. 3.

[H. Durr.]

ALLAMAN (C. Vaud, D. Rolle. V. DGS). Localité déjà habitée à l'époque celtique et qui tire son nom probablement d'un nom de personne celtique. En construisant au XVIII^e siècle la route actuelle, on a trouvé des antiquités gauloises et romaines. Le pont d'Allaman sur l'Aubonne reliait les diocèses de Lausanne et de Genève. Le plus ancien seigneur d'Allaman connu est Humbert de Rossillon, en faveur duquel Jean, co-seigneur d'Aubonne, reconnu en 1326 la haute juridiction et le droit de fourches en deçà l'Aubonne. En 1421, le duc de Savoie ayant retiré la seigneurie d'Allaman des

Rossillon, à la suite de reprise d'engagere, l'inféoda à Guigue de Briord, châtelain de Nyon, qui la revendit en 1434 à François de Russin. Elle passa de là en 1546 aux Challet, puis en 1573 aux Diesbach, de Berne, en 1576 aux Cerjat, en 1722 aux Langallerie, et enfin en 1755 à Gaspard Sellon, de Genève, dont descend M^{me} de Lorient, la propriétaire actuelle du château. Celui-ci est une intéressante construction du XVI^e siècle, incendiée en 1530, restaurée et transformée en 1723. C'est à Allaman que, le 17 septembre 1471, Philippe de Compey assassina le seigneur Bernard de Menthon. Jean Sellon, seigneur d'Allaman, fut créé comte de l'Empire par Joseph II (voir SELLO). Voltaire tenta d'acheter la seigneurie d'Allaman, mais il fut éconduit par le gouvernement bernois. Le comte Jean-Jacques de Sellon, fondateur de la société de la paix, reçut au château d'Allaman Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, Maret, duc de Bassano, et le comte de Gavour, fils d'une Sellon. — *DHV* I, 58-60. [M. R.]

ALLAMAN. Famille noble, qui possédait au XIII^e siècle une partie de la seigneurie de ce nom (Vaud). A la fin de ce siècle, RODOLPHE d'Allaman, chanoine de Lausanne et de Genève, était conseiller du roi d'Angleterre Edouard, et il était en 1302 professeur à l'Université de Paris. — Reymond : *Dignitaires*, 254.

Famille noble de Romont. Acquit vers 1550, par alliance, la seigneurie d'Echichens (Vaud), qui passa aux Guibert à la fin du même siècle. — *DHV* I. [M. R.]

ALLAMAN-AUBONNE-GIMEL. Chemin de fer électrique, à voie étroite, de 9913 mètres, achevé en 1898, relie le bourg d'Aubonne et la station de Gimel au réseau fédéral. Cette ligne a, comme le Morges-Apples-Bière, pour but de relier les communes du pied du Jura aux rives du Léman. Voir *Rapport sur le chemin de fer du versant sud-est du Jura vaudois*, Lausanne, 1899, et *DHV* I, 412. [M. R.]

ALLAMAND. Famille vaudoise, connue à Rougemont dès 1456. *Armoiries* : d'azur au demi-vol d'argent, alias, à l'aigle d'argent. — L'un de ses membres, FRANÇOIS-LOUIS (1709-3 avril 1784), fils de Thomas, régent au collège de Lausanne, après un séjour prolongé en France, Hollande et Allemagne fut dès 1749 pasteur à Ormont-dessus, Bex, Corsier, puis de 1773 à sa mort, professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne. Il a écrit divers ouvrages de théologie et de philosophie dont la plupart sont restés manuscrits et conservés à la Bibliothèque cantonale de Lausanne. En fait d'ouvrages imprimés, mais sans nom d'auteur, on a de lui : *Lettre sur les assemblées des Religieux en Languedoc*, Rotterdam 1745. *Pensées anti-philosophiques* (opposées aux *Pensées philosophiques* de Diderot), La Haye 1751, et l'*Anti-Bernier ou nouv. Dictionnaire de théologie*, 2 vol. 1770. Il a été en correspondance avec Voltaire et avec Gibbon. Son frère JEAN-NICOLAS-SÉBASTIEN (1713-2 mars 1787) se tourna vers les sciences naturelles et physiques, devint en 1742 professeur de physique à l'Université de Leyde, en 1759 recteur de cette Université, et il mourut dans cette ville. Il forma le cabinet d'histoire naturelle de Leyde, et publia une édition en 24 volumes (1766-1770) des œuvres annotées de Buffon. Il a collaboré à la traduction en français des commentaires latins d'Alb. Schultens sur les livres de Job (Leide 1748) et des Proverbes (1752). — Verdeil : *Hist. du Canton de Vaud* III, 201 et suiv. — Au sujet de sa « Lettre sur les assemblées », Edm. Hugues : *Hist. de la restaur. du protest. en France au XVIII^e s.* II, p. 245 et suiv. — E. Dardier : *Lettres de P. Rabaut à Ant. Court*, 2 vol. passim (v. la table des noms propres) et Eug. Ritter : *RHV* d'oct. 1903. — Pour sa correspondance avec Voltaire, Maillefer : *RHV* d'oct. à déc. 1898. — Rosset : *Hist. litt.* — Gindroz : *Hist. Inst. publ. dans le canton de Vaud.* — *Conservateur suisse*, XI. — B. van Muyden : *Pages d'histoire lausannoise*, 319. — de Montet : *Diction. des Vaud. et Genevois* I, 8-9. — [M. R.] — CHARLES-HENRI, * aux Verrières en 1776, † à Fleurier en 1840, d'une famille venue aux Verrières dans le courant du XVII^e siècle et naturalisée neuchâteloise en 1786. Allamand, neveu et petit-fils de médecin, étudia la médecine à Besançon et Paris. Il s'établit d'abord, en 1799, à Dombréson, puis en 1802 transféra son domicile à Fleurier où il resta jusqu'à sa mort. Il fut l'introduit de la

vaccine au Val-de-Travers. Il est connu comme historien, et vit deux de ses mémoires couronnés et publiés par la société d'émulation patriotique, tandis que le troisième, revu et corrigé, ne parut qu'après sa mort. Ce sont : *Essai statistique sur la mairie des Verrières*, Neuchâtel, 1833; *Statistique de la Chatellenie du Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1836; *Description de la Juridiction de Travers*, Neuchâtel, 1843. Allamand fit aussi partie de la Société helvétique et de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, où il présenta plusieurs communications. — Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel*, III^e série, p. 584. — *Actes Soc. helv. sc. nat.* 1840. — [L. M.] — ALPHONSE-ANTOINE, * à Genève en 1813, consacré au Saint-Ministère en 1836, fut nommé en 1844 pasteur de Saint-Gervais, mais dut bientôt s'absenter pour cause de maladie et mourut à Orange le 1^{er} janvier 1846, après avoir fourni une carrière courte mais bien remplie. — Voir Meyer : *Eglise de Genève*. — DONAT, * à Genève en 1821, † en 1857, docteur en médecine. Après de brillantes études il s'établit à Epervay (Marne) et s'y fit promptement une nombreuse clientèle. Dans la dernière invasion du choléra, qui fit dans cette ville tant de victimes, il rendit d'immenses services par ses talents et son dévouement, mais il tomba dans un épuisement qui mit bientôt fin à ses jours. — Voir Sordet : *Dict.* [A. Cu.]

ALLANTSEE, maître AMBROISE, de Füssen, vicaire des chartreux de Bâle en 1480. Il avait un frère JEAN, † après 1518, chanoine de Saint-Pierre à Bâle, professeur à l'Université de Bâle, qui se rattachait aux nominalistes. — Voir *Bas. C I*, p. 338-40. — Vischer : *Gesch. der Universität*, p. 168. [L. M.]

ALLARD. Au XVI^e s., puis de 1691 à 1717, un grand nombre de familles du nom d'Allard, venant surtout du Dauphiné, de la Provence, mais aussi du Bourbonnais et de Reims, passèrent à Genève. Quelques-unes s'y installèrent. A l'une de ces dernières appartient JEAN, le prodigieux aventurier dont les méfaits eurent pour théâtre presque toutes les cours européennes pendant la période 1565-1584. — Voir Genève AE. — *France protestante*. — Pour Jean Allard, cf. Doyen Bridel : *Les Etranges helvétiques*, 1824. [C. R.]

ALLASIDERUS. Voir WURSTISEN.

ALLAZ. Famille vaudoise de Villars-le-Terroir, dès le XV^e siècle. [M. R.]

ALLE (all. HALL) (C. Berne, D. Porrentruy, V. DGS). Vge et paroisse sur l'Allaine. C'est une des plus anciennes communes de l'Ajoie. Quelques ossements et objets trouvés vers le milieu du XIX^e s. prouvent qu'il y eut un établissement romain en cet endroit. 797, *Walo*; 1248, *Alla*; 1263, *Halla*; 1284, *Aulla*. — Ce village est cité pour la première fois en 797 : Angelram, évêque de Metz, confirme la donation faite par Wascon, abbé de Saint-Nabord, en Lorraine, au comte Wolmerus, avoué du couvent, de différentes propriétés, entre autres Alle, appelé *Walo* (*Nomina villarum Walo quae est iuncta Morsperc castrum in Elisacia*). En 1179, une bulle du pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Montier-Grandval un domaine situé à Alle (*apud Allam*). Pour le luminaire deson église, l'abbaye retirait d'Alle cinq sols. Alle souffrit beaucoup pendant la guerre de Trente ans du passage des Suédois qui brûlèrent le village en se retirant (1634). En 1637, nouvel incendie par les Français. Alle était chef-lieu d'une des cinq mairies d'Ajoie (voir ce mot). C'était un des centres de réunion des paysans révoltés (1730-1740). Un procès fameux dans les annales judiciaires du pays est celui qui s'éleva au XIV^e siècle entre les communes d'Alle et de Courgenay, au sujet de la possession d'une vaste forêt située sur les pentes N. du Mont-Terri. Ce procès dura jusqu'en 1865. Un autre procès célèbre s'engagea entre Alle et la bourgeoisie de Porrentruy : pour avoir le droit de se réfugier au chef-lieu en temps de guerre, les habitants d'Alle et autres villages d'Ajoie devaient céder chaque année une certaine quantité de bois. Un acte de 1331 reconnut ce droit à la ville, mais il y eut souvent des contestations. La Révolution fit cesser les réclamations. L'église d'Alle n'a d'ancien que la tour qui date du XIII^e siècle. Jusqu'en 1779, elle fit partie du diocèse de Besançon et c'était le prébendier de Chemandain (doyné de Sixte) qui nommait le curé d'Alle, lorsque la cure devenait vacante pendant les mois de mars, juin, septembre et

décembre. Population : 1764, 696 h. ; 1836, 885 ; 1850, 918 ; 1880, 1052 ; 1900, 1238 ; 1910, 1124. Les registres de baptême et de mariage datent de 1556 et ceux de décès de 1598. — Voir L. Vautre : *Notices historiques I*, 1863. — A. Daucourt : *Dictionnaire historique I*, 1899. — J. Trouillat : *Moments I-V*. [G. A.]

ALLE (NOBLES D'). Une famille de ce nom existait au moyen âge : HENRI et BOURCARD vivaient en 1136 ; LOUIS en 1182 ; HUGUES était moine à Lucelle en 1212. GERTRUDE donna tous ses biens à l'abbaye de Bellelay en 1263. La famille s'est éteinte vers la fin du XIV^e s. ; son habitation, appelée improprement « château » fut détruite probablement pendant les guerres de Bourgogne, et reconstruite par les de Valoreille. Cette famille, qui exerça de hautes charges à la cour de Porrentruy, disparut du pays à la Révolution française. Aujourd'hui, le « château d'Alle » est une auberge. [G. A.]

ALLEMAGNE (EMPIRE ET RÉPUBLIQUE). Dans cet article, nous ne remonterons pas au-delà de 1870. Pour les rapports antérieurs, voir l'article EMPIRE GERMANIQUE. — **Relations politiques**. Dès le mois de novembre 1870, les Etats de l'Allemagne du Sud entrèrent dans la Confédération du Nord. L'union, une fois réalisée, l'empire allemand fut proclamé à Versailles, le 18 janvier 1871. Achevée en même temps que l'unité italienne, l'unité allemande provoqua tout d'abord des craintes dans le Conseil fédéral. La répartition des forces à nos frontières était complètement modifiée. Désormais quatre grandes puissances encerclaient la Suisse. De plus, le projet de Bismarck d'annexer l'Alsace entière menaçait de couper les communications directes entre Bâle et Paris et de léser ainsi gravement nos intérêts commerciaux. C'est pourquoi, au début de février 1871, appuyé par les gouvernements bâlois et bernois, le Conseil fédéral décida d'entreprendre auprès du chancelier impérial des démarches en vue d'obtenir des garanties pour la Suisse. A cette fin, il envisagea trois solutions : « 1^o demander que l'extrémité méridionale de l'Alsace ne fût pas annexée. 2^o si l'Allemagne persistait à détacher entièrement l'Alsace de la France, chercher à obtenir la cession à la Suisse d'une partie de ce territoire pour y établir depuis Bâle une jonction, la plus directe possible (*sic*), avec le réseau des chemins de fer français. 3^o si l'on ne pouvait obtenir cette cession, réclamer des garanties pour le transit, direct et franc de droits, des marchandises expédiées entre la France et la Suisse par le territoire allemand. » (Message du 28 juin 1871.) Mais il reconnut presque immédiatement que sa première proposition était irréalisable et il donna pour instruction à son ministre à Paris de soumettre aux intéressés les deux autres projets. MM. Thiers et Favre promirent de soutenir les revendications de la Suisse ; mais, de l'autre côté, « nous ne reçûmes pas un aussi bon accueil ». En effet, Bismarck opposa un refus brutal à toutes nos demandes. Aussi le Conseil fédéral ne vit-il pas sans satisfaction la France conserver la forteresse de Belfort et une bande de terrain à la frontière jurassienne. Quant au transit, les dispositions du traité du 13 mai 1869, conclu avec le *Zollverein* allemand furent simplement étendues à l'Alsace-Lorraine.

Le 20 février, la Suisse avait reconnu l'Empire allemand. Dès lors, elle s'occupa de régler ses relations avec le nouvel État.

Avant la guerre franco-allemande, la Confédération du Nord, la Bavière, le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade avaient chacun des représentants accrédités auprès du Conseil fédéral. Le 4 avril 1871, le général de Roeder présenta au président de la Confédération ses lettres de créance, en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. Guillaume I^{er}. Les missions diplomatiques du Wurtemberg et de Bade furent supprimées. Celle de la Bavière fut maintenue. De son côté, le Conseil fédéral accrédita M. Hammer, colonel, auprès des cours de Berlin et de Munich. En outre l'Allemagne consentit à assumer la protection de nos compatriotes établis dans des pays étrangers où la Suisse n'avait pas de représentants diplomatiques.

En 1869, l'Italie, le Wurtemberg, Bade et la Confédération du Nord avaient subventionné le Gothard. Dans la pensée de Bismarck, cette voie devait relier directement

la Prusse à l'Italie et tenir l'Autriche à l'écart. En vertu de la convention du 28 octobre 1871, le Wurtemberg et Bade furent remplacés par l'Empire allemand.

Dans le courant de l'hiver 1871-72, le gouvernement impérial fit savoir à la Suisse qu'il était disposé à conclure avec elle un traité d'extradition. Des négociations furent engagées. Elles aboutirent au traité du 24 janvier 1874 qui entra en vigueur le 6 juillet suivant. Il avait été précédé d'une convention passée, le 25 juillet 1873, entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, relativement au transport sur notre territoire d'individus extradés d'Italie en Allemagne et inversement.

Avant la fondation de l'Empire, il n'avait pas été possible au Conseil fédéral de conclure un traité d'établissement avec l'Allemagne, en raison de la diversité des législations internes des États allemands. L'unité une fois réalisée, Berlin proposa d'enrayer des pourparlers à ce sujet. Les négociations, longues et pénibles, furent plusieurs fois interrompues. Enfin on parvint à s'entendre et un traité fut signé le 27 avril 1876. Dans ses dispositions essentielles, il était analogue au traité franco-suisse de 1864, à cette différence près qu'il excluait le système des actes d'immatriculation.

Le percement du Gothard rencontrant des difficultés imprévues, il fallut augmenter les subventions. L'Allemagne et l'Italie consentirent à accorder chacune 10 millions et la Suisse 8 ; ce qui porta les subventions respectives à 30, 55 et 28 millions, soit 113 millions au total. Ce fut l'objet de la convention additionnelle du 12 mars 1878.

Le traité de commerce conclu avec le *Zollverein* en 1869 arrivait à échéance. Il fut dénoncé par la Suisse et remplacé par le traité du 23 mai 1881.

Dans le même temps, d'autres conventions portant sur des points spéciaux furent conclues avec nos voisins du Nord (activité des médecins dans les régions frontalières, douane allemande à la gare de Bâle, correspondance entre autorités judiciaires, pêche du saumon dans le Rhin).

Pendant ces dix premières années, les relations entre l'Allemagne et la Suisse avaient été correctes et cordiales, sans être particulièrement bonnes. Les sympathies s'en allaient, pour la plupart, vers la France. On l'avait bien vu, en mars 1871, lorsque le peuple de Zurich avait manifesté sa désapprobation à l'égard de la colonie allemande qui célébrait les victoires germaniques d'une façon peu décente. C'avait été un événement sans suites. Mais depuis lors, était survenue une série de petits incidents contraires à la politique du « Chancelier de fer » et qui devaient, quelques années plus tard, faire éclater l'orage.

En 1878 (13 mai-2 juin), deux attentats furent commis sur la personne de Guillaume I^{er}, par un fou et par un anarchiste. Bismarck en accusa les socialistes qui lui firent opposition et prit contre eux des mesures d'exception. Plusieurs chefs cherchèrent un asile dans notre pays et s'établirent à Zurich d'où ils menèrent une campagne ardente contre le gouvernement impérial. Au mois d'août 1880, les socialistes-démocrates tinrent leur congrès à Winterthur et la lutte continua de plus belle. Leur journal, le *Sozialdemokrat* attaquait toujours plus violemment le système bismarckien. Des contrebandiers le colportaient en Allemagne. On peut imaginer la colère du chancelier devant son impuissance à atteindre ces « mauvais patriotes ». Le ministre d'Allemagne à Berne se plaignit amèrement de cette situation au Conseil fédéral. Celui-ci invita le gouvernement de Zurich à sévir contre les agitateurs ; mais les autorités des bords de la Limmat ne bougèrent point. Cette attitude s'explique peut-être, en partie, par le fait que la police zuricoise avait obtenu la preuve que le gouvernement impérial entretenait des agents provocateurs parmi les socialistes. En effet, au cours de l'automne 1887, le commissaire de police, Fischer, chargé par le Conseil fédéral de faire une enquête sur les agissements des socialistes, avait découvert que les nommés Karl *Schrober* et Christian *Haupt* étaient aux gages de la police berlinoise. Cette découverte n'aurait probablement pas eu un effet aussi retentissant, si Fischer, à l'insu de ses supérieurs, ne l'avait communiquée aux députés socialistes allemands Bebel et Singer, qui portèrent l'affaire à la tribune du Reichstag (27 janvier 1888). Il s'ensuivit un échange de notes entre Berlin et Berne. Les au-

torités allemandes durent reconnaître l'inconvenance de leurs procédés, mais, de son côté, le Conseil fédéral se vit obligé de blâmer sévèrement l'indiscrétion du commissaire de police zuricoise. En tout cas, c'était un sérieux avertissement à la Suisse. Le 18 avril suivant, le Conseil fédéral malgré la protestation de Ruchonnet, décida d'expulser quatre membres du comité des socialistes allemands. Les relations entre les deux pays demeurèrent tendues. En février 1889, un nihiliste, nommé Brynstein, habitant Zurich, fut victime d'explosifs qu'il manipulait. Bismarck fit passer au gouvernement russe un rapport dénaturant les faits. Le Conseil fédéral dut convaincre le tsar de la fausseté de ses informations.

C'est au mois d'avril de la même année qu'éclata l'incident qui mit le feu aux poudres. Un inspecteur de police de Mulhouse, du nom de Auguste *Wohlgemuth*, entra en rapports avec un socialiste allemand établi à Bâle, nommé Lutz, dans l'espoir de faire de son compatriote un agent provocateur et un espion. Après avoir échangé plusieurs lettres, ils convinrent de se rencontrer à Rheinfelden, le dimanche 22 avril. « Mais Lutz avait prévenu quelques camarades et avisé le préfet de Rheinfelden qui semble avoir agi de connivence avec eux ». La conférence commença, survint la police argovienne qui arrêta *Wohlgemuth* et saisit la correspondance. Le Conseil fédéral n'en fut informé que trois jours plus tard. M. de Bülow, ministre d'Allemagne en Suisse, réclama énergiquement la mise en liberté immédiate de l'inspecteur de police. Le Conseil fédéral refusa et, le 3 mai suivant, rendit contre *Wohlgemuth* un arrêté d'expulsion, attendu que cet étranger s'était livré sur notre territoire à des actes contraires au droit des gens.

Bismarck s'enfonça dans le propos de proclamer l'innocence de son agent. Il demanda au gouvernement suisse de retirer son arrêté d'expulsion et menaça, s'il n'obtenait pas satisfaction, d'établir un blocus à notre frontière et de retirer la garantie donnée à notre neutralité. En même temps, il invoqua la nécessité où se trouvait l'Allemagne d'entretenir une police spéciale dans notre pays, pour la raison que la Suisse offrait une trop large hospitalité aux socialistes et aux anarchistes et montrait trop de mansuétude à leur endroit. De plus, il reprochait au Conseil fédéral de ne pas appliquer l'article 2 du traité d'établissement de 1876, stipulant que les sujets allemands, pour s'établir en Suisse, devaient produire non seulement un acte d'origine, mais encore un certificat de bonne vie et mœurs. Il ne prétendit rien de moins que cette dernière pièce devait être exigée et que cette disposition donnait à l'Allemagne un droit sur nous.

Le Conseil fédéral refusa de revenir sur sa décision et répliqua que la police politique n'est pas un devoir spécial à la Suisse, résultant de sa neutralité. Quant à l'interprétation de l'article 2, il répondit justement que l'interprétation allemande était contraire à l'esprit du traité ; que la Suisse ne saurait faire dépendre du consentement d'un autre gouvernement l'admission d'étrangers sur son territoire et tolérer ainsi une atteinte à sa souveraineté.

Bismarck avait obtenu des démarches analogues de la Russie et de l'Autriche-Hongrie. Le Conseil fédéral n'eut aucune peine à rassurer ces deux puissances. D'autre part, les États du Sud de l'Allemagne commençaient à faire opposition à la politique impériale. Le chancelier se rendit compte que ses menaces restaient vaines. Avec un geste de rage, il dénonça le traité d'établissement de 1876 (20 juillet 1889).

Durant cette crise, le chef du Département Politique, Numa Droz, avait montré une remarquable fermeté et un grand sens politique. Le Conseil fédéral, les Chambres, le pays tout entier l'avaient approuvé sans réserves.

La Suisse resserra la surveillance des anarchistes et des agitateurs. Un procureur général de la Confédération fut créé. Mais les rapports entre les deux pays restèrent tendus. D'ailleurs, peu de temps après, Bismarck eut l'occasion de montrer son ressentiment.

Le 15 mars 1889, reprenant un projet qu'il avait déjà communiqué, huit années auparavant, à divers gouvernements, le Conseil fédéral avait invité les États industriels à se faire représenter à Berne au mois de septembre, dans une conférence dont le but était d'examiner l'opportunité d'une entente internationale sur la règlementa-

tion du travail et la protection des ouvriers. Peu après avait éclaté l'affaire Wohlgenuth. Le 12 juillet, le Conseil fédéral avait décidé d'ajourner la conférence au printemps suivant. Au début de 1890, la question fut reprise. Le 5 février, une invitation fut lancée aux gouvernements européens. Le même jour, Guillaume II convoquait à Berlin une conférence analogue. Le prince de Bismarck, hostile au projet, avait caché l'initiative suisse à son souverain. Des notes furent échangées. Par courtoisie, le Conseil fédéral consentit à céder le pas à la démarche impériale.

Ce petit incident ne laissa pas d'influer sur la situation du chancelier auprès de l'empereur. Le 19 mars 1890, Guillaume II demanda à Bismarck sa démission. Dès ce moment, nos relations avec nos voisins du Nord devinrent plus amicales. Sur l'initiative de la chancellerie impériale, on entra en négociations en vue d'un nouveau traité d'établissement. Les pourparlers furent rapides; ils aboutirent au traité du 31 mai 1890 qui entra en vigueur le 20 juillet suivant. C'était, d'une façon générale, la reproduction de l'ancien traité. Seul l'article 2 était modifié. Les nouvelles stipulations introduisaient l'emploi de certificats d'immatriculation, mais sans effet rétroactif. C'était la consécration de la victoire morale remportée par la Suisse l'année précédente. Après la chute de Bismarck, l'Allemagne avait repris sa politique des traités de commerce. Le 10 décembre 1891, un nouveau traité fut passé avec elle, sur la base des tarifs suisses d'avril 1891. A ce même moment, la France adopta des tarifs extrêmement protectionnistes. La rupture des relations commerciales qui s'ensuivit avec nos voisins de l'Ouest, contribua certainement au développement de l'influence germanique en Suisse, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral et politique. Le terrain était d'ailleurs préparé depuis quelques années. L'ouverture du Gothard (1882) avait donné à notre pays une haute importance, et l'Allemagne en avait profité plus que l'Italie. Dès lors, « l'Empire allemand devient le pôle attracteur qu'était naguère l'Empire français. »

En 1893 (2 mai), au retour de son voyage en Italie, l'empereur Guillaume II fut reçu à Lucerne par le Président de la Confédération. Cette entrevue fit la meilleure impression.

Jusqu'en 1909, on peut noter quelques rares incidents: en 1898, des difficultés au sujet d'obligations militaires auxquelles on voulait astreindre certains Suisses établis en Prusse; en 1901, des protestations de la presse contre le projet allemand de construire des fortifications sur les hauteurs de Tüllingen; en 1908-1909, un conflit relativement au tarif des farines.

D'autre part, il faut mentionner, en 1902, l'intervention allemande qui mit fin à l'affaire Silvestrelli, et quelques années plus tard la révision du traité d'établissement de 1890. Dès 1906, l'Allemagne avait engagé des négociations à ce sujet. On parvint à s'entendre trois ans plus tard. Le 13 novembre 1909, un nouveau traité fut signé qui entra en vigueur le 1^{er} octobre 1911. A la demande de l'Allemagne, l'article 2 exigeant les certificats d'immatriculation fut supprimé.

Dans leur ensemble, les relations devenaient chaque jour meilleures. Le nombre des sujets allemands établis sur notre territoire croissait chaque année. La politique de pénétration économique, soutenue par une diplomatie attentive, représentée à Berne pendant de longues années par le même ministre, s'affirmait incessamment. La finance allemande devenait prépondérante dans quantité d'industries suisses. L'importation allemande en Suisse n'avait cessé de croître depuis la conclusion du traité de commerce du 10 décembre 1891. En 1901, elle était supérieure de plus de 50% à ce qu'elle était lors de l'entrée en vigueur du traité. L'exportation outre-Rhin avait augmenté de 25%. L'Allemagne occupait le premier rang parmi nos acheteurs; nous avions le sixième rang parmi ses clients.

Le 28 juin 1903, l'Allemagne dénonçait son traité de commerce. Après de longues négociations, un nouveau traité fut signé, le 12 novembre 1904. Le mouvement commercial augmenta encore. De 1901 à 1909, l'importation d'Allemagne en Suisse s'accrut de 43% et notre exportation en Allemagne de plus de 24%.

Les étudiants suisses fréquentaient surtout les universités allemandes. L'influence intellectuelle germanique se faisait fortement sentir. Si bien qu'en 1903, un professeur suisse proclama que notre pays était une province allemande.

L'importance de cette pénétration et la puissance de la diplomatie allemande se manifestèrent en 1909, lors de la signature de la convention du GOTHARD (voir ce mot). Depuis 1898, le Conseil fédéral était décidé à racheter à tout prix les obligations de la compagnie du Gothard vis-à-vis des Etats subventionnants. Il signa, le 20 avril 1909, avec les gouvernements de Berlin et de Rome une convention « qui aliène à perpétuité la liberté de fixation des tarifs sur la ligne du Gothard et celle des tarifs de transit sur toutes les lignes des C. F. F. ». C'est l'Allemagne qui tira le plus grand profit des concessions contenues dans la convention. Une forte opposition se manifesta dans les diverses régions de la Suisse. Pendant plus de trois ans une campagne très vive fut menée contre l'accord. Au cours de la discussion finale, le Conseil fédéral rejeta les inconvénients de la convention de 1909 sur celle de 1869, affirma la supériorité du texte de 1909 et invoqua la nécessité où il se trouvait de concéder certains avantages à l'Allemagne. Les adversaires de la convention firent remarquer que le côté politique du problème avait été négligé. On souligna le fait que la Suisse était un client très important de l'Allemagne, client que celle-ci devait ménager. On vota les 4 et 9 avril 1913. La convention fut ratifiée par les deux Chambres à une importante majorité. Par suite de la guerre, les conséquences économiques de cet accord n'ont pas encore pu se manifester. Mais la campagne contre la convention eut un résultat immédiat qui fut d'ordre politique. Les opposants lancèrent un mouvement d'initiative constitutionnelle demandant l'introduction du referendum facultatif pour la ratification des traités internationaux d'une durée de plus de quinze ans et celle de la proportionnelle pour les élections fédérales.

Dans certaines parties du pays, une méfiance se manifesta à l'endroit de la pénétration économique allemande. Mais, dans son ensemble, la Suisse conserva ses sympathies à l'Allemagne et les relations restèrent excellentes.

En 1912 (3-7 septembre), en pleine campagne contre la convention du Gothard, Guillaume II était venu en Suisse faire visite au président de la Confédération et assister aux manœuvres d'automne. Il avait été reçu à Zurich et à Berne avec la plus grande cordialité. Des paroles fort aimables avaient été échangées.

Lorsqu'éclata la guerre européenne, l'Allemagne répondit immédiatement à la déclaration de neutralité de la Suisse. Elle assura le Conseil fédéral qu'elle respecterait le traité de Vienne. D'entente avec l'Autriche, elle renouvela sa déclaration, le 24 mai 1915, lors de l'entrée en guerre de l'Italie. Elle tint parole. Notre territoire ne fut pas touché.

En 1915, la Suisse assumait la protection des intérêts allemands en Italie. En février 1917, lorsque les Etats-Unis se tournèrent contre l'Allemagne, ce fut la Suisse qui défendit les intérêts allemands en France, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Roumanie.

Au lendemain de l'armistice (11 novembre 1918), l'empire allemand cessa d'exister. La République fut proclamée. Le Conseil fédéral la reconnut le 15 avril 1919.

LISTE DES MINISTRES D'ALLEMAGNE EN SUISSE avec les dates de remise des lettres de créance et de rappel:

Général de Roeder, 4 avril 1871—23 novembre 1882. — Otto de Bulow, 21 décembre 1882—19 août 1892. — Dr Clément-Auguste Busch, 5 octobre 1892—25 novembre 1895. — H. de Bulow, chargé d'affaires, 25 nov. 1895—20 mars 1896. — Comte de Tattenbach, 21 mars 1896—28 janvier 1898. — Baron de Rotenhan, 8 févr. 1898—17 déc. 1898. — Alfred de Bulow, 30 décembre 1898—12 octobre 1912. — Baron de Romberg, 1^{er} novembre 1912—10 janvier 1919. — Dr Ad. Müller, 25 avril 1919.

Bibliographie: Pierre Clerget: *La Suisse au XX^e siècle, étude économique et sociale*. Paris 1908. — *Feuille fédérale suisse*; *Recueil officiel des lois de la Confédération suisse*. — L.-R. de Salis: *Le Droit fédéral suisse, jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale en matière de droit public et administratif depuis*

le 29 mai 1874, trad. Eugène Borel, 2^e éd., Berne 1902-1907. — Dr C. Hilty: *Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, Berne 1886 et suiv. — Numa Droz: *Histoire politique de la Suisse au XIX^e siècle*, dans Paul Seippel: *La Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, 1899-1901. — Dr J. Schollenberger: *Geschichte der schweizerischen Politik*, Frauenfeld 1908. — Georges Gariel: *La centralisation économique en Suisse*, 2^e fascicule, *Les Chemins de fer fédéraux*, Paris-Genève 1913. [L. K.]

Relations économiques. Par le fait d'une agriculture insuffisante, d'un manque de matières premières, d'une industrie très spécialisée, la Suisse se trouve étroitement placée sous la dépendance de l'étranger. Au moment de la guerre de 1870, l'Allemagne et la Suisse étaient plutôt libre échangistes. Après la fondation de l'Empire, Bismarck n'hésita pas à s'engager dans le courant de protectionnisme qui passait alors sur l'Europe. En 1879, l'Allemagne fixa un tarif autonome irréductible. En 1885, elle releva encore ses tarifs. En Suisse, on entreprit la révision du tarif douanier de 1848 (Révision de 1884 et Loi du 17 décembre 1887). Par ce dernier relèvement, la Suisse eut l'avantage d'obtenir de l'Allemagne, en 1888, un tarif conventionnel portant sur des articles manufacturés et renfermant un certain nombre de concessions avantageuses. Ce fut le premier tarif conventionnel de l'Allemagne.

Vers 1890, le marché intérieur de l'Allemagne était saturé de produits nationaux. Après la chute de Bismarck, Guillaume II organisa un régime nouveau pour trouver des débouchés. Il reprit la politique des traités de commerce.

Le tarif suisse du 10 avril 1891 accentua l'élévation des taxes. Le traité de 1891 avec l'Allemagne fut conclu sur cette nouvelle base.

Jusqu'à ce moment, la Suisse avait été la seule nation européenne qui eut constamment acheté à la France plus qu'elle ne lui avait vendu. Or, en 1891, la France se lança dans le protectionnisme à outrance. Il s'ensuivit une guerre économique avec la Suisse dont l'Allemagne tira profit.

En 1902-1903, la Suisse établit de nouveaux tarifs en vue de protéger l'agriculture. Le 28 juin 1903, l'Allemagne demanda la révision de son traité de commerce. Les négociations furent longues. Un nouveau traité fut signé en 1904. Les droits *ad valorem* furent supprimés.

En 1913, l'Allemagne importait de Suisse pour une valeur de fr. 305 666 000. — C'était notre meilleur client en importation. La Grande-Bretagne et la France venaient ensuite avec fr. 236 162 000. — et fr. 141 247 000. —. C'était également d'Allemagne que la Suisse recevait le plus de marchandises (fr. 630 869 000. — ; France fr. 347 986 000. ; Italie fr. 207 027 000. —).

En 1917, en pleine guerre, la situation quant au rang, était la même, seuls les chiffres avaient augmenté [L. S.]

Relations littéraires. Les rapports littéraires entre l'Allemagne et la Suisse allemande ont pris dès 1871 de l'extension et se sont raffermis, ce qui est pour ces deux pays un grand avantage. La position de l'Allemagne comme nouvelle grande puissance et son état économique florissant ont favorisé les écrivains suisses sans entraver leur indépendance intellectuelle. Heureusement la littérature de la Suisse allemande avait, lors de la guerre franco-allemande, pris un tel essor qu'on pouvait à juste titre en être assez fier et considérer comme un point d'honneur de conserver l'originalité du cru. Jérémias Gotthelf avait la réputation d'un grand écrivain, et ses œuvres, éditées par un libraire de Berlin, s'étaient répandues partout où l'on parlait allemand. Gottfried Keller avait éveillé l'attention par son livre *Der grüne Heinrich*, ses poésies et le premier volume des *Leute von Selhyla*. Des narrateurs fertiles tels qu'Alfred Hartmann et Jakob Frey prirent pour modèles ces deux écrivains distingués. Meyer, Widmann, Spitteler, Vöglin, Marti et d'autres suivirent leurs traces pareils à des troupes d'élite qui gardent, pour ainsi dire, la frontière intellectuelle. Ni la littérature du romantisme ni celle du *Junges Deutschland* n'avaient réussi à s'amalgamer avec l'esprit allemand; le même fait se reproduisit après 1880, lorsque de nouvelles tendances surgirent, telles que le naturalis-

me, le symbolisme, le nihilisme décadent et les frivoles *Ueberbrüttl*. Aucune de ces innovations littéraires, qui ne pouvaient prospérer qu'au sein de grandes villes avides de sensations, telles que Berlin, Munich, Hambourg, n'a pu prendre pied dans la Suisse allemande. En vertu de leur origine étrangère, scandinave, slave, française, ces imitations n'ont pas été acceptées par le peuple suisse qui, avec son solide bon sens, les a reconnues incompatibles avec son génie. Gottfried Keller et Conrad Ferdinand Meyer firent leur chemin sans tenir compte de ces modes changeants. Leurs chefs-d'œuvre, qui parurent à partir de 1870 et de 1880, juste au moment où la littérature allemande s'égarait sur les traces d'Ibsen, de Tolstoï, de Zola et de Maupassant, conservèrent à la littérature suisse son cachet original. Ils ne firent aucune concession aux idées nuageuses et passagères de l'époque, de sorte que rien ne vint troubler l'harmonie de leur travail et que leurs ouvrages, du premier jusqu'au dernier, ont conservé leur valeur primitive.

Il faut attribuer la considération dont ils jouissent, tout spécialement à l'accueil qu'ils ont reçu en Allemagne dès l'abord, et qui leur a fait grand honneur. La *Deutsche Rundschau* et son directeur, M. Jules Rodenberg, ont tout particulièrement contribué à mettre en renom Keller et Meyer: ce journal a été le premier à publier les œuvres de ces deux auteurs, et c'est ainsi que l'Allemagne en fit connaissance. Ces deux écrivains suisses furent mis au même rang que Théodore Storm. D'autres journaux allemands de premier rang ont prêté leur concours aux littérateurs suisses et les ont favorisés; nous ne sommes naturellement pas en mesure de leur rendre la pareille. Avant tout il faut citer le *Kunstwart*, rédigé par Ferd. Avenarius, qui a le premier recommandé les œuvres de Spitteler, et les *Süddeutsche Monatshefte*; ce journal a non seulement publié de temps à autre des articles d'écrivains suisses, mais depuis bien des années il consacre son numéro du mois d'août spécialement à la Suisse et à sa littérature.

En général, l'estime dont jouissent les écrivains de la Suisse allemande dans l'empire voisin a augmenté depuis 1870, de telle sorte qu'actuellement, pour un jeune auteur qui s'adresse à un éditeur allemand ou à un directeur de théâtre, c'est plutôt une recommandation de pouvoir se présenter comme Suisse. On voit là un trait caractéristique de la mentalité allemande, contrastant avec l'esprit latin, c'est-à-dire une grande largeur d'esprit quant aux coutumes indigènes; c'est avec plaisir que le lecteur voit le peuple peint tel qu'il est avec sa couleur locale, même quand le dialecte ou les expressions du cru lui rendent la lecture un peu difficile. La preuve en est non seulement la popularité dont jouissent les œuvres de Gotthelf, mais aussi le fait que les narrations en allemand bernois, de Rodolphe de Tavel ont trouvé de nombreux lecteurs, notamment chez nos voisins du Sud de l'Allemagne. Du reste la *Zeitschrift des Allgemeinen deutschen Sprachvereins* s'intéresse beaucoup à l'allemand suisse et se montre très compétente dans cette matière.

Les relations personnelles des écrivains des deux pays ont beaucoup favorisé les rapports littéraires entre l'Allemagne et la Suisse allemande. On voyage si facilement que ces relations sont devenues tout naturellement beaucoup plus fréquentes depuis 1871. De nombreux écrivains allemands ont été à Berne les hôtes de Joseph-Victor Widmann, qui, en outre, correspondait avec nombre d'auteurs allemands des deux sexes. De nombreuses Sociétés littéraires, telles que celles de Winterthour, de St-Gall, d'Aarau, d'Olten, de Soleure, de Brugg, et d'autres encore dans des localités plus petites, ont organisé des conférences du soir et fourni au public suisse l'occasion de voir de près des auteurs allemands qu'ils ne connaissaient que par leurs ouvrages. Le Cercle de lecture (*Leserzirkel*) de Hottingen, à Zurich, fondé en 1882, s'y est appliqué avec beaucoup de succès; il a même fréquemment donné la parole à des auteurs de langue française, preuve que la culture de la Suisse allemande n'a rien d'exclusif. Les tournées de déclamation en langue allemande ont tout particulièrement contribué à favoriser en Suisse l'emploi d'un allemand

pur et correct, tel que celui de la langue écrite ; comme déclamateur, c'est Emile Milan qui a eu le plus de succès. Pendant la guerre mondiale, les visites des déclamateurs se suivant sans interruption, nous en fûmes, pour ainsi dire débordés. A côté de maîtres dans l'art, comme Gerhart Hauptmann et Louis Wüllner, qui firent une profonde impression, la troupe de Max Reinhardt tint le public des théâtres en haleine par des représentations par trop nombreuses. Pour ce qui concerne l'art dramatique, cette invasion étrangère ne nous a pas nuï, attendu que nos théâtres ont eu de tout temps des directeurs de nationalité allemande et qu'on ne voit pas fréquemment des Suisses devenir acteurs de profession. On a fait un premier pas pour nationaliser le théâtre, lors de l'Exposition nationale suisse de 1914, par la fondation du *Heimatschutztheater*.

Par d'autres fondations on s'est efforcé d'organiser et de développer, sans entraves quelconques, la littérature et la culture de la langue allemande. Il existe depuis 1904 un *Deutschschweizerischer Sprachverein* qui a pour but de cultiver la langue allemande écrite et nos dialectes. En 1905, à l'instar de la fondation Schiller, on a institué une *Fondation Schiller suisse*. De même en 1912 une *Société des écrivains suisses* s'est constituée ; ces deux institutions sont destinées à venir en aide aux écrivains suisses de profession, soit français, soit allemands. Une série de journaux littéraires qui ont été fondés dans le courant des années passées (la *Schweizerische Rundschau*, qui paraissait jadis en trois langues, *Die Schweiz, Am häuslichen Herd, Schweizerland*) ainsi que quelques almanachs de bon aloi (*Schweizer Heimkalender, O mein Heimatland*) se sont efforcés ou s'efforcent encore d'éveiller l'intérêt des lecteurs suisses pour la littérature de leur pays ; en même temps un excellent annuaire qui paraît à Constance, le *Bodensee Jahrbuch*, se voue à un but des plus honorables en publiant les articles des meilleurs écrivains des deux côtés du Rhin. La *Nouvelle Société helvétique* a fait une action fort méritoire en fondant les *Illustrierte Schweizerische Sonntagsblätter* qui ont pour but d'éliminer des suppléments du dimanche des petits journaux les textes d'une valeur douteuse d'importation étrangère et de les remplacer par de bonnes lectures du cru.

Par suite de l'extension toujours croissante de la lecture au sein de la population, les libraires et les éditeurs suisses ont beaucoup gagné en importance et sont actuellement mieux en état que précédemment de fournir à un auteur suisse l'occasion de placer avantageusement ses livres. Nous avons chez nous des auteurs distingués qui ne font éditer leurs ouvrages que par des maisons suisses. Mais la plupart finissent toujours par s'adresser à une maison allemande afin de bénéficier d'un champ plus vaste pour la vente de leurs ouvrages, qui trouvent par là un public plus nombreux. Aussi nos auteurs les plus distingués jouissent d'une haute considération dans la littérature des deux pays ; nous citons : G. Keller, C.-F. Meyer, E. Zahn, C. Spitteler, J.-C. Heer, H. Federer, A. Hugenberg, etc. Les sentiments d'amitié et la sympathie qui président à l'échange d'œuvres littéraires entre la Suisse et l'Allemagne ont favorisé l'établissement d'écrivains allemands en Suisse et réciproquement. Karl Henckell, Victor Hardung, Hermann Stegemann, Ricarda Huch, Hermann Hesse ont trouvé chez nous une seconde patrie, tandis que H. Leuthold, Walter Siegfried, Frank Wedekind et d'autres ont prospéré en Allemagne. Dans ces derniers temps encore, la vie des grandes villes d'Allemagne, de Munich en particulier, a exercé une vive attraction sur de jeunes écrivains suisses de talent ; la liberté dont y jouissent les hommes de lettres les a séduits prématurément et non peut-être pour leur bien. Les expériences faites jusqu'à présent, nous font voir qu'un auteur suisse, pour avoir de l'influence sur ses compatriotes, doit vivre au sein de son peuple et prendre part à ses destinées. [O. v. G.]

ALLEMAN ou **ALEMAN**, de **ALEMANN**. Famille bernoise originaire probablement de Chieri, près Turin. — 1. JACQUES, apothicaire, qui le premier vint de Genève à Berne au milieu du XV^e s. Membre du Grand Conseil en 1460, † vers 1483. — 2. JEAN, fils du n^o 1, appelé ordinairement Jean Appentegger, du Grand Con-

seil de 1485 à 1520. — 3. EMMANUEL, frère du n^o 2 et père de — 4. NICOLAS, qui, à partir de 1509 s'appela, d'après son père, MANUEL, et porte seulement comme artiste son nom de famille N. M. D(utsch.). Voir MANUEL. — Bächlihold et Vetter : *Bibl. alt. Schriftwerke* 2, XX. — BT 1900, 132. [H. T.]

ALLEMAN, ALAMANDI. Famille noble du Dauphiné. *Armoiries* : de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent. — En 1314, GUILLAUME, sire de Valbonnais, épousa l'héritière des baronnies d'Aubonne et de Coppet au pays de Vaud. — Il eut pour successeurs ses fils HUMBERT et HUGUES. Ce dernier mourut en 1364, et son héritage fut disputé après sa mort entre ses petites-filles, épouses d'un comte de Gruyère et des seigneurs de la Baume et de Pontverre. — Un frère de Guillaume, ARTHAUD, fut prieur de Romainmôtier (1338-71), puis de Payerne (1371-73). — *DHV* I. [M. R.]

ALLEMAND, P', JEAN-JACQUES. Voir LALLEMAND, JEAN-JACQUES.

ALLEMANDI, MICHEL-NAPOLÉON, * à Ivry le 13 juin 1807, † le 13 février 1858 à Bâle, où sa famille s'était fixée en 1821. Il fut officier en Espagne puis en Belgique ; rentré en Suisse il devint colonel lors de la campagne du Sonderbund. En 1848 il prit du service en Lombardie avec le grade de général, participa à plusieurs batailles puis retourna à Bâle où il mourut. — Voir *Basler Nachrichten*, 1858, n^o 41. [A. B.]

ALLEMANDI (FONDATION). MARIE-ERNESTINE Allemandi, née Petit, de Basel-Augst, fit son testament le 26 janvier 1892, par lequel elle donnait aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Soleure, un fonds, dont les intérêts doivent servir à doter une jeune fille pauvre. — Voir *Stiftung Allemandi*, Soleure 1898. [E. T.]

ALLEMANDS (CLUB DES). Club genevois qu'on voit prendre part à diverses manifestations révolutionnaires au commencement de 1793. Les noms de son président et de son secrétaire, Holtzapffel et Blay témoignent qu'il s'agit bien d'une société de personnes d'origine germanique. Il ne faut probablement pas le confondre avec un autre cercle Allemand, ou mieux peut-être Allamand (le local est loué au nom d'Allamand et C^{ie}), qu'on trouve aux Pâquis en 1794 et 1797. [E.-L. BERNET.]

ALLEMANDS (RUISSEAU DES) (en all. TÜRSCHBACH (C. Fribourg. Voir *DGS*). Il formait probablement l'ancienne frontière linguistique devant les villages, colonisés par des immigrants d'origine romane, de Planfayon et Plasselb ; mais les documents originaux manquent. C'est probablement le même cours d'eau que celui qui est mentionné sans autre nom que « ruisseau de Planfayon » dans le document du 15 octobre 1442, comme formant la frontière de la juridiction de Fribourg jusqu'à la Singine. — Voir *Rec. dipl. du cant. de Fribourg*. [A. BÜCHI.]

ALLEMANN. Famille des cantons de Berne, des Grisons et de Soleure.

A. Canton de Berne. — 1. BENOÎT, 1808-1883, * à Oberbipp. Il fréquenta l'école normale de Hofwil, fonda, vers 1820, avec son frère Jacques, élève de Pestalozzi, un institut de jeunes gens dans la propriété de Nüchtern près Kirchlindach. L'établissement transféré en 1843 dans le château de Bumpfiz, se développa et devint une institution renommée, fréquentée spécialement par les Suisses romands, les Français et les Italiens. Allemann inspecta en 1848 avec le célèbre pédagogue de Hofwil, Théodore Müller, les écoles secondaires du canton de Berne. C'était un pédagogue et un éducateur éminent. — Voir : *Alpenrosen* 1883, p. 139. — 2. JACQUES, 1850-1917, * à Grodey (Com. Sankt Stefan), fréquenta l'école secondaire de Zweisimmen et l'école cantonale de Berne, étudia la médecine à Berne et Munich et prit ses grades en 1875 ; il fut médecin à Rüti (Rheintal de Saint-Gall) de 1877 à 1881, et à Zweisimmen de 1881 jusqu'à sa mort. [E. B.]



B. Canton des Grisons. — 1. GEORGES, de Tschappina, doyen et directeur de l'école normale de Schiers, * le 22 juin 1808, † le 17 juin 1881 à Malans. Son père, le landammann GEORGES et son grand-père jouèrent

un grand rôle avec leur parti dans les troubles politiques des Grisons de 1790 à 1814. Le fils fréquenta l'école de perfectionnement de Furstenau, puis l'école cantonale évangélique; enfin l'institut théologique qui y était rattaché, et dont les professeurs Kind et Schirks exercèrent une grande influence sur lui.



Georges Allemann, tiré de Wilhelm Bruschweiler: *Georg Allemann.*

En 1832, il poursuivit ses études de théologie à Berlin sous Hengstenberg, Schleiermacher, Steffens et Neander. Pasteur durant quelques années à Davos-Village, puis en 1836 à Fideris. En 1837, il collabora à la fondation d'un établissement tout à la fois école normale, école réale et orphelinat à Schiers. En 1839, appelé à la direction de cet institut, il le conduisit de 1839 à 1862 avec intelligence et persévérance au milieu de circonstances difficiles, aidé par une épouse des plus capables qui lui fut enlevée en 1856. La charge étant devenue trop lourde pour ses seules forces, il accepta un poste de pasteur à Malans en 1862. Pendant trente ans, il fit partie du Conseil de l'église évangélique des Grisons, et fut doyen du synode à plusieurs reprises. En 1880, il résigna ses fonctions pastorales. — Voir Wilhelm Bruschweiler: *Seminardir. G. A.*, Bâle 1883. — *43. Jahresber. d. Anstalt Schiers* 1880-1881. — 2. JÉRÉMIE, pasteur, frère du n° 1, * le 28 décembre 1814 à Tschappina, † le 15 janvier 1896 à Malans. Consacré en 1841, il fut pasteur successivement à Grüşch, Tamins, Zernez et Sils dans le Domleschg. Il s'intéressa particulièrement à l'école et à l'assistance et fut membre et président du conseil de l'église évangélique des Grisons. Ayant répondu à un appel d'Eichberg, dans le Rheintal saint-gallois, il y fut pasteur durant vingt-cinq ans. Peu de temps avant sa mort, il s'était retiré à Malans. C'était un novateur convaincu et actif. — Voir TRG 1897, p. 209. — Giovanoli: *Leichenrede bei Beerdig. des Hrn Pfr. J. A.* 1896. [F. P.]

C. Canton de Soleure. — NICOLAS, d'Edermannsdorf, pédagogue, * le 28 mai 1795 à Soleure, fit ses études à l'ancien collège. En 1818, devenu prêtre, il enseigna au progymnase de ce même collège, appelé école cantonale depuis 1857, y devint en 1829 maître de rhétorique et depuis 1839, maître d'histoire et de géographie. Il mourut le 2 juin 1862. Il est l'auteur d'un manuel pour l'enseignement de la langue allemande, 1827, d'un autre pour l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, 1849; de l'*Allgemeine Erdbeschreibung für Gymnasien, Real- und Gewerbeschulen*, 1851, 2^e éd. 1855; de l'*Allgemeine Staatengeschichte*, 3 vol., 1862. Tous ces ouvrages ont paru chez J. Gassmann, fils, à Soleure. — Voir F. Fiala: *Geschichtliches über die Schule von Solothurn*, 5^e partie, 1881, p. 55. — L. R. Schmidlin: *Die Kirchensätze des Kts Solothurn*, 2^e partie, p. 75. — *Kantonsschulbericht*, 1861-1862, p. 44. [F. v. ARX.]

ALLEMOGNE. Le fief des seigneurs d'Allemogne au pays de Gex, s'étendait sur une partie du territoire de Genève; il relevait du domaine de l'évêque de Genève. En 1300 il est possédé par une famille qui en portait le nom. A cette date, le comte de Savoie concède à Guillaume de Joinville, sire de Gex, les hommages de Guillaume d'Allemogne, damoiseau. Au XV^e et au XVI^e s., les de Viry étaient possesseurs de cette seigneurie, qui passa par les de Menthon à la famille de Livron. Les nobles de Châtillon en Michaille, avaient droit, en 1573, pour un tiers à ce fief, avec les de Livron. La maison des de Livron conserva la seigneurie d'Allemogne pendant tout le XVII^e s., comme nous l'apprennent les terriers du fief en 1669. Les de Conzié succédèrent aux de Livron. François-Joseph de Conzié, marquis d'Allemogne, échangea avec la seigneurie de Genève, le 2 janvier 1772, ses terres sur le ter-

ritoire de la République contre celles dépendant du château de Peney, près de Thoiry, Fenières, Saint-Jean de Gonville.

Le fief d'Allemogne s'étendait principalement (dans le canton de Genève) sur des terres à Russin, Satigny, Dardagny, Bourdigny et Malval; il était très entremêlé avec le fief de Lugrin. Allemogne était au moyen âge une seigneurie en toute justice. — Voir: *Regeste genevois*, n° 1464. — Philipon: *Dict. topographique de l'Ain*. — Genève AE: *RC.* vol. 273, p. 62, terriers du fief d'Allemogne. [LOUIS BLONDEL.]

ALLENBACH, ABRAHAM, 1631-1705, notaire, trésorier et préfet à Adelboden, était issu d'une ancienne famille de la vallée. En 1656 il écrivit la relation de la bataille de Vilmergen; de 1678 à 1704, il fut préfet et composa une: *Adelboden-Chronik geschrieben von mir A. A. 1703 im 73. Jahre meines Alters* (Mns in-fol. 42 p., d'après Haller. *Bibl.* IV, n° 664). Il faut remarquer spécialement la description de l'épidémie de peste de 1669, vécue par l'auteur. La chronique, oubliée depuis longtemps, existe en copies. — Mns *Helv.* XIV, 36, 37, de la Biblioth. de Berne. [E. B.]

ALLENLÜFTEN (en français TOUVENT) (C. Berne, D. Laupen, Com. Mühleberg. Voir DGS). Hameau sur l'ancienne route de Berne au canton de Vaud et passage très fréquenté autrefois. Dans le Buchholz et le Hupfenwalde, tumulus de l'époque de Hallstatt fouillé depuis 1847. Urnes funéraires et riches trouvailles en particulier une ceinture en or. Voir Jahn: *Chronik.* Il s'y trouvait jusqu'en 1798 un intendant du gouvernement, tenant une hôtellerie et un dépôt, pour les convois de vin acheminés sur Berne. C'est dans ce hameau que le 5 mars 1798, les colonels bernois Auguste de Crousaz et Emmanuel de Goumoëns furent massacrés par leurs soldats mutinés. Comme le mot *Luft* signifie en allemand suisse vent, la signification de ce nom est la même qu'*Allenwinden*; ce dernier se rencontre fréquemment et désigne des collines ou de petites élévations qui sont exposées « à tous les vents ». — Voir A. Jahn: *Chronik*, p. 64. [O. T., E. B. et K. ST.]

ALLENSPACH, JOSEPH URBAIN, rédacteur à Zurich, originaire de Hauptwil (C. Thurgovie), naquit à Künsnacht au bord du lac de Zurich, le 24 mai 1864 et se rendit, âgé de 19 ans, à New-York, où il épousa Louise-Marie Heusser. En 1886, il est à Zurich dans une maison d'édition, de 1887 à 1889 à Zolingue et de nouveau à Zurich comme administrateur d'un journal. Il se fit ensuite correspondant libre de journaux à Zurich, après avoir déjà exercé cette profession à Zolingue. De même ici, il utilisa ses loisirs à écrire, spécialement pour le théâtre d'amateurs. Une pièce populaire en cinq actes, *Die Burgfluhbethli*, et une quantité de pièces en un acte, ainsi que de petites œuvres poétiques et des nouvelles furent les fruits de son travail. Membre du comité du parti radical et de 1903 à 1913 membre du Grand Conseil de la ville de Zurich. En 1903, il se vit appelé à la rédaction du *Tagblatt* de la ville de Zurich, qu'il avait déjà rédigé à diverses reprises durant plusieurs années comme remplaçant du rédacteur. Il est bourgeois de Zurich depuis 1911. — *Brümmer* et renseignements divers. [F. H.]

ALLENWINDEN (C. et D. Lucerne). Point culminant (514 m.) de la Musegg, connu sous ce nom depuis 1425. L'on prétend qu'il s'y trouvait au XIII^e s. un château fort, l'*Arburg*. Le custode de la ferme retirait annuellement de la propriété deux boisseaux de noix. Vers 1325, les propriétaires de cette campagne étaient les frères Mathis et Hartmann von Obernau, en 1425 Henri Tripscher, puis Geisseler, Lussin, la famille de l'avoyer Tamman de 1490 à 1600, la famille Wäber jusque vers 1825. Cette année-là se produisit une rixe entre le capitaine Jos.-Ant. Wäber et son beau-père le colonel Béat Felber; provoquée par ce dernier, elle eut des suites mortelles et fut la cause du procès Felber qui eut un grand retentissement. — Voir Pfyffer: *Gesch. d. Kt. Lucern* II, p. 364. [P. X. W.]

ALLENWINDEN (C. Zoug, Com. Baar). Vge sur la vieille route Zoug-Egeri; il forme le centre de la région de « Grüt » dont plusieurs fermes sont comprises dans la paroisse de Saint-Michel, de Zoug. Il possède son église, qui, à cause de Saint-Vendelin, patron des propriétaires

de bétail, est un lieu de pèlerinage très fréquenté ; il a aussi sa maison d'école. Depuis la construction de la nouvelle route cantonale Moosrank viaduc sur la Lorze-Neuägeri, le trafic ne se fait plus par Allenwinden. L'église, qui existait déjà en 1114, et qui, en 1699, fut reconstruite par le capucin Marquard Imfeld, puis agrandie et restaurée à une époque récente, est une filiale de la paroisse de Baar. La chapellenie, ou bénéfice du vicaire, fut instituée en 1749. L'église possède un bon tableau de M. Deschwanden : « Vision », ou comment dans sa prison sainte Agathe reçoit la visite consolatrice de saint Pierre. — Voir B. Staub : *Kant. Zug*, p. 65. — A. Nüscher : *Gotteshäuser*, dans *Gfr.* 39. [A. W.]

ALLENWINDEN (C. et ville Zurich, avant 1893 Com. de Fluntern et Hottingen). Très ancienne ferme de l'abbaye de Zurich, apparaît déjà en 1299 et fut vendue au couvent de Selnau en 1307. Allenwinden embrassait à l'origine toute la région située, à l'Ouest, entre la route de Fluntern vers le Zurichberg, à l'Est, entre celle de Hottingen vers Grüt, au Nord, jusqu'à Krähenbühl et au Sud vers Schwingen. — Voir *UZ* VII-VIII et X. — Vögelin : *Altes Zürich* II, p. 519. — En 1440, UELI *Allenwinder* d'Uster fut reçu gratuitement bourgeois de Zurich (*Stammtafeln zur Geschichte der Familie Ammann*, XIV. — *Bürgerbuch* I, p. 362). [F. H.]

ALLÉON. Parmi les religieux du nom d'Alléon ou Aléon qui arrivèrent à Genève, quelques-uns, comme Théodore, ne firent que passer (1701). Parmi ceux qui s'y établirent, on relève la mention de : Louis, chaussetier, 1699-1709, venant d'Annonay. — [C. R.] — Il vint en outre une famille que Galiffe, dans ses *Notices généalogiques* (vol. III, p. 8) dit originaire de Savigliano (Chavillan) en Piémont, mais fixée un temps à Lyon, avant son arrivée à Genève. Cette famille, alliée de suite aux fa-



milles patriciennes genevoises, fut représentée au Conseil des CC. successivement par : — 1. PIERRE, * à Lyon, reçu bourgeois de Genève le 9 novembre 1604, du Conseil des CC en 1611, † le 26 septembre 1615. — 2. JACQUES, son fils, du Conseil des CC en 1643, † en 1670. — 3. JACQUES, fils du n° 2, * en 1638, du Conseil des CC en 1698, † en 1704. — 4. FRANÇOIS, fils du n° 3, du Conseil des CC en 1728, † en 1752, maître orfèvre (voir *SKL*). Famille éteinte au XIX^e s. *Armes* : d'azur au griffon d'or armé et lampassé de gueules. — Voir : Genève AE. [L. C.]

ALLÉOUD. Famille qui apparaît à Genève au XVIII^e s. avec PIERRE, ANTOINE et FRANÇOIS, de Poujols en Dauphiné, admis comme habitants en 1739, 1741 et 1747. En 1785, PIERRE fils de Pierre, horloger, est reçu bourgeois. Parmi les personnages marquants, signalons : CAROLINE-MARIE, * à Genève le 27 avril 1811, artiste peintre, élève d'Hornung, qui prit part aux expositions genevoises de 1832 et 1847. Elle peignait souvent de souvenir et sur émail. Elle épousa le 2 juin 1849 Abraham-Auguste Petitpierre, au Petit-Saconnex. — Voir Genève AE. — *SKL*. [L. C.]

ALLERHEILIGEN. Couvent de bénédictins à Schaff-

house, dans l'ancien évêché de Constance, fondé au milieu du XI^e s. par le comte Eberhard III de Nellenburg dans sa propriété au bord du Rhin. En 1052 le pape Léon IX consacra un autel dans cet édifice provisoire, le soi-disant chapelle de fondation ou d'Eberhard, qui existe encore en partie. Ensuite eut lieu la construction du monastère proprement dit, prévu pour loger douze moines, et d'une église consacrée en 1064 *in honore sancti Salvatoris... omniumque... sanctorum* (*QSG* III, 139) ; l'évêque de Constance Rumold présida la cérémonie. C'est ainsi que l'église et le couvent furent appelés St-Salvator, et plus tard exclusivement Allerheiligen. L'antique monastère fut bientôt insuffisant ; peu après la mort du fondateur Eberhard (1078?), dont la dépouille mortelle fut déposée dans le couvent, il fut complètement démolí et remplacé par un établissement plus grand qui existe encore en grande partie. La pose de la pierre angulaire de l'église, la collégiale actuelle, eut lieu en 1087 ; la construction fut achevée et consacrée entre 1102 et 1104 ; c'est une basilique romane cruciforme, à colonnades et au chœur à pans coupés. Cependant, depuis cette époque jusqu'à nos jours l'argent manqua pour l'édification de la seconde tour. Dans la seule qui existe on vit jusqu'en 1898 la grosse cloche fondue en 1486 et portant l'inscription popularisée par Schiller : *vivos voco, mortuos plango, fulgura frango* Cette cloche se trouve maintenant à côté de l'église. Les autres bâtiments du couvent se groupèrent autour du cloître roman, un des plus grands de la Suisse, qui s'appuie sur la façade Sud. Le jardin servit dès 1582 de lieu de sépulture pour les patriciens de Schaffhouse, dont les belles épitaphes ont été conservées sur les murs du cloître. A l'Ouest de l'église s'élevèrent, à côté de l'ancienne chapelle d'Eberhard ou d'Erhart, celles de Saint-Jean et de Marie et à l'Est, celles de Saint-Oswald, Saint-Nicolas et Sainte-Anne. En 1484 l'abbé Detkofer construisit à l'angle Nord-Ouest du domaine du couvent, la nouvelle abbaye qui, dépourvue de son ancienne ornementation, renferme actuellement une partie



Couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse en 1600, d'après un tableau de Hans-Kaspar Lang ; d'après la chronique de Rüeger. Archives de Schaffhouse.

de l'administration cantonale. Ce bâtiment était relié à la salle, dite cruciforme, construite dans la première moitié du XV^e s., en grande partie restaurée en 1632 et

pour laquelle il fallut sacrifier la partie supérieure de la chapelle de Saint-Jean. Après la Réforme, l'église eut également à subir plusieurs réparations malheureuses, ainsi en 1594, 1751-1753, 1853, etc. Le verger entre le monastère et le Rhin servit, après la Réformation et pendant trois siècles, de champ de tir à la corporation schaffhouseoise des archers; au XIX^e s., ce terrain se couvrit de fabriques. Pour l'histoire de la construction d'Allerheiligen ainsi que pour les autels, reliques, etc., les gravures et plans, voir notamment Rüeger: *Chronik*, p. 242-254. — Rahn: *Statistik schweiz. Kunstdenkmäler* (ASA 1889, p. 184). — Nüscheler: *Gotteshäuser der Schweiz* II, I, 31. — Henking: *Das Kloster AH (Schaffh. Nbl.* 1889-1891). — Wüscher-Becchi: *Die Abtei AH*, Bâle, 1917 (avec riche bibliographie).

En 1079, le comte Bourcard, frère du fondateur Eberhard, appela à Allerheiligen l'abbé Guillaume de Hirsau qui, à la place de la discipline relâchée, rétablit la règle sévère des bénédictins de Cluny. Il contribua ainsi à la future grandeur du couvent. Déjà sous son élève, l'abbé Siegfried (1082-1096) puis sous les successeurs de ce dernier, Gérard (1096-1098) et Adalbert (1099-1131), il atteignit son apogée. Chaque jour environ trois cents religieux et laïques se rencontraient à table. Pendant la querelle des Investitures, dans le dernier quart du XI^e s., le couvent fut un adversaire actif de l'empereur. Le fondateur s'était réservé le droit d'élire l'abbé, mais son fils désa et renonça en faveur des moines. Les abbés étaient consacrés par l'évêque de Constance. Le pape Grégoire VII plaça le monastère sous l'autorité directe du Saint-Siège en 1080 et le déclara allranchi de toute autre autorité ecclésiastique ou laïque. L'immunité que les Nellenburg avaient possédée pour tous leurs alleux schaffhouseois fut confirmée par de nombreux papes et empereurs, et les droits que l'abbaye possédait en qualité de seigneurie franche, ainsi que ceux de ses avoués, précisés et étendus. Outre la haute juridiction dans son territoire, fort importante en elle-même et source de revenus, le couvent possédait encore beaucoup de droits utiles. Le fondateur lui avait fait don de Schaffhouse, avec tous ses droits sur les marchés, monnaies, forêts, chasse, pêche, moulins, cens fonciers, dîmes, etc., ainsi que d'une série de propriétés. Son fils Bourcard et après lui beaucoup d'autres bienfaiteurs multiplièrent les donations. Les propriétés foncières, droits et revenus du monastère s'étendaient dans le canton de Schaffhouse actuel, le pays de Bade, en Wurtemberg, Bavière, Brisgau, Argovie, Thurgovie et dans les Grisons. Déjà au XII^e s., Allerheiligen était une des abbayes les plus riches de l'Allemagne du Sud et de la Suisse actuelle. Cependant, peu à peu, la ville de Schaffhouse, placée dès l'origine sous l'autorité du couvent, chercha à se rendre indépendante et, durant les XIV^e et XV^e s., écarta de plus en plus le couvent des affaires. En 1524, une convention passée entre le dernier abbé Michel Eggenstorfer et la ville de Schaffhouse, transforma le monastère en prieuré, ce qui signifiait pour lui une véritable tutelle. En même temps, les droits et les propriétés de bon rapport passèrent à la ville. Enfin la sécularisation complète et la suppression du couvent furent l'œuvre de la Réformation. L'abbé et les moines reçurent des prébendes jusqu'à leur mort; plusieurs d'entre eux se marièrent. La gérance de la fortune du monastère fut confiée à un administrateur de la ville. Jusqu'au moment où d'autres administrations et fondations furent englobées dans le fonds ecclésiastique et scolaire cantonal, en 1855, la gérance d'Allerheiligen resta entre les mains d'une administration spéciale. Les précieux restes de l'ancienne bibliothèque du couvent, entre autres des Codices des IX^e au XI^e s., sont conservés actuellement à la bibliothèque des pasteurs, dans la salle cruciforme du monastère. — Voir Baumann: *Das Kl. AH. in Schaffhausen* (QSG III). — Mone: *Quellensammg. zur bad. Gesch.* I, 80-98. — *Urk.-reg. f. den Kt. Schaffh.* 1906. — *Annales Scasus* (Mon. Germ. Script. V, 388). — Fickler: *Quellen u. Forsch. z. Gesch. Schwabens u. der Ostschweiz*, Mannh. 1859. — *LL* XVI, 161, 164, 177. — Rüeger: *Chronik*, p. 242. — Harder: *Chronik*. — Kirchofer: *Schaffh. Nbl.* 1822-1843. — v. Müllinen: *Helv. Sacra* I, 119. — *ASA* VII, 288. — Henking: *Das Kl. AH (Schaffh. kant. Festschrift 1901)*. — H. W. Harder: *Die Klosterpflegerei bis 1798* (BVG Sch. IV, 131). —

Bächtold: *Erwerb. der Landschaft Schaffh. (städt. Festschrift, 1901)*. — Werner: *Verf.-Gesch. der Stadt Schaffh.* 1907. — Wüscher-Becchi: *Die Abtei AH*, 1917. — *Katalog der Ministerialbibliothek Schaffh.* 1877. — *Mezger: Gesch. der Stadtbibliothek Schaffh.* 1871. [H. WERNER.]

ALLERHEILIGEN (C. Soleure, D. Olten-Gösgen, Com. Hägendorf. V. DGS). Grand domaine qui s'appelaient autrefois *Berkiswyler*. Pour le repos de son âme et de celle de ses parents, le comte Louis de Froburg donna au couvent de bénédictins de Schöntal, le 8 octobre 1261, une propriété qu'il avait à Berkiswyler. Après la suppression du couvent (1525) la propriété passa à la ville de Soleure; au XVIII^e s., elle était devenue propriété de la famille patricienne Grimm, de Soleure. Le 47 sept. 1697, le vicaire général de l'évêque de Bâle accorda à J.-C. Grimm, capitaine au service de France et membre du Conseil de Soleure, la licence de faire célébrer la messe dans une chapelle sur la montagne de Berchiswil. La chapelle fut dédiée à Tous les Saints et peu à peu le nom d'Allerheiligen devint celui de toute la propriété. Pendant la révolution française, des ecclésiastiques français séjournèrent près de la chapelle; celle-ci dut malheureusement faire place au sanatorium soleurois qui depuis 1911 s'élève sur l'Allerheiligenberg. — Voir E. Niggi: *Sol. Lungenheilstätte auf A.* dans le *Sankt-Ursen-Kal.* 1911, p. 51. [E. N.]

ALLERHEILIGEN (C. Soleure, D. Soleure-Lebern, Com. Granges. V. DGS). Eglise près de Granges. Au XVI^e s. déjà, il y avait sur le *Helgenfeld* une chapelle fort visitée par les pèlerins, surtout lorsque les pèlerinages à Oberbüren eurent été supprimés par le gouvernement bernois. En 1682, la chapelle fut reconstruite et transformée en une belle et vaste église; l'architecte en fut Urs Schmitz, de Granges (*RM* 1682, p. 168). Le chanoine J.-T. Hartmann, de Soleure, la dota en 1689 d'une prébende pour un chapelain et un vicaire. En 1694 le couvent de Bellelay fit des démarches pour y construire avec ses propres moyens un couvent qui devait servir d'asile à ses moines. Dans la convention passée avec le gouvernement, il est stipulé que six religieux au moins, dont les deux tiers Soleurois, séjournent à Allerheiligen. La convention fut ratifiée par le général de l'ordre des Prémontrés avec la réserve que l'Etat de Soleure, en cas de transfert du monastère, rembourserait au couvent de Bellelay tous ses frais et dépenses. Le projet n'aboutit pas (*RM* 1696, p. 19). En 1807 une chapellenie fut instituée, mais en 1811 le titulaire se fixa à Granges où l'on venait de construire une nouvelle cure. L'église renferme trois autels du plus beau style baroque. A la voûte du chœur on voit les armes de Soleure, surmontées de l'aigle impériale et supportées par deux lions. Dans les bas-côtés, il y a six tombes de chapelains ou de parents avec les armoiries des Schmid, Schürmann, Peter, Altermatt, Christ. L'église fut consacrée le 4 ou 5 septembre 1693 par l'évêque Pierre de Montnach. Une chapelle latérale avec un autel rococo a été construite en 1754 sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne. Dans la tour se trouvent deux cloches; la plus ancienne est un don de J.-J. Roggenstil, Marie M. von Arx et de la commune de Granges; elle porte les armes de Roggenstil, von Arx et de Granges. En 1864 un connaisseur en art, F. Zetter, de Soleure, découvrit la fameuse Madone de Jean Holbein (de 1522) qui est conservée au musée de Soleure; elle est connue sous le nom de *Zettlersche Madonna von Solothorn*. C'est aussi de l'église d'Allerheiligen que proviennent deux portraits d'anges, de Melchior Wyrsh, aujourd'hui au musée de Soleure, et une statue originale de l'archange Michel avec le démon enchaîné sous ses pieds, actuellement dans l'église de Granges. [E. N.]

ALLET (autrefois aussi **ALLIETI, ALLETI**). Famille apparaissant au début du XIV^e s. à Loèche, bourgeoise aussi de Loèche-les-Bains et Agarn. Au XVII^e s., SAMUEL se fixa à Berne où il fut reçu habitant en 1648. Au XIX^e s., une branche, qui existe encore, se fixa à Sion où déjà antérieurement les Allet avaient été bourgeois quelque temps. Pendant quatre siècles, cette famille revêtit les plus hautes charges du dictionnaire de Loèche et du Valais, donna au clergé une lignée d'hommes éminents et acquit à plusieurs reprises au service étranger une

grande renommée et de hautes distinctions. Elle a fourni au Valais un grand-baillif, 2 gouverneurs de Monthey, 7 gouverneurs de Saint-Maurice, 1 gouverneur d'Evian, etc. (Furrer : *Wall. Gesch.*). De Rivaz et Leu rangent les Allet parmi la noblesse du pays. Un AMON Allet apparaît dans un acte public en 1315. En 1387, ANTOINE Allet représente la commune de Loèche dans un traité avec la Savoie. En 1395, ce même Antoine fait avec Pierre de Rarogne un échange de propriétés situées dans la vallée d'Anniviers (Gremaud : *Mém. et Doc.*

de la Suisse romande). Armoiries : de gueules, au chène de sinople sur 3 coupeaux de même supportant un agneau passant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or. — Parmi les personnages marquants, mentionnons : 1. PIERRE, curé de Loèche du 7 oct. 1511 à 1530. Fidèle adhérent du cardinal Schinner, il brigue en 1519 une prébende de chanoine à Sion, en possession de laquelle nous le trouvons en 1521. Le 12 août 1528, il est nommé administrateur du chapitre de Valère et le 3 oct. 1532 doyen de Sion. Dès 1532 il fut aussi official de l'évêque Adrien I, de Riedmatten, dont il fut le bras droit dans ses efforts pour le maintien du catholicisme en Valais. Le 10 janvier 1558 à Valère, il écrit son testament et mourut ce même mois. — Voir *BWG I*, 275. — Arch. de Valère. — 2. ETIENNE, immatriculé à l'université de Fribourg en Brigaud le 27 mai 1549 comme clerc de l'évêché de Sion, devint recteur de Saint-André à Valère, en 1551 chanoine à Sion et obtint le 21 janvier 1558 la plus haute dignité du chapitre, le décanat de Sion ; † 1578. — Voir : *BWG I* et Arch. de Valère. — 3. PIERRE, en 1544 banneret, 1548, 1551 et 1560, major (anciennement premier magistrat du dixain) de Loèche, 1558 gouverneur d'Evian, 1559 et 1560, 1564 et 1565, 1568 et 1569, grand-baillif du Valais. C'est sous l'administration de Pierre Allet que les négociations avec le duc de Savoie aboutirent au traité de Thonon (4 mars 1564) en vertu duquel Evian fit retour à la Savoie, pendant que le district de Monthey était réuni définitivement au Valais (Perrig : *Chronique*. — Grenat : *Hist. mod. du Valais*. — Furrer.). — 4. Barthélemy, de Loèche, fils du n° 3, épousa Christine, fille du secrétaire d'Etat Martin Guntren, de Sion. Il fut major de Loèche en 1572, 1581 et 1602, puis gouverneur de Monthey 1582 et 1583 et depuis 1581 banneret de Loèche. Il représenta, en 1602, le Valais à la Diète de Soleure (*AS I*). Sous Henri IV il prit du service en France comme capitaine ; à la bataille d'Ivry (1590) il sauva la vie au roi qui, en témoignage de reconnaissance, lui remit sa propre chaîne d'or. Dans le Valais, il était à la tête des Francs patriotes unis au parti calviniste qui cherchait à arracher à l'évêque ses droits souverains et à faire passer le pays au protestantisme. Il attaqua surtout violemment les Jésuites qui, à cette époque, venaient de fonder dans le Valais leur premier établissement, et le 7 juillet 1614, il envoya à l'avoyer Pfyffer, de Lucerne, un mémoire contre cet ordre. Il mourut en 1620. — *BWG I*. — Furrer. — 5. MICHEL, fils du n° 4, 1608 major de Loèche, servit en France ; il fut capitaine aux régiments Aregger et Zurmatten (Rott : *Inventaire IV*, 759). Il y eut encore plusieurs autres Allet capitaines au service de France, entre autres, PIERRE, JACQUES, FRANÇOIS, EUGÈNE, ce dernier chevalier de Saint-Louis (*LL*). — 6. JEAN-ETIENNE, major et banneret de Loèche, délégué au renouvellement de l'alliance du Valais avec les cantons catholiques, à Aldorf, en 1696. — 7. FRANÇOIS-JOSEPH, banneret



Eugène Allet (1814-1878)
D'après une photographie du monument dans l'église paroissiale de Loèche.

de Loèche, châtelain de Vionnaz et Bouveret (1724), gouverneur de Saint-Maurice (1735), colonel du Haut-Valais (*LL*). — 8. FRANÇOIS-ALEXIS, gouverneur de Saint-Maurice, membre de la Diète, major et grand châtelain de Loèche, membre de la Chambre administrative sous le Régime helvétique, vice-grand-juge de la République (1753-1814). — 9. EUGÈNE, fils du précédent, membre de la Diète, conseiller d'Etat, avait le titre de marquis d'Augustini que lui avait légué son beau-père le grand-baillif Augustini, mort à Loèche en 1837. — 10. Eugène, fils du précédent, * le 18 fév. 1814 à Loèche, entra le 6 mai 1832 au service du pape, et, de degré en degré, parvint au grade de colonel du régiment des zouaves (1866). Il prit part aux batailles de Vicence (1848), Castellidardo (18 sept. 1860), Mentana (1867) et à la défense de Rome contre les Italiens (1870). Il acquit au plus haut degré la confiance de ses subordonnés. Après Mentana le gouvernement pontifical lui offrit le grade de général. Il refusa disant : « Il y a beaucoup de généraux par le monde, mais il n'y a qu'un colonel des zouaves pontificaux, et c'est moi. » (*Union Allet*, organe des zouaves canadiens). Chargé de décorations, il rentra dans sa patrie en 1870 après le licenciement de l'armée pontificale et mourut à Loèche le 23 mars 1878. Un buste dans l'église paroissiale de Loèche rappelle son souvenir. —

(*BWG III*). — 11. Alexis, frère du n° 6, * en 1820 à Loèche. Il fit ses études à Sion, Chambéry et Pise. En 1845 il entra en qualité de chancelier au service du canton du Valais. En 1847, après la défaite du Sonderbund, c'est à lui qu'échut la tâche de remettre au nouveau gouvernement le palais du gouvernement et la chancellerie d'Etat. Il se consacra dès lors à ses fonctions d'avocat ; sa science juridique et son éloquence remarquable, le placèrent rapidement au premier rang des hommes d'Etat du pays. Au Grand Conseil où sa circonscription de Loèche l'envoya siéger pendant 40 ans, il sut grouper autour de lui les adversaires politiques du gouvernement de 1848 et provoquer en 1852 une révision de la constitution qui abrogea les plus dures dispositions contre l'Eglise. Avec une activité opiniâtre il travailla à organiser le peuple et à le gagner à la conservation des principes traditionnels. Aussi les élections au Grand Conseil de 1856 donnèrent-elles au parti conservateur l'importante majorité qui lui fut assurée dans la suite. En 1855, Allet entra au Conseil d'Etat dont il fut toujours alternativement président ou vice-président et où il déploya une activité féconde pour le pays. La réconciliation de l'Eglise et de l'Etat, l'assainissement de la politique ferroviaire du pays, la construction de la route de la Furka (1865-1868), les premiers travaux de la correction du Rhône (1864) sont ses œuvres. Dans le domaine de la politique fédérale, il se fit également remarquer : de 1852 à 1873, il est député au Conseil national (on lui doit l'introduction du referendum dans la Constitution fédérale), et de 1865 à 1873, membre du Tribunal fédéral. A la suite de l'effondrement de la banque cantonale du Valais en 1870 il se retira du Conseil d'Etat. Personnellement intègre, il expia durement la confiance qu'il avait accordée à des fonctionnaires infidèles. Retiré de la vie publique, il termina ses jours à Loèche, sa ville natale, où il mourut le 2 fév. 1888. — 12. FRANÇOIS-JOSEPH (1780-1862), fils du n° 8, président du dixain de Loèche, membre de la Diète, juge à la Cour d'appel. — 13. GASPARD (1813-1879), fils du précédent et de Joséphine de Stockalper, curé-doyen de Loèche, chanoine, grand chantre de la cathédrale de Sion, député du clergé au Grand Conseil (*BWG*). — 14. FRANÇOIS, de Loèche, fils de François-Joseph, * 1820. Ayant étudié à Sion et Brigue, il entra en 1840 dans l'ordre des Jésuites, obtint le grade de docteur en théologie, et, de 1849 à 1872, fut un des grands orateurs de la chaire en Allemagne. Quelques-uns de ses



Alexis Allet (1820-1888.)
D'après une photographie.

sermons ont été imprimés. Il mourut le 12 oct. 1890 à Feldkirch. — *BWG* I. — G. Goyau : *L'Allemagne religieuse*. — 15. OTHMAR, neveu des nos 13 et 14, * le 18 juillet 1851 à Loèche, fit ses études au gymnase de Brigue, entra le 18 déc. 1872 dans l'ordre du Rélecteur, fut dès 1890 supérieur de plusieurs couvents d'Espagne et devint le 1^{er} mai 1904 provincial de l'ordre pour l'Espagne, le Portugal et l'Amérique centrale. En 1910 la confiance de ses frères l'éleva à la dignité de consultant-général qu'il revêtit jusqu'à sa mort, survenue le 20 novembre 1914 à Rome. — *BWG*. [D. I.]

ALLEU. En allemand ALLOD ou EIGEN. Mot d'origine incertaine, que l'on fait venir de ahd. *al* = toute, entière, et *od* = propriété. Il apparaît pour la première fois dans les *Formulae Andegavenses* (514-530) où on lit : *illas portiones meas quas ex alote parentum*, puis dans la Loi salique, au chapitre *De alode*, et dans la Loi des Ripuaires : *De alodibus*, etc.

La signification du mot alleu a donné lieu à bien des discussions ; il faut reconnaître aussi que celle-ci a évolué et que l'alleu mérovingien ne peut pas être comparé à celui qui subsistait encore au moment de la suppression des droits féodaux. Primitivement, et tel que cela ressort de la loi salique, on peut dire que l'alleu est l'ensemble des biens compris dans la succession qui appartenait en propre au défunt, par opposition aux biens sur lesquels subsistaient encore des restes de la communauté primitive. Cette définition peut être complétée par la suivante : biens recueillis par héritage en opposition aux biens acquis ou reçus en bénéfice.

Mais l'acception la plus générale de l'alleu est celle de terre franche de charges personnelles et réelles ; on ne peut y lever des cens ou y exercer la justice sans l'assentiment du propriétaire. Toutefois, des impôts ayant un caractère public ont pu être prélevés sur les terres allodiales. L'alleu est donc devenu une terre possédée en pleine propriété, en dehors de toute notion d'héritage ; elle est à l'opposé du fief et de tout autre mode de tenure féodale. Cette variation dans l'acception du mot vient de ce que, au milieu des tenures viagères, seule la propriété libre avait représenté d'abord le domaine héréditaire. C'est ainsi que dès le XI^e s., la ville de Lausanne, tant la Cité que le Bourg, est dite la dot et l'alleu de la B. Marie, soit de l'évêché. De même les terres où furent fondés les monastères étaient données la plupart en alleu. En 997, le roi Rodolphe donna des terres à Lutry au chancelier Anselme, que celui-ci remit en alleu à l'abbaye de Savigny. En 1146, le seigneur Aymon de Faucigny donna à son cousin Aymon de Blonay, en alleu franc et libre, une terre à Bret, au bord du Léman, pour y construire un château.

On a distingué, au XVI^e s., le franc alleu noble et le franc alleu roturier. Le propriétaire du premier détenait le droit de basse et moyenne juridiction sur ses terres ; il avait sous lui des justiciables et des tenanciers ou vassaux qui lui devaient des redevances féodales ou coutumières. Le franc alleu roturier n'avait pas le droit de justice ni les dépendances féodales.

L'alleu a été constamment battu en brèche par la féodalité et par les gouvernements. Au moyen âge, l'insécurité et les troubles ainsi que l'appétit des grands propriétaires mirent très souvent le petit alleutier dans l'obligation de se recommander, de se mettre sous la protection d'un seigneur puissant. L'alleu, dans ce cas, était converti en fief. Ainsi, vers 1170, Guillaume, seigneur de Vuflens, vend à l'évêque de Lausanne son alleu, formé du château de Vuflens et de diverses terres, et le reprend de lui en fief. Nombreux furent les seigneurs qui agirent de même, par besoin de protection ou besoin d'argent.

La suppression des droits féodaux, dans la première moitié du XIX^e s., ne transforma pas la propriété en alleu. Au contraire, l'indépendance première des terres allodiales ne devait pas revivre. Actuellement les biens fonciers ne sont pas complètement dégagés des charges féodales ; le droit de mutation ou lods les frappe encore.

A notre connaissance, un seul territoire porte encore en Suisse le titre de franc alleu. C'est un petit canton de terre à l'Est de Lignières, d'une superficie de près de 2 km² et sur lequel aucun droit de mutation ne peut être prélevé. Ce territoire est parvenu définitivement au canton de Neuchâtel

en 1815 ; jusqu'alors il était un sujet de contestation entre l'évêque de Bâle et le prince de Neuchâtel. De la sorte aucun droit féodal n'y était prélevé. Cette franchise exceptionnelle fut maintenue après 1815. — Voir E. Secrétan : *Essai sur la féodalité*, 1858. — Fustel de Coulanges : *L'Alleu et le domaine rural*. — Chénon : *Etude sur l'histoire des alleux en France*, 1888. — Paul Viollet : *Hist. du droit civil français*. — Flach : *Les origines de l'ancienne France* I. — A. Esmein : *Cours élém. d'hist. du droit français*, 1919. — E. Huber : *Gesch. d. Schweiz. Privatrecht*, IV. — Les coutumiers du pays de Vaud, avec leurs commentaires. [L. M.]

ALLEWILARE. Voir HALLWIL.

ALLGÆUER ou **ALLGÆWER.** Deux familles venues du Sud de l'Allemagne ont porté ce nom dans les cantons de Saint-Gall et de Lucerne.

A. Canton de Saint-Gall. Ancienne famille bourgeoise de Saint-Gall immigrée probablement du Wurtemberg. Le nom apparaît pour la première fois en 1494 ; à cette époque, BALTHASAR, tisserand (1504, teinturier), demeurerait à la Schmiedgasse. — JACQUES, 1556-1624, était adjoint du maire en 1613, haut-bailli de Bürglen 1616 ; c'est de lui que descendent les Allgæuer actuels. La charge de prévôt de la corporation fut occupée de 1630 à 1635 par GASPARD, 1644-46 par JACQUES, 1684-95 par JEAN-ULRICH. — HENRI, imprimeur à Bürglen (Thurgovie), édita de 1847 à 1850 le *Volksmann*, rédigé par le pasteur Bion. La famille compta beaucoup de teinturiers, de cordonniers et de meuniers. — Voir *Bürgerbuch* de Saint-Gall, 1910. [Br.]

B. Canton de Lucerne. Famille de Rotenbourg, issue du forgeron Fidèle, venu avec son frère Barthélemy de l'Allgäu bavarois ; il obtint la bourgeoisie de Rotenbourg en 1762. — 1. JOSEPH, * le 13 avril 1835, secrétaire du juge d'instruction en 1855, premier secrétaire 1857, juge à la cour d'assises 1860, administrateur de corporation 1860-87, fut élu président de la cour d'assises le 31 mai 1905. — 2. OSCAR, Dr jur., fils du précédent, avocat 1885, substitut du président du tribunal, vice-président du Conseil d'administration de la Banque cantonale. — 3. FRANÇOISE fut la dernière à porter l'ancien costume lucernois. — Voir *Luz. Volksblatt* 1897, nos 38-39. [P. X. W.]

ALLGEMEINE SCHWEIZER ZEITUNG (DIE). Journal fondé à Bâle en 1873 comme organe de l'*Eidgenössischer Verein* qui venait de se constituer. Conformément au programme de la société ce journal était destiné à faire de la propagande pour une révision de la Constitution fédérale, laquelle garantirait un développement normal de l'Etat fédératif mais avec des tendances moins centralisatrices que la Constitution rejetée en 1872 par le peuple suisse. En outre, le journal devait favoriser ce développement après l'acceptation d'une Constitution révisée dans le sens voulu. Le premier numéro parut le 1^{er} octobre 1873. Louis de Wurtemberg, Bernois d'origine, en fut le premier rédacteur. Il fut remplacé au bout d'un an par Arnold Joneli, Bernois également. Pour collaborateurs il avait ses frères Guillaume et Emile ; ce dernier était correspondant de la ville fédérale. Gustave de Peyer, de Schaffhouse, rédigeait les nouvelles étrangères. Quand Joneli fut réacteur le journal jouit d'une grande considération, même parmi ses adversaires qui allaient jusqu'à le craindre dans une certaine mesure. Ses revues hebdomadaires sur la Suisse attiraient partout l'attention. A la mort du dernier des trois frères Joneli, en 1894, Otto Zellweger, de Trogen, prit la direction du journal dont les tendances subirent une modification. Joneli s'était abstenu volontairement de traiter des questions économiques parce qu'il était d'avis qu'elles n'étaient pas du ressort d'un journal politique. Le nouveau directeur leur accorda au contraire une importance spéciale. Pendant les vingt premières années l'*Allgemeine Schweizer Zeitung* avait marché de front avec le parti conservateur catholique. Peu à peu les relations cessèrent. En 1902, les *Basler Nachrichten* furent mises aux enchères, et ce journal, acheté par une association qui soutenait l'*Allgemeine Schweizer Zeitung*, fusionna avec cette dernière. Le dernier numéro de l'*Allg. Schw. Ztg.* parut le 30 juin 1902. [D^r FRITZ BAUER.]

ALLIANCE (SAINTE). On désigne sous ce nom l'alliance que les monarches de Russie, d'Autriche et de Prusse ont conclue le 26 septembre 1815 à Paris et dont l'empereur

Alexandre I^{er}, influencé par les idées mystiques d'une grande dame de Livonie, M^{me} de Krudener, a été le promoteur. Les trois monarques s'engagèrent solennellement à se considérer comme des frères selon les paroles de l'Écriture et dans leurs rapports avec leurs sujets comme des pères de famille et à donner à l'avenir, comme fondement au gouvernement de leurs états aussi bien qu'à leurs rapports réciproques, les préceptes de la religion chrétienne, de la justice, de l'amour et de la paix. Tous les souverains de l'Europe furent invités à faire partie de cette alliance, sauf le Sultan, qui dut rester exclu d'une fraternité chrétienne, et le Pape auquel on ne pouvait guère demander de conclure un pacte avec des princes schismatiques ou hérétiques, et ils se rendirent tous aux instances du puissant auteur de l'Alliance, à l'exception du prince régent d'Angleterre, qui prévoyait que le Parlement ne ratifierait pas un traité d'alliance conçu dans des termes aussi généraux et auquel aucun ministre n'avait apposé sa signature. La Suisse reçut, elle aussi, en juin 1816, une invitation de la part de la Russie et après coup de l'Autriche et de la Prusse et se déclara prête à entrer dans l'alliance, le 27 janvier 1817, après que le projet eut été approuvé par les Grands Conseils et les *lands-gemeinde*, trouvant, disait-elle, dans le contrat d'alliance proposé par les très hautes cours, une nouvelle garantie des grands biens inappréciables pour elle, d'une jouissance assurée de la liberté, de l'indépendance et de la neutralité.

Tandis que les optimistes saluaient dans la Sainte Alliance l'aurore d'un âge d'or de paix éternelle, Metternich n'y voyait qu'un « néant sonore » et Gentz qu'un « décor de théâtre ». Aux libéraux, elle apparut après quelques années comme l'arme principale d'une réaction générale, comme l'alliance oppressive des monarques qui aux congrès de Troppau, de Laibach et de Vérone réclamait pour les grandes puissances le droit d'intervenir dans tous les états plus faibles, dans le but d'y étouffer non seulement la révolution mais aussi, en général, toutes les tendances libérales. Alfred Stern, l'auteur de *Gesch. Europas seit den Verträgen von 1815*, suivant les appréciations de Metternich et de Gentz, voit dans la Sainte Alliance « une feuille de papier sans effet pratique » ; un abus de langage l'a confondue, dit-il, avec la « Grande Alliance » conclue le 20 novembre 1815 par l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, et d'où sont issues les décisions de tous ces congrès, glorieuses et dignes d'admiration pour les uns, objets de la critique et des malédictions des autres. Pour reconnaître cette erreur, il suffit, dit-il, de se rappeler que l'Angleterre s'est tenue à l'écart de la Sainte Alliance, tandis que la France y est entrée, que d'autre part la « Grande Alliance » compte l'Angleterre parmi ses fondateurs et a tout d'abord exclu la France. Le fait est que non seulement les publicistes, mais aussi les diplomates et les ministres eux-mêmes à l'époque de la Restauration, donnent au terme « Sainte Alliance » le sens critiqué par Stern. Comme d'une part la France est entrée en 1818, au Congrès d'Aix-la-Chapelle, dans la quadruple alliance qui primitivement lui était hostile, et que d'autre part aux Congrès de Troppau, de Laibach et de Vérone (1820-22) l'Angleterre en est sortie et a suivi énergiquement, surtout sous l'impulsion de George Canning, une politique libérale, opposée à celle des puissances réactionnaires du continent, la distinction entre la « Grande Alliance » qui avait cessé d'exister et la « Sainte Alliance » s'effaça en effet. De la première il ne subsistait que l'alliance des trois puissances orientales, auxquelles la France s'unit de la façon la plus étroite au congrès de Vérone, en opposition avec l'Angleterre, c'est-à-dire le groupement des grandes puissances, tel qu'il se présentait dans la Sainte Alliance. Il n'est pas non plus exact de dire que cette dernière n'a été qu'une « feuille de papier sans importance » ; en 1816 déjà le ministre prussien Ancillon a déduit des principes de la Sainte Alliance son projet de garantie de la « souveraineté légitime » contre les « changements violents venant d'en bas » et le 19 novembre 1820 les trois puissances orientales proclamèrent dans les déclarations préliminaires du congrès de Troppau le principe d'après lequel des états « faisant partie de l'Alliance européenne » seront exclus de cette alliance, si par suite de mouvements révolutionnaires des changements de gouvernement s'y pro-

duisent dont les conséquences seraient une menace pour d'autres états, jusqu'à ce que leur situation intérieure présente des garanties d'ordre légal et de stabilité. Outre la Sainte Alliance il n'existait aucune alliance européenne, dont Naples, contre laquelle cette décision était prise, eût pu faire partie. La Sainte Alliance a donc en effet fourni aux grandes puissances un prétexte pour proclamer leur droit d'intervention. D'après un document prussien du 10 octobre 1824, l'Angleterre « s'est elle-même placée hors de la Sainte Alliance et a tout fait depuis pour s'en éloigner toujours plus ». C'est l'Angleterre aussi qui a ruiné la Sainte Alliance, c'est-à-dire l'entente étroite des puissances orientales avec la France sous la direction de Metternich, Canning ayant, dans la question grecque, entraîné à sa suite d'abord la Russie dans le protocole de Saint-Petersbourg du 4 avril 1826, ensuite la France par le traité de Londres du 6 juillet 1827. Il put écrire dans la joie du triomphe à son représentant à Constantinople, Stratford Canning : « Vous n'avez plus à craindre que la Sainte Alliance ne vous entrave ; elle ne marche plus en corps. » C'est ainsi que l'Angleterre, la Russie et la France établirent par la bataille de Navarin (20 octobre 1827) l'indépendance de la Grèce et proclamèrent par là la fin de la Sainte Alliance. — Voir Muhlenbeck : *Etude sur les origines de la sainte alliance*, Strasbourg 1887. — A. Stern : *Gesch. Europas seit den Verträgen von 1815* I. p. 40, 56, 466 ; II, p. 134 ; III, p. 89, 99. — W. Echsli : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* II, p. 426, 614. [W. ECHSLI.]

ALLIANCES. Des alliances, c'est-à-dire des pactes politiques avec des puissances étrangères, les Confédérés en ont conclues en grand nombre, surtout après que les guerres de Bourgogne eurent porté le renom de leur valeur militaire à travers toute l'Europe. Parmi leurs alliés, les rois de France occupent la première place, non point pour le rang, mais parce qu'ils ont entretenu sans relâche les relations politiques, fondement de ces traités d'alliance avec la Suisse, auxquels la bataille de Saint-Jacques sur la Birse avait inopinément ouvert la voie. Dans la longue série de ces traités — 1452, alliance avec Charles VII ; 1463, 1470 et 1474, avec Louis XI ; 1484 et 1495 avec Charles VIII ; 1499 avec Louis XII ; 1521 avec François I^{er}, 1549 avec Henri II ; 1564 avec Charles IX ; 1602 avec Henri IV ; 1653-55 et 1663 avec Louis XIV ; 1777 avec Louis XVI, traités d'alliance, auxquels il faut ajouter les alliances particulières conclues avec des cantons confédérés isolés et certains de leurs alliés, alliance de Louis XII et du Valais en 1500 et des ligues grisonnes en 1509, de Henri III et de Berne et Soleure en 1579 et de Berne en 1582, de Henri IV et de Genève en 1589, de Louis XIV et des cantons catholiques en 1715 — seuls manquent des traités d'alliance avec François II, Louis XIII et Louis XV. — Voir l'art. ALLIANCES FRANCO-SUISES.

Au point de vue politique, les alliances conclues avec la maison de Habsbourg ne sont pas moins importantes. Mais quoique le début de ces alliances précède les traités conclus avec la France, nous ne constatons pas le développement d'une forte tradition politique, comparable à celle des alliances avec ce pays, ce qui ressort de l'énumération suivante : 1375 alliance du duc Léopold III avec Berne et Zurich contre les *Gugler* ; 1442 alliance perpétuelle de Zurich avec le roi Frédéric III (dissoute en 1450) ; 1477-78, alliance perpétuelle (Erbeinung) de l'archiduc Sigismond avec les huit anciens cantons et avec Soleure ; en 1487 et en 1500, alliance de l'empereur Maximilien avec quelques cantons et en 1500 avec les ligues de la Maison-Dieu et des Dix-Juridictions ; 1511 alliance perpétuelle (Erbeinung) de Maximilien avec les douze cantons et trois alliés (confirmée en 1543 par Charles-Quint, en 1544 par Ferdinand I^{er} et en 1557 par Philippe II d'Espagne) ; 1518 alliance perpétuelle (Erbeinung) de Maximilien avec l'évêque et le chapitre de Coire et les Trois Ligues (renouvelée en 1622, 1629 et 1642) ; 1529 alliance du roi Ferdinand et des cinq cantons, et enfin, en 1702, alliance défensive de l'abbé de Saint-Gall avec l'empereur Léopold I^{er}.

Les alliances conclues par les Confédérés avec plusieurs princes et villes d'Allemagne, toujours dans un but politique passager, sont presque sans aucun rapport entre elles. Ce sont — abstraction faite de l'entrée de cantons isolés dans les grandes ligues des villes rhénanes et de

Souabe au XIV^e s., dont l'énumération nous mènerait trop loin, — l'alliance avec l'évêque de Constance de 1469 (renouvelée en 1494), avec le comte de Wurtemberg en 1469 (renouvelée en 1500 et 1509), avec la Basse Ligue en 1474 et 1479, ainsi qu'avec les ducs de Bavière en 1491. Il faut ajouter les traités conclus pour des raisons de politique ecclésiastique par Zurich avec Constance en 1527, par Bâle avec Mulhouse en 1529 et les combourgeoises chrétiennes (christliche Burgrechte) de 1530, ainsi que l'union de Berne, Zurich et Strasbourg en 1588.

On constate, par contre, l'existence d'une tradition politique nettement définie, comparable à celle des traités d'alliance avec la France, dans les alliances avec les ducs de Milan dites capitulations, qui furent d'abord conclues avec le dernier Visconti et ensuite, conformément au développement politique, reprises par les Sforza, les rois de France et d'Espagne et finalement encore par l'impératrice Marie-Thérèse. Du côté des Confédérés, tantôt tous les cantons, tantôt quelques-uns seulement, après la Réforme les catholiques surtout, et parmi les Alliés les Trois Liges, en firent partie. Ces alliances datent des années 1441, 1467 (avec les additions de 1477), 1483, 1496, 1498, 1503, 1512, 1533, 1552, 1587, 1634 (avec les additions de 1664), 1705 et 1763.

Il en est de même des alliances avec les papes Sixte IV (1479), Innocent VIII (1485-86), Jules II (1510) et Léon X (1514). Seul le traité des V Cantons avec Pie IV de 1565 est fondé sur une base strictement confessionnelle.

Les traités de Venise avec les Trois Liges de 1603 (renouvelés en 1706) et avec Berne de 1615 présentent également certains rapports entre eux. On peut leur comparer les traités d'union avec les Pays-Bas de 1712 et 1713.

Citons comme faits isolés l'alliance de Berne avec la Savoie de 1446, celle du roi de Hongrie, Matthias Corvin, avec les huit anciens cantons, Fribourg et Soleure de 1479, et qui ne s'explique que comme un contre-coup des guerres de Bourgogne, mais n'a jamais eu d'effet pratique, et enfin la combourgeoisie des trois Waldstätten avec Montserrat de 1507.

Tous ces traités sont publiés dans l'*Amtl. Sammlung der eidgen. Abschiede*. — Voir les commentaires dans J. Dierauer: *Hist. de la Conf. suisse* et K. Dändliker: *Gesch. der Schweiz*. — En outre R. Thommen: *Friedensverträge und Bünde der Eidgsh. mit Frankreich 1441-1777* (dans la *Basler Zeitschr. f. Gesch. und Altertumskunde*, vol. XV). — Helen Wild: *Die letzte Allianz der alten Eidgsh. mit Frankreich*, Zurich 1917. — Cf. Vischer dans *ASG*, nouvelle série 16, 241. [R. THOMMEN.]

ALLIANCES AUSTRO-SUISES. V. AUTRICHE.

ALLIANCES FRANCO-SUISES (LES).

Les premières relations politiques nouées entre la royauté française et les Liges des Hautes-Allemagnes ne remontent pas, encore que la chose puisse paraître étrange tout d'abord, au delà de la troisième décennie du XV^e siècle. Il convient de ne pas perdre de vue en effet que, séparées par l'épaisse barrière que constituait à cette époque les deux Bourgognes et la Bresse savoyarde, la France et la Suisse demeuraient en quelque sorte étrangères l'une à l'autre.

Rendus prudents par l'absence de toute protection efficace, les marchands français hésitaient à se porter au delà du Jura. A dire vrai, certains d'entre eux tentaient parfois de gagner l'Italie par le Valais, mais ne le faisaient qu'à leurs risques et périls. Dans une lettre, datée à Chartres le 12 juin 1356, Jean II le Bon intervient auprès des autorités bernoises en faveur d'un marchand champenois, Henri Colmot, de Neufchâteau, bourgeois de Chaumont-en-Bassigny, dont les habitants d'Ernen s'étaient appropriés les dépouilles.

Ce fut Charles VII qui, le premier, dès le début de son règne, pressentit les très réels avantages que procurerait un jour à ses successeurs l'amitié des cantons suisses.

Dépêchés par lui à Berne, à Zurich, à Bâle, deux de ses conseillers, Simon Charles et Jean Franberger y étant, en juin et en juillet 1430, des négociations qui n'aboutissent assurément à aucun résultat précis, mais dont on peut dire qu'elles sont comme le point de départ des « intelligences » qui unirent, un demi-siècle plus tard, la Confédération des huit cantons et le roi de France contre le duc de Bourgogne.

Il fallut la rencontre sanglante de Saint-Jacques-sur-la-Birse (2 août 1444) entre les Echorcheurs du Dauphin Louis et une avant-garde de Confédérés pour ouvrir les yeux du roi Très-Chrétien et de son fils sur l'intérêt qu'il y avait pour eux à s'assurer le concours d'aussi formidables auxiliaires à opposer à leurs adversaires de l'intérieur et du dehors. Une trêve, conclue le 20 sept. 1444, précéda l'ouverture de négociations à Zofingue en vue du rétablissement de la paix. Ces négociations furent poussées avec activité, car, le 28 octobre déjà, le dauphin ratifiait en son camp d'Ensisheim le traité signé par ses plénipotentiaires huit jours auparavant. Aigris par leur échec, les Suisses furent moins prompts à accéder aux stipulations souscrites par leurs représentants, et il fallut l'intervention amicale du duc de Savoie pour les y décider (paix de Bâle, 25 nov. 1444).

Certain désormais que l'amitié des Suisses ne sera profitable à sa couronne qu'autant que ceux-ci demeureront unis, Charles VII s'attache, en 1447 et en 1448, à apaiser les différends surgis entre Berne et Fribourg. L'entente rétablie entre ces deux Etats à Morat, le 16 juillet 1448, fut l'œuvre commune des ambassadeurs français et bourguignons.

Le rapprochement ébauché en 1430 entre le roi Très-Chrétien et les cantons était désormais inéluctable. Préparé au cours des conférences de Feldkirch, le premier traité franco-suisse porte la date du 8 nov. 1452. Cette « paix perpétuelle », ratifiée par le souverain à Montleiz-Tours, le 27 fév. 1453, bien qu'elle ne soit en somme que la consécration de l'entente intervenue à Ensisheim, apparaît cependant comme une sorte de traité d'établissement. Mais, à cette heure, l'emprise française sur la politique étrangère des Confédérés ne se fait que très faiblement sentir. Elle est impuissante à empêcher le déchaînement des hostilités entre les cantons et l'Autriche. D'autre part, la mort de Charles VII ne suscite aucune émotion au sein de la Grande Ligue de la Haute Allemagne, et les Suisses ne songent même pas à dépêcher à Paris pour complimenter le nouveau roi sur son avènement.

Les événements survenus en Savoie en 1462, les divergences de vues entre Louis XI, partisan du duc, son beau-père, et les Suisses, enclins à favoriser les prétentions du comte de Bresse motivèrent l'ambassade solennelle que la Grande Ligue dépêcha à Abbeville (oct.-nov. 1463). Son succès fut à peu près nul pour les cantons, mais non point pour le roi, qui sut gagner à sa cause la plupart de leurs représentants.

Les résultats des conférences d'Abbeville ne se firent pas attendre. Le 23 fév. 1464 déjà, deux « orateurs royaux » — c'est ainsi que les Suisses qualifiaient les envoyés des puissances étrangères accrédités auprès d'eux — obtinrent des cantons la ratification du renouvellement du traité d'amitié conclu par Charles VII onze ans auparavant. L'habileté consommée de Louis XI, le père de la diplomatie française, fit le reste. Et la conclusion d'une convention helvète-bourguignonne (22 mai 1467) de neutralité réciproque, repoussée d'ailleurs par les Etats orientaux de la Ligue, ne porta aucune atteinte au traité qui liait désormais les cantons au roi.

Les maladresses de Charles le Hardi, la protection accordée par lui au duc d'Autriche (traité de Saint-Omer, de mai 1469) achevèrent de gagner à la cause française les gouvernements confédérés. Dès cette heure, la rupture entre ceux-ci et le grand-duc d'Occident parut inévitable, fomentée qu'elle était par l'or français. Les imprudences du bailli de Ferrette, Pierre de Hagenbach, en précipitèrent le déchaînement et, lorsque deux ambassadeurs de Louis XI, Louis de Sainville et Jean Briçonnet le jeune se présentèrent à Berne, en août 1470, ce fut pour y signer, le 13 de ce mois, un traité d'alliance défensive ostensiblement dirigé contre la puissance bourguignonne.

Tardivement, Charles le Hardi mit tout en œuvre afin de se réconcilier avec les Confédérés. Ce fut en vain. L'arrivée en Suisse de Josse de Silenen, le plus « subtil » des diplomates à la solde du roi Très-Chrétien, décida la conclusion d'un accord entre les cantons et l'Autriche, sous la seule médiation de Louis XI, et l'entrée en campagne de ceux-là contre le duc de Bourgogne.



PRESTATION DE SERMENT DE SON EXCELLENCE AU LE MARQUIS DE VERGENNES, AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE, ET DE M. LES DÉPUTÉS DU LOUABLE CORPS HELVÉTIQUE DANS L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SOURET S'VICTOR A SOLEURE A L'OCCASION DU RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE, LE XXV D'AOUST MDCCCLXXVII

Dédiée à Sa Majesté Très Chrétienne Louis XVI.
 Roi de France & de Navarre &c. &c. &c.



Paris chez la Citoyenne de la Harpe, Palais National, Bureau de la Bibliothèque de la Ville de Paris.
En son humble dévouement, Serviteur Christian Michel

Il ne restait plus en somme qu'à convertir en alliance offensive l'alliance défensive de 1470. Berne s'engagea avec beaucoup plus de résolution dans cette voie que les autres Confédérés. L'accord définitif austro-suisse ayant été arrêté de façon définitive, le 22 octobre, à Feldkirch, l'alliance offensive entre le roi et les cantons le fut le 26 du même mois. La coalition anti-bourguignonne se renforçait d'un élément capital. Or, le roi entendait faire « donner » ses nouveaux alliés contre l'ennemi commun et n'intervenir lui-même dans le conflit que pour s'approprier, au moment opportun, le fruit de l'effort victorieux de ceux-ci. Ses encouragements occultes provoquent de la part des Confédérés deux expéditions militaires successives : celle contre Héricourt (nov. 1474) et celle qui se termina pour eux par la conquête du pays de Vaud (mars-avril 1475). Une troisième expédition contre l'Isle-sur-le-Doubs et Blamont par les Bernois entraîna sur les pas de ces derniers des contingents de tous les Etats des Lignes, jusqu'alors hésitants. Ils en furent mal récompensés d'ailleurs. La honteuse paix franco-bourguignonne de Soulevres (13 sept. 1475) allait les porter à s'accommoder eux-mêmes avec Charles le Hardi, lorsque la rencontre de Grandson tira Louis XI du pas difficile où il s'était engagé.

Sommé par les Suisses de tenir ses promesses à leur égard, le roi continuait à louverer. Il ne se réveilla qu'après Morat, pour imposer à ses alliés un armistice avec la maison de Savoie, qu'il prenait désormais sous sa sauvegarde. A la nouvelle de l'ultime défaite du duc Charles devant Nancy, il envahit aussitôt les Deux-Bourgognes, avec l'espoir d'y devancer les Suisses. Mais ceux-ci, élevant des prétentions sur la Franche-Comté, ils se les firent acheter par les héritiers du prince défunt. L'échec subi de ce chef par la diplomatie de Louis XI était grave. Elle prit sa revanche en faisant conclure sous sa médiation la paix entre le duc de Milan et les cantons. Dans l'intervalle, au reste, les Français avaient réoccupé la Franche-Comté. Six mille mercenaires suisses levés par le roi demeurèrent à sa solde, et les marchands de Berne, de Zurich et de Saint-Gall, séduits par les privilèges que leur concédaient des lettres-patentes de sept. 1481, commençaient à s'établir à Lyon et dans d'autres villes du royaume.

Si brillante qu'elle apparût au premier abord, l'œuvre politique ainsi accomplie par Louis XI reposait cependant sur des assises quelque peu chancelantes. Ce prince avait certes tiré un merveilleux parti du concours inespéré et décisif prêté par les Suisses à la réalisation de ses desseins. Mais aussi bien, en se réservant la part du lion, il s'était joué de ses nouveaux alliés, et ceux-ci lui en gardaient rancune. Lui disparu, la régente, mère de Charles VIII, put se convaincre que les dispositions des Confédérés à l'égard de la France n'étaient rien moins que favorables. Arrivés à peu près à l'apogée de leur réputation militaire, ces derniers paraissaient résolus à défendre leurs intérêts politiques et à ne plus laisser à un roi Très-Chrétien la faculté d'exploiter à son seul profit la situation créée par leurs victoires. Ils n'agrèèrent point les offres de Paris de renouveler l'alliance qui les liait à la couronne, et le « grand accueil » fait à leurs députés à la cour, vers la fin de 1483, lorsqu'ils s'y rendirent pour complimenter le jeune roi sur son avènement, ne modifia point ces résolutions. Au total, le traité signé à Lucerne le 4 août 1484, après plusieurs mois de laborieuses négociations, ne pouvait être considéré que comme un traité d'attente, assez semblable à celui conclu entre les parties au temps de Charles VII. Au reste, il ne semblait pas y avoir péril en la demeure. D'un côté, en effet, les hostilités avaient momentanément pris fin ; de l'autre, grâce à l'habileté et à la prudence des recruteurs français, des levées clandestines de troupes continuaient à s'effectuer dans l'admirable pépinière d'hommes que constituait l'Helvétie à cette époque. La mission exécutée dans ce pays par Pierre-Louis de Valtan, en juin 1486, eut pour objet de rendre plus efficace pour la couronne Très-Chrétienne son alliance avec les cantons. La situation s'aggravait en Bretagne, en Picardie, en Savoie. Mais les défiances des Suisses persistaient à l'endroit de la France et de son gouvernement. Néanmoins huit mille Confédé-

rés formaient le noyau de l'armée royale victorieuse à Saint-Aubin-du-Cormier (28 juil. 1488). Dans ces entrefaites se produisit la rupture entre Charles VIII et l'empereur Maximilien. Cet événement n'était certes pas de nature à fortifier les sympathies suisses envers l'héritier de Louis XI. De futiles incidents de frontières, de malencontreuses saisies opérées à Auxonne au préjudice d'un marchand des Lignes achevèrent d'indisposer l'opinion en Helvétie contre les autorités royales. Aux conférences de Constance de l'année 1492, les représentants de l'empereur prirent nettement l'avantage sur les partisans du roi Très-Chrétien. User de duplicité et de tergiversations, tel fut désormais le mot d'ordre imposé aux agents de ce dernier accrédités auprès des cantons. Si la Franche-Comté ne put être conservée par la France, la cause en fut à l'hostilité de plus en plus marquée qui se manifestait parmi les Etats occidentaux des Lignes à l'égard de cette puissance. En revanche, à l'inverse de ce qui s'était produit sous Louis XI, les petits cantons du centre et de l'est, naguère encore très hésitants à accueillir les ouvertures venues du Louvre, tendaient à ne pas les repousser désormais.

La paix faite avec l'Autriche, Charles VIII tourne son activité vers l'Italie. L'attrait du butin entraîne les mercenaires des Lignes à descendre à sa suite dans les riches plaines de la Péninsule, et cela en dépit des défenses édictées par leurs supérieurs. Huit mille Confédérés rejoignent l'armée royale au delà des monts, participent à la victorieuse affaire de Rapallo, entrent avec le prince français dans Rome, le 31 décembre 1494 et dans Naples le 22 févr. suivant. Ils accompagnent Charles VIII dans sa retraite vers le Nord, culbutent les troupes vénétolombardes à Fornovo (6 juil. 1495) et, renforcés de vingt mille des leurs, descendus par la voie des Alpes, sous la conduite du bailli de Dijon, réussissent à débloquer Novare et à contraindre à la paix le gouvernement milanais (10 oct.). C'est à la suite de cette campagne, glorieuse mais infructueuse, que la plupart des cantons se décident à resserrer les liens qui les rattachent à la France (traité du 1^{er} nov. 1495). Seuls, Berne, Schwyz et le Bas-Unterwalden se refusent à entendre aux offres des ambassadeurs de Charles VIII, mais repoussent avec non moins d'énergie l'idée de faire cause commune avec ses adversaires.

Au total, durant les quinze années du règne de Charles VIII, la renommée militaire des Confédérés s'était accrue sous les bannières fleurdelisées. Mais, encore qu'ils eussent vu confirmés et augmentés les privilèges de leurs marchands en France, les Suisses, grâce à leurs hésitations, n'avaient pas permis à la diplomatie du Louvre de conserver les positions conquises par elle en Helvétie vers la fin du règne de Louis XI.

On put croire que l'avènement de Louis XII provoquerait la conclusion d'une entente plus étroite entre la cour de France et les Confédérés. Aussi bien ce prince n'était point un inconnu pour ces derniers. Pendant trois années, leurs mercenaires avaient fait campagne sous lui dans la Haute-Italie, alors qu'il n'était que duc d'Orléans. De prime abord le rapprochement souhaité de part et d'autre se dessina nettement. Les démarches tentées de Paris aux fins de le hâter furent poussées avec vigueur. L'opposition de Berne et des cantons dissidents ne se prolongea point, et, le 16 mars 1499, un traité renouvelant l'alliance fut arrêté à Lucerne entre les représentants des dix cantons et les ambassadeurs du roi, lequel en ratifia les clauses à Blois le 16 mai suivant. Ce traité, plus explicite et plus étroit que ceux qu'il était appelé à remplacer, devait surtout profiter au monarque français, que les Suisses aidèrent à conquérir la Lombardie, alors qu'eux-mêmes ne reçurent de lui que des secours dérisoires au cours de leur lutte contre l'Autriche.

Politique à courttes vues, Louis XII ne fit rien pour atténuer le mécontentement des Confédérés. Loin de reconnaître les services qu'ils lui avaient rendus et ne cessaient de lui rendre, il parut, dès la conclusion du traité de mars 1499, s'attacher à se dégager, sans bourse délier, des obligations contractées par lui à l'égard de ses alliés des Lignes des Hautes-Allemagnes, dans lesquels il inclinait à ne voir que des mercenaires. Or, les vainqueurs des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie

étaient moins disposés que jamais à subir un pareil traitement. Le successeur de Charles VIII reçut d'eux un premier avertissement qui ne réussit pas à vaincre sa maladroite obstination. Ce fut les offres de médiation de son ennemi Ludovic Sforza et non les siennes qu'ils acceptèrent pour hâter leur accommodement avec l'empereur. Lorsque, de surcroît, le roi Très-Christien négocia de maintenir les privilèges accordés au commerce helvétique à Milan par les anciens maîtres du duché; lorsqu'il s'abstint de payer les soldes dues aux auxiliaires suisses de ses armées, ces derniers n'hésitèrent pas à changer de camp et à aider à l'expulsion momentanée des Français de la Lombardie. C'est, à dire vrai, grâce à l'assistance de vingt-quatre mille de leurs que Louis XII parvint au bout de peu de temps à rentrer en possession de ses conquêtes d'outre-monts. Mais sa duplicité et la mauvaie foi qu'il apportait à remplir ses engagements n'étaient certes pas faites pour lui ramener les sympathies déjà fort ébranlées des gouvernements confédérés. Son refus d'autoriser les cantons primitifs, ou du moins Uri, Schwyz et Nidwald à conserver Bellinzzone, ainsi qu'il le leur avait promis, déclencha l'orage. Les enseignes de ces redoutables montagnards descendirent sur Milan. Tout plia devant elles. Par suite, Louis XII se vit acculé à la nécessité d'acheter la paix (Arona, 11 mars 1503) à des conditions qu'il se promettait de ne point observer.

Cependant les défiances subsistaient du côté suisse, à tout le moins. Elles s'accrurent après la reprise de Gènes par les Français, puis au lendemain d'Agnadel, quand il ne fut plus permis de douter de l'ingratitude persistante du successeur de Charles VIII envers ses alliés des Liges et de son dessein de marchander le prix des services considérables qu'ils lui avaient prêtés. Elles s'exaspérèrent lorsque de surcroît, le traité de Blois de 1499 étant expiré, Louis XII s'abstint d'en solliciter le renouvellement et entama des négociations avec les Valaisans et les Grisons dans l'intention, clairement manifestée, de se passer désormais de l'assistance et du concours des contingents suisses.

La situation se tendait de plus en plus entre le roi et les cantons, et les ambassadeurs dépêchés par Louis XII aux Confédérés ne s'estimaient plus en sûreté au delà du Jura. Aussi bien, dès l'instant que le parti du Louvre subissait une disgrâce en Helvétie, il était dans l'ordre des choses que le parti impérial cherchât à y relever la tête. Il y réussit. Mais le pape, de son côté, ne demeura pas inactif. Il proposa son alliance aux Confédérés. Ceux-ci l'acceptèrent après quelques hésitations (4 mars 1510) et, du coup, les mercenaires suisses et valaisans passèrent au camp des ennemis de la France. Un rapprochement momentané, survenu vers la fin de l'année 1510 entre les alliés de Blois ne dura guère. L'arrogance imprudente de Louis XII à l'égard des Confédérés suffit à resserrer les liens récents qui unissaient ceux-ci au Saint-Siège. Il restait au monarque français une dernière faute à commettre. La victoire de Ravenne avait relevé son prestige aussi bien en Italie que dans le massif alpestre. Il en prit occasion pour briser les négociations que ses ambassadeurs venaient de renouer à grand-peine au sein des Liges, tout en continuant à y lever des troupes malgré l'opposition formelle des autorités cantonales. La réponse de celles-ci ne se fit pas attendre. A l'instigation du cardinal Schinner, ils s'abouchèrent avec Maximilien d'Allemagne, avec Maximilien de Milan et tous les ennemis de Louis XII, s'emparèrent de Lugano, de Locarno, de Mendrisio et du Val Maggia, pendant que les Grisons se saisissaient de la Valteline, défirent à Novare une armée française, qu'ils chassèrent de la Péninsule, enlevèrent Neuchâtel au duc de Longueville, envahirent la Bourgogne et ne s'arrêtèrent que sous les murs de Dijon, où La Trémoille parvint à conclure avec eux un traité de paix que le roi se refusa au reste à ratifier. Lorsque mourut Louis XII, la rupture était complète entre la royauté française et les petits Etats dont les mercenaires avaient été les artisans de ses succès militaires sur les champs de bataille de Bretagne, de Lorraine et d'Italie.

*

Le refus de Louis XII de ratifier le traité de Dijon avait, on vient de le dire, achevé d'assurer le triomphe

des ennemis de la France parmi les Liges. Lorsque François I^{er} monta sur le trône, l'état de guerre existait donc de fait à la frontière orientale de ses Etats, et le duché de Bourgogne demeura sous la menace d'une nouvelle invasion des Confédérés. Le gendre et successeur du roi défunt s'attacha vainement à ramener ceux-ci. Les conditions qu'ils lui firent pour déposer les armes étaient si sévères qu'il ne se résigna pas à les accepter. Décidé à reconquérir « son » duché de Milan, il franchit les Alpes à la tête d'une imposante armée. Appelés à l'aide par Maximilien Sforza, les Suisses n'hésitèrent pas à accueillir avec faveur cette requête. Ils s'attendaient à renouveler les prouesses de Novare. Vainqueurs, le 13 sept. 1515, ils subirent le lendemain une glorieuse défaite à Marignan et se retirèrent en bon ordre vers leurs montagnes, où François I^{er} ne songea pas à les poursuivre.

Ce fut dans ces entrefaites que Charles III, duc de Savoie offrit ses bons offices aux deux parties. Ses efforts devaient être couronnés de succès. La paix conclue à Genève le 7 nov. 1515 réconcilia le roi avec les Confédérés, en attendant que la paix perpétuelle signée à Fribourg, le 29 nov. 1516, aplanit les dernières difficultés qui subsistaient encore entre ceux-ci et la couronne Très-Christienne.

A dater de cette époque, des relations de jour en jour plus étroites et plus amicales s'établissent entre les deux pays. Elles ne suffisent pas cependant à détacher les Suisses de la cause de Charles-Quint, dont ils favorisent la candidature à la succession de l'empereur Maximilien. Mais elles rendent plus sensible aux yeux de François I^{er} l'intérêt essentiel qu'à désormais la France à consolider son hégémonie politique au sein des cantons, dès lors que les couronnes impériale et espagnole sont réunies sur une seule tête. La rénovation et l'amélioration des capitulations intervenues entre les Confédérés et le gouvernement de Paris au cours des cinquante dernières années apparaissent désormais comme une nécessité. Deux années de négociations ardues aboutissent enfin, le 5 mai 1521, à la conclusion d'un traité d'alliance défensive, auquel les Liges Grise et Cadée adhèrent par un acte séparé le 5 févr. 1523. Ce traité assurait des avantages commerciaux importants aux cantons, ainsi que le paiement de grosses pensions par les soins du trésor royal. Il consacrait, d'autre part, la légitimité des acquisitions faites par les Suisses au delà des monts, aux dépens de la Lombardie. En revanche, les cantons s'engageaient à défendre contre tous agresseurs le royaume et ses dépendances italiennes. Ils surent tenir parole et combattre pour leur nouvel allié aux bons comme aux mauvais jours, notamment à la Bicoque (27 avril 1522) et à Pavie (24 févr. 1525), sur la Somme, où ils contribuèrent à la levée du siège de Péronne (1536), puis en Provence et en Piémont (1537-1544), où leur intervention décida le gain de la bataille de Ceresole (Cérisoles).

Par malheur la Réforme, dont le triomphe à Zurich, à Berne, à Bâle, à Schaffhouse, était désormais certain, divisait chaque jour davantage la Suisse en deux camps et lésait au plus haut degré les intérêts de la couronne Très-Christienne dans ce pays. Les démarches entreprises par François I^{er} à l'effet de ramener la concorde au sein des Liges ayant échoué, les autorités des deux grands cantons de la nouvelle croyance se montrèrent de moins en moins disposées à accorder des levées de troupes à ce prince dans sa lutte contre Charles-Quint.

*

Au début de son règne, Henri II, lui aussi, se heurta à la mauvaise volonté manifeste des Bernois et des Zuricois à appuyer ses revendications contre l'empereur. Néanmoins ses ambassadeurs, chargés de renouveler avec les Suisses l'alliance de 1521, ne laissèrent pas de conclure à Soleure, le 7 juin 1549, un nouveau traité avec onze cantons, l'abbé et la ville de Saint-Gall, Mulhouse, le Valais et les Liges Grises, que le roi, par une déclaration spéciale, s'engageait à traiter dorénavant sur le pied de trois cantons. Encore qu'aux termes de cet instrument diplomatique, les Confédérés ne fussent pas astreints à prendre fait et cause pour la France, dans la question du Milanais, ils ne rendirent pas moins de bons services à leur grand allié d'Occident, combattirent sous ses drapeaux en Picardie, en Bourgogne, à Calais, à Guines, ainsi

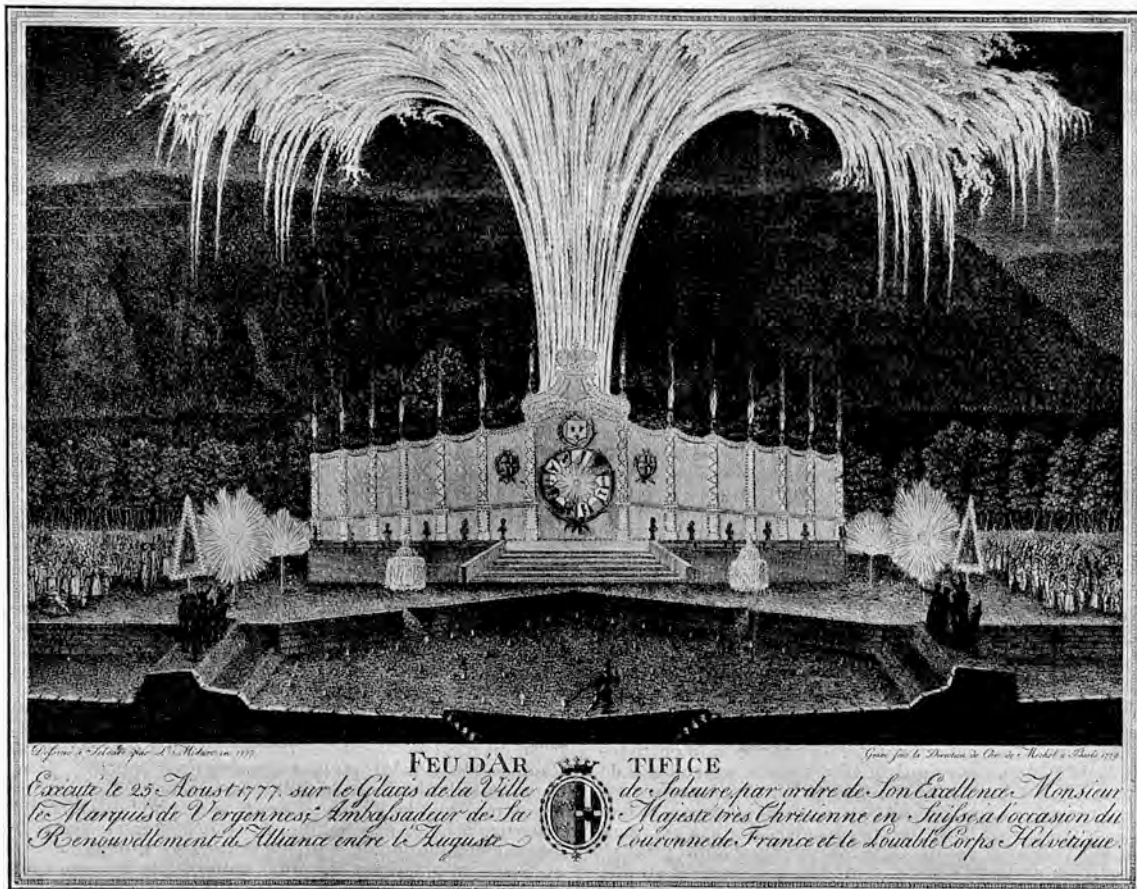
qu'en Italie et furent compris au traité de Cateau-Cambrésis parmi les Etats qu'y réservait le roi Très-Chrétien.

*

Néanmoins, à chaque « renouvellement », les cantons et leurs confédérés émettaient des prétentions si léonines que la couronne se trouvait fort empêchée à leur donner satisfaction. Catherine de Médicis dépêcha en Suisse en 1564 quatre ambassadeurs : le maréchal de Vieilleville, l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, Nicolas de La Croix, abbé d'Orbais, et Pomponne de Bellièvre. L'alliance conclue par eux au prix de grandes difficultés, le 7 décembre, ne différa pas sensiblement de la précédente. Berne et Zurich refusèrent d'y adhérer, comme ils avaient refusé d'adhérer

an plus tard, jour pour jour. Mais les rapports se tendent de plus en plus entre catholiques et protestants des Ligues. Si ceux-là ont consenti à la prolongation de leur alliance avec la couronne, c'est à seule fin de ne pas perdre leurs créances sur cette dernière. Leurs aspirations politiques les attirent ailleurs ; elles les engagent à signer des traités avérés ou secrets avec le Pape, le gouverneur de Milan, le duc de Savoie. Complètement acquis à la cause des Guises, ils se jettent à corps perdu dans le parti de la Ligue et concluent avec le roi d'Espagne le traité d'alliance de Lucerne (12 mai 1587).

La scission se manifeste dès lors complète au sein de la Confédération. Berne et les Etats de son groupe sou-



Alliances franco-suisse. Feu d'artifice à l'occasion du renouvellement de l'Alliance à Soleure (Bibliothèque Nationale suisse, Berne).

à celle négociée sous le règne de Henri II. Toutefois les gouvernants de ces deux villes furent assez politiques pour résister aux sollicitations de leurs coreligionnaires français rebelles à l'autorité royale. La nouvelle même de la Saint-Barthélemy ne les engagea pas à se départir de la stricte neutralité qu'ils s'étaient promis d'observer dans les affaires d'Outre-Jura. Ils purent ainsi éviter d'entrer en conflit avec leurs confédérés catholiques, lesquels, pendant ce temps, se couvraient de gloire au service de Charles IX.

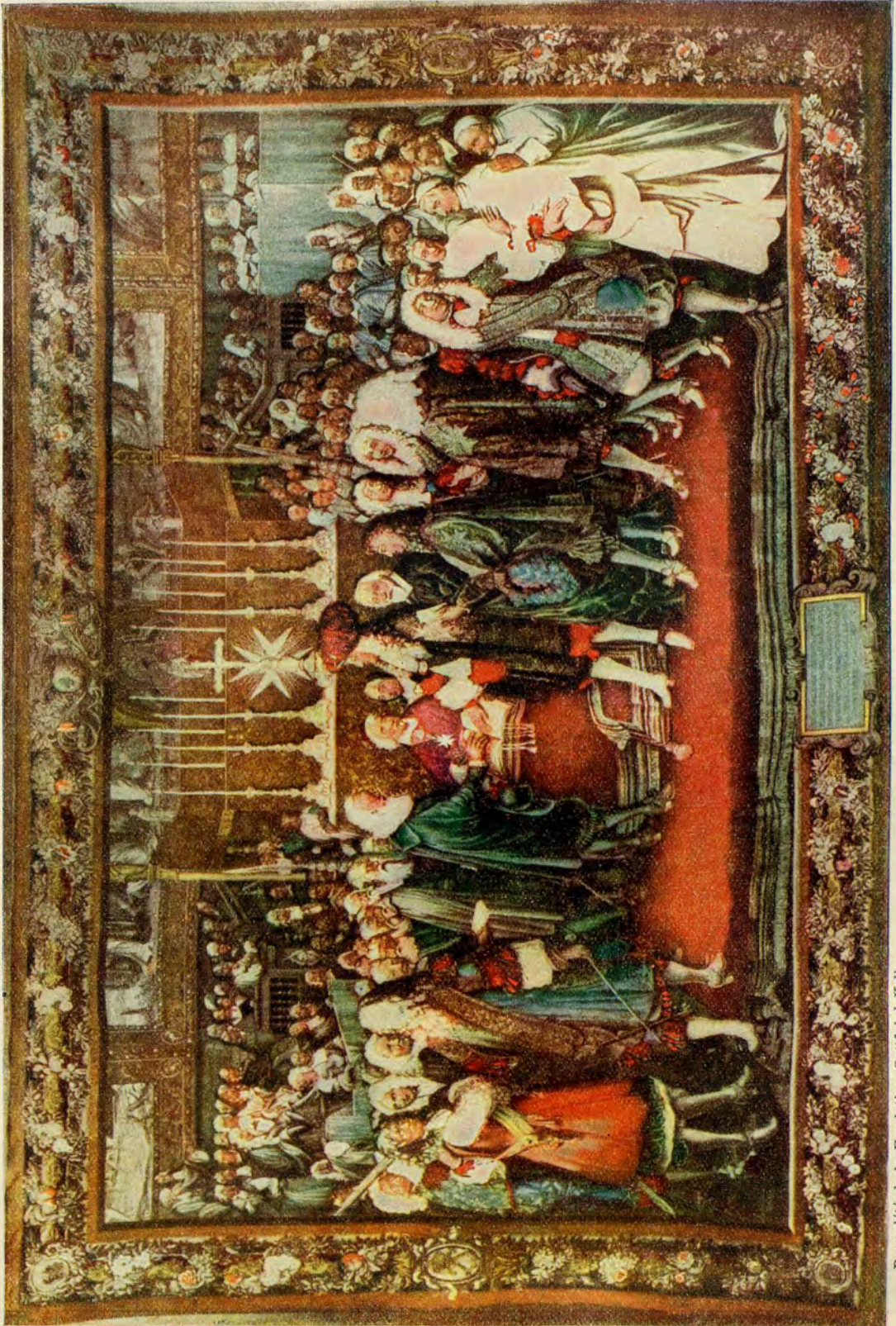
Peu à peu, cependant, de profondes transformations s'opèrent dans les esprits en Helvétie. Les cantons protestants se rapprochent insensiblement de Henri III, que leurs adversaires confessionnels n'estiment plus assez catholique à leur gré. Des négociations pour un renouvellement d'alliance conduites par François de Mandelot, Jean de Bellièvre-Hautefort, Henri Clausse de Fleury et Jean Grangier de Lyverdis aboutissent, le 22 juillet 1582, à un traité en due forme, auquel Berne adhère à son tour un

tiennent ouvertement le roi de Navarre et le roi Très-Chrétien. Berne et Soleure — ce dernier canton demeurant réfractaire aux avances espagnoles — signent avec Henri III un traité de comprotection en faveur de Genève (8 mai 1579). En revanche, sous l'impulsion du nonce apostolique, d'un agent de la Ligue et du représentant de l'Escorial à Lucerne, les Suisses de l'ancienne croyance s'engagent par milliers à la solde de Mayenne (1588-1589). Ce fut une époque douloureuse pour notre pays. L'inévitable se produisit à Ivry, où l'intervention généreuse des officiers helvétiques de l'armée royale sauva d'un anéantissement complet les régiments catholiques de l'armée adverse.

*

L'alliance renouvelée en 1582 étant expirée en 1597, aucun traité n'obligeait plus les cantons à fournir des troupes à la France. Henri IV, au sortir de dix années de guerre civile et étrangère, s'empressa donc d'entamer des négociations en vue de rendre plus étroits entre lui

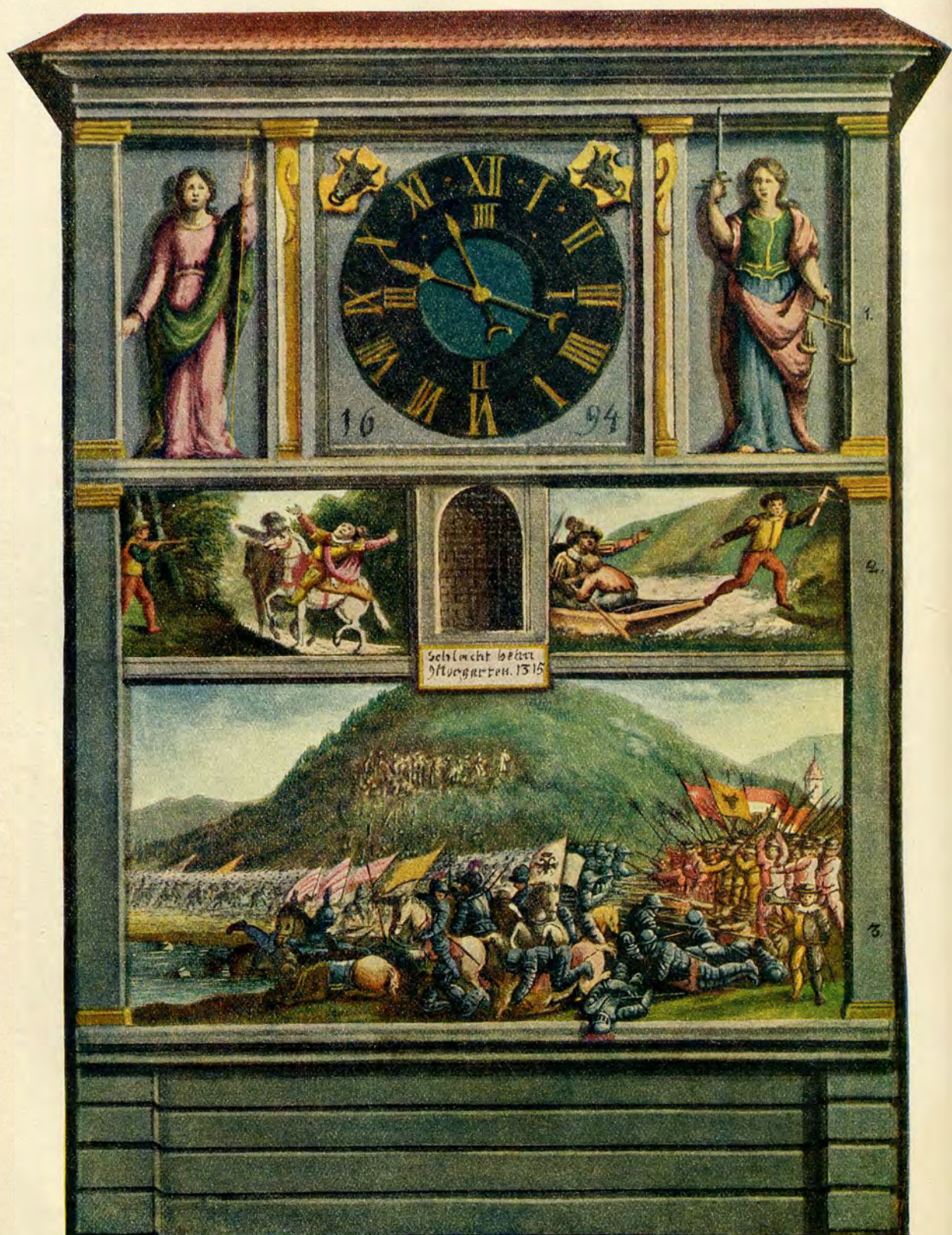
ALLIANCES



Propriété de la Fondation Gottfried Keller.

Tapisserie dite de l'Alliance au Musée National à Zurich, représentant le serment solennel du traité d'alliance entre Louis XIV et les XIII Cantons, le 18 novembre 1663, dans l'église de Notre-Dame à Paris. Gobelin en Basse-lice, mesurant 3 m. 95 de hauteur et 5 m. 76 de largeur, faisant partie de la série des quatorze tapisseries de l'Histoire du Roi, tissé en 1665-1679, d'après un dessin de Charles Lebrun et Saint-André.

ALTDORF



Altdorf: Peintures murales de 1694 (la bataille du Morgarten) au « Türmeli », exécutées par Karl Leonz Püntener, définitivement détruites lors de l'érection de la statue de Tell en 1895.

(D'après une copie en couleurs de Nikl. Büttler à la Bürgerbibliothek, Lucerne.)

et les Confédérés les liens qui avaient attaché ceux-ci à ses prédécesseurs. Il s'agissait avant tout de reviser certains articles de l'alliance de 1582, d'obtenir des Suisses une déclaration précisant l'importance et la qualité des secours que la couronne croyait être en droit d'exiger d'eux et de leurs alliés. Il importait en outre que le nouveau traité donnât à Henri IV une arme puissante pour inquiéter l'Espagne en Italie et isoler le Milanais des possessions allemandes de la maison d'Autriche.

Pour atteindre ces fins diverses, pour dissiper les malentendus du passé et obliger les Confédérés à ne plus marchandier au gouvernement de Paris « levées et passages » et à renoncer à assister désormais les ennemis de la France, il paraissait indispensable de leur accorder une satisfaction à tout le moins partielle quant à leurs revendications pécuniaires.

Cette question brûlante de la dette du Trésor royal à l'égard des cantons, pour peu qu'elle ne reçût pas une solution favorable à bref délai, pouvait devenir à elle seule un sujet de rupture entre les deux pays. Or, il est permis de l'affirmer sans exagération, au commencement du XVII^e siècle, plus de la moitié des Suisses se trouvaient directement ou indirectement créanciers de la couronne Très-Christienne. Sully lui-même nous apprend, qu'en 1598, la dette étrangère exigible de son maître ascendait à soixante-huit millions de livres et que, dans cette somme, figuraient près de trente-six millions dus aux Suisses. Ce chiffre eût été certainement doublé si, vers la fin du XVI^e siècle surtout, chaque nouveau roi eût reconnu la validité des contrats signés par ses prédécesseurs. Assurément, on ne sait de quoi il y a lieu de s'étonner le plus : de la désinvolture dont usait le gouvernement de Paris en reniant une partie de sa dette extérieure, ou de la facilité avec laquelle ses alliés des Liges se soumettaient à ses décisions arbitraires en cette matière.

Ce qui assura en quelque sorte la pérennité de l'alliance franco-suisse et son renouvellement en 1602 à des conditions fort avantageuses en somme pour la France, ce fut d'une part l'énormité même de la dette de cette puissance envers les Confédérés, dette au remboursement partiel de laquelle ceux-ci, aussi bien les catholiques que les protestants n'auraient su renoncer sans compromettre gravement leur situation économique et, d'autre part, si paradoxale que cette affirmation puisse paraître, la conclusion du traité hispano-suisse de mai 1587. Ce traité qui, dans la pensée des conseillers de l'Escurial, devait porter le dernier coup à l'influence française dans les Liges fut précisément ce qui la sauva. Il n'enlevait en somme à la couronne Très-Christienne que Fribourg, car les Waldstätten et Zoug étaient perdus pour elle depuis longtemps, ou, pour mieux dire, paraissaient trop enclins à s'embrasser ses intérêts qu'autant que ces derniers n'étaient point contraires à ceux de la maison d'Autriche. En revanche, il maintint dans l'orbite de sa politique Soleure et y ramena Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse, soit les Etats les plus importants et les plus peuplés de la Confédération. Menacés dans leur existence même par la conclusion des alliances helvético-piémontaise (1577) et helvético-lombarde (1587), les cantons évangéliques, préoccupés à juste titre de leur conservation, cherchèrent pour la première fois dans l'alliance de France autre chose que la seule satisfaction de leurs intérêts pécuniaires et mercantiles. Mais, à la longue, ils ne pouvaient persévérer dans leur rôle de prêteurs. Depuis dix ans et plus qu'ils versaient leur sang pour le roi, les régiments protestants n'avaient pas touché le vingtième de leur solde. La misère devenait extrême en Suisse, où le service dans les armées étrangères était le grand revenu des particuliers. L'heure sonna où le mécontentement s'accrut aux Liges à tel point que l'ambassadeur du Louvre y courut de sérieux dangers, après que les dernières missions helvétiques acheminées vers Paris eurent abouti à de retentissants échecs. Sous peine de perdre toute influence auprès des Confédérés et de jeter ceux-ci dans les bras des Espagnols, Henri IV comprit enfin que le moment n'était plus aux attermolements ou aux expédients.

Rompre ou payer, tels étaient en somme les termes du dilemme à quoi se voyait acculé le roi Très-Christien. Rompre, c'était renoncer à l'exécution de ses desseins

contre l'Espagne et l'Autriche. Payer, c'était briser avec les traditions d'ingratitude que ses prédécesseurs et lui n'avaient cessé de suivre quand il s'était agi de reconnaître les services parfois désintéressés que leur rendait l'étranger. Le Béarnais se décida à payer. Dès mars 1600, son ambassadeur à Soleure, Hotmann de Montefontaine, put annoncer aux députés des cantons réunis dans cette ville que son maître souhaitait renouveler l'alliance dans le plus bref délai. Le décès subit de ce diplomate n'interrompit que durant peu de temps les négociations. Celles-ci furent reprises avec vigueur en août. Le roi avait désigné pour en assumer la conduite le maréchal de Biron, Brulart de Sillery, président à mortier au parlement de Paris et Méry de Vic, conseiller d'Etat et surintendant de la Justice à Lyon. Ce dernier, dès son arrivée en Suisse, s'appliqua à calmer l'impatience des Confédérés en attendant la venue de son collègue Sillery, venue qui lui permit de passer en Rhétie et d'y entamer des démarches jugées à Paris d'autant plus importantes que l'adhésion pleine et entière des Grisons au traité en préparation paraissait indispensable à la réalisation des plans du monarque français. La lutte fut dure dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn et sujette à de brusques revirements, car les intrigues lombardes y étaient en recrudescence. Elle se termina néanmoins, vers le milieu de janvier 1602, par une victoire signalée de l'ambassadeur de Henri IV. Au total les Grisons se décidèrent à renouveler l'alliance « suivant le vieux traité ». En un mot, il s'abstint d'y réserver le Milanais, ainsi qu'on l'eût désiré à Madrid, mais se refusèrent à étendre aux « amis du roi », c'est-à-dire aux Vénitiens, le privilège de l'usage de leurs passages, réservé uniquement à ce prince.

Durant ce temps, Sillery triomphait, en Suisse et dans le Valais, des oppositions espagnoles. Lorsque Biron le rejoignit à Soleure, où Vic venait de se porter de son côté, la moisson était mûre. Le 29 janvier, les représentants de onze cantons et de tous les alliés (Zugewandten) prirent l'engagement solennel que l'alliance serait renouvelée aux conditions arrêtées avec les ambassadeurs royaux. Berne, ébranlée par les adjurations des autres Etats confédérés, vint à résipiscence le 28 avril, après avoir obtenu dans une lettre annexe la promesse que tous ses pays sujets, sans en excepter ceux qui avaient appartenu jadis à la maison de Savoie, seraient compris dans la capitulation, que le traité de Soleure pour la protection de Genève serait maintenu et que les auxiliaires bernois à la solde de la couronne se verraient dispensés de l'obligation de servir contre leurs coreligionnaires. En revanche, l'accession de Zurich aux articles de janvier 1602 ne se produisit que onze ans plus tard, au temps où Jeannin de Castille représentait le roi Très-Christien en Suisse.

L'alliance du 29 janvier 1602 différait en plusieurs points de celle conclue par Henri III en 1582. Sur les vingt-sept articles dont elle se composait, huit renfermaient des dispositions nouvelles n'ayant encore figuré dans aucun traité franco-suisse. En dehors des clauses relatives à l'assistance réciproque que les deux parties contractantes avaient à se donner en cas de guerre, aux levées, au droit d'établissement des Suisses dans le royaume, à la neutralité de la Franche-Comté, à la fourniture de sel aux cantons, à l'accroissement des privilèges des marchands des Liges, il était stipulé que le nouveau traité demeurerait en vigueur pendant la vie du roi, celle de son successeur et huit ans après, et qu'il embrasserait tous les pays dépendant à cette époque de la couronne de France et de Navarre, aussi bien le domaine particulier du monarque que les territoires acquis par la paix de Lyon. Le remboursement de la dette de trente-six millions d'or exigible du Louvre par les Confédérés était assuré par un premier paiement d'un million d'écus et des paiements successifs et annuels de quatre cent mille écus. Berne, d'autre part, abandonnait ses prétentions sur Thonon et le bailliage de Gex. Les passages alpestres, ceux du moins du massif suisse et valaisan, étaient à la disposition du roi et de ses amis et ceux des Grisons à celle de ce prince seul. En outre la plupart des Etats confédérés promettaient d'aider le roi à défendre le Milanais et autres provinces possédées par François I^{er} en 1521, pourvu que ces pays fussent reconquis sans l'aide

des cantons. Sur un point, à dire vrai, la diplomatie française éprouvait un échec, puisque Lucerne, Fribourg, Zoug et les cantons primitifs obtenaient, en ce qui les concernait, la réservation des duchés de Milan et de Savoie. La cérémonie de la solennisation de l'alliance eut lieu à Paris le 20 octobre et fut l'occasion de réjouissances dont les mémoires de ce temps relatent l'ampleur et la belle ordonnance.

Le rétablissement d'un poste diplomatique français à Coire, où des troubles provoqués par les compétitions vénéto-lombardes mettaient en péril la stabilité de l'alliance du Louvre; le renouvellement de l'alliance de 1587 entre la couronne d'Espagne et six d'entre les sept cantons catholiques (1604), renouvellement dans lequel ces derniers omirent de réserver leur alliance avec Henri IV, ce qui leur attira de sérieuses et efficaces protestations du gouvernement de Paris; une tendance marquée de la part de celui-ci à se désintéresser des affaires des Ligues pour porter l'effort de sa diplomatie vers la Hollande, tels sont les principaux changements survenus dans l'état des relations franco-helvétiques durant les dernières années de ce règne. L'annonce des projets belliqueux formés par Henri IV à l'égard de la maison d'Autriche, confirmée par la levée de six mille Confédérés à la solde de la couronne Très-Chrétienne, soulève un réel enthousiasme dans les cantons protestants. Les catholiques, en revanche, n'hésitent pas à accorder des troupes à l'Espagne. L'assassinat du roi, le 14 mai 1610, et l'abandon de ses desseins par la Régente épargnèrent aux Confédérés le déchaînement des luttes fratricides qu'ils avaient évité non sans peine vingt ans auparavant.

*

La durée inusitée assignée au traité franco-suisse lors de son renouvellement à Soleure en janvier 1602 le mettait à l'abri des fluctuations politiques que devait entraîner la disparition du prince qui l'avait conclu. De fait, ce traité n'eut à souffrir ni du renversement des alliances qui suivit de peu l'établissement de la régence en France, ni des desseins conçus ou exécutés par le duc de Savoie à l'égard de Genève, ni des défiances éveillées par l'annonce des mariages espagnols chez les Confédérés de la nouvelle croyance, ni de l'assistance morale ou effective prêtée par ceux-ci à leurs coreligionnaires d'Outre-Jura, ni des relations de plus en plus étroites nouées entre eux et les Réformés d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne, ni de l'occupation de la vallée de l'Adda par les Espagnols, puis par les troupes pontificales, occupation due pour une bonne part à l'étroitesse des conceptions de Richelieu en matière de politique étrangère.

Le traité de janvier 1602 subit une première « escorne » en mars 1634, lorsque les cantons catholiques procédèrent au second renouvellement de leur alliance avec l'Espagne. Aussi bien, ayant réservé en 1602 Milan et la Savoie dans leur traité avec la France, ils cédèrent à la pression du cardinal-infant, frère de Philippe IV, qui leur demandait de prendre sous leur protection la Franche-Comté, au même titre que les possessions espagnoles de la Haute-Italie. Or, si l'agrément anticipé du roi de France — stipulé dans les lettres réversales du 31 janvier 1602 — leur avait permis, le 28 avril 1604, de s'engager à l'Escurial à défendre Milan contre tous agresseurs, cet agrément leur faisait défaut en 1634. Par suite, aux yeux des ministres français, l'accord signé cette année-là à Lucerne entre les députés de la diète catholique et les ministres d'Espagne était entaché de nullité.

Le second accroissement au traité franco-suisse de janvier 1602 se produisit en mars 1637, date à laquelle les Grisons expulsèrent par la force les armes de Louis XIII des deux Rhéties, en attendant de conclure, trente mois plus tard, une alliance très étroite avec le gouverneur de Milan. De ce fait, bien qu'elle n'eût été dénoncée, ni d'une part, ni de l'autre, l'adhésion des Trois Ligues au traité franco-helvétique se trouva annulée et les relations officielles entre Paris et Coire cessèrent et ne furent reprises qu'au commencement du XVIII^e siècle.

*

Peu à peu cependant, la France perdait le bénéfice que son gouvernement s'était promis de l'alliance du Corps helvétique. Les divers membres de celui-ci inclinaient, chaque jour davantage, à considérer cette alliance comme

purement défensive et à qualifier de « transgressions » les services imposés à leurs troupes hors des frontières du royaume et notamment sur les terres de l'Empire. D'autre part, les catholiques, que leurs affinités confessionnelles rendaient tributaires de la maison d'Autriche, embrassaient chaque jour davantage la cause de cette dernière, que les protestants, à leur tour, favorisaient en secret. Louis XIV se donna dès lors la tâche d'introduire dans le traité qu'il se proposait de renouveler avec les cantons suisses des clauses suffisamment précises pour qu'elles le missent à l'avenir à l'abri de l'interprétation, erronée selon lui, que les Confédérés faisaient de certains articles du dit traité. Toutefois son ambassadeur à Soleure, Jacques LeFèvre de Caumartin, arrivé dans cette ville en janvier 1641, prit congé des autorités suisses en janvier 1648, sans avoir pu entamer à fond les démarches indispensables à la prolongation d'un accord qui n'avait plus en somme que trois ans à courir.

Ce fut à Jean de La Barde qu'incomba la mission de mener à bien les négociations que son prédécesseur avait à peine ébauchées. Le labeur s'annonçait rude. Il s'en fallait de beaucoup qu'il arrivât à son terme lorsque, le 14 mai 1651, l'alliance prit fin. On convint néanmoins qu'elle continuerait à sortir ses effets pour les deux parties contractantes jusqu'au complet achèvement des démarches entreprises par l'ambassadeur français. Or, plus de douze ans d'efforts furent encore nécessaires à celui-ci pour lui permettre de conduire à chef ses négociations, que la première guerre de Villmergen avait interrompues de la façon la plus inopportune.

Le traité signé à Soleure le 24 septembre 1663 — et solennisé à Notre-Dame de Paris le 20 novembre suivant — consacra la plus éclatante victoire que la diplomatie française eût remportée depuis le commencement du siècle, car elle permit au roi d'affirmer, dans un traité qui ne fût point un traité de paix, la suprématie de la France sur les États limitrophes de ses frontières du Nord et de l'Est et sa ferme volonté de les soustraire à d'autres influences que la sienne.

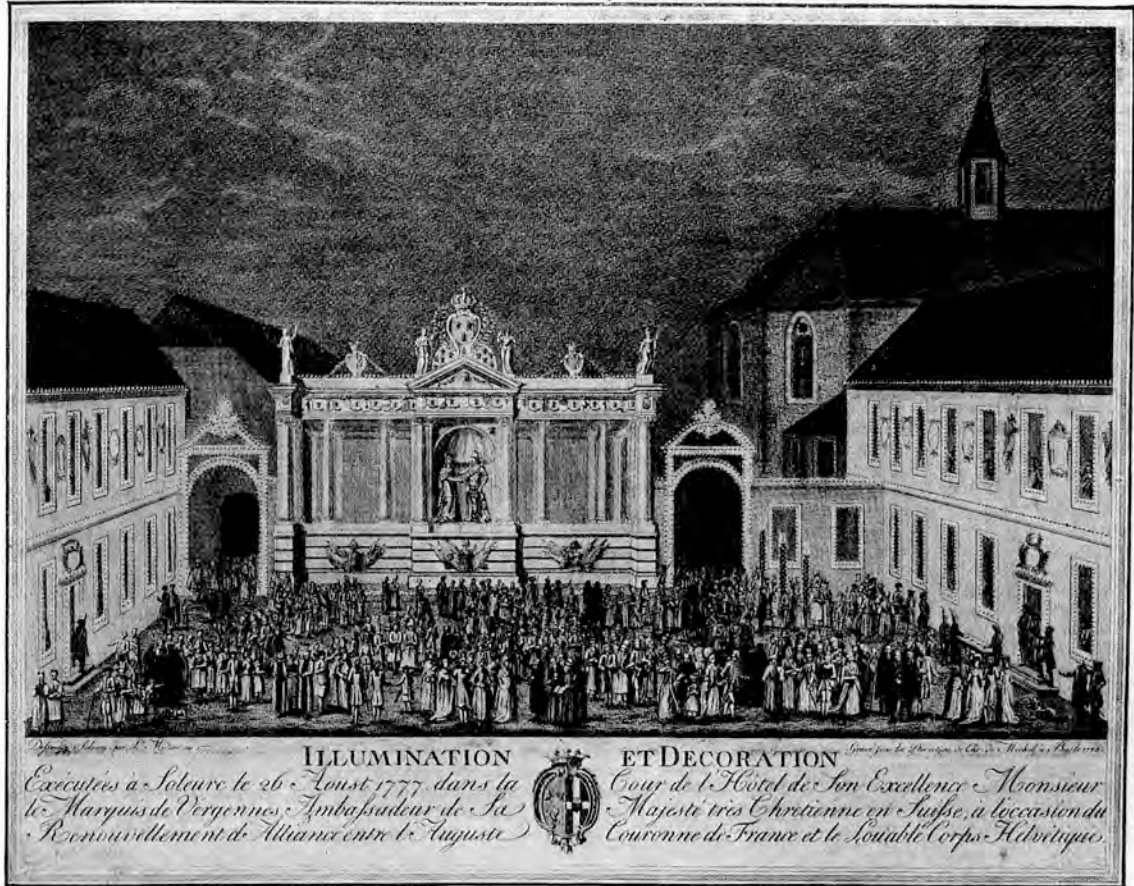
Au total, Louis XIV obtenait de ses alliés des Ligues tout ce qu'il souhaitait obtenir d'eux. Déjà résolu à annexer la Franche-Comté, il n'avait d'obstacles à redouter en une pareille conjoncture que de la part des Suisses. Or, après de laborieuses négociations, à dire vrai, il sut amener ceux-ci à renoncer formellement au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. Il leur fit en outre souscrire l'obligation de l'aider à défendre ses plus récentes conquêtes, telle l'Alsace. En revanche, les Confédérés se firent gloire de la promesse obtenue du roi que ce prince leur rembourserait leurs créances par le moyen de paiements échelonnés, maintiendrait les privilèges commerciaux et militaires de la « nation » et assurerait à leurs « auxiliaires » une place toujours plus en vue et mieux rémunérée dans ses armées.

L'erreur des Suisses était profonde. Leur confiance dans la sincérité du roi Très-Chrétien ne tarda pas à être mise à une dure épreuve. Louis XIV semblait bien décidé à n'observer dans les stipulations du nouveau traité que celles dont l'exécution ne contrarierait pas l'accomplissement de ses desseins politiques ou financiers. Les promesses de prompt extinction des dettes de la couronne à l'égard des Confédérés demeurèrent lettre morte. Les privilèges du commerce suisse furent à nouveau discutés. La volonté du monarque français d'employer les contingents militaires des cantons partout où il le jugerait nécessaire à ses intérêts s'affirma derechef avec force. Il convient de reconnaître que l'exécution de ses plans lui fut facilitée par les discordes intestines qui sévissaient au sein de la Confédération et hâtèrent la déchéance de celle-ci. En fait, la première occupation de la Franche-Comté, celle de 1668, trouva les Suisses divisés et par suite incapables de l'unité d'action qui seule eût pu tenir en bride les ambitions françaises. La seconde, définitive, celle de 1674, les prit une fois de plus au dépourvu. L'emprise politique de la France sur ses voisins de l'Est devenait de jour en jour plus manifeste. Bientôt Bâle fut tenu sous le canon d'Huningue, en attendant que Genève se trouvât coupée de ses communications avec ses protecteurs suisses par les ouvrages fortifiés de Versoix. Et cependant telle était la vogue du service militaire à la solde fran-

caise que, de toutes parts, les mercenaires des Liges continuaient à affluer vers les lieux de rassemblement qui leur étaient assignés sur le versant occidental du Jura.

Le « défensional » helvétique, institution dont la mise au point eût garanti le sol de la patrie des violations qui le menaçaient et éloigné les hostilités de la ligne du Rhin, aboutit à un lamentable insuccès, grâce à la répugnance que manifestaient les cantons orientaux et ceux du massif alpestre à en supporter le poids et à assurer la sécurité de leurs confédérés de l'Ouest, plus exposés qu'eux aux incursions fortuites ou concertées des belligérants. La révocation de l'Edit de Nantes et l'afflux

desseins de conquête de Louis XIV. Les relations de plus en plus confiantes entretenues par eux avec les gouvernements de Londres et de La Haye, les capitulations militaires conclues en leur nom avec ces derniers, l'assistance efficace prêtée par eux à Genève, leur opposition sourde à l'annexion déguisée de Neuchâtel à la France en 1707, l'appoint d'influence apporté par eux aux tenants des prétentions du roi de Prusse à la succession de la Maison de Longueville, tout tendait à démontrer que, si les cantons de l'alliance espagnole inclinaient à passer dans le camp de l'Empereur, ceux de la nouvelle croyance se détachaient chaque jour davantage de la cause du



Alliances franco-suissees. Illumination à l'occasion du renouvellement de l'Alliance à Soleure (Bibliothèque nationale suisse, Berne).

en Suisse des « religionnaires » français et des Vaudois du Piémont expulsés de leurs foyers ne contribua pas à rétablir l'union parmi les Confédérés. Du moins ouvrirent-ils les yeux aux protestants sur la réalité et l'imminence du péril qui les environnait. Les mesures de plus en plus vexatoires prises à Paris envers Genève, l'instabilité de la situation sur le Rhin entre Bâle et Schaffhouse, où, malgré le projet de traité de neutralité négocié par les Suisses et les belligérants (7 mai 1689), des surprises étaient encore à craindre, le déchaînement des hostilités en Savoie, la campagne conduite par Catinat contre les « Barbeta » et les succès de ce général en Piémont, l'accroissement des appréhensions découlant pour les cantons de la conclusion de la paix de Ryswick et, plus que toute autre chose, le second partage de la monarchie espagnole et l'attribution du Milanais au petit-fils de Louis XIV devaient porter Berne et les cantons de son groupe à se persuader que leur salut résidait désormais dans la victoire des puissances résolues à s'opposer aux

Louvre. Lorsque, de surcroît, à la veille de leur rupture avec les protestants, les catholiques invoquèrent l'assistance de Louis XIV, ce prince ne fut pas en état de s'opposer à l'écrasement de leurs troupes à Villmergen.

A cette date, soit au lendemain de la victoire libératrice de Villars à Denain, mais à la veille de cette paix d'Utrecht, qui enlevait le Milanais à Philippe V pour le faire passer sous la domination autrichienne, la nécessité d'une nouvelle et prompte consécration du traité d'alliance conclu par Louis XIV avec les Suisses en 1663 se faisait sentir. Le terme de la durée de ce traité avait été fixé en effet à la vie du roi, à celle du dauphin et huit ans après. Or le dauphin était décédé en 1711. Du Luc, ambassadeur de la couronne à Soleure, reçut en conséquence l'ordre de mettre les fers au feu à cette intention. Mais ce diplomate savait mieux que personne que la paix conclue à Aarau en 1712 entre les catholiques et leurs adversaires n'avait pas entièrement éteint les divisions surgies naguère entre eux. Dans un mémoire adressé par lui au

roi, le 8 mai 1713, il ne cacha pas que le moment lui paraissait mal choisi pour tenter avec quelques chances de succès le renouvellement de l'alliance. A la réflexion, il lui parut toutefois qu'en entamant des négociations avec les seuls catholiques il contraindrait les protestants à y adhérer. L'événement ne répondit point à cette prévision. Outre que les conférences ouvertes à Bade en 1714 pour la paix entre le roi Très-Chrétien et l'empereur ne pouvaient manquer de nuire à la célérité des démarches entreprises d'un autre côté par Du Luc avec les Confédérés, il devint bientôt manifeste que ce diplomate devait s'estimer heureux s'il réussissait à traiter avec les Suisses de l'ancienne croyance et les Valaisans, puisque aussi bien le ministre de la cour de Vienne et le nonce du Saint-Siège travaillaient en secret à faire échouer son dessein.

Dès l'instant que Louis XIV se refusait à renouer son alliance avec les protestants, aussi longtemps que ceux-ci ne se seraient pas soumis à un arbitrage pour régler les démêlés qui divisaient le Corps helvétique, il semblait certain que les négociations ne pouvaient se poursuivre fructueusement qu'avec les seuls catholiques. Elles aboutirent le 9 mai 1715, jour où fut signé le nouveau traité.

Ce traité ne constituait certes pas un succès à l'actif de la couronne de France, puisqu'il ne liait à celle-ci qu'une partie du Corps helvétique, et de surcroît la plus faible, sinon comme nombre d'Etats, du moins comme puissance militaire et économique. Cette défaite s'aggrava avec le temps, lorsqu'on put se convaincre que les protestants se refuseraient à adhérer à un instrument diplomatique dont un grand nombre de clauses paraissaient porter atteinte à l'esprit qui avait animé jusqu'alors les Conseils de la Confédération dans leurs engagements envers l'étranger. Ils n'admettaient pas le caractère perpétuel de l'alliance consentie par les catholiques (art. III^e), estimant non sans raison « que des petits Etats, comme les leurs, ne doivent pas s'engager pour toujours avec un grand monarque qui peut tost ou tard les entraîner après soy ». L'art. V^e, prévoyant la médiation royale dans les différends du Corps helvétique, suscitait de leur part de vives critiques. Il leur répugnait en outre de souscrire aux termes de l'art. XX^e qui stipulait « que l'alliance défensive entre les contractants comprendrait non seulement ce que le roi possédait actuellement, mais aussi ce qu'il posséderait à l'avenir ». Enfin, et leur sens politique s'affirmait en cela très sûr, très prévoyant, ils protestaient contre la teneur de l'art. XXI^e, où il était dit qu'au cas où le roi et ses successeurs marcheraient à la tête de leurs armées, les cantons seraient tenus de leur accorder une levée extraordinaire de troupes et que ces troupes les suivraient partout où il leur conviendrait de les conduire, clause selon eux contraire à l'Union héréditaire qui liait les Confédérés à l'empereur.

*

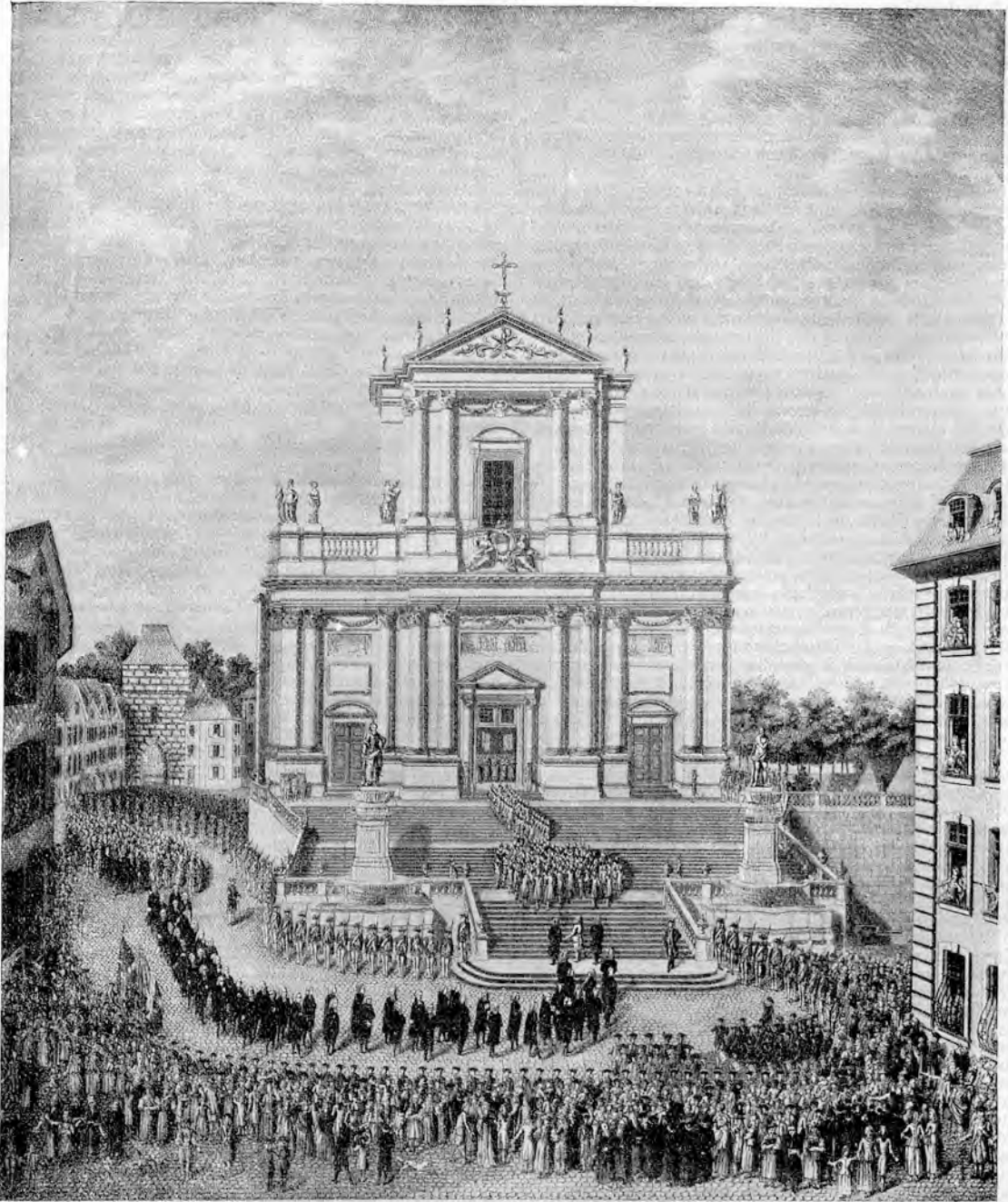
En précipitant la conclusion du « renouvellement » avec les seuls Etats catholiques des Liges, le vieux roi nourrissait l'espoir que les protestants se hâteraient de solliciter leur inclusion au traité, encore que l'ancien demeurât en vigueur en ce qui les concernait, puisqu'il était appelé à ne prendre fin que huit ans après le décès du monarque ou de son héritier présomptif. Les magistrats des cités évangéliques surent déjouer ce calcul et « gardèrent le silence ». Ce fut donc le régent qui, par l'entremise du résident britannique aux Liges, se décida, en 1719, à entreprendre des démarches auprès de l'autorité bernoise afin de sonder ses dispositions en vue de la reprise des négociations. Aussi bien le roi d'Angleterre avait fait savoir à Paris qu'il lui paraissait souhaitable que le gouvernement français vécût en bonne intelligence avec les cantons protestants. Or ceux-ci entendaient que les premières propositions relatives à la restauration de l'alliance vissent du Louvre. Les ministres de ce dernier durent y consentir. Ce qu'ils souhaitaient en somme, c'était de convertir l'alliance « particulière » de 1715 en une « générale » avec tout le Corps helvétique. Le marquis d'Avary représentait à cette date la France à Soleure. Il ne fut pas long à reconnaître que, si certains Etats, tels Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure,

Schaffhouse et Appenzell inclinaient vers cette solution, Lucerne, Schwyz, Uri, Unterwalden et Zoug, en revanche, songeaient uniquement à recouvrer, en vertu de la réversale à eux accordée par Louis XIV, les terres que leur avait fait perdre la paix d'Aarau. Quant à Zurich et à Berne, leur attitude à l'égard du corps catholique ne semblait rien moins que conciliante. D'autre part, le jeune roi répugnait à consentir à ce que la restitution réclamée par les petits cantons fût demandée en son nom. En septembre 1724, les Conseils de Berne, ébranlés par les représentations d'Avary, paraissaient incliner vers la « restitution ». A dire vrai, ils n'y persistèrent pas. Aussi bien, on était résolu à Paris à n'exiger celle-ci « ni par la menace, ni autrement ».

La situation était telle lorsque, en 1727, le marquis de Bonnac succéda au marquis d'Avary. Il apportait à Soleure une nouvelle très propre à le faire bien venir des protestants. Le roi renonçait « à leur contemplation » au traité de 1715. La négociation semblait dès lors en bonne voie, d'autant que, dans ce même temps, le renouvellement de l'alliance des catholiques avec le Valais fortifiait la puissance de ceux-là. Dès 1729, l'ambassadeur fut autorisé à déclarer aux cantons évangéliques que Louis XV souhaitait le renouvellement du traité avec les Suisses « et qu'il verroit avec plaisir que le Corps helvétique s'assemblât pour délibérer sur cette affaire ». On put croire que l'annonce de la naissance d'un dauphin survenue dans ces entrefaites et les réjouissances à quoi elle donna lieu au siège de l'ambassade contribueraient à hâter la solution favorable des négociations. Cet espoir devait être déçu. Toutefois, dix-huit mois plus tard, comme les dispositions paraissaient assez favorables à Berne, Bonnac fut autorisé, par une dépêche en date du 20 mai 1731, à se rendre à la diète de Bade et à y déclarer « qu'il ne croyoit pas pouvoir annoncer une meilleure nouvelle au Corps helvétique que celle de la volonté où Sa Majesté paraissait être de demander incessamment, selon les formes ordinaires, le renouvellement de l'alliance ». Bonnac suggéra de prendre pour bases du traité à intervenir la *paix perpétuelle* de 1516 et l'alliance de 1663, en y introduisant les modifications jugées nécessaires de part et d'autre. Zurich prit le contre-pied de toutes les propositions de l'ambassadeur et persista dans cette attitude, encore que, de Paris, on menaçât ce canton de ne plus le reconnaître comme *Vorort* et de faire attribuer cette qualité et ce privilège à Berne.

Rebuté par les difficultés qu'il rencontrait auprès des grands Etats protestants, l'ambassadeur français chercha à gagner les petits à sa cause. Il y travailla, lorsque, la guerre s'étant rallumée en 1733 entre l'empereur et le roi Très-Chrétien, ce dernier, dans une lettre datée du 29 nov. de cette année-là, lui prescrivit de ne pas pousser plus avant ses négociations. Celles-ci furent reprises en 1738 par le marquis de Courteille. Le roi paraissait de plus en plus désireux d'assurer la frontière de ses Etats contre toute agression du côté du Jura et d'être autorisé à organiser des levées de troupes sur le sol de la Confédération, de l'aveu des cantons. Mais les obstacles que présentait la restitution des conquêtes berno-zuricoises de l'année 1712, joints à la répugnance que l'on éprouvait à Paris à admettre Genève au bénéfice du nouveau traité, et aux difficultés que rencontrait dans les deux grands cantons protestants la poursuite des négociations firent échouer derechef ces dernières (1739). Le marquis de Palmly tenta bien de les remettre sur pied en 1751. Ce fut en vain. Et son successeur Théodore Chevignard de Chavigny ne fut pas plus heureux à cet égard. « Quelques insinuations » lui furent faites par Bâle en 1755 en vue d'un renouvellement d'alliance, mais les choses en restèrent là.

Un point demeurait seulement acquis. Du côté des cantons protestants, le désir d'une entente s'affirmait chaque jour davantage. Lors des troubles survenus à Berne en 1749, il eût suffi d'une ingérence malveillante de la France dans les affaires intérieures de ce canton pour provoquer la chute du régime. Or cette ingérence ne s'était pas produite. Bien plus, on s'était résolu au Louvre à accorder aux Suisses protestants établis dans le royaume les mêmes privilèges qu'aux Suisses catholiques et à les exempter du droit d'aubaine. En revanche, le roi avait un in-



ENTRÉE DE SON EXCELLENCE M LE MARQUIS DE VERGENNES AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE
 ET DE M^{LES} DÉPUTÉS DU LOUABLE CORPS HELVÉTIQUE, DANS L'ÉGLISE COLLEGIALE DE S'URS ET S'VIC TOR
 A SOLEURE, POUR PRÊTER LE SERMENT DU RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE LE XXV D'AOUT 1787

Dédiée Au Louable Corps Helvétique



Pour son très louable Service Chrétien & Militaire

Alliances franco-suisse. Renouvellement de l'Alliance à Soleure : Entrée du cortège dans la Collégiale.
 (Bibliothèque nationale suisse, Berne).

tèrèt majeur à être assuré que les cantons évangéliques ne pactiseraient pas avec ses ennemis et que, à Neuchâtel, ne s'organiserait pas dans la suite un plan d'invasion militaire de la Franche-Comté. Trois hypothèses se présentaient à première vue : soit que Louis XV tentât de conclure une alliance particulière avec les protestants, soit qu'il travaillât à leur adhésion au traité de 1715, soit enfin qu'il préférât procéder au renouvellement d'une alliance générale, pareille à celle de 1663.

*
Le décès du roi survint dans ces entrefaites. Selon l'usage, Louis XVI fit notifier aux puissances étrangères son avènement au trône. Sa lettre aux treize cantons demeura longtemps sans réponse. Quand les catholiques rompirent le silence, le 28 novembre, ce fut pour lui demander le renouvellement du traité de 1715. La question était désormais nettement posée. Satisfaire à la requête des Lucernois et de leurs adhérents eût été se priver à tout jamais des services des protestants, lesquels, de surcroît, n'avaient pas été avisés à temps de la démarche de leurs confédérés de l'autre croyance et s'en formalisaient. Après maintes tergiversations, on se décida pour une alliance générale. M. de Picamilh, secrétaire de l'ambassade, fut chargé de sonder l'autorité bernoise à cet égard. Il acquit bientôt la certitude que l'initiative de l'ouverture des négociations franco-suisse ne viendrait en aucun cas des protestants. On s'arrêta à Paris à l'idée de la faire prendre aux catholiques, et cela en leur suggérant certaines modifications au traité, modifications de nature à permettre à leurs adversaires confessionnels d'y accéder. Cette invitation ayant été déclinée, le roi se résolut à rappeler de Soleure son ambassadeur, le chevalier de Beauteville et à le remplacer par le marquis de Vergennes, frère de son premier ministre. Ce diplomate, revêtu tout d'abord du titre de ministre plénipotentiaire, le fut bientôt de celui d'ambassadeur, dès que ses démarches commencèrent à prendre une tournure encourageante. Ses instructions lui prescrivaient de faire le silence aussi bien sur la restitution possible du comté de Bade, que sur la fameuse réversale de l'année 1715, dont les protestants ignoraient au reste le contenu.

Les négociations furent longues et épineuses. Le traité ne fut signé que le 28 mai 1777. Il comprenait vingt et un articles, confirmait la paix perpétuelle de l'année 1516, précisait le caractère purement défensif de l'alliance, garantissait à chacune des deux parties contractantes les secours de l'autre en cas de guerre, assurait à la France la faculté de faire des levées sur le sol helvétique jusqu'à concurrence de six mille hommes, interdisait la conclusion de tous autres traités dont les clauses eussent été contraires, instaurait le régime des capitulations militaires indépendantes et renouvelables au gré des intéressés et contenait des stipulations précises quant aux rapports de nature juridique entre les parties. Sa durée prévue était de cinquante ans. La solennité du « Serment » eut lieu à Soleure le 25 août.

*
Ce n'est pas le lieu de faire le récit des événements qui suivirent et des bouleversements que la Révolution française amena dans les rapports entre les deux pays, ni de la chute de l'ancienne Confédération et des négociations qui aboutirent, le 19 août 1798, à un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la République helvétique, ou de celles qui précéderent soit l'Acte de médiation (19 février 1803) œuvre du Premier Consul, soit le traité d'alliance défensive avec la France, imposé aux cantons par ce dernier le 27 octobre de la même année, soit les nombreuses capitulations militaires conclues dès lors entre les représentants des deux pays, soit le Congrès de Vienne de 1815 qui fixa définitivement le statut de la Suisse et fit passer le nombre de ses Etats de dix-neuf à vingt-deux. L'étude de ces négociations trouvera place dans d'autres articles. Nous nous sommes proposés de retracer à grands traits l'histoire des relations diplomatiques de notre pays avec la France au cours des siècles écoulés et plus particulièrement celle des traités d'alliance qui consacrèrent et développèrent l'amitié que des intérêts communs et une affinité de sympathie n'ont cessé d'entretenir entre les deux pays. [E. ROTT.]

On se borne dans la nomenclature qui suit à indi-

quer, d'une part, les principaux ouvrages à consulter sur le sujet traité, et d'autre part, ceux qui, quelle que soit leur importance, n'ont pas trouvé place dans les répertoires bibliographiques de Barth et de Brandstetter.

Sources : Manuscrits. Archives du ministère des Affaires Etrangères à Paris, fonds : Suisse ; Grisons ; Valais ; Evêché de Bâle ; Neuchâtel. — Archives Nationales. — Bibliothèque nationale (Cf. Rott : *Inventaire sommaire*, etc., 5 vol.). — Archives et Bibliothèques suisses, notamment : Berne, Soleure, Lucerne, Fribourg, Bâle, Zurich, Genève et Coire.

Publications : Sammlung der eidgen. Abschiede. — *Sammlung der vornehmsten Bündnissen, Verträgen, Vereinigungen u. s. v. welche die Cron Franchk mit loblicher Eydtnosschaft. auffgerichtet* (Bern, 1732). — Précis historique et politique des alliances et des capitulations militaires conclues entre la France et les cantons suisses depuis 1453 jusqu'à 1816 (Paris, 1818). — *Basler Chroniken* (éd. Vischer). — *Catalogue des Actes de François 1^{er}* (Paris 1887-1908, 10 vol.). — *Le Jouvencel* (éd. Camille Favre). — *Le Mercure suisse* (Paris 1634). — *Akten aus der Zeit der Helvetischen Republik 1797-1803* (Bern 1886-1903, 9 vol.). — *Calendar of State Papers* (Spain ; Venice).

VAL. ANSHELM. *Berner Chronik* (éd. Blösch, Bern 1884-1901, 6 vol.).

v. ARX. *Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn 1798* (Solothurn 1898).

AUBERT (Hipp.). *Documents diplomatiques relatifs au traité de Soleure* (Genève 1896). — *Les ambassadeurs de Henri III en Suisse en 1582*.

BARTH. (H.). *Repertorium über Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes 1891-1900* (Basel 1906). — BAVIER (Ch.-Ed. de). *Le renouvellement de l'alliance des cantons suisses avec la France, 1777* (à l'impression). — *Bibliographie der Schweiz. Geschichte*, 3 vol., dans QSG (en particulier t. III, p. 18 et sqq). Cet ouvrage, bien que très étendu, est loin d'être complet, surtout en ce qui concerne la période médiévale. — BEAUCOURT (Dufresne de). *Histoire de Charles VII* (Paris 1881-1891, 6 vol.). — A. BERNOULLI. *Die Schlacht bei St. Jakob* (Basel 1877). — BLOCH (Gilbert). *Bilder aus der Ambassadors Herrschaft in Solothurn 1554-1791* (Biel 1898). — BARBEY (Frédéric). *Correspondance de Roland Dupré, résident de France à Genève, 1680-1688* (Genève 1906). — BOISLISLE (Jean de). *L'ambassade du marquis de Puyseux en Suisse, 1698-1708* (Paris 1906). — BRANDSTETTER (J.-L.). *Repertorium über die Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtl. Inhaltes 1812-1890* (Basel 1892).

BOURGEOIS. *Neuchâtel et la politique prussienne de 1702-1713* (Paris 1887).

BÜLLER (Frantz-Michael). *Politisch-theologischer Tractat* (1698).

BÜCHI (Albert). *Freiburg's Bruch mit Oesterreich* (Freiburg 1897).

DU BELLAY (Martin). *Mémoires* (éd. Lambert) 7 vol. in-12.

HASSOMPIERRE. *Mémoires* (éd. Chantérac, Paris 1877).

BUSER (H.). *Das Bistum Basel und die Französische Revolution 1789-1793* (Basel 1896). — *Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny 1875-1876* (t. XIV à XVII). — *Bolletino Storico della Svizzera italiana*. 1879.

CHMEL. *Materialien für oesterreich. Geschichte*, t. I. — *Urkunden zur Geschichte Maximilians I* (Stuttgart 1845).

— COMINES (*Mémoires de*) (éd. Dupont 1840-47), 3 vol.

DÄNDLIKER. *Geschichte der Schweiz* (Zurich 1889).

DE CRUE (Fr.). *Relations diplomatiques de Genève avec la France sous Henri IV* (Genève 1901).

— DELABORDE (Fr.). *L'expédition de Charles VIII en Italie* (Paris 1888).

— DUFAYARD. *De Claudii Seissellii vita et operibus* (Paris 1882).

— DIERAUER (J.). *Histoire de la Confédération suisse* (Lausanne 1911-1918, 5 vol.).

— DERFLIGER (H.). *Französische Politik in Solothurn u. s. v. 1667-1727* (Zürich 1917).

— DUNANT (Emile). *Talleyrand et l'intervention française en Suisse 1797-98* (Indicateur d'Histoire suisse, 1895).

— *La réunion des Grisons à la Suisse* (Bâle 1899).

ESCHER (Ed.). *Eine schweiz. Gesandtschaft an den*

französ. Hof in den Jahren 1687 und 1688 (Zürcher

Taschenbuch. 1888. — EISEN und MEISTER. *Nuntiaturreports aus Deutschland* u. s. w. (Paderborn 1895).

FAZY (Henri). *Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure* (Genève 1883). — *Les Suisses et la neutralité de la Savoie* (Genève 1895).

FAYRE (Edouard). *La Confédération des huit cantons* (Leipzig 1879). — FLEISCHLIN. *Schweizer Reformationsgeschichte* (Stans 1907).

GAGLIARDI (Ernest). *Der Feldzug von Novara* (Zürich 1907); *Novara und Dijon* (1907); *Mailänder und Franzosen in der Schweiz* (1495-1499). (*Jahrb. für Schw. Gesch.* t. 39 et 40).

GAUTIER. *Histoire de Genève* (Genève 1896-1911, 8 vol.). — GEIGY und LIEBENAU. *Aus den Papieren des franz. Botschafters du Luc* (*Archiv des histor. Vereins des Kantons Bern*, Bd XII). — GINGINS LA SARRAZ. *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Hardi* (Paris 1858, 2 vol.). — v. GONZENBACH. *Der General H. L. v. Erlach von Castelen* (Bern 1880-82, 3 vol.); *Die Schweizer. Abordnung an den Friedenskongress in Münster* (1646-58) (Bern 1880). — GUYOT (Raymond). *Le Directoire et la paix de l'Europe, des traités de Bâle à la deuxième coalition 1795-1799* (Paris 1911).

HALLER (G. E. von). *Bibliothek der Schweizer Geschichte* (Bern 1785-88, 6 vol.).

HALLER (B.). *Bern in seinen Rathsmannalen 1465-1565* (Bern 1900-02, 3 vol.).

HAUG (Ed.). *Der Briefwechsel der Brüder J. Georg und Johann von Müller 1789-1809* (Frauenfeld 1893).

HEGI (F.). *Die geächteten Räte u. s. w.* (Innsbruck 1907).

— HERBOMEZ. *Le traité de 1430 avec le duc d'Autriche* (*Revue des quest. histor.* 1882). — HUBER (A.). *Geschichte Hünings von 1679-1698* (Basel 1894). — HEUSLER. *Bürgerm. Wettstein's Eidgenössisches Wirken 1651-1666* (Basel 1843).

JECKLIN. *Materialien zur Landes- u. Landesgeschichte gem. III Bände 1464-1803*, 2 vol. (Basel 1907, 1909).

KNEBEL'S. *Diarium* (*Basler Chroniken* II (1851, 1855)). — KOHLER (Chs.). *Les Suisses dans les guerres d'Italie* (Paris 1896); *La conquête du Tessin par les Suisses 1500-1503* (*Rev. histor.* XLV). — KAULEK (J.). *Les papiers de Barthélemy 1792-1797* (Paris 1886 sqq. 5 vol.).

LICHNOWSKY. *Geschichte des Hauses Habsburg*, t. V. — LIEBENAU (Th. von). *Die Beziehungen der Eidgenossenschaft zum Auslande 1447-1459* (Einsiedeln 1877).

LUGINBÜHL. *Ph. Alb. Stapfer 1766-1840* (Basel 1897). — LESUR. *Précis historique et politique des alliances et des capitulations militaires entre la France et les cantons suisses* (Paris 1887).

MAAG (Rudolf). *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der Schweiz. Eidgenossenschaft 1477-1678* (Zürich 1891). — MAY. *Histoire militaire des Suisses* t. III-VI (Lausanne 1788). — MOERIKOFER (J.-C.). *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse* (Paris 1878). — MÜLLER (J. von). *Geschichte der Schweizer* (1831).

— MANDROT (B. de). *Etudes sur les relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses 1449-1483* (Zürich 1880).

MUYDEN (B.) VAN. *La Suisse sous le pacte de 1815* (Lausanne 1890-1892).

NABBOLZ (H.). *Die öffentliche Meinung in Frankreich u. s. w. zur Zeit Richelieus*.

OEGHSLI. *Le traité de Lausanne de 1564* (Berne 1906); *Orte und Zugewandte* (Zürich 1888); *Geschichte der Schweiz 1798-1813* (Leipzig 1903).

PÉLICIER (P.). *Lettres de Charles VIII* (Paris 1898-1905, 5 vol.).

PRINET (Max). *L'industrie du sel en Franche-Comté* (Besançon 1900). — PROMIS und MÜLLER. *Lettere ed orazioni latine de Girolano Morone 1499-1519* (Torino 1863).

— PLANTA (V. von). *Die letzten Wirren des Freistaates der Drei Bünde* (Chur 1857). — PINGAUD (L.). *Correspondance de François de Laharpe et de Jean de Bry 1798-1799* (Paris 1889). — PARIS (L.). *Lettres tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges. Négociations relatives au règne de François II* (Paris 1841).

RIVIER (A.). *Berichte burgundischer Agenten bei den Eidgenossen 1619-1629* (*Arch. für schw. Gesch.* XX).

REINHARDT (H.). *Die Correspondenz von Alfonso und*

Girolamo Casati 1620-1623 (Fribourg 1894). — RILLIET (A.). *Le rétablissement du catholicisme à Genève* (Genève 1880). — ROTT. *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie* (Paris 1882); *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les Archives de Paris 1444-1700* (Berne 1882-1894, 5 vol.); *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses* (6 vol. en 7 tomes. Paris 1900-1917) [en cours de publication]; *Méry de Vic et Padavino* (Bâle 1881); *Richelieu et l'annexion projetée de Genève 1631-1632* (Paris 1913); *Instructions et dépêches de Henri IV à Charles Paschal, son ambassadeur à Coire 1604-1610* (Paris 1893); *Jean de Bellière-Hautefort et le traité de Soleure* (Paris 1900); *Les missions diplomatiques de Pomponne de Bellière en Suisse et aux Grisons* (Paris 1900); *Perrochet et Masséna. L'occupation française en Helvétie 1798-1799* (Neuchâtel 1898). — ROBT (von). *Die Feldzüge Karls des Kühnen* (Bern 1843-44, 2 vol.).

SCHWEIZER (Paul). *Geschichte der Schweizer. Neutralität* (Frauenfeld 1895, 2 vol.); *Ludwig XIV und die schweizerischen Kaufleute* (*Jahrb. für Schweiz. Gesch.* VI); *Correspondenz der französischen Gesandtschaft in der Schweiz 1664-1671* (Basel 1880).

SEEHUSEN (Richard). *Schweizer Politik während des Dreissigjährigen Krieges* (Halle 1882). — STRICKLER (J.). *Schweizer. Reformationsgeschichte* (Zürich 1878-1884, 5 vol.); *Die Helvetische Revolution 1798* (Frauenfeld 1898). — SANUTO (Marino). *Diarii* (éd. 1879-1893). — JAHN: *Bonaparte, Talleyrand et Stapfer 1800-1803* (Zürich 1869). — SINNER. *Bibliographie der Schweizer. Geschichte* (Zürich 1851).

SPRECHER v. BERNEGG. *Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w.* (éd. Mohr; Chur 1855). — SEGESSER (A. P. v.). *Ludwig Pfyster und seine Zeit* (Bern 1880-1882, 3 vol.). — STEIN (H.). *Les premières relations franco-bernoises 1356* (*Ann. Bulletin de la Soc. d'Hist. de France*, XXXIII).

SORDET. *Les résidents français à Genève* (Genève 1854).

TILLIER (A. von). *Geschichte des Freistaates Bern* (Bern 1838, 6 vol.); *Geschichte der helvet. Republik 1798-1803* (Bern 1843, 3 vol.).

TOBLER (G.). *Zur Mission des französischen Gesandten Reinhard in der Schweiz* (*Arch. des histor. Vereins*, Bern, XV).

TUETZY. *Les Ecorcheurs sous Charles VII* (Montbéliard 1879, 2 vol.).

UTZINGER (W.). *Bürgerm. Johann Heinrich Wasers eidgen. Wirken 1652-1669* (Zürich 1903).

VAESEN (J.). *Lettres de Louis XI* (1883-1909), 11 vol. — VAISSIÈRE. *Journal de Jean de Barrillon 1515-1521* (Paris 1897-1899, 2 vol.).

VAUTREY (L.). *Histoire des évêques de Bâle* (2 vol. 1884-1886). — VULLIEMIN (L.). *Ambassade de Jean de la Barde en Suisse 1648-1654* (*Archiv. für schw. Gesch.* V à VIII).

WILD (Ella). *Die eidgen. Handelsprivilegien in Frankreich 1444-1635* (St-Gall 1909). — WILD (Helen). *Die letzte Allianz der alten Eidgenossenschaft mit Frankreich vom 28. Mai 1777* (Zürich 1917). — WARTMANN (Hermann). *Eine Kaufmännische Gesandtschaft nach Paris 1552-1553* (St-Gall 1904); *Jakob Hochreitners Gesandtschaftsbericht 1663-1664* (St-Gall 1906).

WURSTISEN. *Basler Chronik* (éd. 1883). — WÜRICH (E.). *Die Vereinigung zwischen Franz I. und 12 Eidgen. Orten vom Jahre 1521* (Zürich 1911).

ZELLWEGER (J. C.). *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich, von 1698 bis 1784* (St-Gall 1848, 1849, 2 vol.). — ZURLAUBEN (B. F.) DE. *Histoire militaire des Suisses au service de France* (Paris 1751-53, 8 vol.). [Ed. Rott.]

ALLIANCES HISPANO-SUISES. V. ESPAGNE.

ALLIANCES ITALO-SUISES. Voir ITALIE.

ALLIAZ (C. Vaud, D. Vevey, Com. Blonay. Voir DGS). Bains réputés déjà au XVI^e s. Dans sa *Vallesia descriptio* (1574), Simler parle, d'après le médecin séduois Ambühl, de la source froide et sulfureuse du « mont Lala » qui guérit les galeux. En 1811, M. Blanchenay construit un établissement de bains qui fut incendié en 1818 et reconstruit. Depuis 1893, une fête de la mi-été se célèbre en août à l'Alliaz. L'origine du nom est controversée; à rapprocher

peut-être de *Laya*, *Léaz*, nom de terre à Lausanne, nom d'un prieuré au pays de Gex. — *DHV* I, 62. [M. R.]

ALLIDI ou **DALIDI**. Ancienne famille du Locarnais peut-être originaire du Val Maggia. En 1431 un Jacques Dalidi de Bignasco (Val Maggia) représentait cette commune au procès de Locarno et Ascona contre Val Maggia et Val Verzasca. En 1653 un Jacques-Antoine Allidi était un des sept représentants de la *pieve* de Locarno au congrès des bailliages que les douze cantons avaient réuni pour l'envoi d'argent et d'hommes tessinois pour la guerre des paysans. — Charles-Antoine, d'Ascona, médecin et bon écrivain latin du XVIII^e s. En 1702 il était encore étudiant à Milan. Il exerça l'art sanitaire dans sa patrie, en Allemagne, en Pologne et à Lodi où il publia différents écrits scientifiques. — Oldelli : *Dizionario*. — *BStor*, 1903. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Lavizzari : *Escursioni*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. [D' T.]

ALLIÉS. Ce terme désigne généralement dans l'histoire suisse les puissances alliées, Angleterre, Russie, Prusse, Autriche, qui lutèrent de 1813 à 1815 contre Napoléon et dont les armées traversèrent en partie la Suisse. En novembre 1813 le quartier général des Alliés à Francfort approuva le plan conçu par le quartier-maître général autrichien de Langenau qui consistait à faire prendre à l'armée principale, commandée par le prince de Schwarzenberg, le chemin à travers la Suisse, afin de tourner la ligne des forteresses françaises. Bien que la Suisse eût décidé le 18 novembre d'observer une neutralité armée, l'armée principale s'avança à travers l'Allemagne du Sud vers la frontière suisse. La protestation du tsar Alexandre contre toute violation du territoire suisse — il songeait à un passage du Rhin au Nord de Bâle — força Schwarzenberg et Metternich à ajourner leurs plans d'agression, jusqu'au moment où une absence d'Alexandre et les intrigues perfides du « comité de Waldshut » leur donnèrent gain de cause. En vertu d'une capitulation négociée le 20 décembre 1813 à Lörrach, le général suisse Wattenwyl retira sans coup férir sa petite armée qui aurait dû protéger la neutralité, et à partir du 21 décembre, 100 000 Autrichiens et 30 000 Bavaois passèrent en quelques jours sur territoire suisse à Bâle, Rheinfelden, Laufenbourg et Eglisau. Il ne s'agissait pas seulement de traverser aussi rapidement que possible la Suisse ; ce pays jusqu'au Léman était considéré en lui-même comme un important objectif. La grande poussée devant se produire de Berne par Pontarlier sur Besançon, toutes les colonnes purement autrichiennes furent dirigées sur Berne et Bienne. Après coup seulement on choisit comme but de l'armée principale le plateau de Langres et l'attaque fut portée plus au Nord dans la direction de Bâle, vers Vesoul ; c'est pourquoi trois des cinq colonnes qui avaient pénétré dans la Suisse en furent retirées vers le Nord en passant par Porrentruy. Ces trois colonnes, autrichiennes, 35 000 hommes, formèrent le centre de l'armée principale ; les gardes et les réserves prussiennes et russes marchaient à leur suite comme réserves. Les Bavaois et les Wurtembergeois devaient, avec un corps d'armée russe, couvrir à l'aile droite le flanc du centre, en assiégeant Huningue et les autres forteresses d'Alsace. L'aile gauche, 30 000 hommes placés sous le commandement du prince héritier de Hesse-Hombourg, devait s'avancer par Neuchâtel contre Besançon. Le lieutenant-général Bubna eut la tâche spéciale de marcher par Lausanne sur Genève et d'envoyer une colonne mobile dans le Valais, pour s'emparer du Grand Saint-Bernard et du Simplon. Le 30 décembre Bubna fit son entrée à Genève, après que les Français eurent quitté la ville, qui leur avait du reste fait clairement entendre qu'elle n'avait pas la moindre envie de se faire bombarder pour Napoléon. Le même jour la colonne mobile de Bubna, sous les ordres du colonel Simbschen, se trouvait déjà à Sion, tandis que des postes autrichiens occupaient le Grand Saint-Bernard et le Simplon.

Après que les gardes et les réserves russes et prussiennes, 32 000 hommes, sous les ordres de Barclay de Tolly, eurent déjà commencé, dans la nuit du 30 au 31 décembre, à passer le Rhin à Bâle, et que le général russe eut fait son entrée à Bâle pour s'avancer à la suite du centre de l'armée principale, l'avance de l'armée russe fut retardée par le désir du tsar de traverser le Rhin en personne,

à la tête de sa garde, le 13 janvier, jour de l'an russe. Jeudi, le 13 janvier 1814, les Bâlois jouirent du spectacle de voir l'empereur François d'Autriche, ayant à sa gauche l'empereur de Russie, à sa droite le roi de Prusse, traverser à cheval leur pont du Rhin, au son de toutes les cloches, et les 30 000 hommes de la garde et de la réserve défilèrent devant eux sur la place Saint-Pierre. Avec les trois monarques parut toute leur suite de princes, ministres, diplomates et fonctionnaires, parmi eux le futur roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, son frère Guillaume, le futur empereur d'Allemagne, le prince de Metternich, Lord Castlereagh, le chancelier d'État Hardenberg, le baron de Stein, Guillaume de Humboldt, etc., et puis aussi les délégués envoyés par la Diète pour saluer les souverains, tous les députés des cantons, des villes et des pays qui espéraient hâter la réalisation de leurs vœux par des audiences. Le séjour des monarques à Bâle dura dix jours entiers. En même temps avait lieu le siège de Huningue par 10 000 Bavaois et Autrichiens (du 22 décembre 1813 au 13 avril 1814), avec ses différents bombardements, auxquels répondait parfois la ville dans la direction de Bâle, à la grande terreur des habitants. Genève aussi courut un moment le danger d'être châtiée pour avoir abandonné Napoléon, dont les généraux contraignirent Bubna, qui s'était avancé jusqu'à Lyon, à se retirer et l'enfermèrent à Genève. Grâce à la formation d'une « armée du Sud » autrichienne de 40 000 hommes qui devait dégager l'aile gauche de l'armée principale, l'avance des Alliés à travers la Suisse prit de nouveau des proportions importantes, jusqu'à ce que les défaites d'Au-gereau sur la Saône forcèrent celui-ci à évacuer Lyon, et les généraux placés sous ses ordres à abandonner leurs positions près de Genève.

Après l'abdication de Napoléon, le grand flot humain fut dirigé pendant la retraite des Alliés dans d'autres voies, avec l'intention évidente de ménager la Suisse. Seul Bâle fit exception par sa situation sur la grande route stratégique, jusqu'au moment où la ville fut délivrée en juin du cauchemar qui avait pesé sur elle depuis sept mois. Comme l'avance des Alliés, leur retraite fut aussi accompagnée de visites de souverains en Suisse. L'impératrice Marie-Louise passa avec son fils par Bâle, Schaffhouse et Zurich, son père l'empereur François par Bâle et Schaffhouse, pour se rendre en Autriche. Le roi Frédéric-Guillaume III rendit visite à sa principauté de Neuchâtel qu'il venait de regagner et se rendit sous le nom de comte de Ruppin à Berne et dans l'Oberland bernois et retourna en Allemagne par Zurich et Schaffhouse, dans le plus strict incognito. Le passage des Alliés par la Suisse n'a été, au point de vue militaire, qu'une promenade. Le prince de Schwarzenberg avait promis une « exacte indemnité » qui, au règlement final des comptes en 1818, ne s'éleva, il est vrai, qu'à peine au tiers des dépenses que les cantons, les communes et les particuliers avaient dû s'imposer pour le lourd fardeau du logement des troupes, de leur approvisionnement, des livraisons de fourrage et de véhicules pour les réquisitions. L'importation de la fièvre d'hôpital et de la peste bovine a été une conséquence grave du passage des troupes ; une autre plus grave peut-être, fut une tentative de contre-révolution : un émissaire de Metternich, le comte de Senft-Pilsach, d'accord avec les « intransigeants » (Unbedingte) bernois, avait provoqué l'abdication du gouvernement du canton de Berne, le 23 décembre 1813, l'abolition des actes de médiation de ce canton et le rétablissement de l'ancien conseil patricien des Deux Cents. Ce fut, pour la Suisse, le début d'une période de troubles intérieurs pénibles qui ne prirent fin que grâce à une décision du Congrès de Vienne. Le passage des Alliés eut toutefois cela de bon qu'il supprima d'un coup et pour toujours le protectorat que la France avait exercé sur la Suisse depuis 1798, d'une façon plus ou moins déguisée, ainsi que la domination française dans le Jura bernois, à Neuchâtel, Genève et dans le Valais et qu'il rendit possible le retour de ces territoires à la Confédération. Le danger passager d'une transformation du protectorat français en un protectorat autrichien, fondé sur la contre-révolution aristocratique, fut écarté par l'empereur Alexandre de Russie, qui s'éri-géa, sous l'influence de Laharpe, en protecteur des nouveaux cantons et empêcha une restauration de l'ancienne

Confédération des treize cantons avec leurs pays sujets et leurs alliés. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse renouvelèrent, le 25 mars 1815, leur alliance contre « l'ennemi et le perturbateur de la paix du monde » mis hors la loi, et exigèrent que la Suisse prît une part active à la guerre, malgré la neutralité perpétuelle qui avait été reconnue par le Congrès. Par la convention du 20 mai, elle se rattacha au « système » des Alliés et s'engagea à mettre sur pied une armée suffisante pour la protection de ses frontières et à empêcher toute opération entreprise de ce côté au détriment des Alliés. Par contre, les Alliés promirent de prendre en main les intérêts de la Suisse lors de la conclusion de la paix et de demander l'autorisation de la Diète en cas de passages de troupes à travers la Suisse. En effet, 54 000 Autrichiens de l'armée placée en Italie sous les ordres de Frimont traversèrent, à partir de la mi-juin, le Simplon, et 6000 le Grand Saint-

Bachmann et Castella décidèrent, le 20 juillet, de prendre le chemin du retour. Seule la brigade Lichtenhahn et Hess qui se trouvait à Bâle eut à remplir une tâche plus importante : forte de 5000 hommes elle prit part, avec l'artillerie lourde zuricoise, au siège de Huningue entrepris le 26 juin, par l'archiduc Jean, et contribua à la reddition de la forteresse, le 28 août.

En récompense de sa participation à la guerre pendant les Cent Jours la Suisse obtint dans le second traité de Paix de Paris le démantèlement de la forteresse de Huningue avec la promesse de la France de ne pas établir de nouvelles fortifications à trois heures de marche de Bâle ; la cession de Versoix à Genève, ce qui mit cette ville en contact territorial direct avec le reste de la Suisse ; l'abandon des villages de Savoie nécessaires au « désenclavement » du canton de Genève (zone libre près de Genève) et l'attribution de 3 millions sur les 700 millions d'indemnité de guerre, imposés à la France par les Alliés.



Entrée mémorable à Bâle et passage du Rhin par les trois monarches alliés. D'après une gravure de Heiz publiée probablement peu après l'événement dans un almanach, imprimé par Benno Schwabe. (Archives d'État, Bâle).

Bernard ; ils rencontrèrent le 21 juin, près de Saint-Gingolph et Meillerie, sur la rive sud du lac de Genève, les Français commandés par Dessain, qui se retira lentement devant des forces supérieures en évitant soigneusement toute violation du territoire genevois. Au nord, l'aile gauche de l'armée principale autrichienne traversa sous les ordres de Schwarzenberg, forte de 410 000 hommes, dans la nuit du 25 au 26 juin, le pont du Rhin à Bâle et s'avança, sans s'arrêter à Bâle, sur territoire français.

Le bombardement de Bâle que le commandant de Huningue, Barbanègre, s'était permis le 28 juin, motiva de la part du général Bachmann, commandant de l'armée confédérée forte de 40 000 hommes, l'envoi en France de 22 000 hommes, au commencement de juillet. Mais tandis que Bachmann et son chef d'état-major Castella désiraient pousser les opérations, la commission diplomatique de la Diète, qui fonctionnait comme une sorte de Conseil fédéral, adopta le point de vue que l'armée ne devait pas s'avancer plus loin en France que ne l'exigeait absolument l'intérêt de la Suisse ; elle résista également au désir des généraux en chef autrichiens qui voulaient disposer des Suisses pour le siège des forteresses de Belfort et de Besançon. L'armée suisse dut s'arrêter à la frontière de la Franche-Comté, où sa situation devint bientôt critique par suite des difficultés du ravitaillement, de sorte que

Enfin l'acte concernant la reconnaissance de la neutralité perpétuelle de la Suisse, rédigé par le Genevois Pictet de Rochemont sur un ordre secret de Castlereagh et de Capo d'Istria et que ce dernier fit passer pour son œuvre, fut signé par les cinq grandes puissances et recut la date de la seconde Paix de Paris, le 20 novembre 1815.

Au retour les empereurs de Russie et d'Autriche visitèrent de nouveau l'un après l'autre la Suisse. Le tsar Alexandre arriva à Bâle le 8 octobre, le 9 à Zurich, le 10 à Constance. L'empereur François atteignit Bâle le 9, visita Huningue le 10, fit une excursion à pied de Schinznach au bercail de la famille des Habsbourg et arriva le 12 à Zurich, d'où il se rendit le lendemain à Saint-Gall et à Bregenz. — Voir Burckhardt-Finsler : *Der Durchmarsch der Alliierten durch Basel* (dans *JSG*, 23, 1898). — Housseye : 1814, Paris 1888. — Housseye : 1815, Paris 1893. — v. Janson : *Gesch. des Feldzuges 1814 in Frankreich*, 2 vol. Berlin 1903-1905. — v. Lettow-Vorbeck : *Napoleons Untergang 1815*, Berlin 1904. — W. Gëchli : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* Vol. 2, Leipzig 1913. — W. Gëchli : *Die Verbündeten und die Schweiz. Neutralität im Jahre 1813*, Zurich 1898. — W. Gëchli : *Der Durchzug der Alliierten durch die Schweiz im Jahre 1813-14.* (*Nbl. des Waisenhauses*), Zurich 1907 et 1908, trad. par le capitaine Borrey : *Le passage des Alliés en Suisse 1813-*

14, Paris 1912. — Oncken : *Gneisenau, Radetzky und der Marsch der Hauptarmee durch die Schweiz nach Langres* dans la *Deutsche Zeitsch. für Geschichtswissenschaft.*, vol. 10. — E. Schlumberger-Vischer : *Der Reichensteiner Hof zur Zeit der Alliierten 1813-15*, Bâle. [W. EGESLI.]

ALLIÉS DES SUISSES (LES) (ZUGEWANDTE). Les pays alliés ou Alliés tout court formaient avec les cantons (Orte) proprement dits et les pays sujets ou bailliages, la Confédération suisse, telle qu'elle a existé jusqu'en 1798. Le caractère de ce lien étant très variable, une définition du terme Allié n'est pas facile. En dernière analyse, les Alliés sont les membres de la Confédération qui, étant unis par un traité permanent à l'ensemble ou à des parties de l'ancienne Confédération, jouissaient de sa protection et lui devaient leur appui militaire. Dans la liste suivante, qui ne tient pas compte de l'état antérieur à 1531, les noms sont classés d'après le degré de l'alliance : 1. Alliés des XIII cantons : les Trois Lignes grisonnes, le Valais, l'évêque de Bâle, Mulhouse (1515-1586), Rottweil (de 1519 jusqu'à la Guerre de Trente Ans). 2. Alliés d'un groupe de cantons : le couvent de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall, l'abbaye d'Engelberg jusqu'en 1618, Bienne, Rapperswil, Genève et Neuchâtel-Valangin, Mulhouse depuis 1856. 3. Alliés de cantons isolés : Gersau, de Schwyz ; les barons de Sax, de Zurich ; Payerne, la vallée de Moutier de Berne. — Voir : W. Echsli : *Orte und Zugewandte* dans *JSG XIII* 1888. [R. THOMMEN.]

ALLIKON. Voir ALIKON.

ALLINGES, d' ou de ALLINGIO. Famille noble du



Chablais tirant son nom de la petite ville d'Allinges près Thonon. Elle est connue depuis le X^e s. et posséda la seigneurie de Coudrée depuis l'investiture donnée par Pierre de Savoie à Béatrix, veuve d'Henri d'Allinges. Plusieurs membres de cette famille ont rempli des fonctions publiques à Genève et dans le Valais où les d'Allinges avaient de riches propriétés, surtout dans le

val d'Entremont, à Bourg Saint-Pierre, Liddes et Orsières. *Armoiries* : de gueules à la croix d'or.

A. Canton de Genève. — GUY ou GUILLAUME, vidomme et gouverneur du château de l'Isle pour le duc de Savoie de 1278 à 1282. — HUGUES, JEAN et GUILLAUME, chanoines de Genève en 1258, 1304 et 1316. — AYMON et JACQUES prirent part, en février 1309, au compromis entre les citoyens de Genève et leur évêque, Aymon du Quart. — JEAN, aurait été syndic de Genève en 1401. Lors de la conquête du Chablais par les Bernois, en 1536, les d'Allinges adoptèrent la foi réformée que plusieurs d'entre eux gardèrent lorsque la plus grande partie des habitants de cette contrée retournèrent au catholicisme ; ils habitèrent dès lors souvent Genève où ils possédaient entre autres le château nommé « de Coudrée » au haut de la rue Verdaine. — ISAAC, * 1654, fils de Bernard, fut le dernier représentant de la branche restée protestante. Les d'Allinges restés catholiques conservèrent de bonnes relations avec Genève ; c'est ainsi que Jacques, commandant du régiment de Montferrat, légua, en 1661, 500 écus à l'hôpital de Genève. [C. P.]

B. Canton du Valais. — RODOLPHE, vidame du duc de Savoie à Entremont et Saxon. — WILLERMUS et JEAN,

curés à Viège en 1290 et de 1305 à 1315. Dans la première moitié du XIV^e s., les terres des Allinges à Liddes passèrent par mariage à Gérard Borgeys, de Gex. — LOUIS, seigneur de Coudrée, frère de la reine Charlotte de Chypre, fut de 1453 à 1492 chanoine à Sion. Il possédait en même temps des canonicats à Lausanne, Genève et Lyon. — Les nobles Bernardi d'Allinges, qui pendant les XV^e et XVI^e s. étaient vidames de Vouvy, s'appellèrent dans la suite simplement de *Allingio*. De cette famille Bernardi, alias d'Allinges, sont issus plusieurs abbés de Saint-Maurice. Une branche de cette famille, dite du Boquis de Vouvy s'établit à Vincy (Vaud) vers 1600. — Rameau : *Le Valais historique*. [D. I.]

C. Canton de Vaud. Les d'Allinges possédèrent plusieurs seigneuries dans le Pays de Vaud. Guillaume acquit vers le milieu du XV^e s., par son mariage avec Françoise du Vernay, la coseigneurie de Saint-Martin du Chêne près Yverdon (que Jean vendit en 1514 à Nicod de Cojonay) et la seigneurie de Perroy. François Boniface épousa en 1535 Marguerite, fille unique de Louis de Colombier, qui, lui apporta les seigneuries de Colombier, Aclens, Vuillierens, Saint-Saphorin, Romanel, etc. — Voir Genève AE. — *Regeste genevois*. — Foras : *Armorial et nobiliaire de Savoie*. — Gal. *Not. gén.* II, 2^e éd. — Th. Claparède : *Une famille de Savoie amie de Genève*. — Galiffe : *Armorial genevois*. — Baulacre : *Journal Helvétique*, janvier 1747, et *Oeuvres*, XII, p. 122, Genève, 1857. — Borel d'Hauterive : *Annuaire de la noblesse française*, 1861, p. 124. — Martignier et de Crousaz : *DHV*. — Sordet : *Dict. mns. des familles genevoises*. — Gautier : *Hist. de Genève* II, p. 422, 495 ; VII, p. 75. — *d'Alinge*, broch. extr. du *Signal de Genève*, 1906. [C. P.]

An XVI^e s. vivait à Rolle une famille noble Troliet, dite d'Allinges. *Armoiries* : d'azur à la croix à double traverse d'or. — *RFG* p. 212. [M. R.]

ALLIO. Voir AGLIO.

ALLMËNDER. Voir AN DER ALLMEND.

ALLMANN. (C. Zurich, D. Hinwil. V. DGS). Dans sa *Chronique* II p. 121 Stumpf distingue déjà l'*Allman* ou *Aleman*, c'est-à-dire la chaîne de l'*Allmann*, du mont



La Täufelhöhle sur l'Allmann près Hohlenstein-Bäretswil (Hegi : *Das Tössstal*).

Alman qui a donné son nom à la chaîne de montagne. Il admet aussi comme indiscutable que ce nom provient des Alamannes. Par contre le Welschberg du Toggenbourg aurait formé la limite du territoire des Romans. On suppose que la chaîne de l'Allmann servait déjà en partie, au temps

des Romains, de frontière entre la Rhétie et l'Helvétie. Il est certain que, vers 850, elle séparait le Zurichgau, récemment fondé, de la Thurgovie. Toutefois comme on ne peut guère suivre le nom de la montagne au delà de Stumpf, l'appellation pourrait aussi venir de la ferme Allmann située au pied de la sommité de l'Allmann et elle aurait été donnée au sommet et à la chaîne; d'autre part, la ferme tirerait son nom de la famille Aleman que l'on trouve dans le canton de Zurich dès 1300. Dans la langue populaire, le sommet s'appelle aussi *Walmen*. Au pied de l'Allmann se trouvent les bains très anciens dits *Innere Gyrenbad* sur la valeur curative desquels on possède un rapport de 1618. — Une vaste caverne dans l'Allmann, près de Wappenschwil-Bäretswil, s'appelle « Hohlenstein » ou « Täuferhöhle »; on y a trouvé des traces d'ancienne habitation; on croit que des anabaptistes s'y seraient réfugiés. (Julius Studer: *Geschichte der Kirchgemeinde Bäretswil*, p. 73. C'est à tort que Dürsteler (*Geschlechterbuch* I, n° 72), Bluntschli (*Mem. Tig.* 1742) et Leu parlent d'un château-fort et d'une famille noble « von Almenberg » dans le comté de Kibourg et lui attribuent des armoiries qui ressemblent beaucoup à celles de la commune de Fehraltorf et à celles des seigneurs « von Almenshofen » près Donauschingen; la famille « von Almensberg » reçue dans la bourgeoisie de Saint-Gall, est originaire d'Almensberg (voir cet article). L'Allmann a donné son nom à l'organe des libéraux (Freisinnige) de l'Oberland zuricois de 1850 à 1870; cet organe s'appelle actuellement *der Freisinnige*. Un journal fondé par Guyer-Zeller (1882), le nouvel *Allmann*, a cessé de paraître en 1915. [H. MÖTTEL ET F. H.]

ALLMEN, JEAN VON, 1777-1814, fils d'un tourneur. Autodidacte, il commença d'abord avec son frère Henri à découper des services en bois; mais, en 1810, le bailli d'Interlaken, Thormann, lui apprit à sculpter d'après dessins. Bientôt les deux frères trouvèrent un écoulement facile de leurs produits auprès des voyageurs. Jean mourut des suites d'un accident. — *SKL* I, p. 22. — JEAN, 1818-1868, sculpteur sur bois, fils d'un menuisier de Lauterbrunnen. Il exerça le métier de son père à Gerzensee, se fixa en 1850 comme sculpteur à Berne et participa, en 1854 et 1856, aux expositions du Turnus suisses. Après avoir été contremaître dans l'entreprise de sculpture Wald à Hofstetten près Thoune, il travailla trois ans à Paris et vint s'établir à Hofstetten où il mourut. — *SKL* I, p. 23. — Allmen = Allmend (voir *SI* I 190). [E. B.]

ALLMEND (BIENS COMMUNAUX). I. **Définition.** Ce mot désigne la part du domaine communal restée indivise et provenant de l'antique communauté de territoire, de village ou colongère, en tant qu'elle est exploitée exclusivement ou au moins principalement par les ayants-droit de la commune et qu'elle n'est pas utilisée, ou ne l'est que passagèrement, pour satisfaire les besoins de cette dernière (voir dans la Bibliographie ci-dessous Miaskowski et Geiser).

II. **Noms.** L'Allmend se compose de prés, champs, bois, pâturages et cours d'eau; elle est désignée par les formules suivantes dans les documents latins, *pasqua*, *communia*. Dans les documents rhétiques, on trouve entre autres *ascuis* et *pasuis*, qui répondent à l'italien *ascoli* et *pascoli* et probablement à l'allemand *Wunn u. Weid*. Dans la Suisse allemande, on se sert des formules: *mit Grund und Grat*, *Holz u. Feld*, *Wunn u. Weid*; *allmeind*, *gemeinmarch*, *gemeinwerk*, *Ehaftige*, *Tribholtz*, etc. Dans la Suisse romande on trouve: *champois*, *communes pastures*, *pasquier*, *communaux*, *cumenne*, etc. Dans la Suisse italienne: *ascoli* et *pascoli*, *alpe* et *pascoli communi*, *communanza*, *pascolo commune*, etc.

III. **Evolution.** L'Allmend existe comme institution juridique au Moyen Age jusqu'à l'époque la plus récente dans toute la Suisse, ainsi que dans les vallées méridionales des Alpes. Partout où des peuplades germaniques s'établirent et où le droit germanique domina (Alémanes en général dans la Suisse allemande, Burgondes dans la Suisse occidentale, probablement Ostrogoths et Lombards dans les Grisons et dans le Tessin), le domaine commun est né des formes de la colonisation et de la vie agricole germanique et peut-être primitivement indo-européenne. Il est douteux que des institutions juridiques des populations gauloises (helvétiques) et rhétiques et des institutions romaines (*ager publicus*) aient con-

tribué également à la formation de biens communs.

A. **EPOQUE PRIMITIVE** (V^e-X^e siècles). On admet généralement que les familles et les communautés familiales germaniques (centeneries) occupèrent chacune un domaine limité par des frontières naturelles, le cultivèrent et l'exploitèrent. Ce domaine, la « marke » (*Mark*) formait le fondement économique et juridique de l'association de « marke » *Markgenossenschaft*, *Hundertchaft*, *Thalgemeinde*, *communitas*. La propriété privée était constituée primitivement seulement par la maison rustique et ses dépendances, et aussi par les vergers (latin: *virgulta*; français: *vergers*, *curtils*) et les jardins potagers, (allemand: *hanfbänden*; latin: *ochiae*; français: *ouches*, *oehes*, *chenevières*). Ces parties du domaine sont comprises dans l'enclos du village (*Dorfetter*) et dans les colonies avec métairies isolées, entourées de clôture; elles sont à *clot* (allemand: *eingefriedigt*, *ingeschlagen*; latin: *clausae*; italien: *chiosse*, *chiuse*). Dans le voisinage des habitations, le sol cultivable est divisé d'après les règles de la culture à assolement triennal en trois soles (allemand: *Zelgen*; latin: *araturae*, *zelgae*, *agriculti* et *inculti*, *terrae cullae* et *incultae*; français: *fins*, *finages*, *pieds*, *pièces*, dont chacune à tour de rôle reste inculte pendant une année (allemand: *brache*, français: *en jachère*, *en friche*). Chaque membre de la communauté avait dans chaque sole un terrain arable; les champs étaient morcelés (in Gemenglage) et le droit rural ordoonnait à chacun de cultiver dans l'un de ses champs des semis d'automne, dans l'autre des blés de mars tandis que le champ de la troisième sole devait rester en friche. Le fourrage nécessaire pour l'hivernage du bétail était fourni par les prés (*Wiesland*, *Matten*, *pratun*), etc.

Le reste du territoire de l'association de « marke » en tant qu'il n'était pas revendiqué pour une culture spéciale (par exemple la viticulture), était l'Allmend. De la forêt commune (*Allmendwald*), les membres de la communauté pouvaient tirer pour leurs besoins les bois de construction, de chauffage et de service et les feuilles sèches pour les litiers; ils y menaient les porcs, lorsqu'il y avait des glands et des faines (*Acherum*, *Eckerit*; *peschom*, *païsson*). Les terres communes découvertes servaient de pâturages pour l'estivage du bétail; le pâturage commun (*Allmendweide*) était agrandi par le fait que les terres en jachère, ainsi que les soles cultivées après la moisson et les prés après les foins étaient livrées au libre parcours, étaient « décloz » (*ausgeschlagen*, *dischiuso*). Le droit à l'utilisation de l'Allmend au point de vue économique et juridique, faisait partie des appartenances nécessaires (*legitima*, *ehaftige*) des différents biens de l'association de « marke ».

Le défrichement du territoire était continué par les « esserts » permis aux membres de la communauté en tant qu'ils ne portaient pas atteinte aux droits de leurs collègues. Les forêts vierges et contrées sauvages, n'appartenant à aucune association de « marke » étaient réputées propriété souveraine du roi; de là les donations royales de vastes territoires à des couvents ou à d'autres fondations religieuses. Dans la forêt vierge aussi, de nouveaux biens fonciers privés ou communaux (*novale*, *exartum*, *wilare*, *Neubruich*, *Rüti*, *G'rüt*, *Schwendi*, *Schwand*, *bifang*, *in/fang*) pouvaient être obtenus par défrichements ou occupation (*comprehensio*).

Telle était la situation jusqu'au X^e s. d'après les lois barbares (*leges Alamannorum* et *Burgundionum*) et d'après les chartes de l'abbaye de Saint-Gall. Au point de vue économique, la formation de grands domaines ecclésiastiques ou laïques n'apporta aucun changement. Les paysans installés dans le domaine gardèrent la jouissance de l'Allmend, même lorsqu'un grand propriétaire foncier avait acquis la plupart des métairies avec les champs et les prés attenants et qu'il les cultivait avec l'aide de serfs ou les faisait cultiver par des censiers libres. L'utilisation de l'Allmend était également nécessaire aux paysans libres et tributaires et aux serfs.

Au point de vue juridique, il est vrai, les propriétaires fonciers ecclésiastiques et laïques s'emparèrent, dans bien des endroits, du droit de disposer de l'Allmend, grâce à la juridiction inférieure (*twing und bann*, *districtus* et *bannus*) et grâce aux immunités dont ils jouissaient; ainsi les seigneurs devinrent propriétaires directs du domaine commun.

B. DU X^e AU XVI^e SIÈCLE, la formation de grands domaines se poursuit; mais les documents, plus nombreux à partir du XIII^e s., prouvent qu'au point de vue économique l'Allmend est encore exploitée par tous les paysans d'une communauté, qu'ils soient restés en majorité libres, ou que tous ou le plus grand nombre soient devenus censiers ou mainmortables. Les différences de classes primitives s'égalisaient dans chaque district juridique.

Tandis que dans le territoire d'une ancienne association de « marque » se forment les pays libres de Schwyz et d'Uri, pour lesquels l'Allmend est la base économique, dans d'autres contrées celle-ci est généralement la propriété de juridictions plus restreintes, de paroisses ou de communautés villageoises, *Uerten* dans l'Unterwald, *Tagwen* à Glaris, *Roden* dans l'Appenzell, *Bäuerten* dans l'Oberland bernois, *Bauernzünfte* dans le Valais, *pleivs* dans la Haute-Engadine, *Nachbarschaften*, *vicinantie*, *vicinanza*, etc., dans les Grisons et aussi *patriziati* dans le Tessin, *communes*, *quarts*, *fractions* dans le canton de Vaud, etc.

Le développement du droit au domaine commun est particulièrement influencé au point de vue économique jusqu'au XVI^e s. par l'accroissement de la population. Ce fait a les conséquences suivantes :

a) Défense, suivant les besoins des communautés, d'élever des clôtures dans l'Allmend. Les franchises d'Aarberg (1271) stipulent, par exemple, de même que celles de Berthoud (1316) que celui qui entourera d'une clôture et soustraira à la communauté un pâturage pourra être traduit devant l'avoyer par un autre bourgeois, obligé de faire enlever la clôture, et condamné à payer une amende au plaignant et à l'avoyer. Au Tessin, l'usage s'établit en maint endroit de permettre, avec une autorisation particulière de la commune (*commune* ou *vicinanza*, suivant les cas), d'entourer de clôtures des terrains communs et même de construire dessus. Mais ces bâtiments, moulins, foulerie, moulins à pilons, scieries, pressoirs, etc., sont-ils pendant un certain temps non utilisés, un autre membre de la communauté peut en prendre possession, contre paiement à l'ancien propriétaire d'une somme, fixée par estimation.

b) L'acquisition de terres communes par une longue occupation était déclarée impossible dans plusieurs coutumes des vallées tessinoises : de même, par exemple dans le « Coutumier et Plaict général » de Lausanne (1613). Dans d'autres contrées elle était rendue difficile par une prolongation du terme de la prescription. Dans les « articles » de Naters (1446) un terme de cinquante-six années est prescrit.

c) Par la mise à ban de certaines forêts au moyen d'ordonnances spéciales concernant l'exploitation des forêts et des pâturages, on cherchait à assurer d'une façon durable la productivité de ces terrains et la répartition équitable des produits. Ces ordonnances sont généralement citées dans les « droits et franchises », établis par les coutumes, les sentences arbitrales etc.

d) L'attribution de parties du domaine commun à des villages ou à des fractions de l'ancienne communauté domaniale est également une conséquence de l'accroissement de la population. Les franchises urbaines accordées, surtout au XII^e et au XIII^e s., par les seigneurs fonciers et les représentants de l'empire furent une cause importante de l'accroissement de la population. Le seigneur foncier ou le souverain qui voulait fonder une ville ou la peupler ou attirer des colons dans un territoire défini (Franchises de l'évêque Imer de Ramstein 1384 pour les Franches-Montagnes; les Walsler libres à Davos, etc.) promettait certaines franchises et certains droits. Parmi ces derniers il y avait en particulier le droit à une Allmend, désignée par le seigneur. Tandis que dans des villes dépendant uniquement de seigneurs fonciers, comme par exemple à Moudon en 1509 encore, le seigneur proclame hautement son droit de propriété sur le domaine commun, dans d'autres villes celui-ci est donné aux bourgeois qui l'utilisent et en disposent sans restriction. Comme les bourgeois des villes ainsi que les anciens cantons de la Confédération attachaient la plus grande importance à la liberté politique, le droit de jouissance du domaine commun n'était accordé qu'à ceux qui personnellement appartenaient à une bourgeoisie ou à un canton. Avec le développement

de la souveraineté des différents états, cette manière de voir devint si générale, que sous la pression des gouvernements elle s'imposa partout où des coutumes locales particulières différentes ne pouvaient être invoquées.

Jusqu'au XVI^e s. toutefois et au-delà jusque dans les temps modernes, les droits de jouissance du domaine commun ont revêtu des formes très variées. D'après von Wyss et Geiser on doit distinguer les formes principales suivantes : 1. Le droit à l'Allmend est attaché à la propriété foncière; seul celui qui possède une certaine quantité de terre peut prétendre au bois et au pâturage. Cette préférence devient un privilège, qui finalement pourra être acheté ou vendu, en dehors de la propriété foncière. 2. Le droit à l'Allmend est dépendant des foyers qui par là peuvent devenir *Ehofstätten* ou *Gerechtigkeitshäuser* (maisons auxquelles un privilège est attaché, etc.); généralement l'appartenance personnelle à la commune est dans ce cas nécessaire. 3. Dans les villes surtout, mais aussi en maints endroits dans la montagne et parfois dans les pays de plaine le droit à l'Allmend est strictement personnel. Celui qui veut se faire admettre au nombre des ayants droit à l'Allmend, paye une finance d'entrée. Des formes intermédiaires se développèrent ou des formes différentes se maintinrent dans la même contrée, surtout là où l'influence des autorités imposa aux anciennes communautés foncières (*Realgemeinde*) le devoir d'accorder aussi aux autres membres ou habitants de la commune le droit de jouir des domaines communs.

C. DU XVI^e SIÈCLE À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Les souverainetés nouvellement établies commencèrent à s'attribuer sous différents titres un droit de surveillance de plus en plus strict sur les communes et leurs propriétés (Allmend). Dans bien des endroits, par exemple dans l'évêché de Bâle, l'évêque s'arrogeait des droits régaliens sur les biens communs. Conformément aux nécessités économiques et politiques de l'époque, les souverains usèrent de leur autorité surtout pour restreindre les droits des propriétaires fonciers au profit des membres pauvres de la communauté pour lesquels ils exigeaient l'appartenance personnelle à la commune, telle qu'elle s'était développée dans les villes et dans les cantons libres. Les ordonnances dites de mendicité (décisions des Diètes de Lucerne du 30 mai 1491, de Bade du 30 septembre 1551 et du 6 juillet 1681, etc.), par lesquelles chaque localité, paroisse et commune était tenue d'entretenir ses pauvres, agissent dans ce sens de façon particulièrement efficace dans le territoire de l'ancienne Confédération, dans les bailliages et les pays alliés. Avec l'aide des autorités, on employa pour l'assistance publique la fortune représentée par les Allmends, en accordant un droit restreint de pacage et d'affouage à tous les bourgeois de la commune, en distribuant des terrains de culture pris dans le domaine des bourgeois, pour être exploités à vie ou pendant un temps déterminé, par la création de biens des pauvres au moyen des revenus des domaines communs et d'impôts pour les pauvres, etc. Les propriétaires, par contre, qui avaient été en possession de droits privilégiés à l'égard des domaines communs, reçurent en échange certaines étendues de forêts ou de pâturages, qu'ils se partagèrent en maints endroits dès le XVII^e siècle, sous forme de propriétés privées, ou qu'ils continuèrent à exploiter comme domaine commun d'un caractère généralement privé.

L'augmentation progressive de la population provoqua dans la bourgeoisie des villes et des campagnes la tendance de ne pas laisser s'étendre le cercle des bourgeois ayant droit à l'Allmend; par l'augmentation des finances d'entrée, on rendit toujours plus difficile aux nouveaux habitants l'obtention du droit de bourgeoisie et partant de la jouissance des domaines communs. D'autre part, de nouvelles formes d'exploitation commencèrent à s'introduire dans l'agriculture : la plus importante fut l'introduction progressive au XVIII^e siècle de l'affouragement du bétail à l'écurie d'une façon permanente au lieu du pacage dans les domaines communs, les jachères, les prairies privées et les champs après la récolte; en même temps fut introduite la culture des pommes de terre et de différentes plantes fourragères. L'emploi des méthodes nouvelles de culture provoqua peu à peu la suppression de l'assolement obligatoire, du droit de par-

cours dans les pâturages privés et les champs après la moisson et une exploitation plus intensive des terrains cultivables du domaine commun. Un partage du domaine commun en propriété privée ou tout au moins en jouissance privée s'imposait dorénavant.

D. ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. La tendance à partager l'Allmend dans la seconde moitié du XVIII^e siècle fut d'abord favorisée par les lois de la Révolution française. La première constitution helvétique, du 12 février 1798, établissait (article 13) qu'aucun immeuble même les biens des corporations et des associations, ne pouvait être déclaré inaliénable. Mais tandis qu'en France et dans les contrées de la Suisse actuelle réunies avant 1798 à la France (partie septentrionale de l'évêché de Bâle) le partage de l'allmend, sous la pression des autorités, avait fait des progrès (peu importants, il est vrai, dans le Jura bernois actuel), une loi française d'avril 1797 (2 prairial an V) défendit la vente ultérieure de biens communs, sans une loi spéciale. En Suisse le partage des biens communs avait d'abord été autorisé par une note du Directoire exécutif adressée en janvier 1798 (15 nivôse an VI) à Mengaud, chargé d'affaires en Suisse; des partages fictifs des domaines communs parmi les bourgeois eurent lieu en plusieurs endroits; des « sociétés de bourgeois » nouvellement formées continuèrent à exploiter le domaine commun. En juillet 1798 (9 messidor an VI) le Directoire annula l'autorisation de partage, contenue dans la note adressée à Mengaud, pour les territoires réunis à la France. Pour le reste de la Suisse, la loi fédérale du 13 février 1799 (art. 13) établit qu'aucune commune n'était autorisée à partager son domaine commun avant la promulgation de la loi qui devait régler en détail le mode de partage. Les corporations bourgeoises gardèrent leurs biens et les biens des pauvres avec l'obligation d'entretenir les indigents. Les communes devaient admettre chaque citoyen suisse à la jouissance des biens de la corporation et des pauvres, pourvu qu'il payât un certain droit d'entrée dans la commune et établit son domicile dans le domaine communal. La loi du 15 décembre 1800 sur le partage des biens communs et des forêts n'admet au partage que les biens communs « qui sont attribués en partie ou à quelque titre spécial à une propriété privée ou pour lesquels les droits de jouissance sont définis et irrévocablement établis », c'est-à-dire les Allmend des anciennes communautés foncières, par opposition aux biens des communautés bourgeoises personnelles.

La constitution adoptée le 24 octobre 1801 par la Diète helvétique de Berne établit (§ 23) que la surveillance des biens des églises, des écoles, des communes et des pauvres et l'assistance publique devaient dépendre de chaque canton, mais pour le reste, le § 26 posait à nouveau le principe qu'aucun bien foncier ne pouvait être déclaré inaliénable.

La souveraineté cantonale fut de nouveau renforcée par l'Acte de Médiation (1803); la seconde constitution helvétique du 2 juillet 1802 avait déjà attribué l'administration des communes aux cantons.

E. DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, l'organisation des anciens biens communs n'a subi aucun changement essentiel ni général, les mêmes influences continuant à agir. Les biens communs, propriété des corporations, les communes bourgeoises ou mixtes, sont attribués aux différents ménages des ayants-droit, pour être exploités et cultivés pendant un temps plus ou moins long, sauf les forêts et les alpes. Les alpes sont occupées en commun ou affermées au profit des corporations auxquelles elles appartiennent. Le pâturage commun, au sens ancien de pacage d'été de tout le bétail, est devenu inutile, du moins dans la plaine par suite de séjour permanent du bétail à l'écurie, l'exploitation des forêts par les ayants-droit consiste en distributions de lots de bois de chauffage et de bois de service (Gaben, gaubes); dans les Grisons et dans le Tessin en particulier, mais autre part aussi, les ayants-droit ont des arbres fruitiers en propriété sur le domaine commun; dans les communes de Vezio, Mugena, Arosio, Cademario et Aranno (D. de Lugano) 21 000 châtaigniers par exemple sont (d'après Merz: *Die Edelkastanie*, 1919) propriété privée dans des domaines de patriciens. Dans

le Valais on désignait ces arbres fruitiers, privés, en terre bourgeoise sous le nom « arbres de fer ».

Le canton de Lucerne procéda de la façon la plus radicale et par la loi du 28 juin 1803 il prépara la voie au partage des domaines communs et aussi des biens des communautés personnelles. Selon R. Grüter 12 000 arpents de terrain ont été distribués et défrichés à la suite de cette loi. La loi révisée du 24 mai 1837 a eu pour but de protéger les forêts des corporations contre les dangers du partage. Malgré ces partages les associations corporatives lucernoises possèdent aujourd'hui encore 6210 ha. de terrains et de forêts.

Dans le canton de Berne le domaine des communes bourgeoises et autres est évalué par Geiser pour l'année 1903 à environ 100 millions de francs.

Le code civil suisse du 10 décembre 1907 (art. 59) maintient le droit cantonal pour les sociétés d'Allmends et autres associations semblables; on trouvera les ordonnances cantonales concernant les Allmends surtout dans les lois d'introduction cantonales du code civil ainsi que dans les lois communales et dans les innombrables règlements des communes et des corporations.

Bibliographie. Généralités. A. Heusler: *Institutionen des deutschen Privatrechts*, 1885, I, 262 ss. — Gierke: *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, 1868-81. — Fustel de Coulanges: *Le problème des origines de la propriété foncière (Revue des questions histor.)* 1889. — Lamprecht dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad, 2^e éd. I, p. 87: *Agrargeschichte*.

Pour la Suisse en général: von Miaskowski: *Verfassung der Land-, Alpen- und Forstwirtschaft*, 1878. — Du même: *Die Schweiz. Allmend* 1879. — E. Huber: *Geschichte des schweiz. Privatrechts* IV. — F. v. Wyss: *Die schweizerischen Landgemeinden* 1892. — K. Geiser dans le *Handbuch der Schweiz. Volkswirtschaft* de Reichesberg 1903: *Allmende*. — C. Hilty: *Essentielle Vorlesungen über die Helvetik* 1878. — *SI* I, 190-192.

Pour les cantons: Berne: K. Geiser: *Studien über die bernische Landwirtschaft im 18. Jahrh.* dans le *Landwirtschaftliches Jahrbuch der Schweiz* 1895, 9. — H. Rennefahrt: *Die Allmend im Berner Jura* 1905. — L.-S. von Tschärner: *Rechtsgesch. des Oberrheinthal* 1908. — Glaris: Stüssi: *Geschichte des Glarner Land- und Tagwenrechts* 1912. — Les Grisons: H. Moosberger: *Die bündnerische Allmende* 1891. — E. Branger: *Rechtsgesch. der freien Walser in der Ostschweiz* 1905. — Lucerne: R. Grüter: *Die lucernischen Korporationsgemeinden* 1914. — Graf: *Aufteilung der Allmend in der Gemeinde Schöt* 1890. — Saint-Gall: Heeb: *Die Genossengüter im Kt. St. Gallen* 1892. — E. Gmür: *Rechtsgesch. der Landschaft Gaster* 1905. — Schwyz: Felber: *Die Allmenden des alten Landes Schwyz* 1901 (*Festschr. der geogr.-ethnogr. Gesellsch. Zürich*). — M. Reichlin: *Die schwyzerische Oberallmende bis zum Ausgang des 15. Jhs.* 1908. — Thurgovie: Pupikofer: *Geschichte des thurg. Gemeindegüter, in besond. Beziehung auf die Zweckbestimmung der Gemeindegüter (BVG Thurg. XVII)*. — Unterwald: Heusler: *Die Rechtsverhältnisse am Gemeinland in Unterwalden (ZSR X, 44 ss.)*. — Omlin: *Die Allmendcorporationen der Gemeinde Sarnen (Gfr. 68)*. — Uri: K. Huber: *Die Allmendgenossenschaftskorporation Uri in ihrem Verhältnis zum Kanton und zu den Gemeinden*. — Dr. F. Schmid: *Die Allmendgenossenschaft im Lande Uri. Schweiz. Juristenzeitung* 1909. — Vaud: Boyve: *Diction. ou explic. des termes du coutumier du Pays de Vaud* 1766. — Kovalewsky: *Umriss einer Geschichte der Zerstückelung der Feldgemeinschaft im Kt. Waadt* 1877. — Zoug: K. Rüttimann: *Die Zugerischen Allmendcorporationen* 1904. — Zurich: Ed. Eichholzer: *Ueber die Stellung der Tauer nach den Rechtsquellen des Kts. Zürich (Zeitschr. der Savigny-Stiftung 38.)* — E.-A. Kündig: *Die Zürcher. Zivilgemeinden* 1917. [Dr H. RENNEFAHRT.]

ALLMEND (THUNER). Voir THOUNE.

ALLMENDINGEN (C. Berne, D. Konolfingen, Com. Rubigen, V. DGS). Village sur la route Berne-Thoune. Les vieux documents pour les deux villages de ce nom portent presque sans exception *Alwandingen* (depuis 1240; FRB II et III), ce nom vient donc de la famille bernoise Allwand (voir ce nom): près des gens de l'Allwand.

Il y existait au Moyen Age une famille von Alwanden habitant probablement la tour fortifiée qu'au XVI^e s. Thomas Schöpf appelle *arc disruta* et qui était encore debout vers 1750. En 1250 Arnold d'Alwanden vendit au couvent d'Interlaken des biens sis dans ce village. Un Rodolphe d'Alwanden, chevalier et ministériel, paraît comme témoin entre 1240 et 1254. Son fils Henri donne en 1256 au couvent de Köniz un champ qu'il possédait à Allmendingen, pour le repos de l'âme de son père et de la sienne. Les maisons religieuses de Münchenbuchsee (1260) et Fraubrunnen (1299) y avaient des propriétés. En 1623 Gaspard de Graffenried était seigneur justicier à Allmendingen. Son fils, Jean Ulrich, donna le village à son gendre Albert de Graviseth qui le possédait encore en 1696. Après lui il passa en 1730 au futur avoyer Isaac Steiger dont le fils François-Louis reconstruisit le château et prit le titre de seigneur d'Allmendingen. Depuis 1806, ce château est la propriété de la famille de May qui s'appela alors May d'Allmendingen. Outre ce petit château portant la date 1607, type d'une ancienne maison de campagne bernoise avec tourelle d'escalier originale, nous rencontrons dans la localité d'autres spécimens de constructions campagnardes bernoises. Notons aussi l'enseigne de l'auberge, un travail exquis de fer forgé. — Stettler : *Topographie* (Mns Bibliothèque de la ville, Berne). — Jahn : *Chronik...* p. 65. — Jahn : *Der Kt. Bern*, p. 397. — A. Kieser : *Berner Landsitze*, p. 8 avec vue. Genève 1918. [E. B.]

ALLMENDINGEN (G. Berne, D. Thoune, Com. Strättligen, V. DGS). Village sur la route Thoune-Allmendingen, devenu durant ces dernières années le quartier des fabriques de Thoune avec un accroissement important de la population, environ 1000 habitants. Fut une colonie romaine importante. En 1824-1825, on découvrit dans l'Alchenmatten cinq petits bâtiments disposés par ordre de grandeur et tout auprès, une vasque en granit posée sur un socle élevé, un pavement de briques et le piédestal d'une statue. Ailleurs, on a mis au jour des fragments d'architecture et de statues en pierre, deux têtes (l'une est conservée au musée de Thoune) portant le bonnet phrygien, ainsi que deux fragments de bas-reliefs; ces derniers représentant un taureau et un porc, font penser qu'il y avait là un sanctuaire en l'honneur de Mithra. Parmi les objets en bronze, citons une tête de femme ayant de magnifiques ornements dans les cheveux (musée de Berne), six hachettes votives avec leurs inscriptions (C. J. L. XIII. 5158) *Jovi, Matribus, Matronis, Mercurio, Minervae, Neptuni*; puis des fibules, clochettes, etc. (musée de Thoune). Les 1200 pièces de monnaies qui y furent aussi découvertes, sont conservées au musée de Thoune et au musée historique de Berne; ce sont des pièces de cuivre et d'argent, allant du règne d'Auguste à celui de Constantin. — Voir *Der Schweiz. Geschichtsforscher* VIII, 1831, 430-436. — Jahn : *Der Kanton Bern* 253-257. — *Jahrb. des Hist. Mus. Bern* 1916, 65-66, 69-71. — En 1276 eut lieu un conflit entre Pierre de Schoren et le couvent d'Interlaken au sujet de propriétés à Allmendingen. En 1320 le prieuré de Därstetten y possède des biens. Le village, avec Schoren et Buchholz, était compris dans la seigneurie de Strättligen dont il partagea la destinée et passa avec elle à Berne en 1590. Le détournement de la Kander dans le lac de Thoune y amena de grands changements. En matière ecclésiastique, Allmendingen appartient jusqu'en 1536 à Scherzligen, et après la suppression de cette paroisse, fut incorporé à Thoune. Au Moyen Age, il y existait une chapelle. — Voir *FRB* 3-9. [E. SCH-R. et E. B.]

ALLO, P. Bernard, dominicain, * à Quintin (Bretagne) le 5 février 1873, professeur de théologie au séminaire syro-chaldéen de Mossoul (Mésopotamie) de 1900 à 1903, à la Faculté de Saint-Etienne, de Jérusalem, de 1903 à 1905 et, depuis 1905, professeur d'exégèse du N. T. à l'Université de Fribourg. Il est l'auteur d'articles de critique religieuse et d'exégèse et a publié aussi plusieurs ouvrages : *La peur de la vérité*, 1907; *Foi et systèmes*, 1908; *Le caractère moral de J.-C.*, 1910; *L'Evangile en face du syncrétisme païen*, 1910; *La Paix dans la vérité*, étude sur la personnalité de S. Thomas d'Aquin, 1911, etc. [F. D.]

ALLOBROGES. Peuple gaulois établi au Sud-Ouest

de la Suisse et occupant partiellement le canton de Genève, la Savoie et le Dauphiné, entre le Léman, le Rhône moyen, l'Isère et le pied des Alpes. Leur nom en grec *Ἀλλόβρογες*, en latin *Allobroges*, serait formé de deux radicaux celtiques *allo* et *brog* correspondant à étrangers (*alienigeni*). Nous ignorons leur pays d'origine; c'est probablement vers le V^e siècle avant J.-C., au cours des grandes migrations celtiques qui du nord de l'Europe se répandirent en Gaule et en Italie, que les Allobroges se fixèrent sur le cours moyen du Rhône, région primitivement occupée par les Ligures.

L'Allobrogie, qui au début de l'empire romain constituait le territoire de la colonie de Vienne, comprenait un vaste pays formant deux régions naturelles : l'une à l'Ouest vers le Rhône (l'Ile, d'après Polybe III 49) avec des plaines fertiles riches en céréales et en vins; l'autre à l'Est vers les Alpes, montagneuse et accidentée, couverte de forêts et de pâturages fournissant des bois et des fromages estimés. Au Sud et à l'Est, le territoire des Allobroges s'étendait jusqu'à l'Arly, affluent de l'Isère, et rejoignait le haut Léman à travers les montagnes du Chablais tandis que d'autres petits peuples gaulois occupaient les crêtes et les défilés des Alpes. A l'Ouest il s'étendait jusqu'aux environs de Lyon et de Valence et même comprenait quelques districts sur la rive droite du Rhône dans la région du Bugey et à l'Ouest de Vienne.

Nous ne pouvons qu'indiquer les faits saillants de l'histoire des Allobroges. Ils apparaissent pour la première fois dans les textes au début de la deuxième guerre punique; dans sa célèbre expédition, Annibal traversa leur territoire en 218 et reçut d'eux des vivres, des vêtements et des guides avant d'entreprendre le passage des Alpes. Un siècle plus tard les Romains, sur l'appel de Marseille, pénétraient à leur tour en Gaule transalpine et commençaient la conquête de la vallée du Rhône. Les Allobroges, clients des Arvernes occupant le massif central français, opposèrent une résistance désespérée aux progrès des légions romaines. Mais, vaincus en 122 et 121 sur les bords de la Sorgue à Vindalium et sur ceux de l'Isère par les consuls Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus, ils tombèrent sous le joug de Rome. Quintus Fabius Maximus, qui termina leur soumission, reçut en récompense le titre d'Allobrogicus.

L'Allobrogie, soumise dès ce moment à la république romaine, fit partie de la nouvelle province de la Gaule narbonnaise dont elle forma la frontière septentrionale. Les débuts de l'occupation furent pour les Allobroges opprimés par l'exploitation et la cupidité des fonctionnaires romains, une époque troublée et malheureuse. Ils protestèrent plusieurs fois à Rome, mais toujours sans succès, contre les injustes charges financières dont ils étaient victimes (Cicéron : *pro Fonteio*). Ce fut une de leurs ambassades qui découvrit en 63 à Cicéron les noms des complices de Catilina.

L'année suivante les Allobroges, poussés à bout, entreprirent sous la direction de Cactagnatus un vaste soulèvement contre Rome qui fut réprimé non sans peine par l'intervention militaire du préteur Caius Pomptinus.

Peu après, les Allobroges étaient menacés par l'invasion de leurs voisins du nord, les Helvètes, qui désiraient franchir le Rhône pour s'établir dans la Gaule méridionale. César arriva en 58 à Genève, citadelle la plus avancée des Allobroges, pour défendre la frontière romaine; il empêcha les Helvètes de traverser le Rhône et les força à se diriger sur les défilés du Jura. Les Allobroges furent dès lors les fidèles auxiliaires du conquérant des Gaules dans ses campagnes; les brillantes propositions de Vercingétorix ne réussirent pas à les détacher de la politique romaine.

Sous Auguste et ses premiers successeurs, les Allobroges, soumis à une administration plus équitable, subirent rapidement l'empreinte de la civilisation latine et adoptèrent la langue, la religion, les mœurs et institutions de leurs dominateurs. A cette époque, Vienne sur le Rhône, jadis simple centre agricole, devenue la capitale de leur Etat, reçut le titre de colonie, conférant aux Allobroges rattachés à la tribu Voltinia les droits et privilèges des citoyens romains. Le nom de Viennois remplace alors celui d'Allobroges dans les textes et documents

officiels. Sous les premiers siècles de l'empire, l'Allobrogie traversa la période la plus brillante et la plus heureuse de son histoire. Elle se couvrit de monuments, de temples et de routes, l'art et l'industrie prirent un brillant essor dans les principaux centres ou *vici* tels que *Cularo* (Grenoble), *Genava* (Genève), *Aquae* (Aix-les-Bains), *Beautay* (Annecy), *Augustum* (Saint Genis d'Aoste), etc. Vers la fin de l'empire, l'ancienne Allobrogie se partagea en trois cités, Vienne, Genève et Grenoble qui, lors des grandes invasions germaniques, furent pacifiquement occupées par les Burgondes.

Les Allobroges intéressent principalement la Suisse comme voisins des Helvètes et anciens occupants du territoire genevois sur la rive gauche du Rhône. Genève leur dut son nom, sa fondation sur la colline de Saint-Pierre et ses premières institutions publiques. Elle se trouvait sur une des routes impériales de Gaule en Italie, qui, de Vienne, gagnait le Grand Saint-Bernard; cette route traversait le Rhône à Genève pour pénétrer sur le territoire de la colonie équestre de Nyon et longer la rive droite du Léman.

Allmer et de Terrebonne : *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné*, Vienne 1875. — Hirschfeld : *Corpus inscriptionum latinarum* XII, p. 217 à 336. — Desjardins : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris 1876-93. — Ch. Morel : *Genève et la colonie de Vienne*, Genève 1888. — Garofalo : *Gli « Allobroges »*, Paris 1895. — Julian : *Histoire de la Gaule*, Paris 1908. — Emile Dunant : *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du musée épigraphique cantonal de Genève*, Genève 1909, p. 14. — Holder : *All-celt. Sprachschatz* I, p. 96-105. [J.-J. MONNIER.]

ALLOBROX. Voir ALIOD, Claude d'.

ALLOLO, DE BISSONE. Artiste, qui le 4 octobre 1387 travaillait avec vingt-deux autres tailleurs de pierre de la région du lac de Lugano à la construction du Dôme de Milan. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. [Dr C. T.]

ALLONDON (L') (C. Genève. V. DGS). Affluent de droite du Rhône. Dans la limitation du 26 décembre 1752, forme la frontière entre le mandement genevois de Peney et le Pays de Gex. Cette délimitation a été maintenue et confirmée par le procès-verbal du 20 juillet 1825. Voir Genève AE. — *Rec. des Lois* n° 82. — *Regeste genevois* n° 1360, 1549. [H. D'A.]

ALLSCHWIL (C. Bâle-Campagne, D. Arlesheim. V. DGS). *Atmswilre* vers 1188, *Atmswilr* 1250, *Atmeswilr* 1268, était déjà habité à l'époque romaine comme le prouvent les urnes, les monnaies et les autres objets qui ont été trouvés en 1674 en creusant l'étang d'Allschwil — qui semble avoir été un cimetière romain — et la source voisine de la Neuweilerstrasse, connue sous le nom de *Heidenbrünnlein*. Les Alamannes se sont fixés sur le vieil établissement romain. Des traces de l'époque franque dans le *sancti Hylarii akere* laissent supposer que le pays doit avoir été christianisé par les Francs. A l'origine, Allschwil appartenait au territoire du duc en Alsace (*ducatu Helisacensis*); plus tard il fut rattaché au Sundgau ou *Comitatus Utonis* (1^{er} juillet 1004). Henri II donna le village, les terres et l'église avec le Hardwald à l'évêque Adalbero de Bâle. L'église de Bâle consacrée en 1118 à Bartholomée et à Léonard fut dotée de riches biens dans le territoire d'Allschwil. Passagèrement Allschwil, domaine et église, fut engagé aux nobles d'Eptingen (11 février 1268), à Didier Munzer, de Bâle (1308-1323) et à Hanemann de Ramstein (15 mars 1373). En 1463, l'évêque apparut de nouveau comme possesseur du village, il le restera jusqu'à la disparition de la principauté. Après la guerre des paysans de 1525 les cinq communes du Birsegg, Rheinach, Therwil, Oberwil, Ettingen et Allschwil conclurent avec Bâle un traité de combourgeoisie sans l'assentiment de l'évêque et du chapitre de la cathédrale. Ensuite de quoi Allschwil passa à la Réforme en 1529. Le traité de Baden de 1585 amena le traité de combourgeoisie. Jusqu'en 1595, l'évêque Jacob-Christophe Blarer de Warensee ramena toutes les communes du Birsegg au catholicisme, excepté Allschwil qui, protégé par Bâle, résista encore pendant une génération. Au cours de la guerre de Trente ans, l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein, parvint à chasser le dernier pasteur et, le 16 mai 1627, la

messe y fut de nouveau dite. Le capitaine de cavalerie suédois Henri-Ernest Streiff de Taenstein réintroduisit le culte protestant dans l'été 1633; mais quand les Suédois partirent, le pasteur dut aussi quitter le village et pour toujours. Le printemps suivant, Allschwil souffrit des Suédois; le village fut pillé, douze maisons furent livrées aux flammes. En 1792, Allschwil se détacha de l'évêque comme les autres sujets de l'évêché et fit partie de la République Rauracienne. Depuis le traité de Vienne de 1815, Allschwil appartient au demi-canton de Bâle-Campagne. La vieille église, consacrée à Pierre et Paul fut remplacée en 1698 par une nouvelle. Elle est aujourd'hui propriété des Vieux-Catholiques. La paroisse catholique romaine s'est construite une nouvelle église. Depuis 1889, les protestants disséminés possèdent une chapelle à Neualschwil. — Voir BZ Bd IX p. 348. — J. Trouillat : *Mouvement de l'Histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, T. I. — ULB. — Marcus Lutz : *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel* Bd I p. 226 f. Bd III p. 366. — Karl Gauss : *Kriegsnöte im Baselbiet während des dreissigjährigen Krieges*. *Basellandschaftliche Zeitung* 1918 nos 289, 293, 299, 301, 306. — K. Gauss : BJ 1900. *Der Abschluss der Gegenreformation im Birseck*. [Dr K. Gauss.]

ALLWAND. Famille de la ville de Berne au XV^e et au XVI^e siècle. Il faut mentionner : — 1. GUILLAUME, membre de l'abbaye du Maure, exploite en 1473 la foulurie de Worblaufen. Membre du Grand Conseil en 1469-1495 et 1507-1513. Dans l'intervalle, habite Neuchâtel. Bailli d'Echallens en 1480-1485, de Grandson en 1486-1490. Pendant les troubles de 1513, il fut envoyé dans le pays de Vaud. — 2. NICOLAS, son frère, fut membre de l'abbaye du Lion (Mittellöwen) en 1475, siégea au Grand Conseil en 1470-1494. En 1492, il est tuteur de la veuve d'Adrien de Bubenberg. — 3. JEAN, fils de Guillaume, fut chassé en 1484 du priorat de Lutry; cette même année le Conseil de Berne lui donna une lettre (Wartbrief) pour une place de chanoine survivancier à Zofingue et, en 1489, il fut présenté comme chanoine du chapitre de Zofingue; il fut custode en 1507, prévôt de 1508 à 1510; jusqu'à la Réformation, en 1528, il fut chanoine. — 4. ULRICH, frère de Jean, fut chanoine à Interlaken. — 5. GUILLAUME, sœur d'Ulrich et de Jean, nonne à Dettlingen. — Archives de l'Etat de Berne : *Oster-, Missiven- u. Spruchbücher, Notariatsprot.* — Brunner : *Das alte Zofingen*. — JZB du chapitre de Zofingue. — *Stiftsurbar-Auszüge*, Mns de S. Ringier. [TH. GR. — E. B. et H. T.]

ALLWEG (C. Nidwald, Com. Ennetmoos. V. DGS). Hameau avec chapelle érigée à la mémoire du héros légendaire, Struthan Winkelried, qui tua le dragon. En 1640 un « Trachencapely », chapelle du dragon, y est mentionnée; toutefois, une autre petite chapelle, située audessous, dans le Drachenried, prétendait aussi commémorer ce fait. Toutes deux tombaient en ruine en 1664. En 1671-72, sur l'ordre de la Landsgemeinde, la grande chapelle actuelle fut construite et consacrée le 15 septembre 1676. Sur la façade étaient représentés le combat de Struthan contre le dragon et la mort héroïque d'Arnold de Winkelried à Sempach. Le 9 septembre, le sommet du col de l'Allweg fut la dernière étape de la résistance contre les Français de Schauenbourg. La chapelle fut alors réduite en cendres, mais reconstruite en 1805-08. La relation légendaire de la chapelle avec la famille Winkelried a sans doute un fonds de vérité, car c'est dans cette contrée qu'il faut chercher le berceau de cette famille célèbre (voir art. WINKELRIED). [DURER.]

ALMAGELL (C. Valais, D. Viège. V. DGS). En 1291 *de loco de Armentzelo* de Valerio (d'un notaire italien Gfr. II 426; en 1307 *Almenkel* et en 1390, *Almelkel* Arch. Valère, Min. V et VI). Com. politique qui avait sa chapelle déjà en 1488, paroisse en 1893. Elle est la plus reculée des quatre corporations formant la communauté de la vallée de SAAS (voir ce nom) qui possèdent encore des pâturages alpestres en commun. Habitants : 1798, 142; 1910, 243. Le parler populaire dit : *z'Amiggell* ou *In Amiggell* (*Amaggell*). Ce nom officiel Almagell serait peut-être une altération de *San Michele* ou en tout cas se rapporterait à *Michael* (*em*). [L. MR.]

ALMANACH (HELVETISCHER). Publié de 1799 à 1822 par Jean-Henri Fussli, chez Orell Fussli & Co à Zurich, cet almanach, fort recherché, compte 24 petits volumes

in-12, illustrés de cuivres, de costumes et de vues, par F.-N. König et H. Meyer, et de cartes par Scheurmann. Il contient principalement, et depuis 1805 exclusivement,

mens, sur un étroit plateau (Petit et Grand Schall), se trouvait l'ancien petit village de *Schall* (lieu d'origine de la vieille famille Schaller) dont tous les habitants furent enlevés par la peste qui éclata dans les Grisons en 1629-1630; il fut alors transformé en Maiensässe. — Voir Mohr: *Cod. dipl. Rät.* I n° 41 et 165, II n° 76. — Muoth: *Bündner Geschlechts- und Ortsnamen (Kantonsschulprogramm 1892-1893)*. — Sererhard: *Delineatio*, p. 23. — Lehmann: *Republ. Graub.* p. 209. — Nüscher: *Gotteshäuser*, p. 98, 99. — Muoth: *Emterbücher* (dans *JHGG* 1897). — *Regesten der Gem. Almens.* [R. v. P. et L. J.]



Helvetischer Almanach, 1802. Une noce chez des paysans suisses. Dessiné par F.-N. König, gravé par H. Lips.

des monographies historiques et topographiques sur les différents cantons. Ainsi: Berne, en 1802 et 1819, 1821 et 1822, par J.-R. Wyss; Zurich 1803 et 1814; Lucerne, 1804; Uri et Unterwald, 1805; Grisons, 1806; Schwyz et Zoug, 1807, par Charles Zay; Appenzell et Saint-Gall, 1808; Glaris, 1809, par Jacques-M.-D. Blümer; Fribourg 1810; Schaffhouse et Thurgovie, 1811; Tessin, 1812, par P.-Victor Ghirningelli; Soleure, par Rob. Glutz et Bâle, 1813; Vaud 1815, par Ph. Bridel; Argovie 1816; Genève, 1817, par J. Picot; Neuchâtel et Valangin, 1818, par Sandoz-Rollin; Valais, 1820, par Ph. Bridel. [H. B.]

ALMENHOFEN ou **ALMISHOFEN**, von. Voir Hugo, abbé de Rheinau.

ALMENS (C. Grisons, D. Heizenberg. V. DGS). Com. et vge jouissant de la parité confessionnelle, appartenait autrefois à la juridiction de Furstenuau. Ce nom, du romanche *Almén* ou *Dalmén*, s'écrivait autrefois *Luminnis* 926 (?), 1200, *Lumins* 1156, *Luminne* 1285, *Lumen* 1268, d'où sont sorties, par l'adjonction de la préposition *à, da*, les formes en *A*. Le nom n'a rien de commun, ni avec *Allmend* ou *Alemanni*, ni avec le latin *lumen* = lumière ou



lama = bourbier. Il se pourrait que *m* fût à la place de *v*, comme dans *hamanna* = français *chavanne*, italien *capanna*, ce qui permettrait de rapprocher *Almèns* du groupe LAVIN (voir cet article). Le 3 novembre 926 le roi Henri fait don à perpétuité à l'évêque de Coire de la localité de Luminin dans le Churgau. En 1200 on trouve mentionnés Albert et Maurice de Luminnis, ce qui ferait croire à l'existence d'une famille noble. Sererhard rapporte qu'un château aurait existé près du village dans les temps anciens. L'église, consacrée à Saint-André, appartenait à l'évêque qui possédait aussi à Almens quelques propriétés, des champs et des pâturages. L'introduction de la Réformation y rencontra une vive opposition. La vieille église dont Ulrich Reschli était le curé en 1510, fut cédée en 1690 aux catholiques pour cent écus de Philippe et l'évêque Ulrich VI de Mont construisit à ses frais l'église protestante actuelle. La paroisse d'aujourd'hui comprend Almens et Rodels. Le 13 novembre 1773 les cens fonciers qu'y percevait l'évêché et le chapitre des chanoines furent rachetés pour 910 florins et 3 couronnes, soit 845 florins 27 couronnes pour l'évêché et 64 florins 36 couronnes pour le chapitre. Les registres de paroisse datent pour Almens protestant de 1738, pour Almens catholique de 1765. A environ une heure au-dessus d'Al-

tribunal. Le 19 oct. 1296, l'abbé de Saint-Gall, Guillaume, le remet au camérier du monastère en qualité de fief du couvent (*curiam in Ulbrohsberg* *USIG* IV, nos 318 et 319). La coutume judiciaire date du 5 juin 1441. En 1525 un conflit s'éleva entre les gens d'Almensberg et leurs juges, ceux-là désirant avoir leur propre tribunal; les dix cantons décidèrent en faveur des habitants. Selon les ordonnances militaires de la Thurgovie de 1628, la juridiction d'Almensberg devait fournir 35 soldats. En 1633, les protestants du village se plaignent de ce que l'abbé de Saint-Gall n'entretienne plus de pasteur dans leur église paroissiale de Hagenwil. La paix de 1713 confirme aux protestants d'Almensberg (soixante personnes) le droit d'ensevelir leurs morts à Hagenwil. — Voir Pupikofer II 2, p. 215, 553, 570, 626, 743. [SCH.]

ALMENS PACH, HANS, de Ursel, près Francfort s. Main. En 1567, pasteur à Bischofszell, en 1571 à Seuzach (Zurich), d'où il se rendit dans les Pays-Bas. — Voir Sulzberger: *Biogr. Verz. der Geistl. d. Kts Thurgau*, p. 152. — Wirz: *Etat des Zürich. Ministeriums*, p. 164. — Dürsteler: *Geschlechterbuch*. [F. HEG.]

ALMER, CHRISTIAN, 1826-1898, guide alpin célèbre. Il naquit dans son village de Grindelwald, fit le Sonderbund en 1847, fut pendant un certain temps berger sur le Zäsenberg et inaugura sa carrière de guide en 1854, année célèbre par l'essor que prit l'alpinisme. Les années 1864 et 1865 forment l'apogée de sa carrière. La liste de ses ascensions, parmi lesquelles on compte de nombreuses premières, comprend des sommets et des passages dans les Alpes Maritimes, Cottiennes, du Dauphiné, les Alpes Graies, celles de la chaîne du Mont-Blanc, les Alpes pennines bernoises, celles du Tödi, de la Bernina, de la région de l'Orler et des Alpes orientales. Le 22 juin 1896, pour ses noces d'or, il fit avec sa femme l'ascension du Wetterhorn, son sommet préféré. — Voir *JSAC* 34, p. 199. [E. B.]

ALMERAS. Plusieurs Français du Dauphiné, portant le nom d'Almeras, s'établirent à Genève dès le XVI^e s. — 1. MAURICE-ABRAHAM (dit Alfred), 1783-1841, élève de Jérémie Arlaud, se voua avec sa femme, Anne Chappuis, à l'enseignement du dessin où tous deux réussirent brillamment. Il existe, en particulier, chez son arrière-petit-neveu, M. Emile Pigeon (Conches-Genève) des dessins, des peintures estimables, ainsi que son journal et divers manuscrits retraçant l'activité de l'auteur à Paris, ses relations avec Lamartine, à Chambéry, etc. — 2. ALEXANDRE-FÉLIX, 1811-68, fils du précédent, peintre également, fut membre du Grand Conseil (1845-60), l'un de ses vice-présidents, et député à la Diète, avec James Fazy, en 1848. — Voir Genève AE. — Covelle: *LB*. — *SKL*. — *Recueil des Lois* (Genève). [C. R.]

ALPEN (DIE). *Monatsschrift für Schweizer und allgemeine Kultur*; éditeur, Gustave Grunau, Berne. C'est la suite de la *Berner Rundschau*, 1906-1910. En 1914 les *Alpen* fusionnèrent avec la revue *Wissen u. Leben*. [E. B.]

ALPENPOST. Revue consacrée au développement du tourisme, des stations climatiques, de l'industrie de la montagne et tout particulièrement de l'alpinisme. Dès le tome II elle prend le titre de *Répertoire de l'alpinisme*, journal de science populaire. Éditeur, Walter Senn, Glaris 1871-73, Zurich 1873-74, sept volumes. [E. WÄLDER.]

ALPENPOST (NEUE). Organe spécial pour l'alpinisme, le tourisme, la balnéologie, l'hôtellerie, etc. 16 volumes, Zurich 1875-82. Elle fait suite à l'*Alpenpost*. [E. WÄLDER.]

ALPENROSEN. Parmi les almanachs et les agendas qui du XVIII^e au XIX^e s. reflétaient les différents courants littéraires, les plus importants, en Suisse, furent les *Alpenrosen*. C'est là qu'ont été publiées les poésies aimables, sans prétention et quelque peu bourgeoises et pastorales de la Restauration. Elles sont ainsi un témoignage important de l'époque, et encore aujourd'hui on les recherche pour leurs charmantes illustrations sur cuivre. Les *Alpenrosen* commencèrent à paraître en 1811 sous le titre suivant : *Alpenrosen, ein Schweizer Almanach* (depuis 1821 *Taschenbuch auf das Jahr 1811*; hg. von Kuhn, Meisner, Wyss u. A. (depuis 1826, Kuhn, Wyss, etc.) mit Kupfern von König u. A. Berne, chez F.-F. Burgdorfer, Leipzig, chez Fried. Aug. Leo (C.-G. Schmid). Le principal éditeur ju-qu'en 1830 fut J.-R. Wyss, et parmi les collaborateurs il faut encore citer : J.-C. Appenzeller; U. Hegner; J.-J. Schweizer; J.-M. Usteri; Baggesen; de la Motte-Fouqué; Jean Paul; A.-W. Schlegel; G. Schwab; W. Waiblinger. Suivant le genre des almanachs, les *Alpenrosen* contenaient surtout des poésies et d'innocentes nouvelles dans le goût de l'époque, souvent précédées d'un aperçu historique. L'illustration était due principalement à König, Lory, Freudenberg, Usteri, Vogel, Volmar, et gravée le plus souvent par Hegi. En 1830, Wyss mourut. Le titre fut alors modifié en *Alpenrosen; ein Schweizer Taschenbuch auf das Jahr 1831 besorgt von Schweizer Schriftstellern und Künstlern*, chez J.-J. Christen à Aarau, édité d'abord par A.-L. Follen et ensuite par Abr.-E. Fröhlich, qui s'occupa de la rédaction jusqu'en 1834 où cessèrent de paraître les *Alpenrosen*. L'époque de 1830 n'influe que médiocrement les *Alpenrosen*, car Fröhlich, pasteur et conservateur, y veillait. Les *Alpenrosen* ne parurent pas pour 1834-36 et 1840-47. En 1848 et 1849 parut chez Chr. Beyel à Zurich et Frauenfeld, une publication concurrente, éditée par J.-J. Reithard : *Neue Alpenrosen; eine Gabe schweizer. Dichter*. L'année suivante, les *Alpenrosen* reparaissent sous le titre : *Alpenrosen auf das Jahr 1850 hg. von A.-E. Fröhlich, Jer. Gotthelf, K. R. Hagenbach, Ed. Dössekkel, J.-J. Reithard, B. Reber*, etc. Aarau, J. J. Christen. Les premières années de cette seconde série de 1831 à 1839 contiennent encore de nombreuses illustrations (Disteli etc.) et, depuis 1850, un portrait gravé ou lithographié. Les collaborateurs sont en grande partie les mêmes que précédemment, parmi lesquels : A. Hartmann; Fr. Oser; K.-R. Tanner; H.-W. Wackernagel. — Voir Alfred Ludin : *Alpenrosen*, Diss. Zurich 1902. — J.-J. Hilty : *Alpenrosen*, Diss. Zurich 1914. — Rud. Hunziker : *Gotthelf u. Reithard*. Du même, la biographie de Reithard dans *Nbl. der Stadtbibliothek Zurich* 1912-14. [BLIESCH.]

ALPENZEITUNG (SCHWEIZER). Organe des sections allemandes du CAS, 11 volumes, 1882-93, Zurich, F. Schulthess. Lorsque la *Neue Alpenpost* eut cessé de paraître à la fin de 1882, la section Uto du CAS entreprit de publier bi-mensuellement en format réduit un organe pour relier les sections allemandes du club. La revue publia de nombreux récits de courses dans les Préalpes et d'ascensions dans la haute montagne, ainsi que des dissertations scientifiques, des rapports et des nouvelles des sections de la Suisse allemande. [D' E. WÄLDER.]

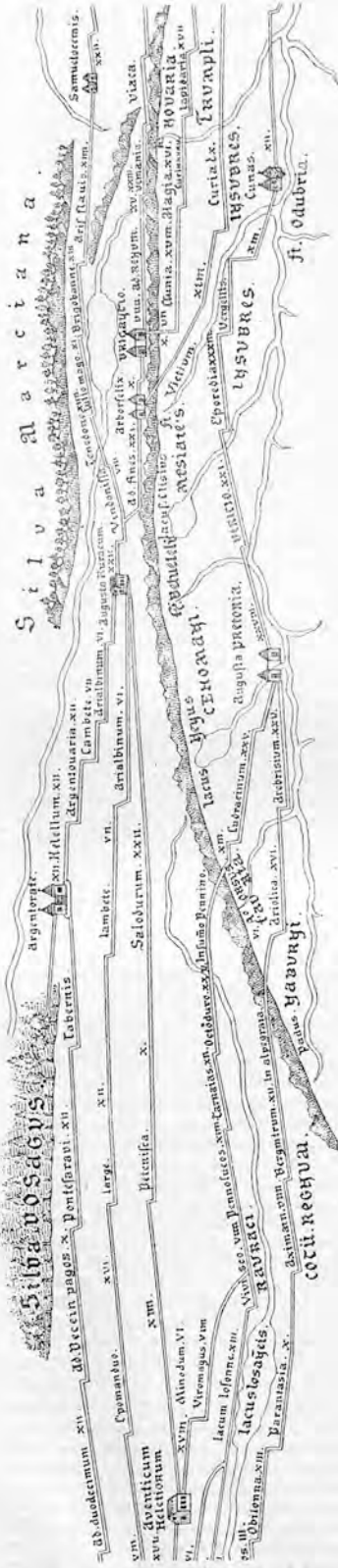
ALPES (LES). Arc montagneux qui s'étend, sur une longueur de 1200 km., de Savone jusqu'à Vienne. V. *DGS*. — Nous étudierons les Alpes sous les points de vue suivants :

1. Définition. Les Alpes en général; 2. Nom; 3. Division; 4. Population; 5. Prise de possession par les Romains; 6. Les Grandes Invasions et les migrations ultérieures; 7. Cols et routes alpestres; 8. Pâturages alpestres et noms de montagnes.

1. **Définition. Les Alpes en général.** — Dans le cours de cet article, nous emploierons le mot *Alpes* uniquement pour désigner les hautes chaînes de montagnes, qui ne sont qu'en partie susceptibles de culture et d'exploitation, et qui traversent notre pays de l'Ouest à l'Est, du Grand Saint-Bernard au Stelvio. Elles le divisent en deux parties inégales : l'une, région de collines et de plaines, orientée vers le Nord; l'autre, d'ailleurs pas entièrement suisse, tournée vers le Sud, et formée d'un réseau de vallées aboutissant à des lacs. Nous ne parlerons des *alpes*, c'est-à-dire des pâturages alpestres où, en général, le bétail ne séjourne qu'en été, que pour autant qu'elles sont mentionnées dans les plus anciens documents et ont une importance historique. De même, il ne sera question que des Alpes suisses, y compris cependant les versants tournés vers la France, l'Italie et l'Autriche. Du reste, il sera utile, en matière d'introduction, de parler des Alpes en général.

Bien que de la plaine du Pô, les plus hauts sommets des Alpes soient parfaitement visibles au lever ou au coucher du soleil par une journée claire, les Alpes, en tant que montagnes, n'ont attiré que fort tard l'attention des peuples méditerranéens. L'intérêt de ceux-ci ne pouvait être éveillé ni par l'état de barbarie qui régnait dans les contrées alpestres au moment où elles étaient encore indépendantes, ni par les forêts et les pâturages dont l'exploitation fut florissante après la conquête romaine, moins encore par la nature elle-même. L'influence que les Alpes exercèrent sur les Romains se borne à ceci qu'elles étaient un obstacle à la circulation et qu'il fallait trouver le moyen de le surmonter (Nissen).

2. **Nom.** — Ceci est confirmé par le fait que le mot Alpes ne s'est imposé que lentement pour désigner l'ensemble de l'arc montagneux qui entoure les pays situés au Nord de la Méditerranée. D'après Holder (*Altceltischer Sprachschatz* 1896, I, 107-108), ce nom serait d'origine ligurienne. Dès le début, il fut l'objet de malentendus. C'est ainsi qu'Hérodote écrit (*Histoires*, livre IV, chapitres 33 et 49) : « Du pays des Ombriens (Haute Italie et Italie centrale), deux fleuves coulent vers le Nord, le *Karpis* et l'*Alpis*, et se jettent dans l'*Istros*, qui traverse l'Europe, venant du pays des Celtes et de la ville de Pyrène ». Sans parler d'autres confusions grossières, ce passage prouve qu'au V^e siècle avant notre ère, les Alpes passaient pour un fleuve aux yeux d'un Grec d'Asie Mineure. Plus tard, le nom d'Alpes supplanta celui de *Rhipées* (*Ῥίπαι* ou *Ῥίπαια ὄρη*) qui désignait une chaîne légendaire de l'Europe centrale, au delà de laquelle habitaient les Hyperboréens (les Celtes). C'est également à nos Alpes que semble se rapporter le nom de *Hercynia Silva* (*Ἡρκενία ὄρη*), que l'on rencontre pour la première fois dans Aristote (*Météor.* I, 13, 19). César (*De bello gallico*, VI, 24, 25) l'appelle au versant septentrional des Alpes, du Rhin à la vallée du Danube; les auteurs postérieurs ont encore poussé cette Forêt hercynienne plus au Nord (Odenwald, Forêt de Bohême, etc.). « Le monde civilisé ne s'est, au fond, rendu compte qu'il y avait des Alpes que depuis 218 av. J.-C., c'est-à-dire au moment où Annibal les traversa; mais on n'en eut une connaissance un peu claire que du jour où Polybe décrit son voyage à travers les Alpes (151 av. J.-C.); nous ignorons d'ailleurs par quel col il passa » (Nissen). Le nom d'Alpes, dans son acception étendue de chaîne de montagnes, n'a été employé qu'au pluriel (*Alpes*, αἱ Ἀλπεις, τὰ Ἀλπεινὰ ὄρη, τὰ Ἀλλια, Ἀλλια), à une exception près cependant : les Byzantins disaient poétiquement ἡ Ἀλλιας. C'est de ce mot que vient le singulier *Alpis* auquel on ajoute *Cottia*, *Julia*, etc., et qui désigne un massif isolé ou un col. Il ne faut pas croire que les populations des Alpes, qui appartiennent au moins à trois souches linguistiques différentes, aient jamais compris sous un seul et même nom le territoire si étendu des Alpes. On peut considérer le nom de *Tauern* comme un nom partiel assez vaste si l'on réfléchit qu'il s'applique à une région qui, d'un massif mon-



Tabula Peutingeriana (883) : Itinéraire des routes romaines traversant l'Helvétie. D'après S. Bayer: Die Strassen der Schweiz.

tageux de l'Asie Mineure, s'étend à travers l'Okra (Birnbaumerwald) pays des Taurisques, jusqu'au pied des monts qui séparent la Gaule de l'Italie et où demeurent les Tauriens. Ce fut peut-être bien de Massilia (Marseille) que fut apporté, aux Grecs de la Péninsule Balkanique et de la Mer Noire, le nouveau nom qui remplaça ceux de Rhipées et d'Her-cynia.

L'étymologie du mot Alpes était déjà discutée dans l'Antiquité. Dans son Dictionnaire, Festus le rapproche du latin *albus* et du sabin *alpus*, et affirme : *Alpes a candore nivium dicte sunt, qui perpetuis fere nivibus albesunt*, anticipant ainsi sur la coutume moderne de voir surtout dans les Alpes l'éclat des neiges éternelles. En se basant sur l'*Énéide* et les *Géorgiques* de Virgile ainsi que sur le *Pharsole* de Lucain, les Scolia-tes, eux, écrivirent : *Gallorum lingua alvi montes Alpes vocantur*, donnant par là au mot Alpes le sens de hautes montagnes. Mais à ces théories qui font dériver ce nom de l'italique ou du celtique, s'opposent les faits suivants : En premier lieu, le nom fut, sans conteste, transmis aux Grecs et aux Romains par les Ligures de la Riviera, chez qui il remonte à une haute antiquité et a été également appliqué à l'Apennin ; de plus, ces Ligures, peuplade autrefois très répandue dans la Haute-Italie et le Sud de la France, parlaient un idiome

essentiellement différent du celtique et de l'italique. Une troisième hypothèse, qui me paraît meilleure, est soutenue par deux Byzantins. Eusthate écrit *Ἀλπεις = Κλεισοῦρα*. Le mot Alpes signifierait donc un barrage qui ferme une vallée et serait à rapprocher de l'allemand *Klausse*, *Klausenpass*, etc., mots dérivés du latin *clausura*. De même, Procope dans le deuxième livre de son histoire des Goths, dit en parlant des Pyrénées : « les habitants de ces montagnes ont coutume d'appeler Alpes (*Ἀλπεις*) un défilé (*τὴν ἐν στενοχωρία διόδον*). Ces explications concordent avec une notice médiévale qu'auparavant je ne réussissais pas à interpréter. On lit dans un acte de vente de Scopa, du 3 nov. 1305 : *Fortes viri de Faxola, possessores Alpīs Raxæ qui proparte suorum hominum, pro tota familia et habitantibus in dicta Alpe...* Il s'agit des comtes de Fassola dont le château s'élevait dans le val Sesia inférieur, à Rassa. Ce n'est certainement pas par hasard que ce document a été écrit dans une contrée qui se distingue par un mélange fort ancien de peuples et de langues. Du sens primitif qu'il avait dans une langue qu'on n'écrivait peut-être pas, et qui en aurait rendu assez exactement par barrière, verrou, ou par dos de montagne, croupe, le mot Alpes a facilement pu prendre dans la tradition des peuples civilisés, aussi bien la signification étendue de chaînes de montagnes que celle plus restreinte de pâturage alpestre, signification que nous traduisons toutes deux aujourd'hui par un seul et même terme, alors que le sens original s'est perdu.

Au reste, ces étymologies sont critiquables comme me le fait remarquer M. K. Stucki. En attendant une solution définitive, il suffit de mentionner le fait qu'en li-gure *alpis* signifie simplement *montagne* ; de là, il semble facile de tirer la double signification de *montagne* et de *pâturage de montagne*, qu'a aussi prise en Suisse romande le mot *montagne*. (Voir l'article ALBIS.) Le sens restreint de haute montagne couverte de neige est moderne, malgré l'étymologie fantaisiste de Festus qui veut faire dériver le mot Alpes du latin *albus*.

3. **Division des Alpes.** — Au commencement de l'ère chrétienne, les écrivains grecs et romains avaient déjà partagé les Alpes en divers groupes :

Alpes Maritimæ (Alpes Maritimes), du Var — formant la frontière entre l'Italie et la Gaule — à l'origine de l'Apennin, près de Savone et aux sources du Pô, au *Mons Vesulus* (Monte Viso).

Alpes Cottivæ, d'Embrun à Suse, ou du Monte Viso au Mont Cenis et au Grand Paradiso.

Alpes Graivæ, de ce dernier point au Petit Saint-Bernard et à Aoste à l'Est, et au Mont Blanc au Nord.

Alpes Poeninæ, du Grand Saint-Bernard au Simplon.

Alpes Rhaeticæ, qui commencent à l'Ouest en un point mal déterminé parce qu'on y a compris les Alpes tessinoises et celles des Grisons occidentaux — appelées aujourd'hui Lépointiennes, nom qui vient des Lépointiens et qu'on ne rencontre pas dans l'Antiquité — ainsi que le Massif du Gothard, le *mons Adula* de Strabon et de Ptolémée à l'Est, elles se prolongeaient par dessus le Brenner jusqu'à la Dreiherrnspitze.

Alpes Tridentinæ, se rattachant aux Alpes orientales à l'endroit où celles-ci commencent à s'étaler en éventail ; elles sortent d'ailleurs, en se développant vers le Sud, des limites que nous nous sommes fixées ; l'Antiquité comprenait sous ce nom les Dolomites du Tyrol méridional. Puis viennent, formant la frontière orientale de l'Italie, les *Alpes Carnicæ* (Alpes de Carniole), et les *Alpes Julivæ* (Alpes du Frioul ou du Karst) Elles encerclent le golfe de Trieste jusqu'à la baie du Quarnero, et complètent ainsi l'arc qui va de la Ligurie à Adria ou comme disaient les Romains, de la Mer Supérieure à la Mer Inférieure.

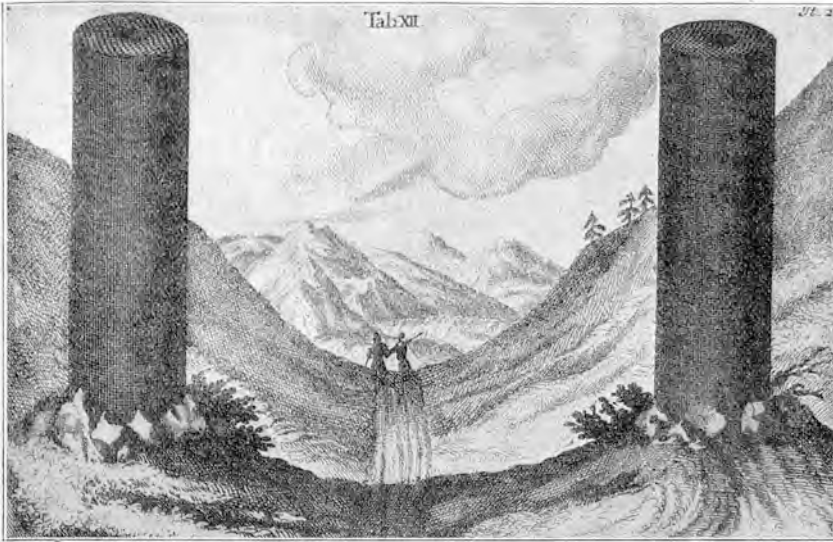
Rappelons que nous ne nous occupons que des groupes situés sur territoire suisse. Ceci dit, nous allons considérer les premiers habitants des Alpes et leur destinée.

4. **La population des Alpes.** — Les sciences naturelles, plus encore que l'histoire, ont établi récemment, avec une certitude presque complète, qu'une population homogène, parlant un même idiome, ayant une civilisation archaïque, dut se fixer à demeure dans les Alpes, de l'Albanie au Piémont, bien avant que les Celtes ou même les Germains n'y pénétrassent. On retrouve des traces de

cette antique civilisation dans diverses branches de l'activité humaine actuelle : dans la culture, dans la forme des ustensiles et des jouets, et jusque dans les coutumes religieuses ainsi que dans certaines fêtes, chez les popula-

suffit à démontrer l'invalidité de la théorie de Cassiodora (500 ap. J.-C.), d'après laquelle ce nom proviendrait de la forme en éventail ou en réseau (*retia*) des vallées qui convergent vers Coire. La science moderne rapproche le

mot *Retus* du nom primitif des Etrusques, *Ras-enna*; elle veut voir dans nos Rhétiens le noyau d'une peuplade répandue autrefois sur une grande partie de la plaine du Pô et des régions avoisinantes. Dispersés par l'invasion celtique du V^e s. av. J.-C., ces Rhétiens se seraient maintenus dans deux territoires isolés : dans la Toscane, au Sud-Ouest, et au Nord dans la plaine lombarde, à l'embouchure des fleuves alpestres. Le monument commémoratif de la victoire de la Turbie, près de Monaco (VII^e ou VI^e s. av. J.-C.), donne la liste des tribus rhétiennes soumises : les *Triumpilini* (du val Trompia, près de Brescia); les *Camuni* (du val Camonica); les *Venostes* (de la vallée de l'Adige); les *Venonetes* (du Rheintal); les *Suanetes* ou *Sarunetes* (des environs de Sargans ou, selon d'autres, du val Seriana); les *Rugusci* (du val Mesocco ou des bords du lac de Côme);



Colonnes romaines au col du Julier. D'après J.-J. Scheuchzer: *Itinera per Helvetiae alpinas regiones.*

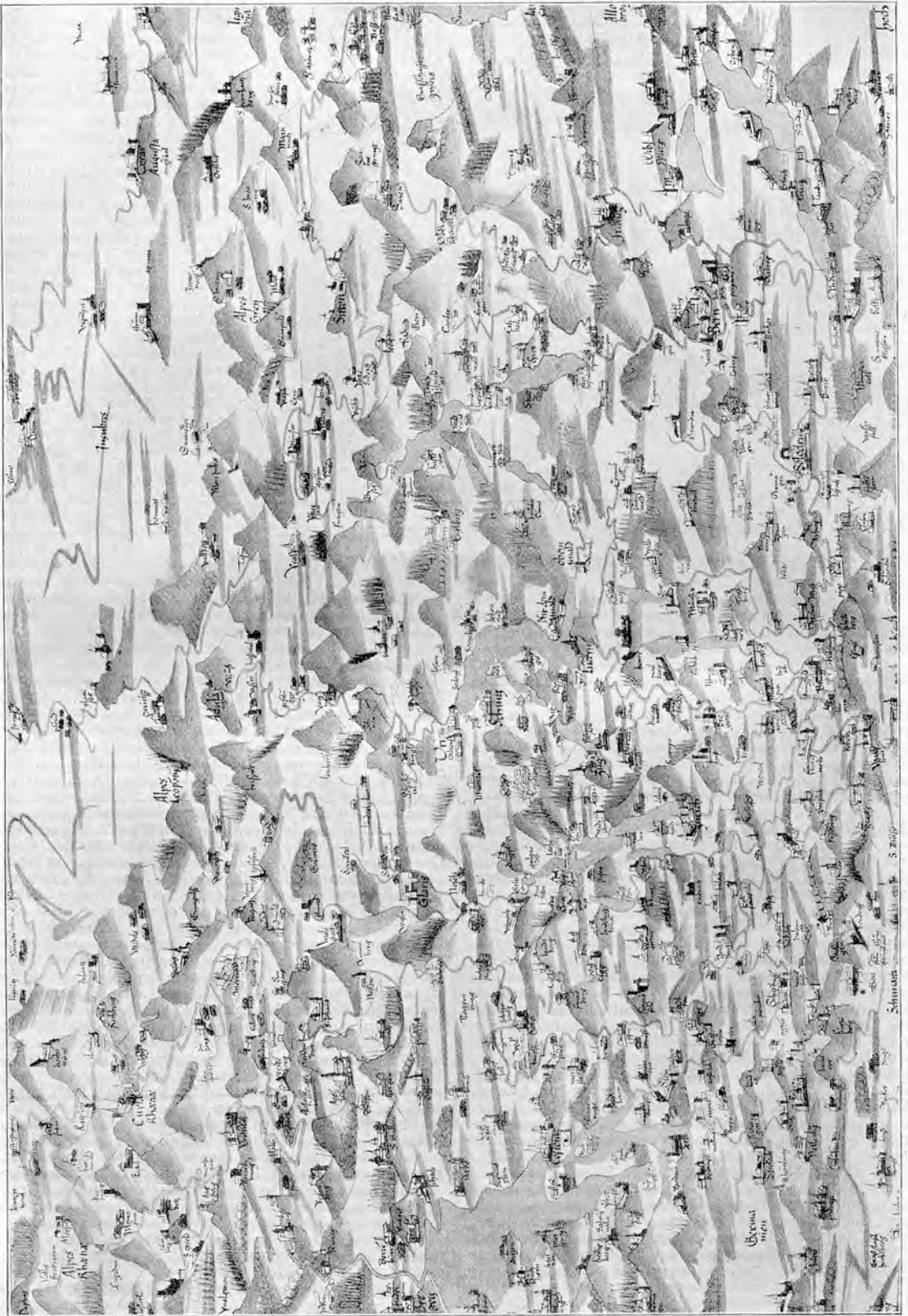
tions qui habitent des régions isolées des Alpes, comme Löttschen, Evolène, Arolla ou Somvix. Mais quel nom donner à cette population que les anthropologistes nomment *Homo alpinus*? On ne peut affirmer qu'une chose, c'est qu'elle se rapproche des Illyriens à l'Est, des Ligures et des Ibères à l'Ouest. Les renseignements que nous possédons sur l'idiome alpin nous sont fournis par quelques noms de lieux ou quelques particularités; c'est ainsi que le mot *lioba* ou *loba*, qui signifie vache, — et que le Ranz des Vaches du Pays d'Enhaut et de la Gruyère a mis en vogue — n'a été remplacé que fort tard dans les contrées de langue romane par le mot latin *vacca*; que dans la vallée de Löttschen, on appelle *lusa* une lampe de grès, mot qui, d'après Léopold Rüttimeyer, vient du celtibérique *lausa* = dalle. Les découvertes archéologiques, heureusement, nous renseignent amplement sur la culture des habitants des Alpes à l'époque préhistorique. Depuis le néolithique jusqu'à l'époque celtique et romaine, on trouve des traces de cette civilisation un peu partout : dans le Prätigau, le Domleschg, à l'Albula et au Splügen, dans les vallées de Vals et de Tavetsch, à la Gemmi, dans les vallées de Löttschen, d'Hérens et d'Anniérens, près de Schmidigenhauser dans la vallée de Binn, près de Reckingen dans la vallée de Conches, à Schallenberg sur Brigue, sur la Distelalp dans la vallée de Saas, aux Hubelwängen sur Zermatt, au col du Théodule, au Riffelhorn, sur les terrasses de Savièse, à Chandolin et à Salvan, dans les deux vallées de la Dranse et au Grand Saint-Bernard, dans la vallée du Trient jusqu'au col de Balme, et dans le val d'Iliez. Cette civilisation ne différait guère de celle du reste de la Suisse à la même époque. (D'après J. Heierli.) Quant aux peuples du début de l'époque historique qui portent des noms définis, nous pouvons, grâce aux renseignements confus d'écrivains antiques et aux interprétations d'Egidius Tschudi (1538), nous les représenter à peu près de la façon suivante :

Les RHÉTIENS (en latin *Ræti*) habitaient la partie orientale de notre pays et s'étendaient à l'Est jusque dans le Tyrol. Comme les noms de Gaulois ou de Germains, c'est un nom collectif : il ne devint populaire chez les Romains cultivés qu'après la soumission de l'an 15 av. J.-C. Le nom de *Rhétie* (*Rætia*) ne commença à être employé qu'à l'époque de l'organisation des provinces sous Auguste; il ne s'appliquait pas seulement à la Rhétie curiale. Ce fait

les *Calucones* (du val Calanca). Les *Mesiates*, de la région des *Campi canini* près de Bellinzona, qui apparaissent pour la première fois dans la *Tabula Peutingeriana* (393 environ ap. J.-C.) seraient également des Rhétiens si l'on en croit la forme de leur nom.

Les anciens auteurs sont unanimes à admettre que les LÉPONTIENS (*Lepontii*) étaient, à l'Ouest, les voisins des Rhétiens au massif du Gothard. Leur nom se retrouve dans la vallée de la Léventine, son origine reste obscure. Cherchant à expliquer le mot *Λεπόντιοι*. Pline déjà s'est livré aux plus extravagantes suppositions. Un bon connaisseur, Caton l'Ancien (170 environ av. J.-C.) les rapprochait des Taurins et des Salasses; il les considérait donc comme des Ligures mêlés d'éléments celtiques. D'après Ptolémée, leur capitale était Ossella; ils auraient donc habité le val d'Ossola et les vallées latérales. César (*De bello gallico* IV, 10) les place aux sources du Rhin; cependant comme il se fait une idée fautive du cours supérieur de ce fleuve qui, selon lui, coulerait vers l'Ouest, on peut se demander s'il n'a pas confondu le Rhin et le Rhône. Jusque tard dans le Moyen Age, le Gothard a été la frontière linguistique entre les Grisons, romans, et les Valaisans, allemands. Il est possible que les *Vibères* (*Uberi* ou *Viberi*), dont on retrouve le nom dans diverses inscriptions commémoratives de victoires, aient été une tribu lépontienne faisant place plus tard aux *Sédunois* de Sion, aux *Véragr*s de Martigny et aux *Nantuates* de St-Maurice à St-Gingolph, qui, sous des tribus celtiques. Il se peut fort bien que ces trois peuplades aient pénétré en Valais par l'Ouest, lors de la migration celtique dont nous avons parlé, peut-être lorsque les *Boiens* et les *Lingons* se dirigèrent vers l'Italie, en passant le *Mons Poeninus*, le Grand Saint-Bernard. Quant à dire par quel chemin l'élément celtique a pénétré dans les Grisons, où il domine presque, et dont on trouve des traces dans la langue et ailleurs, c'est tout à fait impossible. Les Germains n'ont atteint les Alpes qu'au moment des Grandes Invasions. Il est vrai que Gisi et Echsli pensent que le Valais a été habité par une population germanique avant l'arrivée des Celtes. Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de cette supposition qui repose sur des arguments tous critiquables.

5. La prise de possession des Alpes par les Romains. — Depuis le jour où les Romains ont commencé



Carte de la Confédération, par Conrad Tursi, 1495-1497. D'après les *Quellen zur Schweizer-Geschichte*, 1884.

à songer à l'Empire, ils ont considéré les Alpes comme le rempart le plus efficace pour l'Italie. Polybe (III, 54) le dit textuellement. Mais il a fallu du temps pour que le

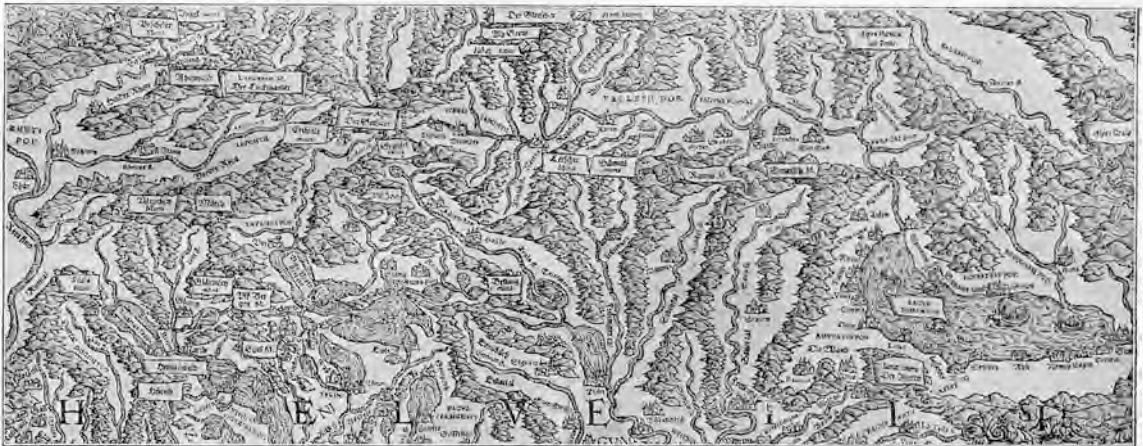


Carte du *Mons Jovis* dans le *Codex Liber Floridi Lamberti* de 1120. D'après l'*Annuaire du CAS*, 1905.

gouvernement reconnaisse la nécessité d'en protéger le flanc extérieur et d'établir un glacis avancé. La République se borna à repousser sur les cols des Alpes orientales les aventuriers gaulois qui essayaient de pénétrer en Vénétie, et de créer des routes sûres pour accéder aux nouvelles provinces, Espagne, Gaule Transalpine et Illyrie qu'il avait fallu gagner par eau dans les premières campagnes militaires. Après 80 ans de luttes, les Ligures des Alpes Maritimes furent si bien maîtrisés qu'ils tolérèrent, dans leur pays, une bande de terrain neutre large de 2 km. et demi où les marchands et soldats romains avaient libre passage. Dans l'Est, grâce au poste établi à Aquilée (182 av. J.-C.), il fut possible d'atteindre, à travers le Birnbaumerwald, la vallée de la Save, et de remonter même plus au Nord, jusqu'aux mines d'or des Taurisques en Styrie (*Noricum*) tant convoitées des Romains. Mais cela même provoqua l'hostilité des Salasses dans la vallée de la Doire Baltée, 43 av. J.-C. et la fondation de la colonie d'Eporédia (Ivrée) dès l'an 100 av. J.-C. ; les moyens employés

rapidement que la route qui longeait la mer, ce chemin les conduisait des sources du Pô aux territoires situés entre la Durance, l'Isère et la Drôme, territoires soumis dès l'an 121 av. J.-C. Cependant les populations qui habitaient dans les montagnes restèrent en fait libres et firent de fréquentes incursions — qui demeurèrent le plus souvent impunies — dans la plaine qui s'étendait à leurs pieds, malgré les représailles terribles exercées à l'occasion par les consuls, telles que l'anéantissement en 118 av. J.-C. des *Stœni* dans le Trentin, dont on raconte des choses effrayantes. En l'an 88 av. J.-C., les Rhétiens détruisirent Côme de fond en comble, n'épargnant même pas les femmes enceintes. Ce qui nous intéresse le plus, c'est l'essai tenté par César, qui chargea un de ses lieutenants, Servius Galba, vers la fin de l'an 57 av. J.-C., d'ouvrir la route des Salasses, par le Nord, dans le Valais. La chose paraissait faisable. César, en effet, avait l'année précédente battu à Bibracte les Helvètes qui se rendaient en Gaule, et qui depuis l'an 100 av. J.-C. étaient en possession du plateau suisse, entre le Jura, les Alpes et le Léman. Il les avait contraints à rentrer dans leur pays, dont il s'était emparé bien que le territoire n'ait été rattaché à la province gauloise que passablement plus tard. Mais la résistance des Séduois et des Vénètes fit échouer ce plan et après un combat à Octodurum (Martigny), Galba fut obligé de se retirer chez les Nantuates (Haute-Savoie) et les Allobroges. César ne renouvela pas sa tentative. Un de ses assassins, Brutus, fut contraint, en 42 av. J.-C., alors qu'il fuyait devant les triumvirs, de l'Isère en Italie, d'acheter son passage chez les Salasses et, encore ceux-ci maltraitèrent-ils un légat anonyme d'Octave.

L'Empire n'usa qu'alors des moyens énergiques. Après une première tentative, en 34 av. J.-C., les Salasses furent défaits, l'an 25, par M. Terentius Varro, plus par ruse que par force ; ils furent repoussés aussi loin que possible. Trois mille prétoriens furent envoyés dans la vallée supérieure de la Doire Baltée, et la colonie d'Augusta Praetoria (aujourd'hui Aoste), dont une porte commandait la route du Grand Saint-Bernard, l'autre celle du Petit Saint-Bernard assura d'une façon durable le passage. C'est de là que doit être parti, peu de temps après, l'expédition de M. Vinicius qui soumit définitivement les tribus qui peuplaient le Valais (Dio Cassius L III, 26). L'heure des Rhétiens avait aussi sonné. On ne pouvait tolérer plus longtemps leurs perpétuelles razzias dans la Gaule helvétique et chez les Boïens établis entre le Rhin et le Main, avec lesquels on venait de faire la paix. La défaite que leur avait infligée en 44 av. J.-C. L. Munatius Plancus,



Carte des Alpes, tirée de la « Chronique » de Stumpf, 1548.

n'amènèrent pas une paix durable ; les passages du Grand et du Petit Saint-Bernard restèrent fermés. Plus au Sud, la situation était identique : Pompée, en 77 av. J.-C., et César, en 58 av. J.-C., ne parvinrent à se frayer un chemin à travers les Alpes occidentales qu'en usant de ruse. Plus

le fondateur d'Augusta Rauracorum (Augst près Bâle) ne paraissait pas devoir produire un effet durable. L'an 15 av. J.-C. une révolte des Venones du Vinstgau et des Camones (*Camuni*) de l'Oglio fut le prétexte d'une expédition commandée par Publius Silivius ; ils furent com-

plètement défaits. Mais l'honneur d'avoir soumis définitivement les Rhétiens et les Vindéliens, revient aux deux fils de Livie, Druse et Tibère. Le premier, partant de Vérone, remonta la vallée de l'Adige, battit les tribus du Trentin, brisa la résistance désespérée des Breuniens (*Breuni*), au Brenner, des Genauni (*Genauni*) du val Genaun, et des Isarques (*Isarci*) à l'Eisack. Puis, repartant de Botzen et passant par la Reschenscheideck, il arriva dans la vallée de l'Inn, puis dans celle du Rhin, par l'Arlberg et le Wallgau (au moyen âge, *Vallis Drusiana*) ; il la descendit, tandis que derrière lui ses lieutenants brisaient les dernières résistances dans l'intérieur des Grisons, et rejoignit, à Bregenz, son frère Tibère. A partir de ce moment, les *Brixenets* ou *Brigantini* sont considérés comme réellement soumis. Tibère, lui, était venu de la Gaule cisalpine, il avait remonté le Rhin, — en passant, il doit avoir posé alors les fondements du *Forum Tiberii* (aujourd'hui Zurzach) et du camp fortifié de *Vindonissa* (Windisch près Brugg). — vaincu les Vindéliens dans un combat naval sur le lac de Constance, les avait repoussés au delà du Rhin et avait conquis leur pays jusqu'au Danube. En même temps, les dernières tribus libres des Alpes occidentales avaient été soumises, de sorte que tout le pays était pacifié. Dès lors les possessions de l'Empereur furent entourées d'une couronne de petits états vassaux gouvernés par des princes indigènes, — tel Cottius, qui donna son nom aux Alpes Cottiennes, — ou de districts montagneux dirigés par des préfets impériaux. Les frontières de l'Italie se trouvaient en fait placées, non pas sur la ligne de partage des eaux, mais seulement au pied des montagnes.

Nissen fait, au sujet des Alpes suisses et de leurs dépendances immédiates à l'époque romaine la remarque suivante : « Dans la vallée de la Doire Baltée, la marche d'Aoste s'étendait jusqu'au Grand et au Petit Saint-Bernard. Au delà, dans le Valais et la Savoie actuels, se trouvaient de petites provinces alpestres ». La *Vallis Pœnina*, qui s'étendait sur la rive Nord du Léman, jusqu'à Penne-locus (Villeneuve), peut-être même jusqu'à Vibisco (Vevey), et, sur la rive Sud, jusqu'à Saint-Gingolph, et à la Morgé, était réunie sous la même administration que la Rhétie, qui ne fut érigée en province que sous Tibère. Le fonctionnaire placé à la tête de ce département avait rang de chevalier, et portait le titre de *Procurator et pro legato provincie Rætiae et Vindeliciae et Vallis Pœninae*. Dans la partie orientale de ce vaste territoire, le Val Bregaglia, — qui tire son nom de la tribu des Bergalli, s'étendant jusqu'au Septimer et à la Maloja, et arrosé par la Maira, — fut rattaché au territoire de la ville de Côme, et par là même à l'Italie ; les vallées de Mesocco et de Poschiavo furent dans le même cas. De même la contrée dépendant de la ville de *Bergomum* (Bergame), avançant, depuis Auguste, assez loin à l'intérieur des Alpes. « La frontière italienne, dit Nissen, du côté de la Rhétie, coupait la vallée de l'Adige, probablement près de Partschins, un peu au-dessus de Méran, et la vallée de l'Eisack près du défilé bien connu du Klausen, en amont de Brixen. Ainsi la plus grande partie du Tyrol méridional devint italienne. »

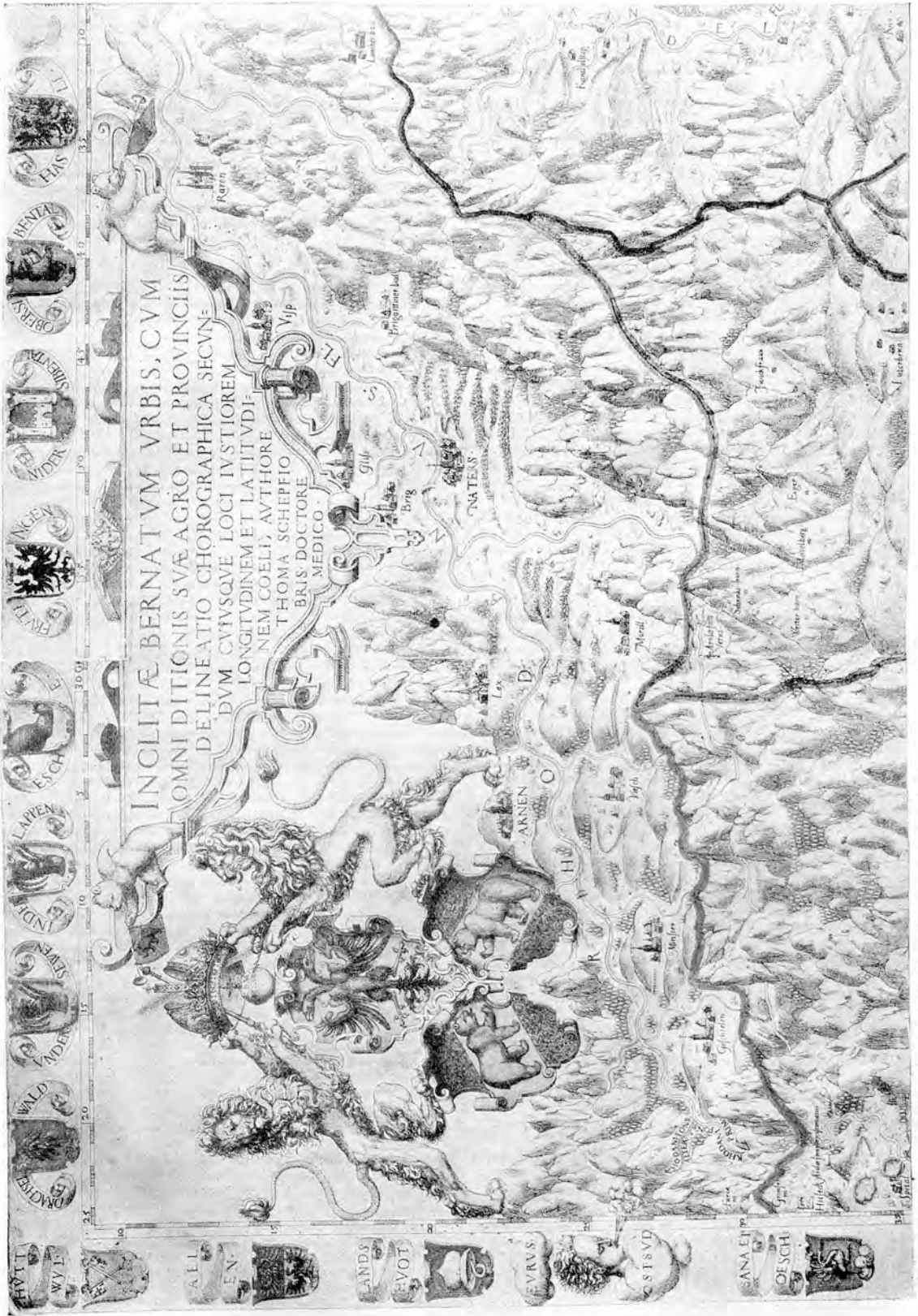
Nous avons cru devoir exposer ces faits un peu en détail, car ils ont une très grande influence sur le développement politique et religieux ultérieur des contrées qui sont aujourd'hui les Grisons, Uri, le Tessin et le Valais. L'administration commune qui, durant près de deux siècles, unit les Grisons et le Valais, fait seule comprendre pourquoi la vallée d'Urseren, qui est le trait d'union entre ces deux pays, parla roman jusqu'en plein XIV^e s., et pourquoi avant que les gorges des Schöllenen fussent rendues praticables par la Stiebende-Brücke et d'autres chemins, elle entretenait des relations plus étroites avec le couvent de Disentis par l'Oberalp, et avec la Laventine par le Saint-Gothard qu'avec les seigneurs du pays fixés à Aldorf. Seule aussi, l'organisation des provinces romaines explique pourquoi, au Moyen Âge, l'évêché de Coire s'étendait à l'Est si loin au delà de nos frontières, et pourquoi l'évêché de Côme pénétrait si profondément dans nos vallées.

Toute l'administration était réglée sur les besoins militaires, quoiqu'il n'y eût en Rhétie que des cohortes et des troupes alliées (*ala*) et pas de légions. D'ailleurs, une intervention plus énergique n'aurait guère réussi. Le pays

était pauvre, ses produits, exportés dès bien avant la conquête, tels que le bois de pin, la poix, le bois de mélèze, la cire, le miel, le bétail, le fromage, les cristaux, étaient peu nombreux, quoique appréciés. Certes le vin rhétique était la boisson préférée d'Auguste, mais le seigle, l'orge et le froment que produisaient le pays suffisaient à peine à ses propres besoins. On devait vivre plus frugalement encore dans le Valais, car on n'entend pas parler d'exportation. En général, on peut dire que l'administration impériale fut un bienfait pour les provinces alpestres. Si l'on en croit Strabon, 33 ans seulement après leur rattachement à l'Empire, elles étaient si bien soumises, qu'elles payaient docilement les impôts et acceptaient le service militaire. L'an 69 de notre ère, leurs milices rendirent des services signalés au général romain Cecina dans sa guerre contre les Helvètes, et plus tard, on retrouve ces fils des Alpes comme soldats réguliers à Vindonissa et dans d'autres camps, certains fort éloignés. La romanisation qui, dans la plaine au delà du Rhin, rencontrait maints obstacles, faisait de rapides progrès en Rhétie proprement dite ; au point de vue linguistique, les éléments rhétique et celtique étaient peu à peu supplantés. Cette romanisation fut plus complète et plus rapide encore dans le Tessin et dans les vallées méridionales des Grisons appartenant à l'Italie. C'est un fait significatif que les fortifications romaines, près de Promontogno, dont les ruines subsistent encore, aient correspondu assez exactement à la frontière des langues : le latin, d'une part, parlé par la tribu autonome des Bergalei, d'autre part le dialecte lombard, prédominant de Chiavenna, au val de la Maira. Il est remarquable aussi que dans la Valteline, habitée autrefois par les Etrusques, ainsi que dans les vallées de Poschiavo et de Mesocco, l'ancienne langue rhétique ait dû céder devant l'italien.

Il est impossible de dire quelles sont les localités des Grisons qui datent réellement de l'époque romaine. Dans les Itinéraires on rencontre *Tinnetio* = Tinzen ; *Murus* = Promontogno et *Curia* = Coire. Cette dernière localité était la tête de la ligne du réseau des routes rhétiques commencé par Auguste et terminé par Tibère et Claude ; mais il semble qu'elle ne soit devenue la capitale de la *Rætia prima* que sous Dioclétien (284-305 ap. J.-C.), lors de la division en provinces. « De Reichenau, où confluent le Rhin antérieur et le Rhin postérieur, partait une ancienne voie romaine, qui laissait Coire de côté et, par Tamins, Foppa, et le Kunkelpass (*Cuncula*) gagnait Vättis (*Vadura*), la *Porta Romana*, au-dessus de Ragaz, et Sargans » (H. Meyer). Sous Constantin (324-337) la province ainsi réduite fut rattachée sous le même nom à la préfecture et au diocèse d'Italie, tandis que le Tessin et les vallées de Poschiavo, de Bregaglia et de Mesocco, qui s'ouvrent vers le Sud, continuaient à appartenir à la province de Ligurie qui avait son chef-lieu à Milan.

Le sort du Valais fut autre. Des inscriptions nous apprennent que les quatre peuplades des Ubères, des Séduinois, des Végrages et des Nantuates, dont les chefs-lieux étaient, respectivement, Sion, Martigny et Saint-Maurice (*Agnumum*) formaient des communautés distinctes, et que le trafic par le *Mons Pœninus* était très actif. Les fouilles, de leur côté, permettent de conclure que les bains de Loèche étaient déjà fréquentés au temps d'Adrien, et que Brigue, Lens, Sierre et Conthey étaient également habités d'une façon stable. Sous Marc-Aurèle la *Vallis Pœnina* fut séparée de la Rhétie et forma, avec la Savoie voisine, un district qui fut administré par un fonctionnaire de rang inférieur : le *Procurator Augusti Alpium Atræctianarum et Pœninarum jure gladii*. Le premier de ces noms reste inexplicable, et nous ne connaissons pas les frontières de ce district *atræctianus*. On suppose qu'il s'étendait de la Morgé à l'Arve, car sous Vespasien déjà, un légat de cet empereur, *Proprator* de l'armée en Haute Allemagne, intervint à la Forclaz de Prarion près de Saint-Gervais, dans un différend de frontière qui s'était élevé entre les *Viennenses* (*sic* ; non pas : *Viennenses*) et les *Centrones*. A côté de la nouvelle organisation provinciale des Grisons et du Tessin, dont il a été question plus haut, le Valais, le Chablais et le Faucigny furent, sous Constantin, réunis à la Tarentaise, formant un nouveau district, entre la préfecture d'Italie et les provinces gauloises. Son nom était *Provincia Alpium*



Carte du canton de Berne de Thomas Schepf, 1578. Première feuille (Bibliothèque de la ville, Berne).

Graiarum et Pœminarum. Elle se divisait en deux : la *Civitas Centronum*, avec *Darantasia* (aujourd'hui Moutier en Tarentaise) pour capitale, et la *Civitas Vallensium*, capitale *Octodurum* (Martigny). Cette dernière localité qui déjà sous Tibère était le chef-lieu des quatre cantons penniques, reçut sous Claude le rang de cité, en tant que *forum Claudii*, et participa ainsi au *jus Latii*. Lorsque le christianisme fut introduit en Valais vers 350, Octodurum fut choisi pour siège de l'évêché jusqu'à ce que cette dignité passât à Sion (vers 580). C'est la dernière fois que le nom de Valais apparaît conjointement avec celui d'Alpes.

6. **Les Grandes Invasions et les migrations ultérieures dans les Alpes.** — Ce qu'on a coutume d'appeler « les Grandes Invasions », époque qui débute à l'arrivée des Huns dans l'Europe orientale en 373 et finit par la chute de l'Empire Romain d'Occident en 476, ne fut en réalité, pour les Alpes du moins, que la conclusion provisoire d'une longue période d'évolution. Rüttimeyer la définit ainsi : « Une nation après l'autre, comme les vagues d'une marée montante, venait se heurter à la barrière des Alpes et s'y briser, laissant derrière elle des îlots de population qui se réfugiaient dans les vallées fermées des Alpes ». Ceux qui vinrent en premier furent les *Alémanes* qui s'établirent, dès 406 ou 407, sur tout le Plateau suisse; ils s'arrêtèrent d'abord à l'Aar et au pied des Alpes; plus tard, renforcés par des migrations colonisatrices, ils remontèrent la Sarine vers 454 et pénétrèrent dans les vallées de l'Oberland bernois. Ils furent suivis, une génération après la première migration, par les *Burgondes*. En 443, ceux-ci furent déplacés par Aëtius des environs de Worms en Savoie (*Sapaudia*), d'où ils se répandirent d'un côté jusqu'à l'Aar, de l'autre jusqu'en Valais. Dans le pays qu'ils prirent aux *Alémanes* entre la Sarine et l'Aar, ils furent assimilés et adoptèrent la langue alémanique. De même, l'allemand finit par prédominer sur le cours supérieur de l'Aar, et dans les vallées de la Kander et de la Simme, même après que ces contrées furent soumises à la domination burgonde. Dans le Valais par contre, c'est le français ou plus exactement le franco-provençal, qui l'emporta jusqu'à Loèche; c'est là l'origine des noms des vallées de la Viège, dans lesquelles on avait cru trouver une influence italienne, voire sarrasine. Mais en amont de Viège et jusqu'au Grimsel, la suprématie de l'allemand importé par les *Alémanes* est incontestable : les noms de Reckingen, Blitzingen, Glurigen, etc. en sont la preuve. « Ainsi la frontière politique s'avança du côté de l'Est au delà de la limite des langues. Une ligne qui, partant du Haut-Valais, remontait le Grimsel et le Brunig, longeait le lac de Thoune, suivait de là le cours moyen de l'Aar jusqu'à son confluent avec la Siggern, en aval de Soleure, et, franchissant le Jura, s'en allait au Sud de Bâle dans la direction de Sundgau, déterminait en Suisse, vers l'an 500, autant qu'on peut s'en rendre compte, la limite entre le royaume burgonde et l'Alémanie, devenue franque dans l'intervalle. Mais le royaume de Bourgogne passa aussi, en 534, sous la domination mérovingienne qui s'étendit dès lors sur toute la partie occidentale des Alpes suisses ». (Dierauer).

Les vallées méridionales des Alpes qui, plus tard, partagèrent les destinées changeantes de la Haute-Italie, n'avaient pas été touchées par toutes ces invasions; de même les immigrants ne pénétrèrent pas d'abord dans la citadelle rhétienne à partir du Nord. Mais, le royaume des Ostrogoths fondé en 493, sur lequel régnait Théodoric, s'avancait du Sud vers les Grisons; c'est là qu'après les catastrophes de 496 et 500, ce qui restait des *Alémanes* trouva appui et protection, jusqu'au moment où il fut soumis à la domination franque en même temps que les populations rhéto-romanes, vers 538.

Bien que, pour la première fois depuis l'époque romaine, le pays alpin tout entier fût ainsi soumis à une administration unique, on ne saurait encore parler d'une Histoire des Alpes et pas même encore sous les Carolingiens. Nous n'avons que de très maigres renseignements sur l'intérieur du pays où, sous un autre nom souvent changé, le vieil état de choses continuait à subsister. Il n'est question d'économie alpestre ni dans la *Lex Burgundionum* du roi Gondebaud (vers 500) ni dans le droit public des *Alémanes*, dont la codification définitive date de

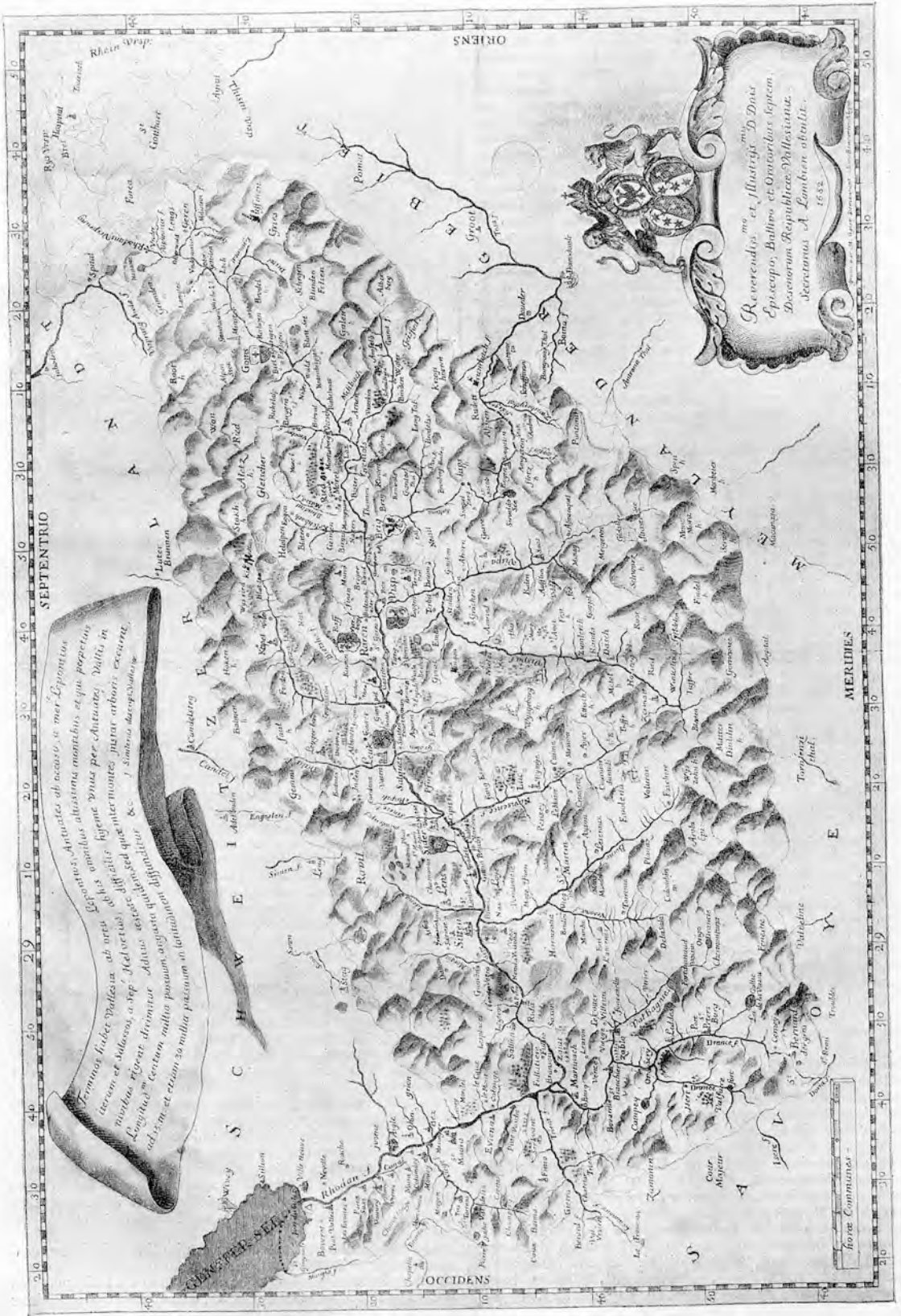
717-719. Dans le testament de Tello, évêque de Coire (766) où ce Victoride, fils d'un *præses Retiv*, lègue aux trois églises de Sainte-Marie, Sainte-Martin et Saint-Pierre « in Dersertina » (Disentis), les biens qu'il possédait dans la vallée du Rhin antérieur, il est bien question d'un certain nombre de fiefs, tels que Sagens, Brigels, Ilanz et Trons et d'alleux à Lugnez et Ob-rsaxen, mais quelques-uns seulement sont désignés comme « Alpes » tel que Agise (où ?) et Naulo (Naul da metz). Et ici, la culture des champs et l'exploitation des pâturages reposaient sur de très vieilles coutumes, qui n'avaient jamais été sérieusement menacées. Mais, en dehors des Grisons, nous ne trouvons à cette époque des localités un peu importantes et des vallées habitées qu'au pied des montagnes. Bellinzone (Bilitione ou Bellitiona) n'est mentionnée pour la première fois qu'en 590, Uri en 732, Scherzligen et Spiez en 761, Lucerne vers 840.

Les expéditions guerrières même n'ont fait qu'effleurer nos Alpes pendant les invasions. Si l'on pouvait se fier davantage aux notes fragmentaires du Byzantin Ammianus Marcellinus, qui était presque contemporain de ces événements, on admettrait que l'Empereur Constantin a fait une campagne contre les *Alémanes* du Linzgau (354). Partant de Milan, il aurait traversé les *Campi Canini*, dans la plaine du Tessin, entre Magadino et Bellinzone, connue par ses chaleurs torrides (Hundstags-hitze) et passé ainsi le Saint-Bernardin. Mais la mention du lac de Constance dans la description rend le fait suspect. Les Guerres Alpines des Francs contre les Lombards qui occupaient l'Italie depuis Alboin (568 mais qui ont eu grand peine à pénétrer profondément dans les montagnes de la Rhétie, méritent peut-être plus de créance. Il est très douteux que la tour de Didier à Stalvedro en Lévantine et celle dites « des Lombards » à Hospental dans l'Urseren remontent à cette époque. Quand, en 590, les Francs attaquèrent les Lombards, ils partagèrent leur armée en trois colonnes. D'après Grégoire de Tours, celle de droite attaqua Milan, après avoir peut-être passé le Grand Saint-Bernard, celle de gauche doit avoir traversé le Septimer, car elle atteignit Côme par Chiavenna. L'armée du centre semble être descendue du Saint-Bernardin, car elle vint attaquer, assez imprudemment, Bellinzone, où son chef Olo trouva la mort (Ehlmann). De la victoire que Charlemagne remporta en 773 sur Didier, la campagne de son oncle Bernard seule nous intéresse; parti de Genève, il traversa le Mont Joux (mons Jovis ou Grand Saint-Bernard). Ensuite des luttes entre le Pape et l'Empereur (Querelle des Investitures) et de l'apparition de puissances territoriales, l'époque qui s'étend de la fondation du Saint Empire romain-germanique aux débuts de la Confédération suisse amena plus de vie et de mouvement dans les Hautes Alpes.

C'est alors que nos Alpes furent traversées par un nombre incalculable de pèlerins allant à Rome, de marchands et d'agents politiques, de princes et de princes fugitifs, de rois allemands allant se faire couronner à Rome, ou en revenant. Nous donnerons plus loin une vue d'ensemble et quelques exemples types de ces événements. Mais souvent aussi nos montagnes retentirent à cette époque « sans lois » de cris de guerre ou d'appels au secours poussés par les voyageurs attaqués. Des peuples inconnus jusque là y firent leur apparition. Parmi ces derniers, citons les Hongrois et les Sarrasins. — car nous ne croyons nullement à la présence des Huns dans le Val d'Anniviers, des Frisons dans le haut Hasli, des Suédois dans les Waldstätten.

Les *Hongrois* apparaissaient pour la première fois, dans la Marche orientale allemande en 862; en 899, ils pénétrèrent en Italie en traversant les Alpes orientales; en 901, nouvelle irruption qui ne sera pas la dernière. Là, ils se mettent au service du margrave Bérengar d'Ivrée, qui était en guerre contre Rodolphe de Bourgogne; ils quittent le pays en 924 et, par le Mont Cenis, passent en Gaule. En 926, venant de Souabe, ils pillent le couvent de Saint-Gall. Ce doit être à ce moment ou un peu plus tard qu'ils traversèrent l'évêché de Coire.

Les *Sarrasins* traversèrent plus longtemps encore et firent plus de mal. Venant d'Espagne, une bande pillarde de ce peuple s'était installée, en 888, à Fraxinetum (Garde-Frénét, près Fréjus, dans le Var). En 906, elle traversa



Carte du Valais d'Antoine Lambien, 1682 (Bibliothèque de l'Université, Bale).

les Alpes occidentales, et en 913, se fixa définitivement à Acqui, sur la Bormida, non loin d'Alexandrie. En 921, on les trouve au Grand Saint-Bernard, où ils dépouillent les pèlerins anglais se rendant à Rome. Leur présence y était tolérée, ainsi qu'en Italie, en vertu d'un accord conclu entre le roi Hugo et son adversaire le margrave Bérengar déjà cité. En 936, ils passent les Alpes, — nous ignorons par quelle voie, — et pillent l'évêché de Coire, qu'Othon I^{er} d'ailleurs dédommagea par la donation des terres et de la collation de Zizers (Acte du 28 décembre 955). En 940, c'est le tour de Saint-Gall de recevoir leur visite. La même année ils brûlent Saint-Maurice, ainsi que le constate à son très grand regret l'évêque Ulrich d'Augsbourg, qui avait auparavant aussi visité le couvent d'Einsiedeln, fondé, à ce qu'on dit, en 861. Bien qu'en 941, Fraxinetum, leur berceau et leur repaire, fût tombé entre les mains d'Hugo, comte de Provence et roi d'Italie, la haine que celui-ci portait à Bérengar ne leur valut pas seulement une capitulation honorable, mais même la tâche de garder la frontière entre la Souabe et l'Italie. Bérengar menacé par Hugo d'avoir les yeux crevés s'était enfui, en 941, en Souabe, en passant par le Jupitersberg (Mont Joux) tandis que sa femme Willa, alors enceinte, avait pris par le Vogelsberg (Saint-Bernardin). Tous deux furent accueillis fort amicalement par le duc Hermann et le roi Othon, qui espéraient s'en servir comme gage vis-à-vis d'Hugo. Mais les Sarrasins, qui gardaient les cols des Alpes, empêchèrent quelque temps Bérengar et ses espions de retourner en Italie; ce n'est qu'en 945 qu'il y parvint en passant presque incognito par le Vinstgau. On n'est pas au clair sur l'extension vers l'Est de la surveillance des Sarrasins; j'ai renoncé depuis longtemps à l'idée qu'ils auraient gardé les passages de la vallée de Saas. Lors de son retour en Allemagne, d'où il était venu par le Brenner, le roi Othon I^{er} traversa le Septimer avec sa nouvelle épouse Adélaïde, — fille de Rodolphe et veuve de Lothaire — que poursuivait Bérengar; il n'y fut pas, que nous sachions, molesté par les Sarrasins, qui peu de temps auparavant avaient dévasté l'évêché de Coire. Mais ceux-ci continuèrent longtemps encore leurs pillages dans l'Ouest. L'église de Bourg-Saint-Pierre possédait autrefois une inscription qui devait avoir été composée entre 1019 et 1038; elle faisait allusion aux maux que souffrit par eux le Val d'Entremont. En 973 encore, ils firent prisonnier, à Orsières, Majolus, abbé de Cluny, qui revenait de Rome, et exigèrent de lui et de ceux qui l'accompagnaient, une rançon de 1000 livres d'argent. Peu après ils disparaissent de l'histoire des Alpes et après qu'en 1038 l'empereur Conrad II eut réuni sous sa ferme domination l'Allemagne et la Bourgogne, les Alpes connurent la tranquillité pour des siècles.

Après une longue interruption, due aux luttes entre le pape et l'empereur, qui commencèrent avec Grégoire VII (Querelle des Investitures), luttes dans lesquelles Burgondes et Alamannes furent de nouveau séparés, une nouvelle réconciliation se fit. Quoique passagère, cette réconciliation fut importante pour l'avenir lorsque, sous Berthold V de Zähringen, les alleux des bords de l'Aar et de l'Emme et ceux de l'Oberland bernois furent rattachés au Rectorat de l'Evêché de Sion, et à l'autorité (Hausmacht) des vassaux que les Zähringen avaient dans le pays d'Uri et l'Oberland grison. Cela ne se fit pas sans luttes; on parle d'une victoire du duc dans la vallée de Grindelwald en 1191 et d'une défaite dans le Valais, en 1211, près de la *Villa Gestinum*, localité que l'on a recherchée dernièrement non pas près d'Obergestelen dans la vallée de Conches, mais près de Niedergestelen dans les environs de Rarogne (d'après W. A. B. Coolidge *ASG* 1916). L'expédition n'aurait pas passé le Grimsel, mais le Lötschenpass. On n'a pas de détail sur l'extension de la puissance des Zähringen dans les Alpes, qui prit fin à la mort de Berthold V, mort sans enfant le 12 février 1218. Mais son influence est évidente. Nous pouvons nous en faire à peu près l'idée suivante : « Dans le pays habité par une population de langue romane, ainsi que le prouvent certains noms de lieux et des restes du dialecte qu'elle parlait, et qui s'étendait de Truns et de Tavetsch à travers la vallée d'Urseren et le pays d'Uri, jusqu'à l'Oberland bernois et au Haut-Valais, pénétrèrent, dès le haut Moyen Age et jusqu'au XII^e siècle, des paysans de race ger-

manique; cette migration, dont on sait fort peu de chose, créa des colonies germaniques non seulement dans les Waldstätten et le Haut-Valais, mais aussi dans l'Oberland



Carte de l'Albula, d'après les *Itinera alpina*, de J.-J. Scheuchzer, 1723.

bernois, dans les anciennes possessions du couvent d'Einsiedeln et ailleurs. » (Muoth).

La présence des Zähringen dans les Alpes depuis le XI^e siècle est prouvée par des noms de personnes et de châteaux du territoire de l'Abbaye-principière de Disentis qui, par ses princes et ses conventuels, était en relation avec le Valais. Uri, voire Berne et des contrées plus éloignées encore. Il en est de même dans le pays d'Uri. Ce n'est certes pas un hasard que tout près du château de Rinkenbergr, dans l'Oberland grison, château qui appartenait aux Zähringen, il y ait de nos jours encore un village qui s'appelle Zignau; que les noms de Oppligen et de Wiler, aussi bien près de Seedorf dans le canton d'Uri que près de Kiesen et de Brienz dans celui de Berne, remontent à des fondations des dynastes de Brienz-Ringgenberg, eux-mêmes apparentés aux sires de Rarogne en Valais, aux Schweinsberg-Attinghausen de l'Emmenthal et du pays d'Uri, et aux von Signau de l'Emmenthal. « Cette famille, dont, en 1146, les terres étaient dispersées entre la vallée du Rhône, le pied de l'Uroirotstock et le lac de Bienne » (Durrer), semble être originaire du pays. Une quantité d'alleux unterwaldiens appartenant à des gens de Brienz, marquent la route qu'a suivie vers Uri leur colonisation, et cela avant le rectorat des Zähringen. Nous pouvons ainsi constater toujours plus clairement la puissante poussée qui, au XII^e siècle, amena les Alamannes de la vallée du Hasli et du lac de Brienz dans le Valais, Uri et les Grisons. Il est certain que les Zähringen ont, sinon provoqué directement, du moins favorisé ce mouvement qui était dans leur intérêt. Après leur disparition, il ne s'est pas arrêté, mais parfois, sous les nouveaux dynastes, il a pris une autre direction, à l'occasion il a même changé de sens.

Au XIII^e siècle apparaissent dans les Alpes, à côté des Brienz-Ringgenberg et de leurs parents, les Wadiswil-Unspunnen et les Eschenbach, qui furent dépouillés peu à peu, par le couvent d'Augustins, fondé en 1130, à Interlaken, de tous leurs droits baillivaux, à Grindelwald et dans la vallée de Lauterbrunnen, ainsi que les sires de Rarogne, ceux de la Tour-Châtillon (en allemand vom Turm zu Gestelen), les majors du Simplon et de Viège et les comtes Blandrate.

Les Seigneurs de Gestelenburg ajoutèrent à leurs possessions primitives, dont faisait aussi partie le Lötschenal, depuis 1233, des terres dans la vallée de Loèche (1252) à Zermatt et à Saint-Nicolas, à Sierre et (peut-être) dans

le Val d'Anniviers, si bien qu'à la fin du XIII^e siècle, Jean de La Tour était le plus puissant seigneur du Valais. Nous dirons dans la suite quelques mots des déplacements de population dont il est l'auteur. Dans le majorat de Viège, dont dépendait la vallée de Saas, les comtes de Hubschbourg, qui possédaient également des terres dans ce qui devait être plus tard les Dixains de Brigue, de Naters et celui de Conches, furent remplacés par les de Castello. Ces derniers possédaient aussi des terres dans le val di Vedro, à Antigorio, à Formazza et à Anzasca, et nous les retrouvons comme vidames de Sion, Naters et Conches. Hoppeler a établi que le majorat du Simplon avait passé successivement entre les mains de Guillaume de Mörel, Jocelyn de Castello, Henry et Rodolphe de Rarogne et, dès 1257, dans celles d'une famille de ministériaux dont La Tour était un fief de la *mensa Episcopalis* de Sion. Le dernier d'entre eux, le jeune sire Jean I^{er}, avait épousé la fille de Werner II d'Attinghausen, landammann d'Uri; en 1334, il vendit ses droits sur La Tour et le majorat du Simplon à l'évêque de Sion; sa veuve, Ursule, se retira dans le pays d'Uri.

L'origine des comtes de Blandrate se perd au X^e siècle dans la confusion suscitée par les luttes pour la possession de la royauté en Italie. Nous en trouvons d'abord une branche dans le val Sesia inférieur et dans l'Ossola; elle n'apparaît que plus tard en Valais. Ces comtes mirent peu à peu la main sur l'héritage des Ornavasso, au bord du lac Majeur, et sur ceux des barons de Castello et de Viège; ils réunirent à ce domaine une grande partie des fiefs du Haut-Valais qui relevaient de la Table épiscopale de Sion. Leur puissance arriva à son apogée en 1250, quand Godefroy III de Blandrate se maria. En 1249 il avait hérité en commun avec Jocelyn de Viège (de la maison de Castello) de tous les droits qu'avait Thomas sur son vidomnat de Sion. Sa femme Aldisia, fille de Pierre de Castello, major de Viège, lui apporta, à la mort de son père, en 1259, le majorat et les deux vallées de la Viège, car les femmes héritaient de ces fiefs. En 1250, Godefroy avait aussi acquis, par un accord amical, tous les vassaux que Pierre Crolamonte de Castello avait dans le val Anzasca; en 1262 enfin, Macugnaga disparaît du rôle des biens du couvent d'Arona. Ainsi les Blandrate pouvaient à leur guise commander la grande migration valaisanne dont nous allons parler.

L'excédent de population germanique qui, au X^e siècle, déborda de l'Oberland bernois, s'écoula en partie vers les vallées méridionales des Alpes, dont les habitants, peu nombreux, parlaient un dialecte roman. Nous décrivons ici ces migrations dans l'ordre géographique. D'Est en Ouest, qui ne coïncide pas avec l'ordre chronologique, sur lequel nous sommes mal renseignés. Pour arriver dans le val d'Antigorio, ils ont probablement pris par le Gries qui n'est, en somme, que la continuation du Grimsel. Ils s'installent dans cette région et s'étendent jusqu'à la frontière d'Unterwald. Partant de Pomat, ils semblent avoir atteint à l'Est, Gurin (Bosco), dans le Tessin (la première mention de l'église de ce village remonte à 1253) en passant par la Furka inférieure, et, à l'Ouest, Saley et Ager. Ceux qui ont passé le Simplon ne paraissent pas être descendus, au Sud, plus loin que le défilé de Gondo qui forme encore à l'heure actuelle la frontière entre l'allemand et l'italien. En 1301, nous rencontrons, à côté de Rossinud de Formazza et de «Johann von Pilianna im Eschental», un certain Qualterinus du Simplon, bailli des Walsers du Rheintal. Où il faut chercher *Pilianna im Eschental*, je n'en sais rien. Jusqu'au XV^e siècle, la Toce inférieure n'est peuplée d'Allemands qu'à Ornavasso (Ornaväsch). Il n'est pas possible de savoir comment ils y sont arrivés, car ils sont tout à fait séparés des autres colonies allemandes de la Haute-Italie. Les rapports ecclésiastiques qui se sont maintenus, depuis des temps immémoriaux et, dans la tradition populaire, jusqu'en 1842 avec Naters et Glis, s'expliquent par les relations que les sires d'Ornavasso entretenaient avec le Simplon et la vallée du Rhône. A côté de Jocelyn de Naters apparaît un Jocelyn d'Ornavas, prébendé de la collation du Simplon. C'est par le Simplon ou par le val d'Anzasca que les Teutons (*Teutonici*) doivent avoir atteint le lac Majeur. Quant à Macugnaga, ils y sont arrivés incontestablement par le Monte Moro, d'où

ils sont descendus le long de l'Anza, jusqu'à Pestarena et Bannio. Le 16 août 1296, à Almagell, dans la vallée de Saas, un certain Burginer, notaire, rédige un acte, par lequel, d'une part, les gens de Solxa (Saas), Morganum (Stalden), Zauxon (Saint-Nicolas) et Pratoorno (Zermatt), représentés par Jocelyn de Blandrate, major de Viège, ceux de Valenzasca et de Macugnaga, d'autre part, représentés par leurs syndics, déclarent vouloir mettre fin à leurs vieilles querelles par une paix durable, et tomber d'accord sur la question du trafic frontière, en particulier sur les relations avec Novarre et Valsesia. Ce document prouve, ainsi que celui de 1260 dont il y a été question plus haut, l'existence de relations



Les sources et le glacier du Rhône, d'après les *Itinera alpina*, de J.-J. Scheuchzer, 1723.

dès longtemps réglées entre les populations parentes qui habitaient les deux versants du Monte Moro. La majorité des habitants parlaient certainement déjà allemand, sans quoi les documents de 1296, 1297 et 1300 n'emploieraient pas uniquement les noms allemands de Stalden, Martiswald et Saas, tandis que les signataires et les quelques libres cités ont des noms romans. Du val Anzasca, les Allemands pouvaient arriver à Rimella par le col de Baranca ou de Dorchetta. De là partaient des routes qui menaient à Rima et peut-être aussi à Carcoforo (Kirchhofer) dans le val Sermenza. Le document de 1291 et un accord conclu le 31 août 1270, à Brussone, entre le margrave Iblettus d'Aoste, seigneur de Challant, et les gens de Valsesia, nous indiquent la route que doivent avoir suivie les Allemands de Macugnaga dans leur marche vers l'Ouest. Elle conduisait à Alagna par le col Turlo, le *grosse Türle*, comme ils l'appelaient. A Alagna comme à Pestarena et à Gondo, se trouvaient des mines d'or qui les tentaient; ils se répandirent de là, en amont, jusqu'aux sources de la Sesia, où toutes les Alpes portent des noms allemands, et en aval jusqu'à Pregmelle (Riva) dont Egidius Tschudi dit : *grosse Kiltchöri, tütscher Sprach, Pregmello oder Pressmelch im Tal*

Sesia. Dans le voisinage de cette localité, mentionnée déjà en 1217, les traces allemandes sont particulièrement fréquentes dans le Val di Sogna et à Valdobbia. Du Val di Sogna des sentiers très praticables les auraient conduits dans la partie inférieure de la vallée voisine de la Lys, où leurs traces sont aujourd'hui perdues. Mais il est plus probable qu'ils allèrent directement au Valais à Gressoney, aujourd'hui encore le centre du germanisme au Sud du Mont Rose, en passant par le col du Théodule, les Alpes supérieures d'Ayas et la Bettafurke; les chalets de Verra ont dû faire partie primitivement de la paroisse de Praborgne, et les environs de San Giacomo, l'église paroissiale supérieure, s'appelèrent longtemps « le canton des Allemands ». Les relations très suivies que les seigneurs de Challant entretenaient avec l'évêché de Sion, autorisaient ce passage, et l'accord de 1270, qui interdit la route aux « pillards du val Anzasca qui reviennent du val Challant », prouve que c'était un fait coutumier. Le col d'Ollen permettait aux gens de Gressoney de communiquer avec leurs compatriotes du Valsesia. Un peuple si répandu devait être nombreux. Une émigration en sens inverse, partie de la vallée



Carte de l'Urseren, d'après les *Itinera alpina*, de J.-J. Scheuchzer, 1723.

de la Lys, ne se produisit qu'à l'époque de la Réforme et encore seulement sous la forme d'un départ de quelques familles de commerçants qu'on retrouve à Berne, à Zurich, à Constance et jusqu'à Augsbourg. Cette migration, dont nous pensons pouvoir fixer le début au XII^e siècle, ne pouvait se faire sans le consentement des seigneurs sur les terres desquels elle passait. Et elle ne fut qu'en partie spontanée. Preuve en soit le fait qu'en 1260 Jocelyn de Blandrate se réserve catégoriquement le droit d'envoyer dans la paroisse de Viège ceux de ses nouveaux sujets du val Anzasca qui refuseraient l'obéissance, et de les y retenir: *quod dictus dominus omnes possit capere in persona et rebus eos et suos heredes et eos et eas possit ducere ad plebatum Vespiae et in ea detinere*.

La pression exercée sur les migrations des Walser et des gens du Lötschental auxquels nous arrivons maintenant est plus évidente encore. Nous avons déjà rencontré une colonie de ces hommes, à moitié libres, dans le Rheinwald en 1301. Ils semblent être des descendants de ces Teutons de la vallée de Schams à qui Walter IV de Vals accorda une charte le 10 octobre 1277; cette dernière renferme les principes de ce qui deviendra plus tard le « Walsrecht ». La seconde colonie allemande du Rheinwald (*Vallis Rheni*) semble être Safien. Le nom de Nufenen indique le chemin qu'ils suivirent; ils paraissent, en effet, avoir franchi le Safienberg qui est facilement accessible. Nous les y trouvons en 1326, organisés en

commune indépendante, ayant son ammann et ses conseillers judiciaires (échevins) propres; néanmoins son sceau est celui de Rheinwald. Une autre commune d'hommes libres, qui avait pour patron St-Theodule et dont le dialecte prouve l'origine valaisanne, s'est fondée, semble-t-il, entre 1335 et 1383 à Tschappina sur l'Heinzenberg. Ses habitants doivent être arrivés là de Safien en passant la « Stäge », le Glaspass. De même aussi, le hameau de Tenna, situé très haut sur la rive gauche de la Rabiusa, doit avoir été fondé, à une époque qu'il est impossible de préciser, par des colons venus de Safien. Il semble qu'on puisse aussi considérer comme une preuve de l'origine valaisanne des habitants allemands d'Obersaxen, les faits que la fête du village tombe le jour de la St-Théodule, et que, en 1398, le seigneur de Rhazüns se porte garant de son gendre Guiscard de Rarogne, en engageant son bien d'Obersaxen. Vals est aussi une de ces colonies allemandes. Dans le rôle des redevances dues aux seigneurs rédigé en latin par le bailli de Vals apparaissent dès le début du XIII^e s. dans la partie romane de la vallée, des noms allemands. Il est probable que ces colons sont venus du Rheinwald en passant par le Valsenberg; Saint-

Pierre, patron du Rheinwald, figure également sur le sceau de Vals en 1551. Une série de documents du XIV^e s., mentionnent aussi de nombreux noms germaniques à Valendas et à Versam qu'on atteint facilement de Tenna. Il faut ajouter qu'à Obersaxen, Versam et Valendas, on parle un dialecte valaisan. D'après un document de 1289, les seigneurs de Vals-Werdenberg ont donné la vallée de Davos en fief héréditaire à un certain Guillaume et à ses compagnons; l'ammann était responsable de la perception des redevances. À côté de ces habitants d'origine récente, dans les arides vallées latérales de Clavadel, Flunela, Dischma, Sertig et Laret se trouve une vieille population romane. Le dialecte qu'on parle aujourd'hui encore à Davos ne laisse aucun doute sur l'origine valaisanne de maître Guillaume et de ses compagnons. Les

Walser de Davos se répandirent bientôt dans le Prätigau, à Churwalden et jusque dans le Vorarlberg. Les habitants du val d'Avers parlent aussi un dialecte valaisan inaltéré. Seul un Valaisan peut comprendre comment leurs ancêtres ont pu passer avec leur bétail par les sentiers, véritables casse-cou qui mènent de Schams dans le Haut-Avers qui a des communications plus aisées avec la route du Septimer par des cols praticables quoique élevés. Leurs colonies ont aujourd'hui complètement disparu du Calfeisental, ensuite de migrations vers Sargans à partir de 1477. Mais au XIV^e s., nous y trouvons encore des gens portant des noms allemands; ils dépendaient de l'abbé de Pfäfers « selon le droit des Walser » et reçurent de lui, en 1346, l'Alpe de Sardon. Un *Amanenguot* de 1379, et l'*Ammansboden* (biens, terre appartenant à l'ammann) indiquent leur situation juridique; mais c'était des gens disséminés qui ne formaient pas une commune organisée. Le dernier ammann est mentionné en 1518. Ces détails ne nous donnent pas une vue d'ensemble satisfaisante, mais il est certain que les relations de parenté qui unissaient aux dynastes du Valais les Vatz et leurs héritiers, les Werdenberg-Sargans, permirent d'utiliser cette force populaire inemployée pour améliorer la colonisation de leurs domaines montagnards des vallées du Rhin antérieur et postérieur, du Landwasser, de la Landquart et jusque dans l'Oberland Saint-Gallois qui n'étaient habitées que par une population romane clairsemée. Mais les re-

lations entre seigneurs et communes indépendantes, de la Reuss au Rhône, étaient très actives, elles aussi. Bien des faits le prouvent, nous en citerons quelques-uns : en 1354, le chevalier Jean d'Attinghausen, landammann d'Uri, est en même temps recteur du Valais en amont de Viège (il ne s'agit pas là, d'ailleurs, d'une nomination faite par l'empereur); Conrad de Silenen, le fils du landammann d'Uri en charge en 1291, se rend à Viège où il épouse une riche héritière, et fonde une petite dynastie; enfin, en 1346, les communes de Viège, Naters, Mörel, Ärenen et Münster concluent une alliance avec la communauté d'Ursen afin d'assurer la sécurité de la route du Saint-Gothard.

Trois noms dominent l'histoire de la migration des habitants du Lötschental. Ce sont ceux de Pierre IV, Jean I^{er} et Pierre V de La Tour-Châtillon. Le premier partit en campagne pour vider par les armes une querelle de vassaux qu'il avait avec Boniface de Challant, évêque de Sion; il était à la tête des troupes des sires de Rarogne, Naters, Viège et Mörel, augmentée d'un fort contingent de montagnards de l'Oberland bernois, venu par la Gemmi. Il subit une sanglante défaite à la «Seufzermatte» près de Tourtemagne (1294) et dut accepter la paix proposée par le roi Albert. Mais il n'adhéra pas, comme l'avaient fait Jocelyn de Viège (de la famille de Blandrate) et la commune de Loèche, à la convention signée le 4 février 1296, pour une durée de dix ans, entre Berne et Sion. Son fils Jean continua sa politique hostile à Berne, dont la puissance croissait, et aux Waldstätten; il épousa de même sa querelle avec l'évêque de Sion, ce qui devait causer la ruine de sa maison. Elisabeth de Wädswil, qu'il épousa vers 1294, lui avait apporté en dot des terres situées dans la vallée du Rhône, le Lötschental et le long de la Dala; il acquit en outre un certain nombre de propriétés dans l'Oberland bernois, entre autres à Frutigen et dans le Kiental. Il était très lié avec Pierre de Wismbourg, qui avait épousé sa sœur, et Jean de Ringgenberg, dont la femme était la sœur d'Elisabeth de Wädswil. Felsenburg, Mülinen et Scharnachtal sont cités également dans divers documents comme appartenant à la famille de La Tour; il en est de même encore des terres de la vallée inférieure de Lauterbrunnen, pour autant qu'elles n'avaient pas passé de la famille de Wädswil au couvent d'Interlaken. Tatarinoff a montré en effet qu'en 1240 Walter de Wädswil, d'accord avec sa mère, Ida d'Unspunnen, avait vendu au couvent l'Alpe de Sefinen, ainsi délimitée: *von Brünlin und von Forlegg uf unz an den Grät und von Spizzenegga in unz uf Sevifurgen*. Depuis la mort du beau-père de Jean de La Tour, en 1302, les routes de Lötschen à Lauterbrunnen, par le Lötschenpass, le Düdengrat et la Sefinenfurge, étaient ouvertes à ce dernier. Il pouvait mettre à exécution les plans de colonisation de ses terres bernoises par des serfs valaisans qui depuis un siècle déjà étaient soumis. S'il redoutait le premier de ces cols, d'ailleurs peu dangereux, mais où se trouvaient des glaciers, il avait la ressource de faire passer ses gens de Kippel à Loèche-les-Bains, déjà fréquenté par les Romains, par le col du Resti ou celui de Faldum; il pouvait encore traverser la Gemmi (qui fut l'objet, en 1318, d'un différend de frontière qu'il trancha) pour gagner Kandersteg. A la rigueur aussi, si les gens de Lötschen préféraient ne pas emprunter le Düdengrat, assez difficile, il leur était loisible de suivre simplement le cours de la Kander jusqu'à Scharnachtal, toujours sur le territoire des de La Tour; de là, ils gagnaient facilement le Kiental. C'est une de ces routes que doivent avoir suivies les «Lötscher» que nous trouvons, en 1306, *seshaft uf Planalpa* (au-dessus de Brienz). Là ils concluent un marché, et demandent l'apposition du sceau du prieur d'Interlaken, et *den vromen man herr Peter von Turme* (Pierre IV de La Tour), *usern gnedigen herrn und schirmereu na der Gewanheit so die Lötscher untz har sint under ime gesin*. Ainsi ils restent encore sous la protection de Pierre de La Tour, quoique se trouvant déjà dans le bailliage de Brienz ou sur des terres appartenant au couvent d'Interlaken. En 1331, doit avoir lieu une seconde migration dont les participants se désignent: *nos communis dicti Lötscheren, parrochiani ecclesie de Steige* (Steige près Interlaken), *ac universi et singuli*

partem habentes in monte seu alpe dicta Sevina et in bano dicto im Tale, sitis in Lauterbrunnen; et ils renouvellent le serment de fidélité prêté à l'église d'Interlaken. En 1341, à côté d'autres, *Burchardus et Conradus fratres dicti Lötscher, habentes non-ginta annos et citra, testes jurati*, remettent sous serment les titres de possession de la terre de Gsteig à un représentant de l'évêque de Lausanne. Ces deux vieillards, au surplus, n'étaient pas natifs de la vallée; un petit fait l'indique: les 23 ressortissants du couvent qui en 1295 tenaient en fief l'alpe de Sevinen portaient tous des noms du terroir: Bischoff, Bohren, Brawand, etc. En l'an 1346 Pierre V de La Tour-Châtillon, — fils de Jean, mort en 1324, — vend pour le prix de 500 florins d'or, à l'église d'Interlaken, *min lüte die gnenmet sint die Lötscher, und gessen sint ze Gimmelwalt, ze Mürren, ze Lauterbrunnen, ze Trachsellouinen, ze Sichelouinen, ze Amerton, und wa sie sint in der parrochia von Steige gessen, und ouch die Lötscher die uffen Blualp gessen sint, in der parrochia von Brienss*. Ainsi c'en était fait des colonies des «Lötscher» dans l'Oberland bernois. Ils restèrent dépendants du couvent (Gotteshausleute) jusqu'à sa suppression. Mais leur esprit valaisan d'indépendance réapparait dans les révolutions de 1349 et 1409. En 1395, Antoine, fils de Pierre V, se désista en faveur du couvent d'Interlaken des quelques droits qu'il conservait encore sur Lauterbrunnen, Gimmelwald, Mürren, et Amerten, et du droit de collation sur l'église de Frutigen. C'est de Frutigen que partirent les derniers Lötscher; ils passèrent par Äschi et Wimmis, pendant quelque temps possession des de La Tour, nous les rencontrons en 1348 et 1353 dans la contrée de Blumenstein et dans celle de Burgistein en 1305, 1316, 1331 et 1356. Dans ces deux localités, les droits de possession des sires de Rarogne sont établis par des documents; il semble que Jean de La Tour en ait eu également.

Nous abandonnons maintenant ce sujet pour dire quelques mots rapides des

7. **Cols et routes alpestres.** — Polybe ne connaissait aucun passage dans les Alpes suisses; le seul dont il parle, le *διὰ Παυῶν* (Strabon IV, 6 § 12) se trouvait dans les Alpes orientales. Tite Live ne nomme que le *Mons Pavinus* (XXI, 38). La *Tabula Peutingeriana* et l'*Itinerarium Antonini* citent les deux routes romaines qui, partant de Côme, aboutissaient à Coire, l'une par le Splügen, l'autre par le Julier. Toutes deux d'ailleurs avaient été reconstruites sur des chemins antérieurs. On a trouvé dans l'Oberhalbstein des monnaies massaliotes frappées en Italie. L'antique colonne du Julier prouve que des divinités locales étaient adorées là, et les noms de Tarvesedum et de Splügen sont rhétiques. Il est fort possible aussi que des marchands aient occasionnellement traversé les Alpes entre le Grand Saint-Bernard et le Splügen: les objets en bronze et les monnaies romaines qu'on a trouvés au col du Théodule et au Simplon semblent le prouver. Mais ces cas étaient rares et ne concernaient que le trafic local.

Le nombre des passages augmenta beaucoup au Moyen Age. Quelques-uns, que des glaces plus ou moins abondamment obstruaient, n'étaient pratiqués que très irrégulièrement. Ce sont: le *col de Fenêtre* qui conduit de la vallée de Bagnes à Valpelline, les troupes savoyardes y passèrent en 1234. Le *col de Collon*, entre Evolène et Valpelline; Sébastien Münster en parle, en 1544, comme d'un passage fréquenté depuis très longtemps. Le *col de Saint-Théodule*, de Zermatt à Valtournauche avec des chemins latéraux conduisant dans le Val Challant. Les *Passi di Bondo et di Zocca*, entre le val Bragaglia et la Valteline. D'autres passages, par contre, avaient des routes carrossables, ou tout au moins des chemins muletiers, et étaient régulièrement employés; ce sont de l'Ouest à l'Est:

1. Le GRAND SAINT-BERNARD, doublé par le *col Ferret* et allant de Martigny à Aoste. L'hospice date du XI^e s. C'est par là que passèrent, de 774 à 1414, les empereurs allemands se rendant à Rome.

2. Le MONTE MORO, entre Saas et Macugnaga, qui est utilisé en tout cas depuis 1250.

3. Le COL D'ANTRONA, de Saas à Antrona; un document de 1217 le mentionne sous le nom de *via strata*.

4. Le SIMPLON, de Brigue à Domodossola ; l'hospice est cité en 1235.

5. Le COL D'ALBRUN, qui conduit de Binn dans le Val d'Antigorio est connu depuis le début du Moyen Age.

6. Le COL DE GRIES, entre Ulrichen et Pomat, passe, dès 1325, pour le chemin le plus direct pour transporter les denrées de Lombardie à Berne.

7. Le COL DU NUFENEN, de Stockje dans le Val d'Aigesse (Egimental), à Bedretto et Airola, fut utilisé probablement de même que le Gries et le San Giacomo, par les Walser qui s'établirent, entre 1277 et 1301, sur le Rhin postérieur.

8. Le COL DE SAN GIACOMO, allant des chutes de la Tosa dans le Pomat, à Bedretto et à Airola.

9. Le SAINT-GOTHARD, qui va d'Uri à la Léventine. Il fut franchi pour la première fois, en 1236, de Biasca à Fluelen, mais il a probablement été ouvert entre 1218 et

dans l'Oberhalbstein, en passant par le Val Bregaglia et la Haute-Engadine. Ils étaient déjà utilisés à l'époque romaine, mais la construction du Splügen leur fit perdre beaucoup de leur importance comme routes commerciales.

15. La route de la BERNINA, entre le val Poschiavo et la Haute-Engadine, n'eut un trafic assez intense que vers la fin du Moyen Age. Sa continuation naturelle est

16. L'ALBULA, allant de Samaden à Tiefenkastels où elle rejoint le Julier à qui elle faisait une forte concurrence déjà au XIII^e siècle.

Il semble bien que ce soit par ces deux routes qu'ait eu lieu le retour précipité de l'empereur Charles IV. Il partit de Crémone le 19 juin 1355, pour arriver à Augsbourg le 3 juillet, s'arrêtant à Sonzino, à Bergame, dans le val Camonica, dans la Valteline, à Coire et à Zurich.

17. L'OFENPASS va, de la vallée grisonne de Münster,

qui est reliée au Vinstgau et à la vallée de l'Adige à Zernez dans la Basse-Engadine. C'est probablement par là que passèrent, en 1222, le roi Frédéric II, et en 1413, le roi Sigismond, qui tous deux venaient de Trient. Ils se dirigèrent vers Coire par la Fluela et la Strela.

Nous laisserons de côté les cols secondaires ne servant qu'à la contrebande ou au trafic local, et se trouvant sur la ligne principale du partage des eaux. Tel est le col de *Muretto*, connu depuis 1375, allant, par le Val Malenco, de Maloja à Sondrio, dans la Valteline. Et nous jetterons un rapide coup d'œil sur quelques-uns des cols que le Moyen Age connaissait à l'intérieur du pays, pour traverser les Alpes bernoises, uranaises ou glaronnaises. Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons déjà dit du Lötschenpass, de la Gemmi et du Grimsel, à propos des migrations des Walser. Le col du SANETSCH (Senin), va de Gsteig près de Gessehay à Sion, est cité pour la première fois dans un document de 1252, à propos d'un différend de frontière entre



Glacier de Grindelwald, tableau peint par Rosenberg, gravé par C. Haldenwang (1789), d'après l'Annuaire du CAS, 1903.

1225 ; en effet les gorges des Schöllenen ont été, à ce moment, rendues praticables, et l'ancien chemin traversant l'Urserenberg avait été amélioré. Il n'a été baptisé Saint-Gothard qu'en 1303, dans la Léventine.

10. Le LUMMANIER et la GREINA, allant de Biasca à Somvix dans la vallée du Rhin antérieur, sont mentionnés pour la première fois en 1303 ; les empereurs allemands se rendant à Rome ou en revenant, y ont passé en 1184 et 1186, et, probablement, en 1191, des pèlerins irlandais.

11. Le SAINT-BERNARDIN, de Bellinzona au Rhin postérieur. Il est appelé *Vogelberg* en 941, 1277, et encore en 1451 ; depuis lors on lui donne le nom de Saint-Bernardin de Sienna (1380-1441) ; il fut traversé à plusieurs reprises par les empereurs allemands : 965, 1004, 1413, 1431.

12. Le SPLÜGEN, va de Chiavenna à Thusis ; c'est un passage romain que les empereurs allemands ont néanmoins abandonné. C'est la route commerciale la plus fréquentée entre Coire et Milan.

13. Le SEPTIMER, va de Casaccia dans le Val Bregaglia à Bivio dans l'Oberhalbstein où il retrouve la route du Julier. Il y eut un xénodochium St-Petri sur le col en 831 et 849 ; un hospice y fut bâti entre 1095 et 1122, une route épiscopale construite en 1387 ; 17 empereurs y ont passé entre 823 et 1212.

14. La MALOJA et le JULIER, conduisent de Chiavenna

l'évêque de Sion et la ville de Berne. Le col du RAWIL, entre la Lenk et Sion, est mentionné en 1376 ; le sire Turing de Brandis, en Emmental, le franchit pour aller porter secours à son beau-père, Antoine de La Tour-Châillon, en lutte avec les Haut-Valaisans. La FURKA et l'OBERALP étaient, déjà du temps des Romains, les passages les plus fréquentés entre le Valais et les Grisons. Mais l'ouverture de la route du Gothard leur porta un grand préjudice. Les cols du KRÜZLI (de Sedrun à Amsteg) et du BRUNI (de Disentis à Amsteg) doivent avoir servi, au Moyen Age, aux communications entre le couvent de Disentis et le Maderanertal, avec lequel il était en relations, mais on n'a pas de documents qui le prouvent.

Le col du PANIX et celui de SEGNES, aboutissant tous deux à Elm et partant, le premier de Panix, dans l'Oberland grison, le second de Flims, sont dans le même cas. Le fait singulier que des troupeaux de moutons venant de Brigels allaient depuis très longtemps pâturer sur l'Alpe de Mutsee, située sur territoire glaronnais, près du Kistenpass, semble indiquer un usage antérieur à la Réforme. Je parlerai dans le chapitre suivant d'autres anomalies ayant une signification historique et qu'on rencontre dans l'Oberland grison, le Rhätikon et la contrée de Silvretta.

Dans les Temps Modernes, depuis l'époque de la Ré-

forme et surtout au XIX^e s., le nombre des passages alpestres utilisés, notamment ceux où l'on a créé des routes carrossables, s'est augmenté dans une si grande mesure, que nous ne saurions en parler en détail dans cet article. Nous passons donc au chapitre suivant.

8. Pâturages alpestres (alpes) et noms de montagnes. — Déjà au Moyen Âge, les Alpes avaient pris une telle importance au point de vue du trafic, que de siècle en siècle, voir de décade en décade, les lieux-dits se multiplient à l'infini dans les documents, si bien qu'ils forment la meilleure source de renseignements historiques où nous puissions puiser. Etant donné cette abondance, nous serons obligés de nous en tenir aux cas typiques. Nous procéderons de l'Ouest à l'Est. De 1252 à 1378, la partie du Val de Bagnes, située en amont du Pont du Quart, appartenait aux sires de Quart près d'Aoste; cela explique parfaitement et le nom de ce pont et les allées et venues de soldats et de marchands au col de Fenêtre, pendant le Moyen Âge.

« L'alpe Mundmar, — aujourd'hui Mattmark, — comprenant aussi le Distel et l'Eien devrait s'appeler Muontmor, du nom de la montagne. » Elle fut vendue, vers l'an 1300, par le comte Jocelyn de Blandrate, major de Viège, *um 40 Pfund Mörsiger Währung der ganzen Gemeinde von Saas von Martiswald hinein*.

Le Lötschental est mentionné pour la première fois en 1233; la croix qui est au sommet du Lötschenpass (qui conduit dans le Gasterntal) apparaît en 1352 dans un acte par lequel Jean de Weissenbourg engage à la ville de Berne ses biens situés sur le cours supérieur de la Kander, qui s'étendent *ad nivcos montes in Gasteron, ad Crucem*. En 1366 les gens de Loèche s'allient à ceux de Lötschen; ces derniers s'engageaient à garder les passages entre la *Bassya de Champilz usque ad das Balenhorn quod est super Gandecum*. Champilz, c'est sans aucun doute Gampel; le Balenhorn, le Balmhorn, qui tire son nom d'une grotte située dans les rochers à sa base Nord-Est; quant à Gandegg, Justinger, qui connaît aussi Balm, en parle à propos des expéditions de 1384 et 1419, l'appelle: « le col près de la croix ». En 1367, les gens de Loèche obligèrent à garder les passages non plus seulement les habitants de Lötschen, mais aussi ceux de Lagastrona. Dans le document confirmant ce contrat, en 1380, on lit *illi de Leuca ajuvare debent custodire pasagium ad Crucem tantum*. Il apparaît ainsi clairement que, vers 1380, les limites de Lötschen ou Loèche et Gasterntal d'une part, celles de Frutigen de l'autre, se rejoignaient sur l'étroit plateau qui part du Lötschenpass, sous le Ferden Rothorn, longe la Regizzifurgge, et aboutit au Balmhorn. Cette « Regizzifurgge » tire son nom d'une famille Regez habitant Loèche-les-Bains.

En 1252, la Gemmi est appelée *planum de Gurmilz* et dépend du major de Loèche. En 1318, on la nomme *mons et hospitale de Curmyz* et elle appartient à Jean de La Tour-Châtillon. En 1374, on parle d'une barricade de bois destinée à empêcher les incursions des Valaisans dans la vallée de la Kander, qui y pénétraient par les gorges. Cela n'a de sens que si la frontière entre le Valais et Berne traversait la route de la Gemmi au-dessous de la Spittelmat, près du Stock, et si l'on admet que des intrus pouvaient arriver sur le territoire de Gaster par les gorges du Schwarzbach. Ainsi, lorsque les avalanches descendent de l'Altels, situé entièrement sur territoire bernois, et causent

des dommages aux bergers de Loèche habitant la Spittelmat, elles dérangent un état de possession vieux de plusieurs siècles, et produisent un déplacement de frontière jusque bien au delà de la ligne de partage des eaux. Un autre nom de sommet apparaît encore plus tôt dans la vallée de Grindelwald. Dans un document de 1220, les limites du domaine impérial accordé au couvent d'Interlaken par Frédéric II sont fixées ainsi: *a Schoniceca usque ad Alpigalam et ad glaciem inferiorem*. Peu de temps après 1246, Walter et Conrad de Wadiswil vendent au couvent un alleu appartenant à leur mère: la Wergistalalp. Les limites en étaient les suivantes: de la partie basse du Kalli jusqu'au glacier inférieur, en passant par dessus les Boneren le long du glacier jusqu'à la Lutschine. Puis la frontière suivait cette rivière jusqu'à son confluent avec le Wergistalbach qu'elle remontait jusqu'au confluent avec le Marbach. De là, elle se dirigeait vers le Roten



L'hospice du Grimsel, d'après un dessin de J.-J. Wetzel (1825), tiré de l'Annuaire du CAS, 1903.

Stock (*truncus rubeus*, Rotstock, 2668 m.), la Scheidegg, et atteignait l'Eiger (3974 m.) en suivant l'arête. Le domaine entier était ainsi situé au Nord du *Mons Egere*. C'est la première fois, à notre connaissance, que ces hauts sommets sont désignés comme frontière du pays, du nom qu'ils portent encore aujourd'hui. Les empiètements du domaine privé, sinon du domaine d'Etat, au delà de la ligne de séparation des eaux, sont très caractéristiques dans la contrée du Grimsel. Le trafic par ce col se perd, comme nous l'avons dit, dans la nuit des temps; il fut réglé par une convention en 1397. Sur le col se trouvait alors une petite auberge où se faisait l'échange des denrées, mais nullement un hospice, malgré le nom de Spittel. Le 16 avril 1382, l'écuyer Jean IV de Bubenbergr vendait aux hommes libres du Hasli, qui était pays d'empire, son alpe du Grimsel ou de Niederaaren, pour le prix de 50 bons florins. Les droits d'un groupe d'habitants de Gluringen, dans la vallée de Conches, à qui l'avoyer Ulrich II de Bubenbergr avait affirmé ce même alpage à titre héréditaire en 1375, contre une redevance de 5 florins, demeuraient réservés. Cet état de choses, reconnu par une convention de 1511, subsista jusqu'en 1598; à cette époque, les gens du Hasli revendirent l'alpage d'Unteraar aux pères qui l'avaient loué. Il fut la propriété des gens de Biel, Ritzingen et de Gluringen jusqu'en 1843; à cette date, le Hasli le racheta. L'alpe d'Oberaar, fort pauvre, appartenait également, en 1430 aux gens du Hasli, qui l'affermèrent pour le prix de 15 florins; avant cette date, les documents font défaut;

L'acte d'investiture du 28 mai 1430 stipulait que le domaine comprenait l'alpe d'Oberaar, « aussi loin qu'elle s'étendait dans le Hasl ». On en pourrait conclure en comparant les limites indiquées par Thomas Schöpf en 1578 et par S. Bodmer en 1710 que pendant un certain temps la frontière entre Berne et le Valais s'étendait, à l'Ouest de Häusegg, beaucoup plus au Nord que maintenant ; mais cette conclusion demande encore à être vérifiée. Le 16 oct. 1514, jour de la Saint-Gall, le landammann et la commune vendent à « pieux, vénérables et sages Hans Jürgen et Hans Werlen, du Valais, dixain de Viège, commune de Stalden, agissant pour le compte des communes alpestres de Töbel et Burgen », pour le prix de 850 livres bernoises, l'alpe d'Oberaar avec tous ses droits et dépendances, y compris en particulier le droit de se réfugier sur l'alpe d'Unteraar, au cas où la neige les y obligerait.

Une des meilleures preuves de la force d'expansion des Urnais dirigés par leurs landammans qui avaient acquis de l'expérience et du savoir-faire politique au cours de leurs luttes avec la maison d'Autriche, ce sont les incursions continuelles sur les territoires voisins de Glaris et d'Engelberg. Après de longs combats à coups de plume et à coups d'épée, la frontière entre Uri et Unterwald s'est peu à peu rapprochée, entre 1309 et 1513, de la ligne qu'elle occupe aujourd'hui ; autrefois elle passait par le pied du Weissenberg, au Sud du point 1923 (Elwenstein), entre les alpes de Füren et d'Ebnat, puis le long de la Fluh, au Nord-Est jusqu'à la « Stäubi » (la chute de l'Aa et non pas le Stierenbach), ensuite vers l'Est, au pied du Schlossberg, et par l'arête jusqu'à la Schlossbergglücke. La frontière actuelle va du Bernpfad dans la Steylenfluh, au pâturage d'Ebnat, descend dans l'Enge, traverse l'Aa pour rejoindre le Stock, et remonte de là, à travers la forêt de Mysi, sur l'arête du Grassen ; elle laisse aux Urnais l'alpe inférieure de Surenen tandis que celle de Blacken, en deçà de la ligne de partage des eaux, leur appartient de tout temps. Les Urnais ont mis la main sur le reste, en se réclamant de leur droit de refuge sur l'alpe de Surenen en cas d'orage et de chutes précoces de neige, et de leur droit de libre passage sur les chemins et sentiers allant de Stans et Boochs à leurs alpages de Surenenegg à travers le territoire du couvent.

La légende sûrement très ancienne du « Grenzlauf » essaye de justifier le déplacement de frontière jusqu'au Klausenpass, c'est-à-dire bien au delà de la ligne de séparation des eaux ; ce déplacement valut aux gens d'Uri l'Urnerboden, situé sur territoire glaronnais. La frontière actuelle date du 30 août 1196 ; elle a été fixée à ce moment par une sentence arbitrale du comte palatin Otto de Bourgogne, protecteur du couvent de Säckingen.

En 1540, l'abbé Paulus Nicolai vendit l'alpe de Cornera qui appartenait au couvent de Disentis, à Martin Farisio, de Faido, Albert Schwarz et Jacob Schanovio, qui la payèrent 400 florins et y firent passer leur bétail par la Bocca di Cadlino et le Passo Vecchio. Cette alpe avait été inféodée, le 27 octobre 1487, par le prédécesseur de Nicolai, l'abbé Jean, à Jean de Manzett, d'une famille de ministériaux de Moos, et avait fait retour au couvent. De 1540 à 1913, date où elle fut rachetée et affermée à la commune de Tavetsch, cette alpe appartient donc, en droit privé, au Tessin.

On retrouve des cas analogues à la frontière orientale de notre pays. Les noms de Galtürthal, dans le Prätigau, et de Klostertal, sur le versant de la montagne où se trouve Montafun, prouvent qu'il se faisait déjà un certain trafic par le Klosterpass (Rote Furka), entre Sardasca près de Klosters et le Vorarlberg, à une époque où, dans le Prätigau, on parlait encore surtout roman, donc avant l'arrivée des Walser. En effet, Galtür signifie *Cultura*. U. Campbell assure, en 1572 déjà, que ce trafic existe depuis les temps les plus anciens. Et les faits suivants appuient cette idée : Galtür, la commune la plus élevée du Paznaun tyrolien, fit partie de la paroisse de Ardez, dans la Basse-Engadine, jusqu'en 1383 ; à l'heure actuelle, les pâturages de Gross Fermunt, dans le Montafun, appartiennent encore à la commune d'Ardez, alors que le passage du Fermunt franchit la frontière. Les pâturages du versant tyrolien du col de Fimber appartiennent encore aux communes engadinoises de Remüs et de Sent.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, prouvent qu'une chaîne de montagnes, si inhospitalière qu'elle puisse être, ne saurait séparer longtemps des peuples de même langue et de même mentalité, et que des cols, pour hauts et difficiles qu'ils soient, obligent pour ainsi dire au trafic, dès que les intérêts communs l'exigent. On constate d'autre part que toute l'histoire des Alpes est dominée par la lutte pour la possession des passages alpestres et que ce n'est pas sans raison qu'on a appelé la Confédération de 1291 un « Passstaat ».

Bibliographie. — Bachmann, A. : *DGS V*, 269 ss. — Baragiola, A. : *Il canto popolare a Bosco o Gurin*, Civildale 1891. — Berchem, V. van : *Jean de la Tour Châtillon* (MDR, série II, 3). — Bianchetti, Enrico : *L'Ossola inferiore. Notizie storiche* (vol. I) e *documenti* (Vol. II), Roma, Torino, Firenze 1878. — Bohnenberger, Karl : *Die Mundart der deutschen Walliser im Heimatal und in den Aussenorten*, Frauenfeld 1913. — Coolidge, W. A. B. : *The German speaking colony in the Val Formazza (Climbers'guide to the Lepontine Alps)*, London 1892. — Id. : *Die deutsch redenden Gemeinden im Grauen Bund (Esterl. Alpenztg. n° 336, 337)*, Wien 1893. — Id. : *The German speaking colony in the Calfeisen valley (Climbers'guide to the range of the Tödi)*, London 1894. — Id. : *Les colonies valaisannes de l'Oberland Bernois* (BBG II, Heft 3), Bern 1906. — Id. : *Les Alpes dans la Nature et dans l'Histoire*, trad. par E. Combe, Lausanne 1913. — Id. : *Das Gestein vom Jahre 1211* (ASG n° 103), Bern 1916. — Dierauer, Johannes : *Histoire de la Confédération suisse*, trad. par A. Raymond, Vol. I, Lausanne 1911. — Dübli, Heinrich : *Ungarn und Saracenen in den Alpen* (JSAC XIV), Bern 1878. — Id. : *Die Feldzüge der Römer in den Alpen* (JSAC XVI), Bern 1880. — Id. : *Allerlei Notizen über die Alpen aus antiken Schriftstellern* (JSAC XVII), Bern 1881. — Id. : *Die Römerstrassen in den Alpen* (JSAC XIX, XXI), Bern 1883-85. — Id. : *Saas-Fee und Umgröbung*, Bern 1902. — Id. : *La Vallée de Gastern, l'Oberhasle et la route du Grimsel (Les Alpes bernoises, ch. V et X)*, Lausanne 1915. — Duhn, F. von : *Die Benutzung der Alpenpässe im Altertum* (Nue Heidelberger Jahrbücher II, 1), Heidelberg 1892. — Durrer, Robert : *Die Freiherrn von Ringenberg* (JSG XXI) 1896. — Id. : *Opelingen im Lande Uri* (JSG XXIV), 1899. — Fankhauser, Franz : *Das Putois von Val d'Iluz*. — Giordani, Giovanni : *La colonia tedesca di Val Sesia*, Torino 1891. — Heierli, Jakob : *Urgeschichte der Schweiz*, Zurich 1901. — Heierli und Echsli : *Urgeschichte des Wallis* (MAGZ), 1896. — Id. : *Urgeschichte Graubündens* (MAGZ) 1903. — Hess, P. Ignaz : *Der Grenzstreit zwischen Engelberg und Uri* (JSG XV), 1900. — Hoppeler, R. : *Die Meyer von Simpelen* (ASG), 1893. — Imesch, A. : *Zur Geschichte des Smpolnpasses*, Brig 1904. — Iselin, J. E. : *Walliser Ortsnamen und Walliser Urkunden* (ASG 1894, 1-2, 5-6; 1896, 3; 1909 5). — Meyer, Heinrich : *Die römischen Alpenstrassen in der Schweiz* (MAGZ XIII, 2, Heft 4). — Meyer von Knonau : *Mittelalterlicher Handel und Verkehr über unsere Alpenpässe* (JSAC XXXV), Berne 1899. — Muoth, J. C. : *Bündnerische Ortsnamen (Beilage zum Programm der Bündner Kantonsschule)*, Chur 1893. — Neumann, Ludwig : *Die deutsche Sprachgrenze in den Alpen*, Heidelberg 1885. — Nissen, Heinrich : *Italienische Landeskunde*, Berlin 1883. — Ehlmann, E. : *Die Alpenpässe im Mittelalter* (JSG III-IV), 1878-79. — Reinhard, Raphael : *Pässe und Strassen in den Schweizer Alpen*, Luzern 1903. — Rüttemeyer, Ludwig : *Die Bevölkerung der Alpen* (JSAC I), 1864. — Rüttemeyer, Leopold : *Ueber einige archaische Gerätschaften und Gebräuche im Wallis* (SAV XX), 1916. — Id. : *Weitere Beiträge zur Schweiz. Ur-Ethnographie* (SAV XXII), 1918. — Tatarinoff, E. : *Die Entwicklung der Probstei Interlaken im XIII. Jahrhundert*, Schaffhausen 1892. [Dr H. DÄBL.]

ALPES (CHEMINS DE FER DES ALPES SUISSES). Au sens strict, cette désignation ne s'applique qu'aux grandes lignes internationales qui franchissent les Alpes suisses ou les traversent dans des tunnels. Leur histoire n'est pas ancienne comme celle des routes alpestres, et ne remonte pas au delà de 1840. Lors des premiers projets déjà, nous trouvons une riva-

lité entre les régions occidentales, centrales et orientales de la Suisse ; la Suisse occidentale préconisait la ligne du Simplon, la Suisse centrale voulait le Saint-Gothard et la Suisse orientale le Lukmanier. Un instant cette dernière eut la priorité, car le royaume de Sardaigne était favorable à l'idée d'une jonction directe avec les chemins de fer du Sud de l'Allemagne. Toutefois une concession accordée par l'Assemblée fédérale à W. Killias et La Nicca en faveur d'une compagnie anglaise n'ayant pas été utilisée fut périmée en 1862.

I. L'idée d'un chemin de fer du *Gothard* fut alors lancée par les cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Soleure et Bâle qui, avec d'autres cantons et les compagnies du Central suisse et du Nord-Est, formèrent en 1863 l'association du *Gothard*. Celle-ci chercha à obtenir une subvention de l'Italie et des chemins de fer du Sud de l'Allemagne, ainsi que l'appui de la Confédération suisse en se basant sur la loi sur les chemins de fer de 1852. Après de longues luttes, au milieu desquelles le canton de Berne sacrifia son projet du Grimsel et après les conventions signées avec l'Italie, la Confédération de l'Allemagne du Nord, Baden et le Wurtemberg, on aboutit en 1871 à la fondation de la compagnie du chemin de fer du *Gothard*. Lorsque les subventions nécessaires eurent été obtenues, ainsi que d'autres moyens financiers, tout d'abord 187 millions, auxquels s'ajoutèrent ensuite 100 millions, on construisit les lignes d'accès et le grand tunnel de Göschenen-Airolo et la nouvelle voie ferrée fut livrée à l'exploitation en 1882 (pour les détails voir art. *GOTHARD*). Tout le réseau du *Gothard* fut racheté de gré à gré par la Confédération suisse le 1^{er} mai 1909 et cette opération épineuse fut terminée en 1911. Enfin en 1912 une nouvelle Convention du *Gothard* fut conclue avec les Etats subventionnants, l'Allemagne et l'Italie ; elle va être révisée.

II. Le chemin de fer du *Simplon* ou du Tunnel du Simplon se trouvait déjà en germe dans la *ligne d'Italie*, dont une compagnie française avait obtenu la concession en 1853 et qui livra à l'exploitation les tronçons Bouvet-Martigny le 14 juillet 1859, Martigny-Sion, le 10 mai 1860, et Sion-Sierre le 15 octobre 1868. Après que 26 millions du capital social eurent été engloutis, les travaux furent suspendus. La question fut reprise lors de la fusion de la ligne d'Italie ou ligne du Simplon avec les chemins de fer de la Suisse Occidentale le 26 mars 1881 et plus encore lors de la réunion, en 1889, des compagnies Suisse Occidentale et Jura-Berne-Lucerne en celle du Jura-Simplon, sur laquelle la Confédération ne tarda pas à exercer son influence. Entre temps, le tronçon Sierre-Brigue était construit et le percement du tunnel du Simplon fut assuré par la promesse de subventions de la part de la Confédération suisse, des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève, des communes de Lausanne et Montreux et de la Société de navigation du Léman, ainsi que par une convention avec l'Italie en 1895-1896. Ce pays donna 4 millions outre les 16 millions de subventions suisses. Le percement du tunnel fut confié à la Société Brandt-Brandau et Cie, de Winterthur ; commencé en 1898, il fut inauguré au printemps 1906. (Il y aura deux tunnels parallèles, à voie simple ; le second est en voie d'exécution.) Le tronçon Brigue-Domodossola fut livré à l'exploitation le 1^{er} juin 1906.

III. *Chemin de fer des Alpes bernoises* ou *Chemin de fer du Lötschberg*. Quoique cette ligne ne franchisse pas la frontière, elle est la voie d'accès la plus importante du Simplon. Elle est sortie victorieuse des projets concurrents, Gemmi et Wildstrubel, avec rattachement au Simplon à Loèche ou à Sierre. Par ses correspondances avec les lignes Delle Moutier-Granges ou Lengnau-Bienne, elle est la voie la plus courte entre la France du Nord et de l'Est et l'Italie à travers la Suisse. C'est le conseiller d'Etat Teuscher qui le premier lança l'idée de ce chemin de fer. La concession fut accordée le 23 sept. 1891 et transmise au canton de Berne le 23 déc. 1899, lequel participa pour le plus gros chiffre d'actions à la fondation (27 juillet 1906) et à la construction de la nouvelle ligne. La Confédération suisse consentit une subvention de six millions de francs à la condition que le tunnel Kandersteg-Goppenstein fût à double voie. Aussitôt la ligne Frutigen-Spiez fut construite, livrée à l'exploita-

tion le 25 juillet 1901 et depuis le 1^{er} janvier 1907 est utilisée par le chemin de fer des Alpes bernoises. Depuis le 1^{er} octobre 1910, elle utilise la traction électrique qui fut introduite dès lors sur le tronçon Frutigen-Brigue. La force électrique permet de remorquer les trains les plus lourds sur des rampes de 27 ‰ à 50 km. à l'heure. La construction de la voie Frutigen-Brigue fut concédée à forfait pour la somme de 89 millions à un syndicat d'entreprises français qui acheva ce travail durant l'été 1913, malgré de nombreuses difficultés, tout spécialement dans le tunnel principal où une irruption de la Kander, le 24 juin 1908, en fit modifier le tracé. Le percement du tunnel principal, long de 14,605 m., commença le 1^{er} octobre 1906, et le 15 juillet 1913, toute la ligne de Frutigen à Brigue fut livrée à l'exploitation. Pour des causes diverses le devis fut dépassé d'environ 20 millions. Ce qu'il y a peut-être de plus intéressant dans l'histoire du chemin de fer du Lötschberg, c'est que la voie ferrée se trouve presque exactement sur une vieille route commerciale entre Berne et le Haut-Valais (voir art. *LETSCHENPASS*) qui aboutissait dans la vallée du Rhône près de Gampel, tandis que la ligne ferrée débouche en amont de Brigue.

IV. *Chemin de fer de la Bernina*. Franchissant la frontière entre la Suisse et l'Italie, cette ligne à voie étroite et à traction électrique, qui sert plus aux voyageurs qu'au transport des marchandises, peut bien être qualifiée d'internationale, car reliée aux chemins de fer fédéraux par Coire et les chemins de fer rhétiques, elle se soude à Tirano aux voies ferrées de la Valteline. Les différents tronçons ont été livrés à l'exploitation comme suit : Pontresina-Morteratsch et Poschiavo-Tirano, le 1^{er} juillet 1908, Celerina-Pontresina et Morteratsch-Berninahäuser, le 18 août 1908, Saint-Moritz-Celerina et Berninahäuser-Hospice, le 1^{er} juillet 1909, et Hospice-Poschiavo, le 5 juillet 1910.

V. *Chemin de fer de l'Albula*. Comme la ligne du Lötschberg, celle-ci ne franchit pas une chaîne internationale, mais seulement une montagne séparant deux vallées. Toutefois par son point culminant à 1792 m., elle possède absolument les caractères d'une voie ferrée alpestre. Elle constitue le dernier anneau des chemins de fer rhétiques dont les tronçons Landquart-Davos et Coire-Thusis ont été livrés à l'exploitation en 1890 et 1896. Partant de Thusis, la ligne de l'Albula franchit la chaîne du même nom et se soude à Samaden au chemin de fer de la Bernina (voir ci-dessus). La construction commença en 1898, le tunnel fut percé le 29 mai 1902 ; le tronçon Thusis-Samaden fut livré à l'exploitation en 1902 et le prolongement jusqu'à Saint-Moritz en 1903. Le coût s'éleva à 25 millions.

VI. *Chemin de fer des Alpes orientales*. Nous mentionnerons ici pour mémoire cette importante voie de communication entre le Nord et le Sud, à travers les Grisons, quoique les plans ne soient pas encore exécutés ni le tracé exactement fixé. A l'heure actuelle, des concurrents irréductibles sont en présence. Selon un projet, la ligne partirait de Thusis et se souderait à Chiavenna aux chemins de fer de la Valteline, ce serait le chemin de fer du Splügen ; selon un autre, la voie partant d'Ilanz (station des chemins de fer rhétiques) remonterait la vallée du Rhin antérieur et celle de Blenio, pour s'unir à Bellinzona à la ligne du *Gothard* ; ce serait le chemin de fer de la Greina. Ce dernier tracé semble avoir totalement évincé celui du Lukmanier et prévoit au Nord une ligne d'accès sous le Todi. Tel est l'état des choses actuel dans la question du percement des Alpes orientales.

VII. *Chemin de fer de la Furka-Oberalp*. Cette ligne, projetée en 1910, n'est encore construite que sur les tronçons Brigue-Glacier du Rhône, à l'Ouest, et Ilanz-Disentis, à l'Est. Lorsqu'elle sera terminée, elle reliera trois cantons et servira de trait d'union aux lignes Simplon, Lötschberg, *Gothard* et *Albula*. Les difficultés actuelles ont compromis sa construction depuis 1914.

Ce n'est qu'au point de vue technique que l'on peut appeler chemins de fer de montagnes, les nombreuses lignes qui escaladent les hauts sommets ou franchissent les passages. Ce sont : le chemin de fer de la *Wengernalp*, ouverte à l'exploitation le 20 juin 1893, celui du *Gornergrat*, du 20 août 1898 et avant tout l'œuvre au-

dacieuse de Guyer-Zeller, le chemin de fer de la *Jungfrau*. Le premier tronçon, Petite-Scheidegg-Glacier de l'Eiger fut ouvert le 20 septembre 1893; suivirent successivement: Glacier de l'Eiger-Rotstock en 1903, Rotstock-Mer de Glace, 1905, Mer de Glace-Jungfraujoch, 1912, qui est pour l'instant et peut-être pour toujours le point terminus. Nous citerons encore celles qui escaladent les sommets: Pilate, Stanserhorn, Rothorn de Brienz, Schnyige Platte, le Niesen, les Rochers de Naye, etc., ou celles qui sillonnent les vallées de l'Oberland bernois, le Viège-Zermatt, et celle plus récente de l'Engadine de Samaden à la frontière. — Voir Weissenbach: *Das Eisenbahnwesen der Schweiz*, 2 vol., Zurich 1914. — H. Hartmann: *Zur Eröffnung der Berner Alpenbahn* (Bern-Lötschberg Simplon) 1913. — *Die Berner Alpenbahn*, guide illustré éd. par la direction du B. L. S., Berne-Bumpliz, 1919. — Dr Ed. Platzhof-Lejeune: *Die Berner Alpenbahn* (Lötschbergbahn), Zurich. — F.-H. Hennings: *Projekt und Bau der Albulabahn*, Coire 1908. [H. DANI.]

ALPESTRE (ÉCONOMIE). Bien que depuis une date toute récente seulement les pouvoirs publics se soient intéressés à l'économie alpestre, celle-ci n'en est pas moins une des plus anciennes branches d'activité du paysan des régions élevées, pour qui, de tout temps, l'alpage a été le complément de l'exploitation agricole de la vallée et l'endroit par excellence pour la production du bétail d'élevage. D'autre part, les alpages fournissent également, depuis les époques les plus reculées, des produits laitiers dont la réputation n'est plus à faire, pas plus dans notre pays qu'à l'étranger. L'histoire ou la légende ne nous dit-elle pas qu'une indigestion de fromage de Gruyère coûta la vie à l'empereur Antonin le Pieux, en l'an 161 après J.-C. Et les passages des alpes supérieures, s'ils servaient de voies de communications aux légions romaines voyaient aussi, au moment de la désalpe, des caravanes nombreuses de mulets qui allaient jusque dans les plaines d'Italie apporter les fromages délicats et savoureux fabriqués sur les hautes montagnes du Valais et des Grisons. Sur bien des alpages, au reste, l'exploitation n'a guère changé de l'époque romaine à nos jours, car s'il y a bien longtemps que l'on apprécie les fromages et le beurre des alpes, il n'y a que peu de temps que la mise en valeur rationnelle et intelligente de ces dernières a fait l'objet d'études exactes et sérieuses. Le mérite d'avoir les premiers attiré l'attention de l'autorité sur la valeur de nos pâturages et sur les moyens d'en accroître la productivité revient au pasteur Sprüngli de Meiringen et aux naturalistes Medicus, Wyttenbach, Haller, Ebel, et plus tard au professeur Schild de Berne et au célèbre Schatzmann, qui peut être regardé comme le plus ardent et plus zélé pionnier de notre industrie laitière et de notre économie alpestre.

En janvier 1863 fut fondée à Olten la Société suisse d'économie alpestre qui allait, dès ce moment, travailler activement au développement et à l'amélioration de nos alpages et faire sentir son influence bienfaisante aussi bien dans l'enceinte de nos parlements fédéraux et cantonaux que jusque sur nos montagnes les plus reculées.

A l'heure actuelle, sur 3 203 089 ha. de terrain productif que possède la Suisse, les alpages et pâturages en occupent 689 956, soit le 21,2% répartis en 10 756 exploitations. Le canton le plus riche en pâturages est celui des Grisons, avec 203 915 ha. puis viennent: Berne avec 131 608 ha. et le Valais avec 86 433 ha. Le sol productif des alpages et pâturages est évalué, sans les forêts, à 171 millions de francs, avec les forêts à 260 millions de francs. Nos alpages et pâturages suisses peuvent nourrir 411 873 têtes de gros bétail pendant 90 jours, soit le quart de l'année. On appelle un *pâquier* l'étendue de terrain nécessaire à l'estivage d'une tête de gros bétail pendant 90 jours. En moyenne il faut en Suisse 1 ha. 66 pour l'estivage d'une tête de gros bétail; cette moyenne est de 2 ha. 3 pour les alpages élevés du Valais et des Grisons. De par sa situation, l'exploitation alpestre est donc une culture extensive, car elle entretient à l'unité de surface de 7 à 10 fois moins de bétail que les fermes de la plaine.

L'alpage, grâce à la pureté de l'air, à la finesse des herbages, est l'endroit par excellence pour le développement du jeune bétail et, de plus en plus, les éleveurs suis-

ses cherchent à alper, au moins un été ou deux, les jeunes sujets pour leur faire prendre ce développement harmonieux et solide qui a fait la renommée de nos races bovines. L'alpage développe au maximum leurs qualités et leurs aptitudes et nos montagnes nous assureront toujours, sous ce rapport, une suprématie incontestable. On rencontre sur les alpages suisses les deux célèbres races tachetées et grises. La race tachetée rouge et blanche occupe toute la Suisse romande à l'exception du canton de Fribourg où se rencontre aussi la race tachetée noire et blanche, et une partie du canton de Berne. La race grise occupe le reste de la Suisse. Dans le centre du Valais se trouve la race d'Hérens, vaches petites et agiles et spécialement renommées pour leurs instincts batailleurs.

Le bétail alpe produit environ 1 155 763 hl. de lait de vache et 14 645 hl. de lait de chèvre qui, convertis en beurre et en fromage, représentent au cours du jour une valeur de plus de 40 000 000 de francs.

Les résidus de fromageries sont utilisés par 41 656 porcs, tandis que sur les parties les plus élevées des montagnes où les vaches n'osent plus s'aventurer 203 000 moutons trouvent encore une nourriture abondante et succulente. Les chèvres, au nombre de 94 831, broutent les pentes arides, sans oublier de donner ici et là, en passant, aux jeunes taillis, des coups de dents qui font le désespoir des forestiers.

Soit la Confédération, soit les cantons ont maintenant tous reconnu l'importance de notre économie alpestre et lui accordent une attention bienveillante et soutenue.

Par la loi du 22 décembre 1893 sur l'encouragement à l'agriculture, les pouvoirs fédéraux ont posé les bases voulues pour le développement et l'amélioration de la culture du sol ainsi que de celle de nos alpages. Les cantons intéressés ont, à leur tour, pris les dispositions nécessaires en application des prescriptions fédérales et, depuis une dizaine d'années, on assiste, dans le domaine qui nous occupe, à un réjouissant mouvement d'activité et de travail, dont la période troublée que nous venons de traverser (1919) n'a pas été sans tirer déjà un appréciable profit. De 1886 à fin 1912, il a été exécuté sur les alpages suisses 3803 projets d'amélioration de devisés 14 108 687 fr., qui ont été subventionnés par la Confédération et les cantons à raison, respectivement, de 2 245 305 et 2 731 665 francs.

Malgré les importants travaux déjà exécutés, il reste cependant beaucoup à faire pour retirer de nos alpages tout ce qu'il en serait possible d'obtenir par une exploitation plus rationnelle et plus entendue. Nous nous bornerons, parmi les améliorations les plus importantes, à signaler les suivantes: Création de meilleures voies d'accès et de dévestiture. — Adductions d'eau, drainages, irrigations. — Epierrages du sol, essertages. — Etablissement de clôtures. — Reboisement des parties improductives. — Constructions d'étables, chalets, fromageries. — Protection contre les avalanches. — Amélioration du système pastoral. — Etablissement de prairies de fauche pour les réserves de fourrage. — Création de jardins potagers pour l'amélioration de l'ordinaire du personnel. — Meilleure hygiène du personnel. — Amélioration de la technique de fabrication et meilleure conservation des produits. [Henry WULLOD.]

ALPESTRE (VIE). Sommaire: 1. Habitation et costume. — 2. La montée à l'alpe. — 3. La vie sur l'alpe. — 4. Les fêtes et les coutumes sur l'alpe. — 5. La descente de l'alpe. — 6. Les confréries alpestres. — 7. Bibliographie.

Les habitants de nos vallées alpestres sont pour la plupart des paysans qui vivent presque complètement du produit de la terre et de leur bétail. Le milieu alpestre a exercé une grande influence sur le genre de vie de ces populations: d'une part, il a créé toute une exploitation agricole particulière basée sur l'alpage (voir l'article ÉCONOMIE ALPESTRE) et la vie migratrice; d'un autre côté, la difficulté des communications a permis à de très vieilles coutumes, dont certaines remontent probablement à l'âge de la pierre (voir les publications de Rüttimeyer citées dans la bibliographie), de se maintenir dans quelques vallées retirées du Valais, des Grisons et du Tessin. Cette double action du cadre géographique a produit une petite civilisation particulière sur laquelle il vaut d'autant plus

la peine de dire quelques mots qu'elle est en train de disparaître sous l'influence nivelante de la civilisation moderne. — Dans cet article, nous prendrons les montagnards au moment où ils partent pour l'alpe et nous les suivrons à travers les aspects multiples de leur vie jusqu'à leur retour dans la vallée. Nous ajouterons quelques détails sur certaines particularités de la vie en plaine qui se rattachent à cette « civilisation alpestre » ; la décoration des chalets, les confréries, etc.

1. **Habitation et costume.** — Autrefois, la plupart des maisons de bois de l'Europe centrale étaient couvertes, intérieurement ou extérieurement, d'inscriptions et de dessins qui exprimaient les goûts et l'idéal du propriétaire et de l'architecte. De nos jours, ces gravures et ces peintures sont tombées en désuétude ; on ne les rencontre plus guère que dans les régions alpestres. Nous trouvons là un premier exemple de ce fait important que nous vérifierons constamment au cours de cet article : que les Alpes jouent le rôle d'un refuge pour de vieilles coutumes que la civilisation a tuées dans la plaine. Nous ne pouvons songer à étudier, même sommairement, la décoration de la maison d'habitation dans les différentes contrées des Alpes ; il faut nous borner à un exemple caractéristique : l'Oberland bernois.

Chez l'Oberlandais, malgré son esprit ouvert aux nouveautés, on trouve un vif amour du passé, dont sa patrie est l'image vivante et à laquelle il est attaché corps et âme. C'est pour cette raison qu'il a orné sa maison d'une açon remarquable. Il n'est pas impossible que dans ce domaine, il ait subi l'influence de l'Italie. En effet, jusque vers 1850, l'Oberland avait des relations commerciales suivies avec la Lombardie. C'est en Italie, certainement, qu'il a pris ce goût du beau si puissant chez lui, et le Hasli, par exemple, n'a-t-il pas eu avec la Lombardie un commerce de cristal intense ? Quoi qu'il en soit, la maison, aussi bien que les petits chalets, est devenue la preuve vivante de la recherche du beau chez l'Oberlandais. L'on peut affirmer d'une manière générale que nulle part la maison ne présente une ornementation plus riche. L'aspect extérieur déjà révèle au passant l'âme et le sens artistique du propriétaire actuel ou de celui d'autrefois. Cette recherche esthétique et ce désir d'animer le cadre étroit de l'existence trouvent aussi souvent leur expression à l'intérieur, dans les chambres. En effet, la construction des parois et du plafond — dont les planches jointes par des listes toutes simples ou moulurées, sont peintes ou ornées de devises, sentences ou versets, — dépasse de beaucoup les besoins journaliers. Parfois, l'on trouve dans ces chambres la représentation de scènes bibliques, ainsi à Adelboden ; ce qui témoigne d'une vie religieuse intense hors de l'église. Ici, un artiste du pays a peint le combat de David contre le géant Goliath, là, la parabole des vierges sages et des vierges folles ; ou encore, le propriétaire et sa femme ont fait peindre leur portrait, grandeur naturelle et en habits de fête, par un artiste ambulant sur les parois de la chambre de famille, pour le souvenir éternel des leurs. De même, les panneaux de la porte de cette pièce sont ornés de motifs architecturaux bien peints et du plus haut intérêt, représentant des intérieurs de palais Renaissance. Il y a plus : à l'étage supérieur, le couple s'est fait peindre à droite et à gauche sur les fenêtres en trompe l'œil et il paraît regarder complaisamment dans la cour, pendant que leur fille, le petit panier à pommes à la main, semble franchir la porte d'entrée. De semblables représentations se rencontrent dans des chalets fort éloignés de la grande circulation, ainsi à Därstetten dans le Simmenthal. C'est là aussi qu'on trouve dans une maison paysanne remarquable, une peinture couvrant toutes les parois de la chambre, du plafond au plancher et imitant la tapisserie des Gobelins. Dans la même vallée, le rejeton d'une des plus importantes familles a construit un jour une sorte de château en bois, dans lequel on voit encore, à côté des peintures murales, non seulement des cheminées de marbre avec des écrans fort bien peints, mais encore de magnifiques marqueteries. Dans l'Oberhasli, au commencement du XIX^e siècle, un peintre de génie nommé Streich, décora les habitations des montagnards de centaines d'œuvres de son pinceau. Ses armoires, ses buffets et autres meubles

peints — sur chacun desquels on voit le numéro de la série — se comptent par milliers. Ses bouquets d'œillets que nous trouvons notamment sur les armoires et les bahuts sont d'une finesse remarquable.

L'histoire de la maison elle-même, celle du constructeur, ainsi que de sa famille, voire même celle de tout le village, est racontée par le menu depuis l'an 1500 environ par les inscriptions, gravées à l'origine, puis peintes en caractères anciens ou gothiques. Elles ont toutes trait à l'histoire de la contrée, de la région ou du canton et rapportent de préférence le prix des vivres, leur hausse « effrayante », les incendies, et autres événements semblables.

La planche hors texte en couleurs (Décorations de chalets suisses) qui illustre cet article nous dispense d'entrer dans plus de détails. Nous ajouterons simplement, à titre documentaire, quelques exemples d'inscriptions alpestres.

Sur la façade d'un chalet de Plambuit (C. Vaud, D. Aigle, 1150 m. d'altitude), nous avons relevé l'inscription suivante : « L'année 1770. Béni soit l'homme qui se confie en l'Éternel. La maison céleste, c'est la bienheureuse que l'homme jouit après la mort. Mais nous avons cette habitation terrestre par une suite des bénédictions de Dieu, par le secours duquel Pierre-Louis Dormond et Marie-Judith Crozet ont fait bâtir cette [sic] édifice par maître Pierre-Anthoine Petier. » Cette déclaration est surmontée de deux ours et de deux cerfs fort bien gravés.

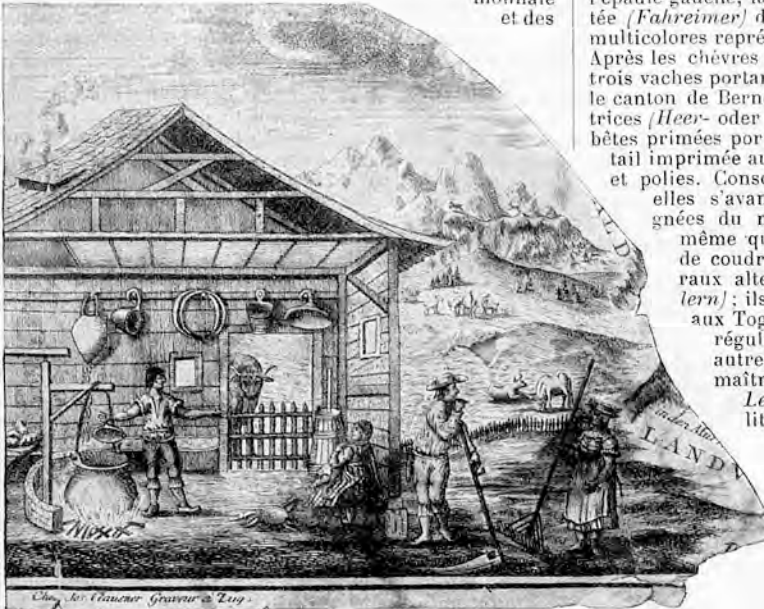
Un chalet de la Metschalp au-dessus d'Adelboden porte, gravée en fort belles lettres gothiques dont les majuscules sont particulièrement soignées, l'inscription suivante : *In diesem Laufrn 1754 Jahr. Richt du mich, so denk an dich; Dan der Herr ist Richter. Gott deirs sstet bewahr Vor Ubdel und Gefahr. Da Hanns David und Melchior Staller haben deirs bouez. Wir bauen alle fest Und sind doch främ'd Gest. Und da wir Ewig sollen sin Da bauen wir Gahr wiig ein.*

Le Valais est un véritable paradis pour celui qui recherche les gravures et les dessins sur les chalets ; de toutes ses vallées latérales, le Lötschental est la plus favorisée à cet égard. Un exemple nous suffira. La maison Murmann à Kippel est bien connue. Sa façade principale est toute décorée ; sentences et proverbes alternent avec de très jolis ornements. Sur le fronton, on lit la date 1776 et la devise : *Alles Gott zu Lieb* ; puis entre les trois rangées de fenêtres, se succèdent, avec le monogramme de Jésus-Christ : *μικρὴ εὐερισὸν κτιστομαγει(α)* — *Domus amica, domus optima* — *Dieu te regarde, pescheur, et lō...* — *Auf Gott Bau und Trau beständig so lang du lebst ; Gott lieben macht seelig.* Enfin, en grande gothique ornementée : *An Gottes Seegen, Ist Alles Gelegen.*

Le costume de nos montagnards est intéressant aussi à considérer ; il fait partie du tableau historique des Alpes ; il est très caractéristique du goût des pères. Dans l'Oberland bernois, le costume ne se porte plus qu'à l'occasion des fêtes ; il se présente sous trois formes : le costume sévère et caractéristique du Hasli, le costume de l'Oberland proprement dit, luxueux, orné de chaînes et de rosettes, tel qu'il est porté depuis cinquante ans dans la métropole des étrangers, à Interlaken, ou dans les vallées, enfin le costume des vallées de la Kander, de la Simme et de la Sarine ; ce dernier est le plus simple avec son corsage, son devant de chemise plissé et son foulard de soie à franges. Il ne subsiste que peu de chose du costume masculin, autrefois si pittoresque. Seuls la jaquette « queue d'hirondelle » et le casque à mèche noire le rappellent encore ; ajoutons le gilet à fleurs en damas, sauvé de l'oubli, et qui, il y a un demi-siècle, était porté couramment dans toute la Suisse. Le père porte aujourd'hui encore son costume spécial (*Chüjermutz*) de milaine grise aux bordures noires et aux manches boufantes. Toutefois, les dimanches et jours fériés et quand il descend dans la vallée, il endosse son costume bordé de rouge (*Sunn-tigmutz*). Pendant le travail, il portera toujours son petit bonnet de vacher à bordure rouge (*Chüjerchüppeli*).

Le costume que les pères appenzellois endossent au moment de monter sur l'alpe est plus en rapport avec leurs occupations. À la pointe du jour, le jeune garçon et le valet mettent leurs culottes de cuir couleur safran.

Ils portent une chemise bien blanche au plastron garni d'ornements, de broderies fines et de scènes représentant la vie pastorale. Les manches sont courtes et forment sur le bras un pli raide. Les bas blancs élégants se terminent en bourrelet au-dessous du genou et sont retenus par des jarrettières brochées d'argent. Ils sont chaussés de forts souliers dont la languette est dentelée à la partie supérieure ; les boucles d'argent portent une petite vache sur fond rouge. Les culottes sont retenues par des bretelles ornées de plaques de laiton aux emblèmes de pâtres ; le gilet rouge à deux rangées de boutons d'argent, plats et octogonaux. Le costume est complété par le mouchoir triangulaire (*Fetzen*), porté en ceinture qui entoure les hanches et dont la pointe descend sur la cuisse gauche. La cravate (*Schlips*) rouge est retenue par une broche d'or ajourée. La grosse montre d'argent (*Hosenzyl*) est indispensable, ainsi que sa chaîne en vieil argent à laquelle sont suspendues de vieilles pièces de monnaie et des



Fragment d'une carte de J. Clausner de 1790-1800 (Bürgerbibliothek, Lucerne).

emblèmes de vachers. A la boucle d'oreille en forme de serpent (*Schlängli*), que beaucoup de pâtres portent toute l'année au lobule de l'oreille gauche, sera suspendue la minuscule cuillère à crème en or (*Schuefe*) ; enfin voici le chapeau de peluche noir qui couvrira une chevelure blonde frisée ou hérissée, généralement inculte. Le chapeau est rehaussé d'une couronne de fleurs artificielles avec d'autres ornements brillants et deux rubans rouges qui retombent sur la nuque. Toutefois, les Toggenbourgeois portent le plus souvent le chapeau brun à fond plat (*Gupfe*) avec des rubans verts et rouges. Sur le devant du chapeau, en guise de co-card, ils ajustent un ornement en argent représentant une rose. L'équipement serait certainement incomplet sans la petite pipe appenzelloise (*Lindauerli*), tout à fait typique avec ses ornements en argent. La blague à tabac en cuir blanc, dont le fond est décoré d'une petite vache dorée et d'emblèmes de pâtres, est aussi fort originale. Propriétaires, valets et garçons portent aux deux auriculaires un large anneau d'argent gravé où nous retrouvons la petite vache, comme dans toutes les autres parures. Le maître remplit sa bourse — une vessie séchée qu'il a achetée chez le charcutier — de talers et de doublons neufs (*Däbeli* = 20 fr.), car cette montée à l'alpe coûtera gros. Sa femme, paysanne prévoyante, a fait polir les grandes boucles de laiton et les ornements des

courroies des clochettes, vrais chefs-d'œuvre de ciselure.

2. **La montée à l'alpe.** — Ainsi vêtu, on peut monter à l'alpe ; « alper » comme on dit en Suisse romande. Lorsque sonne l'heure du départ — en Appenzell on l'appelle *Abloo* — on entonne en chœur un jodel durant lequel beaucoup de pâtres ont l'habitude de s'enfoncer le petit doigt dans l'oreille. Aussitôt après et pour autant que le permettent l'impatience ou l'indocilité des bêtes, ces dernières sont formées en colonne selon leur rang et leur condition. Les chèvres, spécialement indociles et gourmandes, sont chargées de *Kämmen*, sellettes de bois sur lesquelles deux lattes sont fixées en croix pour les empêcher de se faulxer dans les haies. La marche est ouverte par le garçon qui maintient les bêtes en mouvement par des cris et des appels (*Johete*). Il est immédiatement suivi d'une troupe de chèvres pour la plupart blanches (race de l'Appenzell et du Toggenbourg) et portant des clochettes. Le garçon porte, suspendue à l'épaule gauche, la petite seille à lait artistement sculptée (*Fahreimer*) dont le fond est couvert de peintures multicolores représentant des scènes de la vie des vachers. Après les chèvres folâtres viennent, dans la règle, les trois vaches portant les grosses cloches et appelées dans le canton de Berne et la Suisse centrale vaches conductrices (*Heer- oder Führkühe*). Ce sont ordinairement des bêtes primées portant la marque des expositions de bétail imprimée au fer rouge sur les cornes bien nettes et polies. Ascendentes de leur rôle de conductrices, elles s'avancent gravement. Elles sont accompagnées du maître vacher qui porte à la main, de même que le garçon, une gaule ou un bâton de coudrier. De grands cris d'allégresse gutturaux alternent avec des appels vibrants (*Löcklern*) ; ils sont particuliers aux Appenzellois et aux Toggenbourgeois ; et le maître vacher est régulièrement appuyé par le garçon et les autres bergers. Le cortège est fermé par le maître et le cheval de somme portant le *Ledi* ou mobilier du chalet, ainsi que la literie et les provisions. Le maître ne porte pas des culottes en cuir jaune, mais en milaine brune, et même à notre époque, l'habit bourgeois à la coupe paysanne. Aboyant et jappant sans cesse « Bläss », le chien de berger tricolore, blanc, noir et brun, tourne autour du troupeau. Dans toutes les auberges placées au bord de la route, on s'arrête pour boire un coup de vin rouge ou de vin chaud, ce qui met fortement à contribution la bourse du maître. Dès que l'on s'engage dans

la région alpestre et que la contrée devient plus accidentée, on suspend deux des cloches à un bâton qu'un des pâtres porte sur son épaule ; la troisième cloche est portée au moyen de la courroie. Toutefois les cloches ne doivent pas rester silencieuses ; elles seront au contraire agitées d'une manière rythmique. Quand on est arrivé à destination, commence la vraie sonnerie des cloches (*Schelleschötte*) pendant que le bétail s'en donne dans l'herbe fraîche. Cette sonnerie est l'objet de soins variés et spéciaux dans l'Appenzell et le Toggenbourg. Penché en avant dans une position typique, le premier pâtre fait retentir ses deux cloches sous des coups mesurés et c'est un vrai carillon (*Schellenries*) que font entendre les trois cloches bien accordées. Les chanteurs attirés (*Jodler*) se groupent aussitôt autour des sonneurs. Ces cloches sont formées d'un alliage d'argent et de cuivre. Une série bien accordée peut coûter, avec les courroies, jusqu'à 2000 fr. Elles sont fondues au Tyrol, dans la région d'Innsbruck, qui s'en est fait une spécialité. Enfin, on décharge le taureau (*Hägi*) de la sellette à traire que, pendant la course, il a portée sur son large front. Après avoir donné tous ses ordres, le maître rentre chez lui ; quand il remontera sur l'alpe il y conduira ses parcs.

La montée à l'alpage se fait généralement partout de la même façon ; ici elle est plus modeste. Là elle a plus d'ampleur. Nous pouvons donc être brefs pour décrire la

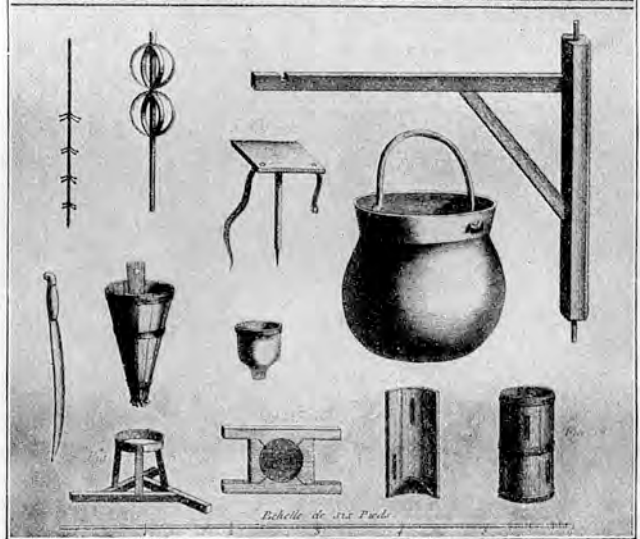
montée dans les autres cantons lorsqu'elle présente quelque particularité intéressante. Une première différence se présente dans les régions de haute montagne : la montée se fait en deux étapes. On distingue en effet deux étages de pâturages. Au-dessus de la ceinture de forêts qui protège les villages et les habitations isolées, on remarque une zone occupée par des pentes herbeuses montant vers les confins de la région des neiges éternelles. Ce sont ces pentes qui sont appelées « alpes » ou « alpagnes » par les indigènes. Ces hauts pâturages ne sont pas fauchés ; ils sont exclusivement réservés à l'alpage du bétail pendant l'été. Les portions les plus élevées sont abandonnées aux chèvres et aux moutons ; on réserve aux vaches la zone médiane, où l'herbe est plus abondante et plus haute. En dessous, vient la zone inférieure des pâturages où l'on met pâturer le bétail au printemps et en automne ; en été, on y fait du foin pour l'hiver. Ces pâturages s'appellent suivant les lieux « Vorsass », « Voralp » ou « Maiensäss » « mayen ». C'est à ces pâturages inférieurs qu'on monte le bétail dès que la neige disparaît, à la fin mai ou au commencement de juin. Après y avoir brouté « la première fleur », comme on dit au canton de Vaud, le bétail s'élève dans le courant de juillet aux pâturages supérieurs dits de « rechanges ».

Le départ pour l'alpage revêt, dans les Alpes vaudoises, un caractère pittoresque et joyeux quand tout le troupeau d'un pâturage est réuni pour la montée. Les vaches portent alors leurs plus belles « senailles », clochettes aux sons clairs, leurs plus gros « toupins » ou « bourdons », dont les notes sont graves, sans parler des « tapes », aux tons mats et pourtant agréables. Les appels et la « youtze » (jodel) des armaillis dominant le tintamarre du troupeau. Tout le long du Jura, dans les derniers villages où convergent les routes de nombreux pâturages, c'est, durant quelques nuits, un vrai défilé de troupeaux dont quelques-uns traversent la montagne pour aller estiver « sur France ». Là aussi, passent les « chars à échelles » qui portent le train du chalet : chaudière, seillons, baquets et boute-cul (chaises à traire) ; ce n'est pas une fête à proprement parler, mais la joie est dans l'air. Bien des chansons l'ont exprimée, celle, par exemple, de la *Poya*. La *Poya* est le nom que l'on donne au Pays d'Enhaut, comme en Gruyère, à cette migration des troupeaux. Aux Ormonts, la montée du bétail se fait plutôt par groupes isolés, sans réunion de grands troupeaux. Nombre d'éleveurs, selon les droits d'alpage qu'ils peuvent posséder, répartissent leurs bêtes sur plusieurs pâturages, et en conduisent quelques-unes à des amodiataires de l'Étivaz ou du Gessenay.

Le départ des troupeaux en Gruyère est aussi un événement considérable dans les villages ; les armaillis vêtus de leur veste à courtes manches « bredzon » portant la salière brodée « loï » et la petite cape traditionnelle, rassemblent les vaches en un cortège bien ordonné que suit un char léger chargé de la chaudière et des ustensiles du chalet. Toutes ou presque toutes les bêtes ont leurs cloches et, au milieu des « joubés » et des cris, on se met en route vers la montagne. Outre la *Poya*, les jolis couplets du *20 de mai*, du *Poi*, etc., chantent cette cérémonie alpestre.

Dès qu'on arrive en Suisse allemande, la note sentimentale apparaît. Dans l'Oberland bernois, cette séparation d'avec les siens de la vallée, qui durera de longs mois, donne lieu aux plus vives manifestations de sentiments de la part des participants : chacun sait qu'il va au-devant de l'isolement. Aussi : « Laissez-nous encore être joyeux » (*Lasst uns drum noch fröhlich sein!*) est-il le refrain quotidien. La nuit qui précède le départ, se passe au milieu des chants et de la danse, jusqu'au moment où l'aube annonce le moment de partir. Alors, par les vallées, les rues des villages, ainsi que le long des routes

qui escaladent les premiers contreforts de la montagne et les pistes ou chemins muletiers, retentissent les sonneries tantôt claires, tantôt confuses des troupeaux qui semblent exciter chez les bêtes la nostalgie de l'alpe dans la liberté de laquelle beaucoup sont nées et ont passé leur première année d'existence. Et dominant tout ce bruit, l'on perçoit les appels des bergers qui s'efforcent de ranger les animaux récalcitrants, le *Haj-haj* et le *chum-sä-sä-sä* des pâtres et des garçons, ainsi que les jappements des chiens. De temps à autre éclate un cri de joie.



Intérieur d'un chalet de pâtres et instruments servant à la fabrication du fromage. Gravure de Bernard. (Bürgerbibliothek, Lucerne).

Enfin, après des heures de marche, gens et bêtes également fatigués, parviennent à destination dans les quartiers d'été inférieurs de l'alpe.

3. **La vie sur l'alpe.** Alors commence une vie de travail et de fatigue de laquelle il faut dire quelques mots parce qu'elle a une origine très ancienne et qu'elle est par là historique ; de plus, elle est en passe de se modifier profondément ; donc il vaut la peine de la fixer en quelques traits pendant qu'il en est temps.

L'ensemble des personnes qui s'occupent de l'exploitation de l'alpe s'appelle, en allemand *Alplerfamilie*. Cette « famille » se compose de fruitiers et de pâtres ; le nombre des personnes employées varie de un à quinze. Sur les alpes desservies par un homme seul, il y a générale-

ment un garçon en guise d'aide ; dans les Alpes vaudoises, c'est ordinairement l'aïeul qui, assisté de son petit-fils, fait le fromage, garde le bétail et traite les vaches. S'il y a trois personnes, l'une est fruitier, la seconde pâtre, la dernière sert d'aide au fruitier et au pâtre. Sur les grandes alpes exploitées par des associations, il y a deux ou plusieurs aides ; parfois, un homme est spécialement chargé de prendre soin des fromages et de les saler à la cave ; il y a souvent aussi un valet qui s'occupe du bois à brûler. Il faut ajouter le pâtre qui garde les porcs autour du chalet ou sur le pâturage. Par contre, les pâtres qui redescendent leurs chèvres chaque soir au village et les domestiques qui gardent les jeunes bêtes sur



Faneur glaronnais. Lithographie de G. Baumgardt d'après G. Lory, père. (Bürgerbibliothek, Lucerne).

l'alpe ne font pas partie de la « famille ». Sur quelques alpes valaisannes des domestiques s'occupent de l'entretien et de l'amélioration de l'alpe : irrigation, fumage, écobuage, défrichage, enlèvement des pierres et du gravier, amélioration des chemins. Mais généralement l'entretien de l'alpe revient au propriétaire ou, dans les « consortages » (associations) à la communauté. La division du travail est poussée si loin que chacun ne peut compter que sur soi. C'est surtout le cas dans le Valais romand ; ailleurs on est moins exclusif, et dans les petites exploitations, on s'entr'aide généralement. Avec le temps, il s'est établi une véritable hiérarchie fondée sur la division du travail et sur l'importance des occupations respectives. Le personnel se divise en deux grands groupes : le groupe des fruitiers (en allemand *Sennengruppe*), qui s'occupent du lait, et le groupe des pâtres (*Hirtengruppe*), qui s'occupent des pâturages et du bétail. Mais ce n'est que dans les grandes exploitations, surtout au Valais, que ces deux groupes se distinguent nettement. En général, ce sont les fruitiers qui tiennent la tête et les pâtres qui sont au second rang ; cependant, dans le Val de Ba-

gnés, où, plus qu'ailleurs, on fait une différence entre les deux groupes, le fruitier et le premier pâtre occupent le même rang. Entre les aides du fruitier et ceux du pâtre les différences de rang sont bien plus sensibles. La hiérarchie se marque dans les salaires payés en espèces et en nature, dans la couche et même dans la nourriture. Au Valais et surtout dans le Tessin, le personnel féminin est fréquent. Les jeunes filles, souvent même les femmes avec leurs enfants, vivent dans des huttes qui, groupées autour d'une chapelle, forment un véritable village d'été. Dans le Löttschental, la plupart des fruitières descendent chaque jour dans la vallée pour aider à la fenaison et à la moisson ; le soir elles regagnent l'alpe où elles s'occupent de la traite et du fromage. Le matin, elles portent le petit lait au village. A Bosco, la seule commune tessinoise de langue allemande, les jeunes garçons et les vieillards montent aussi sur l'alpe. Ailleurs encore, comme à Belalp, les femmes et les enfants s'établissent aussi sur l'alpe pour tout l'été et les hommes, seuls au village, font le travail des femmes. La transformation de plus en plus fréquente des alpes privées en « consortages » a pour effet l'élimination progressive des femmes de l'exploitation agricole.

L'alpe fournit aux fruitiers et aux pâtres presque tout ce qui est nécessaire à leur subsistance : lait, crème, petit lait, babeurre, fromage, séret, beurre. On ne va chercher au village que le sel, la farine et le pain. Assis autour d'une unique écuelle de bois, les montagnards y puisent avec des cuillers antiques le lait ou le petit-lait (*Suuffi*) qu'ils mangent avec du séret frais. Chaque stade de la fabrication du fromage fournit un nouvel aliment, du lait caillé aux débris de fromage qui tombent dans le moulage. Quand le fruitier préposé à la cuisine, dit qu'il va « cuire », chacun sait qu'il s'agit d'un mets fort goûté, par exemple le *Fenz*, bouillie jaunâtre faite de lait, de farine et de beurre. Avec ces trois composants, les fruitiers savent préparer des mets variés : *Rahmzonne*, *Chääschoope* ou *alte Maa*, *Choller mues*, *Tatsch*, etc. Le maïs (*Törgge*), le riz (par exemple *Nidelrüis*) et la semoule (sous forme de bouillie, *Brii*) sont d'autres aliments fréquents. Dans la Suisse italienne, la *polenta* cuite à l'eau et accompagnée de lait ou de crème est particulièrement goûtée. La « raclette » (*Bratchääs*) est aussi fort estimée : on présente à la flamme un morceau de fromage gras qui se rôtit, on le mange ainsi ; maints fruitiers râclent avec un couteau la couche du fromage fondu sur le feu et la mangent à même le couteau ou sur du pain. Un plat favori de la Suisse occidentale est la « fondue », sorte de bouillie de fromage cuit. Dans les Grisons, les noms des mets ont passé du romanche à l'allemand : *Chääsgezängg*, *Bazöggel*, *Malüns*, *Tilerüns*, *Formatüns*, *Spitt*, etc. Un régal qu'on offre souvent aux visiteurs est la crème fouettée. On appelle *Spiis* les repas froids composés de fromage, de séret et de pain ; le mot *yenda* (du latin *vivenda*) qui apparaît ici et là dans le dialecte des Alpes vaudoises et du Bas Valais a la même signification. — Il semble naturel que les montagnards vivent des produits de l'économie alpestre ; mais ce n'est pas toujours le cas, en particulier dans le Valais romand. Les vaches ne donnent que peu de lait, aussi craint-on que, sur les alpes à nombreux personnel, la production de l'été ne soit toute consommée. On préfère alors monter du village la plus grande quantité de vivres possible. Ce soin revient au « procureur » ou « recteur de la montagne ». Chaque « consort » est tenu de fournir les vivres pour une durée fixée : fromage maigre, pain noir, viande séchée, etc. Le matin, on ne boit généralement que du lait ou du chocolat ; ce n'est que récemment que les montagnards boivent du café au lait sur l'alpe. A la liste des mets usités dans ces derniers temps, il faut ajouter, principalement pour les Préalpes, les macaronis et les pommes de terre. La viande est toujours une rareté.

Les mots et les expressions de nos patois romands et alémaniques qui se rapportent à l'économie alpestre reflètent l'évolution de cette industrie profondément autochtone. C'est à ce titre que nous devons dire quelques mots de la linguistique alpestre. On attribue les plus anciens mots, encore inexplicables pour la plupart, aux peuplades, les unes nomades, les autres sédentaires, qui habitaient les Alpes avant l'arrivée des Romains dans ces hautes régions retirées. Partout où, dans les Alpes, les Romains trouvèrent l'industrie laitière pratiquée, ils apportèrent, avec des méthodes plus rationnelles, leur propre terminologie. Toutefois, nombre d'expressions anciennes survécurent au mélange des races et des langues, puis, plus tard, à la fusion des celto-latins et des Alémaniques; quelques-unes subsistent encore aujourd'hui. L'invasion alémanique de la seconde moitié du V^e siècle, qui aboutit à l'établissement des Alémaniques dans la Suisse septentrionale et sur le plateau suisse, n'atteignit pas les Alpes de longtemps; ce n'est que progressivement que ces Germains parvinrent, à travers les Préalpes, jusqu'aux hautes régions, où ils assimilèrent en partie la population celto-latine. Une première poussée alémanique atteignit l'Oberland bernois, puis le Haut-Valais, d'où elle forma enfin les colonies alpestres de Walsler. La Suisse centrale et Appenzell furent alémanisées un peu plus tard que les régions occidentales; l'invasion finit par atteindre l'Oberland saint-gallois et les Grisons; dans ce dernier canton elle n'est pas encore terminée. Toutefois, comme le prouve la langue des pâtres de la Suisse allemande, les nouveaux venus empruntèrent à la population romane établie avant eux une bonne partie du vocabulaire technique et des procédés de l'économie alpestre. Des caractères extérieurs, physiques, rappellent le vieux fonds latin dans les régions alpines de la Suisse allemande, parce que les colons alémaniques y furent moins nombreux que dans la plaine et leur influence moins profonde. Remarquons simplement que le vocabulaire de la fabrication du fromage est presque entièrement d'origine latine, tandis que les mots patois relatifs au beurre sont allemands. Les patois alpestres n'ont gardé aucune trace des autres peuplades germaniques qui pénétrèrent dans nos Alpes méridionales et occidentales, ainsi les Ostrogoths en Rhétie (?), les Lombards au Tessin; ces Germains furent rapidement et complètement latinisés. Les Francs n'ont eu sur notre pays qu'une influence politique. Mentionnons en passant une contrée alpestre de la Suisse allemande où l'on ne parle aucun patois alémanique, c'est le Samnaun dans les Grisons, qui parlait autrefois un dialecte engadino-roman; il subit récemment l'influence du Tyrol et parle depuis un patois bavaro-tyrolien. Dans les Grisons, l'élément rhéto-roman fut repoussé de deux côtés par l'élément alémanique, de l'Ouest et du Sud-Ouest par les Walsler, du Nord-Est, du Rheintal, par les Alémaniques. Dans les Alpes grisonnes de langue allemande, les mots romans sont très fréquents; l'alémanisation y est en partie toute récente. Inversement, le rhéto-roman ne manque pas de mots empruntés à l'allemand. Les vallées grisonnes qui parlent italien appartiennent au groupe lombard comme le Tessin. A Bosco (Tessin), dans le Pommat (Val Formazza) et dans quelques vallées sur le flanc méridional du Mont Rose, la migration des Hauts-Valaisans allemands eut une influence qui est encore sensible de nos jours. A la même époque où les Alémaniques prenaient définitivement possession d'une grande partie de notre pays, les Burgondes, Germains également, pénétrèrent dans la Suisse française actuelle, venant du Sud-Est. Ils ne semblent pas avoir pénétré dans les vallées alpestres. A l'inverse des Alémaniques qui imposèrent leur langue et leur civilisation aux régions occupées, les Burgondes adoptèrent dans un temps relativement court les coutumes et la langue des Gallo-romains. Maint nom de lieu est d'origine burgonde; mais en dehors de cette catégorie de noms, l'influence des Burgondes sur la langue est nulle; on ne trouve en particulier aucun mot burgonde dans le vocabulaire de l'économie alpestre des patois franco-provençaux des Alpes valaisannes, vandoises et fribourgeoises. Cependant, dans ces derniers temps, des expressions de la langue alpestre des Alémaniques ont pénétré en Suisse romande grâce aux fruitiers

suisse-allemands; réciproquement, les pâtres et les fruitiers de la Suisse allemande rapportent dans leur pays des termes romands de leur séjour en Gruyère. Le commerce des ustensiles et des produits de l'économie alpestre, les migrations des fruitiers et les relations entre voisins contribuent à modifier la répartition locale des termes techniques patois. Ni dans le présent, ni dans le passé, on ne doit imaginer des limites linguistiques rigides entre les fruitiers de la Suisse allemande et ceux de la Suisse romande; ils ont lutté ensemble dans les guerres d'indépendance; très souvent ils se sont rencontrés sur les passages alpestres, souvent aussi ils ont voyagé. Autrefois, c'étaient les Romands qui donnaient le plus dans ces échanges; de nos jours ce sont les Suisses allemands. Malgré une grande variété, la Suisse allemande présente certaines régions qui sont de véritables



Pâtres schwyzois transportant le fromage.
D'après une lithographie en couleurs d'Engelmann.
(Bürgerbibliothek, Lucerne).

unités au point de vue de la terminologie alpestre. C'est le cas pour l'Oberland bernois, le Haut-Valais et ses dépendances méridionales et orientales qui forment un tout; la région alpestre de la Suisse orientale constitue une seconde unité bien distincte.

La langue alpestre tire la plupart de ses expressions de la langue vulgaire, mais, comme tout langage technique, elle possède un vocabulaire spécial qui enrichit la langue commune. De nos jours, la facilité des communications et les modifications que subit l'économie alpestre appauvrissent la langue alpestre. Si le vocabulaire technique de l'économie alpestre a quelque chose d'antique, cela provient du caractère archaïque des patois alpestres et de l'ancienneté respectable de l'économie alpestre. Malgré tout, la terminologie de l'économie alpestre présente une certaine unité qui s'explique sans doute par la longue communauté des traditions, les Alpes n'ayant été peuplées jusqu'au VI^e siècle que par des Latins. Il se peut également qu'il faille faire remonter cette unité remarquable à la population primitive des Alpes qui, d'après les recherches des naturalistes bâlois Rutimeyer, serait d'origine ligur.

4. **Les fêtes et les coutumes alpestres.** — L'impression qui se dégage du tableau précédent c'est que la vie des pâtres et des fruitiers sur l'alpe est des plus monotones. Aussi comprend-on que ceux-ci éprouvent le

besoin de se distraire et qu'avec le temps ce besoin ait donné naissance à des fêtes. On en trouve des traces dans les régions alpestres de la Suisse entière jusque dans les siècles passés. La plupart ont lieu au milieu de l'été, c'est-à-dire dans la seconde moitié de juillet ou dans la première quinzaine d'août; exceptionnellement centrale (Uri et Unterwald), elles ont lieu peu de temps après la montée au pâturage. Il faut mentionner dans la Suisse centrale (Schwyz, Uri, Unterwald) les *Kilbi* de pâtres, organisées par les confréries de vachers qui ont lieu seulement après la descente des pâturages, aux environs de la Saint Gall (16 octobre).

Les fêtes de vachers semblent avoir été à l'origine des fêtes de famille qui donnaient l'occasion aux membres des familles des pâtres de se rendre aux pâturages. On invitait également les personnes dont le vacher soignait le bétail. Ces fêtes ont lieu ordinairement dans la période qui s'étend entre la récolte des foin et celle des regain, lorsqu'on fauche les foin dans les Préalpes, c'est-à-dire



Lutteurs dans les Alpes. Sépia de Joh. Voltz (Bürgerbibliothek, Lucerne).

lorsque la plupart des montagnards se trouvent déjà à proximité des montagnes. Il n'est pas possible de rechercher ici si les cérémonies religieuses (bénédiction des pâturages dans les contrées catholiques, service divin dans les cantons protestants) ont servi de prétexte à des fêtes, ou bien si elles ont suivi une fête alpestre existant déjà auparavant. De semblables fêtes religieuses sont en connexion, mais pas partout, avec les fêtes alpestres qu'elles précèdent, aussi bien dans les cantons catholiques que protestants (Oberland bernois, Suisse centrale, Appenzell, Grisons). En Valais, elles semblent en général coïncider avec la bénédiction des pâturages. Le *Sufsuntig* a pris le caractère d'une fête de famille dans l'Oberland bernois et dans les montagnes fribourgeoises. Il tombe régulièrement à l'époque de la Saint-Jacques, le dernier dimanche de juillet ou le premier dimanche d'août. Dans le Haut-Simmental (Sankt Stephan) on le désigne directement sous le nom de jour de Saint-Jacques. Les membres de la famille montent de bonne heure au pâturage; ils apportent des saucisses, des jambons et de la viande, du vin, des *Nüssli* et des *Brätzli*. A leur arrivée le fruitier les régale de crème douce ou aigre ou bien *gewell*, c'est-à-dire épaissie par la cuisson, de *Brilsche* (caillebotte), de lait de chèvre, en somme de toutes les bonnes choses qu'on peut avoir à l'alpe. Ensuite, on va passer en revue le bétail. Quand le fromage est fait et que les différents travaux qu'il faut

faire même le jour du *Sufsuntig*, sont terminés, on fait un tour sur l'alpe, qui aboutit, si possible, à un beau point de vue. Au retour, on se remet à table pour prendre le café et consommer tout ce qu'on avait apporté de la plaine. Le soir, c'est le tour du vin, souvent on rôtit aussi du fromage de chèvre; puis les convives se mettent en route pour atteindre encore la plaine avant la nuit.

Sur les alpes où se trouvent plusieurs chalets, ou bien là où les chalets sont disséminés de manière à être facilement accessibles des alpes voisines, le *Sufsuntig*, célébré en famille, est devenu dans l'Oberland bernois le *Dorfet* ou *Bergdorfet*, dans la Suisse primitive et l'Appenzell les *Äpler-*, *Sennen-* ou *Bergkilbi*, dans les Grisons les *Beigsommtage*. Au fond, ces fêtes ne sont qu'une extension du *Sufsuntig* on en a fait un dimanche consacré généralement à la danse ou à la *Kilbi*. Partout on consomme de grand appétit les bonnes choses que fournit l'alpe; toutefois on apporte de la plaine des vivres: du vin, de la viande et des pâtisseries. Dans l'Oberland

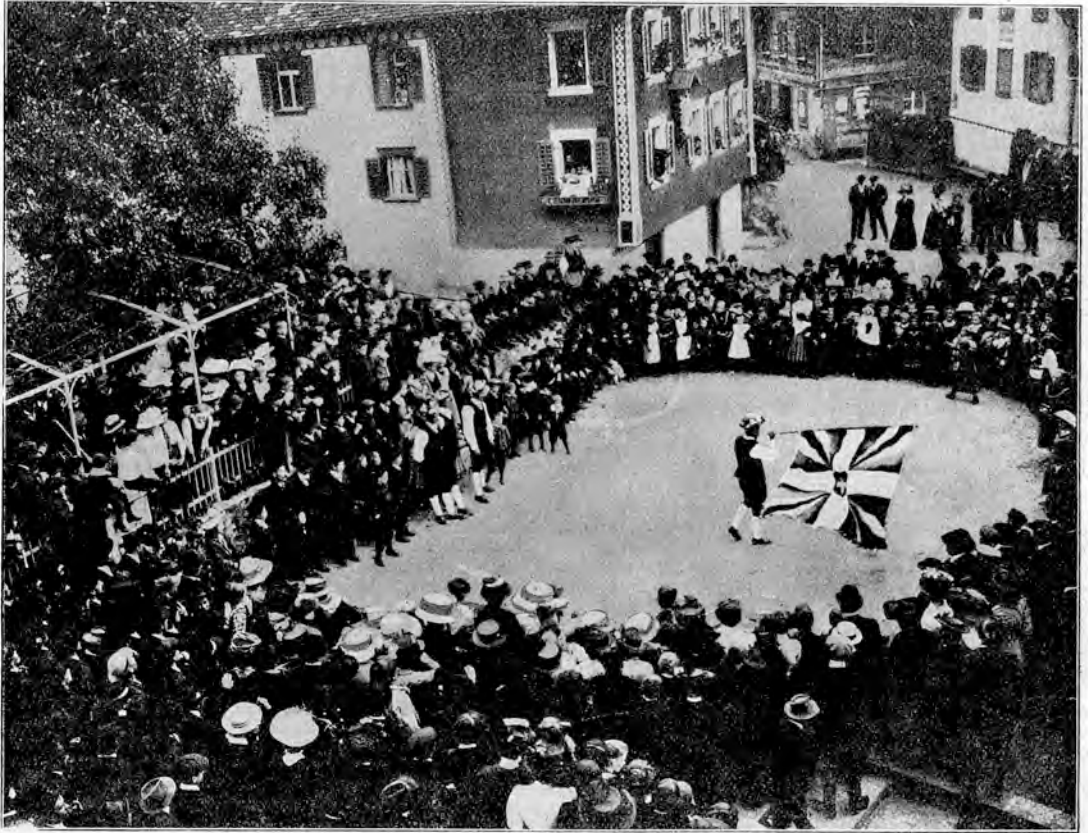
bernois, c'est souvent un fruitier qui joue le rôle de l'aubergiste; il lui faut pour cela un permis de l'autorité. Souvent aussi, c'est un aubergiste qui monte de la plaine; c'est le cas surtout dans l'Entlebuch, dans le canton de Schwyz, dans l'Appenzell et les Grisons. Le programme se déroule de la manière suivante: dans la matinée il y a un service religieux ou une messe; l'après-midi on passe en revue le bétail, on se livre à des jeux nationaux, et, le soir, on danse. Pour terminer, une bonne rixe était fréquemment de rigueur: de nos jours cela n'arrive plus que rarement. La fête est complétée par des jodels, des chants et des airs de cor des alpes, là où cet instrument est encore en usage. Les jeux nationaux en usage sont, outre la danse, le jet de pierres, l'exercice du drapeau (*Fahnenschwingen*), la lutte (*Hosenluff*); dans la Suisse primitive et dans l'Appenzell, on grimpe au mât de cognac et on fait la course en sac; dans l'Oberland bernois on joue aux quilles sur le terrain moyennant un enjeu de 5 à 10 et même de 50 centimes. Dans l'Oberland bernois le *Dorfet* est au fond un *Tanzsuntig* auquel on adjoint parfois le *Hosenluff*. Mais on y a aussi des fêtes de lutteurs proprement dites; c'est le cas dans la Suisse primitive, à l'Ouest du lac des Quatre-Cantons, dans l'Emmental, l'Entlebuch et l'Unterwald qui en est limitrophe. Tout le monde s'intéresse vivement à ce jeu national; les joutes ont lieu entre les habitants de deux vallées ou de deux cantons; de leur issue dépendent leur honneur et leur renom. On cite comme fêtes célébrées à des intervalles réguliers: le *Dorfet* de Stadelalp entre l'Unterwald et l'Oberhasli, le premier lundi du mois d'août; celui de l'alpe de Breitenfeld près de Lungern le troisième dimanche du mois de juillet; celui de l'alpe d'Elggi près de Sachseln le 26 juillet, jour de Sainte-Anne; il se célèbre aussi à Tannen, sur l'alpe de Kerns le 10 août, et au Sörenberg dans l'Entlebuch le deuxième lundi du mois d'août; c'est là que ceux d'Oberwald se mesurent avec ceux de l'Entlebuch. Dans les Grisons, la lutte et le jet de pierre sont rares; cependant les fêtes de la mi-été (*Brygfeste* ou *Bergsommtage*) y jouent un rôle important. Elles ont généralement lieu un dimanche d'août. A titre d'exemple, nous dirons deux mots de la fête de Safien. Elle se célèbre deux ans de suite à Camana (*Camanafest*) et la troisième année à Zalón ou à Bruscaleg; le programme très complet, rappelle celui des fêtes vaudoises: culte, visite du hâtail, goûter à la crème, chants, discours, danse sur l'herbe. Si dans la plupart des vallées alpestres ces fêtes ont lieu un dimanche, dans le Schanfigg les gens

de la vallée montent à l'alpe un jour de semaine, pendant que, sur la montagne, tout le monde travaille.

Les bergers des Alpes imitèrent à Unspunnen le 17 août 1805 et le 17 août 1808 ces fêtes alpestres; elles furent répétées entre autres en 1867, 1869 et 1905. Les deux premières furent patronées par le gouvernement bernois qui espérait développer ainsi l'industrie des étrangers fortement éprouvée par les années troublées de 1798 à 1804. On en a fait une véritable fête nationale et l'on y a joint le tir. Ces joutes d'Unspunnen ont été renouvelées à l'occasion de fêtes centenaires et dans d'autres circonstances importantes. La légende leur attribue une origine très ancienne. Elle prétend qu'elles ont été instituées par le dernier baron d'Unspunnen. Lorsque celui-ci se fut joint à la petite

qu'elles ont cultivé le jet de pierres, la lutte, les courses, le saut et, certaines, l'exercice du drapeau; la lutte est devenue un jeu national à part et donne lieu à des fêtes plus ou moins importantes.

Il faut rattacher à ces fêtes alpestres les fêtes de la mi-été qu'on célèbre dans les Alpes vaudoises et qui sont tout aussi célèbres que les fêtes d'Unspunnen. Sur nombre de pâturages communaux, on célèbre la fête traditionnelle de la mi-été (*mi-lcautein*) qui amène aux chalets un cortège de visiteurs auxquels les pâtres ont préparé bon accueil. Une chaire rustique est dressée pour la circonstance. Au service religieux succèdent les réjouissances gastronomiques où le vin et les friandises qu'apportent ceux d'en bas rivalisent avec la crème et les



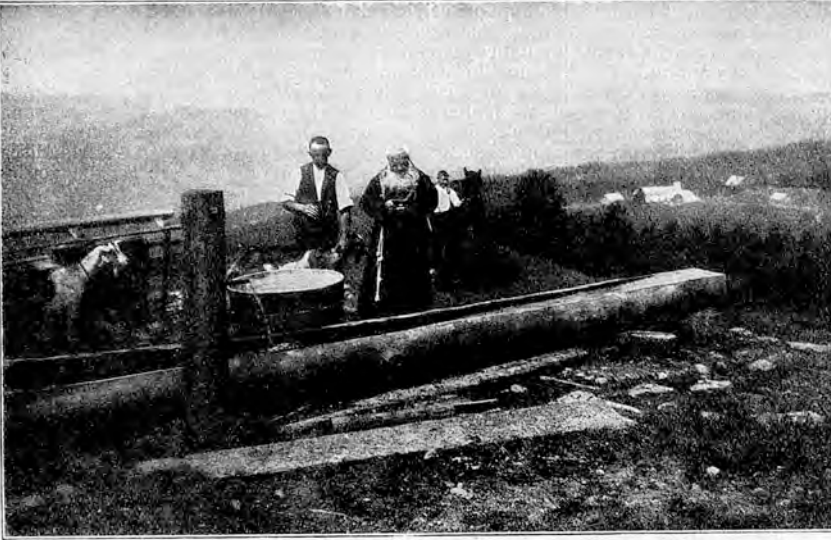
La *Kilbi* alpestre du 5 octobre 1911, à Bürglen. L'exercice du drapeau. D'après une photographie de M. le Dr K. Gisler à Altdorf.

noblesse bourguignonne soulevée contre le duc Berthold de Zähringen, le bailli impérial lui aurait infligé à Grindelwald une sanglante défaite, le Vendredi-Saint de l'an 1191. Pendant que, dans la vallée, le combat se déroulait, un vassal du duc, un seigneur de Wädswil, aurait enlevé pendant le siège du château la fille du baron, la belle Ita, et l'aurait épousée. Le père n'aurait pardonné à sa fille que très longtemps après, grâce à l'intervention d'un petit-fils. C'est à cette occasion qu'aurait été instituée la fête d'Unspunnen, créée pour célébrer la réconciliation du baron et de sa fille. Par la plume et le pinceau, les poètes et les peintres du XIX^e siècle lui ont fait une renommée universelle. C'est pourquoi il est inutile de la décrire, bornons-nous à renvoyer à notre planche hors texte en couleurs qui représente la fête de 1805 (l'original appartient à la Bibliothèque Nationale suisse à Berne). Pour terminer cette esquisse et la compléter, nous mentionnerons encore que les sociétés de gymnastique suisses ont mis les jeux nationaux à leur programme et

fromages vieux qu'offre le pâturage. Des groupes de chanteurs égrèment les couplets de leur répertoire, et les violoneux rythment gaillardement la mesure aux danseurs. Le poète Juste Olivier a écrit pour les mi-étés de Tavayannaz et d'Anzeindaz (montagne de Gryon) des chansons qu'il y chantait lui-même et dans lesquelles s'exprime toute la poésie de ces fêtes alpestres. Aux chalets d'Al, dont la fête s'appelle la *Bernausa*, il fut de tradition de faire ce jour-là des distributions de produits laitiers aux pauvres. Sur le pâturage de Perche on leur consacre aussi tout ou partie de la traite d'un des derniers jours de l'alpage. La distribution en nature qu'on en faisait autrefois aux miséreux qui se présentaient, a été remplacée par un versement en espèces aux comités de bienfaisance des deux Ormonts. D'après une légende qu'entretient une chanson connue, ce pâturage aurait été donné aux Ormontans, grevé de cette servitude, par la châtelaine d'Aigremont qu'ils auraient secourue dans un danger pressant.

Dans la Suisse allemande surtout, les montagnards se

distraient en faisant un peu de musique. Le chant est très cultivé sous forme de *jodel*. L'instrument de musique le plus en vogue est le cor des Alpes qui, d'après M.



Bénédictio d'un alpage. Photographie de O. Fehr, Zurich.

Gauchat (*Etude sur le ranz des vaches fribourgeois*) serait à l'origine du chant populaire le plus autochtone de notre pays, le ranz des vaches. On joue de l'accordéon et de l'harmonica dans la Suisse centrale et le canton de Berne. A Schwyz et Glaris, le chalumeau, le flageolet, la cithare; à Appenzell, le tympanon sont courants. Le *Triumpf* (guimbarde), fréquent autrefois, n'existe plus guère que dans le Nidwald où il est déjà presque hors d'usage.

En dehors des grandes fêtes de la mi-été, l'alpe reçoit de temps à autre des visiteurs. Dans le canton de Berne, le plus honoré de tous est le pasteur. Le premier dimanche du mois d'août, il va prêcher ici ou là. A Selden, un petit village de villégiature dans la vallée de Gasteren, on trouve un antique usage régulièrement observé. Entre les deux dernières maisons du village, on aménage trois files de bancs parallèles au moyen de poutres sur lesquelles on pose transversalement des planches; ce sont les sièges de la plus grande cathédrale du monde dont les orgues sont les cataractes voisines. Devant le mur de la maison la plus rapprochée de la route, on place une table reposant sur un antique chevalet dont la forme rappelle bien le style gothique. On y dispose à la place d'honneur la Bible de Gasteren et un pot rempli de rhododendrons et de gentianes complète la décoration de cet autel. Cette Bible est fort ancienne, et, selon la volonté du fondateur, elle est toujours conservée chez l'homme le plus âgé de la vallée. Elle fut remise en don aux gens de la vallée de Gasteren au XVII^e siècle par Thormann, ancien bailli bernois, jadis gouverneur d'Aigle, pour remplacer, dit la préface, la Bible en usage qui se trouvait en mauvais état. C'est toujours dans ce livre que le pasteur prend le texte de son sermon. On trouve des Bibles sur la plupart des alpes de la région et il n'est pas rare d'y rencontrer les belles éditions in-folio illustrées de Bâle.

Dans les pays catholiques, la montée du clergé sur l'alpe a beaucoup plus d'importance et revêt souvent le caractère d'une véritable fête populaire. C'est que la coutume veut que les pâturages et les chalets soient bénis par le clergé afin d'écartier tout malheur des bêtes et des gens. La Suisse centrale, Uri en particulier, a donné le plus d'ampleur à cette coutume. Selon un document du 28 juin 1763, le nonce papal Nicolas Oddi à Lucerne, permit aux prêtres d'Uri de dire la messe en public sur un autel portatif, les jours de la bénédiction des alpages. Son succes-

seur, Louis Valentin Gonzaga, renouvela ce privilège le 2 janvier 1765, valable seulement pour le temps où ce nonce serait en fonction.

Au col de Surenen, il existe sur l'alpe de Blacken une chapelle avec une petite tour. Chaque année au mois de juin, selon une obligation consignée dans un ancien coutumier, une procession s'y rend des communes d'Altdorf, Erstfeld et Attinghausen, qui doit être dirigée à tour de rôle par un prêtre des paroisses susmentionnées. En 1635, lors de cette procession, il fut permis de dire la messe dans cette chapelle qui n'était pas encore consacrée. Cependant, cette chapelle doit dater d'avant cette époque, car la petite cloche qui s'y trouve paraît avoir été fondue vers 1581 déjà, à Engelberg et y avoir été bénie. Lütolf (*Sagen*, p. 330) rattache l'origine de cette procession à la légende connue du monstre (*Greis*) de Surenen. Quand c'est le tour d'Erstfeld, la procession quitte l'église à neuf heures du matin avec la croix et la bannière et aux sons des

cloches. La procession se compose dans la règle d'une douzaine de personnes, paysans pour la plupart, qui possèdent du bétail à Surenen ou qui veulent y faire visite à des connaissances. Les équipements et les approvisionnements variés des participants donnent un cachet très original à cette procession qui ne parvient à son but que vers cinq ou six heures du soir. En chemin, dans les endroits les moins escarpés, les pèlerins récitent ensemble un psaume. Aux quatre endroits où se trouvent des croix, le prêtre chante le commencement des quatre Evangiles avec les répons et les prières en latin, comme dans une procession dans la vallée. La procession pénètre solennellement dans la chapelle de Surenen avec la croix dressée et la bannière déployée, aux sons de la cloche et de la clochette apportées d'en bas. Le lendemain matin, il y a messe à laquelle participent également les vachers des environs. A la fin de la messe, le sel et l'eau sont bénis et à la sortie, on chante le *Salve Regina*. Sur l'autel se dressent les statues grossièrement sculptées de saint Antoine et de saint Vandaley (Wendelinus). Les figures anciennes et plus belles ont été transportées à Erstfeld. En montant, la bénédiction est donnée aux étables, au bétail et aux pâturages. Pendant la messe, les vachers procèdent à l'offrande et déposent leurs piécettes sur l'autel. Ensuite, l'intendant de la chapelle fait le tour de l'assistance tendant le chapeau, et récolte les offrandes pour la chapelle.

Les habitants d'Altdorf et d'Attinghausen conduisent leur procession beaucoup plus simplement. Dans la vallée de Maderan, le prêtre de Brist bénit chaque année les alpages d'Etzli, de Gnof et de Stössi. A Wassen, tous les pères doivent apporter à l'église paroissiale, le jour de Saint Théodule (en Valais Saint Joder, 16 août), le premier fromage qu'ils fabriquent avec du lait non écramé, après la montée sur l'alpe. Ce fromage y est exposé sur l'autel de Saint-Jean pendant la messe. Le curé et le sacristain reçoivent d'abord un fromage. Le reste est partagé par le préposé à l'assistance également entre les pauvres de la commune présents. Ceux-ci doivent égrener un rosaire après le culte, pendant la distribution du fromage. Les alpages de la vallée de Maïen sont bénis par le chapelain qui y réside. Il reçoit pour cela une portion de petit-lait de chaque alpage. Les propriétaires de chalets à Waldnacht doivent livrer chacun cinq livres de beurre et une portion de petit-lait à la charité publique d'Atting-

hausen et reçoivent chacun un pain du président à titre de salaire de porteur. Conformément à l'usage, le propriétaire du pâturage de Urwängi, sur le Bauenstock, fait de pain (*Ankenbruit*) fortement beurrée. En même temps que la messe alpestre, a lieu la bénédiction du pâturage, du sel et de l'eau que les vachers apportent de toutes

de pain (*Ankenbruit*) fortement beurrée. En même temps que la messe alpestre, a lieu la bénédiction du pâturage, du sel et de l'eau que les vachers apportent de toutes

L'Urnerboden est l'alpage le plus grand et le meilleur du canton d'Uri. Une chapelle existait sur le Niderstwang déjà en 1437, construite spécialement pour les besoins religieux des vachers. En 1756, la chapelle doit avoir été restaurée et en 1912, la chapelle actuelle a été construite. Par suite du trop grand éloignement de l'église et de l'école, il fut défendu jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle d'habiter à demeure en hiver sur l'Urnerboden. Pendant la saison d'été, le vicaire de Spiringen devait y habiter et célébrer tous les dimanches la messe et prêcher. Cependant, dès que les vachers montaient dans les pâturages supérieurs, le prêtre pouvait retourner chez lui. Peu à peu, il prit l'habitude d'y séjourner tout l'été et en 1902, l'Urnerboden reçut un curé à demeure. Le dimanche après la Sainte-Vérène, a lieu la fête de l'église qui attire beaucoup de visiteurs du canton de Glaris, parce qu'à cette occasion, des marchés de bétail et de fromage sont conclus. Des jeux de société ou des joutes publiques n'ont lieu qu'exceptionnellement. Le lundi, il y a danse. Le premier jour après la montée à l'alpe, il y a procession sur l'Urnerboden. Par décision de la landsgemeinde du 9 août 1528, toutes les familles de Spiringen et d'Unterschächen possédant du bétail devaient déléguer une personne majeure. Cette procession religieuse était, comme la procession de Surenen, un pèlerinage national et avait lieu au milieu des prières jusqu'à la frontière du canton de Glaris; actuellement elle ne va que jusque *zum kalten Brunnen*. Sur demande, le prêtre bénit spécialement les alpages isolés. La fête des troupeaux (*Sennenkilbi*) a toujours lieu à Bürglen le dimanche avant la Saint-Gall.

Le jour des prières (*Betenruß*), appelé souvent inexactement la bénédiction des alpages (*Alpsegen*) est beaucoup plus ancien qu'on ne le croit ordinairement. Il en est fait mention déjà en 1591; lors des pourparlers entre l'évêque de Constance et le gouvernement de Lucerne, ce dernier avait demandé si cette cérémonie ne renfermait pas quelques superstitions (*ASA 1904-05, p. 37*). Dans les Alpes uranaises, le jour des prières est célébré encore en plusieurs endroits.

Au Nidwald un grand nombre de vachers se rassemblent à Maria Rickenbach lors des fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge; anciennement, il y avait souvent des rixes ces jours-là. Sur l'alpe Steinstössi (Beckenried), où se trouve une chapelle, on célèbre une messe alpestre dans la première semaine après la montée au pâturage; les vachers des alentours s'y rendent nombreux. Le nom de l'alpe dérive évidemment des jeux populaires pratiqués autrefois à cette occasion. Le curé ou son vicaire y montent du village, le sacristain apporte avec lui les emblèmes sacerdotaux et est accompagné du serviteur préposé à l'autel et du chef de la confrérie. Après la messe, on joue aux quilles dans une étable, mais à la place de boules on se sert de blocs, bois cylindriques munis d'une poignée et des pieux sciés remplacent les quilles. Comme enjeu, le chef de la confrérie et le curé offrent chacun cinq francs ou bien le curé donne des objets de dévotion et le propriétaire du chalet offre une moitié



Jet de la pierre. Dessin de J. Schwogler, lithographie de J. Brodtmann. (Bürgerbibliothek, Lucerne).

parts avec eux et emportent après la cérémonie. Du Steinstössi, le prêtre se rend dans la vallée à Tristeln, une autre fois à Gubern, à Alpelen et à Spis; sur ce dernier pâturage, il est d'usage de lui faire cadeau d'un fromage entier. Cette coutume est, dit-on, en corrélation avec la légende de l'esprit de Spis.

Une distraction fort goûtée des pâtres, c'est de descendre dans la vallée. Mais ce n'est que dans des cas exceptionnels, lorsque l'alpe n'est pas trop éloignée du village, qu'il peut faire une fois visite à la maison, où il a laissé sa femme et ses enfants. Ce sont aussi les liens d'un amour avoué ou secret qui attachent souvent les jeunes hommes à la vallée et qui les attirent au village. Aussi lorsqu'un jeune pâtre demande au maître-vacher l'autorisation de descendre, lui répond-il aussitôt: *Welltist eppa z'Chilt* (pour aller faire la cour ?) et le jeune homme de répliquer quels que soient du reste ses projets: *Wol öppa!* (peut-être) Et il ira fort probablement faire la cour secrète à quelque belle; car elle se fait encore, quoique le temps ait apporté ici aussi quelques changements. L'usage de cette cour s'est conservé tout particulièrement parmi cette population montagnarde restée foncièrement rustique.

5. La descente de l'alpe. — Le retour des pâtres de la montagne, qu'on appelle « désalpe » en Suisse romande, donne lieu, lui aussi, à des manifestations de joie, comme la montée. Durant de nombreux jours, les préparatifs sont faits. Les abords des chalets et des greniers sont nettoyés et tout est mis en ordre. Les produits laitiers, fromages et séret sont transportés jusqu'à la route voisine et de là dans la vallée. Les produits laitiers des derniers jours sont emportés avec le mobilier alpestre, chaudron et vaisselle, au moyen de « rafs » (*Räfen*). La descente de l'alpe est aussi organisée en fête. Les larges courroies de cuir des cloches des bêtes sont brodées au moyen de cordonnets de couleur claire qui donnent l'année et en marquent ainsi l'ancienneté. C'est la meilleure vache laitière qui portera la plus grosse cloche; elle fera connaître ainsi sa qualité; entre les cornes, elle portera la sellette à traire dont l'unique pied sera orné d'un bouquet où dominent les roses blanches. C'est le taureau qui

se verra décoré généralement de roses rouges; mais tous deux seront ornés de rubans rouges et blancs. La meilleure vache laitière est placée en tête du cortège; ensuite viennent les autres, rangées selon leur production en lait; on suit la même échelle dans l'attribution des clochettes. Et ainsi décorés, pâtres et troupeau descendent dans la vallée.

Dans l'Engadine, cette descente, qui a lieu généralement vers la fin de septembre, est appelée *la Schelpcha* dans la Basse-Engadine et *Scherpcha* en Haute-Engadine. C'était autrefois une véritable fête populaire. Jeunes et vieux se rendaient à la montagne à l'aube, même par un temps incertain et froid, en petits chariots décorés de drapeaux et de branches de sapin, là où les che-



Appel à la prière. Dessin de H. Bachmann; gravure sur bois de O. Büteli (Bürgerbibliothek Lucerne).

mins les permettaient, ou montés sur des chevaux de somme. On commençait par la répartition du petit-lait. Dans l'Engadine, la part de chaque membre de la corporation était pesée devant lui; ailleurs, les parts, préparées aussi exactement que possible à l'avance, étaient tirées au sort. De même, au moyen de morceaux de bardeaux portant chacun la marque de maison du membre de la corporation, on préparait autant de lots qu'on avait fait de fromages durant l'été (*Käseten*). Et, tandis que chaque vacher prenait sa part de petit-lait, un jeune garçon tirait les numéros et annonçait le nom que représentait la marque de maison. On continuait ainsi jusqu'à ce que tout eût été partagé. Dans plusieurs contrées grisonnes, notamment dans l'Engadine, le vacher le plus expérimenté était couronné et les jeunes filles l'ornaient de rubans multicolores; dans la Basse-Engadine par contre, celui qui avait le plus mal fait ses fromages, rencontra sur sa route des barrières. Dans la vallée de Schams, les bergers sont aussi couronnés lorsque le bénéfice est particulièrement important ou lorsqu'il n'est arrivé malheur à aucune pièce de bétail. Dans l'Engadine, la soirée se terminait par un bal. On n'oubliait pas non plus la bonne vache qui avait donné le plus de lait. Elle recevait la plus grosse cloche, et, le front couronné elle marchait au retour, gravement, à la tête du long cortège.

Dans les cantons de Schwyz et d'Uri, il y a des fêtes qui ont lieu après la descente de la montagne. Ce sont les confréries des fruitiers qui les patronnent. On décrit comme suit la fête alpestre de Schwyz: pendant la matinée exposition de bétail, à midi distribution des prix; les bêtes primées, enguirlandées, font leur entrée dans le village au son de la musique et des cloches de vaches, on pousse des cris d'allégresse; après midi un cortège avec tambours, fifres et instruments en cuivre se dirige vers le Bruel, l'emplacement de la fête. Il est accompagné de jeunes fruitiers, portant les ustensiles du métier et les prix destinés aux vainqueurs dans les différents jeux. Comme jeux on cite: grimper au mât de cocagne, la course, le saut, le jet de pierres, la lutte, de même que lors des *Bergkilbi* dont il a été question à propos de la Suisse primitive et de l'Appenzell. Après la distribution des prix, le cortège retourne au village, et l'on danse dans les auberges. La fête alpestre de Bürglen dans le canton d'Uri dure deux jours et la religion y joue un rôle plus prononcé. Il n'est pas question de prix décerné pour le bétail et, en fait de jeux, on ne mentionne que l'exercice du drapeau (*Fahnenschwingen*). Toutefois la fête se termine le soir du second jour par une danse à laquelle on se rend d'endroits éloignés.

Dans le canton de Berne, trois semaines après la descente de l'alpe, se donne à l'auberge du village le repas des pâtres (*Elplerchostete*). A cette occasion, les propriétaires d'alpes, les vachers, le fromager et les bergers se réunissent. Ces derniers reçoivent leur salaire de la saison après le règlement des comptes. Aujourd'hui il s'élève à une somme assez belle. Autrefois, ces salaires étaient modestes. Les vachers et le fromager recevaient 150 francs et le berger beaucoup moins. Aujourd'hui le salaire de la saison d'un bon fromager s'élève à 600 francs. Au cours de cette réjouissance, le fromage qui reste est mis aux enchères. Ce repas porte bien son nom, car ce sont les produits de la montagne qui en composent le menu. Chaque gros propriétaire d'alpe du village apporte un petit fromage, afin que la jeunesse, selon l'antique usage, puisse se sustenter durant la danse, le chant et les jeux. Des croûtes au fromage (*Käsbrätel*) constituent la friandise de la soirée. Le fromage ayant été cuit, est étendu tout chaud sur des tranches de pain consommé immédiatement et arrosé d'une bonne goutte de vin. De temps en temps, on offre aussi des gaufres, la spécialité de l'Oberland en pâtisserie, et lorsque le repas est tout à fait corsé, on voit apparaître les « tresses » (*Zupfen*).

6. **Les confréries alpestres.** — Dans certains cantons catholiques, les fêtes alpestres dont nous avons parlé sont organisées par des confréries de fruitiers et de pâtres. Dans le canton d'Uri, il existe, depuis 1593, une confrérie fondée en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Sainte-Vierge, des apôtres Pierre et Paul, de saint Antoine, de saint Vendelin et de toute l'armée céleste. Le costume porté dans la confrérie se compose d'une culotte noire (dans les commencements on empruntait aux ecclésiastiques leurs culottes), d'un frac en queue d'hirondelle, de bas blancs, de pantoufles en cuir ou de souliers non montants, d'un grand chapeau de feutre de forme basse, orné de rubans en couleur, de romarin et d'un bouquet de la *Kilbi*. Sur la poitrine on porte un bouquet de la *Kilbi* avec des feuilles d'or, du clinquant et des fleurs de vives couleurs, à la ceinture est nouée une écharpe en soie rouge garnie de franges en argent. Les quatre pâtres, élus comme fonctionnaires, ont à choisir quatre jeunes filles comme compagnes. Elles ne portent pas de costume particulier, tout au plus un petit bouquet sur la poitrine, un dans les cheveux et un à la main. La confrérie a une bannière qui lui appartient en propre et qui est confiée à la garde de l'huissier, ainsi que les costumes; pendant le culte on l'arbore sur l'autel de saint Antoine. Sur la demande qu'on leur en fit, le pape Pie X et son secrétaire, le cardinal Merry del Val, devinrent, en 1908, membres de cette confrérie. On se rend en foule à la *Kilbi* de cette confrérie parce qu'il n'y en a pas d'autre dans toute la vallée de la Reuss; elle a lieu à Bürglen.

Des documents prouvent qu'il existait à Einsiedeln dès 1614, et même encore avant, une société de fruitiers qu'on



1

1. Chalet bernois des environs de Diemtigen.
D'après une aquarelle de H. Düby, 1919.

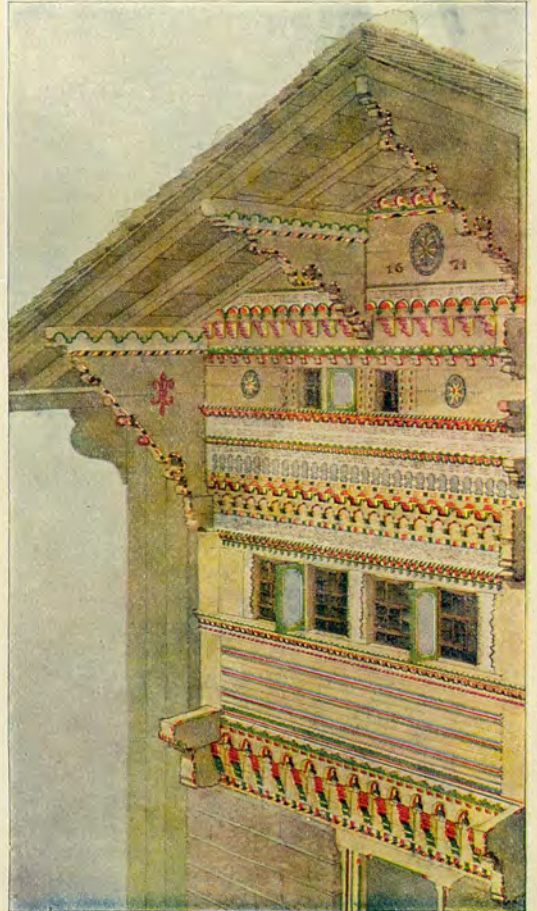
2. Maison engadinoise à Waldhäuser, près de Flims.
D'après un dessin de J.-R. Rahn, 1906.

3. Chalet de Jehan Tille, à La Forclaz.
Étude de sa décoration en couleurs, basée sur
quelques traces visibles dans le pignon, par
Ed. Mühlmann, 1915 (Musée historique de
Berne).

2



3



Décorations de chalets suisses (voir l'article *Alpêtre* [Vie])



Dedicé à l'Esprit du Souable
 de
 l'Union des Bernois

Etat extérieur de la Ville et République
 de Bern

par Jean-Jacques Lutz

Cortège de l'État extérieur de Bern (voir l'article *Eusserer Stand*).

D'après un dessin colorié de J.-J. Lutz, peintre. (Bibliothèque nationale suisse, Berne.)

nommait aussi confrérie et qui avait ses statuts particuliers. Le dimanche après la Sainte Vierge (le 1^{er} septembre) la société célébrait la *Kilbi* des fruitiers le matin par un service solennel, à midi par un repas commun suivi d'un défilé en cortège et de jeux populaires, consistant surtout en exercices au drapeau. Jusqu'en 1798, les fruitiers d'Einsiedeln entretenirent à la chapelle de la Grâce à Einsiedeln un des grands cierges des Etats (ce nom vient de ce que la plupart de ces cierges étaient des dotations des divers Etats de la Confédération suisse); en 1801 ils firent don à l'église d'une coupe, le bétail ayant heureusement échappé à une épizootie. En 1861, la société subit une transformation et prit le nom de *Bauernverein Einsiedeln*. Ringholz en parle en détail dans son ouvrage *Geschichte der Rindviehzucht im Stifte Einsiedeln*.

Dans le Valais ces associations se nomment confréries ou *consortages*; les confréries ont un caractère plutôt religieux tandis que les consortages s'occupent de questions administratives telles que la jouissance des pâturages communaux en vertu des anciens usages. Souvent leur champ d'activité est plus restreint et n'embrasse que les fromageries, les écoles, les chapelles, les fours banaux, les fontaines publiques, les conduites d'eau, les emplacements de tir, etc.

7. **Bibliographie.** — *Alpes fribourgeoises (Les)*, Fribourg 1909. — Anderegg, F.: *Schweiz. Alpwirtschaft*, Berne 1899. — ASV 1904-1905, p. 37. — Businger, J.: *Der Kanton Unterwalden*, Saint-Gall 1836. — *Eidg. Taschenkalender*, Aarau 1866, p. 59. — Frehner, O.: *Die schweizerdeutsche Älplersprache*, Frauenfeld 1919. — Gauchat, L.: *Etude sur le ranz des vaches fribourgeoises*, Zurich 1899. — Gisler, K.: *Geschichtliches, Sagen u. Legenden aus Uri*, Atdorf 1911. — Gsell-Fells: *Die Schweiz*, Zurich 1883. — Hartmann, J.: *Appenzeller Sennenleben*, Zurich 1914. — Herdi, E.: *Die Herstellung und Verwertung von Käse im griechisch-römischen Altertum (Progr. d. Thurg. Kantonsschule 1917-1918)*. — Herzog, H.: *Schweizerische Volksfeste, Sitten und Gebräuche*, Aarau 1884. — Hoffmann-Kraver, E.: *Feste und Bräuche des Schweizervolkes*, Zurich. — Hugli, G.: *Naturhistorische Alpenreise*, Soleure 1830. — *Illustrierte Zeitung*, vol. 39, n° 1008, Leipzig 1862. — Larden, W.: *Inscriptions from Swiss Chaleis*, Oxford 1913. — Luchsinger, C.: *Das Molkegerät in den romanischen Apendialekten der Schweiz (SAV IX, 1905)*. — Id.: *Die Älplerfamilie in den romanischen Apendialekten der Schweiz (Festschrift zum XIV. allgem. deutschen Neuphilologenkongress in Zurich 1910)*. — Id.: *Die schweizerische Alpwirtschaft im Spiegel der Mundart (NZZ 1911)*. — Id.: *Bei den welschen Sennen (SAV XIX, 1915)*. — Lütolf, A.: *Ueber Sagen u. Märchen*, Schwyz 1858. — Osenbrüggen, E.: *Wanderstudien*, Schaffhouse. 1867. — *Pater Placidus a Spescha, sein Leben u. seine Schriften*, édité par Pieth et Hager, Bümpliz 1913. — Raemy, H. de: *La Gruyère*, Fribourg 1867. — Reichlen, J.: *La Gruyère illustrée (Chants et couplets de la Gruyère)*. — Reynold, G. de: *Cités et Pays suisses*, Lausanne 1914 et 1917. — Id.: *Contes et légendes de la Suisse héroïque*, Lausanne 1914. — Ringholz, O.: *Geschichte der Rindviehzucht im Stifte Einsiedeln (Landwirtschaftl. Jahrb. der Schweiz, XXII, 1908)*. — Rütimeyer, L.: *Ueber einige archaische Gerätschaften und Gebräuche im Kt. Wallis (SAV XX, 1916)*. — Id.: *Weitere Beiträge zur Ur-Ethnographie der Schweiz (SAV XXII, 1918)*. — SAV II, p. 133 et p. 150. — Schorderet, A.: *La Gruyère et les Gruériens (Echo des Alpes, 1916)*. — Sciobéret, P.: *Scènes de la vie champêtre*. — Sprecher, A.: *Geschichte der Republik der drei Bünde*, Coire 1872-1875. — Stebler, F. G.: *Am Lötschberg*, Zurich 1907. — Steinmüller, J. R.: *Beschreibung der Schweiz. Alpen- u. Landwirtschaft*, Winterthur 1802-1804. (SV VIII, 61). — Töbler, A.: *Der Volkstanz im Appenzellerlande (SAV, 1905)*.

D'après des notes de MM. L. Courthion, Dr O. Frehner, H. et J. Hartmann, P. R. Henggeler, Dr L. Joos, Dr A. Nabholtz, O. Ringholz, A. Schorderet, Dr C. Trezzini, Ed. Vautier, Dr Ed. Wymann, Dr H. Zahler. [R.-O. F.]

ALPHONSIN (ALPONSIN). Monnaie d'or napolitaine qu'Alphonse 1^{er} d'Aragon (1443-1458) fit frapper pour la

première fois à Gaète en 1437, de la grosseur de la pistole d'Espagne et de la valeur d'un et demi ducat. En Suisse, on le comptait en 1504 pour 4 livres. — Voir AS I t. III, 2^e partie, p. 274. — Ed. Martinori: *La moneta; vocabulario generale*, Rome, 1915. [E. U.]

ALPIN SUISSE (CLUB). 1. **Fondation.** Le 19 avril 1863, dans le restaurant de la gare d'Olten, se réunirent 35 « ascensionnistes et amis des Alpes » de Berne, Lucerne, Saint-Gall, Bâle, Olten, Buochs, Zurich, Aarau, Glaris, qui étaient les mandataires d'au moins 70 « amis et ascensionnistes d'accord avec eux », originaires de ces mêmes villes, de Genève, de Coire, de Lausanne et d'autres contrées de Suisse, pour fonder une société « dont le but devait être d'étudier plus à fond et surtout au point de vue géographique, scientifique et artistique nos Alpes et en particulier les Hautes Alpes, en organisant des excursions et à l'aide de nos cartes topographiques fédérales ». Comme but pratique, les statuts de la société prevoient la publication d'un recueil de descriptions exactes, instructives « et agréables, de paysages et de panoramas des Alpes suisses ». La société devait publier des rapports sur les excursions annuelles, entreprises dans une région délimitée d'avance, en utilisant les cabanes que le Club alpin se proposait de construire, et sur les « excursions libres » de membres de la société dans d'autres contrées, avec cartes, panoramas, etc., à l'appui. Le Club était divisé en sections qui devaient alternativement, par un roulement annuel, fournir les membres du comité central, mais il admettait aussi à ses assemblées générales annuelles des membres.

La section de Berne siégea la première comme comité central, sous la présidence du docteur Théod. Rod. Simler, de Zurich (depuis 1861 privat docent de géologie et de chimie à l'Université de Berne), qui déjà avait pris l'initiative de fonder par une circulaire adressée le 20 octobre 1862 à des amis des Alpes de Bâle, Coire, Genève, Glaris, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Lausanne et Zurich une « Société alpine suisse ». A cet effet, il s'était assuré l'assentiment de MM. Dr A. Roth, à Berne, K. Hauser, à Glaris, G. Sand-Frank et J.-J. Weilenmann, à Saint-Gall. Le « Club alpin suisse » (C. A. S.) est la troisième parmi les sociétés qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ont concentré les efforts et l'activité d'alpinistes isolés, en les mettant au service de l'alpinisme, tel qu'il s'est développé en Suisse depuis 1770 environ. L'existence des deux sociétés rivales, l'*Alpine Club*, fondé à Londres en 1857, et le *Club alpin autrichien*, fondé à Vienne en 1862, et l'activité déployée par la société anglaise dans les Alpes suisses ont contribué sans nul doute à unir en une association la confrérie des ascensionnistes suisses.

Malgré son caractère national, le C. A. S. admit des étrangers en qualité de membres correspondants ou sociétaires, lorsqu'ils résidaient en Suisse. En effet, dès 1864, la section de Berne admit comme membre l'alpiniste bien connu F.-F. Tuckett, de Bristol, qui lui est resté fidèle jusqu'à sa mort en 1913, et des étrangers « qui avaient bien mérité des Alpes suisses par leurs travaux » pouvaient être nommés *membres honoraires* par l'Assemblée générale. Ce titre fut conféré pour la première fois en 1864 à Louis Agassiz (Cambridge U. S. A.) et à John Tyndall (Londres). Le C. A. S. doit à ce principe généreux, auquel il est resté fidèle, une part de son rapide développement.

2. **Développement ultérieur.** Le C. A. S. qui comptait 257 membres en 1863 en avait, après 50 ans, en 1912, 13 175, en décembre 1913, 13 902, en 1914, 14 053 et en 1917, après un recul passager causé par la guerre mondiale, 14 147.



Abraham Roth.